





TUNISIE 2040
LE RENOUVELLEMENT
DU PROJET MODERNISTE TUNISIEN



Association Club Mohamed Ali
de la Culture Ouvrière
et
C.E.M.A.R.E.F.

TUNISIE 2040
LE RENOUVELLEMENT
DU PROJET MODERNISTE TUNISIEN

Ouvrage Collectif

Réalisation
SUD EDITIONS

© Association Club Mohamed Ali de la Culture Ouvrière (A.C.M.A.C.O.)
et C.E.M.A.R.E.F. - Tunis 2018

© Association Club Mohamed Ali de la Culture Ouvrière (A.C.M.A.C.O.)
et C.E.M.A.R.E.F. - Tunis 2012

Réalisation : Sud Editions - Tunis
contact@sudeditons.com
www.sudeditons.com

ISBN : 978-9938-01-055-8

Photos de la couverture : Images de Tunisie

Remerciements

En tant que président de l'Association Mohamed Ali de la Culture Ouvrière (ACMACO) je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont rendu possible la réalisation de cette étude et sa publication et tout particulièrement MEPI de l'Ambassade des USA en Tunisie, l'Ambassade de Finlande en Tunisie, la Fondation Friedrich EBERT et l'Institut Français de Tunisie.

Mes remerciements s'adressent également aux universitaires, chercheurs, syndicalistes, militants associatifs, journalistes et étudiants, Tunisiens et étrangers, qui ont pris part aux travaux de cette étude.

Habib GUIZA





PRÉFACE

Une seconde édition de Tunisie 2040 : la rénovation du projet réformiste s'est imposée à nous par la nécessité de donner l'audience qu'il mérite au travail du think tank de l'Association Mohamed Ali (ACMACO) grâce au soutien de la fondation Friedrich EBERT que je remercie vivement.

Ce travail réalisé entre 2009 et 2010 a permis de comprendre que la Tunisie avait besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle vision et d'une nouvelle qualité de rapports sociaux, syndicaux, politiques et économiques.

Partant du constat que le projet réformiste tunisien est arrivé à un stade d'essoufflement, nous avons réfléchi aux conditions objectives de son renouvellement dans un esprit de dialogue et d'intelligence collective que l'Association Mohamed Ali de la Culture Ouvrière (ACMACO) a fourni et que les membres de notre groupe ont développé dans un esprit d'ouverture et d'échange qui élève la Tunisie à la civilisation de notre temps.

La révolution de janvier 2011 nous a rattrapés. Chacun des membres du groupe a ajouté à son texte un appendice et à sa vision un espoir. Le lecteur de cette seconde édition verra qu'un grand nombre de nos prévisions se sont avérées justes et que notre vision prospective était pertinente, tandis que d'autres manquaient de cadres institutionnels propres à leur donner la chance de se réaliser. On comprendra que la Tunisie d'après janvier 2011 est entrée dans un cycle nouveau : les promesses de la démocratie sont infinies. Non seulement une seconde République voit le jour, mais une nouvelle manière d'être et de penser émerge : la

pratique de la politique, de l'action civile et syndicale donnent à la Tunisie une autre identité. La Tunisie a eu la chance de vivre une révolution exceptionnelle par son aspect civil et pacifiste, malgré les martyrs tombés à la veille du 14 janvier 2011.

D'aucuns pensent aujourd'hui que l'avenir est sombre et que l'espoir de voir une Tunisie nouvelle s'émousse de jour en jour. C'est probablement en raison de ce sentiment mitigé que nous avons décidé de reprendre les travaux de notre groupe afin de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la réalité que nous vivons. À cet effet, nous émettons un ensemble d'idées propres à lever les équivoques et des hypothèses permettant de déblayer le terrain.

D'abord la démocratie. Il nous faudra approfondir ce concept afin de montrer que ce qu'on appelle « démocratie » est avant tout une dynamique, un processus, non un « état ». L'ordre démocratique change la société, surmonte la différence et la marginalité, crée de nouveaux équilibres, redonne un crédit à la majorité et élève la responsabilité des institutions de la société civile. Désormais, la liberté d'expression, garantie par la Constitution du 26 janvier 2014, invalide la toute puissance du parti unique, du syndicat unique et du leader unique. La pluralité politique et syndicale soutenue par une société civile pleinement consciente de ses droits, basée sur le respect de la loi et le principe de contrôle démocratique, défend un projet de société où la citoyenneté est effective.

La seconde idée concerne la citoyenneté. En effet, dans ce nouvel ordre de relation ouvert et interactif, chaque citoyen est récepteur et émetteur dans un rapport constant d'échange avec son environnement. Point de système fermé ou de progressions programmées. La relation est désormais interactive et dynamique. Elle s'intègre dans un nouveau paradigme où l'avenir est une invention collective et où la force des institutions se mesure à leur capacité d'intégrer la diversité, la minorité et la marginalité. On abolit désormais l'illusion d'une vision infantile où le citoyen aspire à être pris en charge par un Etat omnipotent et détenteur des rouages de la vie politique, sociale et économique. Désormais,

une nouvelle idée de la citoyenneté, de l'Etat et des rapports sociaux s'impose aujourd'hui comme un impératif de civilisation. On sauvegarde les acquis d'une Tunisie ancrée dans son milieu culturel et spirituel en mettant en place un nouveau modèle de développement partenarial qui rompe avec les modèles saturés et la vision programmatique.

Notre hypothèse de travail consiste à montrer que la transition démocratique que vit la Tunisie nécessite l'ancrage à un nouveau modèle de développement en phase avec l'engagement citoyen, avec les valeurs de solidarité et de réciprocité, avec un système social et politique qui dépasse le cadre imposé des secteurs public et privé, et qui admette un tiers secteur fondé sur le travail collectif, soucieux des impératifs écologiques et pleinement conscient des ressources du numérique.

Une démarche de création collective pour une économie sociale solidaire, en rupture à la fois avec le modèle fordiste et le modèle néolibéral, permettra l'émergence d'un Etat stratège capable de favoriser la collaboration entre les trois secteurs de l'économie (le public, le privé et le tiers secteur). L'Etat sera le garant d'une synergie créative et compétitive. Sa mission ne peut réussir qu'à la condition d'adopter un nouveau paradigme culturel où les hommes et les femmes travaillent ensemble dans un esprit citoyen d'égalité, de solidarité et de liberté en rupture avec toute forme d'autoritarisme, d'intégrisme et de salafisme.

Habib GUIZA
Président de l'ACMACO

AVANT PROPOS

Habib GUIZA

À l'origine de ce travail, un constat, une idée et un vœu.

1. **Le constat** que la Tunisie est un pays porteur d'une civilisation ancrée dans l'Histoire, qui s'est doté d'une constitution depuis Carthage et qui est demeuré un carrefour d'échange et de création. Ce pays, qui a été la capitale de l'islam maghrébin, n'est jamais tombé dans l'extrémisme. De Kairouan, Fatima Al-Fihriya fonda l'université Qarawiyyin de Fès au Maroc, et de Mahdia, Al-Muizz li-Dîn Allah al-Fatimi fonda le Caire. *Ahd Al amen* de 1861 demeure la première constitution apparue dans le monde arabe. Un réel courant moderniste traverse l'histoire de notre pays. Ses expressions sont multiples et variées. De mon point de vue de syndicaliste, il me semble que l'une de ses manifestations les plus symboliques s'est concrétisée à travers la fructueuse rencontre entre Mohamed Ali Al Hammi et Tahar Al Haddad. Transformée en alliance matricielle, cette rencontre entre un syndicaliste engagé et un intellectuel organique a été le point nodal autour duquel a fermenté le courant moderniste tunisien, qui a été essentiellement axé sur la lutte syndicale pour la liberté des travailleurs tunisiens, l'indépendance du pays et la lutte pour la libération de la femme.

L'histoire de la Tunisie contemporaine n'a fait que confirmer l'esprit de cette alliance pour la réalisation d'un nouveau projet de société que l'on a vu prendre forme d'abord avec la naissance du Néo-Destour en 1934, ensuite à travers le congrès du même Néo-Destour à Sfax qui a vu la concrétisation de l'alliance de Bourguiba et de Achour, c'est-à-dire du politique au syndical. Ce congrès a été un moment historique qui a permis au courant moderniste de poser les bases solides du nouvel État tunisien et d'une nouvelle société tunisienne, réellement moderne et tournée vers l'avenir.

Par la rénovation du système juridique, économique et familial (CSP), l'éducation de l'homme tunisien a été réalisée dans le sens d'une valorisation du mérite et des institutions. L'alliance entre l'État-Parti unique et le syndicat unique, l'UGTT, a été à l'origine d'une paix sociale dont les événements sanglants du 26 janvier 1978 ont montré les limites.

Il faut dire que le compte à rebours de la décadence du projet moderniste tunisien avait déjà commencé depuis les années 70 : refus du pluralisme politique et syndical et déclaration de Bourguiba président à vie en 1975. Le régime de Ben Ali ne fera que confirmer ce choix autoritaire à travers une mainmise sur toutes les ressources fructueuses du pays. Dès lors, la censure, la corruption, la désinstitutionnalisation sont devenues le mode d'être d'un régime en panne d'idée, où aucune vision de l'avenir n'est établie et où l'éducation ne remplit plus sa fonction d'ascenseur social ni de citoyenneté. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé pertinent de parler d'un essoufflement du projet réformiste tunisien. C'est donc de ce constat qu'est née l'idée de la nécessité d'une rénovation du projet moderniste tunisien.

2. **L'idée** de la nécessité de rénover le projet moderniste tunisien ne nous a pas été inspiré par le fait du hasard. Notre combat syndicaliste durant plusieurs décennies, d'abord au sein de l'UGTT, puis dans le cadre de l'Association Mohamed Ali de la culture ouvrière (ACMACO) et notre connaissance du détail du mouvement syndical et intellectuel dans notre pays, nous ont convaincu de l'urgence d'un travail de fond sur cette question qui peut bien être posée dans la perspective d'une étude prospective qui sera baptisée « Tunisie 2040 ». Nous en avons donc parlé à notre ami Mahmoud Ben Romdhane, intellectuel économiste indépendant, qui ne manqua pas de nous proposer de débattre de cette question dans le cadre d'un groupe de travail composé d'une élite d'intellectuels tunisiens venue de plusieurs horizons. Un groupe de base a donc été formé, composé de Mahmoud Ben Romdhane (économiste), Abdelkader Zghal (sociologue), Abdelmajid Charfi (islamologue), Ahmed Ounaes (politologue), Amor Belhedi (géographe), Mustapha Haddad (ingénieur), Asma Noura (juriste), Ghazi Ghrairi (juriste), Tahar Ben Guiza (philosophe) et de moi-même.

Étant donné que cet ambitieux travail militant et engagé est proposé par la société civile, nous avons très vite trouvé un appui logistique et financier important de la part de nos partenaires et amis, en l'occurrence la Fondation Frederich EBERT, l'Ambassade de Finlande, le MEPI et l'Institut Français de Coopération. Qu'ils soient ici tous remerciés.

Les réunions hebdomadaires de l'équipe de base et des différentes équipes complémentaires ont permis, durant l'année 2009, de travailler et de présenter la partie rétrospective, et, durant l'année 2010, de travailler et de présenter la partie prospective.

3. Le vœu que nous avons formulé de rénover le projet moderniste tunisien s'inscrit précisément dans une vision prospective tournée vers l'avenir. Or, c'est parce que nous avons perdu nos illusions quant à la rénovation des méthodes et des outils du travail de l'UGTT que nous avons quitté cette illustre organisation syndicale et pris l'initiative, depuis le 3 décembre 2006, de la constitution d'une nouvelle centrale syndicale qui, tout en rappelant, par son nom Confédération Générale Tunisienne du Travail (CGTT), celle de Mohamed Ali Hammi, est orientée dans son esprit, sa méthode de travail et ses valeurs annoncées vers l'avenir (solidarité, justice et modernité). D'ailleurs, si l'une des particularités essentielles de la modernité est celle de reconnaître la différence et l'altérité, il est évident que l'avenir de la Tunisie sera celui de la pluralité politique, syndicale et sociale. C'est dans ce sens qu'il semble impératif de réviser la législation sociale tunisienne afin de tenir compte du nouveau contexte économique pour refonder le système de relations professionnelles. La flexibilité, qu'il ne faut pas confondre avec la précarité, devrait être la règle de conception et de gestion afin de tenir compte de la technologie utilisée, de l'organisation du travail et de la motivation du personnel. La formation continue devrait être l'expression d'un changement de mentalité qui tient compte, à la fois, de la flexibilité du travail et de la sécurité des travailleurs, tout en garantissant la modernisation du travail dans une perspective moderniste et citoyenne qui responsabilise le travailleur, tout en lui donnant les moyens d'être maître de son destin et le chef d'œuvre de l'entreprise.

Le travail fourni par l'équipe de base et les équipes complémentaires a été, de l'aveu même de ses membres, déjà dans l'avenir puisque, tout en sauvegardant la particularité de chacun d'entre nous, nos discussions hebdomadaires ont permis de créer une synergie entre les membres de toutes les équipes. C'est la raison pour laquelle chaque membre de notre groupe s'est vu contraint à revoir son propre texte afin de tenir compte des diverses critiques qui lui sont faites.

Et au moment où ce travail semble avoir pris fin, voilà que la réalité rattrape la prospective et la dépasse ! Le 14 janvier 2011, la Révolution tunisienne nous a tous surpris. L'avons-nous prévue ? Non. Mais comment comprendre notre insistance sur l'essoufflement du projet moderniste tunisien et la nécessité de vouloir le renouveler ? Comment expliquer notre acharnement à valoriser ce que nous avons appelé « une modernité tunisienne » qui n'est pas le calque d'une modernité importée et imposée, mais l'expression d'un renouvellement authentiquement tunisien qui n'oppose pas les Zeitouniens aux Sadikiens, ni les traditionalistes aux modernistes, mais qui rend compte de la richesse de notre patrimoine, où ceux qui sont considérés par certains comme étant des traditionalistes, parce qu'unilingues, sont les symboles de notre modernité (tels que Abou Al Kacem Al Chabbi ou Tahar Al Haddad) et où la séparation entre le politique et le religieux n'est pas le fruit d'une laïcité jacobine mais l'exercice d'un *Ijtihad* que la Tunisie a connu depuis plusieurs siècles comme le montre le texte de Abelhamid Hnia.

C'est, donc, parce que nous avons le sentiment que nos travaux apportent un éclairage raisonné et réfléchi à la réalité tunisienne que nous avons le plaisir d'offrir à tous les Tunisiens et toutes les Tunisiennes à l'occasion de l'an 1 de la Révolution tunisienne, ce livre qui parle d'eux, qui est fait pour eux et qui n'a pas de sens sans eux.

Vive la Tunisie moderne et démocratique.

Habib Guiza, décembre 2011

INTRODUCTION

Ahmed OUNAIES

Le projet de recherche sur le thème du renouvellement du projet moderniste tunisien, lancé en janvier 2009, devait s'étendre sur 12 à 16 mois. Les études élaborées dans ce cadre ont été réalisées principalement au cours de l'année 2009 et, partiellement, en 2010. L'éclatement de la Révolution tunisienne et sa conclusion entre décembre 2010 et janvier 2011 ont, certes, changé le contexte, mais l'événement n'a guère affecté l'esprit du projet. En revanche, il a vérifié et confirmé les prémisses qui avaient fondé sa pertinence : l'impasse, le sentiment d'échec, l'absence de perspective.

La société tunisienne traversait une phase de stagnation et de déclin : tel était le jugement dominant. L'entrée dans le siècle nouveau, dans le prolongement et le maintien du modèle social et politique qui prévalait depuis plus de vingt ans, représentait pour l'opinion tunisienne un choc. Le passage symbolique au XXI^e siècle manifestait avec plus de force la réalité du fossé qui séparait la Tunisie des sociétés démocratiques et, plus au fond, rompait avec sa propre dynamique.

Les explosions sociales de plus en plus fréquentes révèlent les faiblesses politiques et les déséquilibres régionaux qui aliènent le développement harmonieux de la société et qui dénoncent la persistance d'une situation injuste et malsaine. L'année 2008 avait connu, de janvier à avril, une révolte d'une ampleur inhabituelle dans le bassin minier de Gafsa. Le mouvement, de caractère populaire, associant largement les femmes et les jeunes, dénonçait, lors de la campagne de recrutement de nouveaux salariés par la Compagnie des Phosphates de Gafsa, les pratiques de favoritisme

et de corruption des représentants du parti au pouvoir. La révolte est finalement réprimée, policièrement et judiciairement, dans des conditions particulièrement brutales, manifestant l'impuissance de la centrale syndicale et des partis politiques de l'opposition à peser sur la nature répressive du système politique. Une nouvelle révolte sociale éclate en août 2009 à Ben Gardane, dans la zone frontalière avec la Libye, faisant de nouvelles victimes parmi la jeunesse qui, à son tour, répond durement aux assauts de la police. L'année 2009 est également marquée par la réélection, le 24 octobre, du Président Ben Ali pour un cinquième mandat. La campagne électorale trahit, encore une fois, l'absence de garanties permettant la loyale expression de l'opposition politique ainsi que la mainmise totale du pouvoir sur la politique de communication. Immobilisme, archaïsme, censure dénaturent la société tunisienne et l'acculent irrésistiblement à la régression.

La formulation du thème de recherche "Tunisie 2040, le renouvellement du projet moderniste tunisien" affirme, dans son fond, la persistance de l'espoir et l'aspiration au progrès, tout en exprimant indirectement le choc, le malaise et le sentiment d'échec. Prévenant la censure, le projet s'astreint formellement au champ culturel et scientifique, apparemment loin d'un quelconque empiètement sur l'ordre politique. Du reste, le choix d'une projection aussi lointaine que 2040 vise à écarter la suspicion de focaliser l'étude sur le présent. Cette double précaution n'a pas suffi pour nous épargner les questionnements des services de police ni la disparition des premiers dossiers de recherches pourtant classés et sécurisés. Le projet, soutenu par la fondation Friedrich Ebert, est formellement appuyé par les ambassades des États-Unis et de Finlande : cet appui déclaré nous a vraisemblablement épargné davantage de tracas.

Le thème de recherche pouvait être traité dans un développement linéaire, d'une seule voix, avec une conclusion synthétique puisée directement dans l'argumentaire. La méthode des contributions ponctuelles, à plusieurs voix, a cependant permis de pousser l'exploration dans des secteurs plus diversifiés et de saisir le champ tunisien dans son ampleur la plus large. Nous aboutissons

en définitive à un tableau assez complet du relief économique, social et culturel, assez éloquent pour comprendre l'inadéquation du système politique et son inévitable explosion.

Sur le fond, trois étapes scandent le rapport général. D'abord, le souci de modernisation et l'esprit de réforme, profondément ancrés dans la société, sont soutenus par les élites tunisiennes dès le milieu du XIXe siècle ; la modernisation s'est effectivement matérialisée dès cette époque : affranchissement des esclaves (1846), 'Ahd al-Aman (1857), la première Constitution (1861), fondation du collège Sadiki (1875). Deuxième étape, les premières décennies de l'indépendance (1956). Dès lors, la Tunisie se place à l'avant-garde des pays dits "en développement" par son système d'enseignement, la promotion de la femme, le contrôle des naissances, la politique de planification et de développement global, la modernisation des services et de l'habitat, l'importance accordée au savoir et à la technologie, l'esprit d'ouverture et de tolérance. Enfin, l'essoufflement du projet moderniste coïncide avec le déclin culturel et les déséquilibres présents.

Comprendre l'essoufflement : la notion recouvre le décalage, l'inadéquation, l'anachronisme du système dominant et elle dérive autant des déviations, des mauvais choix et de l'immobilisme que des exigences des temps nouveaux, telles que les menaces découlant de la globalisation ou des changements climatiques. Aussi l'effort critique porte-t-il sur les politiques autant que sur la nécessaire mise à jour des stratégies gouvernementales. Le renouvellement du projet moderniste répond aux défis du présent et de l'avenir.

Trois questions de fond requièrent un effort de clarification. D'abord, la question de la matrice du projet moderniste. Le Professeur Abdelkader Zghal émet l'hypothèse que la politique coloniale française a eu le double mérite de « permettre la formation d'une élite intellectuelle enracinée dans la culture arabe et profondément imprégnée par la culture française... (ainsi que) le mérite de permettre l'existence d'une culture syndicale qui prolonge celle du syndicalisme français... Le résultat est que la société tunisienne porte en elle, depuis la fin de la deuxième

guerre mondiale, un projet moderniste structuré par une alliance organique entre les élites politiques et le mouvement syndical.» Le rapport général conforte l'hypothèse mais il la relativise. *L'alliance matricielle* posée par A. Zghal représente en effet la force principale qui a conçu et réalisé la modernité tunisienne post-indépendance et qui a distingué un modèle de modernité arabe foncièrement différent du modèle introduit par Kamal Atatürk dans la Turquie des années 1920.

Deux facteurs permettent cependant de mieux situer le rôle de cette *alliance matricielle*. D'abord, les cas d'alliances entre le trône, les élites et les *'uléma* : en 1838, Ahmed Bey crée l'Ecole Polytechnique du Bardo où il introduit l'enseignement des langues étrangères et des sciences techniques puis, le 26 janvier 1846, d'accord avec les élites religieuses, il affranchit les esclaves et interdit leur commerce dans le royaume. Avant l'établissement du Protectorat, mais après l'occupation de l'Algérie, l'émergence des grands réformateurs tunisiens – Khayreddine Bacha, Ahmed Ibn Abi Dhiaf, Salem Bouhajib, Mohamed Senoussi, Bayram V – témoigne d'une maturité politique et historique des élites qui, en interaction avec les puissances extérieures, entraîne irrésistiblement le pouvoir beylical dans la logique de la modernisation. L'élite tunisienne, de formation zitounienne ou sadikienne, a constamment affirmé sa foi dans les valeurs universelles et dans l'esprit de tolérance propre à la philosophie humaniste, et poussé à l'acquisition du savoir et à l'accession aux sciences modernes. La création de la Khaldounia (1897), institution d'éducation moderne ouverte aux étudiants de la grande mosquée Zitouna, témoigne de cette convergence.

Le second facteur est celui des forces conservatrices qui, selon les époques, se manifestent dans des formes différentes mais qui renvoient toujours à l'ancrage de l'islam posé comme religion d'État : de ce fait, l'interprétation de l'islam prend une place prépondérante dans la stratégie de modernisation. Dans le temps et en substance, la matrice du projet moderniste tunisien dépasse ainsi l'alliance entre les élites politiques et le mouvement syndical. L'interprétation progressiste de l'islam, l'interpénétration des

cultures dans les champs africain et méditerranéen, la composition plurielle de la population, l'encouragement des langues étrangères, le commerce des hommes et la géopolitique de la Tunisie... forment la genèse de la modernité tunisienne.

L'autre question tient au caractère fragile et réversible des réformes nationales isolées. Les réformes modernistes entreprises en Tunisie au milieu du XXe siècle, notamment le statut de la femme, n'ont pas entraîné un élan dans le même sens dans les pays du Maghreb, en dépit de la pertinence de ces réformes et de leur rayonnement dans la jeunesse et parmi les élites politiques dans l'ensemble de la région. Ce décalage signale l'existence d'un frein qui subsiste encore dans les sociétés du Maghreb, pourtant comparables, et qui reprend en Tunisie, en 2011, risquant de mettre en cause les acquis. Le frein tient à l'islam, ou plutôt à l'interprétation de l'islam. La brèche réalisée en Tunisie en 1956 s'explique notamment par la capacité politique des élites civiles à entraîner dans leur interprétation de l'islam les *'uléma* les plus ouverts. La réforme, légalisée en Tunisie, n'a guère bénéficié par ailleurs d'un début de généralisation ni d'une caution de doctrine dans le reste du monde arabe. Elle reste menacée tant qu'elle n'a pas formé un consensus au moins régional : les forces d'inspiration islamique, montées en puissance, pourraient l'annuler en Tunisie comme elles continuent à bloquer toute velléité de réforme positiviste dans le Maghreb. Seul le Maroc s'est doté, près de 50 ans plus tard (3 février 2004), d'un code évolué de la famille – quoiqu'en retrait du code tunisien du 13 août 1956. La force du projet moderniste est fonction de sa capacité d'entraînement non seulement à l'échelle nationale mais, à tout le moins, à l'échelle régionale. Si, en définitive, le projet moderniste tunisien implique la promotion d'un *islam tunisien*, l'enjeu s'élève à la civilisation de l'islam : quelle dynamique recèle-t-il ? Alors que nous sommes entrés dans le XVe siècle de l'islam, la persistance et la vigueur des forces conservatrices dans l'ensemble des sociétés islamiques ne manquera pas de poser le problème en ces termes.

Enfin, le projet moderniste est inséparable de la question de l'État. En toute société subsistent des survivances de pratiques,

de croyances et de symboles qui mêlent l'antique et le moderne dans un amalgame qui fait la spécificité de la société. L'aspiration à la modernité ne signifie pas nécessairement l'élimination radicale de ces survivances. En un domaine, cependant, celui du pouvoir, ces survivances peuvent constituer un frein, sinon un blocage de la dynamique du progrès : despotisme ou l'État de droit, concentration des pouvoirs ou séparation des pouvoirs, forment l'une des questions clefs de la modernité. Le principe même de la constitution, pacte écrit qui définit les pouvoirs et donc leurs limites, constitue un jalon dans la bonne voie. La Tunisie franchit ce cap en 1861 et, par delà les conflits internes et externes, revendique à nouveau, au lendemain de la première guerre mondiale, alors que la colonisation avait déjà confisqué la souveraineté extérieure du pays, un *destour*, une constitution. Le mot d'ordre du *destour* mobilise les élites et fixe les exigences politiques des deux générations qui mènent le combat de l'émancipation jusqu'à l'indépendance. L'Assemblée Constituante élue en mars 1956 avait initialement pour objectif d'élaborer la constitution d'une monarchie constitutionnelle. L'option seconde du régime présidentiel, controversée en son temps (1957-1959), représentait néanmoins une chance d'accélération du processus de modernisation de la société dans la mesure où seul un pouvoir fort pouvait neutraliser les forces conservatrices et réaliser une politique volontariste d'émancipation par la loi. Cette justification n'était nullement factice : la Tunisie doit à ce nouveau régime l'essentiel de ses acquis, grâce à la conjonction d'une série de facteurs, notamment la mobilisation d'une élite nombreuse acquise au progrès et menée par un leader puissant et convaincu de la nécessité de "rattraper la caravane de la civilisation moderne". L'État fort et modernisateur développe à cette fin une capacité incomparable. La législation, la politique culturelle et éducative, les réformes sociales – y compris l'élimination du voile pour les femmes – les symboles immatériels véhiculés par le discours politique sont autant d'incitations à la réforme et à l'engagement dans la voie de la modernité.

La vertu du pouvoir fort trouve sa limite dans l'excès inhérent à sa propre dynamique : l'élimination de tout contre-pouvoir. Les

amendements de la constitution de 1959 éliminant une à une les limitations du pouvoir présidentiel, l'hégémonie dévorante du parti dominant, la personnalisation du pouvoir qui transcende les textes et qui dépasse le sens de la mesure, donnent le signal d'un retour au pouvoir absolu et aux dérives des formes archaïques de l'État. Le changement de novembre 1987, fondé sur l'admission du pluralisme, l'adoption de restrictions constitutionnelles et sur des déclarations d'intention libérales, offre une chance de redressement, de démocratisation réelle et d'accession à l'État de droit. Telle est la signification du tournant de 1987. Mais ce ne fut qu'un progrès de façade. Très vite prévaut l'État despotique dans un dualisme flagrant entre le discours libéral et la négation de toute forme de contre-pouvoir et de rationalité politique. Au lieu d'entreprendre le redressement, qui aurait introduit les principes de séparation, de limitation et de contrôle, la Tunisie s'enfonce dans la concentration des pouvoirs, aggravée par une stratégie de corruption systématique et de prédation de l'État. Paradoxalement, celui-ci devient l'obstacle délibéré de la stratégie de modernisation.

Pourtant, le rôle de l'État est décisif. La problématique de la modernité dépasse l'objectif de la constitution. Le sens de notre projet de recherche vise en substance l'assainissement et la réforme de l'État.

Un mot enfin sur la prospective. Elle ne s'improvise pas, ayant ses règles, ses outils et la rigueur d'une discipline qui fonde sa validité. Le Professeur Chedly Ayari, dès notre session de janvier 2009, a dûment attiré l'attention sur cette difficulté et recommandé de s'en tenir à un effort d'évaluation, écartant expressément l'objectif de prospective. L'effort de l'équipe ne s'écarte guère de la recommandation : les projections et les évaluations prévalent sur la prétention prospective. Nous avons néanmoins maintenu le concept pour deux raisons. Nous avons observé la grande convergence de nos conclusions qui sont, par ailleurs, confortées par les concours de collègues prospectivistes. D'autre part, nous souhaitons vivement lancer un projet d'étude prospective : le rapport général est à la fois une base et un appel dans ce sens.

Ahmed Ounaïes, décembre 2011



PRÉSENTATION

Tahar BEN GUIZA

L'Association Mohamed Ali de la Culture Ouvrière (ACMACO) a invité un groupe de chercheurs à conduire une réflexion sur le thème du renouvellement du projet moderniste tunisien. Commencés en 2009, les travaux du groupe de recherches devaient prendre fin en 2010.

Développer un point de vue spécifique, hors des paradigmes ethnocentriques ou otage d'un imaginaire colonial a nécessité des rencontres hebdomadaires de l'équipe de base ainsi que des séminaires élargis à différentes sections – celles de la question du genre, du développement durable, de la presse, ou de la question du rapport du politique au religieux – outre les Universités d'été de 2009 et 2010.

Au moment où ces textes ont été écrits, le quotidien de la Tunisie était frustrant, les perspectives fermées et les chances d'une amélioration de la situation minimes. Bref, ce qui, par le passé, a constitué « le projet moderniste tunisien » s'essouffait, s'érodait lentement mais sûrement. Faute de renouvellement, il était condamné à régresser. En effet, la corruption à grande échelle, l'absence d'une vision stratégique, l'immobilisme politique et l'extension de la censure, la perte de confiance des Tunisiens en leur système éducatif, le dédain pour la chose publique et l'intérêt général, la centralisation généralisée à tous les niveaux, tous ces problèmes ont freiné le progrès.

Il en était ainsi parce que le pays manquait d'une réflexion stratégique sur son avenir, sur sa place dans le monde et dans sa région. Le pays était en panne d'idées neuves et d'une stratégie couvrant les différents champs de la connaissance.

Or, la réflexion sur le temps, l'histoire et la vision prospective ne pouvait se faire sans répondre à un ensemble de questions : réfléchir sur l'avenir de la Tunisie n'engage-t-il pas une réflexion sur son passé ? Ne demande-t-il pas une connaissance précise de son présent ? N'est-il pas nécessaire de commencer par faire une analyse rétrospective avant d'entamer la réflexion prospective ? Quelle démarche prospective choisir ? Axer la recherche sur deux scénarios seulement, un scénario pessimiste et un autre optimiste, ou imaginer quatre scénarios différents –un scénario tendanciel, un scénario catastrophique, un scénario optimiste et un scénario idéal ?

Un travail de rétrospective a d'abord été réalisé et présenté au cours de l'Université d'été en juillet 2009 et un second, prospectif cette fois, a fait l'objet d'une présentation devant un large public au cours de l'Université d'été de 2010.

Un travail de synthèse entre les deux travaux fut alors réalisé, cet ouvrage en constitue le résultat. La Révolution tunisienne, déclenchée en décembre 2010 et qui atteint son apogée le 14 janvier 2011 avec la fuite du Président Ben Ali, a apporté un espoir salvateur qui a changé notre perception de l'avenir. Le scénario catastrophique sera peut-être écarté. Toutefois, les lendemains peuvent encore surprendre d'autant plus qu'une fois l'euphorie du 14 janvier dépassée, demeure la même crainte d'un retour à un système totalitaire ou fanatique.

Cela est-il de nature à changer la valeur de nos investigations et de nos travaux ? La Révolution tunisienne, sans avoir encore atteint ses objectifs, ouvre la voie à un scénario favorable d'une Tunisie libre et démocratique.

Les travaux du groupe de base ainsi que des groupes complémentaires²⁵ ont profité d'une synergie à laquelle des amis

25 Les équipes complémentaires composées de chercheurs travaillant individuellement ou en groupes sont :

- *La relation entre politique et religion dans l'histoire de la Tunisie de la conquête ottomane à l'indépendance* est l'objet d'un travail de groupe coordonné par Abdelkader Zghal et porté par quatre historiens (Abdelhamid Hénia, Raouf Hamza, Fatma Ben Slimane et Hichem Abdessamad).

(Jean Leca, Jacques Ould Aoudia et Jacques Freyssinet) ont apporté un soutien critique. La répartition des tâches a certes été dictée par le domaine de spécialité de chacun mais pendant deux ans, durant lesquels ces travaux ont été discutés, deux questions essentielles ont fait l'objet de nos investigations :

1. En quoi consiste la modernité tunisienne ?
2. Quel sera l'avenir de la Tunisie à l'horizon 2040 ?

1. En quoi consiste la modernité tunisienne ?

Notre enquête ne s'arrête pas à diagnostiquer ce que nous avons appelé « l'essoufflement du projet moderniste tunisien » mais elle s'attache à mettre en relief les normes qui devraient nous guider dans notre démarche vers plus de liberté et de démocratie.

Dans cet ordre d'idées, nous avons d'abord rappelé que la Tunisie, depuis le XVIIe siècle, a réussi à accéder à une modernité qui lui est propre et qui a permis à l'État de limiter l'interférence de la religion. Mais afin de montrer comment s'est développée cette démarche, Abdelhamid Hénia focalise ses investigations sur « le cercle de l'équité ». Ainsi, « les transformations que subit l'institution du *Bayt al-mâl*, et plus particulièrement l'usurpation de ses prérogatives par l'institution du *Bayt Khaznadâr* créée par les Mouradites au XVIIe siècle » constitue la consécration d'un processus de centralisation administrative qui permet de mettre sur pied ce que Mahmoud Ben Romdhane appelle un « processus d'institutionnalisation » et que *Ahd el Aman* commença dès 1861 à réaliser. Fatma Ben Slimane montre quels étaient les enjeux autour desquels cette première constitution fut promulguée et quelle était « la part du religieux dans l'échec ou

- *Modernité et genre* est porté par Ikbel Gharbi et Monia El Abed.

- *Le développement durable* est étudié par Mustapha El Haddad, Samir Meddeb et Karim Ben Mustapha.

- *Médias* est étudié par Abdelkrim Hizaoui.

- *Séparation et indépendance des pouvoirs* est étudié par Ghazi Ghraïri.

- *Relations professionnelles et protection sociale* est étudié par le Doyen Mongi Tarchouna.

- *Entreprises et système productif* est étudié par Jouhaïna Ben Boubaker.

l'accomplissement du projet moderniste tunisien ». Abdelkader Zghal rappelle que pour « accéder à l'intelligibilité des traits spécifiques du projet moderniste tunisien, il est indispensable de le situer dans le prolongement des processus historiques de constitution des modernités pionnières, en veillant à distinguer entre le modèle idéal typique de la modernité, qui est un modèle construit par le chercheur, et la diversité des institutionnalisations sociohistoriques de ce modèle idéal typique ». Dans ce sens, Tahar Ben Guiza insiste sur l'adaptation par les Tunisiens de ce qui est précisément considéré comme un idéal-type de la modernité, à savoir le principe d'unité appliqué à l'administration, à la juridiction, à l'enseignement, à l'économie, etc. Ce qui permet la réalisation d'autres acquis majeurs, propres à la modernité en général, mais qui ne semblent pas encore à l'ordre du jour comme la *différenciation des ordres*, ainsi qu'une **citoyenneté** authentique et une prise en charge effective par la société civile de la chose publique et de l'intérêt général au sein d'une **démocratie** réelle.

D'où la pertinence de la comparaison de la modernité tunisienne avec les modernités pionnières, celles de l'Europe occidentale. A. Zghal émet l'hypothèse que la modernité tunisienne est le fruit d'une alliance matricielle entre la classe politique du Néo-Destour et l'institution syndicale de l'UGTT créée par Farhat Hached en janvier 1946, et concrétisée par l'organisation et le déroulement du congrès du Néo-Destour dans la ville de Sfax en novembre 1955. Cette alliance, remarque Mahmoud Ben Romdhane, était naturelle d'autant que « dans le domaine social, les programmes du Destour et du Néo-Destour, ainsi que ceux des mouvements syndicaux, et même des Jeunes Tunisiens, sont convergents : la valeur des hommes doit être fondée sur leur mérite et non sur leur origine sociale ».

La construction du nouvel État tunisien a réalisé, entre 1956 et 1963, le bouleversement le plus marquant de son histoire, une sorte de révolution tranquille le faisant passer d'une société traditionnelle, attachée au passé, à une société moderne regardant vers l'avenir. Cette révolution s'est illustrée par une chute du taux de natalité qui était en 1956 d'une moyenne de 7,096 %,

et qui est passé à 2,013 % aujourd'hui. Cette évolution était rendue possible grâce à la restructuration des institutions et des mentalités qui a conduit à la société tunisienne moderne, capable de se rénover et de se régénérer. D'un seul mouvement, le nouvel État tunisien a réalisé l'unification de la juridiction, de l'éducation et de l'administration, l'abolition des propriétés de main morte (Habous), la mise en place du Code du Statut Personnel qui abolit la polygamie, la répudiation, le tuteur, fixe l'âge légal du mariage à 18 ans et reconnaît la femme comme sujet de droit à part entière, ainsi que la proclamation de la République basée sur la souveraineté du peuple. Par le même mouvement, le Code de la presse qui reconnaît le droit à l'expression libre est proclamé, une économie de marché est mise en place progressivement, les services de santé sont généralisés, en particulier ceux du planning familial qui permet la limitation des naissances et qui institue le droit à l'avortement. Ces mesures convergent vers l'une des valeurs nodales de la modernité qui n'est autre que la *citoyenneté*. Or, la citoyenneté, comme le remarque Amor Belhedi, « passe inéluctablement par la redistribution des pouvoirs à toutes les échelles spatiales (locale, régionale, nationale), elle consiste à rendre les hommes responsables de leur(s) espace(s) de vie, s'opère à travers la participation effective de l'individu à la gestion de son espace ». Des valeurs comme l'égalité, la solidarité ou la rationalité passent par la conception du territoire, son devenir commun et la manière avec laquelle il est géré pour un développement durable, solidaire et partagé.

Certes, les changements que la Tunisie a réalisés au début de l'indépendance sont venus par le haut, mais Bourguiba, le maître d'œuvre de ces réformes, a opté pour une démarche qui le distingue de Kamal Ataturk qui a choisi, selon les mots de Hichem Ben Abdessamad, de « manière abrupte de violenter la société par la loi ». La démarche de Bourguiba préserve en le modernisant le patrimoine culturel et spirituel arabo-musulman. C'est ce qui apparaît clairement dans son fameux discours de Jéricho où il use d'un « nous » (« *Nous autres arabes* ») peu habituel. Ahmed Ounaïes analyse minutieusement le sens de la proposition bourguibienne du « conflit israélo palestinien sur la

base de la résolution de partage adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 29 novembre 1947 ».

Au total, le Tunisien a montré sa capacité d'ouverture et d'adaptation aux valeurs de la modernité. Cette aptitude défie toutes les formes de stigmatisation accompagnant ordinairement la vision essentialiste qui le fige dans une personnalité arabo-musulmane préétablie. Toutefois, comme le souligne Abdelmajid Charfi : « la stratégie de modernisation à marche forcée touchait de plein fouet le domaine naguère réservé de la religion, notamment par l'instauration de la loi positive à la place de la loi religieuse qui régissait les rapports sociaux en plus des règles du culte ». Dans ce cadre, l'administration a remplacé le calendrier lunaire hégirien par le calendrier solaire grégorien, les chiffres dits hindous par les chiffres dits arabes, la fixation des débuts des mois lunaires sur la base des calculs astronomiques. Toutes ces réformes sont inspirées d'un *Ijtihad* qui développe l'idée d'un « Islam-force » opposé à un Islam institutionnel²⁶ représenté par les Zeitouniens que Bourguiba n'a eu de cesse de fustiger et d'occulter.

Il n'en demeure pas moins que les institutions de direction du pays étaient, durant les deux premières décennies de l'indépendance, entre les mains d'une élite volontariste, développementiste, croyant en sa « mission » historique de faire de la Tunisie un pays moderne. Cette élite était surtout « pragmatique » et ouverte, sans idéologie, ce qui lui évitera les bévues que connaîtront les élites politiques de nombreux autres pays du « Tiers monde ».

Le régime de Ben Ali installé en novembre 1987 n'a fait qu'accentuer les caractères d'un régime autoritaire que Bourguiba a finement mis en place, particulièrement après le congrès de Monastir de 1971. Ben Ali a installé un système d'allégeance corroboré par une érosion des institutions et des capacités productives. C'est l'idée nodale de *mérite* qui a été le plus mise à mal par une corruption basée sur le clientélisme et l'intérêt

26 Sarah Ben Nfissa, *Islam, autorité et état*, Paris, Université de Paris I, Panthéon, Sorbonne, 1985.

individuel. Ce déclin des valeurs n'a pas seulement touché le tissu social, économique et politique, il a aussi déconstruit le lien que le Tunisien entretient avec sa culture. Or, c'est à l'école que la culture s'intègre dans l'imaginaire sociétal. En effet, l'école tunisienne qui était performante au moment où tout manquait, est aujourd'hui en perte de vitesse. L'Université est sinistrée. L'autorité est niée et la distinction privé-public s'estompe. Les adultes renoncent à exercer leur autorité. Cela rend compte de l'aliénation de notre société de masse qui, paradoxalement, s'enfonce par cet aspect dans le sillage des sociétés modernes de consommation !

La centralisation de la gestion contraint les enseignants à devenir de simples exécutants des consignes et des recommandations de programmes rigides élaborés par une administration qui n'est manifestement plus là que pour surveiller et punir. Le même système de centralisation de la décision administrative, pédagogique et des ressources est généralisé à tous les ministères et aux autorités régionales qui deviennent de simples exécutants des décisions prises à Tunis.

Le système de désinstitutionnalisation, établi par Ben Ali, et limité au départ à certains départements, s'est vite transmis aux autres institutions. Le pays est privé de ses élites qui le quittent dès qu'elles en ont l'occasion. L'enthousiasme s'érode et la corruption se généralise. Elle finit par toucher le système éducatif et universitaire.

Quel est l'avenir de la Tunisie à l'horizon 2040 ?

La Tunisie, à l'horizon 2040, peut évoluer selon deux scénarios possibles : un scénario « favorable » fondé sur un changement paradigmatique qui permet de transformer la Tunisie en une société d'institutions, du savoir, créative et tolérante et un scénario « défavorable » fondé sur les tendances corrosives qui consacrent la « culture de la passivité » et de la dépendance, où les écarts régionaux s'amplifient et où l'environnement naturel perd son équilibre sur la longue durée.

A. Le scénario favorable

À l'opposé des sociétés traditionnelles où le progrès est synonyme de corruption de la pureté initiale et d'altération

de l'identité, la société tunisienne moderne portera un intérêt constant à l'avenir en accord avec l'hymne national qui chante le peuple constructeur de son destin. Mais, regarder vers l'avenir ne veut pas dire renoncer au passé, bien au contraire. Fixer son regard sur l'avenir revient à donner à la critique, à l'invention et à l'innovation toutes les chances de percer et de se renouveler. Cela ne passe pas sans une réappropriation du passé, une réinvention de l'héritage culturel et historique qui forme l'identité. L'identité est à la fois sociale, culturelle, politique, économique et territoriale. La réflexion entamée par le groupe de Mustapha Haddad, Samir Meddeb et Karim Ben Mustapha sur le développement durable donne à la recherche sur l'identité territoriale une dimension écologique incontournable dans toute vision prospective sur la Tunisie. Une évolution favorable de la Tunisie nécessite, à la fois, son intégration à l'économie mondiale et sa réussite dans l'établissement d'un équilibre territorial qui réduit les écarts entre les régions du littoral et le reste du pays.

L'évolution favorable du pays dépend, selon Mahmoud Ben Romdhane de quatre variables fondamentales : le capital humain, le capital physique, le type de capitalisme et surtout les institutions. En effet, un système démocratique ne sera viable en Tunisie que sous réserve du renforcement de l'institutionnalisation. Cela aura évidemment une répercussion sur le PIB par tête qui pourra, si certaines conditions sont réalisées, atteindre celui de l'Espagne. Il convient de souligner, cependant, que ce scénario signifie l'entrée de plain pied dans une ère démocratique et de progrès institutionnel dans un délai très bref.

Sans prétendre être exhaustif concernant les questions traitées dans cet ouvrage et qui concernent les chances d'un scénario favorable à l'horizon 2040, il est utile de rappeler au moins ce que nous considérons comme essentiel à cette progression. En effet, l'évolution favorable de la Tunisie nécessite une réconciliation des Tunisiens avec leur histoire dans sa diversité, sa multiplicité, ses symboles et ses acquis. Tout cela n'a de sens que sous réserve d'une consolidation de la «culture des projets» qui met en exergue la richesse de la diversité historique, culturelle et

politique du passé tunisien. La valorisation de cette diversité permet par ailleurs une meilleure communication du Tunisien avec son environnement maghrébin, arabe et méditerranéen. C'est de l'intégration innovante à cet environnement que la modernité tunisienne ferait peau neuve et trouverait les moyens de redevenir un centre méditerranéen ouvert et créatif. Ahmed Ounaïes rend compte dans sa vision prospective d'une Tunisie à l'horizon de 2040 dont l'évolution ne dépend pas seulement des facteurs endogènes mais aussi des facteurs géopolitiques qui favorisent la « revitalisation du traité de Marrakech, c'est-à-dire la convergence progressive entre les cinq pays dans le sens de l'intégration régionale graduelle incluant le processus de sécularisation ». Dans cet ordre d'idées, Ounaïes pense que « le duo Tunisie Libye évolue vers une coopération toujours plus étroite ». Cette évolution est appelée à être consolidée dans tous les domaines. Elle permettra une meilleure entente avec nos voisins algériens, marocains et mauritaniens et l'idée d'un Maghreb uni n'est pas exclue. Une unité maghrébine en harmonie avec sa dimension arabe et méditerranéenne ne sera plus un simple slogan mais une réalité palpable. Amor Belhedi insiste sur le rôle que peuvent jouer les régions frontalières dans l'intégration maghrébine et le rééquilibrage entre les différentes régions du pays.

Toutefois, faut-il le rappeler, aucune évolution favorable n'est imaginable tant que la culture demeure dans un état chaotique. Abdelmajid Charfi souligne dans ce sens, qu'afin de remédier à l'inculture qui s'est développée ces dernières années, un ensemble de mesures concernant la culture d'une manière générale et l'enseignement en particulier, devraient être prises afin de réhabiliter des valeurs motrices de la société comme le mérite, la critique, la créativité, la rationalité et le savoir d'une manière générale. Tahar Ben Guiza explique à son tour qu'une société tunisienne d'avenir devrait être une société du savoir, du savoir-être et du savoir faire. La Tunisie est appelée à faire sa révolution cognitive et technologique afin de pouvoir devenir un partenaire dans la grande cité du monde. Elle est ainsi appelée à changer le système éducatif en profondeur, à s'adapter aux nouvelles technologies de l'information. D'où l'attention particulière que

l'on doit porter au « peuple des netoyens » ; car, faute de pouvoir jouir du statut de citoyen, les Tunisiens, en particulier sous le régime de la censure de Ben Ali, ont fini par donner aux « médias des masses » et aux réseaux sociaux, le rôle traditionnellement octroyé aux mass médias. Cet élan sociétal à travers les réseaux sociaux d'internet va continuer sa progression afin d'éviter la fracture numérique qui semble déjà entamée dans notre pays et qui est appelée à se développer si le progrès technologique n'est pas articulé à une économie du savoir, où l'intelligence et la connaissance sont la véritable richesse d'une économie de l'immatériel, de la critique et de la créativité. La Tunisie saisira les rénovations scientifiques et technologiques *à temps* afin d'être en phase avec l'éducation du futur caractérisée par la culture de réseau qui privilégie le connectif au collectif.

B. Le scénario défavorable

L'un des aspects du scénario pessimiste est celui d'attendre encore longtemps pour revoir d'autres élections plus libres et plus démocratiques. Les modernistes et les progressistes sortent perdants des élections du 23 octobre 2011. Cela a-t-il un rapport avec le renoncement de l'UGTT à son alliance stratégique avec les forces du progrès ? Le travail prospectif que le groupe « Tunisie 2040 » a réalisé ne concerne pas l'actualité brûlante, sauf si l'on considère le rôle joué par l'UGTT et qui, historiquement, a été depuis sa création en 1946, un levier moderniste et progressiste. La centrale ouvrière n'est en réalité que la concrétisation de l'alliance entre l'intellectuel Tahar Haddad et le syndicaliste Mohamed Ali Hammi. D'ailleurs, ce fut l'alliance entre le néo-Destour et l'UGTT qui a permis de fonder l'État moderne en 1956. Cette alliance a bien fonctionné sous la direction de Bourguiba comme sous la direction de Ben Ali. En contrepartie, elle a soumis le syndicat à l'autorité de l'État moyennant des avantages matériels et symboliques à toutes les catégories sociales qui disposent d'un travail stable. Toutefois, lors de la Révolution du 14 janvier 2011, l'UGTT dont la direction s'était ralliée à Ben Ali, s'est vu dépassée par sa base avec la grève générale du 12 janvier 2011 à Sfax. Et sans avoir une véritable vision politique, elle a joué le jeu de

la terre brûlée afin de rester sur le devant de la scène. Partant, la pluralité syndicale, que la CGTT revendiquait depuis 1994, est devenue aujourd'hui une réalité qui mettra un certain temps pour devenir efficiente dans la sphère sociale et politique, mais elle n'empêchera pas les tendances corrosives, dans un scénario pessimiste, de se confirmer.

Les différentes études tentent de brosser un tableau des problèmes qui peuvent se poser si nous n'arrivons pas à résoudre des problèmes épineux comme celui qui oppose le modernisme à l'authenticité, et la laïcité à la piété. Les modernistes sont, selon une vision tronquée, des athées pervertis par l'Occident et les islamistes des pieux qui suivent la parole de Dieu. Or, l'une des raisons qui peuvent expliquer ce retour du religieux dans le monde islamique d'une manière générale et en Tunisie en particulier, consiste dans l'accroissement de la frustration collective provoquée par le sentiment d'injustice subie par les Arabes depuis plus d'un siècle.

L'analphabétisme et l'inculture pourraient constituer des facteurs régressifs, creusant encore plus profondément les fractures cognitive et technologique. D'ailleurs, si l'un des aspects essentiels de la modernité consiste dans le renforcement de la « culture de la passivité » que développe la société consumériste, il est certain que cela ne passera pas sans une destruction des capacités de refus, de critique et d'invention de l'Homme tunisien qui vient à peine d'affirmer sa citoyenneté avec la Révolution du 14 janvier. Il y a donc une mauvaise appréhension de la modernité non seulement en raison de la culture consumériste et du capitalisme sauvage, mais aussi en raison de la confusion entre le modernisme et l'autoritarisme que le régime de Ben Ali a établi. Mais plus encore, dénoncer les méfaits de la modernité est une chose et revendiquer le retour aux structures de la société traditionnelle et archaïque en est une autre. Le scénario défavorable d'une Tunisie qui renonce à changer de paradigme sociétal et cognitif est possible dans la mesure où la persistance du déséquilibre régional renforce le régionalisme prégnant, et où le népotisme et la corruption font obstacle à l'institutionnalisation nécessaire au développement

et à la démocratie. La fracture cognitive et technologique sera renforcée en raison de l'analphabétisme et des écarts de plus en plus marqués entre les régions côtières et l'intérieur du pays. Dans cet ordre d'idées, la non-séparation des pouvoirs participera au renforcement des inégalités régionales, sociales et entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, dans un scénario défavorable, les techniques de l'information et de la communication (TIC) pourront se développer, les réseaux sociaux se multiplier sur le net, mais, dans une Tunisie fracturée techniquement et socialement, le savoir demeurera inaccessible. Ceci non seulement en raison de la politique de recherche poursuivie jusqu'aujourd'hui et qui aggrave la dépendance de notre pays au reste du monde, mais surtout en l'absence d'une culture de projet et d'initiative.

Tahar Ben Guiza, décembre 2011

PENSER LE PROJET MODERNISTE TUNISIEN

Abdelkader ZGHAL

Cette étude est ma contribution, en tant que sociologue, à une réflexion collective ayant pour thème « le projet moderniste tunisien à l'horizon 2040 ». L'objet de l'étude est de restituer la dynamique sociohistorique sous-jacente à ce que nous désignons par « le projet moderniste tunisien ».

Pour accéder à l'intelligibilité des traits spécifiques du projet moderniste tunisien, il est indispensable de le situer dans le prolongement des processus historiques de constitution des modernités pionnières, en veillant à distinguer entre le modèle idéal typique de la modernité, qui est un modèle construit par le chercheur, et la diversité des institutionnalisations sociohistoriques de ce modèle idéal typique.

Notre hypothèse de travail est que la modernité est un ordre normatif qui remonte intellectuellement à la philosophie du Droit Naturel moderne et, plus particulièrement, à ses deux principes fondamentaux qui sont le principe de l'autonomie et de la rationalité des individus, et le principe de contrat, en tant que modèle légitime de toutes les relations sociales. A partir de cette hypothèse de travail, la question se pose : « comment rendre compte du retard mis par la société tunisienne pour acquérir les traits distinctifs des modernités pionnières? »

Pour concevoir des éléments de réponse à cette question, nous distinguons, parmi les modernités pionnières, celles qui sont des modernités fondatrices – l'Angleterre, les Etats Unis d'Amérique et la France – et la deuxième vague des modernités – l'Allemagne et le Japon – qui sont, en réalité, des projets de modernisation étatiques et volontaristes qui ont réussi à rattraper leur retard par

rapport aux modernités fondatrices. Le projet moderniste tunisien est un projet qui cherche à rattraper le retard par rapport aux modernités allemande et japonaise. Il relève de la troisième vague des projets modernistes.

Notre démarche se développe en trois temps. La première partie met en évidence les points communs des modernités fondatrices : l'anglaise, la française et l'américaine. La deuxième partie est consacrée à la deuxième vague des projets modernistes : les projets des sociétés allemande et japonaise. L'exploration du projet moderniste tunisien est abordée dans la troisième et dernière partie, après avoir évoqué la problématique des « modernités multiples ».

I. LA PREMIÈRE VAGUE DES PROJETS MODERNISTES

La première vague est constituée par les projets modernistes anglais, américain et français qui ont en commun d'être des créations d'acteurs sociaux autonomes appartenant à la société civile et non, comme dans les cas des modernités allemande et japonaise, le choix stratégique de l'Etat soucieux de rattraper son retard historique.

1. Le miracle anglais

C'est la société anglaise qui a inventé la première expérience historique de la modernité, dès la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, en intériorisant le principe de l'autonomie individuelle et le principe du contrat qui sont les deux principes fondateurs de l'Etat-nation moderne et de ses valeurs : la citoyenneté politique, l'égalité sociale et l'identité nationale.

L'une des questions qui se posent est : « pourquoi la société anglaise était-elle la première à adopter les principes de la philosophie du Droit Naturel moderne et à instaurer le modèle de l'Etat-nation moderne avec ses valeurs de citoyenneté, d'égalité sociale et d'identité culturelle nationale ? » La réponse est que la société anglaise du milieu du XVII^{ème} siècle était la société la mieux prédisposée à instaurer la modernité pour deux types de raisons :

- Dans l'ordre religieux : les puritains anglais de la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle sont les premiers à introduire le modèle démocratique dans l'organisation et le fonctionnement des institutions religieuses. Ils sont les précurseurs de la démocratie en pratiquant l'interprétation personnelle et libre des Saintes Ecritures et en élisant de façon égalitaire, par les deux sexes, leurs responsables à la fois civils et religieux en ne leur accordant qu'un mandat révocable. Les puritains anglais ont ainsi opéré un réaménagement horizontal des valeurs, en posant tous les hommes et toutes les valeurs au même niveau de dignité, qu'il s'agisse du politique, de l'économique ou du familial. Le gouvernement est perçu par les puritains calvinistes comme une institution qui doit être subordonnée à la volonté des usagers.
- Des raisons qui relèvent de l'ordre social et qui sont à l'origine de l'émergence historique d'une alliance organique, politique, historique et culturelle entre la nouvelle bourgeoisie anglaise et le secteur le plus dynamique de l'aristocratie anglaise.

Le résultat est que l'ordre normatif de la modernité anglaise tend à sacraliser le principe libéral et individualiste de la citoyenneté politique, à accepter les inégalités sociales au nom des libertés individuelles et à tolérer le pluralisme des appartenances collectives culturelles et religieuses dans le cadre d'une même nation, la nation anglaise. Cette matrice socioculturelle de la modernité anglaise, qui remonte à la Glorieuse Révolution anglaise de 1686 et du Bill of Rights de 1689 est encore, à notre époque, ce qui distingue la modernité anglaise des autres modernités.

2. La modernité française

Comme le projet moderniste anglais, le projet moderniste français est une création de la société civile française et de son idéologie radicale des Lumières, dans le contexte du déclenchement de la Révolution française de 1789.

Le projet moderniste français porte aussi les traces de la relative hégémonie de l'Etat sur la société civile et sur la tradition aussi bien au niveau politique qu'au niveau culturel.

Contrairement au projet moderniste anglais, qui a tendance à sacraliser le principe de citoyenneté, le projet moderniste français a tendance à sacraliser le principe de l'égalité sociale, même en sacrifiant parfois les exigences du principe de la citoyenneté politique.

La volonté traditionnelle de l'Etat français de vouloir contrôler l'ordre moral de la société civile est très probablement à l'origine de la conception strictement française de la laïcité qui est radicalement différente du principe américain de nette séparation entre l'Etat et les institutions religieuses.

Avant la perte de son empire colonial et l'immigration massive provenant des anciennes colonies françaises, la société française avait une conception apaisée de son identité culturelle nationale qui est généralement identifiée par les français comme étant l'incarnation des valeurs universelles. La France a vécu ainsi avec le mythe d'être l'instituteur du monde. Avec l'arrivée d'une immigration maghrébine et africaine, cette conception paisible de l'identité nationale a laissé place à une crise identitaire comparable à celle des sociétés arabes contemporaines.

3. Le projet moderniste américain

Le projet moderniste américain est l'œuvre de citoyens anglais qui ont émigré en Amérique pour échapper aux persécutions religieuses qui étaient fréquentes avant la Glorieuse Révolution anglaise de 1686. Les traits spécifiques de ce projet moderniste portent les traces de la mémoire de ces persécutions.

Parmi ces traits spécifiques de la modernité américaine, on doit retenir plus particulièrement :

0Le résultat de cette constellation de traits spécifiques est l'hégémonie politique du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire et plus spécialement de la Cour suprême.

II. LA DEUXIÈME VAGUE DES PROJETS MODERNISTES

L'un des traits distinctifs de la deuxième vague des projets modernistes est d'être des projets conçus par des bureaucraties

étatiques dans une perspective de défense contre les menaces des interventions politiques et militaires des Etats issus de la première vague des projets modernistes : l'Angleterre, les Etats Unis d'Amérique et la France.

On peut dire que presque toutes les sociétés de l'Europe orientale, de l'Amérique Latine, de l'Afrique et de l'Asie étaient soumises à ce genre de menaces des puissances impérialistes. Mais il n'y a que l'Allemagne et le Japon qui sont arrivés à concevoir et à inventer leur propre mutation moderniste pour échapper à ces menaces. Les autres sociétés, comme la société tunisienne, participent de la troisième vague des projets modernistes.

1. Le projet moderniste allemand

Le projet moderniste allemand s'est constitué dans le contexte de la défaite de la Prusse par les armées de Napoléon en 1806. L'histoire de la modernité allemande porte les traces de cette défaite militaire, qui se manifestent dans le ressentiment et l'ambivalence des Allemands par rapport aux Français et à la société française. Ce ressentiment et cette ambivalence ne sont pas étrangers au déclenchement des deux guerres mondiales.

Le projet moderniste allemand est, avant tout, un projet animé par une idéologie nationaliste et concrétisé par une bureaucratie étatique et militaire consciente de son retard historique, symbolisé par la fragmentation territoriale de l'empire germanique et par la demande d'un substrat territorial pour la nation allemande, définie exclusivement par l'usage de la langue allemande.

La sacralisation du principe de l'identité nationale a souvent éludé les exigences démocratiques du principe de la citoyenneté politique, au nom de l'unité sacrée de la nation, définie comme étant la nation de tous ceux qui parlent la langue allemande et non d'un Etat territorial défini par ses frontières politiques.

2. Le projet moderniste japonais

Le projet moderniste japonais est l'unique projet moderniste non occidental qui a su s'imposer, en tant que modernité asiatique comparable aux modernités occidentales. La comparaison est

encore plus nette avec le projet moderniste allemand parce que les deux projets – allemand et japonais – ont en commun d’être des projets étatiques visant à rattraper leur retard historique par rapport aux sociétés appartenant à la première vague des projets modernistes.

Les différences entre les projets modernistes allemand et japonais sont aussi très significatives. Contrairement aux Allemands – et aussi aux Arabes – les Japonais n’ont pas une conception dramatique de leur propre identité collective. L’une des raisons de cette différence réside dans le fait que le Japon a toujours été une entité territoriale bien délimitée, contrairement à l’Allemagne moderne qui est un Etat issu d’un système politique impérial doté d’un centre politique relativement stable mais avec des frontières politiques imprécises. Le résultat de cette situation est une conception de la citoyenneté polémique, instable parce qu’elle repose non sur le territoire mais sur l’usage de la langue qualifiée de nationale.

Les projets japonais et allemand ont aussi des points communs qui sont aussi significatifs que leurs différences. Nous retenons entre autres, ces deux traits qu’on peut classer dans la catégorie des traits culturels. Les deux projets ont tendance à soumettre les individus aux valeurs hégémoniques des groupes et des communautés (comme les sociétés arabes). Il est probable que cette tendance porte en elle les héritages culturels de la religion luthérienne, pour les allemands, et de la religion confucéenne, pour les japonais. On doit, peut être, ajouter l’exceptionnelle capacité des sociétés japonaises et allemandes à se conformer rapidement, après les défaites militaires, aux exigences de la démocratie politique et de la modernité industrielle.

III. PENSER LE PROJET MODERNISTE TUNISIEN

L’argument qui sera exposé dans cette dernière partie de l’étude, consacrée au projet moderniste tunisien, s’appuie sur les résultats de nos très rapides et très schématiques exposés des projets modernistes fondateurs (les projets anglais, américain et français)

et des projets modernistes de la deuxième vague (allemand et japonais). La principale conclusion de cet exposé des deux premières vagues des projets modernistes est l'existence d'une différence fondamentale entre les projets de la première vague qui sont des créations historiques de sociétés civiles relativement autonomes par rapport à leur bureaucratie étatique et les projets de la deuxième vague qui sont des projets de modernisation conçus et mis en pratique par la bureaucratie étatique pour rattraper le retard historique.

Notre principale hypothèse de travail situe le projet moderniste tunisien dans la catégorie de la troisième vague des projets modernistes. Nous cherchons à rattraper notre retard par rapport aux modernistes allemands et japonais qui sont des projets historiques propulsés par des élites nationalistes mieux armées socialement et culturellement que les élites tunisiennes face aux menaces hégémoniques des puissances occidentales qui ont précédé les conquêtes coloniales. Notre retard historique est donc plus important que celui des projets modernistes allemand et japonais.

Notre démarche, pour valider la pertinence de notre hypothèse de travail, se fera en trois temps. Nous commençons par mettre en évidence la non prédisposition de la société tunisienne, au cours du XIX^{ème} siècle, à s'engager dans la modernité contrairement au cas de la société allemande ou celui de la société japonaise. La deuxième étape sera consacrée à défendre l'hypothèse de l'existence d'une alliance matricielle entre la classe politique et l'institution syndicale qui est à l'origine de la constellation des traits spécifiques du projet moderniste tunisien. La troisième et dernière étape de notre réflexion est un très rapide exposé de l'institutionnalisation étatique du projet des élites nationalistes.

1. La fragilité sociale et politique de l'Etat tunisien à l'époque des Tanzimat ottomans

Les Tanzimat ottomans sont des projets de réformes politiques inscrits dans le contexte international qui a donné naissance aux projets de modernisation étatique et volontariste de la société

allemande et de la société japonaise. Une lecture, relativement distanciée, de l'histoire des Tanzimat ottomans est révélatrice de la non prédisposition des sociétés ottomanes à instaurer les réformes politiques exigées par un projet de modernisation volontariste. Les sociétés occidentales ont joué un rôle déterminant dans la fragilité sociale et politique des élites ottomanes.

Nous limiterons notre raisonnement au cas de l'Etat tunisien – qui constituait la Régence de Tunis relevant de l'Empire ottoman – pour montrer comment la Constitution tunisienne de 1861, désignée comme étant la première Constitution du monde arabe, était un événement manipulé par les puissances européennes. Mais ceci ne doit pas nous empêcher de reconnaître que les valeurs inscrites dans les termes de cette Constitution sont des valeurs profondément intériorisées par une catégorie limitée de la bureaucratie étatique de la Régence de Tunis.

La proclamation de la première Constitution

La scène se passe à Tunis, le 23 août 1861, dans la Grande salle du Palais du Bardo. Le Bey préside une cérémonie solennelle ; il est entouré de ses ministres, des membres du Conseil Charaïque, du Grand Conseil des tribunaux, du Conseil Municipal de Tunis, des hauts dignitaires de la Régence, des hauts cadres de l'armée, des rabbins et des notables de la communauté juive ainsi que les Consuls des Etats amis, l'archevêque de Tunis et les délégations venues de l'intérieur du pays. Le Ministre Mohamed Bouattour, debout, lit une déclaration au nom du Bey, annonçant que le texte de la loi intitulée 'Ahd Al Aman, et assimilée d'une manière plus ou moins formelle au concept de Constitution, sera effectivement mise en application à partir de ce jour. La déclaration se termine par cette phrase du Bey : « Je suis le premier à prêter serment de fidélité aux lois issues du Pacte de Sécurité ('Ahd Al Aman) »

Preennent ensuite la parole Khayreddine, Vice – Président du Grand Conseil, debout près d'une table sur laquelle est déposé le texte de la loi, Khayreddine remercie le Bey au nom de la population de la Régence et prête serment de fidélité aux lois issues du Pacte de Sécurité. Ensuite, c'est le tour des Ministres et

des membres du Conseil Charaïque de prêter, individuellement, serment de fidélité à la même loi. Tout ceci, précise Ben Dhiaf, en présence des rabbins et des prêtres chrétiens. Avant la levée de la séance, Khayreddine doit reprendre la parole, très chaleureusement acclamé.

A l'issue de cette cérémonie officielle, le Ministre de la guerre donne l'ordre aux soldats de la garde de prêter le serment de fidélité. Enfin, dans chaque caserne, les soldats des nouvelles Nidhamiya prêtent serment, en armes, comme pour exprimer, d'après Ben Dhiaf, que ces armes seront utilisées contre ceux qui renieraient leur serment.

J'ai reproduit presque textuellement cette scène de l'ouvrage de Ben Dhiaf. C'est une véritable mise en scène, une représentation dont la dimension théâtrale est l'aspect le plus fonctionnel. Les acteurs – parce qu'ils étaient réellement des acteurs au double sens du terme – cachaient leur personne sous le masque de leur personnage et jouaient des rôles appris selon la logique de la représentation théâtrale et non selon leur sentiment et leur conviction intime. Ils étaient là pour occuper sur la scène des positions qui ne correspondaient pas à leur véritable position sociale.

Dans cette mise en scène, le Bey occupait la position centrale tandis que les Consuls des Etats amis se tenaient à sa périphérie. En réalité, il faudrait bouleverser l'ordre des positions et les distribuer autrement pour retrouver la véritable hiérarchie sociale et la logique de l'action de chaque acteur.

La cérémonie a mis en présence : le Bey, des Ministres et des hauts fonctionnaires de l'Etat, des Ulémas, des militaires, des représentants de la communauté juive, des consuls et l'Archevêque de Tunis. Tous ces personnages savaient que les nouvelles lois issues du 'Ahd Al Aman n'auraient pas vu le jour sans les pressions et la menace militaire des puissances européennes. En fait, la place centrale de cette cérémonie revient en premier lieu au consul de France et, à un degré moindre, aux autres consuls.

La population rurale, sous administrée et semi autonome, a réagi en 1864 par la révolte, à la suite du doublement du taux des

impôts. La révolte fut écrasée par la nouvelle armée Nidhami. Mais comme cette révolte coïncida avec un changement de la politique française par rapport à l'ensemble des réformes du 'Ahd Al Aman, le Bey fut obligé de suspendre la Constitution vingt quatre heures après la visite du Consul français, accompagné, cette fois, non d'un vice amiral, mais d'un amiral. La menace de cet amiral était nette : « Je suis venu vous demander, au nom de l'Empereur, de suspendre la Constitution, c'est-à-dire 'Ahd Al Aman, parce que cette Constitution a entraîné des conséquences néfastes pour votre pays et pour vous-même. L'Empereur souhaite que vous soyez maître de vous même et de votre pays. Nous vous informons que des navires de guerre sont arrivés au port de Tunis ; il y a actuellement quatre frégates, si vous ne procédez pas à la suspension de la Constitution, il y en aura huit et ensuite douze. »

Il reste, toutefois, que les symboles peuvent avoir leur vie autonome ou semi-autonome en se transformant en mythe fondateur du projet moderniste tunisien.

2. L'alliance matricielle du projet moderniste tunisien

La question centrale qui se pose à nous, après l'échec politique du transfert dans la société tunisienne du projet des Tanzimat ottomans et après la conquête militaire de la Tunisie par l'armée française en 1881, est de savoir comment les élites tunisiennes qui ne disposaient pas d'une société civile autonome ont pu créer une alliance matricielle sociopolitique en mesure d'inventer son propre projet moderniste avec sa configuration culturelle spécifique.

Notre hypothèse de travail est que la politique coloniale française a été, dans le cas du protectorat tunisien, une politique hégémonique qui porte en elle des tendances contradictoires. Cette politique coloniale a eu le mérite de permettre la formation d'une élite intellectuelle enracinée dans la culture arabe et profondément imprégnée par la culture française. Cette politique coloniale a eu, aussi, le mérite de permettre l'existence d'une tradition syndicale qui prolonge celle du syndicalisme français, avec ses qualités et ses défauts. Parmi ses qualités, le mouvement syndical français

en Tunisie a été à l'origine d'une tradition syndicale indigène inexistante dans les autres pays arabes. Le résultat est que la société tunisienne porte en elle depuis la fin de la deuxième guerre mondiale un projet moderniste structuré par une alliance organique entre les élites politiques et le mouvement syndical dans ses différentes péripiétés organisationnelles et idéologiques.

Nous distinguons deux étapes de cette alliance avant son institutionnalisation dans le cadre du projet étatique postcolonial. La première étape est celle des alliances instables entre les élites politiques nationales et les directions des deux premières organisations syndicales indigènes. La deuxième étape est caractérisée par l'alliance, relativement stable, entre l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), créée par Farhat Hached en janvier 1946, et la direction politique du Néo-Destour. Cette alliance était à l'origine de l'alliance stratégique entre la direction syndicale de l'UGTT et la tendance bourguibiste du Néo-Destour qui a permis l'organisation dans la ville de Sfax du congrès du Néo-Destour de novembre 1955 sous la protection des militants syndicalistes. Ce congrès fut décisif dans l'affirmation du projet moderniste tunisien.

- *Le premier moment de l'alliance matricielle*

Ce premier moment est caractérisé par une alliance instable entre les élites politiques destouriennes et les élites syndicales. Cette alliance a pris deux styles totalement opposés.

Le premier style est celui qui a été adopté par la direction fondatrice du Parti Libéral Constitutionnel (Destour). Cette première direction du Destour était dominée par les notables citadins qui étaient plus disposés à négocier avec les leaders socialistes français qu'avec la direction ouvrière du premier syndicat indigène créé en 1924 par le syndicaliste Mohamed Ali. Pour ne pas avoir des relations tendues avec le parti socialiste français, la direction du Destour a été amenée, avec beaucoup de gêne, à recommander à la direction du premier syndicat indigène de se dissoudre dans le syndicat contrôlé par la direction locale du parti socialiste français. Le résultat de cette prise de position

de la direction du Parti Libéral Constitutionnel (Destour) fut la dissolution du premier syndicat indigène et la condamnation du syndicaliste Mohamed Ali et du communiste français Finidori qui était favorable à l'existence d'un syndicat indigène autonome.

Après la création du Néo-Destour en 1934 sous la direction d'une élite intellectuelle plus populiste que la première, l'alliance entre le Destour et le mouvement syndical indigène est restée instable, avec une volonté hégémonique explicite de la raison politique sur la raison syndicale.

La deuxième tentative de création d'un nouveau syndicat indigène est celle menée par le militant destourien Belgacem Gnaoui au mois de mars 1937. Moins d'un an après la constitution du premier bureau syndical, des ouvriers syndicalistes, qui sont en même temps des militants destouriens, ont imposé l'avocat destourien Hédi Nouira à la tête d'un nouveau bureau syndical (les 29 et 30 janvier 1938). C'est Bourguiba qui a imposé ce changement. Le résultat est que le Néo-Destour et le nouveau syndicat indigène ont été très rapidement réprimés et éliminés par l'administration coloniale.

• *La deuxième étape des rapports entre les Néo-Destour et le syndicalisme indigène*

Cette deuxième étape remonte à la fin de la deuxième guerre mondiale et la constitution en janvier 1946 par Farhat Hached de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT). Dans le contexte de l'après guerre, le Néo-Destour ne pouvait plus avoir la prétention de contrôler directement le mouvement syndical. Le résultat est une véritable alliance matricielle qui s'est concrétisée dans le contexte de l'organisation et du déroulement du congrès du Néo Destour dans la ville de Sfax (en novembre 1955). Il nous faut accorder l'espace nécessaire à cet événement fondateur de la constellation des traits spécifiques du projet moderniste tunisien.

• *La direction syndicale pour Bourguiba et contre Ben Youssef*

Le congrès du Néo-Destour à Sfax, du 15 au 18 novembre 1955, est l'événement qui a scellé l'hégémonie intellectuelle et

politique de la tendance bourguibiste du mouvement national. Cette tendance revendique le principe moderniste de l'Etat territorial, contrairement à la tendance yousséfiste qui s'inscrit dans la tradition des empires et qui conçoit l'ordre étatique comme étant fondé essentiellement sur une base culturelle, sans frontières politiques précises.

La constitution des deux tendances antagonistes ne s'est pas faite explicitement autour du choix de la conception normative de l'Etat : Etat territorial ou Etat trans-territorial. L'opposition a été faite, en réalité, sur la base d'une évaluation des conséquences politiques des conventions franco-tunisiennes relativement à l'autonomie interne. Bourguiba, président du Néo-Destour, est le leader et le porte parole de la tendance qui qualifie ces Conventions de pas positif vers l'indépendance. Ben Youssef, le secrétaire général du même parti, est le leader et le porte-parole de la tendance qui qualifie les Conventions d'un pas en arrière.

L'enjeu politique autour de l'ordre normatif de l'Etat est ma propre interprétation des documents relatifs à ce conflit entre le président et le secrétaire général du Parti. Le congrès de Sfax, initiative du président du Néo-Destour, vise à légitimer son choix politique par la base militante du Néo-Destour, ou plus exactement par les Néo-Destouriens qui acceptent de participer à ce congrès malgré l'opposition de Ben Youssef à son organisation.

Pour accéder à l'intelligibilité des raisons et des significations sous jacentes à la polarisation de ces tendances autour de la notion d'autonomie interne, nous pensons que nous avons intérêt à distinguer les discours des partis politiques non destouriens – le vieux Destour et le Parti Communiste Tunisien – et les discours des deux leaders destouriens qui sont des discours destinés à mobiliser des militants et non simplement à occuper une position politique.

Le vieux Destour, conscient des limites de son impact, a condamné sans nuances les Conventions de l'autonomie interne en affirmant, à la suite de son congrès des 16 et 17 avril 1955, « que la déclaration de Mendès France du 31 juillet 1954 et sur

laquelle on semble constamment revenir paraît, en fin de compte, comme une manœuvre colonialiste tendant à consolider les positions actuelles du colonialisme. »

La position du Parti Communiste Tunisien est encore plus folklorique puisque ce parti ne s'est pas limité à dénoncer « le gouvernement français (qui) a pu obtenir l'accord de certains éléments de la grande bourgeoisie tunisienne plus soucieux de leurs intérêts de classe que de l'intérêt national ». Sa contribution spécifique consiste à proclamer qu'en réalité « notre peuple est assuré de l'appui de l'immense majorité de l'humanité. Il a, à ses côtés, la grande Union Soviétique et les démocraties populaires d'Europe... En France, il peut compter sur l'appui résolu de la classe ouvrière et des masses populaires dressées contre l'ennemi commun de nos deux pays ».

Le véritable débat politique est entre Bourguiba et Ben Youssef, après l'exclusion de ce dernier du Parti, et la décision de Bourguiba d'organiser le congrès dans la ville de Sfax. Le choix de cette ville, hors de Tunis, est une décision qui révèle, d'une part, la force du mouvement yousséfiste dans la capitale et, d'autre part, le soutien du syndicaliste Habib Achour à Bourguiba. C'est en effet Achour qui a proposé à Bourguiba d'organiser le congrès du Néo-Destour à Sfax en assurant sa sécurité par un service d'ordre de 2 000 ouvriers (cf. Habib Achour). On a l'impression que le choix de la ville de Sfax, connue pour sa tradition syndicale, est une sorte de réponse de Bourguiba au choix de Ben Youssef au profit de la grande mosquée de Tunis. C'est à la mosquée Zitouna que Ben Youssef annonce avec éclat son opposition à l'orientation politique de Bourguiba, avec l'intention de mettre en évidence le soutien de la grande majorité des zeitouniens à son orientation politique, qui se réclame du respect des traditions arabo-musulmanes. C'est, d'ailleurs, à la suite de son discours que Bourguiba a pris la décision d'exclure Ben Youssef du poste de secrétaire général du Néo-Destour. Mais la différence entre les orientations politiques des deux leaders est plus manifeste si on compare leurs discours quasi-simultanés (des 17 et 18 novembre 1955), l'un à Tunis et l'autre à Sfax.

Le discours de Ben Youssef a eu lieu au stade Géo André de Tunis.

Des milliers de personnes, en majorité des jeunes, étaient venus l'écouter. A la tribune officielle avaient pris place S.E. Bakouri, ministre égyptien des Habous, accompagné de Dr Salama, ex-doyen de la Faculté des Lettres du Caire, MM Mahmoud Béji, président de l'Ouzara, Chadli Belkadhi, directeur de la Zitouna, Ahmed Saïd, directeur de la chaîne de radio égyptienne La Voix des Arabes, maître Moncef Okbi, vice président de la municipalité de Tunis, le journaliste cairote Habib Jamati, les cheikhs Mokhtar Ben Mahmoud et Hédi Belkadhi, MM Ali Zlitni, Hassine Triki, Ali Mouaoui, des chefs de résistants parmi lesquels Mohamed Ennifer, un frère de Tahar Lassoued, etc.

Des banderoles ornaient les tribunes. On y lisait notamment : « A bas les conventions ! », « le bureau politique ne représente pas le peuple tunisien ! », « Vive l'Afrique du Nord », « Vive Ben Youssef ! », « l'indépendance totale est notre seul but ! », « Avec l'Orient et non avec l'Union française ! ».

A son arrivée au stade, Ben Youssef était salué aux cris de « Vive Ben Youssef ! », « A bas les conventions ! », « A bas le congrès ! » (par référence au congrès du Néo-Destour à Sfax).

Quand le silence fut rétabli, il prit la parole pour dire... « *Cette réunion que nous tenons aujourd'hui en présence des représentants de l'Égypte consacre une fois de plus la victoire de l'esprit arabe* ».

« *Aujourd'hui, en votre nom, je remercie mes frères arabes ; notre pays est le leur. Le peuple doit choisir la voie qui doit conduire le pays vers ses destinées purement arabes. Nous sommes à un carrefour et nous devons choisir* ».

« *La Tunisie fait partie de la communauté arabe, rien ne doit l'en séparer, contrairement à ce qu'a dit Bourguiba* ».

« *Après 120 ans, l'Algérie est entrée en lutte, la conférence de Bandung n'a rien admis, si ce n'est le combat ; le protocole Faure – Bourguiba n'est pas valable* ».

« *La Tunisie est une partie indivisible du monde arabe* ».

« *Bourguiba et le bureau politique mentent quand ils disent que la Tunisie n'est plus dans l'Union française ; au contraire, ils l'y ont enfoncée un peu plus avec ces conventions* ».

« *J'espère que vous avez compris, je vous demande de rester calmes et d'attendre mes instructions* ».

(Résumé d'un reportage publié dans le journal « Le Petit Matin » du 19 novembre 1955, in Mohamed Sayah, 1970, pp 416 à 418).

J'ai tenu à reproduire d'une manière fidèle la scène du discours de Ben Youssef au moment du déroulement du congrès de Sfax pour tirer les conclusions suivantes sur la nature des soutiens politiques à Ben Youssef.

Nous remarquons l'absence des membres du bureau politique du Néo-Destour parmi les invités officiels de cette réunion.

La tribune officielle était occupée par quatre catégories de personnalités qui indiquent la diversité des forces sociales qui se reconnaissent dans le discours de Ben Youssef. Il y avait des représentants des notables du vieux Destour qui occupaient des postes officiels dans l'administration tunisienne, des représentants des Oulémas et des représentants de la résistance armée. Mais le point fort de Ben Youssef est la présence du ministre égyptien qui a assisté la veille à l'ouverture du congrès de Sfax, et surtout du célèbre directeur de la Voix des Arabes.

Cette mise en scène des forces sociales qui soutiennent Ben Youssef est révélatrice de la polarisation de la société tunisienne entre ceux qui sont pour l'orientation strictement arabo-musulmane, représentée par le discours de Ben Youssef, et ceux qui adhèrent à l'orientation moderniste et pro-occidentale de Bourguiba. En réalité, Bourguiba n'est ni anti musulman, ni anti arabe, contrairement aux jugements relativement récents de certains sociologues tunisiens. La véritable différence entre Ben Youssef et Bourguiba ne réside ni dans le contenu politique des Conventions de l'autonomie interne de la Tunisie, ni dans l'attachement à l'identité strictement arabo

musulmane de la nation tunisienne. Pour être clair, je dirais que Bourguiba est attaché à la rationalité d'un Etat tunisien compris dans ses frontières territoriales et politiques traditionnelles, et que Ben Youssef défendait l'intégration de la Tunisie au monde arabe bien qu'il ne fut pas plus convaincu de cette orientation politique arabo musulmane.

Je donne la justification de ce jugement après avoir exposé les grandes lignes de l'orientation politique de Bourguiba. Le discours inaugural de Bourguiba au congrès de Sfax est, à mon avis, l'un des plus représentatifs de ses choix politiques qui seront les mêmes jusqu'à son départ du poste de Président de la République et qui impriment la marque de la modernité de la société tunisienne. C'est pour cette raison que j'ai tenu à reproduire de larges extraits de ce discours franc et dépourvu de toute ambiguïté :

« Depuis treize siècles et demi en effet, la Tunisie demeure, compte non tenu d'une infime minorité, un pays arabe et musulman. D'ailleurs, le peuple tunisien, conduit par le Néo-Destour, a lutté pour conserver au pays son cachet arabo musulman ».

« Toutefois, il est de mon devoir de vous dire sans ambages que notre attachement à l'arabisme et à l'islam ne signifie pas une quelconque volonté de vivre dans l'isolement, à l'écart des peuples et des nations de notre voisinage. Il nous impose, au contraire, dans l'intérêt de notre pays, de coopérer avec ces pays européens auxquels nous lient des conjonctures politiques, des affinités historiques et des intérêts économiques. Du reste, cette coopération doit être absolument libre, conditionnée par notre propre intérêt, et dégagée de toute contrainte ou esprit de domination.

Une telle coopération doit être dictée par un contexte géographique particulier et par notre besoin d'évolution et de progrès. Cette vocation n'est pas nouvelle. Elle remonte à l'époque carthaginoise, car depuis l'Antiquité, la Tunisie n'a cessé d'entretenir des rapports étroits, dictés par sa position géographique, avec les peuples et les nations de son voisinage ».

« Non, Saumagne, il y a mieux à faire, un grand et beau Maghreb, avec son âme à lui, sa politique, ses institutions traditionnelles,

mais modernisées, proches de celles de l'Occident auquel il a toujours appartenu, que la France devance d'autres puissances à nous y aider ... ».

La vérité est que Ben Youssef – l'avocat francophone d'origine djerbienne – ne pense pas d'une manière radicalement différente de Bourguiba – l'avocat francophone d'origine monastirienne. Mais les deux discours publiés de Ben Youssef et de Bourguiba, représentent deux sensibilités authentiques du mouvement tunisien de libération nationale : une sensibilité qui se cramponne à la matrice arabo musulmane de son identité culturelle et une sensibilité qui, sans renier la dimension arabo musulmane de son identité, incarne le courage intellectuel et politique de revendiquer les valeurs de la modernité. On peut affirmer que le congrès du Néo-Destour de Sfax a mis en évidence la prédisposition de la société tunisienne à incarner un Islam profondément ancré dans la modernité méditerranéenne qui est une identité différente des modernités asiatiques ou nord américaines. Le congrès du Néo-Destour de Sfax a reconnu les trois principes fondateurs de la modernité des Etats-nations :

- Le principe de citoyenneté en procédant à l'élection d'un juif tunisien et de deux femmes tunisiennes au congrès national du Néo-Destour ;
- Le principe de l'égalité sociale incarné dans le concept du peuple en mettant en évidence l'alliance stratégique du Néo-Destour et du mouvement syndical : l'UGTT ;
- Le principe de nation et d'identité nationale en se réclamant du principe de l'Etat territorial et d'un choix raisonné des traits culturels distinctifs d'une identité culturelle qui combine les valeurs de l'héritage culturel arabo musulman et les valeurs d'une modernité transméditerranéenne.

Les difficultés d'institutionnalisation de ces trois valeurs de la modernité seront évoquées dans la dernière partie consacrée, dans les motions du congrès, à l'institutionnalisation étatique.

IV - LA MUTATION DU NÉO-DESTOUR EN UNE INSTITUTION ÉTATIQUE

Avant l'indépendance, Bourguiba n'avait eu ni la possibilité ni les moyens de contrôler les syndicalistes tels que Farhat Hached qui, d'ailleurs, a été assassiné en décembre 1952, avant l'indépendance, par des policiers français. Mais dès l'acquisition de l'indépendance, il a tout fait pour empêcher l'autonomie d'action de l'UGTT en ayant toujours comme objectif politique de défendre les intérêts matériels et moraux des classes populaires et des classes moyennes. Sur ce plan, l'alliance matricielle entre le Néo-Destour et l'UGTT a bien fonctionné, sous la direction de Bourguiba comme sous la direction de Ben Ali, en soumettant totalement le syndicat à l'autorité politique qui accorde des avantages matériels et symboliques à toutes les catégories sociales qui disposent d'un travail stable.

Pour conclure, je dois répondre à la question inhérente à cette étude prospective sur la Tunisie à l'horizon 2040. J'ai d'abord évité de répondre à cette question sachant que ma formation de sociologue ne me prédispose pas à projeter le futur. J'ai, en fin de compte, accepté d'exprimer mes souhaits et mes craintes dans la perspective de la longue durée, en distinguant le scénario le plus improbable, le scénario idéal et le scénario catastrophique :

1. Le **scénario le plus improbable** est celui de la stricte continuité de l'ordre politique présent, sous la protection de l'armée, pour défendre l'ordre social actuel contre les menaces des mouvements islamistes. C'est à dire que la continuité n'est concevable que sous la protection de l'armée comme dans le modèle de la Turquie d'Atatürk.
2. Le **scénario idéal** est celui qui sera instauré avec pour principal objectif l'institutionnalisation de toutes les propositions du Pacte fondamental (qui est, en réalité un pacte de sécurité 'Al-Amen') et qui remonte à Ben Dhiyf, son principal rédacteur.
3. Le **scénario catastrophique** est celui qui est instauré après une alliance politique conjoncturelle entre des néo-post-

islamistes et des néo-post-marxistes, comme dans le cas l'instauration du nouveau régime iranien.

Ce texte est rédigé avant le déclenchement de la révolution tunisienne de janvier 2011. Naturellement, je ne pouvais pas prévoir cette révolution, mais je peux prendre le plaisir de constater que cette révolution n'a pas infirmé mes trois scénarios : mon premier scénario, la stricte continuité de l'ordre politique, s'est révélé le scénario le plus improbable. Le deuxième scénario, la réactivation du pacte fondamental de 1857, est celui qui a aujourd'hui le plus de chances de devenir une réalité. Le risque d'une alliance conjoncturelle néo-post-islamiste et néo-post-marxiste constitue encore un risque politiquement concevable.

Abdelkader ZGHAL, Sociologue, juin 2011

LA MODERNITÉ TUNISIENNE : DU PASSÉ DE LA CONSTRUCTION À L'AVENIR DE L'INVENTION

Tahar BEN GUIZA

INTRODUCTION : QUELLE MODERNITÉ TUNISIENNE ?

La question de la modernité tunisienne n'a pas toujours été une évidence acceptée. Pourtant, l'histoire de la Tunisie ne manque pas d'événements symboliques qui l'ont marquée et qui ne peuvent pas être considérés comme des événements anodins, sans portée historique. Des faits historiques, politiques, légaux, culturels et sociaux ont ainsi, depuis plusieurs siècles, attesté qu'il y a en Tunisie un mouvement de rénovations et de réformes qui a permis à la Tunisie d'être le premier pays arabe à se doter, dès 1861, d'une constitution (1861). Ces rénovations ont touché, à la fois, la conception du monde, celle de l'homme ainsi que celle de la société.

Or, si à la question : la Tunisie est-elle un pays moderne ? La réponse est souvent positive, cela ne dit rien sur le sens de cette modernité tunisienne, son passé et son avenir. Ce travail, qui synthétise deux enquêtes, l'une rétrospective portant bilan critique de la modernité tunisienne, et l'autre prospective qui tente d'imaginer la modernité tunisienne à l'horizon de 2040 et essaye de montrer comment ce que nous avons appelé la modernité tunisienne s'est constituée, quels en sont les acquis et comment, peu à peu, ce qui s'est réalisé dans les premières décennies de l'indépendance a été mis à mal, voire déconstruit. C'est la raison pour laquelle parler de « l'essoufflement du projet moderniste tunisien » est devenu une nécessité et penser son renouvellement

un engagement important à assumer. Le travail prospectif demeure évidemment une simple vision du possible et de l'imaginable. Il peut donner lieu à une vision positive. Cette vision donne l'image d'une Tunisie qui réussit à devenir une société moderne d'avenir, c'est-à-dire une société du savoir, du savoir-faire et du savoir être. Cela correspond à ce que nous avons appelé le scénario optimiste. La société tunisienne peut, au contraire, rater la révolution cognitive et technologique du XXI^e siècle et sombrer dans une culture de la passivité qui est une culture des convictions, répétitive et fermée.

Prétendre que la société tunisienne est une société moderne nécessite un éclaircissement du sens de la modernité. Le concept comporte aujourd'hui une lourde charge idéologique qui le rend difficile à cerner. Réforme ou modernité ? Dans le cas de la Tunisie, il est permis de se demander si l'histoire n'était, au fond, qu'un passage d'une réforme à une autre ou, au contraire, si avec l'avènement du mouvement national et la construction de l'État indépendant, elle n'avait pas abouti à une refonte du système institutionnel, social et politique facilitant ainsi l'accès à la modernité au sens fort du terme.

Les réformateurs tunisiens du XIX^e siècle étaient-ils modernistes ? Avaient-ils réussi à mettre en place les bases d'un pays moderne ? Certes, la question de la réforme et des réformateurs en Tunisie a fait l'objet de nombreuses études approfondies et instructives. Elles montrent que toutes les élites, toutes tendances confondues, ont revendiqué leur option délibérément réformiste. Les idéologues de la colonisation française prétendent même que les Français ont fait œuvre de réforme bien avant 1881 : n'avait-on pas imposé par la force des armes à Mohammed Bey les réformes qui avaient abouti à *Ahd El Aman*, le Pacte Fondamental de 1857 ?

Pour y voir plus clair, il convient de poser au moins deux principes de méthode :

A. Le premier est théorique. Il intéresse le concept même de modernité, objet de nos jours d'une inflation sémantique sans précédent, à telle enseigne qu'il est devenu difficile de distinguer

le philosophique de l'idéologique. Tout le monde se dit moderne. Il n'est pas un seul pays qui ne prétende aspirer à la modernité, bien au contraire. Le premier objectif de ce travail sera donc de découvrir ce qui fait la modernité : processus culturel ou historique, religieux ou civilisationnel ? spécificité européenne et occidentale ? phénomène universel intéressant tous les pays et tous les peuples ?

B. Le deuxième principe est heuristique. Il porte sur l'intérêt que l'on doit accorder aux faits historiques, légaux, culturels et sociaux susceptibles de constituer la notion de modernité tunisienne.

Ces considérations générales amènent à prendre en ligne de compte deux ensembles de données. Il y a, d'une part, les avancées des grandes mutations mondiales qui, par delà les spécificités nationales françaises, anglaises, allemandes ou autres, ont participé à la construction de la modernité dans son sens le plus large et le plus universel. Il y a, d'autre part, tout ce qui s'est réalisé ces deux derniers siècles en Tunisie sur le plan institutionnel, politique, social et culturel. Par comparaison entre ces deux ensembles de données, nous serons à même de juger si les Tunisiens ont pu faire leurs les valeurs de la modernité universellement reconnues. Par ailleurs, il apparaît clairement qu'en Tunisie, certaines réalisations sont considérées comme des indicatifs et des acquis de modernité¹. Cependant, dans le même temps, d'autres aspects, aussi importants et qui indiquent clairement un regain des réflexes de fermeture, deviennent de plus en plus manifestes². Ce constat nous conduit à envisager l'essoufflement de cette «modernité tunisienne» et la nécessité d'une réflexion sur les mécanismes de son renouvellement.

1 Mentionnons en vrac l'existence d'un État et d'une administration, d'une infrastructure développée et moderne, d'une rationalisation de la vie sociale et politique, d'une atomisation de la famille et d'une reconnaissance, au moins formelle, de la liberté des individus, d'une société en quête de progrès et de confort, etc.

2 Tels que l'idéologie conservatrice et le communautarisme, l'intérêt général réduit à la portion congrue, la dégradation de l'enseignement, la hausse du chômage, la quasi-absence de l'intervention de la société civile, la réticence envers l'Occident, le retour en force du régionalisme et le manque de liberté d'expression, etc.

L'objectif de cette étude n'est pas de procéder à une analyse conceptuelle exhaustive de la « modernité » ou de la « postmodernité ». Il nous suffira d'avancer et de vérifier l'hypothèse suivante : *la modernité est un processus civilisationnel qui se veut différent, voire même opposé à un mode traditionnel antérieur*. Elle s'inscrit dans le temps et dans l'histoire et se définit par conséquent, avant tout, comme un concept historique et civilisationnel. C'est pourquoi, il est difficile de parler d'une « modernité unique ». Non seulement chaque société se caractérise historiquement et culturellement par des valeurs, des structures et des traditions propres, mais surtout il n'est guère possible d'occulter la grande et nécessaire intégration des différentes cultures du monde et leur participation aux mêmes idéaux et aux mêmes valeurs d'une modernité transculturelle et universelle.

Si l'on considère que la modernité est un mode de civilisation volontairement différent d'un mode traditionnel antérieur, parfois révolu, auquel il s'oppose, on accepte de fait qu'elle s'inscrive dans le temps et se définisse par conséquent avant tout comme un concept historique. En Europe, les Temps modernes commencent historiquement avec la *Renaissance* par une civilisation matérielle et intellectuelle au sein de laquelle l'individu est reconnu comme élément catalyseur d'une culture dont l'État assure l'essor et le progrès. C'est pour cette raison que l'expression artistique, -- synthèse entre la technique, le savoir et la sensibilité --, constitue une pièce maîtresse dans le processus de modernisation. Le champ de la modernité ne concerne pas seulement la technique ou le mode de travail, il touche aussi aux différents aspects de la vie sociale, politique, économique, artistique, culturelle et éducative.

Les caractéristiques de cette nouvelle époque consistent essentiellement en une dilatation de l'espace géographique (découverte des Amériques) et intellectuel (curiosité et nouvel esprit scientifique). Mais dans le même temps, la modernité y apparaît davantage comme un passage, une transition d'un état à un autre. C'est dire que l'accès à la modernité n'est pas donné naturellement et spontanément, mais qu'il suppose une volonté de changement du mode de vie et de pensée, une progression dans la

méthode de travail et de communication, une vision de la culture où l'intersubjectivité et la quête de l'authenticité ne sont pas opposées à la conscience de l'universalité des valeurs partagées par l'ensemble de l'humanité.

C'est la conscience de la crise des valeurs établies, des structures adaptées et de la tradition ancrée qui conduit à la modernité et qui permet de la reconnaître par ses traits. Dans ce sens, elle est toujours, à la fois, un effet de cette crise et ce qui permet de la dépasser et de l'intégrer dans une nouvelle configuration sociale et historique. La modernité se définirait ainsi comme une culture universelle et plurielle et non pas comme un produit strictement européen.

Par ailleurs, la dimension historique et sociale de la modernité renvoie à sa nature théorique, celle d'être l'incarnation d'un ensemble de valeurs. Certes, on peut considérer que les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté défendues par la Révolution française ont été de véritables valeurs de référence pour la société française et pour bon nombre de sociétés occidentales et non occidentales. Cependant, il n'en demeure pas moins que chaque pays et chaque culture a, à sa manière, développé une modernité spécifique, mais toujours inscrite dans le courant mobilisateur général de ce qu'on appelle aujourd'hui les sociétés ouvertes³. Les livres d'histoire considèrent que les *Temps Modernes*

3 Karl Popper dans son livre *La société ouverte et ses ennemis*, Paris, Ed. Seuil, 1979, parle de sociétés ouvertes et de sociétés closes, c'est-à-dire à relations soit communautaires, soit associationnelles. Dans le même ordre de classification, Ferdinand Tonnies, (*Community and Society*, Courier Dover Publications, 2002) distingue entre l'organisation sociale sociétaire et l'organisation sociale communautaire. Or, si la première permet aux membres qui la composent de se reconnaître à travers le groupe et l'identification à l'ensemble, la seconde est fondée sur les valeurs du sujet et de son intérêt individuel, souvent opposé au groupe. H. Maine (*Henry Sumner Maine, Ancient law: its connection with the early history of society, and its relation to modern ideas*, H. Holt and company, 1834) distingue aussi entre les sociétés de statut et celles de contrat et H. Becker (*Howard Becker, Comment parler de la société*, Paris, 2009, (collection Repères)) distingue à son tour entre sociétés sacrées et sociétés profanes. Tandis que Rocher a opposé la société traditionnelle à la société technologique. Mac Iver Redfield, de son côté, établit une distinction entre société archaïque (folk society) et société urbaine.

commencent avec la découverte de l'imprimerie (1450), la prise de Constantinople par les Ottomans (1453), la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492) et l'avènement de la réforme et le protestantisme (1517). Mais tous ces événements n'ont de sens que parce qu'ils ont eu lieu en Europe où agissaient pour lors de fortes traditions issues du Moyen Age. La modernité a une forte connotation de changement et de progrès dans le cas de pays à forte tradition sociale et culturelle alors que pour un pays comme les États-Unis, elle n'a aucune signification tangible particulière. Avançons donc l'idée que les changements et les transformations que vivent les sociétés modernes ne peuvent aboutir à de véritables mutations des structures sociales et mentales que sous réserve d'être fondés sur une rénovation épistémologique, juridique et politique qui consiste essentiellement à réaliser une **rationalisation** de la culture, une **unification** de ses structures et une **différenciation de ses modes** qui fait que chaque ordre (la science, la religion, la politique) acquiert une autonomie qui lui est propre et gère sa propre rationalité. Dans ce sens, la modernité, entendue comme une nouvelle compréhension du monde et une technique permettant la maîtrise de la nature, a constitué, pour un pays comme la Tunisie, un modèle de progrès pour une société plurielle, libérée et démocratique. D'ailleurs, l'histoire contemporaine montre que l'expérience tunisienne a été celle d'une modernisation qui a réussi à établir les bases d'une modernité réelle qu'il faut maintenant savoir consolider en apportant la critique nécessaire à son développement et en attirant l'attention sur la fonction de ses acquis (parfois menacés), tels que le Code du statut personnel, l'unité de la juridiction, l'unité et la rationalité de l'enseignement, la rationalisation de l'administration, etc. Ils permettent de réaliser d'autres acquis majeurs, propres à la modernité, mais qui ne semblent pas encore à l'ordre du jour comme la *différenciation des ordres*, ainsi qu'une **citoyenneté** authentique et une prise en charge effective par la société civile de la chose publique et de l'intérêt général au sein d'une **démocratie** réelle. Voyons maintenant comment la Tunisie a pu réaliser ce qu'il faut bien considérer comme une véritable modernité.

I. QUÊTE D'UNE MODERNITÉ TUNISIENNE

1) Quête d'une modernité tunisienne à l'époque précoloniale

C'est à partir des années 1830, date à laquelle le Bey Hussein recrute des officiers. À l'instar de tous les pays à forte tradition culturelle, la modernité en Tunisie est associée à une rénovation qui a touché la conception du monde, celle de l'homme et celle de la société. En effet, processus endogène, elle procède à une rationalisation de la nature et de la vie sociale à travers des institutions autonomes. Les premières institutions modernes ont commencé à voir le jour en Tunisie à partir des années 1830. A cette date, le Bey Hussein recrute des officiers turcs, français et italiens afin d'instruire les cadres de l'armée. Ahmed Bey, qui lui succède, est particulièrement friand des impressionnantes applications du génie industriel européen. Il crée en 1837 l'école militaire du Bardo : « *Maktab al Muhandissin* ». Ce fut la première institution tunisienne moderne où fut dispensé un enseignement de l'art militaire, des sciences expérimentales et mathématiques. Fait remarquable pour l'époque, l'école fut mise en place sans qu'aucune référence religieuse ne soit invoquée. Ainsi, le mot d'ordre lancé par Mahmoud Kabadou (engager un «emprunt à l'occident»), rend compte en réalité d'une prise en charge des valeurs nodales de la modernité comme la science, la rationalité, et la construction d'un État sur des bases contractuelles. En tout cas, il est patent que les réformistes tunisiens ont consciemment adopté une *idéologie du progrès* afin de définir un projet de société qui a nécessité tant une remise en cause de la pensée dominante qu'une *nouvelle lecture du référentiel religieux*. C'est dans ce sens que Kabadou, dans sa *Dibaja* publiée en 1844, prend note du déclin des Musulmans et du réveil des «Infidèles» qui ont réussi, grâce à leurs connaissances scientifiques, en l'occurrence dans le domaine militaire, à devenir une force puissante et menaçante. Le chemin vers le progrès est dès lors tout tracé : c'est celui de la science et des lettres entendues au sens d'une rénovation épistémologique ; d'un *changement du modèle de compréhension du monde, de la société et de l'homme*. Les revendications

nationalistes depuis le début du XXe siècle d'une école gratuite et obligatoire agissent dans le sens du renforcement de cette appartenance à la modernité, mais regardée d'un point de vue tunisien. Ce problème de l'appartenance trouve ainsi - à travers des événements d'une haute valeur symbolique comme celui de la confrontation entre les Jeunes Tunisiens et une partie de l'élite juive au début du XXe siècle - une autre expression du malaise de la construction de ce «moi» national qui a du mal à s'imposer.⁴ Ce n'est que progressivement et avec le développement de la lutte contre la colonisation française que la réflexion sur le «nous» s'est imposée comme un soubassement nécessaire à une philosophie d'un État-Nation (comme ce fut le cas en Allemagne). La quête de cet État-Nation constituera désormais une invariante que l'histoire contemporaine de la Tunisie ne fera que confirmer.

L'État d'Ahmed Bey n'a pas manqué, comme le montre Léon Carl Brown⁵, d'ébranler l'ordre politique ancien puisque l'État assurait un service minimum tout en étant le domaine privilégié d'une caste étrangère à la population (Mamlouks et Turcs). C'est probablement le divorce entre les intellectuels réformateurs du XIXe siècle, qui étaient au départ d'origine étrangère mais ont fini par se fondre dans la société tunisienne, et le reste de la population qui a conduit bon nombre de Tunisiens à refuser la nouvelle constitution parce qu'elle provenait d'«un organisme de pillage au service des étrangers»⁶. Cela explique l'avortement de l'expérience de rénovation du XIXe siècle. Les changements «par le haut» sont rejetés par une société ruinée par l'accentuation

4 Voir à ce propos Taoufik Ayadi, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis : 1906-1912*, Publications de l'Université de Tunis, 4e Série : Histoire. 1986 et Abdelkérîm Allagui, *La minorité juive de Tunis de l'établissement du protectorat jusqu'à 1948*. Thèse de 3e cycle, Faculté des sciences humaines et sociales, Tunis, février 1983. Allègui montre à ce propos que la revendication des Juifs à un transfert judiciaire de leurs affaires à la justice française a été remise en cause par les *Jeunes Tunisiens* qui y voyaient une implosion du moi national en mal de reconnaissance et de construction. La résidence générale a préféré maintenir un statu quo douteux.

5 Léon Carl Brown, *State and society in independent north Africa, The James Terry Duce memorial series*, University of California, Middle East Institute, 1966.

6 A. Laroui, *L'histoire du Maghreb*, Paris, Maspero, 1960, p. 291.

de la pression fiscale et prisonnière d'une mentalité archaïque et fataliste. Paradoxalement, les innovations étatiques, visant l'autonomie du pays et sa prospérité, n'ont fait que favoriser la crise financière qui, une fois de plus, a livré le pays aux spéculations des financiers étrangers alors qu'elles étaient censées favoriser l'autonomie et la prospérité du pays. C'est précisément le divorce entre les intellectuels et les couches populaires qui a conduit, en 1864, au refus en bloc de la Constitution de 1861, de la fiscalité, de la réforme des tribunaux et de l'abolition de l'esclavage. Des insurrections ont, en effet, touché aussi bien la campagne que la région du Sahel et la ville de Sfax. Lucette Valensi en a conclu que «l'ordre ancien était préféré aux innovations»⁷.

C'est dans ce même esprit que fut entreprise la réforme de l'État par les réformateurs groupés autour de Khayreddine Pacha. Mais, entreprises dans un contexte difficile⁸, les réformes furent vouées à l'échec. Ainsi, *Ahd El Aman*, promulgué en 1857 et codifié dans une Constitution en 1861, a servi les intérêts de la colonie étrangère et de la minorité juive en leur octroyant le droit à la propriété et en libéralisant le commerce et l'industrie. Il a, par ailleurs, été moderniste et rénovateur par d'autres aspects non moins importants comme la mise en place d'un «Conseil Suprême» dont les magistrats sont inamovibles ainsi que l'instauration de l'égalité devant la loi et les impôts. Face aux doléances des commerçants et artisans de Tunis, venus se plaindre de la situation économique, Ahmed Bey eut la même attitude répressive d'avant

7 Lucette Valensi, *Fallahs Tunisiens, l'Économie rurale et la vie des campagnes aux XVIIIe et XIXe siècles*, Thèse, Paris IV, 1974 ; p.538 (cité dans M. Camau, *La trace et l'héritage*, p. 27). Ben Dhiaf *Ithaf ahl az-zamane bi akhbar tounis wa ahd al-aman*, tome 5, 1999, p.125 (Ed. du ministère de la Culture) rejette la thèse de l'opposition des insurgés à la Constitution. "Les rebelles, écrit-il, ont revendiqué le fondement de la Constitution, c'est-à-dire la sécurité de leurs biens menacés de spoliation, par la lourde charge fiscale. En cas de poursuite militaire, ils assurent leur sécurité, en se défendant. Celui qui en perdra la vie, aura la récompense du martyr". Khalifa Chater a traduit ce texte dans *Entre Orient et Occident : Juifs et Musulmans en Tunisie*, Paris, Éditions l'Éclat, 2007, pp. 117 – 132.

8 Conquête française de l'Algérie, contrôle direct de l'Empire ottoman sur la Tripolitaine, poids économique croissant de la colonie européenne, coût élevé des réformes, dilapidation des ressources de l'État et appauvrissement de la population.

*Ahd El Aman*⁹. Cela révéla «le constitutionnalisme de façade», sauvegarde de l'absolutisme du pouvoir et garantie de la pénétration européenne¹⁰.

Khayreddine Pacha, de par son statut au sein de l'Establishment beylical, sa culture¹¹, ses multiples voyages en Europe et sa connaissance approfondie de la réalité tunisienne est sans conteste le chef de file du courant moderniste tunisien. Sa fondation du collège Sadiki reste un symbole incontestable de l'esprit réformiste tunisien. Son manifeste *Akwam al mesalek*, publié en arabe et en français, établit un diagnostic général du monde musulman et propose les moyens de sa modernisation et de sa renaissance. Le collège Sadiki, créé en 1875, a dispensé un enseignement dont le contenu devait refléter l'idéal réformiste d'une synthèse des acquis de la culture européenne avec ceux de la culture islamique. C'est la raison pour laquelle les traditionalistes aussi bien que les modernistes tunisiens se reconnaissaient dans le programme de Khayreddine, considéré comme le *Père de la Renaissance tunisienne*.

2) Quête d'une modernité tunisienne à l'époque coloniale

Le réformisme «Jeunes Tunisiens». -- essentiellement constitué d'aristocrates turcs et de mameluks, élitistes et ne remettant nullement en cause le Protectorat lui-même -- s'est constitué dans le prolongement du programme de Khayreddine. Il se donne pour objectif : *forger l'unité des Tunisiens autour d'un État fondé sur le droit*. La *Khaldûniyya*, fondée en 1896, a rassemblé aussi bien des modernistes de divers horizons, ceux qui étaient issus du collège Sadiki (tels que Béchir Sfar et Ali Bach Hamba) que les Zeitouniens (tels que Cheik Abdelaziz Ettéalbi et Mohieddine Klibi), proches du réformisme de Mohamed Abdou. Ce rassemblement autour de l'idéal constitutionnel montre à quel point les Tunisiens, par-delà

9 Bici Slama, Charles André Julien, *L'insurrection de 1864 en Tunisie*, Tunis, Maison Tunisienne d'Édition, 1967.

10 Chater (Khelifa), *Le constitutionnalisme en Tunisie au 19^e siècle*, Revue Tunisienne des Sciences Sociales, 40 - 43, 1975.

11 Khayreddine avait un niveau d'instruction élevé, et il parlait, en plus de l'arabe, le français, l'anglais et le turc.,

leurs divergences, aspiraient à la construction d'un État national auquel ils pourraient s'identifier.

Traditionalistes et modernistes partageaient le même idéal réformiste à travers un regard tourné vers l'avenir. Toutefois, ils ne s'appuyaient pas toujours sur les mêmes valeurs. Les Sadikiens voulaient « instruire en français et enseigner la langue arabe »¹², leurs valeurs étaient donc franchement « modernes ». Ils appelaient à une vision rationaliste basée sur l'obéissance à des règles d'organisation, de gestion et de communication conventionnelles et susceptibles de révision et de restructuration. Une telle vision rationnelle de la vie sociale valorise l'individu et le considère comme un sujet de droit ainsi que le décrivent certains philosophes, dont Locke et Rousseau.

En réalité, toute la question est celle de savoir si pour les uns et les autres l'Islam est l'une des composantes d'une identité en position de devoir naître (*in statu nascendi*)¹³ ou La composante essentielle de l'identité. En tout cas, pour les Zeitouniens, les réformes ne sont qu'un moyen de confirmer l'identité arabe et musulmane qui doit rester le référentiel essentiel et la donnée de base de toute procédure de réforme. Pour les Sadikiens, certes la composante arabe et musulmane est capitale dans la construction de l'identité tunisienne, mais une appropriation du Tunisien de sa propre histoire est aussi nécessaire dans la constitution d'une identité qui se fait par le travail et l'effort d'ouverture qu'impose l'idéal réformiste.

Et même si, sur le plan théorique, le point de vue des Sadikiens semble être plus en accord avec les réquisits de la modernité que celui des Zeitouniens ; sur le plan politique, la position des Zeitouniens était plus efficace. En effet, les modernistes sadikiens avaient tendance à composer avec le régime colonial

12 *Le Tunisien*, 21 janvier 1909 (Ali Bach Hamba).

13 Une fois au pouvoir, l'un des représentants emblématiques de ce point de vue moderniste, Habib Bourguiba, n'hésita pas à revendiquer cette identité « donnée ». Il déclara : « La nation tunisienne est une nation arabo-islamique depuis plus de « treize siècles et elle restera toujours telle » (15 nov 1955, *Ve congrès du Néo-Destour réuni à Sfax. Voir : Les congrès du Néo-Destour* (2 mars 1934, 30 octobre 1937, 17 octobre 1948, 18 janvier 1952, 15 novembre 1955), Tunis, Secrétariat d'État à l'Information.

alors que les traditionalistes zeitouniens préféraient l'opposition et le refus du dialogue. Cette tendance joua un rôle prépondérant dans la création du premier parti politique tunisien, opposé à la colonisation. Le *Destour* a joui d'une adhésion populaire certaine. La *Tunisie Martyre : ses revendications*, collectif rassemblé par Abdelaziz Ettéalbi, présente l'idéologie de base de ce parti constitutionnel. Dans ce cadre restreint, apparut le thème de l'indépendance. Mais eu égard à l'appartenance sociale de ses adhérents et à l'hétérogénéité de sa direction, le *Destour* était « un rassemblement plutôt qu'un parti » (N. Sraïeb), et resta une organisation d'élite prônant le changement « par le haut ». Ettéalbi préconisait un retour à l'esprit de la Constitution de 1861, fondée sur la séparation des pouvoirs ; un « Conseil suprême » de 60 membres, dont 50 élus par le peuple, constitue le pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif du gouvernement du Bey était responsable devant lui. Le « Conseil Suprême » n'excluait pas la possibilité d'une participation française en charge des affaires étrangères.

Un même leitmotiv, l'impératif d'une nouvelle lecture de la tradition islamique (un *Ijtihad*), se retrouve en filigrane dans tous les textes et toutes les positions de tous les réformateurs tunisiens. C'est dans cette perspective qu'Abdelaziz Ettéalbi avait écrit, dès 1905, *L'esprit libéral du Coran* où il préconisait une interprétation libérale de l'Islam. Ettéalbi souligne dans ce texte que « la suppression du voile, c'est l'émancipation de la femme, c'est la guerre au fanatisme et à l'ignorance, c'est la diffusion des idées de progrès et de civilisation, c'est la sauvegarde des intérêts supérieurs de la famille et du patrimoine familial, c'est enfin la reconstitution de la société musulmane comme elle était au temps du prophète et de ses compagnons, c'est-à-dire comme la société européenne »¹⁴. On peut s'étonner de l'identification entre les deux modèles de société que rien ne lie, mais retenons surtout l'idée que

14 A. Ettéalbi, C. Benattar, H. Sebaï, *L'esprit libéral du Coran*, Paris, Ed. Ernest Leroux, 1905, p. 12. Pour beaucoup de militants tunisiens de la première heure, l'écriture en français signifiait plus l'expression d'une adhésion aux valeurs de la modernité qu'une quelconque imitation du colonisateur. Cela explique d'ailleurs la raison pour laquelle l'un des premiers journaux tunisiens, *Le Tunisien*, dirigé par le sadikien Ali Bach Hamba, paru à Tunis le 7 février 1907, était rédigé en français.

pour Ettéalbi, il n'y a aucune opposition entre la fidélité à la culture musulmane et l'adaptation à la culture européenne. C'est dire que l'opposition manichéenne entre Zeitouniens traditionalistes et Sadikiens modernistes ne donne pas une juste idée sur l'esprit réformiste tunisien au sein duquel certains Zeitouniens étaient beaucoup plus modernistes que certains Sadikiens.

Ainsi, la lecture libérale du Coran permet à Ettéalbi de défendre l'émancipation de la femme et son droit à l'enseignement et la vie active. Cette position moderniste et progressiste¹⁵ a constitué une revendication majeure qu'un autre Zeitounien, en l'occurrence Tahar Haddad, formulera d'une manière décisive en 1930 «*Imara'atouna fi al chariati wal moujtama'a*» (*Notre femme dans la Chari'a et la société*). Le Code du Statut Personnel proclamé 13 août 1956, soit trois mois après l'indépendance, consacra l'idée de l'égalité entre les deux sexes défendue par les premiers modernistes zeitouniens. Haddad pensait que la lutte pour la libéralisation de la femme s'articulait impérativement à la lutte ouvrière. Les mêmes revendications de liberté et d'égalité étaient à ses yeux agissantes ici et là. La liberté des peuples était indissociable de celle des individus, citoyens égaux.

Au total, l'histoire de la pensée réformiste tunisienne atteste que Ettéalbi, et plus tard Tahar Haddad ont été les précurseurs du mouvement de rénovation de la pensée, de la société et de la politique tunisiennes du XXe siècle. Bourguiba n'étant que le continuateur fidèle de ce mouvement de rénovation et de revendication. Dans ce sens, il apparaît clairement que *tradition et modernisation ne font pas que s'opposer, elles se soutiennent aussi mutuellement*. D'une part, le changement tire souvent sa légitimité d'une tradition en remontant le courant de la culture classique comme le fait Khayreddine avec *Aqwam al Massalik*.

15 Tous les indicatifs montrent que la reconnaissance du droit de la femme à la liberté et à l'égalité dans la famille et le travail est le critère qui permet de distinguer la pensée moderniste de la pensée passéiste. La distinction entre un monde masculin et un monde féminin, entre des spécialités masculines et des spécialités féminines, des droits masculins n'est que la prémisse d'une distinction sexiste entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi la défense des droits de la femme est essentielle dans la pensée de Ettéalbi, de Haddad et de tous les modernistes du Néo-Destour.

D'autre part, la tradition elle-même se modernise comme c'est le cas par exemple des rénovations qu'a entamées la Zeitouna avec Cheikh Tahar Ben Achour¹⁶. C'est dans ce sens que l'Islam de Bourguiba est ce que Sarah Ben Nfissa appelle « l'Islam-force » par opposition à l'Islam institutionnel¹⁷. Refaire les esprits, éduquer le peuple, l'édifier moralement afin qu'il compte sur lui-même, qu'il renonce au fatalisme, qu'il se situe au présent et qu'il se projette dans l'avenir, le meilleur qui soit, c'est ce que Bourguiba appelle le *Jihad*. Ainsi, en reprenant un terme fort usité dans la tradition musulmane et dont le sens usuel renvoie à la propagation de l'Islam par la conversion des non-musulmans, Bourguiba appelle les Tunisiens à réaliser la conversion intérieure, le combat contre soi-même et contre le sous-développement.

Après la Première Guerre mondiale, la Tunisie a vu se développer un prolétariat urbain et rural. Les élèves du collège Sadiki, issus de couches sociales modestes telles que les artisans, les petits commerçants ou les petits exploitants agricoles, et ayant bénéficié d'un enseignement franco-arabe, s'étaient sentis interpellés par les idées nationalistes¹⁸. La fondation de la Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens (C.G.T.T) par Mohamed Ali Hammi

16 C'est sous le rectorat du Cheikh Tahar Ben Achour en 1946, que la Zitouna fit sa rénovation en intégrant un enseignement des sciences exactes à la Khaldounia. Toutefois, le sens que l'on peut donner à la modernisation et à la tradition est dans ce cas de figure variable selon les sociétés et les civilisations. Pour les sociétés européennes par exemple, la reconnaissance de l'autonomie des individus et la séparation des pouvoirs ont été réalisées depuis au moins deux siècles, à telle enseigne que des valeurs modernes comme la citoyenneté et la démocratie sont désormais bien ancrées dans l'imaginaire populaire européen et font partie d'une « tradition ».

17 Sarah Ben Nfissa, *Islam, autorité et état*, Paris, Université de Paris I, Panthéon, Sorbonne, 1985.

18 A. Zghal, *Construction nationale et nouvelles classes sociales en Tunisie*, dans : *Sociologie de la « construction nationale » dans les nouveaux États*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1968. Voir aussi A. Nouchi, La crise de 1930 en Tunisie et les débats du Néo-Destour, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 8, 2^{ème} sem. 1970, pp. 113-123. N. Sraieb, Enseignement, élite et système de valeur : le collège Sadiki de Tunisie, dans : *Élites, pouvoir et légitimité au Maghreb*, Paris, C.N.R.S, 1973, pp.107-139 ; Luttés ouvrières et conscience nationale, Tahar Haddad et l'Éducation, Cahiers du CERES (Série sociologique : 2 ; 137) Il s'agit des actes du colloque sur « Identité culturelle et conscience nationale en Tunisie ».

et Tahar Hadad a donné toutes ses chances à la création du *Néo-Destour*. Ce dernier, fondé en 1934, donna un nouveau souffle à la lutte nationale. L'alliance avec l'organisation syndicale ouvrière a permis une large participation des différentes franges de la Tunisie profonde. Elles prirent en main la revendication de la libération et contribuèrent ainsi, par leur lutte, à construire un nouvel État indépendant. Désormais, une nouvelle Tunisie voit le jour autour du *Néo-Destour* et de la deuxième C.G.T.T. Ce n'est qu'avec le *Néo-Destour* que la mobilisation a touché l'ensemble de la société tunisienne, hétérogène et comportant plusieurs systèmes économiques, allant du salariat au système tribal. Le *Néo-Destour* aura suivi le *Destour* en s'appropriant le thème de la Constitution. Il s'en différenciera en lui associant une stratégie de mobilisation et de lutte populaires.

L'accès de la Tunisie à l'autonomie interne l'a conduite à une crise profonde et grave. En effet, le secrétaire général du *Néo-Destour*, Salah Ben Youssef, se désolidarise de ses compagnons destouriens pour dénoncer le «pas en arrière» que constituait à ses yeux l'autonomie interne, jugée incompatible avec l'idéal des Tunisiens d'une «guerre commune de tous les pays du Maghreb contre la France»¹⁹. Salah Ben Youssef rencontra un écho favorable auprès de la population, et de nombreuses fédérations du Parti. La guerre civile aurait été inévitable, n'eût été le soutien de l'UGTT, à la fois indépendante et intégrée aux structures du *Néo-Destour*, et qui avait joué un rôle de premier ordre dans la lutte nationale. L'UGTT aurait donc sauvé le pays d'une implosion certaine en s'alliant aux Bourguibistes lors du congrès de Sfax en novembre 1955. C'est précisément à partir de ce congrès que le *Néo-Destour* gagna en cohésion, instaura son monopole et élimina ses concurrents communistes, traditionalistes, yousséfistes, et autres défenseurs du régime beylical en établissant le leadership d'Habib Bourguiba. Cela peut paraître paradoxal, mais ce sont les prémisses d'un parti unique aux commandes du pouvoir qui sauva le pays d'un chaos possible et permit à l'élite du *Néo-Destour*

¹⁹ Tahar Belkoudja, *Trois décennies de Bourguiba*, Témoignage, Arcanters/Publisud, 1998.

de fonder le nouvel État moderne. Mais la «purge» à laquelle a procédé le nouveau pouvoir en éliminant ses opposants n'a pas eu que des effets positifs. Elle a certes mis en place un État national, mais en même temps, elle a jeté les bases d'une mise sous tutelle de la liberté et de la démocratie dont on subit encore les conséquences.

3) Quête d'une modernité tunisienne à l'époque de l'indépendance

L'indépendance de la Tunisie a été vécue comme un bouleversement total du système politique, social, économique et culturel. La mise en place d'une administration et d'une bureaucratie qui remplacent les anciens symboles de l'État beylical a été réalisée dès le 21 juin 1956, les caïdats, leurs tutelles, et les contrôleurs civils, qui étaient français, furent remplacés par des gouvernorats dirigés par des Tunisiens. Une centaine de municipalités sont créées qui remplacent sept cent trente-quatre *cheikhats*, car il fallait affirmer l'autorité du nouvel État contre ceux qui étaient encore attachés aux structures archaïques du régime beylical. Il fallait révolutionner la législation tunisienne. La construction de l'État moderne ne pouvait pas s'opérer, selon les modernistes qui ont suivi Habib Bourguiba, en préservant le régime beylical autour duquel se sont alliées les différentes forces du conservatisme et de la tradition. La nature du système beylical était souvent vue comme une structure paralysante du fait même, qu'à l'exception de Moncef Bey, elle est souvent restée passive face au colonisateur français. Le changement du régime politique en Tunisie était-il l'expression de la volonté d'un homme ou d'un courant ? Le modernisme ne pouvait-il pas se réaliser à travers une monarchie constitutionnelle²⁰ ? D'aucuns pensent que la conception et la fondation de l'État tunisien et la détermination de ses choix et de ses orientations ont été l'œuvre d'un seul homme : Habib Bourguiba. Or, s'il est vrai que le premier président de l'État tunisien a joué un rôle catalyseur déterminant dans l'histoire de la

20 V. Silvera, *Du régime beylical à la République tunisienne*, Politique étrangère, n°5, vol 22, 1957, p.9

Tunisie moderne en marquant toute une génération de son empreinte et de son charisme, il a mis, aussi, en place, en même temps, les prémisses d'un autoritarisme problématique. D'ailleurs, il serait abusif de minimiser le rôle des autres militants nationalistes. Sans eux, Bourguiba aurait prêché dans le désert. Mongi Slim, Habib Thameur, Farhat Hached, Ahmed Mestiri, Behi Ladgham, Ahmed Tlili, Radhia Haddad, Béchir Ben Yahmed, Mohamed Masmoudi, Sadok Mkaïdem, Mahmoud Mesaadi, et d'autres encore, ont été les principaux acteurs des institutions de l'État naissant.

La construction de la nation se faisant ainsi par le même mouvement que celui de la construction de l'État indépendant. Cela a nécessité une série de mesures «révolutionnaires»²¹. Ainsi, ceux qui connaissent un peu la Tunisie savent qu'entre 1956 et 1963 le pays a vécu le bouleversement le plus marquant de son histoire, une sorte de Révolution sereine la faisant passer d'une société traditionnelle, attachée au passé, à une société moderne regardant vers l'avenir. Une restructuration de fond des institutions et des mœurs a conduit à la mise en place d'une société tunisienne moderne capable de se rénover et de se régénérer.

Par l'éducation de l'homme tunisien, prise en charge par l'État depuis l'indépendance, la Tunisie a réussi, en une cinquantaine d'années, à réaliser l'une des Révolutions les plus importantes du monde : celle qui a vu passer le taux de natalité d'une moyenne de 7.096% (en 1956) à 2,013 % (aujourd'hui). Certes, le changement est venu par le haut, mais le Tunisien a montré une capacité certaine d'ouverture et d'adaptation aux valeurs de la modernité. Cette aptitude défie toutes les formes de stigmatisation accompagnant ordinairement la vision essentialiste²² qui le fige

21 Gilbert Naccache, *Qu'as-tu fait de ta jeunesse: itinéraire d'un opposant au régime de Bourguiba, 1954-1979 : suivi de récits de prison*, Cerf, 2009. p. 31.

22 On distingue le point de vue essentialiste, métaphysique et fixiste qui définit l'identité comme une donnée anhistorique et les individus comme étant des substances prédéterminées et le point de vue relationnel, scientifique et moderne qui définit l'identité comme étant le résultat d'un processus historique et les individus comme étant des êtres qui se déterminent à travers un processus d'intersubjectivité.

dans une personnalité définitivement établie. Afin de mesurer les changements intervenus ces dernières cinquante années, signalons simplement que la grande réforme de l'éducation, connue sous le nom de la loi de l'éducation de Messaadi (1958), et qui a réalisé l'unité de l'éducation et sa rationalisation, fait en réalité partie de tout un processus dont nous pouvons résumer les grandes lignes de la manière suivante :

1. L'unification de la juridiction abolit les tribunaux religieux (musulman, juif et chrétien) et rationalise la vie juridique en détruisant le particularisme tribal.
2. L'abolition des propriétés de main morte (Habous) conforte la propriété privée et l'indépendance personnelle.
3. Le code du statut personnel abolit la polygamie, la répudiation, le droit du tuteur, fixe l'âge légal du mariage à 18 ans et reconnaît la femme comme sujet de droit à part entière.
4. La proclamation de la République se fait sur la base de la souveraineté du peuple et permet la construction d'un État-nation.
5. Le Code de la presse promulgué en 1956 reconnaît le droit à l'expression libre.
6. L'administration et la bureaucratie renouvelées remplacent les anciens symboles du régime colonial et beylical.
7. Un choix de sédentarisation de la population a été fait dès l'indépendance. Une large campagne de dégourbification a été organisée grâce au travail social de la SNIT qui construisait des habitations populaires à très bas prix.
8. Mise en place progressive d'une économie de marché.
9. Les services de santé sont généralisés, en particulier ceux du planning familial qui limita les naissances. Celles-ci étant contradictoires avec la politique de développement.
- 10 La promulgation d'une loi sur l'éducation unifie le système éducatif et procède à la ratiocination.

Certes, ces mesures sans précédent dans l'histoire de la Tunisie, ont été mûrement réfléchies, mais ont été très vite appliquées afin de pouvoir concrétiser une démarche qui fait de la rationalisation de la vie sociale et politique la cheville ouvrière de la rénovation moderniste. Toutefois, parmi toutes ces mesures, l'éducation semble être l'élément catalyseur d'un changement des mentalités qui met fin à toutes les formes de tribalisme et de régionalisme pour développer un esprit nationaliste habité par la sauvegarde du bien commun. En effet, faut-il le rappeler, l'école ne transmet pas seulement des connaissances, elle véhicule aussi, à travers son système pédagogique, les manières de parler, de croire, de connaître et d'appréhender le monde. C'est pourquoi, fidèle à l'esprit de Khayreddine Pacha, fondateur du collège Sadiki (1875) et grand moderniste tunisien, le nouvel État tunisien a fait de l'enseignement l'un des attributs essentiels de la souveraineté en donnant à l'instruction un caractère national : la science était devenue l'élément primordial de la modernisation. Ce faisant, le nouvel État visait le changement des mentalités.

La loi de l'éducation du 4 novembre 1958 de Mahmoud Mesaadi, alors secrétaire d'État à l'éducation nationale, a eu pour objectif de mettre fin à la multiplicité et à la diversité des systèmes éducatifs et de leurs méthodes. Mais par delà cet aspect structurel, l'objectif essentiel de l'éducation était de corriger les inégalités sociales. Elle devenait l'ascenseur social le plus démocratique. Ainsi, un enseignement moderne, gratuit, obligatoire aussi bien pour les garçons que pour les filles a permis à la Tunisie de rattraper en cinquante ans, un tant soit peu, la « caravane de la modernité » (mot de Habib Bourguiba).

La réalisation de l'unité de l'enseignement a mis fin à la pluralité des enseignements (Kuttab–Zeitouna–Sadiki–école franco-arabe, etc.) des écoles religieuses et des confréries. Ainsi, la Zeitouna, l'une des plus anciennes universités du monde, est transformée en un simple lieu de culte et c'est la Faculté de théologie dépendante de l'enseignement supérieur qui prend en charge l'éducation religieuse. En outre, le changement ne touche pas seulement le fond de l'enseignement, il touche aussi sa forme, ses moyens et

ses objectifs. On abandonne le mode d'enseignement basé sur la seule mémorisation pour une éducation créative susceptible de développer les facultés d'assimilation et de critique. L'école n'est plus conçue comme un espace d'endoctrinement, mais comme un lieu d'épanouissement de la personnalité et d'ouverture sur le monde moderne, son savoir, sa technique et sa science. Le contenu de l'enseignement scientifique et critique permet ainsi à l'élève tunisien de s'approprier les valeurs de la modernité, en particulier, celles de la rationalité, de l'unité du monde, du savoir et de la citoyenneté.

On ne cherche plus à former des érudits, mais des personnes qui possèdent un esprit critique. De l'indépendance à 1976, une place de choix est accordée à l'enseignement de la philosophie, dispensé en langue française. À partir de 1977, la langue arabe prend le relais. Cette arabisation aurait pu constituer une sorte de nivellement par le bas. Elle le fut par certains de ses aspects. En l'occurrence, l'intégration d'un grand nombre d'enseignants, ayant reçu leur formation dans les pays d'Orient a particulièrement mis à mal la qualité de l'enseignement de la philosophie. Cependant, cet enseignement arabisé a, par ailleurs, constitué une chance qui permit aux acteurs de la philosophie en Tunisie d'intégrer le questionnement philosophique au sein de la culture arabe et de se réconcilier avec les grands textes de la philosophie arabe en essayant de les comprendre à travers la méthodologie moderne de l'analyse selon la longue durée et la microhistoire. Cet effort d'actualisation de la philosophie dans son expression arabe commence depuis deux décennies à donner ses fruits. L'Université tunisienne a fini par se doter de spécialistes de la philosophie grecque et arabe, de cartésiens, de spinozistes, de kantien, d'hégélien, de marxiste, de phénoménologues, d'«herméneutes» et de chercheurs dans le domaine de la logique et du langage, etc. Au total, l'enseignant prenait sa « mission » à bras le corps, il était heureux et épanoui d'être enseignant et de participer à l'effort national de la construction de la Tunisie moderne.

Cet élan de modernisation n'a été palpable qu'en raison du mouvement social, culturel et politique qui l'a soutenu. C'est

ainsi que durant trois décennies (de 70 à 90) les bibliothèques, les ciné-clubs et les maisons de culture œuvraient à offrir au jeune Tunisien une culture artistique et sociale capable d'en faire, à la fois, un citoyen tunisien et un citoyen du monde. Une dynamique culturelle volontariste et moderniste a permis de doter les maisons de culture, les lycées et les facultés de l'infrastructure nécessaire à toute activité culturelle. Les clubs de musique, d'art plastique, de calligraphie, de photographie, de théâtre, de poésie, de cinéma, de littérature, de philosophie, de jeu d'échecs, de philatélie, de plongée sous-marine et de toutes sortes de sports individuels et collectifs foisonnaient à travers tout le pays. Les clubs Jeunes Sciences étaient dynamiques et créatifs. Par ailleurs, Le CERES tunisien avait pris un élan dans la recherche sociologique sans commune mesure avec ce qu'on trouve dans le monde arabe. Ce sont là des acquis que la Tunisie moderne a réalisés et qu'il n'est pas inutile de rappeler.

II. ESSOUFFLEMENT DU PROJET MODERNISTE TUNISIEN

En réalité, les acquis réalisés durant les trois décennies de l'indépendance ne doivent pas cacher les obstacles rencontrés et qui révèlent un véritable « essoufflement du projet moderniste tunisien ». La panne des idées et l'absence d'une vision stratégique durable, l'immobilisme politique et le progrès de la censure, l'absence de l'initiative, le problème du chômage des diplômés et la perte de confiance des Tunisiens en leurs universités, le dédain pour la chose publique et l'intérêt général, le retour des archaïsmes et du communautarisme, le regain du fatalisme, de la superstition et du fanatisme religieux, le statut toujours non équitable de la femme, notamment en matière d'héritage, la centralisation généralisée à tous les niveaux, tous ces problèmes ont freiné la progression moderniste du pays. Certes, la Tunisie est loin de présenter le spectacle d'un pays en faillite. Nous pensons toutefois qu'elle aurait pu mieux faire et que, par exemple, elle est tout à fait en mesure de réaliser le même taux de croissance que la Corée, donnée souvent en exemple de pays émergent. N'exploitant pas ses atouts, elle ne se donne pas les moyens de sortir définitivement du sous-développement. La dégradation du bien public (devenue

dangereuse) pose des problèmes de gouvernance. *Mais en même temps, l'individualisme prégnant chez les Tunisiens n'est pas du tout soutenu par une philosophie de la culture de l'individu en tant que sujet de droit.* L'éducation, qui est censée assumer ce rôle citoyen, traverse une crise profonde. En tout cas, bien qu'ayant été pendant de longues décennies le moteur du progrès social, elle ne joue plus son rôle d'ascenseur social et de réducteur des inégalités, mais le plus dangereux est qu'elle ne remplit plus sa fonction vitale, celle de la circulation et de la production du savoir.

L'école tunisienne qui était très performante au moment où tout manquait, est aujourd'hui en perte de vitesse. Après avoir joué son rôle de moteur social durant plusieurs décennies, elle n'est plus considérée comme indispensable. Cela pose de grands problèmes quant aux choix politiques et sociaux de la Tunisie. A-t-on définitivement renoncé à faire de l'éducation le socle central de l'accès au savoir et à la modernité ou s'agit-il d'une crise profonde de l'éducation dans le monde d'une manière générale ?

Les raisons de la crise de l'éducation en Tunisie sont à la fois exogènes et endogènes. Certes, il y a une crise mondiale de l'éducation. Celle-ci ne dépend pas tant de ce qu'on appelle « les systèmes éducatifs » que de la modernité elle-même qui a fini par déconstruire l'école en enrayant les délimitations propres au système éducatif et à son rôle d'instruction scolaire.

La tâche de l'éducation devient d'autant plus difficile dans un monde qui n'est pas structuré par une autorité ni dépendant d'une tradition puisque son rôle ne peut être effectif que si elle réussit à préserver une certaine notion de l'autorité et à développer une attitude positive envers le passé. En effet, si la modernité se définit avant tout comme un regard porté vers l'avenir, cela ne veut nullement dire que l'éducation à son tour doit être l'expression d'un mépris du passé. *Dans ce sens, la primauté de l'autorité de la transmission scolaire doit être sauvegardée pour pouvoir conjuguer l'instruction et l'émancipation.* C'est d'ailleurs cet aspect paradoxal de l'éducation qui fait sa richesse. Dans ce sens, Hannah Arendt écrit que : « C'est justement pour préserver ce qui

est neuf et révolutionnaire dans chaque enfant que l'éducation doit être conservatrice; elle doit protéger cette nouveauté et l'introduire comme un ferment nouveau dans un monde déjà vieux»²³. La crise actuelle de l'éducation reflète ainsi l'instabilité du monde moderne. L'autorité est niée et la distinction privé-public s'estompe. Les adultes renoncent à exercer leur autorité. Cela rend compte de l'aliénation de notre société de masse. L'enfant est trop vite jeté dans la lumière de l'espace public, alors que son éducation nécessite la sauvegarde de l'intimité que constitue la famille.

Par ailleurs, la famille ne veut plus assumer son rôle éducatif. Elle ne tient plus à transmettre les valeurs qui permettent de donner un sens à la séparation entre le monde des enfants et le monde des adultes. *Or, cette séparation demeure capitale pour une éducation saine des enfants qui ont le droit d'être traités et respectés en tant qu'enfants. La confusion que le laxisme de la modernité permet entrave en réalité la création des enfants et leur liberté.* C'est pourquoi il est nécessaire de sauvegarder la distinction qui sépare le monde des enfants du monde des adultes de telle sorte qu'il n'est pas permis de traiter les adultes comme des enfants ni traiter les enfants comme des adultes (comme le fait la culture consumériste). C'est dire qu'il est impératif de respecter les enfants en tant qu'enfants et non en tant que consommateurs ou objets pédagogiques, tout en sauvegardant leur rapport au monde. C'est là la meilleure manière de sauvegarder leur indépendance, leur créativité. L'enfant a besoin d'être protégé pour être éduqué. C'est le rôle de l'école ; l'école protège les enfants contre le monde des adultes. Au total, la non-séparation entre le privé et le public, qui caractérise les Temps Modernes, rend difficile l'éducation des enfants qui ont besoin, par nature, d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés²⁴.

La modernité de la Tunisie apparaît aussi dans cette instabilité de l'éducation telle qu'elle se pratique aujourd'hui. Toutefois, le fait

23 Hannah Arendt, « *La crise de l'éducation* » dans *La crise de la culture*, Folio essais n°113. pages 247-252.

24 Ibid, p.241

que la crise de l'éducation soit un phénomène mondial n'empêche pas que ses multiples expressions demeurent spécifiques à chaque pays. Dans le cas de la Tunisie, on assiste depuis plus d'une décennie à la dégradation du système éducatif qui concerne aussi bien la qualité de l'enseignement et des enseignants, le contenu du savoir, les programmes, les livres et les supports pédagogiques, que le temps pédagogique et la répartition du temps scolaire. Les enseignants sont de moins en moins motivés. Ils ne choisissent plus l'enseignement par vocation, mais faute de trouver une meilleure occupation. Les apprenants ne vont plus à l'école pour s'ouvrir au monde, mais pour retrouver le monde qu'ils connaissent déjà. L'école n'est plus le lieu de la circulation du savoir, mais de la répétition et du bourrage de crâne. Les programmes d'enseignement sont allégés pour des raisons budgétaires, mais, dans le même temps, les apprenants passent plus de temps à l'école. L'apprentissage de la langue, habituellement articulé à celui de la civilisation, est devenu une question technique, on parle la langue de Voltaire sans lire aucun texte du siècle des *Lumières*. Au niveau de l'enseignement primaire, l'instruction pratique telle que les cours de jardinage, de technique, de chant, de cuisine ne sont plus considérés comme indispensables à la culture de l'élève.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le choix entre un enseignement général et un enseignement d'élite prive les établissements et les classes des éléments catalyseurs. Les collèges, les lycées sont privés de leurs «locomotives». Les classes sont ainsi émoussées et s'installe, petit à petit, une coupure nette entre un enseignement d'élite et un enseignement général. L'école reproduit les inégalités sociales et les renforce. C'est dans ce sens que le choix de faire des écoles d'élite et des écoles pour le reste des élèves qui commencent dès la neuvième année et se poursuivent jusqu'à l'université pose un problème social accru. D'ailleurs, la généralisation du système des cours particuliers rend factice la gratuité de l'enseignement et ne laisse plus aux apprenants le temps d'avoir une activité culturelle. Le Tunisien est aujourd'hui inquiet quant à l'avenir de ses enfants.

L'enseignement supérieur est sinistré, les étudiants n'ont plus de

vie culturelle. Les cours, qui jusqu'aux années 80 s'étaient sur 15 à 20 heures par semaine, occupent désormais 25 à 30 heures, voire même 35 heures par semaine. Les cours des droits de l'homme et des langues : français et anglais, que la culture générale engendrait et que la connaissance des textes permettait de connaître, occupent le tiers du temps universitaire. Les étudiants d'anglais ne font plus de stages linguistiques, les étudiants de sociologie et de géographie ne font plus d'enquête de terrain, les étudiants ingénieurs ont du mal à s'assurer une formation pratique. L'étudiant tunisien ne lit plus de livres, plus de journaux, ne voyage plus, ne connaît pas son propre pays, ni même sa propre région.

La centralisation de la gestion contraint les enseignants à devenir de simples exécutants des consignes et des recommandations de programmes rigides élaborés par une administration qui n'est manifestement plus là que pour surveiller et punir. Le même système de centralisation de la décision administrative, pédagogique et des ressources est généralisé aussi bien au Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Une autonomie pédagogique, scientifique et financière des établissements d'enseignement, surtout au supérieur, permettrait peut-être de redonner à l'Université tunisienne sa vitalité perdue.

III. LE RENOUVELLEMENT DU PROJET MODERNISTE TUNISIEN : LA TUNISIE ET LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET DE L'INFORMATION

Certains analystes qui se sont occupés de la Tunisie finissaient par avouer que les Tunisiens sont résignés par nature, que leur histoire montre bien qu'ils se contentent de petites réformes²⁵. À l'encontre de ce point de vue, il semble important de rappeler que la Tunisie a été le seul pays arabe à se doter d'une constitution dès 1861, qu'elle a été le pays de plusieurs héros connus pour leur refus de la réalité établie tels que Hannibal, Jugurtha, Al Kahéna,

25 Nous nous inspirons du titre de l'article de Béatrice Hibou, Tunisie : D'une réforme à l'autre, dans : J.F. Bayart, R. Bertrand, T. Gordadze, et al., *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, Paris, FASOPO, 2006.

Ben Ghédahem, Khayreddine Bacha, Etthéalbi et d'autres encore. Elle est donc capable de renouveler son projet moderniste entamé depuis le XIXe siècle qui a donné lieu à la Révolution silencieuse qui l'a traversée et qui a pu faire d'elle un pays moderne et ouvert. Ce renouvellement moderniste n'a de sens que dans la mesure où la Tunisie devient capable, non pas de subir la modernité et ses effets négatifs, mais de construire sa propre démarche régénératrice d'une modernité qui développe sa créativité et son indépendance. Il s'agit donc d'un changement de perspective qui s'impose à nous et qui ne doit pas être la réalisation d'un programme déjà établi (ou ce que le colonialisme appelle une « modernisation ») mais la mise en place d'une nouvelle vision qui dépasse les schèmes formatés et intégrateurs à un Occident supposé moderne et même postmoderne. *Le véritable enjeu aujourd'hui consiste à penser notre modernité à partir de nous-mêmes, de notre propre modèle, de notre propre point de vue.* Cela nécessite de notre part un renoncement aux modèles établis et aux solutions toutes prêtes, nous sommes appelés à réaliser un changement paradigmatique qui rénove notre méthode de travail, notre manière de nous penser, de nous imaginer et de communiquer entre nous. La réalisation de ce changement de fond nécessitera une articulation harmonieuse entre le savoir, le savoir-faire et le savoir être. La société tunisienne moderne d'avenir ne sera donc pas le décalque de l'une des sociétés occidentales, mais la réalisation d'un modèle que les Tunisiens eux-mêmes ont travaillé à réaliser.

La Tunisie, à l'horizon 2040, que nous imaginons peut évoluer selon deux scénarios possibles et imaginables : un scénario « favorable » fondé sur un changement paradigmatique qui permet de transformer la Tunisie en une société du savoir créative et tolérante et un scénario « défavorable » fondé sur la consécration des tendances corrosives qui consacrent la « culture de la passivité » et de la dépendance.

1. Le scénario favorable : la Tunisie et la société du savoir et de l'information

La société tunisienne peut être dite moderne simplement parce que nous constatons, aussi bien dans le comportement des individus

que dans les institutions sociales, un intérêt constant pour l'avenir. Cet intérêt signifie la prise en ligne de compte, dans la vision que développent les individus de leur vie, d'ambitions, de projets, de programmes et de planifications pour réaliser des objectifs vers une meilleure situation sociale, professionnelle, familiale ou politique. Toutefois, l'intérêt pour l'avenir, est plus que cela, il est une dynamique qui touche les institutions économiques, sociales, politiques, culturelles et éducatives à travers la mise en place de mécanismes de régénération, de restructuration, d'efficacité et de progrès. La culture des projets intègre l'altérité en son sein, la critique dans sa démarche et la rénovation de son paradigme de conception et de réflexion. Regarder vers l'avenir, c'est en définitive, accepter la continuelle remise en cause des outils, des méthodes, des démarches, des paradigmes établis et des modèles consacrés. Dès lors, si les sociétés modernes sont tournées vers l'avenir, les sociétés traditionnelles sont tournées vers le passé, sacralisant les modèles du passé et valorisant un «âge d'or» mythique, objet de sacralisation et de foi. Le progrès pour les sociétés traditionnelles est synonyme de corruption de la pureté initiale et de déracinement d'une identité authentique et pure. Dans ce sens, si la modernité tunisienne semble si problématique, c'est bien parce qu'elle comporte les deux tendances contradictoires : la tendance moderniste qui porte son regard vers l'avenir et la tendance traditionaliste qui tourne son regard vers le passé. En réalité, on ne peut pas imaginer une seule société au sein de laquelle l'adhésion aux valeurs de la modernité serait unanime. Les deux tendances contradictoires persistent dans toutes les sociétés et leur persistance est signe d'ouverture, car seules les sociétés holistes adhèrent à des valeurs uniques. Toutefois, si la Tunisie vit aujourd'hui une vraie crise de valeurs, c'est bien parce que la tendance moderniste, qui a été prégnante durant les premières décennies de l'indépendance, laisse sa place à la pensée mythique, aux apôtres d'une authenticité articulée à un âge d'or, et aux valeurs de convictions et de croyances. C'est la raison pour laquelle nous avons parlé d'un « essoufflement du projet moderniste tunisien » et de la nécessité de son renouvellement.

Dans la Tunisie 2040 que nous imaginons, cette dernière

tendance traditionaliste persistera. Elle continuera à défendre la « culture de la passivité » mais elle sera désarmée comparée à la tendance moderniste tunisienne qui refusera l'opposition dogmatique de cette culture entre l'authentique et l'inauthentique, le moi et l'autre, le passé et l'avenir, l'Islam et la modernité. Certes, la quête de l'identité restera une priorité sans cesse renouvelée, mais elle se fera en Tunisie selon une démarche critique qui renonce à l'opposition manichéenne entre tradition salvatrice et authentique et modernisme destructeur et inauthentique. Dans ce sens, pour le Tunisien moderne, regarder vers l'avenir ne veut pas dire renoncer au passé, bien au contraire. L'intérêt qu'il porte à l'avenir et ses nouveautés n'en finira pas de changer le regard qu'il porte sur le passé. Fixer son regard sur l'avenir revient à donner à la critique, à l'invention et à l'innovation toutes les chances de percer et de se renouveler. Cela ne passe pas sans une réappropriation du passé, une réinvention de l'héritage culturel et historique. Ainsi, les progrès réalisés dans le domaine des sciences humaines et sociales ne cessent de donner aux documents historiques, religieux ou politiques de nouvelles dimensions et de nouveaux sens, inconnus jusqu'alors. C'est donc le regard critique et scientifique qui demeure la meilleure alternative à une réappropriation inventive du passé. La réconciliation des Tunisiens avec leur histoire dans sa diversité, sa multiplicité, ses symboles et ses acquis n'a donc de sens que sous réserve d'une consolidation de la « culture des projets » qui met en exergue la richesse de la diversité historique, culturelle et politique du passé tunisien. La valorisation de cette diversité permet par ailleurs une meilleure communication du Tunisien avec son environnement maghrébin, arabe et méditerranéen. C'est de l'intégration innovante du Tunisien à cet environnement diversifié que la modernité tunisienne ferait peau neuve et trouverait les moyens de redevenir un centre méditerranéen ouvert et créatif.

A) Une société tunisienne moderne d'avenir est une société du savoir

Qu'est-ce qui peut caractériser une société tunisienne moderne d'avenir ? Une telle société ne peut se réaliser sans dépasser la

culture de la passivité qui entrave le développement des valeurs de travail, de progrès et de liberté qui constituent la *culture des projets* que l'on caractérise aujourd'hui comme étant le propre de la *société du savoir*. Ainsi, la société tunisienne qui se construit par le travail et le savoir partagé dément l'explication essentialiste et métaphysique qui considère que les Tunisiens sont «par nature» passifs et défaitistes. C'est cette croyance qui les pousse à croire que leur volonté n'a aucune prise sur la réalité et qu'ils n'ont jamais réussi à affirmer leur volonté collective. Évidemment, cet état d'esprit oublie ou feint d'oublier la révolte d'Ali Ben Ghédahem, la lutte nationale contre les colons français, et même après, comme, par exemple, les protestations de 1969 contre le coopérativisme ou la révolte du *jeudi noir* le 26 janvier 1978 ou la *révolte du pain* du 3 janvier 1984 durant lesquelles les Tunisiens n'ont pas cessé de se prendre en charge et de forger leur propre destin.

La «culture des projets», opposée à la «culture de la passivité», rend compte de la différence entre un modèle de société basée sur la hiérarchie, l'appartenance à la communauté et le chauvinisme, et la société du savoir qui développe une culture de gouvernance rationnelle et équilibrée. Au sein de cette société, la dynamique interne de chaque institution lui permet de se doter des moyens de son efficacité et de son développement. Une évaluation critique continue lui permettra de renouveler ses sources, ses moyens et les objectifs propres à chaque contexte à travers une culture de la compétitivité et de la responsabilité où le savoir, le savoir-faire et le savoir être sont intimement articulés. La réussite d'une société tunisienne d'avenir ne dépendra donc pas de l'évolution et du progrès du seul pôle technologique ou scientifique, mais de l'économie d'équilibre humaniste où la formation des hommes à des tâches spécifiques et un savoir-faire efficace ne va pas sans une éducation qui les rend aptes à réaliser leur être propre (savoir être) dans un monde multiple et différencié. Or, la Tunisie ne pourra avoir un avenir de progrès qu'à condition d'être consciente du présent et de ses enjeux nodaux, en particulier, la révolution cognitive et la révolution technologique.

La rénovation cognitive et technologique du XXe siècle offre à la Tunisie une opportunité importante propre à en faire un partenaire accepté dans le « village global »²⁶. Ces deux révolutions ont d'ailleurs un impact important sur tous les pays du monde du fait de la mondialisation. C'est dire que la période que la Tunisie traverse est aussi révolutionnaire d'un point de vue économique (par la mondialisation) et technologique (par l'émergence des technologies de l'information et de la communication, (TIC)). De cette révolution économique et technologique, une grande leçon est à tirer pour la Tunisie moderne : avant cette révolution « la stabilité était la règle et le changement l'exception, aujourd'hui, c'est le changement qui est la règle et la stabilité l'exception »²⁷. Par ailleurs, la société de l'information et ses TIC, tout en offrant un savoir-faire qui crée une nouvelle économie, celle de l'immatériel, reste structurellement dépendante d'une économie du savoir où l'intelligence et la connaissance sont la véritable richesse qui bouleverse les sociétés modernes.

1) Révolution cognitive et société du savoir

La révolution scientifique du XXe siècle s'est essentiellement attaquée au rationalisme classique et au déterminisme laplacien qui l'a caractérisée. L'opposition dogmatique que l'on faisait entre rationalisme et irrationalisme, ordre et désordre est résolue. La vérité scientifique devient plurielle, c'est la fin de l'idéal d'absolu dont la physique de Newton était l'expression la plus achevée. Désormais, le XXe siècle voit émerger les sciences polydisciplinaires qui articulent plusieurs disciplines au sein d'une science multidimensionnelle. C'est de cette idée nodale des regards croisés et des disciplines intégrées dans une conception et une nouvelle expérience, que s'est développée la notion de société du savoir. Le bouleversement est énorme puisque nous passons du regard programmatique qui ne conçoit l'avenir que selon le

26 P.Breton, *L'utopie de la communication, le mythe du "village global"*, La Découverte, Paris. 1995.

27 Fathi Farah, *La Tunisie et la société de l'information, un projet citoyen*, Apollonia.2005.

modèle du passé à un renouvellement paradigmatique qui table sur la créativité et se libère de la dépendance envers ce qui est déjà constitué pour se forger un nouveau paradigme de compréhension et de pratique, novateur et restructurant. C'est le propre de ce qu'on appelle aujourd'hui une société du savoir. Mais à qui revient la tâche de construire la société du savoir ? Est-elle l'affaire des savants et des intellectuels ou le lot de tous les partenaires sociaux ? Qu'est-ce qui fonde la société du savoir ? Quelles sont ses conditions de possibilité cognitives, culturelles, institutionnelles et politiques ? Qu'est-ce qui permet son développement, son efficacité et sa participation à l'épanouissement d'un Tunisien moderne, authentique et équilibré ?

Afin de répondre à ces questions, il faut peut-être signaler l'importance de la dimension temporelle qu'introduit la société du savoir au sein de la culture. En effet, saisir les enjeux réels de la rénovation scientifique et technologique *à temps* est vital pour un pays comme la Tunisie. D'ailleurs, ce qui sépare les pays développés des pays sous-développés ne consiste pas seulement dans la différence de l'attention que les uns et les autres accordent à la rénovation scientifique et cognitive, mais dans la conception qu'ils développent du temps, c'est-à-dire du passé, du présent et de l'avenir. Les sociétés modernes sont des sociétés qui désacralisent le passé et regardent vers l'avenir. Elles sont ouvertes à la critique, à l'innovation et aux bouleversements les plus grands. En revanche, les sociétés traditionnelles demeurent attachées au passé, à un âge d'or qu'elles valorisent et veulent rétablir. Elles défendent la tradition, la coutume et les valeurs ancestrales comme étant le socle de l'authenticité salvatrice.

Ainsi, s'il est vrai que la Tunisie est un pays moderne c'est bien parce que les réalisations faites depuis l'indépendance (fondement de l'État, rationalisation de la vie sociale et politique, unification de l'éducation, de la juridiction, de l'administration, Code du statut personnel, etc.) sont des projets d'avenir qui rompent avec une tradition ancestrale. C'est dans ce sens qu'une société tunisienne d'avenir est une société de projet et d'activité et non une société de tradition et de passivité. Le propre de cette société

est d'inclure les dimensions sociales, culturelles, économiques, institutionnelles, éthiques et politiques au sein d'une culture de réseau (c'est-à-dire du partage du savoir) caractérisée par une grande capacité de transformation.

Or, l'une des caractéristiques essentielles de la société du savoir est celle d'être articulée à l'éducation du futur. Edgar Morin y consacré une étude importante²⁸. Cette éducation est centrée sur sept savoirs fondamentaux : 1. Les cécités de la connaissance: l'erreur et l'illusion, 2. Les principes d'une connaissance pertinente, 3. L'enseignement de la condition humaine, 4. l'identité terrienne, 5. L'affrontement des incertitudes, 6. L'enseignement de la compréhension, 7. L'éthique du genre. Toutefois, lorsque nous considérons les différents savoirs que Morin présente, deux remarques s'imposent.

1. On peut tout à fait souscrire à la déclaration de principes de la nécessité de rénover l'enseignement des différents savoirs. Toutefois, on peut insister sur l'importance de l'enseignement de la compréhension ou de la condition humaine par exemple, cela n'aura probablement aucune conséquence quant à l'acquisition réelle de ce savoir qui dépend plus de l'adoption d'une attitude que de l'apprentissage d'une connaissance déterminée. Cette difficulté apparaît clairement lorsqu'on regarde la situation de l'enseignement en Tunisie par exemple. Le pédagogisme exagéré adopté depuis deux décennies a conduit à l'utilisation de la pédagogie par objectif qui ne se soucie guère de la conscience et limite son champ d'intérêt au recensement du comportement observable. Cela laisse à penser que ce qu'on appelle la conversion philosophique ou la prise de conscience d'un problème ou d'une difficulté n'a aucun sens pour le pédagogue si elle n'est pas traduite en un comportement immédiatement observable ! Selon la perspective de la PPO, l'école joue le rôle de formation et non d'éducation. L'activité de l'élève est prédéterminée et formatée.

²⁸ *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Publié en octobre 1999 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, UNESCO.

Quant à l'enseignant, son rôle majeur consiste dans l'exécution des instructions afin de produire chez l'apprenant le changement de comportement souhaité par les autorités commanditaires de cette action éducative.

2. Si nous regardons de près ce qui caractérise les différents savoirs dont nous parle Morin, force est de constater qu'ils visent, en réalité, à enraciner chez l'apprenant la réflexion philosophique en tant qu'attitude critique, attitude de dialogue et de partage, c'est-à-dire en tant que processus d'humanisation. C'est ainsi que le concept de «développement humain», qu'Amartya Sen développe, se comprend en tant qu'indice général qui intègre aussi bien le bien-être individuel que le bien-être collectif de l'homme. Désormais, la notion de capital humain, qui s'est d'abord développée dans la recherche économique, désigne l'ensemble des aptitudes cognitives générales et professionnelles des individus et des groupes qui permettent l'amélioration de la production et de la productivité. C'est dire que la connaissance est devenue le cœur du progrès économique. Mais, comme le remarque Amartya Sen, nul développement ne peut être véritable sans la suppression des facteurs qui font obstacle aux libertés, tels que la pauvreté, l'absence d'opportunités économiques, les conditions sociales précaires, l'inexistence de services publics ou encore la tyrannie et la répression qui les accompagnent²⁹.

B) Une société tunisienne moderne d'avenir est une société de l'information

L'une des conséquences majeures de la révolution scientifique du XXe siècle est d'avoir conduit à la mise en place d'une société du savoir capable de se rénover en développant une polydisciplinarité inconnue jusqu'alors. Une science multidimensionnelle voit le jour. Elle croise le regard de la cosmologie (étude de l'univers) avec celui des sciences de la terre (étude de la terre) à la biosphère (écologie), à la géographie, et aux sciences humaines, elles-mêmes multidimensionnelles dès leur origine. C'est de cette idée

²⁹ Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, Odile Jacob, 2000, p. 13-14.

nodale des regards croisés et des disciplines intégrées dans un nouveau rationalisme appliqué, que s'est développée la notion de société du savoir. La société du savoir inclut donc les dimensions sociales, culturelles, économiques, institutionnelles, éthiques et politiques au sein d'une *culture de réseau* (c'est-à-dire du partage du savoir) caractérisée par une grande capacité de transformation, d'adaptation, d'innovation et de changement de modèle, de conception et de gestion.

L'idée nodale de la révolution numérique provient précisément du développement de la culture de réseau qu'offrent les nouvelles techniques d'information et de communication (TIC). En liant la croissance économique au capital intangible (éducation, formation professionnelle, progrès technique), les sociétés développées, qui étaient des sociétés de production, se sont transformées en société de services. Ainsi, la troisième révolution industrielle est celle de la communication, elle s'est faite grâce à la popularisation des ordinateurs personnels, Internet, satellite, etc.

Les différentes activités économiques, techniques, sociales, politiques sont désormais devenues l'objet de l'information que la connaissance doit maîtriser et intégrer. L'information devient alors une ressource essentielle qui nourrit la compétitivité industrielle, le commerce et les loisirs. Le télétravail, l'enseignement à distance et les jeux en réseau deviendront des modes d'être largement répandus. Les techniques audiovisuelles nouvelles véhiculeront alors une nouvelle culture médiatique, encore ignorée par les enseignants, mais qui est censée devenir la matière première de la connaissance qui, elle-même, doit être continuellement reconstruite par la pensée. En réalité, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont plus de simples moyens d'enseigner et d'apprendre, mais des éléments de rénovation totale de la société, aussi bien dans les voies du savoir que dans la maîtrise des pôles constitutifs de la société du savoir (les pôles technologiques, économiques et sociétaux). Les TIC introduiront des changements pédagogiques profonds puisque, via internet, l'accès au savoir deviendra de plus en plus facile grâce à une très grande capacité de conservation, de transmission, d'accès et d'utilisation de

l'information. Les TIC ont déjà introduit dans les savoirs des concepts nouveaux comme ceux d'interactivité, de multimédia, d'hypermédia, etc. Internet a donné naissance à l'«informobilité». Les « infonautes » sont libres d'aller chercher l'information dans le cyberspace qui leur convient, de la transmettre comme ils le veulent, quand ils le veulent. Cela les libère du monopole de l'information imposé par les chaînes de radio et de télévision. En conséquence, la révolution informatique sera celle d'un passage du monopole des mass médias à la pluralité des médias des masses qui fait d'internet son outil d'information et de communication et même d'échange économique et de pression politique. Et comme le souligne Joël Rosnay : « L'internet des médias des masses a donné naissance à une nouvelle économie de marché. Il ne s'agit plus d'une économie de marché, mais d'une économie avec le marché, doublée d'une « économie de la gratuité ». »³⁰.

La révolution technologique change aussi les rapports humains, elle remplace le *collectif* par le *connectif*. On parle aujourd'hui du « *peuple des netoyens* »³¹ qui est le peuple des connectés sur internet. Les internautes le considèrent comme une technologie de la relation plus qu'une technologie de l'information et de la communication. Les jeunes Tunisiens d'aujourd'hui vivent dans un milieu technologique très différent de celui de leurs aînés. Ils sont spontanément plus à l'aise dans l'univers virtuel d'internet que leurs aînés, ils appartiennent à des réseaux mondiaux qui se développent de jour en jour. Thierry Crouzet, qui étudie le phénomène de participation ascendante des netoyens dans l'univers de l'information, de la circulation du savoir et dans la formation de l'opinion publique, souligne que les peuples des connecteurs

30 Joël Rosnay, Carlo Revelli : « *La révolte du pronétariat: Des mass média aux médias des masses* », Fayard, 2006, p. 46.

31 Guy Sorman, *Made in USA: regards sur la civilisation américaine*, Éditeur Fayard, 2004. 194-195 « L'internaute rebelle et insituable est devenu un Netoyen; le Netoyen échappe à toute autorité, celle des parents, des patrons, des maîtres et des Églises. Et à celle de l'État, bien entendu. Si le Netoyen s'enrichit sur le Web, il devient difficilement taxable... » FERRIER, Fabrice, Internet un public alternatif. (Contribution à une sociologie du netoyen, citoyen du réseau. Mém. DEA Études politiques: Paris, IEP. 1997, dir.: N. Mayer (B. FNSP).

ne votent pas, n'étudient pas, ne travaillent pas, mais qu'ils changent le monde³². Ce changement n'est possible que parce qu'internet se distingue des autres moyens d'information et de communication par un trait distinctif nouveau et révolutionnaire : il offre la possibilité de recevoir des informations et d'en émettre, d'acheter et de vendre. L'internet permet un nouveau mode de communication de « tous vers tous » soit à travers un site web, un Blog ou un Vlog. Les netoyens peuvent être subversifs en bloquant un site (comme l'attaque contre Yahoo en 2000 ou le blocage par le groupe Anonymous de sites gouvernementaux en Tunisie en décembre 2010) ou constructifs en échangeant des informations de groupes à groupes, en « chatant », en participant en direct par la webcam à des émissions de télé, de radio, de jeu, etc.

La Tunisie de demain devra tenir compte de ce changement qui révolutionne la vie des individus et des sociétés. Désormais, internet permettra de plus en plus l'émergence, à côté des mass médias, des médias des masses. Dans le monde de demain, le Tunisien intégrera internet dans son mode de vie. Cela sera pour lui un moyen de communication, de formation, d'information, d'éducation, d'acquisition des connaissances, d'intégration aux réseaux sociaux, d'agora politique, d'achat, de vente, de service. Il pourra peser par un cinquième pouvoir, différent des quatre autres parce qu'il émane du peuple des netoyens, des masses. Il constituera une nouvelle force citoyenne que le pouvoir politique ne pourra plus négliger³³. C'est dire que la révolution technologique est en train de changer le savoir, l'économie, la politique et l'éducation. La Tunisie de demain pourra-t-elle être un partenaire actif et créatif au sein de la nouvelle configuration mondiale ? Dans quelle mesure les Tunisiens pourront constituer une « force physique citoyenne » qui donnerait aux netoyens une valeur aussi importante que celle que peuvent avoir les citoyens ?

32 Thierry Crouzet, *Le peuple des connecteurs: ils ne votent pas, ils n'étudient pas, ils ne travaillent pas, mais ils changent le monde*, Bourin éditeur, 2006.

33 Joël Rosnay, Carlo Revelli, *La révolte du pronétariat: Des mass média aux médias des masses*, Fayard, 2006, p. 41.

2. Le scénario « défavorable » : la Tunisie et la « culture de la passivité »

Si le scénario défavorable d'une Tunisie qui rate les deux révolutions scientifique et technologique du XXe siècle est possible et imaginable, c'est parce qu'il ne fait que renforcer certaines tendances déjà présentes dans la culture, l'éducation, l'économie et la politique tunisienne actuelle. Certes, nous l'avons déjà signalé, la Tunisie a pu, en une cinquantaine d'années, réaliser une révolution sociale et politique qui lui a permis de passer d'une société traditionnelle et fermée à une société moderne qui a rationalisé son mode de vie et les moyens de son développement.

Toutefois, cette évolution n'est pas irréversible. Nous l'avons déjà signalé, le fait que les Tunisiens regardent vers l'avenir et soient ouverts aux innovations et aux inventions de la modernité ne veut pas dire que ceux qui sont accrochés au passé et déterminés à rétablir un *âge d'or* révolu ne sont pas des Tunisiens. Les défenseurs des valeurs traditionnelles³⁴ supposées plus authentiques que celle des modernes, ne baisseront pas les bras. D'ailleurs, nous remarquons aujourd'hui un regain de religiosité et un repli sur soi symptomatique d'un mal-être problématique. Or, l'une des raisons qui peuvent expliquer ce retour du religieux dans le monde islamique d'une manière générale et en Tunisie en particulier, consiste dans l'accroissement de la frustration collective provoquée par le sentiment d'injustice subie par les Arabes depuis plus d'un siècle. En effet, faut-il le rappeler, au début du XXe siècle, le monde arabe a été partagé en zones d'influences en vertu des accords secrets de Sykes-Picot conclus entre la France et l'Angleterre ; la Palestine a été colonisée en 1948 ; Jérusalem, le Sinaï et le Golan annexés en 1967 ; les deux guerres du Golfe en 1991 et en 2003 ont encore ajouté à la frustration collective des Arabes une plus grande amertume. Les deux autres guerres contre le Liban en 1975 et en 2006 et enfin celle contre Gaza

34 Nous appelons valeurs traditionnelles la coutume et la tradition considérées comme des normes et des règles de conduite sacralisées. La religion est vue comme l'autorité régulatrice et normative des comportements garantissant le salut éternel.

en 2009, ont fini par troubler les repères des plus attachés aux valeurs « occidentales » des *Lumières* et de la rationalité. Cela a conduit les intellectuels arabes à remettre en cause les fondements de la modernité, ses valeurs et son universalité. Les événements du 11 septembre 2001 n'ont fait que stigmatiser les Musulmans en annonçant « la guerre contre le terrorisme » qui n'est, en réalité, qu'une guerre hégémonique de l'empire américain nourrie par une *culture de la vengeance*. Cette dernière est engendrée, comme le montre Kant dans sa *Doctrine de la vertu*, par la joie d'infliger la souffrance à l'agresseur. Elle est une culture de la passion qui table sur le sentiment religieux afin de justifier la validité de sa démarche et de son désir de justice. Dans les faits, cette guerre n'a fait que consacrer la vision manichéenne tronquée qui oppose un Occident moderne à un Islam rétrograde ! Selon cette logique, le « conflit des civilisations » fait fonction d'idéologie d'exclusion et de justification des injustices les plus flagrantes. Dans ces conditions, que reste-t-il alors aux démunis en mal de quiétude et de paix, à part le fait de se remettre à Dieu ?

Il est patent que, dans ce genre de situation, la réponse de la foi semble plus réconfortante que la réponse de la raison. Il est donc compréhensible que ce soit le fanatisme le plus intransigeant qui devient le porte-parole des déshérités et des démunis. Mais si le fanatisme est compréhensible, cela ne veut pas dire qu'il est justifiable. En effet, le fait de subir une injustice et de ressentir une frustration ne peut en aucune manière justifier le fanatisme, le *manichéisme* et la logique de l'exclusion.

Le scénario pessimiste d'une Tunisie sous-développée verra le progrès de la logique manichéenne d'une opposition des cultures et des religions qui ne voit dans la modernité que les conséquences néfastes de la raison instrumentale dénaturante et destructrice de l'homme et de la nature. Or, si la rationalité moderne a souvent été mue par la logique de l'instrumentalisation et de la performance qui transforme les intérêts du marché tout-puissant en un intérêt général incontestable, le « Royaume des fins », propre à une éthique de la discussion, développe une tout autre démarche. La Tunisie ne pourra pas avoir un avenir de liberté si les changements qui la

transforment continuent à venir d'«en haut». Certes, les fidéistes et les adeptes du retour à un âge d'or islamique ont raison de dénoncer la raison moderne dans sa dimension modernité instrumentale, dominatrice, monologique ou logo-centrique. D'ailleurs, ils ne sont pas les seuls à le faire. Ce qu'on appelle aujourd'hui la postmodernité n'est en fait que la concrétisation d'une critique des impasses de la modernité. Dans ce sens, on dénonce le totalitarisme comme étant une illustration du système rationnel de gestion de la société qui demeure parfaitement compatible avec le pluralisme des partis, la variété des journaux et la séparation des pouvoirs. Or, s'il y a une mauvaise appréhension de la modernité de la part de certains de nos compatriotes, qu'ils soient islamistes ou autres, c'est en raison de l'autoritarisme contraignant et du capitalisme sauvage, qui ont accompagné les diverses formes de modernité actuelles. Or, ne voir dans la modernité que son aspect phénoménal, c'est en réalité occulter sa nature profonde et révolutionnaire. En effet, la modernité constitue pour les sociétés qui l'ont réalisée une véritable mutation paradigmatique en raison de la sécularisation engendrée par la nouvelle pensée politique, construite sur l'idée de consensus et de contrat. *On passe d'un rapport de pouvoir vertical qui va du prince au sujet au rapport horizontal qui détermine les individus comme des citoyens égaux face à la loi conventionnelle que garantissent les institutions de l'État.* Ainsi, la revendication d'un État moderne fonctionnant à partir d'un ensemble d'institutions indépendantes, d'individus et de communautés, *géré par des personnes choisies pour leurs compétences*, cristallise la modernité au sens propre, c'est-à-dire un système social et politique démocratique. L'État ne trouve plus sa justification en Dieu, mais dans un *contrat social*, considéré comme la concrétisation d'un consensus. Désormais, il est acquis que les valeurs politiques et morales sont déterminées par l'accord social.

D'ailleurs, au-delà des aspects négatifs de la modernité, la confiance en la raison ne veut rien dire de plus que la *confiance en l'homme*. Or, dans les pays du Maghreb, l'idée de l'homme en tant qu'être libre et citoyen responsable est encore une idée en construction. C'est pourquoi il serait abusif de dire que la rationalité

et la modernité sont des valeurs occidentales, et ne sont plus valables et praticables puisque les Occidentaux reconnaissent eux-mêmes la caducité de leur idéal type et adoptent une postmodernité qui dénonce les excès de la modernité. C'est dans ce sens que l'*École de Francfort*³⁵ fait « la critique de la critique » et montre que le progrès scientifique et technique du XXe siècle pouvait permettre un monde sans famine, sans guerre et sans oppression alors que ce siècle fut en réalité celui de la guerre, de la famine et de l'oppression. Cela veut dire que les principes de vérité, de liberté, de justice et d'humanité ont perdu leur sens et sont devenus de simples mots. C'est la raison pour laquelle Habermas oppose à la *Raison instrumentale* une *Raison communicationnelle* qui exige une refondation communicationnelle de la rationalité et qui donne à la dimension éthique et politique de l'homme toute la portée qu'elle mérite. C'est cet esprit de communication et d'échange qui devra donner à la Tunisie une chance de renforcer son souci du bien commun, - qui s'est aujourd'hui rétréci d'une manière alarmante -, à travers les institutions qui garantissent que l'État est au service des citoyens et non pas au service d'une classe sociale ou d'une communauté et d'un groupe de personnes³⁶.

En outre, si la modernité apparaît comme un mode de vie, une manière d'être et de penser, c'est bien parce qu'elle s'accomplit en tant que mode d'organisation sociale et économique institutionnellement reconnue. Elle touche aussi bien les mœurs que les habitudes pour s'inscrire dans la quotidienneté dans son aspect la plus anodine. Or, c'est cet aspect aléatoire et marginal qui paraît le plus communément partagé par les diverses cultures modernisées tout en étant le plus troublant et le plus problématique : les phénomènes de mode, la présence de plus en plus encombrante de la publicité, des images, de la violence, les faits divers avec la vie des stars, celle des riches et de la jet-set dans les palaces et les îles privées, les phénomènes anodins et

35 Adorno, Horkheimer, *La Dialectique De La Raison: Fragments Philosophiques*, Gallimard, 1989.

36 Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel, L'Espace du politique*, Paris, Fayard, 1987.

extravagants de la télé-réalité. Tous ces aspects, qui meublent de plus en plus la vie quotidienne et remplacent la culture, semblent faire de la modernité un simple phénomène de mode qui sera un jour démodé pour laisser sa place à une authenticité qu'il fait savoir sauvegarder des méfaits de la modernité. Le quotidien est vécu sans critique, sans interprétation, sans regard extérieur. C'est cet aspect éphémère qui est souvent pris dans des pays comme le nôtre pour de l'authentique modernité.

La règle, souvent évoquée par les traditionalistes, consiste à dire qu'il ne faut prendre de la modernité que ce qui est conforme à notre culture arabe et islamique, c'est-à-dire les innovations technologiques. Dans ce cas de figure, les sciences humaines sont considérées comme une pratique nocive et dangereuse ; leurs réflexions, qui sont un exercice de l'esprit critique, sont considérées comme contraires aux prescriptions religieuses parce qu'elles peuvent traiter les textes sacrés d'un point de vue historique, social, linguistique ou anthropologique. Cela enlève à ces textes sacrés leur auréole que seuls les *Fukaha* savent respecter ! À la démocratie, on préfère la *choura*, considérée comme plus authentique et plus adéquate à notre culture. C'est donc une modernité étriquée, sans fondements théoriques et philosophiques, qui est ciblée et choisie. Les intellectuels, symboles dynamiques de la société, sont ignorés et dédaignés. On assiste même, depuis deux décennies, à un véritable dénigrement des intellectuels dans le monde arabe. Ce n'est pas par hasard si, au moment des crises sociales, ce sont les esprits libres et courageux (journalistes, penseurs et artistes) qui sont l'objet de la condamnation des uns et de la persécution des autres³⁷. On leur demande de présenter un produit qui s'accorde avec nos mœurs, qui ne choque pas nos croyances et qui ne renforce pas nos angoisses. Bref, on attend des

37 Un certain nombre d'événements au tournant des années 1990 a permis à certains intellectuels, surtout au Maghreb et en France, de s'exprimer sur les questions religieuses et politiques. En 1989, l'ayatollah Khomeiny lance une *fatwa* à l'encontre de l'écrivain Salman Rushdie, pour son livre *Les Versets Sataniques*. En 1990, le problème du « foulard islamique » est posé en France, puis en Europe. En 1991, la première guerre du Golfe. De 1993 à 1998, de nombreux intellectuels algériens sont assassinés par des terroristes islamistes.

intellectuels et des artistes de rester dans le format social accepté, de jouer le rôle qu'on leur assigne.

Mais dénoncer les méfaits de la modernité est une chose et revendiquer le retour aux structures de la société traditionnelle et archaïque en est une autre. Le scénario d'une Tunisie qui ne tire pas la leçon de la révolution scientifique et technologique et qui renonce à l'idéal d'une vie commune dans le cadre d'une communication démocratique et sans contrainte verra se développer une idéologie communautariste et fermée en quête d'un âge d'or qu'elle sacralise.

Il est vrai que la vision pessimiste d'une Tunisie à l'horizon de 2040 n'aura pas la possibilité de voir se développer l'aspect positif et communicationnel de la modernité, car une prise de conscience de la raison en tant que partage et autorégulation nécessite une mutation épistémologique et politique où les citoyens sont acteurs à travers une intersubjectivité constructive. Or, la reconnaissance d'une telle intersubjectivité propre à permettre de conforter les individus dans leur rôle d'auteurs et de destinataires du droit, donnant à l'autolégislation démocratique une valeur normative, ne peut se développer dans une société qui refuse de reconnaître les individus en tant qu'êtres libres et indépendants.

A) La fracture numérique

Selon le scénario pessimiste, il y aurait en Tunisie, à l'horizon 2040, un progrès technique notable mais la fracture technologique sera plus grande que celle d'aujourd'hui. Elle se transformera en une fracture qui opposera d'une part, les pays industrialisés et informatisés à une Tunisie sous-développée et sous informatisée, et d'autre part, au sein même du pays, la fracture sera importante entre des régions côtières et favorisées et des régions de l'intérieur du pays et défavorisées. Ce premier aspect de la fracture oppose ceux qui peuvent avoir accès aux moyens informatiques et ceux qui n'y ont pas accès. D'ailleurs, pour accéder à ces nouveaux moyens de communication, l'alphabétisation est nécessaire. Or, si les tendances actuelles se renforcent négativement, cet accès aux moyens de communication sera encore plus difficile. Le

nombre de jeunes qui n'utilisent pas internet ou ceux qui n'en ont qu'un usage très occasionnel ou très limité augmentera. Mais bien qu'ils ne constitueraient qu'une minorité, leur marginalisation et leur exclusion poseront un problème social et politique. La reproduction de ces inégalités au niveau social concernera essentiellement l'emploi, la formation et le développement professionnel, la participation à de nouveaux modes de communication et d'échange, l'accès à l'information et aux services en ligne, et la participation à la vie culturelle. Par ailleurs, l'analphabétisme numérique, particulièrement celui du personnel éducatif, transforme la fracture numérique en un véritable gouffre technique et social catastrophique parce qu'insurmontable. Pascal Renaud souligne dans son étude sur *Internet au Maghreb et au Machrek, de la « recherche et développement » à l'appropriation sociale* que la Tunisie et l'Égypte se sont insérées très tôt à l'Internet des chercheurs. Et bien qu'en 1991, la Tunisie soit parmi les 20 premiers pays du monde à se connecter à internet, créant en 1993 avec l'Égypte leur réseau national pour la recherche, soit « la même année que la France et avant bien d'autres pays européens. », néanmoins, cette « insertion précoce dans l'Internet des chercheurs » n'a été que d'un faible apport. En effet, selon P. Renaud, le fait que les utilisateurs de base n'aient pas été assez associés à cette entreprise et que les acteurs socio-économiques ne soient pas impliqués a fait que ces deux pays occupent « une position relativement médiocre dans l'Internet sociétal »³⁸.

Quant aux netoyens, utilisateurs des TIC, leur conscience de l'importance des réseaux pourrait les convaincre d'augmenter leur participation citoyenne sur le net. Mais étant donné que le propre de l'activité du netoyen est d'être, qu'il le veuille ou non, publique, il verra la censure augmenter et le pouvoir microscopique de l'État devenir de plus en plus pesant. En effet, puisque chaque activité en ligne laisse des traces, l'ensemble des contributions de chaque netoyen dessinera son portrait public de plus en plus nettement. Ce portrait est accessible à ceux qui le cherchent : recruteurs,

38 M.Mezouaghi, (dir.), *Le Maghreb dans l'économie numérique*, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, Maisonneuve & Larose, 2007.

anciennes connaissances, patron, famille, collègues de travail mais aussi pouvoir politique. Les poursuites judiciaires contre ceux qui s'aventurent à devenir netoyens activistes se développeront. Les réseaux sociaux joueront le rôle d'une Agora de discussion autour des affaires publiques.

B) La fracture cognitive

Si les différents moyens de communication peuvent malgré tout se développer dans une Tunisie fracturée techniquement et socialement, le progrès de la connaissance et du savoir ne sera pas au rendez-vous. La culture de l'image qu'offrent les différents moyens de communication se répandra très largement. Elle sera corroborée par une culture consumériste de plus en plus pressante et prégnante. Or, le propre de cette culture, liée à un système capitaliste conquérant au début du XXe siècle, mais aujourd'hui infantilisant et régressif, est de privilégier l'émotion à la pensée, l'égoïsme à l'altruisme et le privé au public. La Tunisie est entrée depuis au moins deux décennies dans le paradigme des sociétés de consommation avec tout ce que cela comporte de changements techniques et de retombées écologiques. Le Tunisien vit désormais selon le rythme imposé par le temps des objets. Son environnement technique lui impose un mode de vie que ses ancêtres n'ont pas connu, où la *consommation* régit toute la vie, où toutes les activités s'enchaînent sur le même mode combinatoire. Dans ce fait, le conditionnement est la règle et l'abondance donne l'impression d'un univers idyllique où l'individu est un spectateur docile et passif. Le Tunisien, tout comme l'homme moderne, est ainsi formaté dans le moule d'une société de consommation, rythmé par la publicité qui ne lui demande que d'être passif. La publicité, en tant qu'outil de manipulation commandé par l'intérêt commercial, prend le pas sur la publicité positive et critique qui doit gérer la vie publique et qui est censée rendre public tout ce qui touche l'intérêt commun. Les journaux tunisiens, qui durant les années de la construction de l'État ont été le véhicule de l'opinion publique, sont devenus un support de publicité et un outil de propagande. C'est la raison pour laquelle *nous pensons qu'une culture de la passivité, qu'elle soit consumériste, religieuse ou*

moderniste, détruit l'homme parce qu'elle détruit sa capacité de refus, de déconstruction, d'invention et de critique.

Quel savoir peut se développer dans une société qui fait de la consommation une philosophie et de la passivité une religion ? La publicité, censée démystifier les dérapages de la modernité, consacre l'infantilisation du consommateur. Benjamin Barber³⁹ qui analyse ce phénomène montre que cette infantilisation consiste, à la fois, à élargir le marché en faisant des enfants de plus en plus jeunes des consommateurs et à développer chez les consommateurs âgés des goûts de jeunes.

Mais en réalité, si la culture consumériste est assez répandue aujourd'hui en tant que phénomène de la modernité, la différence entre les pays producteurs de cette culture consumériste et ceux qui se résignent à un infantilisme passif de consommateurs incapables de produire ce qu'ils consomment demeure notable. En tout cas, la différence entre les deux genres de sociétés consiste dans la fracture cognitive qui sépare les pays développés des pays sous-développés.

Ainsi, cette fracture, pour un pays comme la Tunisie, semble, si les tendances actuelles vont persister, devenir insurmontable. Le « Rapport de l'UNESCO sur la science, l'état actuel de la science dans le monde » rend compte de la très grande différence des investissements en matière de recherches entre les pays développés et les pays arabes. Le rapport dit que la plupart des États arabes ne disposent pas d'une « stratégie ou d'une politique de S&T, bien qu'ils soient tous dotés de politiques sectorielles pour l'agriculture, l'eau, l'énergie, etc. Même là où il existe des stratégies de S&T, il est rare que l'innovation en fasse partie, principalement en raison de la faiblesse des liens, publics et privés, entre la R&D. Toutefois, Bahreïn, le Maroc, le Qatar, l'Arabie saoudite, la

39 Interview de Benjamin Barber à propos de son livre : *Comment le capitalisme nous infantilise*, Éd. Fayard, 2007. in <http://www.voir.ca/publishing/article.aspx?zone=1§ion=11&article=56303>: « Le consommateur infantilisé est un grand égoïste, qui refuse les contraintes des réglementations étatiques, la prise en compte des besoins d'autrui et, aujourd'hui, les exigences du développement durable. Il veut tout, tout de suite et quel qu'en soit le coût pour la collectivité.»

Tunisie et les Émirats Arabes Unis, suivis plus récemment par la Jordanie et l'Égypte, s'attaquent à ce problème en mettant en place des parcs scientifiques ». (p25). Ainsi, les publications scientifiques sont passées en Tunisie de 264 en 2000 à 967 en 2008 alors qu'en Suisse elles sont passées de 6832 en 2000 à 11600 en 2008. La comparaison en dit long sur les possibilités de combler la distance qui sépare notre pays des pays développés, elle renvoie en réalité à la fracture cognitive et numérique qui sépare les pays industrialisés des pays en développement. Ainsi, les pays musulmans dont la population constitue 20% de la population mondiale ne contribuent qu'à 5,3% de la production scientifique mondiale. Quant aux pays arabes dont la population constitue 4,9% de la population mondiale, ils ne contribuent qu'à 1,4% de la production scientifique mondiale.

En conséquence, la consécration de cette tendance négative pourra certainement mettre en péril la Tunisie. Or, son histoire aussi bien que sa géographie l'ont dotée de capacités civilisationnelles propres à lui permettre de relever les défis les plus insurmontables : réussira-t-elle à relever celui de la mondialisation et de l'économie du savoir ?

Pour un pays comme la Tunisie, l'assimilation des nouvelles technologies d'information et de communication nécessite une décision politique qui a toutes les chances de réussir son pari et qui consiste à combler les deux fractures problématiques : la fracture numérique et la fracture cognitive. Il est à noter à ce propos que la Tunisie a pu, en une vingtaine d'années, réaliser un saut qualitatif et quantitatif notable dans le domaine de la mise à niveau de la généralisation des nouveaux moyens de communication, au moins au niveau de l'administration. Ainsi, le Rapport mondial de Davos sur les technologies de l'information et de la communication (TIC 2008-2009), a classé la Tunisie, première à l'échelle maghrébine et africaine et 38ème au plan mondial sur un total de 134 pays. Toutefois, ce fait cache mal la fracture numérique qui sépare les pays développés d'un pays comme la Tunisie. En effet, l'achat d'un ordinateur coûte encore cher pour un étudiant tunisien de classe moyenne. L'accès des écoles, des lycées et des universités à Internet

est souvent formel. L'utilisation du wifi, généralisée dans les pays scandinaves à tout le pays, est balbutiante, sinon inexistante dans les institutions universitaires et gouvernementales. En outre, il est indéniable que les conditions sociales et politiques afin d'engager la Tunisie de plain-pied dans la société du savoir sont loin d'avoir été réalisées. Le maître mot de cet obstacle est la censure. L'État ne peut pas, à lui seul, réaliser cette mutation salvatrice, car il revient à la société civile, dans son ensemble, d'assumer la tâche de transformer la culture tunisienne de la passivité en une culture des projets, ouverte et entreprenante.

Étant donné que l'éducation est la pierre angulaire de l'accès à la modernité, la rénovation du système éducatif constitue un enjeu capital autour duquel se concrétise le projet d'une société ancrée dans la modernité, non seulement par ses structures et ses institutions, mais également par son intégration définitive dans le concert des sociétés du savoir. En tout état de cause, l'une des raisons majeures de la crise de l'éducation en Tunisie provient du fait que des matières aussi importantes que l'éducation civique, physique ou artistique sont considérées, aussi bien par les enseignants que par les apprenants, comme des matières répétitives, encombrantes et, à la limite, inutiles. L'histoire et la géographie sont marginalisées et dépréciées. L'enseignement de la philosophie est toujours remis en cause aussi bien par les élèves que par les parents. Tous ces enseignements qui visent à fournir aux élèves tunisiens un savoir être et une formation citoyenne ont été l'objet d'une réforme continue, en vain, semble-t-il.

Au total, c'est l'enseignement répétitif, non basé sur le dialogue et la critique qui domine de plus en plus. L'école n'est plus le lieu de la culture, de la discipline et de la créativité. Le même système de centralisation de la décision administrative, pédagogique et des ressources est généralisé aussi bien au Ministère de l'Éducation et de la Formation qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur ou dans tous les autres ministères de l'État. Une autonomie pédagogique, scientifique et financière des établissements d'enseignement supérieur permettra peut-être de redonner au système éducatif tunisien sa vitalité perdue. Or, cette

autonomie ne recouvre un sens véritable que sous réserve d'être la manifestation d'une prise en charge par la société civile⁴⁰ de la chose publique. Le rôle que celle-ci est appelée à jouer dans la mise en place d'une culture citoyenne est mis à mal du fait de la censure et du manque d'initiative citoyenne qui prendrait en main la chose publique. Par ailleurs, le clivage pouvoir-opposition, que le pouvoir politique consacre et défend, laisse peu de place aux citoyens défendant simplement l'intérêt général pour s'exprimer. Cela pousse souvent ces derniers à transformer les réseaux sociaux d'Internet tel que Facebook en une véritable Agora⁴¹ faisant fonction de place publique.

Appendice

Ce travail a été écrit avant le 14 janvier 2011, date de la chute de Zine Al Abidine Ben Ali et de la Révolution tunisienne. Certes, certains éléments de ce que nous avons analysé dans la phase prospective se sont avérés justes et ont permis à la Révolution de la liberté et de la dignité d'aboutir tels que l'importance accordée à l'éducation, l'ancrage de la tradition légaliste et moderniste, le Code du Statut Personnel, la construction d'un État moderne et le rôle mobilisateur des réseaux sociaux, en l'occurrence, celui de Facebook. L'utilisation d'un tel réseau présuppose un certain niveau d'instruction dont nous avons souligné l'importance et relevé les problèmes. C'est dans ce sens que nous avons insisté, à la suite de Joël Rosnay, sur l'importance des réseaux sociaux dans la valorisation du rôle que peuvent jouer les citoyens dans

40 Abdelkader Zghal dans un article sur « *Le concept de société civile et la transition vers le multipartisme* » souligne précisément que le concept de société civile a servi pour des pays comme la Tunisie et l'Algérie pour penser « la transition du parti unique vers le multipartisme » (p.207). « Par société civile on entendait les multiples formes d'organisation volontaire indépendante de l'État » (p.208) in *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, éd. CNRS, 1973.

41 Le site [checkfacebook](http://www.checkfacebook.com/), (<http://www.checkfacebook.com/>) datant du 6 novembre 2010 signale que la Tunisie dépasse officiellement la barre des 1.707.800 de facebookeurs, soit plus que le double en une année (867,380 membres à la date du 25/10/2009). Cela place la Tunisie comme le pays le plus accro au premier réseau social de la planète parmi les pays africains devant le Maroc et l'Égypte.

les changements politiques et sociaux. Certes, la prospective, bien qu'ambitieuse, demeure tout de même prisonnière du champ d'investigations rationnelles qui n'imagine le futur que d'après les données du passé et selon les tendances lourdes du présent. Cela conduit souvent à rester prisonnier du déterminisme qu'un scénario optimiste ou pessimiste imagine avec les données objectives qui s'offrent à lui.

Il faut le reconnaître, la Révolution tunisienne a surpris les plus avertis. Elle a balayé, en un seul mouvement, ce que nous pensions être un système difficilement destructible. Avec la Révolution du 14 janvier 2011, la Tunisie se trouve confrontée à une situation comparable à celle qu'a connue le pays au moment de l'indépendance. Certains diront que les enjeux d'aujourd'hui sont beaucoup plus importants que ceux de l'indépendance. Car il ne s'agit plus pour les Tunisiens de procéder à une simple réforme partielle, mais d'entamer un renouvellement du paradigme social et politique qui a été celui de la Tunisie depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui. La Révolution a engendré des slogans qui ont eu un écho insoupçonné à travers le monde. Mais c'est l'écho de quelque chose qui a une nouvelle connotation et qui exprime de nouvelles valeurs qu'on ne pensait pas être si éclatantes. C'est le sentiment d'appartenance à la Tunisie et, dans le même temps, l'appropriation du pays par les citoyens Tunisie : « le peuple veut la chute du régime », « le peuple veut la liberté », « le peuple veut la justice sociale », « le peuple veut la dignité », « le peuple veut l'équilibre entre les régions », « le peuple veut la démocratie ». Cela nécessite évidemment la création de nouvelles formes « d'être ensemble » dans le monde bien différentes des compréhensions autoritaires répressives de l'État ou de la religion. Le mouvement porté par les jeunes a surpris le monde. Le peuple tunisien a renversé un régime oligarchique et corrompu, soutenu par les puissances étrangères. L'action collective de cette Révolution, portée par des hommes et des femmes prouve assez que la revendication de la démocratie peut être bel et bien populaire et tunisienne. La résonance de cette Révolution sur le monde arabe ne fait que commencer. La Révolution égyptienne a démarré le 25 janvier, la révolte libyenne a commencé le 17 février, le Yémen se

soulève, la Syrie se révolte, le Maroc grogne, les Émirats Arabes Unis bougent et même l'Arabie Saoudite se trouve désormais touchée par le vent du changement.

La Révolution tunisienne confirme ce que nous avons considéré comme une exception tunisienne dans le monde arabe. En effet, cette Révolution, qu'aucun parti ni aucun leader n'a conduite, trouve quand même ses racines dans ce qui est devenu naturel dans le comportement des Tunisiens et qui nous a fait parler dans la première partie de notre travail, d'une modernité tunisienne. Ainsi, si le taux de natalité en Tunisie est l'un des plus bas du monde arabe, et presque égal à celui de la France, c'est en grande partie en raison du statut particulier dont jouit la femme dans notre pays. Certes, le combat n'est pas fini. Bien que le Code du Statut Personnel tunisien demeure l'un des plus avant-gardistes des pays arabes, certaines questions comme celle de l'héritage ou de l'égalité des chances au travail demeurent encore problématiques. Toutefois, des valeurs comme le respect de la liberté des individus (une philosophie de l'individualisme) et de l'égalité face à la loi (la séparation des pouvoirs) ainsi que l'égalité offerte aux régions et aux groupes sociaux sont, aujourd'hui, des revendications essentielles de la jeunesse révoltée du 14 janvier 2011.

Le problème des diplômés chômeurs, dont la plupart maîtrisent l'utilisation des nouvelles techniques de communication, n'a été que l'aspect le plus saillant d'une Révolution exceptionnelle dont les slogans sont modernes au plein sens du terme : « liberté », « dignité », « justice ». Ainsi, les jeunes Tunisiens n'ont pas seulement réitéré les valeurs de la Révolution française et de l'esprit des lois, leur Révolution a fermé une parenthèse ouverte par l'expédition de Napoléon. En effet, il apparaît clairement aujourd'hui que le peuple tunisien ne cherche pas à imiter d'autres peuples, son refus de la dictature montre qu'il est capable de construire ses propres *Lumières*. Les Tunisiens sont allés plus loin que ce que nous avons prévu en donnant un sens à la thèse de la nécessité de séparer les cinq pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir juridique, le pouvoir exécutif, le pouvoir des mass

médias et le pouvoir des médias des masses (les réseaux sociaux). Car la Révolution tunisienne a été, en grande partie, possible grâce à Internet et plus précisément, au réseau social Facebook. Aujourd'hui, 1/5e des Tunisiens est sur Facebook (plus de 2 millions d'inscrits).

Au total, les Tunisiens sont appelés à inventer leur propre démocratie, par leurs propres moyens. Le pari est difficile, mais les Tunisiens savent aujourd'hui qu'ils ont changé leur propre histoire, mais aussi suggéré au reste du monde arabe de générer sa transition démocratique, ils ont le devoir de réussir.

Tahar BEN GUIZA, décembre 2011



BILAN ET PROSPECTIVES DE LA CULTURE TUNISIENNE

Abdelmajid CHARFI

Le présent rapport est la synthèse mise à jour de deux travaux portant sur la culture tunisienne. Le premier travail a tenté de dresser un bilan de cette culture depuis l'indépendance, et le second était un effort prospectif concernant cette même culture dans les trente ans à venir.

Malgré les difficultés inhérentes à l'objet même de notre investigation, nous essaierons d'isoler, pour les besoins de l'exposé, un certain nombre d'aspects de la culture tunisienne, tout en étant conscient de leur imbrication, avec le reste des aspects de la culture non traités ici, et avec le projet moderniste tunisien. Nous aborderons ainsi successivement, après un bref rappel des caractéristiques de la culture, les niveaux de la langue, de l'enseignement, de la religion, des arts et des lettres, et enfin de l'identité et des valeurs.

DE LA CULTURE

La culture est souvent définie comme synonyme de la civilisation, ou en tout cas en rapport étroit avec elle. Dans ce cas, il est difficile de parler d'une culture tunisienne, ou arabe, ou même européenne, dans la mesure où la civilisation est devenue aujourd'hui universelle, et ne reconnaît ni les frontières politiques, ni les barrières linguistiques, religieuses ou autres. En outre, il y a une variété infinie de définitions de la culture. Parmi les plus pertinentes on peut citer celle qui en fait **l'éducation à la raison et à la liberté**, et celle qui l'oppose à la nature. Elle couvrirait

alors l'ensemble des réalisations humaines, aussi bien matérielles que symboliques.

D'un autre côté, aspirer à définir les contours de la culture dans un cadre géographique et un laps de temps limités, après en avoir dressé un bilan, même incomplet, peut paraître présomptueux pour plusieurs raisons. En effet, la culture n'est pas le folklore, elle a de multiples facettes insoupçonnées qu'on rencontre parfois là où on les attendait le moins. Elle ne peut être valablement appréhendée que dans la longue durée. Ses éléments constitutifs sont enracinés dans l'histoire et ne disparaissent pas au contact des nouveautés qui les affectent. Ils absorbent plutôt ces dernières à leur manière et les assimilent plus ou moins harmonieusement.

En une ou deux générations, la culture ne connaît jamais une métamorphose totale qui la fait changer radicalement dans ses constituants et dans ses orientations. Tout au plus, certaines des tendances qui la caractérisent auront-elles, plus que d'autres, à s'épanouir ou à périr, sans occuper tout le terrain dans le premier cas, ni disparaître complètement dans le second. Toutefois, lorsqu'il y a une dynamique sociale nouvelle les changements culturels sont beaucoup plus rapides. La culture tunisienne n'échappe pas à cette règle, et on doit en tenir compte dans tout effort aussi bien rétrospectif que prospectif.

Le facteur probablement le plus important qui affectera la culture tunisienne dans l'avenir prévisible, à l'instar de toutes les cultures locales, est la mondialisation. Celle-ci n'est certes pas tout à fait nouvelle, mais les dernières vingt années ont connu, grâce aux progrès fulgurants de l'informatique et des communications, une accélération sans précédent de la vitesse de propagation des informations par l'image et par le son, connues en temps réel à travers les frontières et sur toute la surface de la planète.

Ce phénomène d'une ampleur inédite ne connaîtra certainement pas de répit, à moins d'un cataclysme naturel global ou d'un suicide collectif de l'humanité. Au contraire, il est appelé à s'intensifier créant partout un mouvement des idées qui tendront à la fois à l'homogénéité et, par réaction, à la diversité illimitée. L'homogénéité sera recherchée par les cultures dominantes et

favorisée par les puissances politiques et technologiques. En même temps, les cultures qui ne disposeront pas, ou disposeront moins, de ces pouvoirs hégémoniques s'attacheront à leurs spécificités et en créeront même de nouvelles à l'occasion, purement fictives s'il le faut. La culture tunisienne est à classer dans cette catégorie.

I - LA LANGUE

Nous commençons par exposer le niveau linguistique parce qu'il a des répercussions sur tous les autres aspects de la culture, à l'exception notable de la peinture. Néanmoins, nous aborderons ce niveau sous l'angle sociopolitique sans nous étendre sur les problèmes linguistiques purement techniques, tels que celui de l'écriture arabe qui est consonantique et qui exige du lecteur qu'il ait compris au préalable une phrase quelconque avant d'arriver à la lire correctement.

Rappelons tout d'abord que si l'arabe dialectal est la langue commune aux Tunisiens, avec quelques différences, suivant entre autres les régions, le degré d'urbanisation et d'alphabétisation, le dialectal est concurrencé au niveau de la culture savante par l'arabe littéral qui, lui, n'appartient pas qu'aux Tunisiens, lesquels le partagent avec la communauté arabophone au Maghreb et au Machrek. Cette diglossie caractéristique partout de la langue arabe pose plus d'un problème aux arabophones en général, qui n'arrivent pas toujours à se comprendre dans leur langage courant, et qui ne parviennent pas, isolés, à simplifier les règles de l'écriture et de la lecture de la langue, et à la débarrasser de ses manifestations héritées d'un lointain passé.

D'un autre côté, l'arabe, sous ses deux formes dialectale et littérale, est concurrencé, depuis l'instauration du protectorat, par le français, devenu la langue de la culture scientifique, de l'administration et de la bureaucratie modernes. Or, les choix dans ce domaine furent marqués, depuis les débuts de l'indépendance, par un flottement et des contradictions dont on subit les effets jusqu'à aujourd'hui.

On note également qu'une partie de l'administration, celle en particulier en contact direct et quotidien avec la population,

fut complètement arabisée. C'est le cas des départements de la Justice et de l'Intérieur, en partie parce que la majorité des cadres qui les constituent sont des unilingues d'arabe (la Justice), et en partie aussi du fait des convictions des premiers titulaires de ces départements (l'Intérieur). Mais dans les départements « techniques » (les finances, la santé, les travaux publics, etc.) c'est le français qui était maintenu à tous les échelons, même quand il ne se justifiait pas entièrement, comme dans le département de l'agriculture. Dans la pratique, la coexistence du français et de l'arabe, ou plutôt le double emploi des deux langues, est le trait dominant de l'administration tunisienne.

Le maintien du français se justifiait certainement au début de l'indépendance. D'une part, la Tunisie souffrait d'une pénurie de cadres nationaux à même de remplacer les cadres français partis avec le régime colonial, et les cadres supérieurs tunisiens, déjà en nombre insuffisant, avaient reçu leur formation en France et étaient parfois incapables de pratiquer leurs fonctions en arabe. D'autre part, le passage précipité du français à l'arabe n'aurait pas manqué de perturber la marche normale des services administratifs et le fonctionnement des rouages du nouvel Etat.

Mais la persistance de ce bilinguisme est due essentiellement à ce que le français était perçu comme la langue de la modernité à laquelle le régime national voulait absolument rattacher la Tunisie. Aussi bien donc par commodité, par souci d'efficacité que par conviction, une situation appelée au départ à être provisoire perdura, même lorsqu'elle s'avéra coûteuse financièrement, que de plus en plus de cadres parfaitement bilingues rejoignirent l'administration, et que le français a été supplanté au niveau mondial par l'anglais comme la langue de la culture scientifique moderne, de la technologie et des affaires.

A cet égard, il n'est pas excessif d'affirmer qu'une véritable révolution mentale est nécessaire pour se persuader de deux vérités complémentaires : 1) que l'arabe, à l'instar de toute langue, est capable d'exprimer toutes les données et tous les concepts dont les usagers ont besoin. Ce n'est, ni plus ni moins, qu'une question de volonté politique. Les exemples de l'hébreu, langue sémitique

comme l'arabe, mais en plus semi morte avant la création d'Israël, et du danois, parlé par une population beaucoup moins nombreuse que celle de la Tunisie, le prouvent amplement. 2) que la parfaite maîtrise de deux ou trois langues étrangères vivantes, et notamment de l'anglais, est une condition incontournable pour être au diapason de ce qui se passe dans le monde, s'approprier les découvertes les plus récentes, et communiquer avec l'étranger. C'est en outre par ce biais que l'arabe peut s'enrichir et acquérir une flexibilité qui rompt avec la rigidité des règles médiévales. La langue n'évolue en effet que lorsqu'elle est utilisée, ce qui la contraint de répondre aux exigences nouvelles de ceux qui s'en servent.

En tout état de cause, l'unilinguisme est le signe d'un enfermement suicidaire, et le mélange de l'arabe et du français, et même de l'anglais, de plus en plus visible chez les jeunes générations, est l'indice d'une perturbation de la personnalité qui ne peut penser rationnellement et s'exprimer clairement et d'une manière précise ni dans l'une ni dans l'autre langue. Ce faible niveau linguistique est reflété d'une façon flagrante par la langue infantilisante de la publicité et de la radio (particulièrement les radios privées) où on assiste à un charabia et à un mélange injustifié du dialectal, du français et de l'anglais.

Le charabia qui caractérise la langue des jeunes sera dans l'avenir un handicap majeur pour ceux qui sont issus des couches les moins favorisées de la population, voire de la classe moyenne, si la barre n'est pas redressée à temps de manière vigoureuse. Se contenter du laisser-aller actuel c'est condamner la majorité des jeunes à ne pas accéder directement et sans délai aux connaissances universelles essentielles dont le volume ne cesse d'augmenter à une vitesse vertigineuse. De même, persister dans la prise de décisions improvisées, sans étude préalable sérieuse et sans vaste débat national libre et contradictoire à propos d'une affaire aussi sensible et importante que la langue, ne fera qu'accentuer les décalages entre une minorité d'enfants que leur milieu social et familial aidera à surmonter les difficultés de ce multilinguisme, et la majorité des élèves qui seront irrémédiablement perdus entre

trois langues qui, plus est, n'appartiennent pas à la même famille et dont l'une connaît une diglossie déjà difficile à assimiler à un âge précoce. Quant à la décision d'enseigner des matières scientifiques en français dès le cycle primaire, elle est simplement en contradiction avec les orientations du système éducationnel revendiqué par le mouvement national et envisagé par la réforme introduite en 1958, ainsi qu'avec l'intérêt des élèves qui serviront de cobayes. Elle est la manifestation flagrante d'un retour en arrière injustifié et inadmissible.

Il est donc du devoir de tous ceux qui sont préoccupés par l'accès du plus grand nombre aux bienfaits du multilinguisme bien compris de tirer la sonnette d'alarme. En effet, les expériences réussies menées à travers le monde démontrent que l'enfant a besoin de maîtriser tout d'abord sa langue maternelle. C'est par le biais de cette langue qu'il lui est plus facile au cours de sa scolarité d'acquérir les connaissances de tout ordre dont il aura besoin à l'âge adulte. Les informations recueillies prématurément à travers d'autres langues ne font que brouiller son entendement, au lieu de l'aider à s'ouvrir sur le monde extérieur et à y puiser les connaissances non disponibles dans sa langue maternelle.

Le pouvoir tunisien continue malheureusement à tergiverser à propos d'une arabisation complète de toutes les matières enseignées, du primaire au supérieur, et particulièrement des matières scientifiques. Cela dénote, tout au moins, une méconnaissance des aptitudes de toute langue à satisfaire les exigences cognitives de ses utilisateurs, une fois que la décision politique de son emploi exclusif dans l'enseignement est prise de manière progressive et réfléchie, et que les mesures d'accompagnement, notamment en matière de formation des formateurs et de manuels, ne font pas défaut. Mais la conséquence la plus désastreuse de ces tergiversations est que les jeunes, en ne maîtrisant parfaitement ni l'arabe ni une autre langue étrangère, qu'elle soit le français ou l'anglais, sont manifestement incapables de comprendre les cours qui leur sont dispensés, non seulement au secondaire, mais plus grave encore à l'Université. Les témoignages unanimes et

récurrents des enseignants universitaires sont à cet égard à la fois désolants et accablants.

En d'autres termes, l'arabisation totale de l'enseignement est en même temps une mesure d'équité sociale et un impératif d'amélioration du rendement du système éducatif. Mais pour que cette arabisation ne soit point à son tour un handicap pour la population scolarisée, on n'insistera jamais assez sur la nécessité d'acquérir deux langues étrangères à partir de la troisième ou de la quatrième année du primaire, une fois que l'élève aura dominé les mécanismes de sa propre langue. Les langues étrangères vivantes, dont les méthodes d'enseignement ont connu des progrès considérables faisant gagner temps et efforts, sont indispensables à double titre : elles fournissent d'abord des fenêtres directes sur le monde extérieur, favorisant ainsi le non cloisonnement suicidaire à l'intérieur d'une culture unique ; elles permettent de suivre un enseignement universitaire dans l'une de ces langues et favorisent plus généralement l'accès aux connaissances les plus récentes et sans intermédiaires, que ce soit dans le domaine des sciences dures et de la technologie de pointe, ou dans celui des sciences de l'homme et de la société.

Une autre condition fondamentale doit être réunie pour que l'arabisation de l'enseignement réussisse. C'est l'arabisation de l'administration et de tous les secteurs d'activité. Cette arabisation est plus simple dans notre pays qu'ailleurs dans le monde arabe à cause de l'emploi des chiffres "arabes" au lieu des chiffres dits "hindous", décidé opportunément à l'aube de l'indépendance. En termes de rentabilité, elle fera gagner sûrement à la communauté nationale temps et argent. Le recours au mélange, arabe littéral, arabe parlé et français, auquel procède presque systématiquement la publicité, à la radio, à la télévision et sur les affiches, doit être banni par une décision ferme et sans équivoque. C'est l'une des mesures urgentes qui s'imposent. Elle donnera également un signal fort qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les autres domaines de la vie sociale.

A cet égard, et compte tenu des impératifs de simplification des règles de la grammaire et de l'orthographe arabes, une instance

qui réunira les plus hautes compétences nationales en linguistique devra être chargée de cette tâche. L'Académie tunisienne, Beit al-Hikma pourrait prendre en charge dans des délais raisonnables la mise en place de cette structure qui aura en plus pour mission de normaliser l'orthographe des mots étrangers dont on admettra l'introduction avec le maximum de souplesse dans le vocabulaire. Le fait que l'arabe est partagé par les populations d'autres pays frères n'est pas un obstacle insurmontable. La Tunisie pourrait être à l'avant-garde d'une opération dont tout le monde ressent la nécessité, mais qui ne trouve pas dans les cercles des pouvoirs arabes politiques et intellectuels suffisamment d'audace pour la réaliser.

De cette manière, on s'éloignera des débats stériles qui ont trop souvent faussé le jugement des responsables politiques. Car il ne s'agit ni d'une affaire secondaire, ni d'une décision trop compliquée, ni d'une option démagogique. L'arabisation ne doit point être un symbole d'enfermement suicidaire dans la mesure où la maîtrise simultanée d'au moins deux langues étrangères est affirmée et appliquée clairement et avec la vigueur requise. A l'instar des nombreux pays qui ont opté pour la généralisation de l'utilisation de leur langue nationale, un effort de traduction des articles et des ouvrages scientifiques les plus récents doit être institué et récompensé en conséquence. Il est certainement à notre portée. Néanmoins, il n'est pas destiné en priorité aux étudiants, astreints à revenir directement à ces publications dans leur langue d'origine - en particulier l'anglais actuellement et probablement demain ou après-demain le chinois. Son objectif est d'atteindre la masse des lecteurs appelée à s'étendre et pour laquelle il est vital d'être au diapason du monde et de profiter des progrès de la connaissance humaine quelle que soit son origine.

En définitive, l'arabisation ainsi conçue, en plus de l'équilibre affectif qu'elle génère et de ses retombées économiques, est la condition d'une meilleure assimilation par les jeunes du savoir qui leur est dispensé sur les bancs de l'école et à l'université. La conséquence la plus immédiate de l'acquisition précise de ce savoir est la participation effective à sa production. Le bilinguisme

tel qu'il a été appliqué dans notre pays depuis l'indépendance n'a produit en règle générale, et à quelques exceptions près, que des cadres qui reproduisent dans le meilleur des cas ce qu'ils ont appris. Or, on sait que dans toute reproduction il y a dégradation. Il est grand temps de dépasser ce stade et de fournir à nos jeunes les possibilités d'être créatifs dans tous les domaines. La langue est dans cette perspective plus qu'un outil ; elle est à la fois inégalable et irremplaçable.

On est par conséquent en mesure de soutenir que, face à la question linguistique, la Tunisie est de nouveau à la croisée des chemins. Elle est appelée à faire les choix qui s'imposent pour assurer à la fois l'équilibre mental et l'ouverture de sa population au monde extérieur. Ces choix, aussi évidents et nécessaires soient-ils, ont besoin cependant, pour être effectifs et jouir de l'adhésion du plus grand nombre, d'être débattus publiquement afin de savoir en particulier si le système sadikien, fondé sur le bilinguisme arabe/français, destiné à l'origine à une élite, et qui a donné dans le passé les preuves de son efficacité, est encore une option défendable pour préserver les acquis, dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement et de l'hégémonie de l'anglais. Ils ont besoin également d'être suivis de mesures concrètes législatives et réglementaires susceptibles d'asseoir dans tous les domaines l'emploi d'un arabe moderne et - autant que faire se peut - simplifié, et la maîtrise d'au moins deux langues étrangères vivantes, dont obligatoirement l'anglais. L'école en général et l'Université en particulier ont un rôle majeur à jouer dans ce sens, comme on le verra au paragraphe suivant.

II - L'ENSEIGNEMENT

L'importance donnée à l'enseignements'inscrivait naturellement dans un projet de société plus vaste porté par Bourguiba et l'équipe de militants qui l'entourait. En effet, l'impératif de modernisation du pays était primordial. Il fallait s'attaquer dans l'urgence aux causes profondes de l'immobilisme et de la stagnation. Des décisions audacieuses touchant des aspects fondamentaux de la société tunisienne indépendante furent donc prises dès les premiers mois, et parfois dès les premiers jours de l'indépendance.

Par ailleurs, la généralisation de l'enseignement était une revendication populaire bien réelle et même entamée par de nombreuses initiatives émanant de la catégorie sociale la plus consciente. Néanmoins, le mérite revient incontestablement à Messadi d'avoir appliqué dans ce secteur vital une politique claire et conséquente. Les réalisations de son prédécesseur, L. Chabbi, bien que limitées, ont cependant préparé le terrain : il a créé en 1957 l'École Normale Supérieure de Tunis, afin d'accélérer la formation des professeurs de l'enseignement secondaire. En outre, c'est lui qui érigea le cycle supérieur de l'enseignement à la mosquée Zaytouna en Université et la rattacha au département de l'Éducation Nationale, et intégra les écoles coraniques fondées par des particuliers dans le réseau des écoles publiques. C'est encore pendant son mandat que la gratuité de l'enseignement est proclamée, un principe fondamental qui va permettre l'alphabétisation des enfants de couches sociales très larges qui n'avaient pas accès à l'école, et par là une mobilité sociale incommensurable. Une campagne d'alphabétisation des adultes dans les écoles primaires a été amorcée, mais malheureusement non poursuivie. Visiblement, la tâche était trop lourde pour un système qui calque dans ses grandes lignes le système français, là où le problème ne se posait plus.

Messadi a bénéficié de la stabilité nécessaire pour mener cette tâche à son terme. C'est, outre le coefficient personnel, parce que sa réforme en profondeur était en phase avec l'orientation générale, pendant cette période d'édification de l'État nouveau, de l'équipe gouvernementale et de Bourguiba en tête, tous ou presque des hommes de double culture, arabe et occidentale, parfaitement conscients des aspirations populaires et en même temps impatients d'insuffler à la Tunisie un train de réformes tous azimuts de nature à la faire sortir de sa léthargie et de la hisser au niveau des pays développés.

En somme, trois conditions essentielles étaient réunies pour assurer la réussite de la réforme de l'éducation : en premier lieu, elle répondait à une attente réelle de la population, pas toujours formulée, elle allait en quelque sorte dans le sens de l'histoire ;

ensuite, elle se déroulait dans un contexte politique favorable caractérisé par l'enthousiasme des lendemains du recouvrement de la souveraineté nationale ; et enfin, elle était l'œuvre d'une équipe homogène dont les objectifs étaient clairs et ne souffraient ni attentisme ni démagogie.

Au-delà des décisions ponctuelles plus ou moins justifiées qui pouvaient ne pas être toujours heureuses ni unanimement bien accueillies, la réforme tendait à réaliser quatre objectifs principaux qu'il est impossible de détacher l'un de l'autre et dont les retombées sont lourdes de conséquences, à savoir : l'**unification** du système éducatif dans un cadre national, la **démocratisation** de l'enseignement, sa **modernisation** et l'impulsion par la **création de l'Université** tunisienne d'un mouvement de production du savoir et non plus de transmission d'un savoir élaboré par les ancêtres ou par les autres.

A cet égard, on ne procéda pas à une simple réforme, on enclencha une véritable révolution dont on ne peut mesurer la portée qu'en la comparant non seulement à la situation antérieure mais également à ce qui prévaut de tout temps – et aujourd'hui encore – dans l'ensemble de l'environnement arabe. Les nouveaux programmes établis par des compétences tunisiennes soutenaient fortement cette orientation. De même, le mouvement de libération de la femme facilita l'introduction de la mixité à tous les niveaux de l'enseignement, chose absolument impensable auparavant.

Le bilinguisme avait dans cette perspective une fonction plus large que celle qui permet d'être aux prises avec les innovations technologiques de l'Occident. C'était le moyen préconisé pour assurer aux jeunes une ouverture d'esprit que la seule maîtrise de l'arabe est incapable de fournir. En fait, le plan décennal prévoyait, dans le secondaire, trois sections :

- La section A appelée à être "permanente", où toutes les matières scientifiques et littéraires sont enseignées en arabe, avec le français et l'anglais obligatoires comme première et seconde langues vivantes. Mais ce qui devait être la section permanente n'a affecté qu'un nombre limité d'élèves. Cette section n'a pas

fait long feu, et fut supprimée par A. Ben Salah en 1968.

- La section B qui est le prolongement de l'enseignement sadikien. A part l'arabe et l'instruction civique et religieuse, toutes les matières y sont enseignées en français. Les élèves devaient en outre apprendre une deuxième langue vivante. C'est cette section qui perdurera jusqu'à nos jours, avec toutefois le passage dans les années 1970 du français à l'arabe dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la philosophie.
- Et enfin la section C appelée à disparaître, destinée aux jeunes qui avaient suivi le cycle primaire exclusivement en français. Elle mourut en effet de mort naturelle après l'unification du système éducatif.

Quant à l'Université tunisienne, elle a démarré sous les meilleurs auspices, bénéficiant de l'apport décisif d'enseignants français de qualité. Un enseignement universitaire de haut niveau était donc sciemment recherché, avec pour corollaire une liberté de pensée et de recherche jalousement préservée.

Le système éducatif mis en place avait certes ses carences et ses faiblesses, mais il était perfectible. Au secondaire, il a été malheureusement perverti, dans les années 1970, particulièrement dans son esprit, par les décisions des ministres D. Guigua et M. Mzali. Le premier en défigurant les programmes de philosophie sous prétexte d'arabisation, et le second en supprimant des programmes tout ce qui favorisait l'esprit critique, sous prétexte de la défense de l'identité nationale. Dans les années 1980, même la mixité dans les écoles était battue en brèche. A l'Université également, l'élan qu'elle a pris à ses débuts fut partiellement brisé par Ben Salah dès sa nomination en 1968 à la tête de l'Education. Il supprima l'entité Université et rattacha les institutions qui en dépendaient à une Direction de l'Enseignement Supérieur. Cette situation, à l'origine de l'éparpillement géographique des institutions universitaires et d'une certaine anarchie dans les diplômes de 3^e cycle institués dans les années 1970, dura jusqu'en 1986.

La barre fut redressée par Mohamed Charfi, de 1989 à 1994, par un retour à l'esprit de la réforme Messadi, tout en la prolongeant

par des décisions courageuses, en particulier par une refonte radicale des programmes du primaire et du secondaire dans un esprit d'ouverture et de progrès, par l'institution de l'Ecole obligatoire de base de 9 ans, et par le retour à la mixité. Beaucoup, cependant, reste à faire, en particulier en limitant, par des mesures adéquates et non artificiellement, l'échec scolaire. La durée de son mandat était manifestement trop brève pour que ses décisions fussent devenues irréversibles.

Les 15 ans qui ont suivi son départ du Ministère de l'Education méritent une étude approfondie. Ils sont caractérisés par la bureaucratisation à outrance, l'instabilité et la multiplicité à tous les niveaux des décisions démagogiques et improvisées (Baccalauréat sur la base de 25% des notes de 7^e année, suppression de l'examen de 9^e année devenu indispensable uniquement pour l'accès aux lycées pilotes, instauration puis suppression d'un examen à l'échelle nationale en fin de 4^e année primaire, etc.), débouchant sur une pléthore de diplômés chômeurs dont la formation est par certains côtés défailante mais qui ont acquis grâce à l'école une conscience politique amplement démontrée lors de la révolution de décembre 2010 - janvier 2011 qui mit fin au régime mafieux et répressif de Ben Ali.

Le plus grave est que l'école ne joue plus le rôle d'ascenseur social qui était le sien dans les premières décades de l'indépendance.

La situation désastreuse dans laquelle se trouve notre système public d'enseignement où règnent, entre autres, l'indiscipline et les cours particuliers, a-t-elle favorisé l'enseignement privé ? Oui, au niveau du primaire. En effet, les écoles privées ont pris leur essor dans les années 1970. Certaines dispensent un enseignement de qualité, très chèrement payé et nettement au-dessus de la bourse du Tunisien moyen. Mais l'enseignement privé dans les autres cycles est demeuré quasiment réservé aux élèves rejetés par le système public.

Par ailleurs, les treize Universités actuelles ne comprennent même pas l'ensemble de l'enseignement supérieur. En outre, alors que l'âge de départ à la retraite était fixé, à l'origine, à 70 ans pour

le corps A (Professeurs et Maîtres de conférences), on l'abaissa une première fois en 1985 à 65 ans, puis une deuxième fois en 1987 à 60 ans - avant de le ramener de nouveau en 2009 à 65 ans, après avoir vidé l'Université des têtes capables de la défendre et d'encadrer valablement les jeunes chercheurs - privant ainsi l'enseignement supérieur de plusieurs compétences difficilement remplaçables par les jeunes, d'autant plus que le nombre d'étudiants ne cessait d'augmenter. On multiplia également le nombre des Instituts prétendument spécialisés qui manquaient de cadres et, plus grave encore, d'objectifs clairement définis. On augmenta le nombre des étudiants orientés vers les filières courtes, les exposant encore plus au chômage. La multiplication des Instituts se fit souvent au détriment des Facultés qui avaient commencé à accumuler un savoir faire, et à asseoir une tradition d'autonomie universitaire. On n'osa pas supprimer ces dernières, mais on fit tout pour les étouffer entre autres parce que le principe de l'élection des Doyens gênait. Bref, l'Université tunisienne est maintenant quasiment sinistrée. Elle est devenue une institution dévalorisée et domestiquée, qui n'attire plus les compétences tant ses cadres sont disqualifiés matériellement et socialement. Il lui sera certainement difficile de remonter la pente. Ce ne sera possible, pour elle comme pour tout le système éducatif, que dans le cadre d'une autre dynamique, tout à fait aléatoire avant le 14 janvier 2011, mais devenue maintenant effective.

En outre, une grande supercherie s'est installée dans le supérieur : une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur privé à but lucratif affichent ostensiblement et abusivement le titre d'universités, alors que même aux Etats Unis les universités privées sont à but non lucratif, et ne fonctionnent que grâce aux subventions directes et indirectes des Etats, des industries, des églises et des mécènes, une université coûtant toujours très cher et ne pouvant être rentable financièrement, même avec des droits d'inscription élevés. Ensemble, nos "universités" privées regroupent à peine deux pour cent de l'effectif étudiant. A l'exception de deux ou trois, elles dispensent en réalité un enseignement professionnel, et ne disposent ni d'enseignants qualifiés à plein temps, ni de bibliothèques ou de laboratoires dignes de ce nom.

La principale leçon qu'on est en mesure de tirer des péripéties par lesquelles est passé l'enseignement en Tunisie est que le dernier demi siècle démontre à quel point le poids des hommes est important, voire déterminant, et la relation entre le système éducatif et le système politique est dialectique. C'est uniquement lorsqu'on est en présence de la conjonction d'un contexte politique favorable et des hommes capables d'en tirer le meilleur profit et de prendre les décisions d'avenir qu'on assiste à des progrès réels et profonds. En l'absence de ces deux facteurs, objectif et personnel, on assiste inexorablement à la routine, à la stagnation et même au recul. La règle est valable pour le secteur de l'éducation. Elle l'est également pour les autres secteurs.

Le bilan qu'on peut dresser des réalisations de la Tunisie en matière d'enseignement est mitigé. A côté de progrès incontestables dans la généralisation de l'enseignement qui a permis le pourvoi du pays en cadres et une élévation sensible du niveau culturel de la population, on doit insister sur quatre niveaux d'échec :

1. Echec dans l'éradication de l'analphabétisme et de l'inculture. L'école n'est obligatoire que formellement puisqu'elle rejette chaque année des dizaines de milliers de jeunes dans la rue. Elle ne participe guère en tout cas à la formation du citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs ;
2. Echec dans l'adéquation formation - emploi, à l'origine du phénomène inquiétant et traumatisant des diplômés chômeurs, et faible niveau de la recherche, fondamentale et appliquée, qui est l'un des meilleurs indicateurs de la modernité d'un pays ;
3. Recul très net du niveau des enseignants et des enseignements, atrophie de l'esprit critique et tendance vers la mémorisation, de la reproduction (donc inévitablement de la dégradation des connaissances reproduites) et du dogmatisme ;
4. L'emploi quasi exclusif du français à l'Université dans les matières scientifiques et techniques n'a pas permis la participation au mouvement universel de la recherche et de la production du savoir. En témoigne, entre autres, le nombre

insignifiant des brevets déposés. Les étudiants sont en outre de moins en moins capables d'assimiler les connaissances dans cette langue.

Ces défaillances doivent être d'autant soulignées que la Tunisie est l'un des pays qui consacrent une part importante de leur PIB à la formation, et devrait donc s'attendre légitimement à en cueillir les fruits. Le domaine de l'éducation est incontestablement celui où l'urgence des mesures permettant la sortie de la crise dans laquelle elle se débat actuellement est la plus ressentie. Ces mesures ne peuvent être prises que dans un contexte politique favorable qui redonne confiance aux acteurs sociaux et les responsabilise à tous les échelons, et parce qu'il n'est jamais aisé de bousculer les mauvaises habitudes acquises tout au long des années, et de lutter contre les forces d'inertie. Mais ces mesures sont en même temps relativement faciles, étant donné que la pression démographique sera moins forte dans les années à venir, et parce que l'opinion de la plupart des gens est que le système actuel n'est pas satisfaisant, exigeant donc une réforme en profondeur de l'ensemble de ses cycles.

Une option franche dans les programmes doit être à la base de ces mesures, visant le développement des qualités qui ne sont plus cultivées en milieu scolaire, telles que le désintéressement, l'abnégation, l'honnêteté, la probité, le sens de l'effort et la réussite sociale grâce au mérite, et qui vont de pair avec l'exercice de l'esprit scientifique, de l'autonomie vis-à-vis des contraintes extérieures de toute sorte, et du sens critique ainsi que du sens civique. Le but poursuivi est d'échapper à la sclérose du système actuel, et d'instituer également l'apprentissage continu à tous les âges et la recherche comme pratique courante partout et à tous les niveaux. C'est ainsi qu'il est possible de préparer les jeunes à affronter un monde chaque jour plus complexe, fondé essentiellement sur le savoir et en changement accéléré.

La Tunisie a réussi, en matière de généralisation de l'enseignement pour les filles et les garçons de 6 ans, à atteindre un niveau très honorable que beaucoup de pays de la région n'ont pu atteindre malgré des moyens parfois beaucoup plus importants

que les nôtres. C'est là un acquis à préserver et à consolider. Les énergies seront donc tournées dans l'avenir vers deux objectifs primordiaux : d'une part, la limitation au maximum du nombre de jeunes qui quittent prématurément les bancs de l'école, et d'autre part l'amélioration constante de la qualité de l'enseignement dispensé. L'accès à l'école jusqu'à un âge et un niveau qui empêchent le retour à l'analphabétisme et à l'inculture est à la fois un droit et une condition essentielle de tout progrès social. Pour cela, l'Etat est appelé à ne pas se désengager au profit du privé. L'étalon doit être toujours l'école publique et gratuite ouverte à tous les jeunes et leur garantissant l'amélioration de leur condition, surtout lorsqu'ils sont issus des milieux défavorisés.

La situation actuelle est caractérisée par un retour progressif à la coexistence de plus d'un système d'enseignement à tous les niveaux: On est en plus en présence d'une école discriminatoire par l'argent, même dans le cas des établissements publics, dans la mesure où les cours particuliers sont sinon la règle du moins monnaie courante, discriminatoire par les programmes et par la qualité de l'encadrement qui changent d'une catégorie à une autre.

Par ces formes de discrimination, elle reflète les disparités socio-économiques de plus en plus importantes. Si donc la tendance actuelle se maintient, l'école ne fera que renforcer ces disparités et les clivages d'ordre culturel qui en sont le corollaire au lieu de les atténuer. Elle ne participera pas non plus à la formation de citoyens qui ont en commun des valeurs essentielles.

Il est par conséquent de la plus haute importance de renverser la vapeur et d'envisager ou une unification et une nationalisation de nouveau de l'enseignement, ou une harmonisation poussée du public et du privé, ainsi qu'un meilleur contrôle de ce dernier. En tout état de cause, l'investissement fourni par la communauté nationale au profit de l'école doit être constamment considéré comme un investissement rentable, parce qu'il l'est effectivement à tous les points de vue, y compris en termes strictement économiques.

C'est lorsque l'élève ne reçoit pas la formation adéquate et vient grossir les rangs des chômeurs diplômés et non diplômés, ou quitte l'école au bout de quelques années sans acquérir les notions fondamentales qui lui permettent de lire, d'écrire et de compter correctement, que cet investissement n'est pas rentable. En effet, l'école a pour mission de préparer les jeunes les plus compétents à rejoindre l'Université, notamment par la maîtrise des langues étrangères vivantes leur permettant de suivre les cours dans au moins l'une de ces langues, et à préparer tous ses ressortissants à un métier valorisant selon leur mérite, qu'il soit manuel ou intellectuel, ou plutôt de plus en plus les deux à la fois.

Mais au-delà de cette mission exaltante, notre pays a besoin de former ses jeunes de façon qu'ils soient les moteurs du développement du pays, et qu'ils soient des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs. C'est notamment par le biais de l'école qu'il est possible de bousculer les traditions de toutes sortes qui entravent l'épanouissement du citoyen libre de ses choix et tourné vers l'avenir.

Quant à l'Université, afin de la remettre sur le chemin de l'excellence, les remèdes sont de nature tant politique que technique. Nous ne sommes pas en mesure de les énumérer tous, mais nous indiquerons au moins ceux qui sont susceptibles de figurer parmi les solutions autour desquelles l'unanimité est quasiment acquise : Politiquement, l'Université a besoin avant tout du respect absolu des libertés académiques, de la liberté d'expression chez le corps enseignant comme chez les étudiants, de l'accès sans entraves à l'information, et de l'autonomie de gestion. Techniquement, il faudrait mettre fin à l'éparpillement des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, recruter les enseignants et les chercheurs qualifiés en nombre suffisant, attirer les meilleures compétences nationales et étrangères par des salaires en rapport, et octroyer à l'Université un budget lui permettant de fonctionner selon les normes universelles. Les universités privées n'auront de raison d'être dans ces conditions que si elles se constituent en fondations à but non lucratif. Autrement, leur disparition ne sera que plus bénéfique. De même l'ouverture

d'universités étrangères sur notre sol ne pourra être envisagée favorablement qu'une fois l'Université nationale redressée.

On peut certes épiloguer à l'infini sur la crise universelle de l'école, concurrencée chaque jour davantage par les autres sources d'information via Internet et les autres supports modernes tels que les CD et les DVD. Cette crise est réelle et on doit impérativement en tenir compte en faisant preuve d'imagination et en associant les parents et les responsables locaux, en toute franchise et dans la transparence la plus totale, à la solution des problèmes de tous types qui se posent à l'école. Il ne sera guère possible, dans le proche avenir et à plus forte raison à l'horizon 2040, d'occulter cette crise en poursuivant des méthodes surannées et en appliquant des programmes dépassés. Les Tunisiens ont déjà vu comment l'enseignement zitounien s'est effondré, parce qu'il s'est sclérosé et n'a pas pu s'adapter aux conditions socio-économiques et culturelles nouvelles. Il ne faut en aucun cas que leur système éducatif moderne, inauguré au XIXe siècle par le collège Sadiki et généralisé après l'indépendance, connaisse la même destinée.

C'est le système français de la première moitié du XXe siècle qui, globalement, a été transposé en Tunisie. Or, aujourd'hui, ce système, outre qu'il a lui-même évolué sans que nous suivions son évolution, n'est plus aussi performant, même dans sa version actuelle, que les systèmes finlandais, coréen ou allemand, par exemple. D'autre part, notre système ne cesse de souffrir du fossé qui se creuse chaque jour davantage dans presque tous les secteurs entre le discours officiel et la réalité. A cet égard, il y a une analyse en profondeur à mener, en tenant compte de toutes les conditions économiques et sociales de notre jeunesse, et un large débat national à organiser afin que des choix radicaux clairs et rationnels soient acceptés et appropriés par les parties intéressées, et que la tendance vers la technicité ne soit pas au détriment de la formation humaniste.

En outre, la situation de notre pays nous impose d'insister sur la fonction éducative de l'école, en plus de sa fonction de pourvoyeuse d'un savoir solide, diversifié et en phase avec les avancées scientifiques et technologiques les plus récentes. Dans

cette perspective, l'instituteur et le professeur sont irremplaçables, au même titre que les parents, pour aboutir à l'élaboration d'un humanisme valable à notre époque, répudiant le dogmatisme et le suivisme. Mais ils ne peuvent jouer pleinement leur rôle que si leur compétence est reconnue, que s'ils jouissent d'une considération sociale à la hauteur de leur noble mission et disposent de conditions matérielles leur assurant la dignité qui leur fait de plus en plus défaut.

L'utilisation à l'école des nouvelles technologies de l'information, aussi indispensable soit-elle aujourd'hui et plus encore demain, ne doit pas être poursuivie pour elle-même. Le raccordement au réseau Internet et le nombre d'ordinateurs par élève ou par école n'ont aucune signification si ces instruments ne sont pas utilisés à bon escient.

Cependant, il serait vain à ce stade de la réflexion d'entrer dans les détails des actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs que le système scolaire doit réaliser. Qu'il nous suffise de signaler que beaucoup d'enquêtes thématiques et sectorielles, nationales, régionales et internationales existent d'ores et déjà. Il s'agit de constituer des équipes d'experts en vue de leur exploitation, et d'entamer après cette étape un débat le plus large possible basé sur des données scientifiquement établies et des solutions mûrement réfléchies. Il y a lieu d'ailleurs de croire que l'amélioration sensible du système actuel n'exigera guère de sacrifices financiers supplémentaires considérables dépassant les capacités du pays, et qu'elle est plus en rapport avec le climat politique général qu'avec les moyens matériels à mobiliser.

Concernant le secteur de l'éducation, du jardin d'enfants à l'université, nous avons en définitive le choix entre deux options diamétralement opposées : La première option consiste à continuer à colmater les brèches d'un système qui nous place en bas de l'échelle dans le classement mondial. Ce qui nous mène inéluctablement à la perte des profits que nous avons tirés des politiques suivies au début de l'indépendance et visant la généralisation de l'enseignement et sa modernisation. La seconde option nous oblige au contraire à tirer les leçons de nos réalisations

et de nos échecs, à profiter des expériences réussies à travers le monde, et à affronter les difficultés d'une remise en question radicale des méthodes et des moyens qui nous ont entraînés vers cette situation peu enviable. C'est la responsabilité des pouvoirs publics en premier lieu qui y est engagée, mais c'est aussi celle de la société civile et de ses acteurs, sans la participation et l'adhésion desquels, sans même leurs initiatives, aucun sauvetage du navire de l'école en train de couler puis sa remise à flots n'ont de chances de réussir.

III - LA RELIGION

Historiquement, anthropologiquement et comparativement, les religions ont constamment occupé deux fonctions liées l'une à l'autre : fournir des réponses à la quête du sens de la vie et de la mort, et aux questions de l'origine et de la destinée, qui ne cessent de hanter les hommes, d'une part, et justifier et légitimer l'ordre social établi, d'autre part, en le préservant du chaos qui le guette, en le sacralisant et en lui donnant l'apparence d'une évidence intériorisée. Les trois monothéismes n'échappent pas à cette règle. Si donc on aborde l'islam, qui est la religion majoritaire des Tunisiens, on doit avoir constamment présente à l'esprit cette double fonction de la religion. On a beau vouloir ne pas s'intéresser à la théologie et aux théorisations contenues dans les ouvrages d'exégèse coranique, de *fiqh*, d'*usûl*, dans les recueils de *hadiths*, et dans toute la production interprétative, et n'examiner que la dimension sociologique de la religion, on ne peut ignorer que le premier niveau se répercute sur le second, ou plutôt qu'il y a une dialectique constante entre les conditions historiques – dans le sens large du terme – d'une part, et les représentations et interprétations sous couvert de religion, d'autre part. Les textes fondateurs ne sont pas tout. Leur lecture, dans toute religion vivante, évolue avec le temps et se diversifie avec l'espace, même si ces lectures nouvelles, forcément multiples, se réclament toujours de la Tradition et de l'exemple des pieux anciens.

La situation de l'islam aux débuts de l'indépendance était déjà assez ambiguë. En effet, l'islam a été instrumentalisé par le

mouvement national comme idéologie de résistance à l'occupation étrangère "impie" qui voulait anéantir l'identité des Tunisiens. En même temps, l'islam populaire était spontané, fataliste et empreint de paganisme, et l'islam officiel était légitimiste, comme à l'accoutumée, et prônait tout au plus une résistance passive lorsqu'il ne collaborait pas ouvertement avec l'occupant. Ce qui déconsidérerait plus ou moins ses représentants aux yeux d'une population dont le sentiment nationaliste était à fleur de peau.

Le pouvoir qui s'est installé après le protectorat n'eut guère de peine à marginaliser les représentants de l'institution religieuse officielle, relégués à une condition tout à fait subalterne, aux antipodes de la prééminence dont ils jouissaient auparavant. Ils étaient les gestionnaires d'un sacré en voie d'être destitué au profit d'un autre. La politique religieuse du nouveau régime était en harmonie avec sa politique générale donnant la priorité à la cohésion sociale sous l'égide d'un Etat fortement centralisé à construire sur le modèle des Etats-nations européens. Les affaires religieuses n'eurent droit, dans ces conditions, qu'à un simple Service rattaché au Secrétariat d'Etat à la Présidence (premier ministère). En outre, les cheikhs des *zawiyas* et le personnel religieux en général perdirent, avec la dissolution des *habous*, le support matériel duquel ils tiraient en grande partie leur force et leur impact sur la population. La *Zaytouna* elle-même perdit son statut d'antan et fut reléguée en simple Faculté de théologie dépendant de l'Université tunisienne nouvellement créée, sous l'autorité du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, alors que sa tutelle était au Premier Ministère. Sa suppression, malgré la charge symbolique qu'elle portait, était comparable à la chute d'un fruit mûr. En effet, elle coïncidait avec la perte de son prestige aux yeux de ses propres étudiants qui n'ont pas cessé, depuis le début du XXe siècle, de réclamer en vain une modernisation des programmes, et dont le profil ne répondait plus aux nouvelles conditions économiques et sociales, et même aux yeux de ses professeurs qui n'y envoyaient plus leurs enfants, comme c'était la coutume dans certaines familles de la bourgeoisie tunisoise.

Globalement, la religion, ses dogmes, ses injonctions et

ses querelles d'écoles n'étaient pas la préoccupation première des Tunisiens comme du pouvoir à cette époque. Pourtant, les initiatives de Bourguiba, particulièrement à propos du Code du Statut Personnel d'abord, et à propos du jeûne de Ramadan ensuite, suscitèrent dans certains milieux et notamment parmi les plus pieux un véritable traumatisme qui sera amplement exploité par le courant islamiste né quelques années plus tard. La stratégie de modernisation à marche forcée touchait de plein fouet le domaine naguère réservé de la religion, notamment par l'instauration de la loi positive à la place de la loi religieuse qui régissait les rapports sociaux en plus des règles du culte. Dans ce cadre, on peut citer, entre autres, l'emploi exclusif dans l'administration du calendrier solaire grégorien en lieu et place du calendrier lunaire hégirien, le remplacement des chiffres dits hindous par les chiffres dits arabes, plus universels, la fixation des débuts des mois lunaires sur la base des calculs astronomiques, connus largement à l'avance, et non plus sur la base de la vision oculaire aléatoire du croissant naissant. De même, les horaires du travail, des études et du transport pendant le mois de Ramadan ne subirent que peu de changements par rapport aux horaires normaux du reste de l'année. Les cafés et les restaurants restaient ouverts pendant le jeûne et beaucoup de Tunisiens ne se gênaient pas d'afficher publiquement le non respect de ce rite.

Ces mesures, qu'elles soient symboliques ou ayant des répercussions sur les rythmes de la vie, si elles firent des mécontents, n'affectèrent que superficiellement la légitimité du pouvoir. Celui-ci, sans être proprement dictatorial, peut être qualifié de fort, et il entendait manifester sa force dans tous les secteurs, y compris celui de la religion, en voulant promouvoir, par la persuasion et par une action pédagogique soutenue plus que par la contrainte, une interprétation progressiste de l'islam qui tranche aussi bien avec les interprétations du passé qu'avec celles qui étaient courantes dans tout l'environnement musulman. Il arrivait en fait sans peine à trouver des *Ulémas* dans le personnel religieux, tel le Mufti de la République Cheikh Fadhel Ben Achour, ou des intellectuels "profanes" qui le confortaient dans sa stratégie.

Cette situation dura plus d'une décennie. Ce n'est qu'à partir de 1969, à la suite de la première grave crise du régime et de la maladie de Bourguiba, qu'elle commença subrepticement à décliner dans le sens d'un islam tunisien plus conforme aux normes traditionnelles et moins en rupture avec son entourage dans l'aire arabo-musulmane. C'est ainsi qu'on encouragea la création et le développement des "Associations pour la sauvegarde du Coran", et qu'on toléra les conférences données dans les mosquées par des cheikhs appartenant à l'institution religieuse traditionnelle et n'ayant pas admis l'orientation du régime, ou par des cheikhs autoproclamés, qui tous étaient plus politisés et ne manquaient pas de manifester, sinon une hostilité affichée, du moins une contestation des options officielles en matière de mœurs et de strict respect des rites. C'est ainsi également qu'on donna le coup de pouce nécessaire à l'organisation à l'Université d'un mouvement contestataire islamiste appelé à faire contrepoids à la gauche qui dominait à l'époque le milieu étudiant.

Durant les deux décennies 1970 et 1980, ce fut donc la montée progressive du courant islamiste qui finit par être reconnu *de facto* sous le nom de Nahdha, avec une structure étudiante qui en dépendait, sous le nom d'UGTE, qui fut reconnue officiellement pendant quelques années avant d'être dissoute et ses dirigeants, comme ceux du reste des structures de la Nahdha, lourdement condamnés lors de l'affrontement avec le régime au début des années 1990 après une courte lune de miel.

Le scénario qu'a connu la Tunisie à cette époque n'a rien de spécifique. Tout pouvoir dont la légitimité historique et démocratique s'érode fait inexorablement appel à l'incomparable instance de légitimation religieuse. Le pouvoir joue certes ainsi à l'apprenti sorcier et sait plus ou moins qu'il risque d'être dépassé un jour ou l'autre par les démons qu'il nourrit, mais il n'a guère le choix à moins de changer complètement d'orientation. Le régime tunisien ne fit donc pas exception à cette loi d'airain. Il n'était pas prêt, jusqu'à la chute de Ben Ali, à lâcher du lest sur le plan des libertés publiques et de la représentation démocratique. Ce qui l'amena à se renier sans le vouloir, et à tourner le dos à maints

efforts de modernisation tous azimuts qui avaient marqué ses débuts.

Nous avons déjà signalé que les programmes d'enseignement furent révisés au cours des années 1970 dans ce sens. Le retour, ou plutôt l'émergence sans antécédents locaux significatifs, du dogmatisme, du ritualisme le plus formaliste, d'une pudibonderie étouffante et d'un moralisme de bon aloi, ne se firent pas attendre. Une vague de religiosité affichée, et même ostentatoire dans certains cas, cachait mal en réalité une sécularisation en profondeur de tous les aspects de la vie. C'était aussi le signe d'un malaise diffus face à une modernité de façade qui excluait de ses bienfaits une bonne partie de la population, devenue plus exigeante grâce à l'urbanisation, à la scolarisation, à la croissance et à l'élévation du niveau de vie, à laquelle la politique officielle ne fut pas étrangère, sans parler des effets de la situation politique à l'échelle islamique (révolution iranienne, montée de la puissance des régimes archaïques de la Péninsule arabique grâce à la manne pétrolière) et internationale et de ses répercussions en Palestine, en Irak et ailleurs. Le résultat est qu'on assiste à une situation à première vue paradoxale : une société et une culture de plus en plus sécularisées, et en même temps une religiosité rampante appartenant à un autre âge et cherchant ses modèles chez des sociétés et des cultures qui font à peine leurs premiers pas dans ce processus universel de sécularisation.

Les deux dernières décennies constituent à certains égards une rupture avec l'ère bourguibienne. Par sa politique consistant à "couper l'herbe sous les pieds" des islamistes, et en vertu de laquelle des actes d'une haute valeur symbolique donnaient satisfaction aux tenants de l'islamisation de l'Etat et de la société, le pouvoir post-bourguibien rompit très tôt avec des décisions qu'on croyait irrévocables. Ces concessions à l'islamisme ambiant sont peut-être en règle générale de pure forme. Néanmoins, elles constituent une régression, vues sous l'angle de la rationalisation des manifestations extérieures de la religion, et de l'effort de modernisation de la religiosité qui avait marqué les premières années de l'indépendance.

Mais, plus profondément, on est en droit de considérer que la continuité avec l'orientation prise dans les années 1970 et 1980 est plus importante que la rupture. Elle a été simplement menée jusqu'à ses conclusions logiques, dans le cadre d'un régime autoritaire qui entend se prévaloir du monopole des décisions, et ne laisse aucune marge de manœuvre aux initiatives de la société civile, y compris en matière de discours religieux.

C'est ainsi que le contrôle exercé sur les mosquées, désormais ouvertes uniquement pendant les heures de prière, s'accrut de façon drastique. Le Service des affaires religieuses – qui, d'ailleurs, laisse une entière autonomie aux autres cultes minoritaires (judaïsme et christianisme en particulier) et ne s'occupe réellement que de l'islam – fut promu dans un premier temps en Direction, puis en Secrétariat d'Etat, et enfin en Ministère à part entière. Une "Délégation pour les affaires religieuses" est instituée dans chaque Gouvernorat. Une censure implacable, quoiqu'inopérante à l'ère d'Internet et des télévisions satellitaires, frappe les écrits sur l'islam, de quelque tendance qu'ils soient, qui n'émanent pas des cercles qui gravitent autour du pouvoir. Le souci de tout contrôler dans ce domaine sensible atteint son paroxysme avec la création de la radio Zaytouna, où un discours islamique populiste, sinon franchement rétrograde et mystificateur, est distillé à longueur de journée.

Cependant, le pouvoir sous Ben Ali se démenait dans des contradictions insurmontables que révèle de manière caricaturale sa politique concernant le port du voile dit islamique, tantôt interdit comme une manifestation de confessionnalisme étranger, tantôt toléré, voire indirectement encouragé. Il se réclamait toujours d'un islam médian, ouvert et même progressiste, et diffusait en même temps dans les médias qu'il contrôlait un islam faussement traditionnel, où ce sont la résignation, l'obéissance aux détenteurs du pouvoir, le ritualisme formaliste et une vision mythique de l'histoire qui l'emportent.

En marge de cet islam officiel, il est important de signaler l'existence en Tunisie, plus que dans tout autre pays arabe, d'un courant moderniste de réflexion sur la pensée religieuse,

initié dans les Facultés de Lettres, et qui a déjà à son actif un nombre appréciable de thèses et d'études dont les échos dépassent largement les frontières du pays et qui sont jalousées par les forces qui cherchent à sortir les pays musulmans de leur immobilisme en matière de pensée religieuse, estimant que c'est là un facteur de modernisation et de rationalisation de la pensée et de l'action en général.

On peut estimer en définitive que les Tunisiens sont aujourd'hui submergés par des discours religieux passésistes et obscurantistes émanant des dizaines de chaînes de télévision arabes financées par la rente pétrolière des pays de la Péninsule arabe. Ils sont également attachés, dans leur grande majorité, à un islam apaisé et tolérant, et ne sont guère disposés à renoncer aux conquêtes réalisées en matière de promotion de la femme et de son émancipation, sinon de son égalité avec l'homme. Dans ces conditions, on assiste à un bricolage grossier où il est vain de chercher à trouver la moindre logique. Le Tunisien aspire à concilier à son niveau individuel des exigences contradictoires. Il n'est point aidé dans cette aspiration à trouver un équilibre entre les appels du productivisme et de la consommation matériels, ceux de la morale traditionnelle, ceux des valeurs nouvelles résumés par le concept des droits humains, et enfin ceux d'un épanouissement spirituel en phase avec son temps et avec l'état actuel des connaissances, particulièrement dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.

Les efforts et les réflexions à envisager pour l'avenir ne sauraient faire l'économie de solutions à la schizophrénie régnante. Le retour à un islam figé étant pratiquement impossible, la question est de savoir si les Tunisiens sauront, dans un environnement partiellement hostile, promouvoir une pensée religieuse digne de notre temps, condition nécessaire à la réussite de tout projet de société crédible.

Dans cette perspective, la relation entre le politique et le religieux a intérêt à être débattue publiquement et clarifiée. Si l'avenir n'est certainement pas pour un Etat théocratique où le politique est sous l'emprise du religieux, ainsi que le revendique sur tous les tons la mouvance islamiste, il n'est pas non plus pour un Etat

séculier qui contrôle le religieux et l'instrumentalise, ainsi que l'a fait sans relâche le pouvoir tout au long du dernier demi-siècle. L'autonomie du religieux fait partie intégrante de l'autonomie de la société civile. Le rôle de l'Etat devrait se limiter à dispenser un enseignement religieux débarrassé de l'archaïsme, et à s'assurer que les règles démocratiques et transparentes s'appliquent au fonctionnement des lieux de culte, en pleine conformité avec le principe de la liberté de conscience que la loi est appelée à garantir. C'est seulement par une révision radicale de la politique religieuse menée jusqu'à présent que l'on peut lutter efficacement contre l'islamisme, car il est manifeste que, contrairement aux apparences, la politique menée jusqu'à la récente révolution le nourrit plus qu'elle ne le combat.

En d'autres termes, l'islam, qui est une composante essentielle de la culture tunisienne et intéresse les croyants comme les incroyants de tradition et de culture islamiques, renouera avec sa fonction spirituelle originelle le jour où sa fonction historique de justification et de légitimation de l'ordre social est remplacée par la légitimité démocratique des institutions. Ce qui signifie qu'il est appelé à faire sa propre révolution pour n'être à ce niveau qu'un contre pouvoir moral et un réservoir de valeurs humanistes, mais que c'est l'exercice effectif de la politique qui est de nature à favoriser ou à freiner son évolution dans ce sens.

Il est évident que les Tunisiens chercheront encore dans les trente prochaines années, à l'instar de tous les musulmans à travers le monde, une meilleure adéquation entre les enseignements de leur religion et les impératifs des temps modernes. Il s'agit avant tout de se libérer du schéma qui a prévalu dans l'histoire islamique, en vertu duquel les pouvoirs politique et religieux étaient, depuis les Umeyyades, distincts et néanmoins solidaires. La Tunisie indépendante s'est libérée de ce schéma en soustrayant aux clercs leurs prérogatives traditionnelles en matière de législation, et en fixant dans la constitution les modalités de l'exercice des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Même si le schéma traditionnel a commencé à se fissurer depuis la promulgation du *'ahd al-amân* et de la première constitution de 1861, les esprits ne se sont pas

habitué aux exigences nouvelles de la séparation des champs politique et religieux, malgré l'absence du rôle de la religion lors des événements du 14 janvier 2011. Les prochaines décennies verront donc une consolidation de cette séparation, à condition que les rapports entre l'Etat et l'islam ne soient plus dominés, comme cela a été instauré depuis l'indépendance, par la mainmise totale de l'Etat sur la religion, afin que celle-ci ne puisse plus être instrumentalisée comme instance de légitimation de l'exercice du pouvoir ou de l'opposition.

En l'absence dans l'islam sunnite d'un clergé structuré, il s'agit pour la Tunisie d'œuvrer dans le sens de l'autonomie du religieux, tout en favorisant au sein de celui-ci des pratiques démocratiques et des comportements tolérants et non dogmatiques. Cependant, il faudrait se rendre à ce propos à l'évidence : il n'existe dans cette perspective aucun modèle prêt à l'emploi. Les Tunisiens sont en quelque sorte condamnés à être imaginatifs pour s'octroyer et mettre en place un système qui correspond à leurs conditions propres qui ne sont pas celles de leur voisinage. Ainsi, les conditions d'un pays à la population majoritairement musulmane qui a entamé assez tôt sa modernisation et qui est appelé à la poursuivre en inventant une relation apaisée entre l'Etat et la religion, sauvegardant l'autonomie de l'un comme de l'autre et où l'islam jouerait le rôle d'une conscience morale et serait l'un des contre-pouvoirs nécessaires à la démocratie, mais point l'unique, ces conditions sont réunies dans le cas de la Tunisie. L'islam, comme toutes les grandes religions, est susceptible d'être un facteur puissant d'aliénation. De même, il est susceptible d'être un facteur tout aussi puissant de désaliénation. Il ne tient en dernière analyse qu'à ses adeptes de l'orienter vers un sens ou vers un autre. Nous estimons que les Tunisiens sont à même de relever ce défi et d'opter pour un islam ouvert et désaliénant, accordant plus d'importance à la dimension spirituelle et moins porté vers le dogmatisme, le littéralisme et le formalisme.

Dans cette hypothèse optimiste, le bricolage continuera en la matière à être l'attitude la plus répandue, sous la pression conjointe du poids de l'histoire et des exigences de la modernité. Mais, étant donné la modestie du poids démographique de notre pays,

l'évolution du contexte régional et international et les progrès – ou régressions - dans l'*aggiornamento* de la pensée islamique sont, dans une grande mesure, déterminants dans la réussite ou l'échec de la tentative tunisienne d'aboutir à des rapports harmonieux entre les deux instances.

En d'autres termes, il est peu probable, dans une hypothèse pessimiste, que la Tunisie bascule d'ici à 2040, au moins pour une certaine période, vers un régime totalitaire islamo-fasciste. La politique religieuse du régime de Ben Ali nous aurait mené tout droit à un régime adossé à l'islam afin de légitimer, sous une forme ou une autre, le despotisme. On aurait été alors loin des acquis concernant les droits de la femme en particulier et du citoyen en général. L'islam autant que l'Etat seraient sortis perdants de cette épreuve. L'ère qui vient de s'ouvrir permet d'être optimiste pour deux raisons essentielles : la première est que la démocratie ne favorise point l'islamisme, et la seconde est que les islamistes tunisiens ont eux-mêmes tiré beaucoup de leçons de leurs échecs et n'aspirent plus à un régime qui tourne le dos à la modernité

IV - LES ARTS ET LES LETTRES

Il est superflu de souligner qu'une culture vivante ne se manifeste avant tout que par la quantité et la qualité de sa production intellectuelle, artistique et littéraire, sa production scientifique témoignant du degré de son insertion dans la culture universelle plus que de sa spécificité et de son particularisme. A cet égard, il est incontestable que la Tunisie, en ce début du XXI^e siècle, a fait des progrès considérables par rapport à la situation qui était la sienne lors de son indépendance.

Nous relevons d'abord que les supports matériels de cette production étaient rudimentaires et notoirement insuffisants à l'aube de l'indépendance. Aujourd'hui, les bibliothèques, les imprimeries, les maisons d'édition, les studios d'enregistrement, les galeries d'art, les troupes de théâtre, les associations culturelles, les instituts spécialisés dans l'art dramatique, la musique, l'architecture, le design, etc., existent presque partout en nombre suffisant dans la capitale et dans les grandes villes du

littoral, l'intérieur du pays marquant, sous ce rapport et à quelques exceptions près, un retard indéniable. Ce sont les salles de cinéma, dont le nombre enregistre un recul alarmant, qui font les frais de cette évolution, concurrencées qu'elles sont par la télévision et les vidéo clubs. Du coup, le mouvement des ciné-clubs, né dans les années 1950 et qui a connu ses heures de gloire et un rayonnement remarquable dans les années 1960 et 1970, périclite et n'est plus que l'ombre de lui-même.

Une place à part est à réserver à la peinture. Des peintres en grand nombre organisent régulièrement des expositions qui ont leur public fidèle. Différents styles sont exprimés dans cette production qui ne manque ni d'originalité ni de recherche. Cette activité artistique mérite particulièrement d'être signalée car les peintres tunisiens avant l'indépendance se comptaient sur le bout des doigts, en partie parce que l'islam est réputé interdire la représentation par l'image, et qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de tradition locale de peinture figurative. Le chemin parcouru à cet égard est immense, dans la mesure où la question de la licéité de la peinture ne se pose même plus à la conscience des Tunisiens toutes tendances confondues.

La musique aussi était mal vue par l'opinion publique, surtout citadine. C'étaient donc les juifs tunisiens qui s'adonnaient presque exclusivement à cet art, en dehors de la musique plus ou moins fruste jouée dans le cadre des confréries, et de quelques cercles familiaux qui ont perpétué la musique d'origine andalouse. La situation dans cette activité commença cependant à changer depuis la création de la *Rachidiyya* dans les années 1930. S'adonner à la musique sous toutes ses formes ne soulève plus maintenant la même réprobation. Les troupes de professionnels et d'amateurs sont partout légion. Pour autant, il est difficile de ne pas rendre compte d'une détérioration du goût général.

Même la danse, qui n'était présente que chez les bédouins lors des fêtes et des grandes cérémonies, est aujourd'hui pratiquée à grande échelle par les citadins dans les mariages et les occasions familiales. Les Tunisiens, et particulièrement les Tunisiennes, s'y adonnent sans complexe. De plus en plus de jeunes filles de la bourgeoisie tunisienne font également de la danse classique.

Le théâtre, introduit en Tunisie au début du protectorat par des troupes françaises et italiennes, puis au début du XX^e siècle par des troupes égyptiennes en arabe, connut un franc succès dans les premières décennies de l'indépendance, grâce à des réalisateurs et des acteurs de talent de la trempe de Ali Ben Ayed, et grâce à la radio puis à la télévision nationales qui diffusaient régulièrement des pièces de théâtre produites en arabe dialectal ou en arabe littéral, ou bien traduites du répertoire classique français et anglais et adaptées au public tunisien. Depuis les années 1980, des hommes de théâtre, des acteurs et des actrices de talent essaient de renouveler le genre et lui insufflent une dynamique en harmonie avec l'évolution des mentalités.

Par ailleurs, il n'y avait point de production cinématographique tunisienne avant l'indépendance. Les Tunisiens consommaient donc la production égyptienne, les films français, italiens et hollywoodiens, ainsi que quelques films hindous. D'autres films, moins commerciaux et produits dans d'autres contrées, étaient projetés dans le cadre de la cinémathèque pour un public plutôt cultivé. Les premiers films produits par des Tunisiens remontent aux années 1960, grâce à Omar Khelifi, avec les qualités et les défauts, les naïvetés mêmes, des premières œuvres. Mais une nouvelle génération de cinéastes vit le jour dans les années 1980 et produisit des films d'une qualité certaine sur le fond et sur la forme. Mais si le cinéma tunisien existe bel et bien, la quantité de films réalisés est encore grandement insuffisante. Il lui manque encore l'existence d'une véritable industrie, ce qu'est le cinéma de nos jours. D'un autre côté, il n'y a pas de cinéma national viable sans un nombre suffisant de salles de projection dans tout le pays. Et c'est là où le bât blesse, avec partout la diminution inquiétante ces dernières années des salles de cinéma, qui ne connaissent plus de véritable affluence qu'une fois tous les deux ans à l'occasion des "Journées cinématographiques de Carthage" où l'on projette des films de différents continents, et surtout arabes et africains, que le public tunisien n'a pas le loisir de voir dans le circuit ordinaire de distribution, dominé par les multinationales.

Quant à l'expression littéraire (poésie, roman, nouvelle, théâtre...) et intellectuelle (essais, études, thèses, mémoires...),

elle s'est accrue quantitativement et qualitativement de manière très sensible au cours du dernier demi siècle. En effet, le nombre de livres imprimés dans tous les genres, y compris les livres scolaires, para scolaires et para universitaires, bien qu'encore très inférieur aux normes en vigueur dans les pays développés et même dans certains pays arabes à l'instar du Liban, s'est quand même développé, enregistrant l'émergence appréciable et la confirmation de beaucoup d'auteurs dont la Tunisie peut s'enorgueillir. Ce n'est pas le cas des revues, dont le nombre est trop réduit, et dont l'existence et la pérennité sont entravées, plus que les livres, par une législation et une pratique liberticides. Dans le domaine littéraire et intellectuel, la femme tunisienne occupe de plus en plus une place éminente qui est essentiellement le fruit de la scolarisation des filles.

Les auteurs des deux sexes utilisent soit l'arabe, soit le français, comme langue d'expression, avec cependant une prédominance de l'arabe. Mais le nombre des lecteurs n'a guère évolué dans les mêmes proportions que le nombre des auteurs. Les bibliothèques publiques sont insuffisamment fournies et les politiques d'encouragement à la lecture sont nettement en-deca des besoins d'une population en principe en mesure de lire. En tout état de cause, les auteurs trouvent souvent une échappatoire à la diffusion défailante du livre tunisien et à la censure en publiant à l'étranger, notamment en France et au Liban, les textes qui risquent d'être entravés dans leur propre pays.

Dans cette dimension importante de la culture tunisienne que sont les arts et les lettres, le bilan provisoire qu'on peut dresser est franchement ambigu et contrasté. A côté d'avancées certaines, des insuffisances notoires sont manifestes. La domination depuis quelques années de la seule valeur de la richesse matérielle, parfois ostentatoire, et la nette préférence donnée par le régime d'avant la révolution à la propagande plus qu'à l'information et à la pédagogie, a relégué la culture, dans le sens noble du terme, à une place tout à fait marginale, comparée par exemple à celle qu'occupe le sport dans les médias. Le pouvoir politique a une responsabilité écrasante dans cette marginalisation. Par-dessus tout, les arts et les lettres ont besoin, pour atteindre le large

public national et international, d'une liberté d'expression et d'un encouragement à la création, souvent conditionné dans la pratique par les allégeances de toute sorte. Ce qui a entraîné un retard à combler au plus vite, - ce dont la politique culturelle suivie au cours des dernières décennies est incapable -si l'on ne veut pas que notre jeunesse soit réduite à consommer une sous-culture mondialisée, préjudiciable à l'épanouissement de sa propre culture et à la préservation de son identité.

Nous avons déjà signalé que le secteur des arts et des lettres souffre d'un déséquilibre flagrant au niveau des infrastructures entre la capitale et l'intérieur du pays, particulièrement l'Ouest et le centre du Nord au Sud. Il est donc urgent de remédier à ce déséquilibre et de faire en sorte que toutes les régions disposent en bibliothèques, en salles de cinéma, en théâtres, en troupes musicales, etc., des équipements adéquats pour une activité culturelle à laquelle aspirent les jeunes générations alphabétisées.

Nous avons vu également que ce secteur a enregistré des réalisations irréversibles, comme la place de la peinture et de la musique, mais qu'il est handicapé, pour être plus performant, par la censure qui est exercée à l'encontre des créateurs et des écrivains. La levée complète de cette censure suite à la révolution doit se poursuivre. En effet, outre que la censure, sous quelque forme qu'elle soit, est contreproductive, les moyens de communication moderne offrent des possibilités illimitées de la contourner. S'y accrocher n'est en définitive qu'un combat d'arrière-garde appelé à laisser la place à la liberté complète d'information et d'expression. Il en est ainsi du livre comme du périodique ou d'Internet. La distribution des publications étrangères ne doit plus être entravée, et la création de radios et de télévision ne plus être réservée aux personnes ou aux groupes proches du pouvoir.

La télévision, du fait même qu'elle entre dans tous les foyers, est appelée à œuvrer pour la propagation de la culture nationale et à faire connaître au grand public les créations artistiques et littéraires. Mais il faut qu'elle dispose de journalistes professionnels indépendants et recyclés, non liés au pouvoir ou aux groupes de pression. A cette fin, il y a lieu de lui accorder une

pleine autonomie et de nommer à sa tête un conseil indépendant composé de personnalités non partisans.

Par ailleurs, les arts et les lettres n'ont besoin d'aucune planification étatique pour s'épanouir et rayonner à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il est dans la logique du niveau général atteint par la Tunisie qu'ils continueront en mieux à se diversifier et à exprimer les courants qui traversent le pays, fournissant aux Tunisiens l'opportunité de mieux connaître leurs problèmes, leurs désirs et leurs craintes, voire leurs fantasmes, et de se cultiver dans le sens le plus noble de la culture.

Néanmoins, s'il faut saluer l'ouverture prochaine dans la capitale d'une cité de la culture bien équipée qui animera, on l'espère, la vie culturelle, trois domaines nous semblent exiger l'intervention des pouvoirs publics, en plus de l'effort fourni par le secteur privé :

- Le premier est celui des salles de cinéma. Des mesures fiscales et administratives sont nécessaires en vue de la multiplication de ces salles que ni la vidéo, ni la télévision, ni Internet ne sont en mesure de remplacer. La production des films étant une industrie en mesure de fournir directement et indirectement du travail à bon nombre d'intervenants, et de rapporter des sommes non négligeables à l'économie nationale, le devoir des pouvoirs publics consiste, comme partout dans le monde, à l'encourager et à la protéger. Seulement, son existence même n'est envisageable que s'il existe au niveau national un réseau de distribution à même de faire parvenir les films tunisiens à un nombre important de spectateurs en Tunisie d'abord et à l'étranger ensuite.
- Le second domaine est celui du livre. Le faible taux de parution des nouveaux titres, et le nombre nettement insuffisant des lecteurs, malgré la généralisation de l'enseignement, comparés aux critères en usage dans les sociétés développées, nécessitent une pédagogie et des mesures d'incitation que seul l'Etat, épaulé en cela par la société civile, est capable de prendre, à travers les médias qu'il contrôle, les programmes scolaires et

les bibliothèques publiques. C'est la meilleure façon de lutter durablement contre l'illettrisme et l'inculture et d'ouvrir à la population dans son ensemble des horizons insoupçonnés qui l'insèrent dans le monde et l'éloignent des sirènes de l'extrémisme.

- Le troisième domaine qui aura besoin dans les prochaines décennies de l'intervention de l'Etat est celui de la traduction. La création du Centre National de la Traduction est une initiative louable, mais nettement insuffisante. Son budget et sa politique actuelle, s'ils essaient de rattraper un retard considérable en la matière, ne lui permettent guère de traduire rapidement en arabe les articles et les livres qui rendent compte des dernières études scientifiques, aussi bien dans les sciences dites dures que dans les sciences de l'homme et de la société. C'est une tâche qui devrait être partagée avec l'Université et coordonnée avec les organismes arabes similaires, au Liban, en Egypte, aux Emirats ou ailleurs. Elle est en tout cas prioritaire par rapport à la traduction des œuvres tunisiennes dans les langues étrangères.

L'épanouissement des arts et des lettres est à la fois un facteur et un indice du progrès de la société. Même d'un point de vue purement économiste, la croissance de la production et de la consommation des biens matériels est intimement liée à la production et à la consommation des biens immatériels et symboliques. Autrement dit, le niveau de développement général de la Tunisie à l'horizon 2040 est tributaire du niveau auquel elle parviendra dans ce secteur, au même titre que dans les autres domaines. Les arts et les lettres connaîtront, dans une hypothèse optimiste, un nouvel essor qui consolidera les acquis consécutifs au choix d'un projet de société moderniste, comme ils connaîtront une régression inéluctable au cas, improbable mais théoriquement possible, où la Tunisie ne poursuivra pas l'œuvre de modernisation entamée il y a presque deux siècles, et échouera dans la consolidation de ce projet. Ils ne manqueront pas alors de subir une censure encore plus rigoureuse sous couvert de combat pour la préservation de l'identité, et de lutte pour l'instauration d'un ordre moral prétendument conforme aux préceptes de l'islam.

V - L'IDENTITÉ ET LES VALEURS

Il s'agit en réalité de deux notions distinctes, mais que nous traitons ensemble étant donné le lien qui les relie dans la perception qu'on s'en fait en règle générale. Ce qui nous amène à clarifier au préalable la question, afin d'éviter les malentendus et les amalgames trop fréquents à cet égard.

Soulignons de prime abord que l'identité d'un individu ou d'un peuple n'est jamais ni unique, ni figée et donnée une fois pour toutes. C'est une construction établie sous l'effet de l'histoire et des conditions sociales, économiques, et politiques, internes et externes, dans lesquelles elle est revendiquée. Elle est ce qui fait son sentiment d'appartenance à une communauté de vie et de destin. Dans le cas de l'identité tunisienne, même si les éléments arabe – du fait de la langue – et islamique – du fait de la religion – constituent son socle fondamental, les éléments berbère, phénicien, romain, byzantin, juif, chrétien, turc, andalou, italien, voire français, n'en constituent pas moins ce qui façonne et caractérise la sensibilité, l'imaginaire et les manières d'agir et de réagir des Tunisiens. Réduire cette identité à sa dimension arabo-islamique est donc un leurre ou un non-sens. Pour mieux la situer, il convient de la placer dans le cadre des identités marquées par l'héritage gréco-sémitique commun aux peuples méditerranéens. On s'en rend mieux compte en comparant les identités de cette aire culturelle avec les identités extrême-orientales, chinoise, japonaise, indienne, malaise, ou indonésienne, même si elles concernent des peuples musulmans.

Quant aux valeurs, elles sont à la fois ce qui change le moins vite, un peu comme la partie immergée de l'iceberg, et ce qui interfère en profondeur avec les conditions historiques que vivent les sociétés humaines en général. Or, nous assistons incontestablement à une accélération de l'histoire qui pousse les valeurs à évoluer en fonction des nouvelles conditions, souvent inédites. Il est regrettable que nous ne disposions guère d'enquêtes effectuées selon les règles de l'art et d'études scientifiques globales et actualisées sur les valeurs en Tunisie. Ces enquêtes et ces études auraient probablement montré la nature de l'équilibre -

toujours instable - recherché entre le besoin fortement ancré dans la nature humaine de repères fixes, et les contraintes nouvelles de valeurs adaptées à une conjoncture en mouvement, sinon en pleine mutation. On aurait de la sorte relevé les tendances “lourdes” communes à toutes les sociétés modernes ou engagées, comme la société tunisienne, dans un processus de modernisation à tous les niveaux, et les tendances spécifiques à notre société prise, par les effets de la géographie, de l’histoire, de la démographie, de la politique, de l’économie et de tant d’autres facteurs, entre des exigences diverses, à la limite contradictoires, ce qui l’amène à rechercher des solutions qui lui assurent tant bien que mal le minimum indispensable d’harmonie.

Ceci dit, il est évident que la Tunisie jouit d’une homogénéité ethnique, confessionnelle et linguistique dont sont démunis la plupart des pays arabes du Machrek comme du Maghreb, où coexistent justement, parfois difficilement, de fortes minorités indigènes plus ou moins assimilées (chiïtes, chrétiens, druzes, kurdes, amazighs, etc.). Sous un certain angle, ce manque de diversité à ces différents niveaux a certes des conséquences négatives, mais, joint à l’existence d’une classe moyenne relativement importante, il est incontestablement un facteur d’harmonie sociale, et met le pays à l’abri des convulsions dramatiques qui sévissent sous d’autres cieux.

Le pouvoir national n’a donc pas trouvé de problèmes sérieux à résoudre à cet égard, afin de constituer un consensus autour de ses options. Il a seulement lutté contre le tribalisme et le régionalisme qui ne dérangeaient pas d’ailleurs outre mesure son action. Cette donnée fondamentale explique mieux que d’autres facteurs l’aspiration commune des Tunisiens à une société qui épouse son siècle et rompt avec la léthargie qui la freinait dans cet élan collectif, et avec les traditions qui l’empêchaient de se moderniser moralement et matériellement. Les Tunisiens adoptèrent ainsi une nouvelle éthique du travail, de l’effort et de l’abnégation qui s’est malheureusement peu à peu effritée, laissant de plus en plus la place à la débrouillardise et à la tendance vers le gain facile, sans trop regarder sur les moyens d’y parvenir.

Les Tunisiens adhéraient spontanément, dans leur grande majorité, au projet de société que leur présentait le pouvoir une fois leur souveraineté reconquise, et qui ne correspondait pas toujours aux options des autres pays arabes. Même si beaucoup d'entre eux vibraient avec les slogans du nationalisme arabe venu d'Égypte, ils ne remettaient pas en cause la revendication d'une indépendance chèrement acquise et d'une identité tunisienne qui n'était pas prête à se dissoudre purement et simplement dans une entité plus large. L'appartenance à la grande nation arabe ou à la *Umma* islamique était plus sentimentale qu'effective. Ils se sentaient en tout cas plus concernés par l'unité maghrébine, étant donné les relations de toute sorte qui les liaient à leurs voisins immédiats Libyens et Algériens, sans compter les liens qu'avaient entretenus les dirigeants maghrébins en France et en Égypte, et qui se reflétaient dans les programmes des partis nationalistes arrivés au pouvoir.

Cependant, il faudrait remarquer que l'adhésion au nouveau projet de société avait des fondements assez fragiles, car sans racines profondes dans l'histoire. En effet, le sentiment d'appartenance au sol, à la patrie, était relativement récent. Au cours de toute l'histoire islamique et jusqu'à l'irruption de la modernité au XIX^e siècle, et la naissance chez eux de l'idée de l'État-nation, les Tunisiens, comme tous les musulmans, se sentaient plus ou moins chez eux et pouvaient étudier, se marier, travailler et occuper pratiquement toutes les fonctions partout où règne un souverain musulman. Ils n'avaient d'ailleurs besoin pour voyager et changer de domiciliation, ni de passeport, ni de visa d'entrée. Sous l'effet de ce substrat historique, à la moindre secousse, ainsi que celle que connut la Tunisie lors de la crise du régime de 1969, l'édifice encore fragile de l'identité strictement tunisienne ne manqua pas de se fissurer. Des identités primaires, ose-t-on dire, plus réduites (tribales, régionales...) ou plus larges (panislamique, particulièrement, avec sa nostalgie du Califat) pouvaient par conséquent refaire surface et imprégner les esprits de certaines catégories sociales, et plus spécialement de jeunes, reléguant au second plan l'identité nationale insuffisamment intériorisée, et affaiblissant le sentiment de communauté de destin qui la sous-tend.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que deux attitudes contradictoires vivent le jour et ne cessent de s'amplifier depuis les années 1970 : un désenchantement national accompagné d'un laxisme et d'une perte manifeste de repères, d'une part, et un repli identitaire aux contours mal définis et cherchant ses modèles ailleurs, chez les nouveaux prêcheurs télévisuels entre autres, d'autre part. Cependant, ces deux attitudes se sont révélées superficielles, dans la mesure où les jeunes ont démontré que leur conscience politique est restée intacte dès que les événements de décembre 2010-janvier 2011 ont introduit une nouvelle dynamique qui a complètement bouleversé les données qu'on croyait définitivement établies.

L'urgence d'une définition de l'identité tunisienne valable aujourd'hui, à la fois attachée aux valeurs spécifiques du pays, à son histoire millénaire et à sa personnalité, consciente de ses multiples dimensions (maghrébine, arabe, islamique, africaine, méditerranéenne, occidentale même) et ouverte sur l'avenir et l'universel, se fait d'autant plus sentir que les transformations qui ont affecté la Tunisie depuis l'indépendance dans tous les domaines, et l'accélération de l'histoire que nous vivons, imposent une réflexion approfondie de nature à fournir aux jeunes des raisons d'être fiers de leur patrie et d'œuvrer pour son progrès comme pour leur épanouissement personnel.

Nous sommes convaincus que l'effort que nous sommes appelés à fournir dans ce sens est à notre portée. La citoyenneté est certainement à même de concilier des exigences qui semblent à première vue inconciliables :

- L'individualisme, fraîchement établi chez nous, qui est la marque de notre insertion dans la modernité, n'est point synonyme d'égoïsme, ou incompatible avec la solidarité et le dévouement pour le bien public ;
- La liberté d'expression n'aboutit pas forcément à l'anarchie. Elle génère elle-même les régulations qui l'organisent et la mettent à l'abri des manipulations, grâce à une déontologie admise par tout le monde et dont les manquements sont sanctionnés par la loi ;

- La liberté de croyance, y compris de changer de religion ou de ne pas croire à un dogme quelconque, peut être enracinée dans notre patrimoine religieux, et n'est point étrangère à la tradition de tolérance dans l'histoire de notre peuple et dans son vécu ;
- De même, l'égalité entre les sexes est susceptible d'être développée et appliquée dans les domaines où elle n'est pas encore effective, comme l'héritage, par une saine interprétation des textes, débarrassée du littéralisme qui les enchaîne dans l'archaïsme;
- L'attachement à la famille, devenue de plus en plus nucléaire, offre une base pour le développement des valeurs traditionnelles d'amour, de respect et d'entraide, en harmonie avec l'aspiration à la liberté, l'école et la rue (ce qu'on qualifie souvent par le troisième milieu) étant moins habilitées à procurer cette harmonie ;
- La sécularisation, dans le sens d'une moindre emprise des symboles religieux sur la vie sociale, est un processus qui affecte la Tunisie comme une lame de fond. Il n'y a plus lieu de nier ce fait, et de tenir des discours en contradiction avec cette donnée incontestable, etc.

Ce ne sont là que quelques exemples des contradictions et des déchirements dans lesquels se débattent les nouvelles générations, et des moyens d'y remédier. La "force de l'obéissance" dont parle Béatrice Hibou n'est pas une fatalité. Elle n'est pas inscrite dans les gènes des Tunisiens. Elle est le fruit amer des pratiques historiques pour une part, des politiques suivies en partie depuis l'indépendance, et menées en partie également au cours des deux dernières décennies. Nous sommes persuadés, quant à nous, que les forces de la liberté et de la responsabilité sont également présentes dans notre société et qu'elles sont en mesure d'en venir à bout, comme viennent de le confirmer les événements récents.

Le bilan que nous avons essayé de dresser à propos des deux notions d'identité et de valeurs nous amène à envisager les deux scénarios souhaitable et tendanciel.

Dans le premier scénario, les tendances vers le développement

des qualités par lesquelles se distingue le Tunisien se poursuivra : tolérance, générosité, hospitalité, solidarité, mixité, non violence, curiosité, ouverture d'esprit, etc. Parmi ces qualités il y a lieu de privilégier l'approfondissement du sentiment d'appartenance à la Tunisie, avec son histoire, sa terre et ses habitants. Ce sentiment de fierté sera nourri par les succès que le pays aura accomplis dans tous les domaines, et par son rôle d'avant-garde dans la région. Ce qui n'exclut nullement l'appartenance à un moindre degré aux différents cercles concentriques autour de ce foyer central : le Maghreb, le monde arabe, la Méditerranée, l'Afrique et la *Umma* islamique. L'identité tunisienne n'en sera que plus riche ; elle ne sera aucunement menacée par les identités particulières qui la composent, ni par celles qui l'entourent et la stimulent afin qu'elle ne soit pas tentée par un repli sur soi et un enfermement contraire à sa vocation et à ses intérêts.

Cela implique que le Tunisien jouisse pleinement de sa citoyenneté, en se sentant concerné par le domaine public et démocratiquement représenté à tous les échelons : local, régional et national, et en accomplissant de bonne grâce les devoirs que cette citoyenneté impose, en contrepartie du respect scrupuleux de ses droits. Nous considérons que le Tunisien est mûr pour se hisser au niveau de ses responsabilités citoyennes, plus d'un demi-siècle après l'indépendance et après avoir fait des progrès incontestables en matière de santé et d'espérance de vie, de logement, d'éducation, de culture, d'infrastructures, de pouvoir d'achat et de largeur de ses horizons mentaux.

Et cela implique particulièrement que le statut de la femme poursuive sa marche vers l'égalité complète avec l'homme, notamment en reconnaissant au genre féminin la coresponsabilité au sein de la famille, et aux héritiers des parts égales sans la moindre discrimination. L'accès des femmes dans une forte proportion aux plus hauts centres de décision, dans la vie politique comme dans les activités associatives, sera un indice décisif de l'évolution irréversible de la société tout entière, et apportera la preuve irréfutable que le projet de société moderniste s'est concrétisé au profit de tous.

Toujours est-il que les problèmes liés à l'identité ne seront jamais complètement résolus pour toutes les catégories de la population. Il ne s'agit donc ni de les occulter, ni d'en faire un abcès de fixation, mais d'apaiser les conflits qu'ils suscitent et de les dépasser, par davantage de débats publics où toutes les tendances s'expriment librement. Les affirmations autoritaires ne sont d'aucun secours pour remédier aux tensions naturelles que la mondialisation ne fait qu'exacerber, et pour faire face à la montée du racisme et de l'islamophobie, ainsi qu'aux menées hégémoniques des grandes puissances.

Nous insistons sur l'importance du débat public et libre tant en ce qui concerne l'identité qu'en tout ce qui a un rapport avec les valeurs. Car il est indéniable que ces dernières sont actuellement en crise - du reste pas uniquement en Tunisie - et qu'il y a urgence dans le freinage, sinon l'éradication, entre autres, de la corruption, du laisser-aller, du népotisme, du clientélisme et de la bigoterie. Si ces maux n'ont heureusement pas atteint des seuils comparables à ceux qui rongent des sociétés sœurs, il ne faudrait pas qu'ils aboutissent à la schizophrénie généralisée que connaissent celles-ci. Et puisque le Tunisien continuera, dans cette hypothèse optimiste, à s'enrichir matériellement, il a tout à gagner à ne pas réduire ses valeurs à l'accumulation rapide des richesses par tous les moyens licites et illicites. Or, il ne sera capable de le faire que dans un cadre démocratique dans lequel les abus et les passe-droits sont dénoncés et sanctionnés, à condition toutefois que le libéralisme débridé soit équilibré par une politique sociale qui sauvegarde les acquis et les développe.

En d'autres termes, il y a beaucoup de paramètres qui interviennent dans l'infléchissement des valeurs dans un sens ou dans un autre. Une vigilance permanente s'impose pour en réduire les errements et cultiver sans relâche les valeurs humanistes fondamentales, du fait même qu'en l'occurrence rien n'est donné une fois pour toutes. Le combat n'est pas gagné à l'avance, mais les fondements des valeurs de progrès existent bel et bien dans notre passé récent et dans notre présent.

Que sera l'identité tunisienne dans le scénario tendanciel ?

Ce qui la caractérisera tout d'abord c'est le ballottage entre des appartenances rivales, sinon contradictoires, au lieu d'être complémentaires. Si la bigoterie actuelle s'amplifie et se généralise aux catégories sociales impliquées dans le processus de modernisation, c'est une identité islamique a-historique qui prendra le dessus, au moins en apparence, car elle sera en tout état de cause concurrencée par les impératifs de la mondialisation. Ce sera bel et bien le règne de l'hypocrisie et de la schizophrénie et l'attachement aux valeurs traditionnelles rétrogrades, donc inéluctablement la faiblesse de la citoyenneté et la régression du statut de la femme.

Le plus grave dans cette hypothèse pessimiste c'est que le pouvoir despotique qui s'installe, avec ou sans le recours à l'armée, suite à l'échec de la transition démocratique à peine amorcée en ce début de 2011, s'appuie substantiellement sur la légitimation religieuse afin de fuir les exigences d'un régime démocratique qui limite ses prérogatives et son autoritarisme. Les valeurs traditionnelles, telles que l'obéissance et la discrimination sur une base sexuelle et confessionnelle, seront alors considérées comme des données intangibles et non, ainsi qu'elles le sont en réalité, comme des constructions historiques humaines, relatives et perfectibles.

Bref, on s'éloignera dans ce scénario du projet moderniste tunisien porté par les penseurs réformistes du 19^e siècle et le mouvement national du 20^e, pour s'aligner sur des modèles rétrogrades (en Arabie, en Iran, etc.) qui d'ailleurs sont parfaitement compatibles avec la division internationale du travail et la mondialisation actuelle au cas où les caractéristiques de celle-ci perdurent. Mais nous avons toutes les raisons de penser que ce scénario est très improbable après les soubresauts que connaît l'ensemble du monde arabe depuis la fin de 2010.

CONCLUSION

Les différents aspects de la culture tunisienne que nous avons évoqués dans leurs grandes lignes ne couvrent certainement pas toutes ses manifestations. Nous espérons simplement qu'ils donnent un aperçu fidèle de ce qui la caractérise. Et le bilan qu'on est en

droit de dresser sur cette base, comparé aux avancées indéniables sur les plans économique et social, est plutôt déplorable, malgré les progrès enregistrés surtout au niveau des infrastructures. Une anarchie linguistique, un enseignement à la dérive, une religiosité formaliste en manque de spiritualité et dégradée en idéologie, une lecture défaillante et une production littéraire entravée jusqu'à tout récemment par la censure, un fossé qui se creuse entre l'élite du pays et la réalité sociale, une identité chancelante, un manque manifeste de sens civique, etc., sont des réalités qui s'imposent à tout observateur impartial.

En tout état de cause, la culture ne doit en aucun cas être détachée des autres domaines de la vie, et en particulier du politique. La relation dialectique qu'elle entretient avec ces domaines est constante. C'est pour cette raison que toute réflexion sur la culture devrait répudier le culturalisme déformant qui est souvent la marque des études dites "postmodernes" qui aboutissent logiquement à la notion de "choc des civilisations", à la théorie du complot de (ou contre) l'islam, et au repli dans des identités qu'Amine Maalouf a justement qualifiées de "meurtrières", avec leurs retombées néfastes pour la paix, la sérénité et l'harmonie sociale dans notre pays et dans le monde.

Dans le domaine culturel, il s'agit, pour le renouvellement du projet moderniste tunisien, de favoriser l'élargissement des couches sociales qui bénéficient des avantages d'une culture à la fois ancrée dans son milieu naturel et ouverte sur le monde extérieur. C'est uniquement dans le cas où cette condition est remplie qu'on peut s'assurer de l'adhésion spontanée aux valeurs de progrès, de liberté, de justice sociale, d'égalité entre les sexes, et de citoyenneté. La responsabilité du politique comme de la société civile est écrasante, dans le sens de l'élargissement de cette base sociale ou de son rétrécissement. Rien n'est plus nuisible à la cohésion nationale et à la force du lien social, en dehors de l'existence inéluctable de marginaux, que de ne pas partager, dans ses traits fondamentaux, une même vision du monde, et d'appartenir, individuellement et collectivement, à des mondes mentaux inconciliables.

Si on envisage enfin à titre d'hypothèse, même improbable, le scénario catastrophe dans le domaine culturel, auquel peut nous entraîner une politique non réformée radicalement en matière éducationnelle et médiatique en particulier, c'est à une fracture entre deux catégories de Tunisiens que nous assisterons : une minorité qui vit tant bien que mal sa modernité, mais sans lien ou presque avec la réalité nationale, et une majorité submergée par une pensée rétrograde, tournée vers un passé mythique idéalisé, et plus ou moins déconnectée par rapport au mouvement des idées dans le monde développé. Les énergies des forces vives de la nation ont le devoir d'empêcher cette fracture, porteuse de dangers sur l'épanouissement des générations futures.

Abdelmajid Charfi, mars 2011

ETUDE PROSPECTIVE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS

Mahmoud BEN ROMDHANE

I. LE DÉVELOPPEMENT, UN PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION

Dans toute économie, la production et la croissance reposent sur deux sources : capital humain et capital physique. Le rythme, la qualité et la combinaison de ces deux sources dépendent fondamentalement de la qualité et de la densité des institutions.

Dans cette acception, le développement est un processus d'édification et de transformation des institutions ; il est un processus d'institutionnalisation. Ce qui veut dire le passage de sociétés fondées sur le lien personnel aux sociétés fondées sur les liens impersonnels, l'émergence de l'individu en tant qu'être à part entière, « détaché » de l'allégeance au groupe (famille, clan, tribu, village...), libre de soumission à l'autorité du maître, du patriarche, du père, du mari, du destin. L'individu, tous les individus d'une société d'institutions sont liés entre eux par des règles, des règles impersonnelles qui s'imposent à tous, indépendamment de leur appartenance à une quelconque entité « locale » de quelque nature qu'elle soit, indépendamment de leur position économique, sociale ou politique. Tous sont contenus, tous sont tenus par la règle. Celle-ci peut violenter des habitudes, des traditions ancrées, des pouvoirs établis ; elle peut être contestée, ses contestataires n'en apparaissent pas moins comme des combattants d'arrière-garde, nostalgiques d'un ordre anachronique. Parce que la règle met les individus en position d'égalité d'opportunités, les institutions sont d'un égal accès à tous. Lorsque leur offre est limitée, la sélection s'effectue sur la base de la compétition, du

mérite individuel indépendamment du capital social hérité ou de la proximité des centres de pouvoirs. Étant fondées sur des règles impersonnelles et formelles, elles sont prévisibles. S'imposant à tous, les institutions produisent des obligations à tous ; elles leur ouvrent des droits qui s'imposent également à tous. Elles sont ainsi productrices de sécurité et de prévisibilité ; elles limitent l'incertitude. L'institutionnalisation est une longue élaboration de règles formalisées ; elle finit par acquiescer, par s'élever à un statut systémique.

Les institutions et leurs règles ne sont pas toujours respectées, même au sein des sociétés qui ont parcouru le plus long chemin en termes d'institutionnalisation. Dans leur quête de pouvoir, les individus et les groupes tentent de les contourner, voire de les détruire. La lutte pour la préservation des institutions est une lutte permanente au sein de toutes les sociétés. Ce qui distingue une société d'une autre, un secteur d'un autre, un « département » de la société d'un autre, c'est leur capacité à combattre les tentations de leur détournement, de leur apprivoisement ou de leur monopolisation.

Les institutions s'interpénètrent ; leur importance, leur retentissement s'étendent au-delà de leur propre cercle, de leur propre fonction, même si c'est à des degrés divers.

Le développement économique et social n'est pas séparé de cette configuration. Et l'activité productive, qui est la source des richesses, intervient, se développe dans le cadre d'un environnement institutionnel qui la « surdétermine ». Si l'on veut se focaliser sur l'activité productive, qui est une mobilisation et une combinaison données de capital humain et de capital physique – ce qui est le propos de ce texte –, on peut en inférer que toutes les institutions qui contribuent au développement de ces « facteurs de production » sont des institutions « importantes ». A ce titre, les bonnes institutions économiques sont celles qui encouragent l'investissement tant dans le capital humain que dans le capital physique et permettent un égal accès à ces ressources.

Dans un récent travail, la CNUCED¹ a abordé cette question de

manière éclairante pour notre propos. L'expression «développement (ou renforcement) des capacités productives», dit-elle, peut être interprétée de différentes façons. [...] Pour la CNUCED, le développement des capacités productives s'entend plutôt de l'expansion des ressources productives, de l'acquisition de capacités technologiques et de la création de relations de production permettant à un pays de produire un éventail toujours plus large de biens et services et de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale sur la base d'une dynamique interne de croissance et de développement. » Ce qui est ainsi mis en relief, c'est non seulement l'expansion quantitative, mais également qualitative des ressources productives (les capacités technologiques) et leur combinaison (les relations de production) et leur output (la production d'un éventail croissant de biens et de services de riche contenu). Dans cette perspective, on peut être tenté d'ajouter que les bonnes institutions pourraient également se mesurer à la qualité de la distribution et de la redistribution du produit.

Qu'en a-t-il été de la Tunisie de ce point de vue ? Que peut-on anticiper à l'horizon 2040 ?

II. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL : LA TUNISIE EN PERSPECTIVE

Le diagnostic change selon la perspective temporelle dans laquelle on se place : la longue durée (de l'indépendance à ce jour), les « temps présents » (disons les quinze dernières années), ou les premiers temps (disons les vingt cinq premières années). Pour éclairer quelque peu le futur, sans doute serait-il plus pertinent de décomposer le passé en trois temps, que l'on pourrait très grossièrement dater ainsi : les premiers temps (1956-1981), le temps de la transition (1982-1995), les temps actuels (1996-).

Sur la longue durée, est-il besoin de le dire, l'œuvre accomplie en matière d'édification institutionnelle et de formation de capital humain et de mobilisation de capital physique a été remarquable.

A. Les premiers temps

Les premiers temps sont caractérisés par une concentration dramatique en termes d'institutionnalisation. L'œuvre d'élaboration

de règles impersonnelles et de construction institutionnelle sur la base de l'égalité d'accès et d'opportunités, du détachement vis-à-vis des forces et des structures établies, du détachement vis-à-vis des appartenances « locales » (tribales, régionales, sociales, religieuses) s'effectue à un rythme fort, au point de constituer un ensemble de ruptures.

Dans une très large mesure, le Code du Statut Personnel détache les femmes de l'autorité du patriarcat, du père et du mari et établit l'égalité entre les genres ; la règle est valable pour tous, point de distinction, de discrimination entre deux moitiés de société : les hommes et les femmes. La fourniture libre et gratuite des moyens contraceptifs, la légalisation de l'avortement et la politique de planification familiale parachèvent l'édifice de la maîtrise de la procréation : à l'échelle individuelle, les femmes (et, par extension les époux et les familles) maîtrisent leur destin. L'avenir est choix, construction consciente.

L'unification du système judiciaire et l'instauration du droit positif fondent la fin des appartenances « locales » : non seulement, la même règle vaut pour tous, mais elle établit la séparation, le détachement vis-à-vis des pouvoirs religieux, des ulémas (ceux qui savent) et des rabbins. La liquidation des habous participe du même mouvement : elle met un terme aux rentes dévolues à des familles et des patriarches privilégiés par la descendance et exemptés des obligations collectives du travail et de l'effort. La transition engagée enregistre le passage d'une société de loyauté à une société de légalité.

L'instauration de la République met un terme au pouvoir héréditaire au sommet de l'État et de la société : la compétition, l'égal accès aux plus lourdes charges – et aux plus grands honneurs – sont la règle. La Constitution étend le principe de l'égalité d'accès à toutes les charges ; la règle s'impose à tous ; tous ont les mêmes droits ; le pouvoir des gouvernants est contenu, à chaque fois provisoire.

Toutes ces réformes sont également des constructions institutionnelles ; elles s'inscrivent dans une perspective : la fin des

privilèges, la prise en mains par les individus de leur propre destin. À l'échelle de la nation, l'hymne chante le peuple constructeur de son destin ; à l'échelle familiale et individuelle, la loi et les ressources de la communauté sont fournies pour permettre le libre choix de la procréation et de la fondation familiale. L'avenir est construction consciente, il n'appartient qu'aux intéressés ; il est, ce faisant, prévisible.

La santé publique, qui se met rapidement en place, est gratuite et accessible à tous ; elle participe de l'égalité de tous devant la maladie. L'école publique est une institution qui remplit plusieurs fonctions : elle permet à ceux qui la fréquentent de bénéficier d'un savoir moderne universel, qui libère les individus de la subjugation aux aînés, aux patriarches, aux forces anciennes ; elle est le lieu à travers lequel s'opère désormais la sélection sociale. L'accès aux postes élevés de l'Administration, la promotion sociale, bénéficie à ceux qui ont pu gravir ses différents échelons jusqu'à parvenir à l'Université. Il y a, d'une certaine manière, une mise à plat des anciennes sources de discrimination sociale : l'héritage, le capital social cèdent le pas au mérite, à la compétition pour le savoir.

Telles sont les institutions qui se mettent rapidement en place et qui structurent non seulement les relations entre citoyens et entre gouvernants et gouvernés – tout l'espace public, mais également les autres institutions.

Les institutions que l'on pourrait qualifier d'« institutions du développement », celles qui sont plus directement articulées à la création de richesses, au capital physique et au capital humain, émergent à une cadence également rapide au rythme des politiques économiques et sociales qui se mettent en place.

Le pays est en friche, il faut le défricher ; le pays est sous-étudié, il faut l'étudier ; le pays est sous-équipé, il faut l'équiper. C'est la première œuvre des institutions de développement. La nouvelle Administration qui va émerger est chargée de cette tâche. Ses très hauts cadres sont en petit nombre, mais ils ont été formés aux grandes écoles françaises (Polytechnique, Centrale, Mines, Ponts et Chaussées, ...). Tous ces ingénieurs, pratiquement sans

exception, rentrent dans leur pays, se mettent à son service. C'est dans l'Administration qu'ils exercent leur talent. Il en est de même des médecins formés en France et de toutes les autres professions. Le travail commence par l'identification des potentiels du pays à tous les niveaux - ressources hydriques, ressources en sols, zones touristiques, zones industrielles, ...- et par leur aménagement, leur équipement et leur mise en valeur.

Des départements ministériels, au départ coquilles vides, prennent en charge l'équipement du pays : le Ministère de l'Agriculture a la haute main sur la grande hydraulique, la conservation des eaux et des sols, la mise en valeur des terrains agricoles à travers les Offices de mise en valeur, le Ministère de l'Équipement les routes, les ponts et les chaussées, le Ministère de l'Industrie l'aménagement des zones industrielles et la création ainsi que la supervision des entreprises publiques, le Ministère des Transports les ports, les aéroports, les chemins de fer, le Ministère de l'Habitat la construction de logements populaires, l'aménagement de terrains pour l'habitat, l'assainissement des villes, la réhabilitation, la rénovation urbaine et la dégourbification, ... Le Ministère du Plan a en charge la cohérence des investissements, et celui des Finances le déboursement des fonds et leur suivi financier. Durant les deux premières décennies, le Ministère des Affaires Étrangères avait en charge la mobilisation de la coopération internationale en faveur du développement tunisien. Des entreprises publiques telles que la STEG, la SONEDE et l'ONAS étaient –et restent- des entreprises publiques d'importance stratégique. A une échelle régionale ou locale, les départements ministériels ont leur représentation selon une grille d'équipement en vue du maillage de l'ensemble du territoire. Dans l'ensemble du monde arabe, l'Administration tunisienne se distingue par sa capacité de réalisation des projets : les fonds MEDA dont l'Union européenne a fait bénéficier les pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée ont bénéficié à la Tunisie plus qu'à tout autre pays de la région, durant de nombreuses années parce que le rythme de réalisation des investissements y a été beaucoup plus rapide et a respecté le calendrier prévu.

Si l'Administration éduque et équipe, si elle produit des services

non marchands, elle n'a pas vocation à produire des biens. Mais elle prépare le terrain à la génération de nouvelles richesses : elle initie des entreprises publiques, tout en encourageant les entrepreneurs privés.

1. Le capital physique

Pour pouvoir investir, la Tunisie avait besoin, dès les premiers mois de son indépendance, de générer une épargne qui était, pour ainsi dire, inexistante, l'essentiel de celle-ci étant détenu par les colons et le capital étranger qui fuyaient alors le pays. Il fallait rapidement mettre en place et conduire une politique active de mobilisation de l'épargne tant publique que privée et réussir une mobilisation de capitaux internationaux rendue d'autant plus nécessaire que l'aide française était suspendue.

Sur le plan interne, une œuvre d'« accumulation primitive » était à engager pour dégager une épargne en vue de l'investissement : limitation des importations de biens de consommation de luxe, maîtrise des prix des biens agricoles, maîtrise des salaires, lutte contre la spéculation et les gains rapides et faciles. Sur le plan national, des Offices et des Sociétés nationales, dotés de prérogatives étendues sont créés ou réorganisés à cet effet. L'Office du Commerce de la Tunisie (O.C.T.) se substitue aux importateurs privés pour l'importation de certains produits de grande consommation, tels que le sucre, le thé, le café, le poivre, tandis que l'Office National de l'Huile (O.N.H.) monopolise l'exportation de l'huile d'olive tunisienne, activité jusque là accaparée par deux ou trois personnages puissants, pressurant les agriculteurs.

La prise en mains des rênes de l'économie nationale s'accomplit grâce à la nationalisation des services de base - chemins de fer, ports, production et distribution d'eau, d'électricité et de gaz qui faisaient auparavant l'objet de concession - à la prise de contrôle du capital des entreprises minières et, grâce à la création d'un Institut d'Émission tunisien (la Banque Centrale de Tunisie) et d'une monnaie nationale (le dinar) en remplacement du franc français. Trois grandes banques tunisiennes sont créées, tandis que

la plupart des agences ou succursales de banques métropolitaines sont désormais soumises au droit tunisien.

La coopération internationale a été également mobilisée. Une activité diplomatique intense a été mise en œuvre en direction des principales puissances économiques (USA, Allemagne, Japon, autres pays européens) et des organismes de crédit internationaux (Banque mondiale, banques de développement régionales, Fonds monétaire international). Les concours extérieurs qui ont été prêtés ou fournis sous forme de dons à la Tunisie durant les deux premières décennies de développement ont représenté près de 40 % de ses investissements, à un moment où les ressources étaient rares et le décollage particulièrement difficile. Ils ont joué un rôle extrêmement précieux.

Pour transformer cette épargne en investissement, il fallait des agents économiques. Les entrepreneurs privés tunisiens étaient encore trop peu nombreux et sans expérience avérée. Des aides, des facilités financières et des incitations sont prodiguées aux candidats. En attendant leur émergence, c'est l'État, d'abord avec son Administration naissante, ensuite à travers les entreprises publiques nationalisées et celles nouvellement créées, qui se fera l'agent de l'investissement.

Les investissements publics ont bénéficié, tout d'abord, aux infrastructures de base, mais également aux industries d'amont (sidérurgie, métallurgie, mécanique), aux industries de valorisation des matières premières (chimie lourde, transformation du phosphate, raffinage du pétrole) et aux industries des matériaux de construction (cimenteries, chaux hydraulique) ainsi qu'aux équipements sociaux (écoles, collèges, lycées, institutions d'enseignement public, dispensaires, hôpitaux de différents niveaux, etc.). Les investissements privés se sont dirigés, pour leur part, vers l'agriculture (sauf la parenthèse des années 1960), les industries légères (textiles, agricoles et alimentaires, puis matériaux de construction et, enfin, mécaniques et électriques), le tourisme et les services.

La croissance des investissements ne s'est pas faite sur une base

strictement quantitative ; mais également sur une base qualitative : le contenu technologique des investissements a été en progression continue jusqu'à la fin des années 1970-début des années 1980.

Le capitalisme tunisien revêt une forme de capitalisme à dominante publique, couplé à (complété par) un capitalisme privé dynamique, un capitalisme privé « démocratique », constitué le plus souvent en aval des grandes entreprises publiques, à la faveur des mécanismes incitatifs institués par l'État (Code des Investissements) et des crédits bancaires : les nouveaux entrepreneurs sont, pour l'essentiel, des cadres formés dans l'Administration et y ayant acquis une expérience dans un domaine donné ; ce sont des commerçants ayant acquis une connaissance de certains produits et étendant leur activité à leur production, sur place. Le capitalisme privé est à dominante PME, entreprises familiales. Le domaine de prédilection de ce capitalisme est le secteur industriel, notamment le textile et le cuir, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie des matériaux de construction (carrelages, faïences, plomberie, sanitaires,..). Dans le domaine du bâtiment, à la faveur du boom du logement et de la construction de grandes cimenteries publiques, se sont développées quelques grandes entreprises et, surtout, un grand nombre de petits et moyens entrepreneurs ; dans les services, le développement rapide du secteur touristique sous les auspices de l'État a donné lieu à l'émergence de nombreux entrepreneurs dans l'hôtellerie et la restauration, voire l'artisanat, essentiellement la tapisserie et la poterie. L'agriculture, après la parenthèse étatiste (portant les habits du « coopérativisme ») des années 1960 est privatisée et, ce faisant, réinvestie par le capital privé, mais les prix des principaux produits agricoles font encore l'objet d'une fixation administrative peu incitative.

La grande entreprise, l'entreprise structurante, celle autour de laquelle se constituent des grappes d'entreprises privées, est l'entreprise publique.

Le capitalisme tunisien se présente ainsi, pour l'essentiel, comme un capitalisme de création historiquement récente, certes fondé et développé à la faveur des avantages et des protections

accordées par l'État, mais il n'est pas un *crony capitalism*. Il se forge à la force du poignet. À la fin des années 1970, et même au début des années 1980, il n'existait, selon toute vraisemblance, aucune fortune atteignant la dizaine de millions de dinars.

C'est dans ce réservoir que vont progressivement se constituer les fleurons, les « capitaines d'industrie », les grands groupes de la Tunisie d'aujourd'hui.

Le capitalisme tunisien est un capitalisme dynamique ; par-delà le discours ouvertement libéral des années 1970, le secteur public se développe : il est solide, structurant, technologiquement avancé, valorisant les matières premières nationales. Il n'évince pas l'investissement privé, il le stimule, lui offre de nouveaux espaces, de nouvelles opportunités. Le secteur public est constitué d'entreprises requérant d'importants investissements et un personnel hautement qualifié ; et celles-ci sont dotées de technologies relativement complexes. Leurs caractéristiques font qu'elles sont au-dessus des capacités des entrepreneurs privés. Ses cadres, soit seuls, soit en association avec les banques de développement, seront souvent les initiateurs des projets privés les plus dynamiques, les plus générateurs de valeur ajoutée.

Le secteur bancaire est composé, pour sa part, d'entités à dominante publique, de petits porteurs et de participation bancaire étrangère. Aucun individu, aucune famille n'avait la haute main sur une quelconque banque. Les chaînes de radio et de télévision sont publiques, et il en est de même du secteur des télécommunications.

Le capitalisme privé tunisien, pouvait-on dire, n'était constitué ni de grandes familles aristocratiques, ni de familles proches du pouvoir politique.

2. Le capital humain

Dès la première année de son indépendance, la Tunisie a fait de la scolarisation universelle son principe fondateur. Rapidement, des écoles publiques et gratuites vont être construites dans toutes les régions et dans toutes les villes. Limités aux très grandes villes au départ, les lycées connaîtront une diffusion dans toutes les villes.

L'université mettra naturellement du temps à se développer ; on y suppléera par l'envoi d'étudiant(e)s à l'étranger, en particulier en France moyennant des bourses. Les grands mouvements de recrutements d'enseignant(e)s tunisien(ne)s à l'université se feront au cours des années 1970.

Malgré la modicité des moyens, l'éducation est de qualité. Elle est sélective, mais sans être discriminatoire à l'encontre des élèves et des étudiants émanant des classes populaires. Des bourses sont octroyées aux étudiant(e)s tunisien(ne)s à l'étranger et à ceux et celles qui suivent leurs études en Tunisie même. Et, ces bourses étaient, jusqu'aux années 1970, généreuses. Ceux et celles qui parviennent à décrocher des diplômes de l'enseignement supérieur trouvent un emploi de cadre ; la promotion sociale est, pour l'essentiel, une promotion fondée sur le mérite et celui-ci est assimilé au diplôme.

Se met ainsi en place un cercle vertueux : les études donnent droit à la promotion et celle-ci donne crédibilité à la poursuite des études. Les éducateurs, les enseignants et les chercheurs sont l'objet d'un réel respect ; une stimulation les anime pour s'élever.

L'adéquation entre la formation et les besoins de l'appareil économique n'est pas parfaite, mais tout diplômé est, en règle générale, employé à des fonctions correspondant à son diplôme.

3. Le développement institutionnel

Les institutions de direction du pays sont entre les mains du personnel politique dirigeant. Durant les deux premières décennies, celui-ci jouit d'une légitimité historique tirée de son combat pour l'indépendance et d'une légitimité charismatique, dont Bourguiba est la figure de proue. Cette élite est « missionnaire », développementaliste, volontariste, mais sans être « idéologique » ; elle serait même plutôt « pragmatique », ce qui lui évitera les bévues de longue durée que connaîtront les élites politiques de nombre d'autres pays du « Tiers monde ».

L'appareil administratif et d'encadrement que ce personnel dirigeant mettra en place est constitué par une bureaucratie

« édicatrice » (d'infrastructures parfois très lourdes), initiatrice, réalisatrice et gestionnaire de grands projets, stratège et visionnaire. Une bureaucratie compétente, respectée, très faiblement atteinte par le virus de la corruption.

Ce modèle de développement a fonctionné à l'état pur ou « idéal-typique » durant le premier quart de siècle de l'indépendance ; à un état moins pur plus tard. Mais les effets du modèle initial ont continué d'irradier en raison de ses forces d'entraînement.

Au cours du premier quart de siècle de son histoire indépendante, la Tunisie a expérimenté une œuvre pionnière dans le monde arabo-musulman en termes de codification de règles, de dépersonnalisation, d'égalité d'opportunités, de détachement vis-à-vis des puissances et des structures de l'oppression, de promotion fondée sur le travail et le mérite. Dans des conditions très difficiles et dans des délais très brefs, une Administration publique compétente et efficace a été constituée, et des entreprises publiques puissantes, productrices de richesses et de progrès dans la hiérarchie mondiale, se sont développées.

Le développement des capacités productives de la Tunisie est largement lié à la qualité de ses institutions ; et ce sont ces capacités productives en expansion rapide qui ont généré une croissance soutenue, une large diffusion du bien-être, une remontée dans la hiérarchie technologique.

Jusqu'à la fin des années 1970, le rythme de développement des capacités productives -investissements comme formation de capital humain-, de la production de biens et de services et de la diffusion du bien-être ne distingue guère la Tunisie du pays le plus performant : la Corée. Leur trajectoire n'est pas encore dissemblable.

C'est au cours des années 1980 que s'établira la rupture, la déconnexion des deux trajectoires.

B - De la crise au rétablissement

Si dans son développement institutionnel, la Tunisie a fait des progrès remarquables, une sphère est restée à l'écart de

cette histoire : la sphère politique. Un domaine réservé, exclu de la compétition, dénué de règles, personnalisé à l'outrance, lié à l'humeur et à l'état de santé d'un homme, d'un seul. Tout le contraire de la démarche qui a caractérisé les autres secteurs : le développement, disions-nous, est institutionnalisation, passage de la société de relations personnelles à la société de relations impersonnelles, passage d'une société de privilèges et de monopoles à une société de compétition. En matière politique, l'évolution fut à l'exact opposé.

À partir du début des années 1980, la Tunisie allait payer très cher l'absence ou, du moins, la vacuité de ses institutions politiques en place, viciées par le pouvoir personnel, l'absence de règles et de mécanismes de transfert de pouvoir au sommet de l'État, l'imprévisibilité. Les institutions, disions-nous, ne sont pas séparées ; elles s'interpénètrent. La dérive au sommet de l'État allait désorganiser toutes les institutions en charge du développement et déboucher rapidement sur un chaos économique, social et politique.

La sénilité de Bourguiba allait ouvrir une période de course à sa succession et la division des membres du gouvernement en clans ou en groupes opposés, chacun d'entre eux essayant de gagner une fraction de l'opinion ou l'appui de catégories sociales données. Le jeu d'influences dont ils étaient à la fois les agents et les cibles ; ils l'ont répercuté sur l'Administration. Projets publics grandioses et populistes, augmentations salariales spectaculaires et répétées, subventions croissantes aux produits de grande consommation, tout cela détruisait les équilibres macrofinanciers du pays. Au lieu d'une augmentation modérée du prix des biens alimentaires qui avait été longtemps repoussée par un clan, la détérioration des finances publiques avait fini par imposer une suppression de la compensation sur les céréales et ses dérivés, soit le quasi doublement de leur prix. Les émeutes de décembre 1983-janvier 1984 furent la réaction à cette mesure. Le gouvernement fut obligé de revenir sur la mesure. Le budget de l'État souffrant d'un déficit structurel considérable et la dette publique atteignant des seuils sans précédent, il fallait désormais limiter les dépenses.

Le gel des salaires devint une nécessité ; la relation aux syndicats devint tendue et leur répression la « solution ». Le rétrécissement de la marge de manœuvre du gouvernement, son clair isolement le mettait de plus en plus dos au mur. Il ne tolérait plus la critique : les partis politiques, les syndicats, les expressions de la société civile furent soumis au silence.

L'Administration était tiraillée entre tendances contraires. Elle avait perdu sa capacité de mise en cohérence des différents projets ; le Ministère du Plan et des Finances, qui était sa structure de pointe, la plus éveillée aux incohérences et aux contraintes financières croissantes, avait beau crier le danger, dire que la situation était en voie de devenir ingérable ; ses appels restaient sans écho. Ce n'était pas seulement la capacité de coordination de l'Administration qui était en cause ; ce fut même la maîtrise d'ouvrage. Le cas le plus emblématique est probablement le métro de Tunis, bloqué durant de nombreuses années en raison des pressions qui s'exerçaient sur son tracé. Le tronçon creusé durant un mois devait être comblé le mois suivant et remplacé par un autre tronçon ; le creusement de celui-ci suscitait des pressions, on le comblait et le remplaçait par un autre. De guerre lasse, on avait fini par tout arrêter.

Dès 1984, la situation macrofinancière du pays s'était considérablement dégradée. Il fallait réduire les dépenses dans la précipitation ; au sur-investissement, aux dépenses publiques démesurées, devait suivre une compression des investissements et des dépenses. Ce n'était même plus suffisant : l'impasse rendait impératif le recours à l'aide des Institutions financières internationales. Ce fut alors le Plan d'Ajustement Structurel. Une période d'austérité qui limitait même les importations des biens d'équipement et les matières premières et les demi-produits indispensables au fonctionnement des entreprises.

Le changement intervenu à la tête de l'État en novembre 1987 venait remettre de l'ordre dans cette situation et restituer aux institutions leurs prérogatives. Non sans passer par une cure d'austérité, une baisse sans précédent des investissements. La remise en fonction des institutions a permis un passage du

gué sans grands dommages. Au bout de quelques années, la situation se rétablissait. Le nécessaire respect des grands équilibres macrofinanciers était une leçon bien tirée par la nouvelle direction du pays.

Après le choc et l'austérité, les institutions reprenaient leur droit de cité et la croissance était à nouveau au rendez-vous.

C - Les temps actuels ou la lente érosion institutionnelle et des capacités productives

Quelques années plus tard, de manière presque imperceptible dès le début des années 1990, de manière plus claire à partir du milieu de cette décennie, un processus de centralisation du système de prise de décision était à l'œuvre, doublant les départements ministériels par des conseillers travaillant au Palais, délestant les responsables gouvernementaux de leurs prérogatives, de leur pouvoir d'initiative.

L'Administration continue d'assurer sa mission d'édification (d'infrastructures) et de mise en œuvre, de réalisation et de suivi des grands projets. Mais elle a perdu sa marque visionnaire et stratège ; le centre d'impulsion des décisions se trouve en dehors d'elle et lui impose ses instructions. Le désenchantement, le désintérêt, la corruption et les passe-droits la pénètrent, la gangrènent, la démoralisent.

De nouveau, les institutions publiques commençaient à être contournées, dépossédées de leurs pouvoirs, certaines d'entre elles instrumentalisées même.

La règle, la compétition laissaient peu à peu la place aux privilèges. Un lent processus de dés-institutionnalisation était à l'œuvre. Limité à certains départements, il se transmettait, par contagion, aux autres institutions. Les « grands commis de l'État » s'effaçaient, les autres fonctionnaires voyaient leur enthousiasme s'éroder ; le sens de la futilité se diffusait et le désintérêt s'installait. Et d'ailleurs, à l'ère de la mondialisation, y avait-il encore de la place pour un État actant? Tandis que les plus méritants se retiraient, les moins compétents s'emparaient

de leur place et incitaient ceux qui avaient encore le sens du bien commun à rejoindre leurs prédécesseurs.

Inauguré sans honte, mais sans fracas non plus, le népotisme gagna des secteurs névralgiques avec quelque retenue au début, avec éclat aujourd'hui.

Le commerce parallèle échappant aux contrôles douaniers et fiscaux acquérait un statut et ses auteurs s'affichaient sans retenue ; ensuite, on assista à l'expansion de la pratique des passe-droits et puis du népotisme à grande échelle, enfin à la prise de contrôle de grandes entreprises.

L'« état de confiance » des investisseurs n'est pas resté à l'abri de cet « environnement des affaires ». La Tunisie partage avec le monde arabe les mêmes caractéristiques : la stagnation de l'investissement privé domestique à un bas niveau (autour de 11 % du PIB) depuis des décennies, alors qu'au fur et à mesure de leur développement, les autres régions (Afrique subsaharienne exceptée) ont assisté à une montée en puissance de leur investissement privé. Au centre de ce phénomène, les études de la Banque mondiale² ont montré qu'il y a des économies fondées, non sur la compétition, mais sur les privilèges. Ce n'est pas seulement sur le plan quantitatif que le déficit est flagrant, mais, encore davantage, sur le plan qualitatif : l'économie de la Tunisie, comme celle du monde arabe, est caractérisée par un niveau élémentaire de complexité technologique et par des structures d'exportation faiblement diversifiées et se situant au bas de la chaîne de valeur.

Le secteur de l'éducation, aussi, est atteint. Ses performances passées sont révolues. De test international en test international depuis une dizaine d'années, les résultats des acquis de nos élèves dans toutes les matières sont inquiétants. Et ils le sont d'autant plus que des ressources considérables sont consacrées à l'éducation. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur croît de manière exponentielle ; un cercle vicieux est bien installé où l'absence de perspectives d'emploi décourage les étudiants à s'investir dans leurs études et ce découragement gagnant les

enseignants, devenant de moins en moins enclins à améliorer et perfectionner leur enseignement. Au total, c'est le principe même de la promotion sociale par le mérite et l'identification de celui-ci au diplôme qui est attaqué à la racine.

Le rythme même de la croissance en est affecté, et la productivité du travail davantage : au cours des dix dernières années, le taux de croissance du PIB tunisien s'établit à 4,5 %, derrière nombre de pays arabes (Maroc, Égypte, Jordanie) ; il se situe deux points en dessous de la moyenne des pays en développement et émergents.

III - LA TUNISIE À L'HORIZON 2040 : LES DEUX SCÉNARIOS

Le développement de la Tunisie, à l'horizon 2040, dépend fondamentalement de l'évolution de ces quatre variables : capital humain, capital physique, type de capitalisme et institutions, sachant que cette dernière – la variable institutionnelle - est la variable déterminante.

Une multitude de scénarios se présente. La démarche générale adoptée ne consiste pas à les examiner tous, mais à en sélectionner deux, qui soient relativement contrastés. L'exercice n'est pas détaché de l'histoire du pays ; il ne consiste pas à « parachuter » des hypothèses et à les plaquer sur une réalité future totalement inventée. L'exercice prend en considération, intègre aussi bien les potentiels, les capacités que le pays a révélées pendant le temps de son « âge d'or » que les processus régressifs qui l'ont marqué.

Deux scénarios contrastés sont envisageables du point de vue qui concerne notre propos : le développement. Celui-ci étant entendu comme processus d'institutionnalisation, source d'expansion et de renforcement quantitatif et qualitatif des capacités productives, de croissance soutenue du niveau de la production d'un éventail croissant de biens et de services de riche contenu technologique et d'insertion profitable dans la mondialisation, permettant une distribution et une redistribution équitable des revenus.

Le premier scénario, le scénario défavorable, poursuit, en les accentuant, les tendances corrosives à l'œuvre au plan des

institutions, notamment les institutions du développement et on en déduit l'état des capacités de production, de croissance et de distribution. Le second scénario, le scénario favorable, remet sur les rails, remobilise en les actualisant, les potentiels d'institutionnalisation dont le pays a été l'acteur et on en déduit les conséquences sur les mêmes variables.

A. Le scénario défavorable : son contenu, ses résultats

1. La configuration institutionnelle générale

Le scénario défavorable se présente comme une configuration institutionnelle globale caractérisée par le retour au « lien personnel » aux dépens du « lien impersonnel », le développement des privilèges en lieu et place de la compétition, la monopolisation des centres de pouvoir et des richesses au lieu de leur diffusion, le recul de la règle formalisée et respectée, la prévalence d'un état général d'imprévisibilité.

2. Les institutions du développement

Au plan des institutions économiques et sociales, le scénario défavorable se déroule dans le cadre d'une administration de moins en moins capable de mobiliser ses cadres et ses agents, encore moins d'attirer les grandes compétences, sans vision et sans capacité stratégique. Sa dégradation finit même par affecter sa capacité à édifier correctement les infrastructures et à mener à bien les projets qui lui sont confiés.

La justice a clairement perdu son aura et sa superbe : elle est soumise aux jeux d'influence et est devenue imprévisible. Elle ne suscite plus la confiance des justiciables.

3. Le capital humain

Les institutions publiques d'enseignement à tous les niveaux sont frappées par les mêmes maux ; les acquis des élèves et des étudiants demeurent faibles ou médiocres.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont en surnombre et leur diplôme a perdu une grande partie de sa valeur ; ils se transforment peu à peu en ouvriers et « chauffeurs de taxi ».

Une infime minorité de diplômés, formés à l'étranger ou dans des institutions locales privées « haut de gamme », trouvent à s'employer dans les postes qualifiés.

La recherche scientifique demeure médiocre, peu articulée aux besoins du système économique et aux interrogations de la société.

Le statut social des enseignants et des chercheurs se dévalorise ; il perd de son prestige.

La promotion sociale est fondée sur la descendance, sur le capital social des parents ; les jeunes filles ont tendance à « se retirer » de l'enseignement, par découragement : la voie des études et du diplôme n'est plus la source de leur promotion.

4. Le capital physique

En l'absence d'un « bon climat des affaires », le taux d'investissement privé domestique gravite autour de 11 % et l'investissement global est plafonné à environ 20 %.

Faute d'État stratège, d'une bonne administration et de « politique industrielle », le capital privé gravite dans les activités de niveau technologique médiocre et la spécialisation internationale de la Tunisie est cantonnée aux activités à faible valeur ajoutée.

Le capitalisme tunisien est un capitalisme de quelques très grandes familles et les richesses sont concentrées entre leurs mains.

5. Les résultats

Avec de telles capacités productives, le taux de croissance économique annuel par actif occupé (ou productivité du travail) reste limité dans une fourchette comprise entre 0,5 % et 1,5 %. En conséquence de quoi, le revenu par tête en dollars US PPA au prix de 2010, passe de 7 000 aujourd'hui à 9 000 – 9 500 à l'horizon 2040 (soit moins de la moitié du revenu par tête actuel du Portugal et moins d'un tiers de celui de l'Espagne actuelle)³.

La compétitivité du pays se limite à une « compétitivité prix » ;

il en découle une stagnation ou une quasi-stagnation des revenus salariaux. Le salariat est fragilisé, sans statut stable.

L'assiette fiscale étant réduite, les capacités redistributives de l'État sont fortement contraintes, d'autant que les dépenses de santé d'une population vieillissante s'accroissent à un rythme spectaculaire. La nouvelle structure sociale émergente est caractérisée par un déclassement des classes moyennes, et par des phénomènes de marginalisation et d'exclusion des classes populaires.

Les régions intérieures sont davantage ségréguées, en déclin démographique et les régions frontalières vivent de plus en plus de la contrebande. L'État est de moins en moins capable de les réguler.

Les valeurs s'organisent autour de « l'argent-roi » ; le repli identitaire est dominant.

B. Le scénario souhaitable : son contenu, ses résultats

1. La configuration institutionnelle générale

Le scénario favorable se présente comme une configuration institutionnelle globale caractérisée par la prévalence d'une démocratie politique consolidée, reposant sur des processus électoraux transparents et compétitifs, une presse et des médias libres et pluriels, des partis politiques forts et crédibles, une société civile respectée et dynamique. L'alternance est devenue une pratique courante, banale, à tous les niveaux. La participation et la redevabilité sont devenues la règle.

2. Les institutions du développement

Sur le plan des institutions économiques et sociales, le scénario souhaitable se déroule dans le cadre d'une administration stratégique, dans laquelle les nominations et les promotions ont lieu sur la base de l'initiative et du seul mérite. Elle est dotée des meilleures compétences du pays, mobilisatrice. Elle joue un rôle de premier plan dans le développement des capacités technologiques du pays et lui permet de monter rapidement dans la chaîne de valeur au niveau international.

La justice est indépendante du pouvoir politique et des intérêts constitués. Elle est prévisible.

La corruption, les passe-droits et le népotisme sont combattus avec rigueur.

3. Le capital humain

Les institutions publiques d'enseignement à tous les niveaux prodiguent un savoir de qualité. L'éducation a repris ses lettres de noblesse et l'Université son rayonnement et sa place en tant que lieu de débat libre et de préparation à la citoyenneté. L'Université est en relation avec le monde économique, en symbiose avec l'Administration. Ses étudiants maîtrisent l'arabe et l'anglais. Les centres de recherche sont en connexion avec les meilleurs centres mondiaux ; les échanges sont permanents. Des mécanismes incitatifs sont en place, permettant d'accorder des gratifications aux plus méritants des chercheurs. La recherche scientifique existe et elle est de qualité, notamment dans les secteurs définis comme étant stratégiques pour la Tunisie.

L'ambiance générale est celle d'un pays qui a repris confiance en ses propres forces, qui a de l'ambition, qui a réintégré sa perspective développementale et remis à l'ordre du jour l'idée de départ selon laquelle le jihad suprême est le développement.

Les diplômes délivrés ont une valeur internationalement reconnue et donnent accès à un emploi correspondant. Les enseignants et les chercheurs sont l'objet d'un respect ; l'éducation est la valeur centrale de la société ; elle est la clé de la promotion sociale.

4. Le capital physique

L'« état de la confiance » est là, les perspectives optimistes ; les investissements privés sont importants et dynamiques, l'investissement public également. Le taux d'investissement global dépasse les 30 %.

La politique industrielle est impulsée par une Administration stratégique en étroite coopération avec le monde de l'entreprise et le monde de la recherche. Une politique ciblée, intégrée dans une

vision et une perspective globale, permet à la Tunisie d'occuper des places de choix dans les secteurs qu'elle a identifiés comme prioritaires.

La production et les exportations ont un contenu technologique élevé ; le capitalisme tunisien est fondé sur une multitude d'entrepreneurs dynamiques et ouverts et un secteur public et semi-public de pointe.

La Tunisie est sortie de la « trappe technologique » ; son appareil productif et ses exportations sont d'un riche contenu technologique. Le capitalisme tunisien est innovant ; les réussites économiques sont fondées sur les initiatives créatrices.

Le Maghreb est économiquement intégré - les flux de personnes, de biens, de services et de capitaux y sont libres - et il constitue une entité économique ayant (ou sur le point d'avoir) une monnaie unique. Il a, avec l'Europe, des relations denses et privilégiées au plan économique comme aux plans scientifique, technique et culturel.

5. Les résultats

La croissance est rapide et soutenue grâce à une productivité du travail élevée, égale, voire supérieure à celle qui a été enregistrée au cours des années 1960 et 1970. L'hypothèse d'une productivité du travail de 5 % (au lieu de 4,5 – 4,6 % enregistrée dans les deux décennies sus mentionnées) tient compte du facteur Maghreb qui permet de gagner un minimum d'un demi-point de croissance.

Le revenu par tête en Tunisie est multiplié par 4 à 4,5 entre 2010 et 2040. En dollars US PPA aux prix de 2010, il passe de 7 mille aujourd'hui à 30 mille à l'horizon 2040, soit le niveau atteint aujourd'hui par l'Espagne.

Il convient de souligner, cependant, que ce scénario signifie l'entrée de plain-pied dans une ère démocratique et de progrès institutionnel dans un horizon très bref. Si cette transition ne se réalise qu'en 2020, le PIB par tête n'atteindra que 20 mille dollars à l'horizon 2040. S'il faut attendre 2030, le revenu double seulement : on atteint à peine 14 mille dollars par habitant.

Les revenus salariaux augmentent sensiblement, à un rythme voisin de celui de la productivité du travail (il y a un bon partage du produit). Ils quadruplent et le statut des salariés est conforme aux normes du « travail décent ». Le dialogue social national et à l'échelle de l'entreprise permet de poser les défis communs et de fonder des relations de travail coopératives. Un nouveau modèle productif adapté aux exigences de la compétition mondiale est en vigueur : il permet aux entreprises de s'ajuster aux variations de l'environnement et aux salariés de bénéficier de la sécurité d'un revenu et de la possibilité d'améliorer leurs qualifications durant les périodes de non-travail.

La structure sociale s'appuie sur une large classe moyenne.

Les régions intérieures ne sont plus des régions désavantagées : le développement du pays et l'intégration maghrébine les ont décloisonnées.

L'état de bien-être auquel est parvenue la Tunisie et la sagesse des politiques sociales permettent un accès universel aux soins de santé pour toutes les catégories sociales et toutes les régions.

Le sentiment de la réussite est répandu ; les valeurs régnautes sont celles de l'ouverture et du respect de l'effort.

La Tunisie est devenue, pour le monde arabo-musulman, une référence, un exemple de réussite, une source d'inspiration.

IV. DÉVELOPPEMENT ET DEVENIR DU PROJET MODERNISTE TUNISIEN

Traitant du projet moderniste tunisien et de sa traduction aux plans économique et social, nous avons estimé que « *dans le domaine économique*, ce modernisme semble tendu par l'idée de « rejoindre », « rattraper » le convoi des civilisations. Le « jihad » est le « jihad pour le développement ». Et nous avons ajouté : « Osons ce raccourci : en termes économiques, le modernisme se décline en « convergence », ou croissance rapide conduisant la Tunisie à « se rapprocher du niveau de revenu par tête » des pays développés, ou des pays où la démocratie peut devenir stable et durable », que « *dans le domaine social*, les programmes

du Destour et du Néo-Destour, ainsi que ceux des mouvements syndicaux, et même des Jeunes Tunisiens, sont convergents : la valeur des hommes doit être fondée sur leur mérite et non sur leur origine sociale. »

Force est de constater que le scénario défavorable, aux plans institutionnel et développemental, mine, à la racine, les possibilités de renouvellement du projet moderniste tunisien et même sa simple préservation comme ambition. Les institutions du développement sont affectées dans leurs fondements et dans leur capacité à générer le bien-être et les fonctions essentielles qui sont le propre d'une nation développée ou en voie de le devenir. La stagnation économique, la montée des inégalités et des injustices sociales et régionales, l'occupation d'un rang arriéré dans l'échelle mondiale sapent le moral des gens ; le délitement des institutions est, à la fois, source et conséquence de ce processus. Il n'y a plus, à proprement parler, de projet de société. Le projet moderniste tunisien s'est évaporé ; il apparaît comme un souvenir, une nostalgie.

Le scénario souhaitable, par contre, permet de répondre aux aspirations du projet moderniste tunisien : il a permis au pays de « rejoindre le convoi des civilisations » et de maintenir vivant le principe selon lequel la promotion sociale est fondée sur le mérite. Le passage à une vie démocratique – qui est le postulat du scénario favorable - permet à la Tunisie de transcender la difficulté majeure qui a été la source du doute dont le projet moderniste tunisien a été l'objet pendant un temps. Ce sont là les conditions fondamentales du renouvellement du projet moderniste tunisien. Mais ce sont des conditions très favorables à son renouvellement, à son élévation au statut de projet renouvelé au diapason des exigences du 21^e siècle.

Note au lecteur

Ce texte a été rédigé et finalisé au mois de septembre 2010. Il n'a subi aucune modification pour intégrer la Révolution tunisienne. L'auteur juge qu'il n'y a pas lieu de lui apporter d'ajout.

LE MOUVEMENT MODERNISTE TUNISIEN ET LA QUESTION SPATIALE

Amor BELHEDI

INTRODUCTION

Le mouvement moderniste tunisien s'est construit progressivement face aux défis extérieurs dans une perspective de rattrapage des pays avancés, de construction identitaire nationale d'abord et territoriale ensuite une fois l'indépendance acquise. Le contexte dans lequel il s'est forgé va marquer fortement les revendications, mais aussi les limites et les déboires face au développement des rapports sociaux par la suite.

La Tunisie indépendante a hérité un espace qui a été structuré en fonction des intérêts de l'ordre colonial français. Un demi-siècle après l'indépendance, a-t-elle réussi à en enrayer les séquelles ? La priorité accordée à la construction nationale a laissé en suspens la question spatiale qui va se poser par la suite en termes de nécessité nationale ou de solidarité territoriale.

L'inertie spatiale va jouer, à travers les mécanismes cumulatifs du marché, en faveur des espaces les mieux nantis et les mieux placés à savoir la capitale, les villes et les régions littorales instaurant ainsi un cercle vicieux selon *un processus d'accumulation spatiale* où le capital *fixé (localisé)* attire le capital *frais (mobile)*. L'État, dans sa logique de rattrapage et sa priorité donnée à l'échelle nationale, va contribuer, à son tour, à renforcer ce processus spatial inégalitaire.

L'espace assure la reproduction du groupe social et les rapports sociaux qui le sous-tendent à travers la matérialité et la durabilité à la fois qui constituent, à terme, une contrainte pour toute volonté de changement. Les infrastructures de base et les grands équipements peuvent durer des dizaines d'années, voire des

siècles, et structurent irréversiblement le territoire : c'est le cas des villes, des barrages, des routes, des bâtiments, des autoroutes ou des grands projets... Ce qui constitue un choix à un moment donné, devient, une fois inscrit dans l'espace, une contrainte puisque les besoins sociaux ont, entre temps, évolué.

L'espace exprime *un rapport socio-politique de pouvoir* dont le contrôle et l'organisation constituent un véritable *enjeu* pour le pouvoir en place, les acteurs en action, les collectivités et la population concernée.

Le territoire est cet espace approprié et organisé par une collectivité en vue de sa reproduction, son développement, son progrès et son bien-être. Il s'appuie sur *l'appropriation* de l'espace dans le sens juridique (propriété) et symbolique (ce qui est propre), *la double appartenance* et *l'identification* (Belhedi A 2006) qui crée un lien positif, en fait *un cadre de vie*, instaure la solidarité entre les différentes parties de l'espace qui fonde même la territorialité, inséparable de la question du pouvoir et de son partage ce qui pose le problème de la modernité.

La modernité se fonde sur la citoyenneté, l'égalité, la solidarité et la rationalité. Y a-t-il une citoyenneté sans l'appropriation de l'espace dans lequel on vit? La *citoyenneté* passe inéluctablement par la redistribution des pouvoirs à toutes les échelles spatiales (locale, régionale, nationale), elle consiste à rendre les hommes responsables de leur(s) espace(s) de vie, s'opère à travers la participation effective de l'individu à la gestion de son espace. *L'égalité* des hommes passe par celle des espaces dans lesquels ils vivent. *La solidarité* territoriale s'impose au nom du devenir commun du territoire et de la nation, tandis que *la rationalité* de la gestion territoriale s'opère à travers les choix élaborés en vue d'assurer un développement durable, solidaire et partagé à la fois.

Procéder à une rétrospective de la question spatiale depuis 1956 n'est pas tâche facile dans la mesure où les références à l'espace ne sont qu'indirectes aussi bien dans les textes fondateurs du mouvement moderniste que dans les faits et les réalisations. Nous

nous limiterons, dans ce travail, à analyser la dimension spatiale dans le projet moderniste tunisien, essayer de voir comment la question spatiale s'est posée parallèlement à la construction nationale et à l'évolution de la société tunisienne. Nous traiterons la dimension spatiale à travers quelques aspects comme l'inégal développement des régions, les écarts entre la ville et la campagne, le développement local et les espaces frontaliers.

Nous commencerons, dans un premier point, par clarifier les termes de la question spatiale (I) pour essayer ensuite d'établir le bilan-diagnostic (II) de l'expérience tunisienne dans un second point et pouvoir formuler les différents scénarios (III) envisagés pour la Tunisie d'ici 2040. Enfin, la Révolution tunisienne est venue confirmer de nombreuses conclusions formulées auparavant, pour cela nous avons préféré enrichir le texte par un addendum succinct sans retoucher le texte originel, écrit en deux phases décembre 2009 pour la partie rétrospective et décembre 2011 pour la partie prospective.

I – POSITION DU PROBLEME

Dans le mouvement moderniste tunisien, la question régionale et locale ne s'est posée que progressivement avec la mise en place des frontières nationales et la fin de la colonisation. La priorité a été accordée à la construction nationale et l'indépendance du pays. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que la question spatiale commence à se poser avec la prise de conscience des effets inégalitaires des stratégies de développement national. La prise en compte de la question régionale a été tardive, timide et implicite.

A - Les termes du problème : une dimension économique et sociopolitique

La construction nationale a été le terme du mouvement de libération nationale, elle s'est attelée à mettre en place les fondements, les infrastructures et les équipements nécessaires à la Tunisie moderne et susceptibles de garantir son indépendance, sa cohésion et son unité. L'échelle nationale a été la priorité dans les choix effectués à travers la souveraineté d'abord, le développement socio-économique ensuite, enfin la planification

et l'aménagement territorial. Autant de champs qui exigent un État fort centralisé reléguant les préoccupations régionales ou locales au second plan.

1 - La priorité accordée à la construction nationale

Contrairement aux pays actuellement industriels dont le développement s'est opéré dans un cadre colonial expansionniste où les clivages internes se trouvaient régulés par les possibilités offertes par les colonies, le problème régional se posait dès le départ pour la jeune Nation en 1956. L'idéologie nationaliste va mettre entre parenthèses, pour un moment, les revendications régionales ou locales, la construction nationale va jusqu'à nier même le problème régional et *dérégionaliser le territoire* en instaurant un système administratif centralisé.

Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que la question régionale commença à être prise en compte mais rapidement le contexte du milieu des années 1980 va en stopper le processus pour faire du réajustement structurel la priorité première.

2 - Deux stratégies à l'œuvre : la concentration et le saupoudrage

Dans ce cadre, deux logiques apparemment contradictoires vont coexister : la logique de concentration va l'emporter au niveau économique en se limitant aux secteurs les plus rentables et aux espaces les plus porteurs dans le but de consolider l'économie nationale selon une stratégie de « *rattrapage des pays avancés* ». La région a été souvent considérée comme le lieu de tensions à réguler et de problèmes à dénouer, d'où la logique du saupoudrage, de l'aide et de la régulation socio-politique qui l'emporte dans la conception même de la plupart des programmes de dimension régionale ou locale.

B - De la prise de conscience... à la structuration

Il faut signaler que dans la pensée réformiste ou moderniste, la contradiction principale se nouait entre la Tunisie et l'Occident en général et l'ordre colonial en particulier. La modernité consistait, à l'époque, à lutter contre le déchirement tribal pour pouvoir

constituer une nation, arabo-musulmane et avant tout tunisienne, moderne.

La Tunisie était plutôt perçue comme une entité homogène même si on opposait toujours les « *beldis* » aux « *'arbis* », ceux de la capitale (Tunis) et du reste du pays. Seul le programme de l'UGTT de 1956 présentait une réflexion spatiale en opposant le Nord au centre et au Sud du pays sur la base des données naturelles et historiques. Ce même programme va être repris, dans ses grandes lignes, par la suite dans les Perspectives Décennales lorsque le Secrétaire Général de la Centrale syndicale deviendra le Secrétaire d'État au Plan et à l'Économie Nationale (SEPEN) durant les années 1960.

1 - L'état des lieux à l'indépendance : les effets de la nature et de l'histoire

La Tunisie indépendante a hérité un espace inégalement mis en valeur et équipé suite aux effets conjugués de la nature et de l'histoire qui font que le pays se caractérisait par deux traits majeurs :

- * L'excessive centralisation dans la capitale qui fait d'elle le Centre de toute la dynamique spatiale, tout passait par Tunis même les services de type banal. Elle représentait plus des deux tiers des emplois industriels dans les années 1960, la totalité des étudiants et l'essentiel du tertiaire (Belhedi 1992b).
- * Les données naturelles (précipitations, sol, eau...) et historiques, s'expriment par la gradation de l'occupation du sol du Nord vers le Sud. La nature favorise le Nord par un climat moins sec, plus régulier et des sols riches permettant les cultures en sec tandis que l'histoire a favorisé le littoral à travers un peuplement ancien et continu, une paysannerie sédentaire s'adonnant aux cultures fruitières et maraîchères (Sahel de Bizerte, Sahel de Sousse, cap Bon, Bassin de Tunis...). Le fait colonial a encore consolidé le Nord à travers l'occupation agricole, la création de villes et des équipements nécessaires à la colonisation. Dans le Centre et

le Sud, la présence de la colonisation s'est limitée à quelques domaines (Enfidha, Chaâl...) et aux zones minières...

Il est certain que les efforts fournis par les pouvoirs publics, depuis 1956, sont indéniables si on compare l'évolution accomplie depuis en matière d'action régionale, rurale et locale qui a débuté timidement pour se structurer ensuite progressivement sous forme de véritables programmes.

2 - L'action régionale : de la mise en valeur, à la planification... au développement régional

La dimension agricole a été centrale dans les programmes initiaux de l'indépendance avec une priorité donnée à la mise en valeur et à la fixation des populations, mais sans plan d'ensemble¹. Un souci qui va se retrouver par la suite dans la plupart des programmes mis en œuvre à travers la création des offices ou des sociétés de mise en valeur (comme la Mejerda, l'ODTC, la Somivas pour le Sud ou les îles Kerkennah...).

Les Perspectives Décennales 1962-1970² ont tenté de corriger ces clivages à travers les « pôles » industriels créés comme la Cellulose de Kasserine, la raffinerie de sucre de Béja, l'infrastructure routière et en particulier la diagonale Kairouan-

1 Ce constat donna lieu à la création de l'Office d'Enfidha (20 Août 1956), l'institution de la Caisse du Centre et du Sud qui n'a pas eu en réalité de suite, la mise en place des Cellules de Mise en Valeur (20 juin 1957) et la création d'un Office de Mise en Valeur de la vallée de Mejerda (OMVVM) reprenant en partie un ancien programme du Paysannat (Loi du 11 juin 1958). Ces actions entreprises dans l'euphorie de l'indépendance, périclitèrent faute d'un programme global cohérent à part l'OMVVM. L'évolution de l'ODTC est significative à ce titre, créé en 1967 comme un projet de développement régional intégré (Fao-Pnud 1967) qui a reçu un début de réalisation, il a été bloqué avec les années 1970 et ce n'est qu'en 1978 qu'un Office a été créé mais avec une intervention axée sur l'irrigation essentiellement. La création de l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODSPNO) dans les années 1980 est aussi indicative dans la mesure où c'est la paysannerie qui est a été ciblée beaucoup plus que le Nord-Ouest.

2 Les Perspectives Décennales (1962-71) préconisent «l'épanouissement des différentes régions d'un pas égal pour réaliser l'épanouissement de l'ensemble national et son expansion» : une claire volonté de réduire les inégalités régionales, le déséquilibre régional est présentée comme le résultat des données naturelles beaucoup plus que du colonialisme (SEP, 1961).

Gafsa, la diffusion des équipements éducatifs et sanitaires en particulier ou le développement de l'irrigation dans la Basse vallée de Mejerda... Le pays a été divisé en unités régionales de développement (URD) mais l'impératif productiviste est resté central avec la mise en valeur et la modernisation agricoles³.

Vers la fin des années 1960, les pouvoirs publics se sont orientés vers le développement du Sud, le séminaire de Zarzis en 1967 donnera les bases du projet du futur « pôle chimique » de Gabès au début des années 1970⁴ tandis que la loi 69-24 du 27 mars 1969 portait encouragement des investissements dans les Iles Kerkenah.

La collectivisation des terres et l'exode rural qu'elle a déclenché dès le milieu des années 1960 ont conduit les pouvoirs publics à placer la ville au centre de la problématique du développement⁵ et lancer le Programme de Développement Rural (PDR) en 1973 pour fixer les ruraux et améliorer leurs conditions de vie.

La situation alarmante dans les gouvernorats frontaliers a poussé les pouvoirs publics, dans le cadre du PDR, à lancer *le Programme frontalier* en 1974 pour leur venir en aide⁶ avec 1 Mn D/an tandis que des *Programmes Spéciaux* ont été mis en place dans la *Tunisie médiane*⁷ (Béja, Kairouan, Siliana, Sidi Bouzid...) pour pallier le retard d'équipement dans cette zone médiane mais les montants alloués à ces derniers étaient très réduits (0,2 à 0,3 Mn D/an).

3 Dans ce cadre, on entreprit une étude de reconnaissance sur tout le territoire qui fut divisé en 134 Unités Régionales de Développement (URD) et des actions prioritaires ont été identifiées. En 1965, on lança une étude d'industrialisation régionale (SEPEN, Sogetha 1965) sous forme de « pôles » et on créa les offices de mise en valeur de Sidi Bouzid et Souassi.

4 En 1968, la loi 68-3 du 8 mars va encourager les investissements dans le Sud. Durant cette période on va entamer le lancement du port de Gabès et le complexe chimique qui ne vont être réalisés que durant les années 1970 (Hayder A 1986).

5 Des études ont été lancées par la DAT comme « les unités urbaines » en 1969, « Villes et développement » en 1973 avec des études sur les principales villes comme Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte ou Gabès.

6 Il s'agissait des gouvernorats de Jendouba, Kef, Kasserine, Gafsa et Médenine.

7 Notamment les gouvernorats de Siliana, Sidi Bouzid mais aussi Béja et Kairouan. Cf. CGDR- 1984/ Evaluation du PDR 1973-1982.

La question régionale ne va être sérieusement prise en considération que depuis le milieu des années 1970 avec la création des Offices de Mise en Valeur dans les différents gouvernorats et les Offices de Développement Régional⁸, le Commissariat Général au Développement Régional et la prise en compte de la question régionale dans les Plans de développement à partir du VI^e Plan (1982-1986) qui fut le premier à consacrer tout un chapitre au problème régional⁹.

Avec la fin des années 1980, les Programmes Régionaux de Développement (PRD) ont été mis en place pour regrouper tous les programmes à caractère régional comme le Programme de la Famille Productive (PFP), le Programme d'Emploi des Jeunes

8 L'Office de Développement du Sud était au début une société de mise en valeur du Sud (SOMIVAS) qui fut transformée par la suite en un Office en 1983 (Loi 83-113).

9 En 1979, un Comité Interministériel a été chargé de réfléchir sur les problèmes d'aménagement du territoire, certaines recommandations du Rapport vont être concrétisées par la création en 1981 du Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) rattaché au Ministère du Plan (Loi 81-77) et chargé de procéder aux études en vue d'aider à définir la politique de développement régional, élaborer les programmes régionaux et assister les autorités régionales à gérer les programmes de développement rural et régional. Le VI^e Plan (1982-86), préconisa l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement et de privilégier les zones les plus déshéritées. Dans ce cadre, le CGDR a mis en place une « clef de répartition » des crédits du PDR (CGDR 1982), a mis en œuvre les PDRI et les plans de Développement Régionaux pour le Nord-Ouest, le Centre-Ouest et le Sud.

En 1978, l'Office de Développement de la Tunisie Centrale (ODTC) est créé, il touche 54 délégations (Loi 78-44 du 1 Août 1978) et sa tâche consiste à impulser le développement régional, en particulier agricole. Le Sud et le Nord-Ouest ont vu naître chacun son Office un peu plus tard (Office de Développement du Sud - ODS et Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest, ODSPNO) dont la tâche est similaire. En outre, il y a les Offices de Mise en Valeur (OMV) et des Périmètres Irrigués (OPI) en 1978 au niveau d'un ou de deux gouvernorats. En 1985, un Schéma National et des Schémas Régionaux d'aménagement ont été élaborés pour la première fois en Tunisie.

En 1994, le CGDR a été réorganisé (Loi 94-82) sous une nouvelle base pour s'occuper surtout du littoral, l'Ouest a vu la création de trois Offices de développement (Lois 94-83/84/85) relatifs au Sud (ODS), au Centre-Ouest (ODCO) et au Nord-Ouest (ODSPNO) dont les sièges sont respectivement Médenine, Kasserine et Siliana. Plus récemment (juillet 2009), le gouvernorat de Jendouba vient d'être ajouté à l'aire d'intervention de l'ODSPNO lors du Conseil régional extraordinaire présidé par le Président de la République.

(PEJ), les Chantiers Régionaux mais aussi les anciens chantiers de lutte contre le chômage, lancés au début des années 1960.

La crise déclenchée au début des années 1980 et le Programme d'Ajustement Structurel adopté en 1987 vont balayer de nombreux projets régionaux programmés dans le VI^e Plan, avant même qu'ils aient vu le jour. Le Code des investissements de 1993 va intégrer pour la première fois la question régionale avec les incitations dans les régions prioritaires¹⁰. Différentes mesures ont été prises depuis la fin des années 1980¹¹, le pays se trouve actuellement subdivisé en quatre zones en fonction des avantages accordés liés au développement régional sur la base du décret 2002-1363. On peut distinguer les Zones de Développement Régional Prioritaire (ZDRP) qui regroupent les gouvernorats frontaliers et les délégations les plus démunies du pays, les Zones de Second Groupe et les Zones de Premier Groupe selon l'importance décroissante des avantages accordés et la prise en charge assurée par l'État qui varie de 8% à 15% et 30% de l'investissement global (Fonds de roulement exclu), enfin les grands centres du littoral sont exclus de ces avantages (API, 2009).

Il s'agit de procéder à une étude rétrospective pour pouvoir dresser un bilan des réalisations depuis l'indépendance et établir un diagnostic de la situation actuelle avant d'envisager les scénarios possibles de l'évolution future à l'horizon 2040. Les réalisations de la Tunisie sont très importantes avec toutefois des lacunes, des carences et des blocages qu'il convient d'identifier

10 Le premier Code de 1969 reliait l'octroi des avantages à la création d'emplois, l'exportation devient ensuite le second facteur discriminant et ce n'est qu'en 1993 que la localisation est devenue un critère dans l'octroi des avantages.

11 Le Code des Investissements Industriels de 1987 a divisé le pays en trois zones selon les avantages à accorder : les gouvernorats de l'intérieur où l'État peut prendre en charge la totalité des infrastructures, les chefs-lieux de gouvernorat ; les zones défavorisées du littoral comme l'arrière-pays sfaxien, le Sahel intérieur de Mahdia ou de Sousse... Le Code d'Incitations aux Investissements (CII) du 27 Décembre 1993 (Loi 93-120) institue des zones d'encouragement du développement régional. Le Décret 94-426 du 14 Février 1994 précise ces zones pour l'industrie, les services et le tourisme. Enfin des textes ultérieurs allant jusqu'en 2010 vont déterminer les délégations concernées.

pour pouvoir les dépasser. On se livrera dans ce travail aux principales conclusions du Bilan-diagnostic pour aborder ensuite les scénarios envisagés.

II – BILAN – DIAGNOSTIC

Les progrès réalisés au niveau de la prise en compte de la question régionale et de son intégration à la planification et à l'aménagement territorial sont incontestables. Qu'en est-il des réalisations ?

A- Les réalisations

L'intervention des pouvoirs publics s'est manifestée par la mise en place d'une administration moderne, la diffusion des équipements socio-collectifs notamment sanitaires et éducatifs. Elle a été derrière la totalité des projets structurants, de l'équipement territorial, de la modernisation agricole, des pôles industriels et des zones touristiques. Cette action a permis certes d'améliorer la situation des régions déshéritées, de réduire fortement les écarts inter-régionaux et de diffuser partout les équipements socio-économiques et les infrastructures de base.

1 - La mise en place d'une administration territoriale moderne

L'une des premières mesures prises au lendemain de l'indépendance est l'institution d'un nouveau découpage administratif qui rompt à la fois avec le découpage traditionnel tribal en « *Kalifa - Khalifat* » et « *Guiada- Caïdat* » et colonial en « *contrôles civils* » afin de faire taire toutes les velléités tribales traditionnelles de rattachement territorial (DAT 1973, Belhedi 1992b). Certains centres coloniaux ont été même déclassés dans la hiérarchie urbaine au profit d'autres¹². Le gouvernorat devient

12 Des centres comme Makhtar ou Gaafour se sont trouvés totalement déclassés au profit de Siliana qui faisait pâle figure jusqu'au début des années 1974, date de sa promotion en chef-lieu de gouvernorat (Fezai S 1994), Kélibia a été déclassé au profit de Grombalia puis de Nabeul, Bou Salem au profit de Jendouba, Sbeitla au profit de Kasserine... La question est pertinente mais trop complexe pour être présentée ici.

l'unité administrative de niveau régional, lui-même subdivisé en « délégations » et à son tour découpé en « Mechiakha ». L'ancien découpage territorial se trouve modifié systématiquement au nom de la lutte contre le tribalisme et de la modernisation, on est allé parfois très loin jusqu'à modifier le nom patronymique des différentes familles de la même fraction, de certaines localités, « pays » et « territoires »¹³ instaurant ainsi une double coupure sociale et territoriale au profit d'un rattachement vertical de type administratif entre l'individu et l'État.

Le pays s'est doté d'une administration moderne et fut subdivisé en 13 gouvernorats¹⁴ dont le tracé fait totalement fi dans la plupart des cas des tracés tribaux ou coloniaux. Les services de l'État (services judiciaires, sanitaires ou éducatifs, services techniques de l'équipement ou de l'agriculture...) vont adopter ce schéma qui reste jusqu'à nos jours l'ossature de base tout en s'affinant davantage puisque le nombre de gouvernorats est passé de 13 à 24, celui des délégations de 75 à 264. Au niveau municipal, le nombre de communes est passé de 75 à 264 ce qui a permis à une population croissante de pouvoir bénéficier des services de base et de voir leurs conditions de vie s'améliorer. Actuellement, plus des deux tiers des Tunisiens habitent dans une commune contre 47% en 1956 (INS 2009). Cet affinage exprime la volonté de l'encadrement rapproché de la population et a permis la diffusion des équipements et des services.

Jusqu'en 1963, le gouverneur gérait tout seul presque le territoire de son gouvernorat. Ce n'est qu'en 1963 qu'on créa le Conseil de gouvernorat (loi 63-54) pour assister le gouverneur et de nombreuses Commissions ont pu voir le jour. La loi 89-11 institua le Conseil Régional de Développement (CRD) dont les membres sont constitués par les représentants de l'administration

13 Plusieurs quartiers, villes ou régions ont vu leur nom changer pour différentes raisons dont la dissonance ou la résonance tribale : Souk El Arbaa/Jendouba, Souk el Khémis/Bou Salem, Kalaa Jerda/Kalaa Khasba, Gammouda/ Sidi Bouzid...

14 Au début, le gouvernorat du Jerid regroupait aussi le Nefzaoua mais quelques mois après le Jerid fut relié à Gafsa tandis que le Nefzaoua a été rattaché à Gabès.

régionale, les maires des communes et les élus du gouvernorat. Ce CRD fut chargé d'élaborer les plans régionaux de développement et d'aménagement et décide des programmes régionaux.

Le VI^e Plan a divisé le pays en 7 régions¹⁵, le SNAT de 1985 a même préconisé l'équilibre régional tout en exprimant les hésitations et les enjeux dans les SRAT¹⁶, relayés ensuite par les Plans régionaux de développement (CGDR 1986)¹⁷.

A une échelle locale, l'affinage constant du maillage en a fait un instrument efficace d'encadrement territorial et a créé de nouvelles identités administratives. Dès 1969, le *Cheik*, choisi parmi trois personnes proposées par la collectivité locale, devient *Omda*, fonctionnaire désigné¹⁸. La loi 94-87 du 26 juillet 1994 créa les *Conseils Locaux de Développement* (CLD) au niveau de chaque délégation, chargés d'examiner les questions relatives au développement local et de participer à la conception et l'exécution des programmes locaux. Quant aux *Conseils Ruraux*, institués en 1989, ils sont destinés à assurer la gestion rurale locale au niveau des secteurs.

Le développement local est devenu progressivement un enjeu de taille avec les programmes de développement rural (1973-1984), les programmes de développement intégré (Rural puis urbain) depuis 1986, enfin plus récemment avec la création des associations de développement local (ADL) et les groupements de développement agricole (GDA) destinés à permettre aux

15 Il s'agit de Tunis, NE, NO, CE, CO, SE, SO

16 Schéma National et Schémas régionaux d'Aménagement du Territoire, DAT-Urbaplan 1985.

17 Au NO, on hésitait entre Kef et Beja, finalement c'est Jendouba qui semble l'emporter. Au CO, on a pensé à une métropole tripolaire Kairouan, Kasserine et Sidi-Bouزيد, finalement Kairouan semble l'emporter. Dans le Sud, il y avait un balancement entre Gabès bien placée et Gafsa qui commençait à cette époque à sentir la crise. Le SNAT de 1998 a plutôt tranché cette hésitation indirectement à travers les pôles universitaires lancés à Jendouba, Kairouan et Gafsa qui consacrent l'avance de ces trois villes tout en abandonnant le principe de l'équilibre régional au profit de la métropolisation.

18 Du même coup, le Machiakha (cheikhat) devient Imada (secteur). Cf. à ce propos le travail de B Tekari.

communautés locales de se prendre en charge parallèlement au retrait économique de l'État.

Dès 1975, la loi organique des Communes est promulguée, elle chargea les communautés de la gestion des affaires locales et de l'élaboration des plans d'aménagement urbain.

2- La diffusion des infrastructures de base et des services socio-collectifs

L'intervention des pouvoirs publics s'est opérée à travers la diffusion des équipements socio-collectifs notamment sanitaires et éducatifs, ce qui a réduit énormément les écarts entre les régions et les milieux. L'État a été à l'origine de la totalité des projets structurants, de l'équipement territorial, de la modernisation agricole, des pôles industriels et des zones touristiques. Il a certes amélioré la situation des régions intérieures, réduit fortement les écarts, diffusé partout les équipements socio-économiques et les infrastructures de base. Il est hors de question d'énumérer l'ensemble des actions entreprises à ce niveau, on se limitera à mentionner que l'intervention de l'État, hormis les grands projets et quelques nuances, a suivi en gros le schéma hiérarchique administratif si bien que chefs-lieux de gouvernorat, de délégation ou centres communaux ont bénéficié, inégalement certes, de tous ces progrès réalisés en Tunisie depuis l'indépendance,

3- La déconcentration et la décentralisation

Au lendemain de l'indépendance, Tunis concentrait presque la totalité de l'appareil industriel et commercial. Ce n'est que durant les années 1960 que des unités industrielles ont vu le jour sur le littoral qui va devenir la seconde zone industrielle¹⁹ mais Tunis resta toujours le premier foyer industriel. Cette concentration excessive de l'appareil industriel sur le littoral et administratif à Tunis a poussé les pouvoirs publics, dès le milieu des années 1970,

19 Avec le lancement des unités comme la SIAPE et la NPK à Sfax, les unités de Sousse (AMS), Jemmal et Ksar Hellal, la reconversion de Bizerte et Menzel Bourguiba après la crise de Bizerte et l'évacuation de la zone. Durant cette phase aussi, plusieurs unités ont profité à la Capitale à travers la nationalisation ou la reconversion.

à essayer de déconcentrer le tissu industriel et l'administration centrale en étoffant le niveau régional.

- La déconcentration industrielle : L'excessive concentration de l'industrie dans la capitale et les grandes villes littorales a poussé les pouvoirs publics à entreprendre une étude en 1976 qui déboucha en 1977 sur le découpage du pays en trois zones selon les avantages accordés et la création du Fonds pour la décentralisation industrielle (Foprodi). En 1981, le pays fut de nouveau, découpé en 5 zones (loi 81-56) tandis que le code des investissements de 1993 a affiné davantage le découpage spatial et a défini les zones prioritaires selon les avantages accordés.

- La déconcentration administrative : L'excessive centralisation du système politique fait que tout passe par Tunis jusqu'au début des années 1970 lorsqu'on songea à la décentralisation de l'appareil administratif (administration, université, santé,...) en renforçant l'administration régionale et en lui déléguant certaines tâches. Plusieurs universités ont été créées (13) et nombreuses sont les villes qui abritent de nos jours des institutions universitaires alors que la plupart des chefs-lieux de gouvernorat abritent des hôpitaux régionaux tandis que les administrations régionales ont été fortement renforcées depuis.

4 - L'espace frontalier : d'importantes mesures ont été prises

En 1974 et dans le cadre du Programme de développement rural (PDR), un *Programme frontalier* a été créé pour aider les populations à se maintenir sur les lieux et améliorer les conditions de vie avec la dotation de 1 Mn D/an par gouvernorat jusqu'au milieu des années 1980 (Belhedi 1981, CGDR 1984). Dès le début des années 1980, plusieurs projets ont été montés avec l'Algérie mais la majorité a périclité au gré des relations intermaghrébines. Au Sud Ouest, un office de mise en valeur de Rjim Maatoug a été créé au début des années 1990 pour créer de nouvelles oasis et fixer la population mobile. L'ouverture de la frontière avec la Libye, à la fin des années 1980, a donné lieu à une économie informelle très active qui a dynamisé toute l'économie tunisienne et plus particulièrement celle du Sud en dépit des restrictions récentes et a attiré quelques dizaines de milliers de migrants

permanents, périodiques ou même quotidiens pour les habitants de la zone frontalière. En outre, les gouvernorats frontaliers ont toujours bénéficié du maximum d'avantages dans les différentes législations depuis 1977 jusqu'au Code d'Incitations à l'Investissement de 1993 et les textes qui lui sont postérieurs, ils font partie de la *zone de développement régional prioritaire*.

5 - La prise en compte du monde rural

L'espace rural regroupait au début des années 1970 près de 60% de la population et 39% de l'emploi (Belhedi A 1981), 48% et 37% en 1975, 35 et 25% respectivement en 2004 (INS 2004). En 1970, le sous emploi rural a été estimé à 41% contre 21% en ville (DAT, 1973) et en 1975 le taux de chômage rural était de 18,3% contre 13,3% en ville (32 et 19,3% en 1966). En 1975, 93% des logements étaient dépourvus d'eau et d'électricité en milieu rural contre 27% en ville (INS 1975). Le monde rural représentait 62,4% de la population mais ne disposait que de 37,8% de la masse des dépenses des ménages. Il a bénéficié seulement de près de 16% des investissements et des crédits (MDE 1996).

L'exode rural a été tel que la ville est devenue le réceptacle de ces masses rurales, déracinées, à la recherche d'un emploi dès la fin des années 1950 et en particulier durant la seconde moitié des années 1960 suite à la collectivisation forcée des terres. Les chantiers de travail (ou de lutte contre le chômage) étaient destinés à l'époque à maintenir les populations sur place et offrir du travail aux masses rurales mais aussi urbaines à travers les travaux de CES²⁰.

Les inégalités entre milieux étaient perçues, au début du moins, comme naturelles, elles sont appelées à disparaître suite au développement, prôné par la ville, qui va se généraliser progressivement. L'expérience de la collectivisation forcée des années 1960 va déclencher d'importants flux d'exode de masses rurales chassées de leurs terres et venues grossir le contingent des chômeurs en ville. Le mouvement était tel qu'on a été amené

²⁰ Le salaire était de 200 Mm et 1,5 kg de semoule pris sur le don américain.

à forcer les migrants au retour à la fin des années 1960. Entre 1966 -1975, près de 38% du croît urbain était dû à l'exode rural, mais 42,6% entre 1966-1971 (DAT 1973). La ville est devenue au centre de la problématique du développement ce qui amena les pouvoirs publics à lancer de nombreuses études²¹ et mettre en place de nouveaux programmes.

En 1973, on créa le Programme de Développement Rural, PDR (loi 73-310), destiné à maintenir la population rurale sur place et améliorer les conditions de vie dans les campagnes (Belhedi A 1981, CGDR 1984) mais ce n'est qu'au milieu des années 1980 que la problématique de développement devient dominante avec le lancement du Programme de Développement Rural Intégré (PDRI).

La situation des villes n'était pas enviable non plus avec le développement démesuré de l'habitat spontané et la hausse du chômage ce qui amena les pouvoirs à lancer l'étude « villes et développement » dès 1968 (DAT 1973). Dès le début des années 1970, les grandes villes ont bénéficié d'études prospectives (Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte, Gabès...), un programme de décentralisation industrielle a été lancé dès 1977, des programmes de réhabilitation et de rénovation urbaine ont été créés avec la multiplication des quartiers spontanés ; enfin un Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) a été lancé à la fin des années 1980 pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers d'accueil, populaires et spontanés.

Tous ces programmes (PDR, PDRI et puis le Programme National de Solidarité et le Fonds qui lui est lié 26-26) ont certainement réduit le chômage et la précarité, mais le développement du tissu industriel et les retours des émigrés ont aussi un peu allégé la pression. D'autre part, le développement de la mobilité et de l'information, l'unification du marché national de l'emploi, le renchérissement des coûts de la vie en ville et la lutte contre l'habitat spontané en ville dès la fin des années 1970 ont

21 Deux importantes études ont été lancées par le Secrétariat d'État à l'Économie et la DAT : Les villes en Tunisie en 1969, Villes et développement en 1972.

contribué à réduire l'exode qui ne constitue plus que 10% du croît urbain contrairement à la première période de l'indépendance. Il se trouve relayé depuis par la migration saisonnière et alternante qui constituent, de plus en plus, la nouvelle forme de la mobilité face à la crise de l'emploi (Belhedi A 1998, MDE 1996).

Le recul des écarts entre la ville et la campagne est net au niveau des infrastructures de base et des équipements des ménages comme l'eau potable, l'électrification, ou l'équipement des ménages. A titre d'exemple, le taux d'adduction d'eau rurale est passé de 3,1 en 1975 à 41% en 2004 contre 54,8 et 94,4% en ville, celui de l'électrification est passé de 4,8 – 91% contre 69,5 - 97,8%... Un peu partout, les indices du progrès sont manifestes et les écarts entre la campagne et la ville se sont beaucoup réduits.

6 - Le social et le local : De la solidarité socio-spatiale à l'émergence du local

Le Programme National de Solidarité (PNS, connu aussi par 26-26) a été mis en place en 1989 pour venir en aide aux zones d'ombre notamment en milieu rural. Il a contribué certes à améliorer les conditions de vie et consolidé l'emploi très précaire dans les zones déshéritées. Le PNS s'est doté d'un Fonds National de Solidarité (FNS) dont le budget est devenu important au fil du temps, il intervient tant en campagnes qu'en villes, sa connotation sociale n'exclut pas son impact spatial au niveau des « zones d'ombre » identifiées, de petites localités ou des quartiers. Le PNS matérialise la fusion du social et du spatial au niveau micro.

Depuis les années 1990, on a assisté aussi au développement d'un tissu associatif lié au développement local qui devient le lieu d'intervention privilégié des ONG (nationales et internationales) face au désengagement croissant de l'État et à l'avancée fulgurante de la mondialisation. Au niveau agricole, les AIC laissent la place aux GDA pour permettre aux paysans de se prendre en charge. En ville, les Associations de Quartiers s'occupent de la propreté, l'environnement et l'entretien des bâtiments là où les organisations appropriées font défaut ou manquent à leurs tâches. Le développement local devient un enjeu de taille si bien que

l'État lui-même a pris part à ce processus en créant les Sociétés de Développement Local (SDL) au niveau de chaque délégation en vue de soutenir l'effort de développement local. Le désengagement de l'État et l'effacement du régional, voire son absence, font que le local s'érige de plus en plus comme la réponse à la mondialisation croissante. Les acteurs locaux, les ONG ainsi que l'État y trouvent leur compte.

7 – La réduction des écarts interrégionaux

Il est indéniable que le niveau et les conditions de vie se sont partout améliorés et que les écarts entre les régions ont beaucoup reculé. Pour mesurer l'inégal développement régional, on peut utiliser trois types d'indicateurs à complexité croissante mais à caractère synthétique de plus en plus élevé : les indicateurs élémentaires (% , ratio...), les coefficients de variation et les indicateurs synthétiques qu'on présentera ici sans entrer dans les détails en se limitant aux principaux résultats obtenus.

L'analyse de nombreux indicateurs montre que le niveau général de développement des régions a beaucoup progressé depuis l'indépendance et personne ne peut nier les avancées du niveau de vie, la diffusion des services de base ; le recul de la pauvreté, du chômage et de la mortalité et les progrès de la scolarisation ou des conditions de l'habitat. On se limitera ici à deux indicateurs synthétiques qui prennent en compte indirectement la plupart des autres indicateurs pris séparément et expriment le niveau et les conditions de vie atteints par une population donnée, il s'agit du *taux d'urbanisation* et de la *dépense annuelle par personne* (DPA). Le tableau suivant montre clairement que les écarts interrégionaux se sont beaucoup réduits.

Taux d'urbanisation (1984-2004) et DPA (1975-2005) par région

| Régions | Urbanisation en % | | | DPA en D/an | | |
|--------------|-------------------|------|------|-------------|------|------|
| | 1984 | 1994 | 2004 | 1975 | 1994 | 2005 |
| Tunis | 84.7 | 92.1 | 92.2 | 260 | 1282 | 2390 |
| Nord-Est | 51.7 | 58.7 | 60.7 | 132 | 958 | 1613 |
| Nord-Ouest | 26.4 | 34.4 | 37.1 | 98 | 677 | 1413 |
| Centre-Est | 61.8 | 69.6 | 71.7 | 166 | 1275 | 2048 |
| Centre-Ouest | 22.6 | 29.5 | 32.1 | 103 | 586 | 1138 |
| Sud-Est | 57.1 | 61.9 | 71.1 | 101 | 739 | 1826 |
| Sud-Ouest | 54.8 | 66.4 | 67.8 | | 711 | 1820 |
| Tunisie | 57.1 | 61 | 64.9 | 147 | 966 | 1329 |

Source : INS, 1975, 1984, 1994, 2004, 2005

Le coefficient de variation²² montre que les écarts ont baissé depuis 1975 pour un bon nombre d'indicateurs comme la DPA et l'urbanisation²³. Cette démarche reste cependant analytique et nécessite le recours à des indicateurs synthétiques qui tiennent compte de plusieurs paramètres.

Les différents indicateurs synthétiques utilisés conduisent à des résultats convergents et montrent une amélioration générale entre 1975 et 2004. L'indicateur de développement humain (IDH) montre, quant à lui, l'amélioration globale entre 1975 et 2004 tandis que l'indice de pauvreté humaine (IPH) révèle la baisse générale de la pauvreté (Belhedi A, Bousnina A).

Personne ne peut nier les progrès réalisés en Tunisie depuis l'indépendance en matière de développement régional, de diffusion des services et de réduction des écarts entre les régions et les milieux mais le revers de la médaille est lourd aussi au point de bloquer toute la société en exprimant l'essoufflement du mouvement moderniste.

B - Les limites et les blocages

Les expressions spatiales les plus significatives se manifestent

²² Il exprime la variabilité relative, il est égal au rapport entre l'écart type et la moyenne ($v = \sigma/m$).

²³ Il est passé de 0,40 à 0,3 et 0,22 entre 1975, 1994 et 2005 pour la DPA, de 0,38 à 0,33 et 0,31 pour l'urbanisation entre 1984, 1994 et 2004.

à travers *la concentration* des ressources, *la littoralisation croissante* et la marginalisation de l'intérieur. Ces tendances, en instaurant un cercle vicieux de *l'accumulation spatiale* à travers les mécanismes du marché, sont très lourdes de conséquences pour la Tunisie de demain. Les limites du modèle s'expriment à travers la forte concentration littorale, l'absence du maillon régional, la centralisation excessive dans la capitale et le blocage des espaces frontaliers.

1 – La concentration spatiale

La concentration intéresse tous les champs de la vie socio-économique : la population, l'urbanisation, les richesses, les équipements et le l'investissement donnant lieu à *la polarisation spatiale* de l'ensemble du pays par la façade littorale et les grands centres, notamment la Capitale.

1.1 - La concentration de la population

La concentration de la population, déjà présente avec l'ordre colonial, s'est beaucoup renforcée et a conduit à un double clivage entre le littoral et l'intérieur d'un côté, entre la capitale Tunis et le reste du pays de l'autre.

a- Une concentration littorale croissante de la population

Le peuplement se caractérise par une concentration de la population sur la bande littorale qui enregistre aussi les taux de croissance les plus élevés.

* Une concentration sur le littoral : Plus des deux tiers des Tunisiens vivent sur le littoral avec une tendance persistante à la concentration de la population qui est loin de s'atténuer. Le littoral (NE, CE et SE) regroupe 68,2% en 2004 de la population totale du pays contre 64,7% en 1956. Cette concentration s'accompagne d'une dynamique divergente

Part du littoral dans la population entre 1956 et 2004 (en %)

| 1931 | 1946 | 1956 | 1966 | 1975 | 1984 | 1994 | 2004 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 56,9 | 61 | 64,7 | 61,7 | 62,9 | 63,9 | 65,2 | 68,4 |

Source : INS 2004, MDE 1996 p. 234, traitement personnel

* Une dynamique démographique divergente des deux espaces : à un rythme de croissance soutenu et plus élevé dans les espaces littoraux que la moyenne nationale (1,69% contre 1,21% entre 1994-2004 à part le Sud Est) correspond à l'intérieur, une tendance plutôt à la baisse avec des zones qui connaissent de plus en plus un processus de dépeuplement. Certains gouvernorats sont incapables de retenir même leur croît naturel, le taux n'a été que de 0,26% dans les régions intérieures entre 1994 et 2004.

Les régions intérieures sont toutes au dessous de la moyenne nationale alors que pendant la période intercensitaire précédente (1984-199), le Centre-Ouest et le Sud-Ouest avaient enregistré des taux supérieurs même à la moyenne nationale. Sur le littoral, la plupart des régions ont des taux dépassant le niveau national à part le Sud-Est qui montre un signe de fléchissement à l'opposé du Nord-Est qui a enregistré une certaine dynamisation relative et récente (cf. tableau).

Répartition proportionnelle et taux annuel de croissance de la population régionale entre 1984-2004 (en %)

| Période | Tunis | NE | CE | SE | SO | CO | NO | Tunisie |
|------------------------------|-------|------|------|------|------|------|-------|---------|
| % Population 1994 | 20,8 | 13,7 | 21,3 | 9,4 | 6 | 14,8 | 14 | 100 |
| % Population 2004 | 22,7 | 13,9 | 22,5 | 9,3 | 5,7 | 13,7 | 12,2 | 100 |
| Taux de croissance 1984-1994 | 2,7 | 2,1 | 2,5 | 2,7 | 2,8 | 2,5 | 1 | 2,3 |
| Taux de croissance 1994-2004 | 2,08 | 1,36 | 1,81 | 0,98 | 0,66 | 0,43 | -0,10 | 1,21 |

Source : INS, 2004, *Traitement personnel*

* Une place particulière du Sud qui perd de sa dynamique : Le Sud se détache du littoral et des zones de l'ouest. Après une période de dynamique liée aux différents projets des années 1970 (tourisme de Jerba-Zarzis, pôle chimique de Gabès) et 1980 (industries chimiques de Gafsa, zone franche de Zarzis), le redécoupage territorial et la promotion administrative de nombreux centres au début des années 1980, il enregistre un recul du taux de sa croissance qui reste toutefois supérieure aux taux du Centre Ouest et du Nord Ouest.

b- Tunis et le reste du pays

La Capitale abrite près d'un Tunisien sur quatre, elle se caractérise par un poids sans cesse élevé, un rythme soutenu de croissance en dépit de sa baisse progressive depuis l'indépendance.

- * Un poids sans cesse élevé : Tunis représente 22,7% de la population totale avec un effectif de 2250000 hab. en 2004, sa place n'a pas cessé de se renforcer depuis l'indépendance, elle ne représentait que 16% en 1956.
- * Une croissance soutenue malgré sa modestie : La capitale a enregistré une croissance soutenue et supérieure à la moyenne nationale malgré la baisse du rythme et sa modestie par rapport à d'autres capitales des Pays en voie de développement.

1.2- L'urbanisation inégale et déséquilibrante

L'urbanisation apparaît encore plus concentrée sur le littoral et la Capitale concentre près du tiers de la population urbaine.

a- Une urbanisation plutôt littorale

L'urbanisation se concentre aussi sur l'axe littoral qui présente des taux élevés dépassant souvent la moyenne nationale (64,9% en 2004). Les gouvernorats les plus urbanisés sont la Capitale (92,2%), le Cap Bon (65,9%), le Sahel Nord (79,4%) et Central (100%), le Sud (près de 70%) à part les gouvernorats de Tataouine (61,1%) et de Kébili (53,9%) qui présentent des taux plus faibles sans atteindre ceux du Centre Ouest (32,1%) ou du Nord Ouest (37,1%). Les villes les plus importantes sont littorales et la première ville intérieure est Kairouan, elle n'occupe que le 7^o ou le 8^o rang de la hiérarchie urbaine.

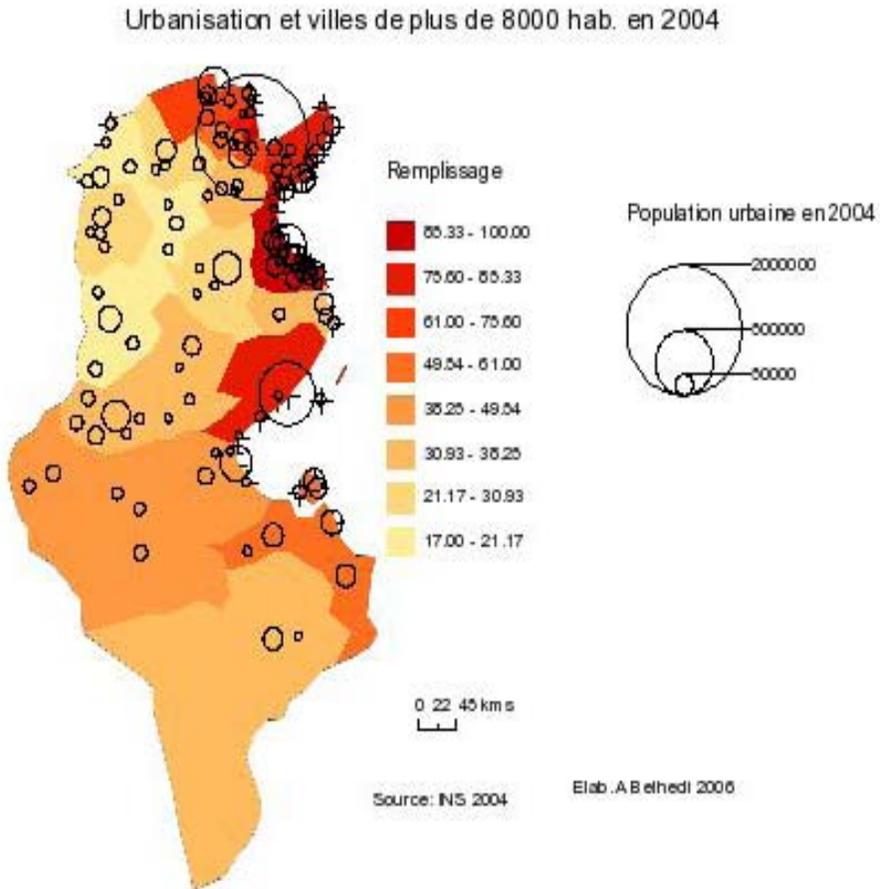
Les 26 villes qui ont enregistré un taux de croissance démographique négatif entre 1994-2004 sont intérieures, notamment à l'Ouest et plus particulièrement au Nord Ouest. Par contre, les 26 villes qui ont enregistré une croissance 1994-2004 plus élevée que celle de la période précédente (1984-1994) manifestant ainsi une certaine attractivité ; se concentrent sur le littoral, notamment au Centre Est (Gouvernorat de Monastir) et le Nord Est (Cap Bon).

Dynamique urbaine différenciée selon les régions 1994-2004

| | Tunis | NE | CE | SE | NO | CO | SO | Littoral | Intérieur | Total |
|-----------|-------|----|----|----|----|----|----|----------|-----------|-------|
| Dynamisme | 3 | 7 | 10 | 3 | 2 | - | 1 | 23 | 3 | 26 |
| Recul | - | - | 2 | 2 | 12 | 8 | 4 | 4 | 22 | 26 |

Source : INS, 2004, Traitement personnel

b- La capitale avec le tiers de la population urbaine



La capitale représente près du tiers de la population communale en 2004 (32,6%). Ce taux est déstabilisant même s'il n'a pas beaucoup changé depuis 1956.

La carte de l'urbanisation résume le gradient symbolique de la Tunisie où l'opposition Est-Ouest est très claire en termes de taux d'urbanisation, du nombre et de l'importance des villes. La carte urbaine reflète en réalité la répartition des richesses, du système productif et de l'investissement.

On relève le déséquilibre du système urbain à travers la faiblesse des villes moyennes, la part prépondérante de Tunis et le gonflement des petites villes qui expriment en réalité le système socio-politique centralisé, l'absence de la vie régionale et l'encadrement territorial. Dans tous les systèmes régionaux, il y a toujours une maille manquante ou déficiente : absence ou faiblesse de la capitale régionale, ou du centre régional, absence des villes moyennes (Sfax, Kairouan, Sidi Bouzid...) ou des petites villes (Kasserine...). La plupart des systèmes urbains régionaux sont déséquilibrés à un titre ou à un autre à l'instar du système urbain national qu'il convient de corriger par des politiques urbaines appropriées.

1.3 – La concentration des richesses

La concentration des richesses s'exprime à travers plusieurs paramètres comme le niveau de vie, la concentration de la production, des investissements et des équipements donnant lieu à un processus d'accumulation spatiale.

a- Un niveau de vie inégal de la population

Le niveau de vie peut être exprimé par la dépense personnelle annuelle (DPA) à défaut d'indicateurs sur le revenu réel. L'enquête Consommation des Ménages, élaborée par l'INS à un rythme quinquennal depuis 1967, permet de relever :

- * Une stabilisation des écarts interrégionaux depuis les années 1990 malgré l'amélioration générale des niveaux de vie. On retrouve presque les mêmes régions de part et d'autre de la moyenne nationale à part que le NE a vu son

niveau reculer contrairement au SE qui a enregistré plutôt une hausse depuis 1990.

- * La Capitale détient le niveau de vie le plus élevé depuis l'indépendance dans un rapport de 1,3 à la moyenne nationale tandis que le littoral constitue le lieu où le niveau de la DPA est le plus élevé, le CE, plus récemment le SE et d'une façon moindre le Nord-Est. Tout l'intérieur a un niveau de dépense inférieur à la moyenne nationale.

Evolution de la dépense annuelle par personne (DPA) 1975-2005

| Région | DPA en D courant | | | | | | | Tmca | Tmca |
|----------------|------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| | 1975 | 1980 | 1985* | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 1975-1990 | 1975-2004 |
| Tunis | 260 | 403 | 725 | 1007 | 1 282 | 1761 | 2 390 | 9,45 | 5,93 |
| Nord Est | 132 | 239 | 450 | 760 | 958 | 1 190 | 1 613 | 12,38 | 5,15 |
| Nord Ouest | 98 | 169 | 284 | 501 | 677 | 1103 | 1 416 | 11,49 | 7,17 |
| Centre Est | 166 | 255 | 544 | 809 | 1 275 | 1 594 | 2 048 | 11,13 | 6,39 |
| Centre Ouest | 103 | 168 | 324 | 509 | 586 | 909 | 1 138 | 6,67 | 5,51 |
| Sud Est | 101 | 235 | 359 | 600 | 739 | 1 097 | 1 826 | 9,27 | 7,70 |
| Sud Ouest | | | 416 | 521 | 711 | 1 017 | 1 466 | | 7,14 |
| Tunisie | 147 | 248 | 471 | 716 | 966 | 1 329 | 1 820 | 11,13 | 6,41 |

Source : INS 2005, MDE : INS 1996, traitement personnel.

- * Pour l'ensemble du Sud la DPA était de 382 D
- * De nouveaux clivages : La région la plus affectée était, jusqu'aux années 1990, le Nord-Ouest. Depuis, c'est le Centre-Ouest qui représente la région où la DPA est la plus faible ce qui explique l'aggravation récente de l'émigration dans cette région. Parallèlement à l'amélioration de la position du Sud et du Nord Ouest depuis 1990, le CO dont le niveau était déjà bas a enregistré un taux de croissance de la DPA plus faible que la moyenne nationale.

b- Le potentiel productif

Le littoral concentre l'essentiel du système productif agricole, industriel, touristique, commercial et tertiaire ce qui fait de lui l'espace le plus dynamique....

- * L'agriculture : plus de 60% de la valeur ajoutée et des exportations agricoles

Le littoral représente le tiers de la population rurale et 45% de la population agricole, il assure plus de 60% de la valeur ajoutée agricole et des exportations²⁴.

* L'industrie : Plus de 90% de l'industrie sur le littoral

Le littoral assure 89% de la valeur ajoutée industrielle avec un tissu industriel diversifié et dense avec l'essentiel de la mécanique, la chimie, l'électrique et l'électronique. Il regroupe plus de 87% des entreprises publiques et 96% des zones industrielles de l'AFI. Les zones franches de Bizerte et de Zarzis, ont fini par étoffer le parc aux deux extrémités du littoral tandis que les pôles technologiques s'y localisent en préférence. En 2009, 94,1% des créations d'entreprises ont choisi le littoral (Leaders.com 2010).

La capitale demeure le principal centre industriel en dépit de tous les efforts de déconcentration, de décentralisation et d'encouragement à la re-localisation dans le reste du pays depuis le milieu des années 1970. Elle concentre encore près du tiers des entreprises et des salariés contre 75% en 1956 et 57% en 1972.

* Le tourisme : 95% littoral et balnéaire

Le tourisme tunisien est à 95% littoral et balnéaire, le tourisme intérieur reste limité et de passage comme Kairouan ou Gafsa tandis que le tourisme saharien, encouragé depuis la fin des années 1980, reste limité comme Tozeur et Douz. La place du littoral s'est même renforcée en passant de 70% à 95% entre 1964 et 1995 avec Hammamet Sud, Mahdia et les projets prévus (Kerkennah, Gdhabna, Financial House Harber à Raoued, Hergla...). Le tourisme se concentre dans cinq zones qui représentent 86% : Sousse, Hammamet, Jerba

24 Il représente 80% de la production fruitière, 73% de la production maraîchère, 60% du tabac, l'essentiel de la sericulture et l'aviculture, 98% des agrumes et la viticulture, 55% de l'élevage, 66% de l'olivier et 51% de l'amandier. L'arboriculture concentrée sur le littoral assure 60% des exportations agricoles. Le littoral représente 40% des surfaces irrigables et 51% des périmètres irrigués (Belhedi 1992, 1996, MDE 1996, INS 2004).

et Monastir et Tunis et explique le dynamisme des centres touristiques (MDE, 1996, INS 2004, ONTT 2008).

1.4 – L'équipement et les infrastructures

Les infrastructures de base et les réseaux favorisent, à leur tour, le littoral et particulièrement Tunis. Le littoral constitue l'épine dorsale des réseaux et des échanges dont la tête est Tunis. Il abrite plus de la moitié du parc automobile, les ports et les aéroports les plus importants et assure l'essentiel des échanges avec l'extérieur. Les échanges par voie terrestre restent très limités avec l'Algérie et la Libye malgré leur développement récent. La création de l'aéroport et du port en eau profonde d'Enfidha va renforcer davantage le littoral notamment le NE et le Sahel.

Le développement des nouvelles infrastructures (autoroutes, fibres optiques...) et technologies (GSM, Internet, télétravail...) a renforcé aussi l'espace littoral, en particulier la Capitale, suivie par les grands centres comme Sfax, Sousse et les centres touristiques. Ainsi, le littoral regroupe 88% des clubs Internet avec 45% dans la Capitale (86,4 et 47,5% des appareils respectivement). Les « pôles technologiques » en cours de réalisation et prévus se localisent sur le littoral (3 à Tunis, 1 à Sousse, 1 à Monastir et 1 à Sfax) en plus des deux parcs d'activités (Bizerte, Zarzis). La création d'un nouveau pôle a été décidée en octobre 2009 par le Président déchu à Jendouba lors d'un Conseil régional exceptionnel du gouvernorat.

Tunis renferme 42,7% des étudiants, 6 des 13 Universités, 52% des laboratoires et unités de recherche et 33,2% des établissements universitaires publics (MES 2008) avec 17 sur les 22 universités ou institutions privées que compte le pays en 2007, les autres sont à Sousse (3) et Sfax (2). Elle représente le principal centre hospitalier du pays avec un grand nombre de centres et instituts spécialisés en plus des hôpitaux universitaires.

Les NTCI expriment ainsi la *nouvelle forme de disparités* au moment où les écarts classiques se sont estompés suite à l'amélioration des niveaux de vie qui a permis la diffusion et la généralisation des équipements de base (l'eau, l'électricité, l'équipement des ménages) qui étaient il y a quelques décennies des équipements rares.

* L'axe littoral de circulation et de relation

Le littoral représente l'axe vital de la vie de relation et des échanges internes et externes : 82% des échanges terrestres, 67% du parc automobile et du trafic, 75% des points de commerce, 86% du gros et 88% des exportateurs, 98,6% du trafic aérien et la totalité du trafic portuaire... Les aéroports intérieurs ne représentent qu'une partie très négligeable du trafic : Tozeur représente 0,7% du trafic, Gafsa et Tabarka 0,06% tandis que Sfax atteint 0,7% (INS, ONTT 2008). L'extension du réseau autoroutier va renforcer cet axe littoral (Sfax-Gabès vers Médenine). La vie de relation y est très intense et se trouve stimulée par de fortes densités, un semi-urbain dense, des activités diversifiées avec une intégration poussée. Elle reflète l'émergence *d'un axe symbolique* de la Tunisie indépendante, celui du progrès, de la concentration et de l'extraversion à la fois. Le littoral constitue *l'épine dorsale de la dynamique spatiale* dont le moteur est représenté par l'investissement.

1.5- L'investissement

L'investissement est concentré sur le littoral dans une proportion des 80% en dépit des mesures de correction, de réorientation et d'incitation. Les programmes régionaux de développement (PRD)²⁵ ne représentent que moins de 8% des investissements (contre 1,5%²⁶ pendant le IV^o Plan 1973-1976) ce qui reste très faible pour corriger le cours des choses. Les Programmes d'emploi (SIVP, FIAP, Fonapra...) suivent le même schéma de localisation, l'intérieur ne dépasse pas 20% tandis que les chefs-lieux administratifs et les centres urbains en général occupent une place privilégiée dans ces programmes régionaux et d'emploi (MDE 1996). Une des premières mesures prises après la Révolution tunisienne a été d'inverser la clef de répartition des

25 Les PRD regroupent en réalité depuis le 1987, un ensemble hétérogène de programmes comme le PDRI, le PDIU, le PNS..., qui n'ont de régional que la clef de répartition, la gestion et l'exécution.

26 Respectivement 11 et 2,7% des investissements publics (MDE, 1996).

PRD : 80% pour les régions intérieures contre 20% auparavant mais le montant reste faible (251 MD).

L'investissement s'est concentré sur le littoral dans une proportion élevée même pendant les années 1969 indirectement à travers la crise de Bizerte et la création des zones touristiques, la nationalisation et le développement de l'industrie de substitution et la part de l'intérieur n'a augmenté qu'au cours du V et du VI plan. Mais la crise du milieu des années 1980 a mis fin à ce processus. Les investissements publics sur le littoral ont été de l'ordre de 75% (1962-1976), ils ont un peu baissé depuis (66% au VII plan et 60% depuis), les investissements privés s'y concentrent par contre dans une proportion de 80%. Cependant, l'importance du secteur du secteur public fait que la réorientation spatiale de l'investissement reste toujours possible.

Il faut noter la présence d'une forte corrélation, décalée dans le temps, entre l'investissement public et l'investissement privé d'une part, entre l'investissement effectué au cours d'une période donnée et celui de la période suivante d'autre part. *L'investissement se trouve au centre de toute la dynamique spatiale* et socio-économique avec de très fortes corrélations avec l'emploi créé, la DPA, le chômage, la pauvreté, la valeur ajoutée, l'émigration... (Belhedi A 1992, MDE 1996).

1.6 - L'inertie et les limites de la déconcentration

Il s'agit plutôt d'une déconcentration beaucoup plus qu'une décentralisation même si on a encouragé (obligé) dès la fin des années 1970 certaines entreprises à transférer leur siège près des lieux de travail comme la Compagnie Sfax-Gafsa, Meublatex ou le Groupe Chimique, le service commercial reste souvent à Tunis compte tenu de son poids comme marché et point de représentation. Il est vrai que le poids industriel de Tunis a beaucoup reculé, elle ne représente plus que 30% du parc et de l'emploi industriel²⁷ mais

27 La part relative de Tunis dans l'emploi industriel entre 1964-1995 est passée de près des trois quarts au début des années 1960, à la moitié à la fin des années 1970 et 30% dans les années 2000 (API). Le NE a vu sa part s'élever de 11% en 1972 à 20% en 2000 tandis que le Sahel est passé de 8,6% en 1964 à 27%..

son rôle s'est beaucoup affiné au profit du Nord Est notamment (le Cap Bon et le Sahel de Bizerte) et du Sahel qui voient leur place augmenter au niveau de 25% de l'emploi (Dlala H 1995, API 2000). Les résultats du FOPRODI restèrent timides et profitèrent surtout à la zone intermédiaire²⁸. Avec la loi de 1981, c'est la zone III qui en a profité le plus²⁹ du fait de sa proximité des grands centres urbains et des avantages accordés à la fois. Le code des investissements de 1993 n'a pas, non plus, résolu le problème. En 2009, Tunis a hébergé 56% des créations d'entreprises contre 94,1% pour le littoral (Leaders, 2010).

La déconcentration reste limitée, sa faiblesse exprime en fait le rapport de pouvoir que Tunis a instauré avec le reste du territoire à l'instar du rapport du pouvoir central face à la société civile, les forces d'inertie et la faiblesse des avantages accordés devant les économies d'échelle et les économies externes qu'offrent en premier lieu la capitale et secondairement les autres centres importants du pays.

Tunis accueille toujours 6 des 13 universités qui abritent plusieurs institutions nationales³⁰, et institutions sanitaires

28 Les zones littorales se trouvent privilégiées (47%, Tunis exclue) bien que la part de Tunis entre 1976 et 1980 a baissé (19% des projets et 25% des emplois), l'intérieur n'a attiré que 32% des projets et des investissements et 26% des emplois (API, 1981).

29 L'analyse des agréments 1981-1987 montre que le littoral attirait plus des trois quarts de l'industrie : les zones I et II ont vu leur part se réduire de moitié (50% à 22%) tandis que les zones III et IV ont vu leur part passer de 40% à 60-67% alors que la zone V, la plus étendue et la plus défavorisée, n'a vu sa place s'améliorer que de 5-6% à 11-12% seulement.

Le décret 86-38 du 10 janvier renforça les avantages dans les zones III, IV et V (Prise en charge de 50% de l'infrastructure) et le décret 87-1287 du 17 novembre institua un autre découpage spatial axé sur les chefs-lieux de gouvernorat de l'Ouest et du Sud et de délégations du Nord-Ouest, Centre-Ouest et du Sud mais aussi celles peu nanties de l'arrière-pays des centres du littoral. L'État prend en charge la totalité des infrastructures dans les centres de la première catégorie, 50% dans ceux de la seconde (chefs-lieux de délégations).

30 Au milieu des années 1970, on a créé les noyaux de Sfax, Sousse et Monastir avec les facultés de médecine et de pharmacie. A la fin des années 1980, on créa six universités dont quatre à Tunis avec 75% des étudiants. Progressivement, les universités de Sousse, Sfax, Gabès, Gafsa, Jendouba, Kairouan ont été créées mais la Capitale abrite encore près de 43% des étudiants.

spécialisées tandis que tous les centres hospitalo-universitaires se trouvent sur le littoral. Il s'agit surtout d'une déconcentration où l'administration centrale a délégué aux instances régionales une partie de ses prérogatives d'exécution et de gestion sans entamer son pouvoir de décision qui s'affine sans cesse en se limitant à la conception et au commandement. La multiplicité des découpages régionaux des divers services administratifs n'a pas facilité l'émergence de véritables centres régionaux. Sfax et Sousse émergent à peine du lot et tous les espaces internes restent liés aux centres littoraux (Belhedi A 1992a).

2- Le renforcement du littoral

Au lendemain de l'indépendance, les clivages séculaires Nord-Sud ont été renforcés dramatiquement par la colonisation, l'absence d'une vision claire de la question spatiale a fait que les choix des pouvoirs publics vont remplacer un clivage (N-S) par un autre (E-O) en privilégiant le littoral en dépit des bonnes intentions du début, des tentatives de rééquilibrage et des réalisations opérées à l'intérieur.

L'action des pouvoirs publics a contribué à renforcer, indirectement, les disparités littorales intérieures suite à la concentration des investissements dans les espaces littoraux tout au long de ces décennies malgré les efforts de développement des zones intérieures, la déconcentration et la prise en compte du problème régional notamment depuis le VIème plan. L'action de l'État a conduit à renforcer certains espaces à travers l'installation d'unités industrielles importantes, de complexes industriels comme à Bizerte-Menzel Bourguiba ou Gabès, la création de zones touristiques (Hammamet-Nabeul, Jerba-Zarzis, Skanès-Monastir, Sousse-Kantaoui, Tabarka, Hammamet Sud...), des actions de mise en valeur et de création de périmètres irrigués à l'intérieur (Basse Vallée de la Mejerda, Bled Gammouda...), les infrastructures comme les aéroports, les ports ou le réseau autoroutier, les CHU et les universités, enfin plus récemment le port en eau profonde et l'aéroport d'Enfidha et les pôles technologiques...

En dépit des efforts déployés, l'action régionale a contribué à

rééquilibrer le littoral pendant les années 1960 suite aux créations industrielles littorales³¹ sa consolidation même durant les années 1970 à travers le pôle chimique de Gabès (Hayder A 1986), la diffusion de l'industrie exportatrice (loi 72-27) ou locale (Loi 74-74) qui toucha la plupart des villes littorales (Belhedi A 1992a). Enfin, les zones franches de Bizerte et de Zarzis lancées avec les années 1980-1990 ont fini par renforcer davantage cet axe littoral industriel.

L'intérieur voit sa place même se réduire relativement suite à la crise des zones minières tant au Nord qu'au Sud. Le Nord Ouest ne représente plus que 2,8% de l'emploi industriel contre 6,8% en 1964 et 4,6% en 1972 (Dlala H 1995, API 2000). Le littoral a attiré près de 90% de l'investissement et de l'emploi industriels, l'essentiel de l'investissement touristique et représente 66% du montant global de l'investissement. Au niveau même des PRD, le littoral accapare l'essentiel des investissements : 85,6% des investissements du Fonapra, 76,9% des investissements et 97,4% des emplois du Foprodi tandis que le tissu productif et administratif du littoral lui permet d'abriter plus de 85% des stages du CEF (Contrat Emploi-Formation) et une grande proportion du Sivp.

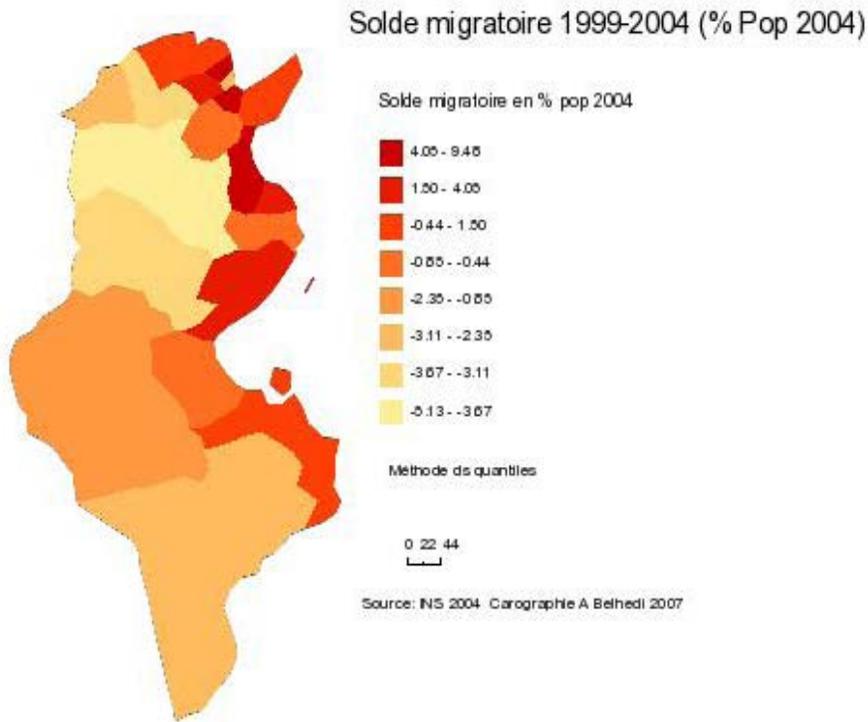
Au total, 11% de l'investissement public et 5,2 % de l'investissement global se trouvent mobilisés dans l'action régionale ce qui est très faible pour pouvoir corriger des clivages structurels liés à la primauté de l'ordre national et à l'extraversion croissante de l'économie depuis les années 1960, tendance consolidée depuis les années 1970 et consacrée avec l'Union douanière et l'intégration croissante du pays dans la mondialisation rampante avec les années 1990. La littoralisation ne cesse de se renforcer et fait de l'espace littoral l'interface de l'arrimage de la Tunisie au système-monde.

31 Les unités de Sfax (NPK et Siape), Sahel (Sousse, Monastir, Ksar Helal, Jemmal), du sahel de Bizerte (Bizerte, MI Bourguiba) et la consolidation de Tunis à la suite du départ de la communauté Européenne (El-Anabib, Sicoac, Stec...cf. Ben Hamed A, 1974), l'import substitution et la crise de Bizerte.

3- La migration intérieure comme expression de la dynamique spatiale

L'indépendance a déclenché d'importants mouvements migratoires suite à l'espoir suscité chez les populations confinées jusque-là dans leurs territoires, à la nationalisation des sphères productives et administratives dans le cadre de la construction nationale profitant à la capitale et aux chefs-lieux de gouvernorats. L'expérience de collectivisation a généralisé la mobilité en direction de la Capitale dont le taux de croissance a dépassé 6% /an à la fin des années 1960 mais aussi des centres urbains importants qui ont joué le rôle de centres-relais.

Durant les années 1970 et 1980, la dynamique littorale et la promotion administrative ont été au centre de la dynamique migratoire avec la libéralisation de l'économie en 1970, l'extraversion croissante et la diffusion des activités productrices notamment industrielles, touristiques mais aussi agricoles, de nouveaux flux migratoires se sont mis en place en direction du littoral surtout. Les années 1990 et 2000 marquent un certain essoufflement, le dernier recensement de 2004 a montré qu'à part la Capitale, le Centre Est (moins le gouvernorat de Mahdia), le Cap Bon et le gouvernorat de Médenine ont un solde migratoire positif, tous les autres gouvernorats ont un solde négatif (INS 2004).



L'analyse des soldes migratoires exprime la dynamique territoriale et résume l'évolution récente des différentes régions. Elle montre que Tunis demeure la région la plus attractive des flux migratoires, suivie par le CE et le Cap Bon, contrairement à l'ouest qui demeure répulsif avec le CO qui vient de devancer le NO depuis la fin du XX^e siècle tandis que le sud retrouve son solde négatif depuis les années 1980.

- * La Capitale a toujours été la région la plus attractive avec un solde constamment positif et attire près de la moitié des migrants dans le pays (le solde a été de 58500 personnes entre 1999-2004, soit 11700/an).
- * L'ouest reste un espace répulsif par excellence : *La région la plus répulsive était le Nord Ouest jusqu'au début des années 1990* (un déficit annuel de 7180 personnes entre 1989-1994 et 9060 entre 1999-2004) mais *le Centre Ouest est devenu*

tout récemment la principale zone de départ, le déficit migratoire annuel est passé de 4780 à 10500 personnes entre 1989-1994 et 1999-2004, mouvement qui a commencé en réalité avec les années 1990 (MDE-INS 1996).

- * Le renforcement de l'Est notamment le Centre Est : le littoral renforce son attractivité notamment le Centre Est qui a vu son excédent passer de 3720 à 9920 migrants par an, le Nord Est a vu son solde devenir positif pour la première fois en relation avec la dynamique du Cap Bon, les deux autres gouvernorats ont toujours un solde négatif.

Le taux migratoire, exprimé par le solde migratoire /population entre 1999-2004, est positif à l'Est, négatif à l'Ouest. Il est de 3,31% à Tunis, 2,41 au CE et 0,35% au NE. Par contre, il atteint -3,95% au CO, -3,71% au NO, -1,89 au SO et -0,51% au SE.

Solde migratoire 1969-2004 par période et par an selon les régions

| Région | Solde durant la période en effectif | | | | Solde migratoire annuel | | | |
|--------|-------------------------------------|---------|---------|---------|-------------------------|---------|---------|---------|
| | 1969-75 | 1997-84 | 1987-94 | 1999-04 | 1969-75 | 1979-84 | 1987-94 | 1999-04 |
| Tunis | 40100 | 45450 | 62132 | 58500 | 6974 | 9090 | 9559 | 11700 |
| NE | -13780 | -6490 | -370 | 4500 | -2396 | -1298 | -57 | 900 |
| NO | -31790 | -36620 | -46665 | -45300 | -5529 | -7324 | -7179 | -9060 |
| CO | -3470 | -12510 | -31110 | -52500 | -603 | -2502 | -4786 | -10500 |
| CE | 6110 | 8880 | 24238 | 49600 | 1063 | 1776 | 3729 | 9920 |
| SO | -2530 | -2330 | -4673 | -10300 | -440 | -466 | -719 | -2060 |
| SE | 1830 | 1160 | -3549 | -4500 | 318 | 312 | -546 | -900 |

Source : INS, traitement personnel

- * Le recul du Sud notamment le Sud Ouest : le sud enregistre un solde négatif depuis la fin des années 1980, le déficit s'aggrave en particulier au sud ouest dont le déficit est passé de 720 à 2060. La promotion des centres administratifs à la suite de la création de nouveaux gouvernorats n'a pas pu absorber la demande d'emploi, la création des industries chimiques n'a pas été suffisante pour absorber la débauche minière (les événements du Bassin minier en 2008 sont l'expression de cette crise). Si le solde du SO est encore négatif, le SE enregistre depuis les années 1980 un solde négatif.

L'évolution économique a conduit à une polarisation spatiale croissante de l'espace tunisien et à l'aggravation de certains écarts qui sont l'aboutissement des choix socio-économiques. La *littoralisation croissante*, liée à l'extraversion de l'économie constitue depuis 1970 l'un des traits majeurs de Tunisie indépendante ce qui pose le problème du rapport entre l'État, la région et la mondialisation.

4 - Mondialisation, État et région

La mondialisation et l'intégration du pays dans l'économie-monde posent le problème du rôle de l'État quant à l'action régionale. Les disparités spatiales risquent de s'accroître davantage avec la mondialisation croissante.

4.1 - Les enjeux de la mondialisation

Les enjeux de la mondialisation se situent à plusieurs niveaux, on se limitera ici à l'organisation spatiale et l'aménagement territorial, la littoralisation et l'intégration régionale.

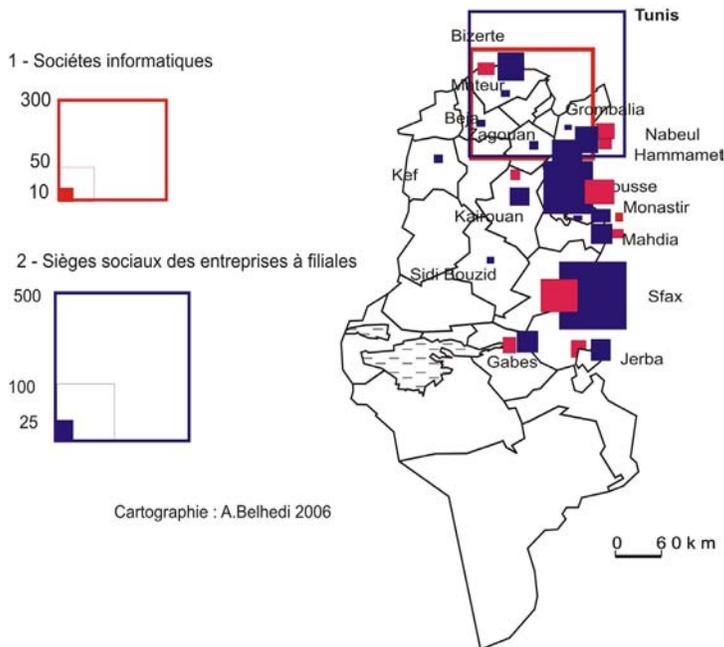
- * La littoralisation croissante : La libéralisation et le désengagement de l'État posent le problème de l'aménagement spatial. La prééminence du privé, soucieux de rentabilité, pose la question de la localisation des activités industrielles, touristiques et de service. Les régions littorales constituent le point de mire des investissements directs étrangers (IDE), Le nouveau contexte mondial est de nature à privilégier davantage ces espaces littoraux et à contribuer à l'approfondissement des clivages interrégionaux.
- * Le renforcement du sommet du système urbain dans la mesure où les unités les plus performantes et les IDE les plus porteurs vont privilégier le sommet de la pyramide urbaine en particulier Tunis, le Sahel et le Nord-Est et secondairement Sfax et Gabès ce qui risque d'affaiblir les moyennes et petites villes de l'intérieur qui seraient court-circuitées tandis que celles qui se trouvent dans la couronne des grands centres urbains seraient au contraire avantagées dans la mesure où elles réunissent les avantages de la proximité, des externalités et des bassins de main-d'œuvre

* Un aménagement territorial viable : Avec la mondialisation, la porte s'ouvre plutôt sur la compétition spatiale (inter-régionale et inter-urbaine) pour attirer l'investissement au nom de la performance et de l'excellence même !

L'intégration à l'économie mondiale porte en elle les prémices de la marginalisation des espaces intérieurs, l'aggravation des inégalités littoral-intérieur et la désintégration de l'espace national. L'intégration du pays à l'économie-monde passe par la désintégration régionale, les régions périphériques se trouvent déjà très mal placées. Le dernier Schéma national d'aménagement de 1998 n'a-t-il pas proposé une ligne de démarcation entre une Tunisie utile à équiper à l'Est et une Tunisie inutile à soutenir à l'Ouest ?

L'examen de la répartition des entreprises informatiques et des sociétés multi-établissements montre les véritables enjeux spatiaux des NTIC qui profitent à la façade littorale orientale et au sommet du système urbain (Belhedi A 2007). La carte suivante montre l'extrême concentration littorale et le marquage de l'espace de demain.

Répartition des entreprises informatiques et à multi-établissements



4.2 - Les enjeux de l'action régionale et les blocages

Le modèle *centre-périphérie* permet de bien comprendre l'organisation spatiale à différents niveaux et de saisir les moyens d'action pour pouvoir la corriger par la suite. Le cercle vicieux de la divergence spatiale impose le "*déséquilibre contrôlé*" (Hirschman A 1958, Myrdal G 1957) et explique *la nécessité de l'intervention de l'État*. L'organisation spatiale devient, en elle-même, un enjeu à long terme et un facteur de développement et non un simple support de localisation.

Développement, urbanisation, concentration, mobilité et changement sectoriel vont de pair (Banque Mondiale 2009). L'intégration s'appuie sur l'agglomération, la mobilité et la spécialisation qu'il faudrait encourager tout en œuvrant à limiter les déséconomies et les inégalités qui leur sont inhérentes. Pour assurer le développement territorial, la transition rural-urbain, la mobilité et l'accessibilité, il faudrait mettre en place d'abord les *institutions appropriées* pour favoriser l'agglomération et les avantages qui lui sont liés, ensuite les *infrastructures connectives* assurant l'accès aux opportunités en limitant les coûts d'approche, enfin des politiques d'*intégration* des espaces permettant la cohésion, la mobilisation et la mobilité.

L'action régionale est critique lorsque le niveau d'urbanisation est élevé, l'industrie est suffisamment importante avec 10 à 25% du PNB et marque irrémédiablement la société et l'espace (J Friedman (1966). Les travaux de Williamson J.I (1965) ont montré que les disparités régionales s'accusent au niveau intermédiaire du revenu. La Tunisie se trouve dans cette phase critique depuis les années 1990. Au-delà et en deçà de cette étape, il sera trop difficile de corriger.

4.3 - L'État, le régional et le local

Le gouvernorat a été conçu dès le début comme un simple relai du pouvoir central et le gouverneur est *le représentant* du Président de la République, son rôle a été même renforcé en 1975 (loi 75-52). Ni la création du Conseil de gouvernorat en 1963, ni celle du Conseil Régional de Développement (CRD) en 1989 ne vont entamer ses pouvoirs. D'abord, le foisonnement des

Commissions ad hoc que préside le Gouverneur a marginalisé le Conseil de gouvernorat. Les membres du CRD ne sont que les représentants de l'administration régionale, les maires et les élus régionaux qui ne sont, dans leur majorité, que les représentants du parti au pouvoir laissant ainsi peu de marge à l'expression de la volonté régionale et locale et vidant l'institution de sa substance. La représentativité des élus constitue ainsi le point noir du système en place et la clef de voûte de toute alternative.

Le nouveau découpage spatial, avec son affinage constant notamment au niveau moyen (délégation) et inférieur (secteur), a réussi à créer de nouvelles identités territoriales de type administratif. Le gouvernorat ou la délégation portent le nom de leur chef-lieu³², le lien se fait ainsi à un centre et non pas à une entité territoriale. Il est évident que *la région, comme toute entité spatiale, n'existe pas lorsqu'elle n'a pas de nom* (Belhedi A 1996), elle n'existe qu'en terme d'héritage et d'imaginaire collectif résistant au formatage *officiel*. L'ancien découpage territorial a été modifié systématiquement au nom de la lutte contre le tribalisme sans créer de véritables régions.

Le dernier Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), élaboré en 1996-1998 mais non publié, a même préconisé deux Tunisies : une Tunisie littorale dynamique et lieu de l'économie et de l'arrimage du pays à l'économie mondiale et une Tunisie intérieure vouée au social et au soutien à travers les mécanismes de redistribution de l'État

L'affinage du découpage spatial au niveau des gouvernorats a limité la consolidation des centres régionaux³³ en l'absence de véritables régions tandis que l'affinage du découpage local porte une entorse même au processus d'identification locale privilégiant ainsi le rapport au chef-lieu, au pouvoir central.

32 On trouvait dans les anciens documents des premières années de l'indépendance le nom du Cap Bon et du Jerid, appellation qui a disparu par la suite.

33 La création des gouvernorats de Monastir et Mahdia, ceux de la Tunisie médiane en 1974 (Siliana, Sidi Bouzid et Zaghuan), du Sud en 1980 (Kébili, Tataouine et Tozeur) est un coup dur aux centres régionaux comme Sousse, Sfax, Kef, Béja, Gafsa, Gabès ou Médnine.

Le découpage des délégations répond souvent aux impératifs politiques de gestion et de contrôle, aux soucis des acteurs en place et aux arbitrages entre intérêts souvent contradictoires. Plus de 190 délégations ont été créées depuis 1956. La forte mobilité des limites et l'affinage constant du maillage local en font un instrument d'encadrement territorial mais brouille les attaches territoriales et consolide le rattachement vertical au pouvoir central. À l'instar des Conseils régionaux, les Conseils Locaux de Développement (CLD) ont le même schéma de composition (les responsables locaux et les maires et sont présidés par le Délégué). Quant aux conseils ruraux, leurs prérogatives restent limitées sous le regard de l'autorité locale (le Délégué) et sont présidés par les omdas.

Le développement local, destiné théoriquement à permettre aux communautés locales de se prendre en charge suite au retrait économique de l'État, devient souvent un alibi pour infiltrer les organisations et les associations et contrôler davantage les collectivités locales. La tutelle du pouvoir central se manifeste à travers la nomination de la plupart des membres, le jeu d'influence dans les élections, la prééminence des représentants de l'État (omda, délégué et gouverneur, services régionaux et locaux) et la prépondérance des élus du parti au pouvoir (maires et élus). La responsabilisation factice passe par la privatisation et la participation formelle alors que tout passe par le représentant de l'État et les instances partisans (Canesse A-A 2011).

On est encore très loin de la communalisation du territoire qui s'est réalisée près de nous, au Maroc. La commune est créée par décret et répond à des impératifs plutôt politiques³⁴, l'espace communal ne dépasse pas 5%. Le monde rural reste rattaché administrativement au Gouverneur, à travers le délégué. En dépit de la loi organique des communes, l'exécution réelle des plans d'aménagement reste l'apanage du pouvoir central notamment

34 En 1984, plus de 45 communes ont été créées d'un seul coup, le gouvernorat de Monastir devient entièrement communal alors que le quartier de Tadhamen-Douar Hicher dans la périphérie de la capitale a attendu longtemps pour être érigé en commune.

pour les petites communes qui manquent de ressources financières et techniques. D'autre part, on a assisté depuis 1973 à la soustraction de nombreuses tâches à la Commune, elles ont été confiées aux agences (AFI, ARRU, AFH...), offices (ONAS) ou à la protection civile. Ceci a soulagé énormément les communes mais leur a enlevé aussi une bonne partie de leur raison d'être et les instruments d'organiser l'espace local au profit du pouvoir central.

5- L'espace frontalier : un espace de contrôle, en cul de sac

L'espace frontalier a été régi souvent par une logique de contrôle compte tenu des rapports entre les pays voisins qui ont frôlé parfois le conflit qui a failli conduire à la confrontation avec l'Algérie dans les années 1960 et la Libye durant les années 1970-80. Il a fallu attendre 1974 pour qu'on dota les gouvernorats frontaliers d'un budget supplémentaire mais sans spécificité aucune, dans le cadre du PDR. La majorité des projets lancés au début des années 1980 avec l'Algérie ont périclité quelques années plus tard au gré des relations intermaghrébines. Au Sud Ouest, l'Office de mise en valeur de Rjim Maatoug, créé au début des années 1990, fut confié aux militaires pour occuper les lieux et limiter les incursions des éleveurs algériens. Au Sud Est, l'ouverture de la frontière n'a été réelle et continue qu'avec la fin des années 1980. L'État a octroyé le maximum d'avantages aux zones frontalières pour encourager l'investissement, mais les résultats sont très en deçà des objectifs fixés et des enjeux escomptés. La zone III du Foprodi, la zone V de l'API ou celle du « développement régional prioritaire » actuellement, sont les plus vastes mais elles n'ont attiré que peu d'investissements. Les principaux projets ont été initiés ou financés par l'État (Station de Tabarka, usines de ciment blanc ou de chaux, aéroport de Gafsa ou de Tozeur...).

La plupart des projets lancés au début des années 1980 avec l'Algérie ont périclité par la suite tandis que ceux programmés avec la Libye n'ont jamais démarré. Seul le commerce transfrontalier informel s'est développé et a animé le Sud, notamment le Sud-Est, et une bonne partie du commerce soukier et informel de l'ensemble du pays.

Les zones frontalières représentent 18,1% de la population (20,6% en 1975), sont à moitié urbaines et se caractérisent par un solde migratoire négatif. Elles n'ont attiré en tout que moins de 3 % des projets industriels textiles en 2000 (API), le maillon qui demande le moins de qualification et d'investissement à la fois alors qu'elles bénéficient d'un maximum d'avantages. C'est un espace déprimé (Hayder A 2007), à part quelques centres limités et circonscrits comme Tabarka, Ain Drahem, les périmètres irrigués de Jendouba, Tozeur-Nefta ou Douz pour ce qui est du tourisme saharien ou des aéroports (Gafsa, Tozeur)... L'éloignement, la position excentrique en cul de sac et la faiblesse des équipements et services constituent les principales entraves, les limites des ressources humaines et financières locales constituent de véritables blocages. Dans un contexte de mondialisation croissante, l'avenir de ces régions frontalières est inéluctablement lié à leur intégration aux espaces littoraux et aux relations avec les pays voisins, il est tributaire de la valorisation de la situation frontalière.

6 - L'action rurale : l'encadrement et la dimension sociale

On estime les investissements réalisés dans l'action rurale à 2,5% ce qui est très faible pour modifier radicalement les données des campagnes (MDE, 1996). Le PDR a une dimension sociale prépondérante qui a été partiellement corrigée par le PDRI des années 1980.

En dépit des importants progrès réalisés, les écarts entre le milieu urbain et le milieu rural restent encore importants notamment pour les services et les équipements nouveaux, de développement récent ou plus coûteux encore comme la climatisation les MAL, l'assainissement ou le gaz de ville dont l'accès est encore cher et se trouve régi par des opérateurs (Onas, Steg)³⁵, les salles de bain ou les NTIC.

Si l'écart type de la DPA a baissé entre la ville et la campagne, la valeur de 2005 est supérieure à celle de 1975 : 0,303 contre 0,289 ce qui exprime une aggravation des écarts à ce niveau.

35 Pour l'eau, le Génie Rural œuvre à côté de la Sonede pour fournir l'eau aux localités isolées ou enclavées sous forme de puits, sources ou fontaines publiques ce qui explique le taux élevé de desserte.

Évolution de la DPA selon les milieux depuis 1990 (en D courant)

| | 1967 | 1975 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | Tmca (1975-2005) |
|----------------|-------------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| Communal (1) | 124,5 - 66* | 192 | 619 | 890 | 1209 | 1604 | 2171 | 6,12 |
| N Communal (2) | 53 | 106 | 294 | 460 | 581 | 864 | 1161 | 6,36 |
| Ensemble | | 147 | 471 | 716 | 966 | 1329 | 1820 | 6,41 |
| Rapport ½ | | 1,81 | 2,1 | 1,93 | 2,08 | 1,85 | 1,87 | |

Source : INS, 1967, 2005, traitement personnel. (Tmca : Taux moyen de croissance annuelle ; * Les chiffres se réfèrent aux grandes villes et aux PM villes).

Le niveau de dépense est deux fois plus élevé en ville qu'en campagne. Ce rapport est plus élevé à l'Ouest que sur le littoral, là où la population rurale est encore importante et l'habitat dispersé est élevé. Le rapport inter-milieu n'a pas structurellement changé depuis le milieu des années 1970, accusant même une légère hausse passant de 1,81 en 1975 à 1,87 en 2005 (INS, 2005) malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics à travers les différents programmes de développement rural et de solidarité sociale.

Le milieu urbain concentre plus de 77% de la masse des dépenses contre 74% en 1990 et 62% en 1965, on comprend bien l'importance de ce potentiel économique dans les villes, en particulier dans le littoral et la Capitale.

La population défavorisée a baissé dans les deux milieux et en 1990 elle est plus élevée en ville comme est le cas du taux de chômage ce qui explique, entre autres facteurs du moins, une partie du recul de l'exode rural et de la hausse du phénomène de retour (Belhedi, MDE 1996). L'examen de la pauvreté par région et milieu montre qu'elle est plutôt rurale à l'ouest et plus urbaine sur le littoral. Par le jeu de l'exode et l'émigration, *les disparités spatiales se transforment ainsi en des inégalités sociales intra-urbaines* (MDE 1996).

7- Le social et le local : l'ambiguïté

Le Programme National de Solidarité (PNS), est caractérisé par un saupoudrage très élevé malgré l'effort consenti d'intégration une vingtaine d'années après son lancement, son caractère socio-politique est clair (Belhedi A 1996). Il représente, à ce titre, une

forme de réplique à l'ancien Programme de développement rural lancé en 1973 !

De l'autre côté, le développement local devient un enjeu pour le pouvoir local, les relais du pouvoir central y trouvent des moyens supplémentaires pour réguler les tensions locales, reproduire les assises du pouvoir et favoriser le clientélisme politique à l'instar du PDR et de tous les programmes de dimension sociale.

Enfin, la multiplication des conseils régionaux spéciaux, présidés par le Président et relevant de l'acte du Prince, le saupoudrage des actions préconisées et l'absence d'intégration et de visibilité sont le trait majeur de ces programmes régionaux. Le développement régional s'est mis aussi au social à l'instar du PDR et du PNS.

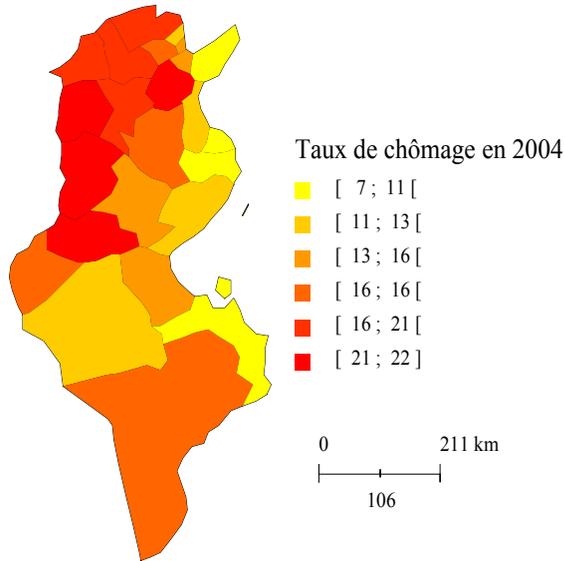
8- Le maintien de l'ordre régional

En dépit de la réduction générale des écarts interrégionaux, les différents indicateurs utilisés (cf. supra) montrent que l'ordre des régions n'a pas changé depuis l'indépendance : la capitale occupe le premier rang suivie souvent par le Centre-Est puis le Nord-Est, on rencontre par la suite le Sud (notamment le Sud-Est puis le Sud-Ouest), le Nord-Ouest ; et enfin le Centre-Ouest qui occupe dans la plupart des cas la dernière place.

Le coefficient de variation montre que les écarts ont baissé depuis 1975 pour un bon nombre d'indicateurs comme la DPA, l'urbanisation mais il a augmenté pour d'autres comme l'analphabétisme, les logements rudimentaires ou le réseau d'égout. Cette hausse exprime l'accentuation de certains écarts parallèlement à l'amélioration générale et le recul absolu des écarts.

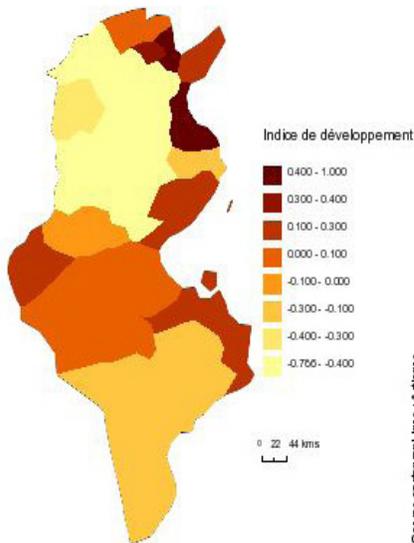
Les indicateurs synthétiques montrent que la position des différentes régions est restée globalement inchangée à des nuances près. Les gouvernorats qui ont amélioré leur position sont plutôt situés sur le littoral à part ceux créés plus récemment au Sud, ceux qui ont vu leur position reculer sont intérieurs à part ceux de Bizerte, Sfax et Mahdia.

Taux de chômage par gouvernorat en 2004 (Source : INS 2004)



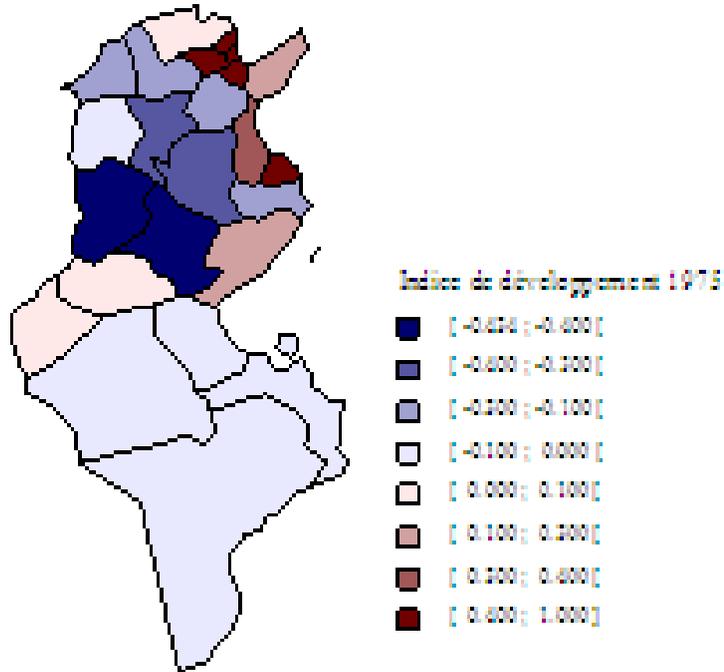
L'analyse du taux de chômage montre l'opposition entre les régions littorales où les taux restent limités et les espaces intérieurs dont les taux sont très élevés. La carte montre le niveau élevé du chômage dans la zone ouest notamment dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine et du Kef.

Indice relatif de développement socio-économique en 2004



L'examen de la situation en 1975 montre que la carte du développement n'a beaucoup changé depuis à des nuances près.

Indice relatif de développement 1975



Source : INS 1975. Elaboration A Belhedi

CONCLUSION

La Tunisie présente une structure spatiale littoralisée, centrée et aréolaire qui est le fruit des choix opérés jusqu'ici en dépit des efforts de rééquilibrage entrepris depuis l'indépendance. La Tunisie a hérité d'un espace colonial qui a orienté les investissements de la première période et a contrarié les choix de la période « socialisante » des années 1962-69 en l'obligeant à l'extraversion économique et son corollaire la littoralisation spatiale. Les actions entreprises durant cette période ont marqué, à leur tour, celles entreprises par la suite même si le cadre a changé. La mondialisation augure le creusement de ces écarts

interrégionaux et une littoralisation plus accusée qui risquent de transformer les espaces intérieurs en de simples arrière-pays des centres littoraux.

La question se pose en termes de « *projet* » qui manque mais seul l'État pour le moment peut être porteur d'un projet structurant. Ni l'État, ni les ONG, ni les collectivités locales ou territoriales ne sont providentiels, il s'agit plutôt des *nouveaux rôles qui sont à négocier, à revendiquer et à défendre*.

Il est temps d'introduire dans l'analyse *la durabilité spatiale* qui consiste à doter le pays d'une structure spatiale permettant à la fois de favoriser la solidarité territoriale, de constituer un cadre de vie viable à toute la population là où elle est et d'offrir les bases d'un développement socio-économique harmonieux et équilibré.

Il n'y a pas de territoires sans citoyens comme il ne peut y avoir de citoyens sans territoire(s), la citoyenneté passe par la représentation qui est avant tout territoriale dans la plupart des démocraties du monde avant d'être partisane ou professionnelle. Les différents courants idéologiques se battent pour arracher cette représentativité territoriale.

L'État, dans une société dépendante, est loin d'être toujours l'émanation de la société civile. Même s'il l'a été au moment de sa formation, il tend à s'autonomiser de la formation sociale qui lui a donné naissance en devenant dépendant de l'extérieur ce qui ne favorise guère la régionalisation dans un cadre mondial très agressif. Or, la région n'est pas seulement une étendue spatiale à contrôler, une subdivision administrative à gérer ou un budget à allouer, c'est une entité territoriale qui ne se définit que par le pouvoir dont elle dispose et la légitimité que lui fournit sa représentativité. Ce pouvoir régional est lié, paradoxalement, à un État fort qui seul peut déléguer une partie de ses pouvoirs, ce qui pose le problème de la démocratie.

Jusqu'ici l'administration centrale a été jalouse de ses prérogatives, la déconcentration et le développement des services régionaux relèvent plutôt de la délégation de confiance. Ils conduisent paradoxalement, en l'absence de représentation réelle

des populations concernées, à renforcer le pouvoir central par une médiation régionale ou locale ou un artifice technique. Les programmes conduisent souvent à un encadrement politique des populations attributaires, l'étude du P.D.R nous l'a bien montré au niveau du monde rural (CGDR 1984). La déconcentration a conduit, certes, à rapprocher les services, à alléger les charges de l'administration centrale et à renforcer le rôle de certaines villes mais a abouti aussi à renforcer davantage l'emprise du pouvoir central et affaiblir certains centres régionaux.

Les espaces frontalier et médian n'ont qu'une issue salvatrice, celle de l'unité maghrébine qui en ferait des espaces de passage et d'échange avec les pays voisins. L'ouverture des frontières constituerait la contrepartie nécessaire pour limiter le basculement spatial sur la façade orientale, renforcer les échanges est-ouest et réduire les clivages actuels, consolider et dynamiser les espaces intérieurs en général et frontaliers en particulier.

Enfin, il s'agit de modifier radicalement le rapport à l'espace en créant de véritables territoires où la population concernée deviendrait partie prenante des décisions relatives à son territoire. La question n'est pas seulement quantitative, il ne s'agit pas uniquement de réduire les écarts entre les espaces et les régions, il est surtout question de modifier la nature du rapport à l'espace, transformer ce dernier en un territoire où l'espace devient un facteur et un cadre de reproduction à la fois au point où on parle de développement territorial.

La Tunisie se trouve actuellement à cette étape critique, selon J Friedman et J.I Williamson, où la question régionale risque d'être à l'avenir difficile à solutionner si elle n'est traitée de nos jours.

Si le rôle des différents acteurs est à *revisiter* totalement, la présence d'un contre-pouvoir territorial devient une exigence, nécessaire à la viabilité même de l'État moderne. On est ainsi devant *un véritable cercle vicieux* : le problème est éminemment politique, la solution l'est aussi.

III – LA PROSPECTIVE

Notre propos est loin de mener une analyse fine de ce que sera la Tunisie dans trois décennies dans ses détails. Il s'agit de dresser les contours des voies possibles en se limitant à deux grands scénarios :

- A- Un scénario de *continuité* : tendanciel, probable et indésirable à la fois avec une variante catastrophique possible.
- B- Un scénario de *rupture* : souhaitable, normatif et volontariste qui exprime la modernité renouvelée.

A – Le scénario tendanciel probable

C'est un scénario qui prolonge la tendance observée depuis l'indépendance et intègre parfois des évolutions extrêmes et des revirements comme le conflit avec les pays voisins et la fermeture des frontières, la recrudescence du fondamentalisme ou le retour au centralisme excessif de l'État et au parti unique dans sa forme la plus dure.

La Révolution du 14 janvier 2011 a rendu en principe ce scénario caduc mais le risque de dérapage, de restauration ou de récupération de la Révolution existe toujours. Pour cela, on continuera à considérer ce scénario comme un schéma toujours possible mais à éviter à tout prix et nous reproduisons ici le texte tel qu'il a été rédigé en décembre 2010, en pleine crise.

1 - La mondialisation croissante incontrôlée

Dans ce scénario, l'intégration croissante de la Tunisie à l'économie-monde va être consolidée avec ses corollaires : la recherche de la rentabilité spatiale, l'extraversion économique, la priorité donnée au niveau national. Les activités à forte rentabilité à l'échelle mondiale vont être au centre de la dynamique socio-économique et spatiale : tourisme, services, NTIC, High-Tech, télétravail, services de santé et de soins, biotechnologie, exportation de main-d'œuvre qualifiée... La concentration des activités et du peuplement va s'accroître encore davantage sur le littoral et dans les grands centres urbains. Les impératifs externes vont avoir la priorité, les critères de performance technique et d'efficience

économique l'emportent sur les impératifs socio-politiques et de gouvernance.

2 - La littoralisation croissante

Le processus de concentration spatiale continue et les déséquilibres spatiaux s'aggravent avec toutefois des mesures de rectification, de correction et de soutien qui peuvent être prises par l'État pour réguler et décriper, de temps à autre, la situation à travers le volet socio-politique et les programmes appelés à être créés.

La littoralisation va être croissante d'ici 2040 avec tous les impacts négatifs qu'elle véhicule : déséconomies externes, pression accrue sur le milieu littoral tant urbain que rural avec extension démesurée du bâti et consommation des terres les plus fertiles du pays.

La population va se concentrer davantage dans la zone littorale suite à un rythme de croissance démographique plus élevé que celui de l'intérieur qui dessine plutôt une tendance à la baisse en prolongement du schéma d'évolution enregistré depuis plus de cinq décennies. L'intérieur va continuer à se déverser sur le littoral avec une intensité qui régresse du Nord au Sud. Les régions d'accueil et de départ vont rester presque les mêmes et pérennisent la carte spatiale.

Ce déversement sur le littoral trouve son origine dans l'attractivité du littoral en tant que *espace dynamique d'activité économique* et *un cadre de vie agréable* attirant suite à son climat doux, la présence de la mer et la résidence secondaire, l'ouverture plus grande sur l'autre et sur l'extérieur... Les clivages entre le littoral et l'intérieur sont appelés à s'aggraver davantage.

Le rythme de croissance se maintiendrait à 1,4 ou 1,5 fois la moyenne nationale contrairement à l'intérieur où le taux se situerait plutôt au niveau de 20% de cette moyenne. A ce rythme, on pourrait s'attendre à un poids de 72% à l'horizon 2040. La part de la Capitale va aussi se renforcer davantage en dépit du processus de tassement observé : un chiffre de 25% ne serait pas fantaisiste compte tenu des tendances observées jusqu'ici.

Dans cette situation, l'État va être amené chaque fois que c'est nécessaire, à prendre toutes les mesures de correction pour bien gérer les tensions et les crises structurelles qui se déclenchent de temps à autre à travers des programmes de régulation, à caractère à la fois conjoncturel et socio-politique, qui traite les résultats et les formes et non les causes.

3- La priorité à l'échelon national

La mondialisation croissante oblige le pays à accorder toute la priorité au niveau national ce qui favorise la concentration même affinée des pouvoirs au niveau central mais qui ne laisse pas de marge au niveau régional, tout en respectant parfois les formes.

a - La région comme appendice du pouvoir central

On assistera certes à la multiplication des instances ou des organisations qui interviennent sur le plan régional et local mais l'essentiel des pouvoirs restera entre les mains du pouvoir central, soit directement, soit à travers les instances partisans. La région sera toujours considérée comme un simple appendice du pouvoir central qui est l'apanage du parti au pouvoir et qui revendique la légitimité du pouvoir. Le code électoral et le système institutionnel lui assurent la domination exclusive.

b - L'affinage continu du maillage administratif

Le découpage administratif va être affiné davantage avec plus de gouvernorats, de délégations et de secteurs dans les zones où le poids des unités administratives commence à peser ou dont la gestion posera problème comme c'est le cas de Tunis, du Cap Bon, de Sfax ou de Kairouan.... L'analyse de l'évolution du découpage administratif depuis 1956 montre que le poids démographique du gouvernorat ou de la délégation a souvent gardé le même niveau autour de 400.000 et 40.000 habitants respectivement comme elle l'a été jusqu'ici.

c- Une recomposition continue des conseils

Le pouvoir régional et local est lié au rapport État-société civile. La recomposition des conseils de développement (régionaux et locaux) sera réexaminée chaque fois que nécessaire pour

récupérer les revendications locales, absorber les tensions et rallier les acteurs proches. L'exemple de la décision du Président de la République dans son discours du 25 juillet 2010 est indicatif de cette démocratie concédée par l'État. La part de « l'opposition »³⁶ dans les conseils régionaux passe de 7,83% à 22,58%³⁷.

Le code électoral est régi par le principe de la majorité qui assure la domination totale au parti au pouvoir. La domination du parti au pouvoir fait qu'il dirige toutes les commissions et les comités du Conseil municipal, l'ordre du jour du Conseil reste du ressort du Président qui en décide en dernier lieu. En outre, le territoire communal est géré à travers la représentation mais les questions fondamentales se trouvent sous la tutelle de l'administration centrale, des agences et des offices ne laissant à la commune que les tâches de gestion de la vie quotidienne comme l'éclairage public, les ordures ménagères... Les plans d'aménagement et les programmes de développement ne sont examinés par le Conseil municipal qu'à titre de consultation et toutes les questions restent régies par l'autorité régionale (services techniques, le gouverneur) et centrale à commencer par les noms de rues. La recomposition des conseils constitue toujours un acquis important mais l'essentiel du pouvoir échappe à la commune et à la région.

d- Une couverture communale continue mais insuffisante

La création de la commune restera toujours un acte politique du pouvoir central en rapport avec les enjeux et les acteurs locaux dans une stratégie d'encadrement territorial, de régulation des tensions locales et de rééquilibrage des forces en présence, en particulier lors des échéanciers électoraux. La couverture communale va s'étendre pour voir plusieurs localités promues

36 Il s'agit en fait des partis proches du pouvoir qui ont été autorisés à participer aux élections.

37 Cette décision politique (Conseil des Ministres du 08/09/2010) modifie la loi 98-11 du 04 février 1989, relative aux conseils régionaux. Elle permet aux représentants de l'opposition de passer de 53 à 182, sur un total de 677 et 866 respectivement, en fonction des résultats obtenus par chaque liste lors des dernières élections municipales de 2009. Le texte de loi a été approuvé par la Chambre des députés en décembre 2010.

au rang de communes sans atteindre la couverture totale du pays comme c'est le cas par exemple au Maroc.

L'essentiel de l'espace n'est pas communalisé et une bonne partie du territoire restera rurale, soit près de 90% et 25% de la population qui se trouveront rattachés directement au gouvernorat, et de là au pouvoir central.

e- Une iniquité spatiale et une dépendance du centre

La majorité des communes, plus petites en taille et en moyens, se trouvera toujours en situation de dépendance permanente vis-à-vis du pouvoir central pour assurer tout juste la maintenance des équipements, le financement des tâches basiques ou l'organisation de leurs espaces à travers les plans d'aménagement urbain. Cette situation pose la question du pouvoir local et aggrave les inégalités spatiales qui font que les espaces riches s'enrichissent davantage et vice versa.

f- Déficience institutionnelle et gestion des grandes villes

Plusieurs agglomérations urbaines sont devenues multi-communales alors qu'aucune institution fédérative n'existe pour résoudre les problèmes communs qui touchent l'ensemble du territoire comme le transport urbain, l'assainissement, les parcs urbains ou les équipements collectifs... C'est le cas de Tunis, de Sfax, Sousse et la plupart des centres multi-communaux. Cette situation va en s'aggravant aussi dans les grands centres urbains très proches où les tissus urbains sont devenus jointifs (ou en cours de l'être) formant de véritables conurbations comme Nabeul-Hammamet-Yasmine, Sousse-Monastir ou Moknine-Ksar Hellal... Les formes de gestion urbaine classique, comme la commune, sont désormais désuètes pour ces nouvelles formes d'urbanisation.

4- Les déséquilibres urbains s'aggravent

Le scénario tendanciel s'exprime par la concentration accrue des populations au niveau des grands centres urbains, notamment littoraux, les chefs-lieux de gouvernorat et les centres actifs (industriels, touristiques...) et le recul des centres intérieurs en est la conséquence inéluctable.

a- La reproduction du schéma de diffusion

Le bilan diagnostique a montré que la diffusion des différentes innovations a suivi presque le même schéma selon un mécanisme d'accumulation spatiale et d'inertie qui cristallise la structure spatiale et oriente toute la dynamique territoriale.

La Tunisie de demain est déjà là, les prémices sont représentées déjà par le schéma autoroutier, l'infrastructure portuaire et aéroportuaire, les technopoles et les plateformes logistiques qui donnent la priorité au littoral, reconduisent l'ordre spatial établi et réconfortent la littoralisation et le sommet de la hiérarchie urbaine.

b- Des systèmes urbains en déséquilibre

Dans ce scénario, les déséquilibres relevés vont s'approfondir avec un affinage fonctionnel de la capitale sans entamer sa prééminence, ni son rôle d'encadrement. Toutes les données concourent à garder la même structuration urbaine avec des retouches au niveau de certains systèmes urbains régionaux notamment sur le littoral suite aux transformations économiques attendues. A l'intérieur, l'action de l'État restera fondamentale au niveau des centres concernés à travers la promotion administrative (gouvernorat, délégation) ou communale mais pas au niveau du système régional.

Près de la moitié des centres moyens actuels ont été le produit de l'administration et de l'État, l'autre moitié est constituée plutôt de centres plus anciens dont le développement remonte au-delà de la colonisation ou ont émergé plutôt avec l'ère coloniale. L'évolution tendancielle va réconforter le schéma actuel en étoffant davantage le système urbain sans en bouleverser la structure.

La mondialisation croissante va profiter davantage aux centres les mieux placés dans la hiérarchie urbaine : le sommet de la pyramide et les centres actifs dont la localisation est littorale. L'analyse des sièges sociaux, des réseaux de représentation et de la localisation des entreprises multi-établissements ou relevant des NTIC montre que les trois principales villes (Tunis, Sfax et Sousse) commandent l'essentiel des réseaux et constituent les

principaux foyers-relais de diffusion spatiale. Les autres villes (Gabès, Nabeul, Bizerte, Monastir...) ont une place très timide, voire inexistante (Belhedi A 2007). La Tunisie de demain est déjà inscrite en filigrane dans l'espace actuel en termes de foyers et de réseaux.

5- Le blocage des espaces frontaliers

Le déversement littoral et la primauté accordée au sommet de la hiérarchie urbaine vont reléguer la zone intérieure en général et la bande frontalière en particulier à une marginalité accrue. Les efforts déployés depuis le milieu des années 1970 n'ont pas réussi à rompre les tendances lourdes, ni à corriger l'image mentale sur ces espaces, considérés peu attractifs en dépit des avantages accordés aux promoteurs par les pouvoirs publics à travers toute une série de textes depuis le Foprodi en 1977 jusqu'au CII plus récemment (cf. Bilan-Diagnostic).

L'espace frontalier va être marginalisé davantage du fait de la priorité donnée à la façade littorale ce qui fera des espaces de transit, de contrôle et de suspicion, un espace d'évasion, de contrebande et de divergence où le souci sécuritaire va prévaloir beaucoup plus que celui de l'échange.

a- Deux Tunisie (s)

Dans ce scénario, on s'attend à l'approfondissement des clivages entre la façade littorale et les régions intérieures, entre deux Tunisie(s) divergentes : une *Tunisie utile* littorale, dynamique et ouverte avec un cadre de vie agréable et une *Tunisie inutile*³⁸ marginalisée dont la seule issue est l'assistance de l'État. Le SNAT de 1998 a déjà préconisé les prémices d'un tel schéma spatial.

La carte, présentée ci-dessus, exprime le niveau du développement socio-économique des différents gouvernorats calculé à partir de plusieurs variables comme le taux du chômage, la pauvreté, le taux d'urbanisation, les infrastructures de base, la DPA. La carte de 1975 montre que la position des différents

38 On reprend ici à notre compte des termes qui ont été fort utilisés à propos du Maroc.

gouvernorats n'a pas beaucoup changé en dépit du recul relatif des écarts. On pourrait facilement reconduire le même schéma d'ici une trentaine d'années.

b- Fragilisation de tous les milieux

Dans ce scénario, la pression va augmenter sur la plupart des espaces frontaliers et littoraux et des milieux urbains et ruraux. La poursuite de la migration et de l'exode posera la question des équilibres écologiques dans les espaces de départ comme dans ceux d'arrivée donnant lieu à la sous-utilisation dans les premiers et une forte pression dans les seconds. La forte demande sur le littoral en termes de terrains, d'eau, de main-d'œuvre, de plages ou d'infrastructures avec des projets de plus en plus grandioses et consommateurs de ressources est de nature à accroître la pression dans un milieu déjà fragilisé et artificialisé d'une manière alarmante. La question du développement durable se pose avec acuité dans le littoral et l'intérieur, la ville et la campagne, mais différemment.

c- Un scénario catastrophique comme variante

Dans un scénario catastrophique, on pourrait envisager la possibilité de tensions avec les pays voisins donnant lieu à la fermeture des frontières, voire même des conflits. L'histoire a bien montré que les périodes de tension ou de fermeture des frontières pour différentes raisons, ont été les plus persistantes et les plus nombreuses. L'indépendance des pays maghrébins n'a pas bouleversé les rapports transfrontaliers et l'ouverture n'a été assurée jusqu'ici que sur des points précis très limités si l'on exclut la contrebande. Au total quatre ou cinq points de passage bien contrôlés sur toute la frontière.

Les événements de Ben Guerdène en 2010 sont significatifs de la gravité de la situation où l'économie de toute une ville est devenue prisonnière du commerce transfrontalier. Ainsi, des conflits avec les pays voisins sont susceptibles de condamner définitivement les espaces frontaliers en de véritables culs de sac pour de longues périodes parfois.

L'histoire contemporaine du Maghreb a bien montré que les tendances hégémoniques et la suspicion ont toujours envenimé les

rappports entre les pays voisins. La question du Sahara n'est qu'un alibi et tout se règlera à travers le rapport Algérie-Maroc, les autres relations sont moins conflictuelles même si certaines frontières sont restées fermées pour longtemps ou des conflits ont éclaté ici et là. Il est fort probable que la situation actuelle se pérennise avec possibilité de virer au pire : le conflit, un scénario catastrophique qu'on peut aussi envisager. Cette situation conduirait en ce qui concerne la Tunisie, au blocage des espaces frontaliers et au renforcement de l'extraversion littorale.

Ce scénario pourrait aussi se manifester à travers l'accapuration du pouvoir par un parti, une catégorie ou un mouvement quelconque qui pourrait revenir sur les nombreuses libertés acquises en dépit de leur fragilité et consolider davantage le pouvoir central.

6- Une organisation territoriale désuète et inappropriée

Dans le scénario tendanciel, la Tunisie se trouvera ainsi dotée d'une structure spatiale peu propice à un développement harmonieux, équitable et durable. Forte littoralisation, systèmes urbains déséquilibrés, forte concentration des ressources et des richesses, inégalités régionales irréductibles, des espaces frontaliers bloqués, un territoire non communalisé avec une bonne partie gérée directement ou indirectement par le pouvoir central, absence de pouvoir régional et local, une structure des réseaux reproduisant le même schéma... Voilà les principaux traits de l'organisation territoriale de la Tunisie après un demi siècle d'indépendance en dépit de tous les efforts déployés. L'évolution prévisible selon ce scénario est l'accentuation de ces traits caractéristiques avec une alternative vers le pire même.

Pour assurer un développement durable, la structure spatiale doit être, elle-même, durable et viable. La structure est plus difficile à modifier, elle exige du temps, de la volonté et de l'action ce que demandera le scénario souhaitable. Une trentaine d'années est une période suffisante pour pouvoir mettre en place les jalons.

B - Le scénario volontariste, souhaitable

C'est un scénario normatif relevant du souhaitable qui concrétise les choix qu'on espère atteindre sur la base de l'analyse

rétrospective. Ce scénario exprime la *modernité renouvelée* de manière à répondre aux aspirations de la société tunisienne actuelle et des générations futures.

1 - La mondialisation contrôlée et intégrée

Dans ce scénario, l'intégration de la Tunisie à l'économie mondiale s'opère sans grands heurts et se trouve corrigée par le souci d'un équilibre territorial et la distribution plus équitable de la plus value spatiale.

a- La mondialisation assumée

La mondialisation est devenue incontournable pour la plupart des pays, des acteurs et des citoyens qui auront, d'ici là, goûté aux avantages de la mondialisation croissante : NTIC, intégration des espaces économiques, fonctionnement à l'échelle mondiale, information et communication généralisées et mondialisées, mobilité croissante, proximités et connectivités.... Les guerres de Gaza, de l'Irak et de l'Afghanistan sont là pour en témoigner. Les acteurs financiers, économiques et politiques ont appris à fonctionner de plus en plus à des échelons plus larges même s'ils n'atteignent pas l'échelon mondial. Ils ne sont pas prêts à revenir en arrière : la crise financière du Sud Est asiatique et des USA l'ont bien montré.

La mondialisation, comme fonctionnement à l'échelle planétaire, la connectivité accrue (internet, GSM) et la mobilité croissante est une voie de non-retour qu'il s'agit de bien exploiter à l'échelle du pays. Certains espaces, jusque là enclavés ou déconnectés par les moyens de circulation classique, pourraient rattraper le retard avec l'ère de la connectivité communicationnelle qui ne fait que commencer.

b- Un bon positionnement économique-géographique

Incontournable, la mondialisation doit être à la fois contrôlée et intégrée dans les différents choix opérés par la Tunisie même si elle fait figure d'un petit pays incapable de modifier les choix à l'échelle mondiale, voire même régionale. La Tunisie peut exploiter son insertion dans l'économie mondiale à travers

son positionnement sur des créneaux porteurs qu'elle maîtrise relativement et dont elle peut tirer largement profit, à travers sa position géographique centrale dans la Méditerranée, le monde arabe et le Maghreb (cf. partie géopolitique).

Le positionnement de la Tunisie doit être pensé au niveau de son aire géopolitique, maghrébin et méditerranéen, arabe et africain à proximité de l'Union Européenne. La Tunisie pourrait bien se placer, sur certains créneaux pour lesquels elle dispose d'avantages comparatifs. On peut citer comme exemples : le tourisme saharien, culturel et médical, la santé, l'agriculture biologique, l'énergie solaire, le bilinguisme, les ressources humaines formées, les centres d'appel et de télétravail... L'énergie solaire pourrait constituer une chance pour le Sud tunisien mais aussi maghrébin, un créneau porteur pour le XXI^e siècle. Ce choix ouvre la porte au dessalement de l'eau salée ou marine pour produire de l'eau douce potable et d'irrigation. Le tourisme saharien ne pourrait que s'épanouir davantage dans ces contrées ouvrant la voie à un autre développement.

2- Une organisation territoriale plus équilibrée

Il s'agit dans ce scénario de doter le pays d'une *structure spatiale viable* de nature à permettre un développement durable jugulant la littoralisation en vue d'instaurer une organisation spatiale plus équilibrée, plus équitable et durable.

a- Une solidarité territoriale à concrétiser

Le risque est de tomber dans le piège qui consiste à penser le développement territorial en termes de potentialités propres de chaque région comme si chaque région constitue un territoire à part. Le territoire est indivisible, il renvoie au concept de *solidarité* entre les différentes parties qui fait que l'avenir de l'ensemble est tributaire de celui de ses parties. L'équité devient une nécessité pour la survie de l'ensemble territorial à long terme. Cette solidarité, elle se fonde sur la citoyenneté, elle est plutôt un devoir pour les espaces riches et un droit des zones pauvres. Elle ne doit pas être pensée ou perçue comme un don ou une assistance qui contribuerait, dans ce cas, à créer et enraciner une mentalité d'assisté et à faire naître un sentiment d'injustice.

La solidarité territoriale est une exigence de la construction et de l'identité territoriale. Elle fait que chaque portion est solidaire des autres à travers des mécanismes de régulation fiscale et de redistribution.

b- Une fiscalité de solidarité territoriale

A ce niveau, une réforme du système fiscal est à mettre en œuvre de manière à ce que les espaces riches contribuent directement au financement des espaces démunis à travers un mécanisme de partage où une partie des recettes fiscales reste sur place, une autre irait à l'État garant de l'équilibre territorial général tandis que la dernière partie irait financer le développement des autres espaces moins nantis.

Le système fiscal (global et local) est à réformer pour permettre de bien asseoir l'autonomie financière des collectivités territoriales (locales et régionales) et permettre un développement équilibré, solidaire et équitable à la fois. Le pouvoir territorial est avant tout juridique et financier. Sans assise juridique et institutionnelle et sans moyens financiers réels, deux piliers garants de l'autonomie et de l'action, aucun pouvoir réel n'existe.

Il s'agit ainsi de doter les différentes collectivités territoriales des moyens nécessaires pour jouer convenablement le rôle qui doit être le leur. Toute la question réside dans l'incitation à créer la richesse sur place tout en encourageant le transfert et le partage en vue d'une équité territoriale et sociale qui ne laisse pas les couches ou les espaces démunis, au nom de la dotation différentielle en ressources ouvrant la porte à la fatalité, aux lois de la nature et au dictat de l'histoire. C'est à ce prix qu'on pourrait passer des espaces, voire des territoires (au pluriel) au territoire (au singulier).

c- Une réduction programmée des écarts : un agenda territorial

A ce titre, on pourrait envisager de mettre en place un agenda de réduction des écarts inter-régionaux et inter-milieus qu'il faudra réduire de moitié chaque décennie par exemple, quel que soit l'indicateur retenu. Cet objectif permettrait à terme de réduire les disparités entre les espaces.

Cet objectif est volontariste certes, mais il ne sacrifie nullement les impératifs de croissance nationale, de performance ou de compétitivité entre espaces et pays. C'est un choix qui rallie les deux antipodes de la performance et de l'équité, il exige une volonté claire et réelle dans le cadre de choix largement discutés et adoptés par l'ensemble de la société. Cette démarche permettrait d'éviter les deux choix antinomiques : privilégier le statu quo ou préconiser le nivellement par la base.

En effet, la citoyenneté suppose l'équité des individus. L'équité des hommes passe par celle des espaces dans lesquels ils vivent. L'agenda est de nature à permettre aux espaces dépourvus de rattraper relativement le retard et assure aux espaces plus nantis la compétitivité requise en leur laissant une avance incontestable capable de leur assurer des avantages comparatifs notables.

d- L'ouverture des frontières : une chance pour les espaces frontaliers et médians

Le salut des régions intérieures se cristallise dans l'ouverture des frontières et la construction d'un espace économique transfrontalier permettant de part et d'autre la mobilité des populations, des biens et des capitaux. À ce prix, les espaces intérieurs en général et frontaliers en particulier, deviennent des lieux privilégiés et recherchés pour les investissements en profitant d'un double positionnement. A l'échelle mondiale, le coût d'une centaine de km supplémentaires est négligeable, il se trouve largement compensé par la proximité des marchés maghrébins pour les investissements qui vont privilégier plutôt les espaces frontaliers et intérieurs donnant lieu à un rééquilibrage de l'espace et un contrepoids au littoral.

Sans attendre la solution idéale de la construction maghrébine, l'étape intermédiaire est plus réaliste dans une approche progressive qui consisterait à ouvrir les frontières sur les pays voisins. Pour ce qui est de la Tunisie, cette ouverture est possible sur l'Algérie et la Libye, même si la construction maghrébine reste inachevée. Elle est plus réaliste et possible avec la Libye. Cette option constitue une variante minimale du scénario volontariste et souhaitable.

L'ouverture des frontières constituera la panacée pour les espaces frontaliers et permettra de revitaliser les espaces médians ou intermédiaires (gouvernorats de Béja, Siliana, Kairouan, Sidi Bouzid) qui bénéficieront des flux d'échange dans les deux sens et de l'implantation des entreprises qui travaillent pour l'exportation ou le marché maghrébin.

Les espaces frontaliers constituent une question stratégique pour le pays, ils méritent plus d'attention pour assurer un réel ancrage territorial des populations qui y résident et créer à long terme un potentiel territorial attractif capable de modifier l'image négative actuelle même dans le cas où les frontières resteront fermées. Plus ces espaces frontaliers sont peuplés et productifs, plus l'ouverture serait une exigence de part et d'autre œuvrant dans le sens de la solidarité maghrébine.

On pourrait envisager dans une étape intermédiaire et une approche pragmatique, l'intégration des marchés de part et d'autre de la frontière en commençant par la Libye ensuite l'Algérie pour tenir compte de la réalité actuelle. Cette approche est envisageable même dans le cas où la construction maghrébine ne peut pas être envisagée d'ici quelques décennies.

3- Une démocratie locale et régionale à instaurer

Il est nécessaire de procéder à une redistribution des pouvoirs à travers des institutions territoriales appropriées comme la *municipalisation* du territoire, *la création des régions* en tant que niveau infra-national ou la démocratie régionale et locale à travers des institutions représentatives des populations concernées.

a- Créer les régions et les doter de conseils représentatifs

La création de véritables régions au sens géo-économique et socio-politique s'impose, elles seront dotées d'une véritable vie politique régionale, de représentations et d'une autonomie financière et juridique. Chaque région regrouperait un certain nombre de gouvernorats selon les données requises en matière d'aménagement et de développement, en fonction des problèmes posés et des programmes mis en œuvre.

Ces régions constituent des entités au dessus des gouvernorats, dirigées par un gouverneur de région et dotées de *conseils représentatifs* (une ou deux chambres) élus au suffrage universel et décident de tout ce qui concerne la région, délibèrent des projets et des plans régionaux de développement et d'aménagement.

Pour les conseils régionaux et locaux de développement ainsi que les conseils ruraux, il est nécessaire de revoir totalement la composition et les prérogatives dans le sens d'une représentativité réelle des populations concernées. Les services techniques ne jouent qu'un rôle d'assistance et de conseil tandis que les responsables politiques des régions doivent être élus.

Pour pouvoir exister réellement, la région doit avoir une identité donc un nom propre, un centre, un pouvoir institutionnel et financier sans lesquels elle restera un simple découpage spatial, non opérationnel et sans ancrage territorial.

b- Une démocratie régionale et locale : des instances représentatives

Il est inadmissible qu'une partie de la population ne participe pas à la gestion de son propre espace quel que soit l'échelon considéré : le quartier, le village, la ville ou la région. La citoyenneté passe par un système représentatif qui nous rappelle à chaque instant que ce territoire est le nôtre, qu'on doit le préserver, le sauvegarder et l'entretenir en tant que contenant, en termes de ressources et comme un cadre de vie à la fois : n'est-ce pas là le fondement de la durabilité ?

L'appropriation territoriale constitue un fondement déterminant à la participation au développement territorial à travers l'implication directe dans la gestion des espaces. Seul le passage de l'état de sujet à l'état de citoyen est capable d'assurer ce gap à travers la création de conseils représentatifs de la société civile à l'échelle locale et régionale de nature à octroyer aux régions et aux localités une autonomie de gestion de leurs affaires communes. Les conseils doivent être élus au suffrage universel proportionnel permettant à toutes les sensibilités d'être représentées. Ce système est lié certes au changement global au niveau de la vie politique du pays.

c- La communalisation territoriale

La démocratie locale exige la participation dans les affaires communes à travers des conseils représentatifs ce qui demande la généralisation de la municipalisation du territoire à l'instar du Maroc ou des pays de la rive-nord de la Méditerranée avec la création de municipalités rurales dont les tâches diffèrent de celles des communes urbaines.

Cette communalisation territoriale est de nature à permettre la stabilisation définitive des découpages spatiaux, le regroupement des unités administratives prendra s'effectue par la recombinaison pour créer des entités plus grandes comme les communautés urbaines ou les grandes agglomérations, les délégations, les gouvernorats et les communes. Les différentes communautés (rurales et urbaines, locales et régionales) prendront en charge leur destinée à travers les organes représentatifs appropriés.

d- De nouvelles institutions de gestion urbaine

La forme classique de gestion de l'espace urbain matérialisée jusqu'ici par la commune n'est plus suffisante pour une bonne gouvernance du cadre de vie et la gestion de vastes espaces. Il faudrait créer une nouvelle forme fédérative qui coordonne l'action communale au sein des grandes agglomérations urbaines multicommunales comme la plupart des villes moyennes. Sur un autre plan, certaines villes sont devenues jointives formant de véritables conurbations suite à l'extension du tissu urbain de part et d'autre à tel point qu'il n'y a plus de limites claires entre les localités qui étaient largement distantes et disjointes comme c'est le cas de Sousse-Monastir, Moknine-Ksar Hellal ou Nabeul-Hammamet et d'autres ensembles vont s'ajouter d'ici une trentaine d'années.

Il faudrait créer de nouvelles institutions dont la tâche est la gestion de ces vastes ensembles urbains dont la problématique dépasse le cadre spatial et les moyens d'une seule commune. Une bonne gouvernance urbaine exige la création de trois institutions : *la communauté urbaine, la fédération des communes et l'agence urbaine.*

La communauté urbaine coiffe l'ensemble des communes d'une même agglomération tandis que la fédération communale est une association entre communes pour gérer un espace ou un projet en commun alors que l'agence d'agglomération est l'instance technique d'étude, de planification et de programmation comme c'était le cas du District de Tunis avant sa transformation en une Agence d'Urbanisme du Grand Tunis (AUGT). Ces instances sont à généraliser à terme, à la plupart des villes moyennes qui correspondent à plusieurs communes et aux conurbations présentes ou en cours de gestation.

e- De la géo-gouvernance

Actuellement, on parle de plus en plus de *géo-gouvernance*, pour exprimer cette possibilité qu'ont les citoyens d'intervenir directement dans les affaires publiques qui concernent leur vie quotidienne, leur espace ou leur ville à travers les multiples possibilités qu'offrent les NTIC sous forme de *portails* et de *Web territoriaux* où tout citoyen peut réagir, instruire et ajuster les choix collectifs au bon moment. Ne peut-on pas espérer bénéficier de ces ouvertures politico-techniques d'ici trente ans alors qu'elles sont actuellement à l'ordre du jour dans plusieurs pays?

4- Des systèmes urbains étoffés et équilibrés

Dans ce scénario normatif, des corrections importantes sont à apporter au niveau du système urbain national et des systèmes urbains régionaux selon les cas.

a- Développer la strate moyenne du système urbain

La consolidation des villes moyennes est incontournable pour pouvoir créer de véritables relais entre la capitale et les régions. Plus importantes seront les villes intermédiaires et plus la démocratie régionale aura de chances de réussir. En effet, une région s'appuie toujours sur une ville régionale dont le pouvoir territorial va de pair avec son poids démo-économique. Le rayonnement de la capitale régionale exprime toujours la densité et la richesse de l'appareil productif et l'importance des classes riches et moyennes. L'équilibre régional passe ainsi par celui des nœuds urbains, des capitales et des centres régionaux et leur répartition spatiale équilibrée.

b- Rectifier et corriger les systèmes urbains régionaux

Dans la plupart des régions, il faudrait corriger les systèmes urbains à travers la consolidation des villes moyennes qui font pâle figure ou n'existent même pas (région de Sfax, région de Kairouan, Sidi Bouzid...) alors que dans d'autres, ce sont plutôt les petites villes qu'il faudrait développer. Enfin, d'autres régions souffrent de l'absence même d'une ville régionale capable de dynamiser l'ensemble de la région.

Il s'agit de favoriser l'émergence de *véritables réseaux urbains* qui assurent l'encadrement et la desserte de la région ce qui nécessite la présence d'une ville ou métropole régionale capable de polariser l'espace régional à travers les services et les fonctions qu'elle assure, des villes moyennes ou des centres régionaux de nature à assurer le relais et un semi de centres de base permettant la desserte locale et rurale et fournissant les services de base.

c- Élaborer des schémas d'aménagement et des plans de développement territorial

Un schéma national et des schémas régionaux d'aménagement sont à élaborer d'abord et à revisiter ensuite au terme de chaque décennie parallèlement aux *plans régionaux de développement* qu'il convient de mettre en place. Il faudrait même intégrer les deux procédures de planification territoriale et économique à travers les *plans de développement territorial* et la prospective territoriale.

5- Une organisation territoriale adéquate et efficiente

Il n'y a pas de développement durable sans une structure territoriale durable. Le territoire devient lui-même un facteur de développement, par ses ressources, sa connectivité et sa structure. Il s'agit de doter le pays d'une *structure spatiale durable* à long terme qui répond aux choix stratégiques.

La structure spatiale durable doit être viable, vivable et fonctionnelle, efficiente et flexible de manière à permettre les adaptations nécessaires lorsqu'il faut sans désorganiser l'ensemble ou remettre en cause les principes fondateurs. Cette structure

spatiale oriente les localisations selon un processus interactif auto-organisationnel complexe.

Cette structure territoriale est durable parce qu'elle est *viable et vivable* à la fois. Elle est économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement supportable. Elle pourrait faire face à différents scénarios, sa flexibilité lui permet de s'adapter aux changements de conjoncture à court et moyen terme.

6- Un État développemental

Les actions préconisées dans ce scénario nécessitent la présence d'un *État développemental*. Aucun autre acteur n'est capable d'assurer un tel renouvellement, ni les partis, ni les collectivités territoriales, ni le secteur privé. La décentralisation, la démocratie locale ou la construction maghrébine ne sont ni suffisantes, ni opératoires devant la faiblesse des ressources locales ou régionales. Dans un pays en voie de développement, la mondialisation ne doit pas être un alibi pour laisser jouer librement les mécanismes du marché et confiner l'État dans un rôle d'encadrement et d'arbitrage seulement.

C'est contre cette idée de l'État que le renouvellement du projet moderniste doit s'opérer afin de mettre en place un nouveau rapport État-société politique-société civile.

CONCLUSION

Les scénarios envisagés s'articulent autour de trois rapports avec les maîtres-mots suivants : 1- Le couple mondialisation/intégration maghrébine au niveau extérieur et économique, 2- Le couple pouvoir central/pouvoir régional et local au niveau socio-politique endogène, 3- Enfin le trinôme Tunis/littoral/intérieur au niveau spatial.

Le couple « *mondialisation/intégration maghrébine* » commande l'avenir des espaces frontaliers (tous les gouvernorats frontaliers en dépendent), la concentration littorale et la place des espaces intermédiaires qui deviennent des espaces relais, de passage et de transit dans les deux sens.

Le couple « *pouvoir central/pouvoir régional et local* » détermine

l'avenir des collectivités régionales et locales, la prise en main de leurs destinées dans une stratégie de développement national solidaire où les collectivités territoriales peuvent jouer le rôle d'un contre-pouvoir salutaire de rééquilibrage. Ce couple commande à son tour la place de Tunis comme centre du pouvoir national, la nature des systèmes urbains, la municipalisation territoriale et le système fiscal local, l'autonomie juridique et financière des collectivités territoriales et de là leur représentativité.

Le trinôme « *Tunis-littoral-intérieur* » dépend des deux premiers rapports, il fixe en réalité l'avenir du pays à travers soit une structure spatiale viable et durable soit l'aggravation des clivages et la fragilisation des différents milieux ce qui est en relation avec la nature de l'État et la nature de son rôle.

Le mouvement moderniste tunisien s'est attelé à ses débuts à construire un État territorial moderne. La priorité accordée au niveau national et la centralisation excessive expliquent les dérapages, les blocages et l'essoufflement actuel qui sont liés à la prééminence de l'État face à la société civile en général et aux collectivités territoriales en particulier. Le projet actuel attire l'attention sur les enjeux réels de la continuité et les risques encourus de sclérose, voire de crise. Le projet montre la nécessité d'équilibrage des pouvoirs en préconisant un *État développemental*, en dotant le pays d'une *structure spatiale durable* et d'*institutions territoriales viables* permettant de remettre le pays sur la voie de la modernité ouverte et d'éviter le pire.

Le tableau suivant résume les traits généraux des deux scénarios selon une grille de lecture commune permettant la comparaison.

Les scénarios prospectifs

| | I - Scénario tendanciel, indésirable La continuité avec des retours en arrière | II - Scénario souhaitable, volontariste La modernité renouvelée : la rupture |
|---------------------------------------|--|---|
| Mondialisation | Mondialisation non contrôlée, concentration et littoralisation croissantes | Mondialisation contrôlée, Développement spatial équilibré et créneaux porteurs |
| Nature de l'État | Un État régulateur, désengagé, arbitre et centralisant tous les pouvoirs selon un schéma vertical ascendant et absence de contre-pouvoirs | Un État développemental qui délègue une partie de ses pouvoirs aux collectivités régionales et locales qui sont dotées de pouvoirs réels |
| Relation avec les pays voisins | Persistance des relations actuelles avec les pays voisins avec possibilité de fermeture des frontières et des points actuels d'échanges | Ouverture sur les pays voisins et développement des échanges (personnes, biens et capitaux) avec construction maghrébine |
| Schéma spatial global | a- Concentration spatiale continue des populations et des activités dans le littoral avec comblement des vides et renforcement des ailes b- Espaces frontaliers fermés et marginalisés en cul de sac avec éventuelle fermeture totale des frontières et conflits avec les pays voisins c- Concentration et affinage de la capitale au profit du littoral (du NE, voire du Sahel) d- Pression sur le littoral et fragilisation des milieux à l'intérieur | a- Rééquilibrage de l'espace national en faveur de l'intérieur b- Ouverture des espaces frontaliers qui deviennent des espaces d'échange c- Développement équilibré de la capitale, consolidation des villes moyennes et intérieures d- Maîtrise du rapport ressources-besoins dans les différents milieux |
| Systèmes urbains | a- Déséquilibres du système urbain national avec une macrocéphalie de la capitale, faiblesse des villes moyennes et gonflement des petites villes b- Déséquilibre de tous les systèmes urbains régionaux | a- Rééquilibrage du système urbain national avec priorité aux villes moyennes et création de métropoles régionales b- Création de réseaux urbains régionaux |
| Inégalités spatiales | a- Réduction continue des écarts interrégionaux mais stabilisation de l'ordre spatial avec possible accusation de ces écarts b- Recul des écarts au niveau des indicateurs classiques mais apparition de nouveaux écarts. Les écarts peuvent s'accroître davantage | a- Réduction des écarts avec une priorité accordée à l'intérieur b- Réduction des écarts liés aux NTIC |

| | | |
|---------------------------------------|--|---|
| <p>Vie régionale et locale</p> | <p>a- Absence de vie régionale réelle et centralisation excessive mais affinée à Tunis b- Affinage continu du maillage administratif au niveau des gouvernorats et des délégations avec brouillage et instabilité des découpages c- Affinage apparent de la composition des conseils régionaux et locaux et emprise accrue du pouvoir central</p> | <p>a- Création des régions et des collectivités élues et représentatives b- Stabilisation du maillage territorial avec création du maillon intermédiaire : la région c- Elections directe des représentants et assise financière</p> |
| <p>Vie communale</p> | <p>a- Encadrement territorial et amélioration de l'équipement spatial b- Couverture municipale plus étoffée mais insuffisante. Communalisation progressive qui restera inachevée avec des prérogatives limitées c- Fiscalité locale limitée et développement local, lié aux ressources locales.</p> | <p>a- Autonomie locale et représentativité des instances b- Municipalisation du territoire : urbaine et rurale. Communalisation totale de l'espace avec une organisation et des prérogatives différentes selon le milieu et la taille des communes c- Réforme du système fiscal : autonomie locale et solidarité territoriale</p> |
| <p>Schéma global</p> | <p>a- Une organisation territoriale déséquilibrée, coûteuse et déstabilisante : structure extravertie et frontières étanches ou fermées b- Continuité du modèle spatial. Dynamique locale : localisée et conjoncturelle liée au marché. Désolidarisation territoriale avec deux Tunisie(s), logique de rentabilité économique. c- Pouvoir central avec une représentation régionale et locale limitée et formelle</p> | <p>a- Réorganisation territoriale avec une structure spatiale viable b- Rééquilibrage et logique solidaire : structure territoriale durable c- Démocratie territoriale comme contre pouvoir : Géo-gouvernance</p> |

Amor BELHEDI, le 27 décembre 2010

APPENDICE ET COMMENTAIRE

La révolution tunisienne du 14 janvier a bien montré l'importance de la question territoriale (régionale et locale), sa centralité dans la problématique du développement et de la modernité et la pertinence des analyses menées avant son déclenchement ce qui nous a amené à garder le texte tel quel comme il a été rédigé à part les quelques modifications de forme : l'analyse rétrospective et prospective.

On pouvait s'attendre à ce que le mouvement s'amorce de l'est, à partir de la capitale et du littoral, là où le niveau de scolarisation est élevé, l'élite est bien représentée et dispose d'une marge de liberté plus élevée mais l'inverse s'est passé. Ce paradoxe n'est qu'apparent et montre la centralité de la dimension socio-économique.

Ce n'est pas un hasard si la révolution s'est déclenchée des régions intérieures et plus particulièrement du Centre Ouest, c'était inéluctable. Tous les indicateurs socio-économiques montraient ce clivage littoral-intérieur, très révélateur des choix opérés jusque-là. Cette inégalité Est-Ouest n'a pas cessé de s'accroître tout au long des dernières décennies en dépit des nombreux programmes socio-économiques mis en place (PDR, PDRI, PNS, PRD) et des actions entamées pour en atténuer la portée et les manifestations en rapport avec l'évolution économique, la mondialisation croissante et le désengagement de l'État.

À l'intérieur, et jusqu'à la fin des années 1980, le Nord Ouest faisait figure de la région la plus répulsive et la moins pourvue à travers deux indicateurs synthétiques le taux ou le solde migratoire et la dépense par personne et par an (DPA). Depuis, la situation a basculé et c'est le Centre-Ouest qui détient le premier rang : la DPA la plus faible et le taux migratoire le plus élevé. Le Sud occupe une position intermédiaire dont la position a reculé aussi mais nuancée selon le SE (taux migratoire devenu négatif récemment) ou le SO (taux négatif en aggravation)

Le Centre-Ouest a pu retenir sa population jusqu'à la fin des années 1980 du fait de la structure sociale qu'il présente : l'assise

tribale est encore vivace, la solidarité familiale reste élevée et la structure foncière se caractérise par l'importance des terres collectives ce qui fait que chacun attendait en quelque sorte sa part. La donne a changé depuis deux décennies pour en faire une région explosive, plus que le Nord-Ouest ou le Sud où l'émigration a été plus ancienne et a joué pleinement depuis l'implantation de la colonisation pour le Nord Ouest alors que dans le Sud, l'émigration était déjà très ancienne remontant à la fin du XIX^e siècle et a été relayée par l'émigration extérieure ce qui a permis de soulager relativement la pression pendant les années 1960 et au début des années 1970. Depuis la fin des années 1989, le CO est devenu la plus grande région répulsive avant même le NO et le gouvernorat de Kasserine est celui qui a enregistré le taux migratoire le plus négatif entre 1999-2004 ce qui explique le nombre élevé des décès dans la Révolution en plus de la volonté du pouvoir central de circonscrire le mouvement pour éviter sa diffusion au reste du pays.

Depuis quelques années, on a enregistré des signes précurseurs de la crise qu'on voyait venir mais personne ne prévoyait la date ou la forme de dénouement. La crise du bassin minier de Gafsa déclenchée en 2008 à la suite d'un trucage d'un concours de recrutement organisé par la Compagnie des phosphates de Gafsa, les événements de Kasserine ensuite et ceux de Ben Guerdène en juillet 2010, à la suite de la fermeture provoquée de la frontière sont très significatifs de l'aggravation de la crise du système en place. Ces crises ont été circonscrites spatialement, ce qui n'a pas été le cas des événements de décembre 2010 qui ont débouché sur la chute du régime le 14 janvier 2011.

En examinant la dimension spatiale de la Révolution, on voit que le mouvement est parti de Sidi Bouzid à la suite de l'immolation du jeune marchand ambulancier Bouazizi par le feu. Les slogans ont été éminemment politiques dès les premiers jours : corruption, emploi, développement, dignité. Le mouvement s'est diffusé dans plusieurs foyers du gouvernorat (Regueb, Meknassy, Menzel Bouzaïene) pour gagner en quelques jours celui de Kasserine où le nombre de tués a été très élevé et, ceci ne s'explique que par

la volonté du pouvoir d'étouffer le mouvement au niveau local et régional. Le nombre élevé des décès et l'importance de la révolution médiatique à travers Internet et les réseaux sociaux comme Facebook ont permis de généraliser le mouvement contestataire et sa propagation dans la plupart des villes tunisiennes.

La Révolution tunisienne a été le fruit d'un processus de marginalisation socio-économique et politique à la fois. Autant la pression politique était générale, autant l'exclusion socioéconomique touchait plus les zones intérieures, les espaces pauvres du littoral et les campagnes.

Dans les régions intérieures, les zones dépourvues du littoral et les espaces ruraux en général, la dimension socio-économique est plus ressentie à travers le chômage élevé, la pauvreté, la carence ou l'absence des équipements socio-collectifs et la faiblesse des infrastructures. Les premiers slogans du mouvement contestataire ont été très clairs, ils s'articulaient autour d'un trinôme : *l'emploi, le développement, la dignité*.

Par contre, dans les régions littorales plus nanties, les grandes villes et les centres dynamiques, la classe moyenne est plus présente, l'économie est plus diversifiée, le taux de chômage est plus réduit et les équipements sont plus présents. Les revendications ont été plutôt politiques et professionnelles. Avec un léger décalage dans le temps, les slogans sont plus radicaux à travers *la liberté, la démocratie, la lutte contre la corruption pour être couronnée à la fin par l'exigence de la chute du régime pendant la seconde semaine de janvier*.

Le mouvement s'est trouvé porté par une jeunesse instruite, des cybernautes militants et appuyés par l'élite politique qui se concentre essentiellement dans la capitale et les grands foyers urbains, notamment ceux du littoral. L'aboutissement de ce mouvement, contestataire dans ses débuts, révolutionnaire dans sa phase finale a été la radicalisation et la revendication de la chute du régime.

Cette dualité spatiale s'est retrouvée aussi lorsque, à la caravane de la dignité partie de Regueb pour organiser le premier sit-in

à la Kasba, a répondu une autre caravane de la reconnaissance partie cette fois de la capitale et des grands centres urbains. Elle s'est concrétisée dans la confrontation des sit-in de la Kasba avec la société politique des deux gouvernements Ghannouchi I et II. Ces sit-in ont été organisés par la jeunesse militante des régions intérieures, des quartiers populaires de la Capitale et de la jeunesse instruite, diplômée et en chômage ; appuyés et encadrés par une élite et une société civile qui ont été, jusque là, exclues politiquement (associations, médecins, avocats, jeunes bénévoles....).

D'autre côté, le choix de la Kasba n'est pas un hasard, elle symbolise le pouvoir politique du gouvernement transitoire et elle se trouve aussi au centre de la capitale

Cette dualité spatiale s'exprime aussi au niveau des revendications dans la mesure où l'enjeu politique et les élections prévues dans quelques mois³⁹ font que la composante idéologico-politique domine encore les débats dans les mass médias et les journaux, au sein des partis politiques et de la Haute Instance pour la Protection des Objectifs la Révolution et de la Transition Démocratique et de la plupart des espaces publics. La composante socio-économique et populaire reste encore marginalisée même au niveau des débats, faute de vision claire et de moyens d'action du gouvernement transitoire et de programmes des partis.

Le risque d'un accaparement de la Révolution est réel de la part de la société politique matérialisée par les partis politiques pour répondre aux stratégies politiques partisans et satisfaire les enjeux idéologiques en reportant la composante socio-économique et spatiale à plus tard. Cette fuite en avant, consciente ou non, s'explique par l'absence de propositions claires en matière économique, de développement régional et local ou d'aménagement territorial dans la mesure où les réalisations demandent du temps et exigent des programmes et des moyens précis.

³⁹ La date n'a pas été précisée au début, elle a été fixée pour le 24 juillet et puis reportée pour le 23 octobre 2011.

Les enjeux sont réels car il revient à la Constituante de prendre conscience de la place centrale de la question spatiale et de la nécessité de créer la Région en tant que collectivité territoriale entre le pouvoir central et les gouvernorats. Elle a la charge d'instaurer dans la nouvelle Constitution les collectivités territoriales représentatives des populations concernées qui sont appelées à prendre en charge le développement régional et local et de mettre la gouvernance territoriale « *la géo-gouvernance* » au service de la citoyenneté, de la démocratie et de la modernité.

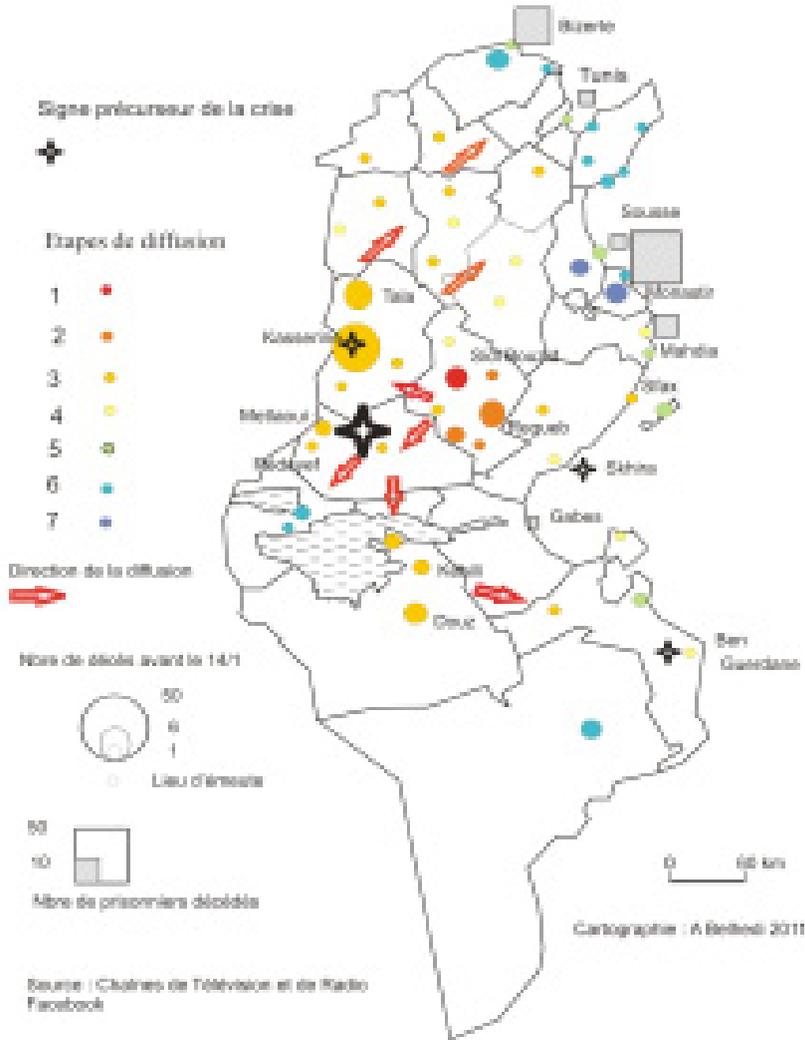
La Révolution tunisienne s'est déclenchée, pour une grande partie, en raison des disparités spatiales et de l'exclusion qui ont représenté le principal vecteur. Il ne faudrait pas que la nouvelle Constitution manque ce rendez-vous historique pour pouvoir mettre en place les piliers de la nouvelle démocratie.

Les événements récents de la Libye et leurs implications sur la Tunisie, notamment sur les zones frontalières, ont montré que la construction maghrébine est plutôt liée à la nature des systèmes politiques et l'ouverture des frontières libyennes ou leur fermeture est imputable à la nature du système qui va se mettre en place. Plus les systèmes politiques en place sont démocratiques et plus les espaces sont ouverts et vice versa.

Plus que jamais, les collectivités territoriales sont appelées à jouer à la fois le rôle d'un pouvoir territorial représentatif et d'un contre-pouvoir réel qui permettrait la régulation politique en limitant les excès et les dérapages du pouvoir central. Elles constituent le garant d'un développement territorial équitable des différentes localités et régions. En effet, le développement territorial (local et régional) est cette croissance matérielle des richesses qui débouche sur le changement qualitatif et structurel de la société exprimé par le progrès et la modernité à travers un processus endogène et durable. Il ne peut s'opérer qu'à travers un processus participatif avec une réelle prise en charge par les acteurs endogènes (locaux et régionaux) en terme de représentativité, d'institutions et des moyens d'action ; un pouvoir central réellement décentralisé et doté d'une véritable volonté d'action régionale permettant ainsi à la démocratie d'émerger

de la base (Bottom-Up) et au développement de toucher tous les espaces dans une logique d'équité spatiale et d'ancrage territorial. Le partage des fruits du développement ne s'opère qu'à travers le partage de la richesse et de là du pouvoir.

La dimension spatiale de la Révolution tunisienne



Tunis, le 31 mai 2011

Références bibliographiques

API – 1987 : Entreprises exportatrices opérationnelles régies par la loi 72-38, Janvier 1987, 45p.

API – 1987 : Projets Foprodu. Direction FOPRODI et Avantages Fiscaux.

Banque Mondiale - 2009 : « *Repenser la géographie économique* ». www.worldbank.org/wdr2009. Le Bulletin n° 85 de « Villes en développement » de juin 2009 en fait écho.

Belhedi A - 1981 : « Le programme de Développement Rural : les illusions et la réalité ». *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 7, pp : 9-45.

Belhedi A - 1982 : « Du problème régional. Contribution pour mesurer et réduire l'inégal développement : Première approche et application à la Tunisie ». *Revue Tunisienne de Géographie* n° 9, pp : 9 - 42.

Belhedi A - 1992 a : *Société, espace et développement en Tunisie*. FSHS, PUT, Tunis, 262p

Belhedi A - 1992 b : *L'organisation de l'espace en Tunisie*. FSHS, Pub Université Tunis, 267p,

Belhedi A - 1992 c : *L'aménagement de l'espace en Tunisie*. PUT, FSHS.

Belhedi A - 1996 : *Développement régional, rural, local*. Cahiers du CERES, Série Géographique n° 17, 351p.

Belhedi A - 1998 : « Les niveaux de développement socio-économique régional en Tunisie ». In *Quelques aspects du développement régional et local en Tunisie* », Cahiers du CERES, Série Géographique 20, pp : 15-78

Belhedi A - 1999 : « Les disparités spatiales en Tunisie. État des lieux et enjeux ». *Méditerranée*, 1.2, pp 63-72.

Belhedi A - 1999 : « La mondialisation et les régions périphériques. Intégration ou désintégration ? Le cas de la Tunisie », In *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*. 1999, Université de Med. V

Belhedi A - 1999 : « Les niveaux de développement en Tunisie : analyse comparative de trois méthodes classificatoires ». *RTSS*, 119, pp : 11-39.

Belhedi A. – 2001 : « Littoralisation et mondialisation. L'état des lieux et les enjeux ». *Revue Tunisienne de Géographie*, 30, 1996, pp : 9-52

Belhedi A - 2007 : Le rayonnement spatial des villes tunisiennes à travers la diffusion des entreprises multi-établissements pour l'innovation. *Cybergeog*, *Revue Européenne de Géographie*, 2007, 372, 16/04/2007, 30p.

<http://193.55.107.45/articles/372.pdf>.

Ben Hamed A (Belhedi A) - 1974 : Le quartier Sud de Tunis. Industrie et urbanisation à Jebel Jeloud-Sidi Fathallah. CAR, FLSH.

Bousnina A - 2007 : « Les disparités régionales du développement humain en Tunisie », *RTSS*, 134.

Canesse A-A – 2009 : « Le développement local et ses enjeux en Tunisie ». Ronéo, 11p. A paraître en 2011

CGDR - 1984 : *Evaluation du Programme de Développement Rural 1973-84*. Rapport final 336 p, Annexes. A. Belhedi, J.C. Bousquet, M. Dhieb et M. Fakhfakh.

CGDR - 1986 : Plans régionaux de Développement NO, CO et Sud

DAT – 1973 : *Villes et développement en Tunisie*. Tunis. 5 Volumes.

DAT – 1985 : *Schéma National et Schémas régionaux d'aménagement du territoire*.

Dlala H - 1995 : « Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord ». Séminaire Département de Géo, Fac. Manouba.

Friedman J – 1966 : *Regional Development Policy : A Case of Study of Venezuela*. Massachusetts, MIT Press, 280p.

Hayder A - 1986 : *L'industrialisation à Gabès et ses conséquences : étude de géographie humaine et économique*. Thèse 3° Cycle, PUT, FLSH, 232p.

Hirschman A. O - 1958 : *The Strategy of Economic Development*. Newhaven Connect, Yale University Press, 183p.

INS : *Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat* 1966, 1975, 1984, 1994, 2004

INS : *Enquêtes consommation des ménages* 1975, 1980, 1985. 1990, 1995, 2000 et 2005

Leaders : <http://www.leaders.com.tn>, 12/01/2010 et 20/08/2010

Mabogunge A C – 1971 : *Growth Poles and Growth Centers in Regional Development of Nigeria*. Unrisd, 7 & 3, Genova.

MDE-INS - 1996 : *Migration intérieure et développement régional*. Etude stratégique. Direction de A Belhedi. Rapport final 310 p + Annexes (méthodologique et statistique, cartographique)

MDE : Les différents Plans de développement économique et social VIII, IX, X et XI Plans

MEAT-DGAT - 1997 : *Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National*. Etude Stratégique. Dirasset-Groupe Huit-IGIP. Bilan-diagnostic - Rapport de première phase. Plus vol. deuxième phase.

Ministère du Plan : Plans de développement économique et social. Du VI, au VIII^e Plans.

Myrdal G - 1957 : *Economic theory and underdeveloped regions*. Duckwoth, Methuen, London

Williamson J. I - 1965 : "Regional Inequality and the Process of National Development". *Economic Development and Cultural Change*. 4, 3-84.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ¹

Karim BEN MUSTAPHA, Mustapha EL HADDAD
et Samir MEDDEB

INTRODUCTION

Industrialisation, urbanisation et surconsommation caractérisent la société moderne. Ces manifestations de la modernisation se sont accompagnées d'une ponction sur les ressources naturelles et d'une dégradation de l'environnement. La question du développement durable, qui pose le problème de la conciliation entre la croissance économique, la cohésion sociale ainsi que la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, est relativement récente. Le développement durable a pour objectif de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines et pour finalité de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces « trois piliers » : économique, social et environnemental. Comment un tel projet de développement peut-il être édifié en Tunisie ?

C'est à cette question que nous essayerons de répondre par le présent exercice. Ce dernier rentre dans le cadre du projet « *Tunisie 2040 : contribution au renouvellement du projet moderniste tunisien* ». Ce projet, pluridisciplinaire, couvre par ailleurs les dimensions économiques et sociales et se décline en deux volets:

¹ Cette étude a été élaborée avec la contribution de Samir Meddeb pour le point B de la première partie et le point A de la deuxième partie, de Karim Ben Mustapha pour le point B de la deuxième partie et de Mustapha El Haddad pour le reste du document.

une analyse rétrospective et une deuxième prospective. Nous traiterons donc ici du développement durable uniquement sous l'angle environnemental et dans la partie scénarios et prospectives, nous étayerons trois grandes thématiques bien individualisées.

I - ANALYSE RÉTROSPECTIVE

Cette première partie couvre le volet relatif à l'analyse rétrospective de la dimension environnementale. Elle comprend deux principaux volets. Un premier qui décrit brièvement le contexte international du développement durable suivi d'un deuxième où sont analysées les performances environnementales réalisées en Tunisie au cours des quinze dernières années.

A - Le contexte international²

1- Les dates clés du développement durable

L'émergence du concept de développement durable a été longue. L'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire la pression sur l'environnement a fait son chemin. Nous pouvons en retracer dans la présente section quelques jalons majeurs.

1968 : **Création du Club de Rome**, association privée internationale d'économistes et de scientifiques dont l'objectif est de réfléchir aux problèmes de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites de la croissance économique.

1971 : Le Club de Rome publie son manifeste « *The limits to growth* », rédigé à sa demande par une équipe de chercheurs du MIT, dans lequel il dénonce le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels et qui serait incompatible avec la protection de la planète à long terme.

² Cette section est adaptée de différents articles.

- 1972 : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, **premier Sommet de la Terre**, souligne que l'environnement et le développement ne peuvent être dissociés et qu'il faut y intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique. L'environnement apparaît comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures. Cette conférence aboutit à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
- 1987 : La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement publie le **rapport Brundtland**. On y retrouve la définition, devenue officielle, du développement durable: « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il place les femmes et les hommes au centre de ce développement.
- 1992 : Le deuxième Sommet de la Terre à Rio de Janeiro: La **convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** reconnaît l'existence du changement climatique et la responsabilité humaine dans ce phénomène. 192 pays s'engagent à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui ne met pas en danger le climat mondial. Les pays industrialisés s'engagent à stabiliser leurs émissions entre 1990 et 2000.
- 1997 : Troisième Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Kyoto : **le Protocole de Kyoto** est un accord complétant la convention de l'ONU sur les changements climatiques adoptée en 1992 à Rio. Il vise une réduction mondiale des émissions des six principaux gaz à effet de serre d'au moins 5% en 2012 par rapport à 1990. Le protocole est entré en vigueur en 2005 et sa première période d'engagement expire fin 2012.

- 2002 : Le troisième Sommet de la Terre de Johannesburg souligne l'urgence d'actions contre le réchauffement climatique. La rencontre de Johannesburg visait à inciter les États à réitérer leur engagement politique en faveur du développement durable, ainsi qu'à favoriser le renforcement d'un partenariat entre le Nord et le Sud. L'événement a rassemblé une centaine de chefs d'État et quelque 40 000 délégués, ce qui en a fait la plus grande rencontre jamais organisée par les Nations Unies. Un **traité sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité** est ratifié à cette occasion.
- 2005 : **Entrée en vigueur du protocole de Kyoto** sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La contrainte de réduction de Kyoto ne pèse que sur les 38 pays industrialisés qui l'ont ratifiée, au nom de leur responsabilité historique due à leur développement précoce dès la fin du 18^e siècle. Signé par le président Clinton, les sénateurs des États-Unis avaient cependant refusé de ratifier le traité.
- 2009 : Le **sommet de Copenhague** s'achève sur un accord à minima. Faute de consensus entre les délégués de 193 pays réunis pour conclure un accord censé prendre le relais du Protocole de Kyoto en 2012, la 15^{ème} conférence mondiale des parties sur le climat se termine par l'adoption d'un texte juridiquement non contraignant, mis au point par les États-Unis et quatre pays émergents, la Chine, le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Toutefois, les pays industrialisés s'engagent collectivement à apporter des ressources nouvelles aux pays les plus vulnérables d'un montant total de 30 milliards de dollars sur trois ans, pour l'adaptation des pays en développement aux effets du réchauffement climatique.
- 2010 : Le texte de compromis mis au point par le Mexique a reçu l'appui de l'immense majorité des 194 pays de la convention de l'ONU sur le climat. Ce texte, qui a le mérite d'exister, ne fixe cependant aucun objectif précis

et ne détaille pas les orientations prises. Les pays réunis à Cancun sont tombés d'accord sur une série de mesures pour lutter contre le changement climatique : création d'un fonds vert, échange de technologies non polluantes, lutte contre la déforestation. Ces mesures ne font toutefois pas oublier que de nombreux points restent à éclaircir. Le protocole de Kyoto, seul accord contraignant au niveau environnemental qui prend fin en 2012, ne voit toujours pas sa relève arriver.

2- Les trois piliers du développement durable

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines, « trois piliers » à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la participation de tous les acteurs au processus de décision, la gouvernance. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation des changements technologiques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent. Les stratégies du développement durable sont posées avec une triple dimension du concept : économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

3- L'état des engagements actuels

Historiquement, les pays développés portent la plus grande part de responsabilité dans le réchauffement climatique. Rapportées au nombre d'habitants, les émissions des pays développés sont actuellement nettement supérieures à celles des pays en développement, mais les émissions totales de certains pays émergents rattrapent progressivement celles des pays développés.

Alors qu'ils y contribuent dans une très faible proportion, les pays les moins avancés subiront les plus nombreuses et les plus graves conséquences du changement climatique. Pour l'avenir, si plusieurs pays développés ont annoncé des objectifs de réduction de leurs émissions à l'horizon 2020, seule l'Union Européenne a adopté une législation l'engageant sur des objectifs chiffrés de réduction de ses émissions et sur des actions pour les atteindre.

4- L'état des lieux et les enjeux climatiques

Entre le début et la fin du XXe siècle, la température moyenne de la terre s'est élevée de 0,7°C. Les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004, dont 24% depuis 1990. Les GES absorbent une partie du rayonnement du soleil et de la terre, ce qui augmente la température terrestre. Plus ces gaz sont concentrés dans l'atmosphère, plus la température est élevée. Plusieurs des GES, comme le gaz carbonique, le méthane et le protoxyde d'azote, sont naturellement présents dans l'atmosphère. Certaines activités humaines contribuent à leur augmentation et produisent également de nouveaux GES. Les secteurs de l'énergie et de l'industrie sont responsables de près de la moitié des émissions de GES. Viennent ensuite l'agriculture, les transports, le bâtiment et la transformation des déchets.

Quelques degrés de plus peuvent avoir un impact dramatique dans plusieurs domaines :

- ***La hausse du niveau des mers*** : en grande partie à cause de la fonte des réservoirs terrestres de glaces, sont envisagées l'inondation de certaines zones côtières, voire la disparition de petits états insulaires en développement. Entre 10 et 23 % de la population mondiale vit dans des zones susceptibles d'être inondées à cause de la hausse du niveau des mers.
- ***La disparition de nombreuses espèces animales et végétales*** : du fait des activités humaines, des espèces disparaissent plus vite que leur rythme naturel d'extinction. Le changement climatique, dont les impacts devraient continuer à s'amplifier, est une des causes de cette disparition : une hausse de température dépassant +2°C d'ici la fin du XXIe siècle pourrait

causer l'extinction de 20% à 30% des espèces sur l'ensemble du globe. Les impacts sur les différentes espèces entraîneront des déséquilibres dans le fonctionnement des écosystèmes et affecteront donc les services qu'ils nous procurent.

- **Les ravages sur l'eau et l'alimentation** : si aucune mesure n'est prise, la ressource en eau pourrait diminuer, d'ici à 2050, sur les deux tiers de la surface terrestre. La moitié de la population mondiale pourrait alors vivre dans des régions souffrant de pénuries d'eau.
- **Les déplacements de population** : en 2008, les événements catastrophiques liés au changement climatique ont provoqué le déplacement d'au moins 20 millions de personnes au sein même de leur pays ou vers d'autres pays. Beaucoup d'autres sont déplacées du fait de phénomènes plus lents.

5- Outils et mesure du développement durable

Indices agrégés : les instruments macroéconomiques classiques s'avèrent déficients pour mesurer le développement durable, la croissance économique apparaît ainsi comme déconnectée, voire opposée aux objectifs du développement durable. Il s'agit de construire un indice agrégé qui permet de rendre compte au mieux de l'efficacité d'une politique de développement durable. Plusieurs indices ont été établis concernant un ou plusieurs « piliers » du développement durable :

- (a) Sur le plan économique, il est possible de donner une valeur monétaire à l'environnement,
- (b) Sur le plan environnemental, on peut parler d'index de durabilité environnementale, de bilan carbone ou de tonnes de CO₂ émises, de consommation énergétique ou encore d'empreinte écologique, cette dernière étant surtout un outil pédagogique à destination des particuliers,
- (c) Sur le plan social, on parle d'indice de développement humain, de coefficient de GINI ...

PIB et développement durable : le produit intérieur brut (PIB) est un indice très employé dans les comptabilités nationales pour

mesurer la croissance économique, au point de conditionner une grande part des raisonnements et stratégies économiques. Le PIB est censé mesurer la croissance économique sur le long terme, mais il ne tient pas compte de la variation du stock de ressources naturelles qui est un effet de long terme. L'Europe a annoncé qu'elle publierait un indice présentant la pression exercée sur l'environnement, qui accompagnera la publication du PIB.

6- Les questions en débat

Quelles politiques de développement ? Existe-t-il, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une volonté de remise en cause du modèle actuel de développement économique ou un autre modèle à lui substituer ? Dans tous les cas, comment s'adapter au changement climatique global qui risque de survenir ?

a- Réchauffement climatique et modèle de développement : le réchauffement redouté ne pouvant être que planétaire, une réaction de niveau international apparaît adaptée, mais, compte tenu de l'inégal niveau de développement des divers États du monde et de leurs attitudes très diverses face aux sources d'énergie, plusieurs groupes d'intérêts s'opposent. Ils ont été renforcés par le fait que les pays les plus industrialisés ont émis dans l'atmosphère au cours de leur histoire récente les plus grandes quantités de gaz à effet de serre et apparaissent donc comme les responsables de l'évolution climatique actuelle. Pour ceux-ci, l'émission de gaz à effet de serre n'est pas un aspect secondaire de leur prospérité économique, mais, au contraire, une retombée des activités majeures sur lesquelles reposent leur puissance et leur qualité de vie. En conséquence, ni la spontanéité d'une remise en cause, ni son ampleur, ni sa rapidité ne sauraient être au rendez-vous.

Les pays en voie de développement ne manquent pas d'en tirer argument pour différer leur engagement dans la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Ni la Chine ni l'Inde ne comptent remettre en cause leur croissance au nom de la lutte contre l'intensification de l'effet de serre. Ces inerties conjuguées, même ponctuées de pétitions de principe, de sommets internationaux ou d'engagements médiatisés de grandes entreprises conduisent

à des demi-mesures. À supposer que la priorité de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre soit retenue par les pays développés, elle le sera dans le cadre d'un développement durable. L'équivoque de l'expression « développement durable » garantit son succès, y compris, voire surtout, dans les négociations internationales d'autant que, puisque le développement est proclamé durable, donc implicitement sans effets négatifs, il est consacré comme le modèle absolu à généraliser sur l'ensemble de la planète. Cependant, au-delà du piège des mots, de réelles remises en cause, des efforts concrets et des réorientations ont déjà été effectués au nom du développement durable. Ont bénéficié de ces efforts les énergies renouvelables, les économies d'énergie, l'attention portée à l'efficacité énergétique, la récupération de matériaux, le tri sélectif des déchets ou la récupération du méthane émis par les décharges, par exemple. De nouvelles techniques agricoles sont préconisées, de nombreuses recherches menées en vue de s'adapter à des exigences différentes.

b- Développement et équité : la Convention-cadre sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto distinguent essentiellement deux groupes de pays : d'une part les "pays de l'Annexe I" de la Convention, d'autre part les "pays en développement". Les premiers, qui sont des pays industrialisés, doivent se conformer à des engagements plus contraignants et aider les seconds à contenir au maximum les émissions inhérentes à leur développement grâce au "mécanisme de développement propre". Cette division Nord/Sud et la différence de nature des engagements consentis par les États s'expliquent par l'inégalité originelle de leurs émissions de gaz à effet de serre. Le protocole de Kyoto légitime de fait l'inégalité dans l'allocation des droits d'émission puisque les mécanismes d'échange sont fondés sur les droits acquis. C'est pourquoi les pays en développement, conduits par l'Inde, ont posé le problème de l'équité dans l'allocation des droits d'émission. L'Inde, suivie par la majorité des pays du Sud, propose de remettre en question le principe d'allocation des droits d'émission aux seuls pays ayant pris des engagements quantifiés. Elle propose des évaluations qui prennent en considération les émissions de gaz par habitant. Cette question de l'équité dans

la distribution des droits sur les ressources a été pour l'instant bloquée dans la négociation internationale sur le climat, au profit d'une approche plus pragmatique, mais plus discriminante. En effet pour négocier les efforts de réduction on s'est fondé sur les droits acquis, c'est-à-dire en donnant une prime aux plus pollueurs au détriment des plus vertueux.

B - État et gestion de l'environnement en Tunisie

Introduction

Le développement socioéconomique en Tunisie se répartit globalement entre un milieu rural basé sur l'exploitation des ressources naturelles à des fins essentiellement agricoles, un milieu urbain, espace de concentration de la population et orienté particulièrement vers les activités industrielles et de service et un espace littoral, certes de concentration urbaine, mais présentant des caractéristiques particulières qui lui imposent des modalités de gestion spécifiques.

Le milieu naturel tunisien, caractérisé par une rareté et une fragilité relatives des ressources naturelles en eau, en sol et en couvert végétal naturel est appelé à subvenir aux besoins croissants de la population. Des stratégies et des programmes ont certes permis d'accroître la production et de la diversifier, sauf que cette performance a été souvent accompagnée d'une surexploitation des ressources naturelles entraînant localement leur dégradation.

La ville tunisienne, en nette expansion, attire de plus en plus les populations rurales. C'est un espace en perpétuelle mutation, dont la viabilité doit être constamment conditionnée par une planification rigoureuse de son aire et une maîtrise des nuisances qu'elle engendre comme les déchets, les eaux usées et tout type d'émanations gazeuses. L'expansion rapide des villes tunisiennes et les lacunes constatées en termes de planification et de gestion font apparaître en plusieurs endroits de la ville et dans plusieurs secteurs des décalages entre les objectifs assignés et la réalité. La ville doit offrir aux citoyens un cadre de vie agréable, une circulation et un transport harmonieux et des opportunités d'échange et de développement.

Etat et Gestion des Ressources Naturelles

1- Les ressources en eau

L'état des ressources en eaux : la Tunisie dispose d'environ 4 250 millions de m³ de ressources d'eau exploitables soit, pour l'année 2006, l'équivalent de 420 m³ par habitant et par an tous usages confondus. Ces ressources se répartissent pratiquement de manière égale en eaux de surface et en eaux souterraines. Toutefois, les eaux souterraines ne sont pas considérées toutes renouvelables, elles se répartissent en effet et pour l'année 2005 en 1 498 millions de m³ de ressources renouvelables et 650 millions de m³ de ressources non renouvelables. Sur cette base et en prenant en considération uniquement les ressources exploitables renouvelables, la Tunisie dispose en moyenne d'à peine 3 598 millions de m³ de ressources en eau renouvelables soit l'équivalent en 2006 pour une population estimée à 10 126 000 habitants, d'environ 354 m³ par habitant et par an tous usages confondus.

La disponibilité en eau par habitant, place la Tunisie parmi les pays les plus démunis en ressources hydriques du monde pratiquement au même niveau que les pays de la rive sud de la méditerranée. Cette pénurie chronique en eau constitue de plus en plus une entrave sérieuse au développement socioéconomique.

Pour ce qui est de la répartition temporelle de la pluie, il faut noter que la Tunisie et en raison de sa situation géographique entre la méditerranée et le Sahara, est un pays aride sur la majeure partie de son territoire. Cette aridité, conjuguée à la variabilité du climat méditerranéen, fait de l'eau une ressource à la fois rare et inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. La Tunisie reçoit en moyenne 230 mm/an de pluie, soit 36 milliards de m³/an. Ce volume se limite à 11 milliards de m³/an en année de sécheresse généralisée et peut atteindre 90 milliards de m³ en année fortement pluvieuse, soit un rapport de 1 à 8. Les variations pluviométriques en Tunisie engendrent des situations extrêmes qui se traduisent en inondations au cours des années fortement pluvieuses et en sécheresse au cours des périodes sèches. Ces situations limitent

les disponibilités en eau au cours des périodes de sécheresse et entravent considérablement les processus de développement et plus particulièrement l'agriculture et mettent au contraire en cause et en péril les infrastructures et les équipements en période d'inondation.

La pluviométrie moyenne annuelle varie de moins de 100 mm dans l'extrême sud à plus de 1 500 mm dans l'extrême nord-ouest. Elle est en moyenne de 594 mm au Nord, de 289 mm au centre et n'est que de 156 mm dans le sud du Pays. Le nord de la Tunisie est bel et bien le réservoir des eaux renouvelables du pays, il renferme la presque totalité des eaux de surface et plus que la moitié des eaux des nappes phréatiques, soit 59% du total, par contre le centre et le sud ne renferment que respectivement 18 et 23% du potentiel total, avec toutefois une part significative du potentiel du sud qui est considérée non durable. En effet, sur les 822 Millions de m³ d'eaux souterraines profondes du sud, 650 millions de m³, soit 80%, sont considérés non renouvelables. Une répartition géographique des ressources en eau aussi inégale risque de pénaliser les régions les plus démunies et d'entraver leur développement actuel et futur.

Également, la non coïncidence des lieux de la ressource avec ceux de l'utilisation nécessitent un transport de cette ressource et par conséquent un surcoût de production. Les ressources sont en effet localisées dans le nord et dans le centre du pays, alors que le développement et l'urbanisme sont localisés au nord est et sur le littoral.

Les pressions exercées sur les ressources en eaux : les ressources en eaux subissent deux types de pressions, une pression exercée par les prélèvements qui sont de plus en plus et dans certaines régions du pays au-delà de la capacité des aquifères et une deuxième pression se traduisant par le changement de la qualité de la ressource à travers les phénomènes de surexploitation ou de pollution.

Ainsi et dans un contexte d'aridité, la Tunisie est contrainte souvent à se rabattre sur l'irrigation pour faire face à la faible

rentabilité de l'agriculture pluviale et à la forte variabilité saisonnière de la pluviométrie. Le secteur irrigué est en effet le plus grand consommateur des ressources en eau. Il utilise environ 82% du potentiel en eau du pays. Les volumes alloués en 2004 au secteur irrigué sont de l'ordre 2 130 millions de m³, pour une superficie de 375 000 ha et seront de 2 145 millions de m³ en 2011 et 2 035 millions de m³ en 2030 pour une superficie de l'ordre de 467 000 ha. La demande moyenne en eau par hectare réellement irrigué est évaluée à 5 500 m³ avec toutefois de fortes disparités d'une culture à une autre et d'une région à une autre. Cette demande peut atteindre 1 000 à 2 000 m³/ha pour les céréales et les fourrages du nord et 15 000 à 20.000 m³/ha pour les palmiers dattiers dans les oasis du sud. Cette demande moyenne subira toutefois une diminution significative d'ici 2030, elle sera autour de 4 000 m³/ha. Malgré la baisse prévue de la part du secteur agricole en matière de consommation d'eau, celui-ci demeurera au cours des prochaines décennies, de loin le grand consommateur en eau.

En même temps, l'agriculture irriguée sera appelée de plus en plus à mieux valoriser les ressources qui lui sont allouées afin d'assurer une meilleure rentabilité et une productivité plus élevée. Les pouvoirs publics tablent sur la réalisation de 50 % de la production agricole nationale à partir des périmètres irrigués à la fin de la décennie en cours. C'est ainsi que le secteur irrigué, et malgré les superficies réduites qui ne dépassent pas 8% de la surface agricole utile du pays, revêt un caractère stratégique eu égard à son impact sur la situation socioéconomique et la sécurité alimentaire du pays. Le secteur irrigué participe à concurrence de 35% en valeur de la production et de 20% de l'exportation dans le secteur agricole. Malgré ces atouts, le secteur irrigué est appelé dans l'avenir à améliorer considérablement ses performances afin d'une part de réduire sa pression sur les ressources hydriques et d'autre part améliorer sa contribution dans la valeur ajoutée globale. Après l'an 2010, l'extension des superficies irrigables connaîtra une croissance plus lente que la période 1996-2010, en même temps, les volumes alloués à l'agriculture irriguée tendront vers la baisse avec un taux de décroissance annuelle de l'ordre de 1,3%.

En terme de qualité, il est à noter qu'à peine 47% des ressources en eaux présentent une salinité inférieure à 1,5g/l réparties au niveau de 72% des eaux de surface, 20% des nappes profondes et à peine 8% au niveau des nappes phréatiques. Un tiers des ressources présentent une salinité comprise entre 1,5 et 3 g/l et 19% présentent une salinité supérieure à 19%. La surexploitation de certaines ressources souterraines conduit de plus en plus et dans certaines régions à l'augmentation de la salinité des eaux. Ceci suppose que les proportions ci-dessus signalées relatives aux trois classes de salinités vont avoir tendance à glisser progressivement vers les salinités les plus fortes, ce qui se traduirait par des proportions de plus en plus importantes au niveau des classes 2 et 3 au dépend de la classe 1 la moins salée. Le stock en eau exploitable ne nécessitant pas de traitement préliminaire avant utilisation risque de diminuer de plus en plus dans le temps. L'augmentation de la salinité des eaux entraînera soit un abandon d'une part de la ressource soit des investissements supplémentaires avant usage. Le stock en eau ayant une salinité acceptable et qui ne nécessite pas d'investissements supplémentaires avant usage doit être préservé.

À côté de cette forme de dégradation potentielle des eaux, il est à signaler que les eaux continentales d'une manière générale sont exposées à plusieurs formes de pollution. En effet, tout abus ou tout geste inconscient ou irresponsable risque d'entraîner des dégâts et des dommages au niveau de la qualité de la ressource en eau. L'urbanisation, l'industrie, le tourisme et l'agriculture constituent les principales sources de pollution des eaux. Une gestion non appropriée des eaux usées et des activités correspondantes mettrait en péril la durabilité de la ressource en eau. L'étude relative à l'actualisation des sources de pollutions hydriques en Tunisie menée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2004 a mis en évidence l'existence de 749 sources de pollution contre 1 581 identifiées en 1994 par la DGRE. La réduction du nombre de sources de pollution a été attribuée à l'effort réalisé par les pouvoirs publics en matière de dépollution au cours de la période en question. Cependant, les quantités d'eaux usées rejetées dans les différents milieux récepteurs demeurent

importantes, environ 160 millions de m³/an pour une quantité de DCO de l'ordre de 86 645 tonnes.

Stratégie de gestion des ressources d'eau et défis de durabilité : les pouvoirs publics se sont attelés très rapidement en Tunisie depuis les années 70 à exploiter la totalité des eaux disponibles, ils ont ainsi mis en place d'ambitieux programmes de mobilisation de toutes les eaux potentielles du pays. Ces programmes ont touché essentiellement et de manière stratégique les eaux de surface qui, jusqu'à cette époque, étaient pratiquement inexploitées. À un deuxième niveau, la mobilisation des eaux s'est intéressée à l'exploitation des nappes profondes, particulièrement du sud tunisien. Des forages ont été réalisés dans ces régions mettant ainsi à la disposition des populations des quantités d'eau relativement importantes. À travers ces programmes de mobilisation, la Tunisie a pu, et au cours des cinquante dernières années, accroître continuellement son offre en eau répondant ainsi aux nouvelles demandes exprimées que ce soit en agriculture irriguée ou bien dans d'autres domaines de développement comme l'industrie, le tourisme ou le développement urbain d'une manière générale. Aujourd'hui les programmes de mobilisation des eaux touchent à leur fin.

Les eaux de surfaces seront très bientôt totalement mobilisées, les eaux des nappes profondes, fossiles et non renouvelables en grande partie, ont atteint largement leurs limites d'exploitation et enfin les eaux des nappes phréatiques largement accessibles à la population par des moyens traditionnels sont déjà en grande partie surexploitées dans plusieurs régions du pays. A cela, nous devons également ajouter le fait que les eaux mobilisées actuellement risquent même de voir leurs potentialités décroître suite aux phénomènes de surexploitation et d'augmentation de la salinité pour les eaux des nappes phréatiques, à l'exploitation des nappes fossiles profondes non renouvelables, à l'envasement des ouvrages de retenues des eaux de surface et enfin à des phénomènes de pollution qui risquent d'endommager certaines ressources.

Cette nouvelle situation, marque un changement important dans l'attitude et la vision de la société tunisienne vis-à-vis de la

ressource en eau. En effet et jusqu'à maintenant, la ressource en eau a été disponible et accessible, soit directement soit à travers des programmes de mobilisations supplémentaires d'accroissement de l'offre. Ceci n'est plus possible, l'offre commence à atteindre ses limites et, à terme, la marge de sécurité entre l'offre et la demande rétrécira. Il faut se mettre à l'évidence que l'ère de l'accroissement de l'offre en eau conventionnelle en guise de réponse aux nouvelles demandes est bel et bien révolue et qu'une nouvelle ère est en train de se mettre progressivement en place.

Afin de continuer à répondre aux nouveaux besoins en eau en vue de satisfaire le développement socioéconomique des générations futures, la nouvelle ère préconisée s'appuiera essentiellement sur la préservation du capital déjà acquis et disponible, sa valorisation, la gestion de la demande en eau et le développement des eaux non conventionnelles. Les potentialités de développement des eaux non conventionnelles joueront vraisemblablement au cours des prochaines décennies un rôle de plus en plus important dans la politique de l'eau en Tunisie. Seulement et pour accéder à cette nouvelle ère et lui garantir toutes les chances de réussite, une transformation au niveau de la culture de l'eau est indispensable. Cette transformation touchera tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau à savoir les planificateurs, les agents d'exécution ainsi que les différents usagers, elle intéressera l'ensemble des aspects qui organisent la gestion de l'eau à savoir les aspects technique, juridique, institutionnel, économique, social, culturel et écologique.

2- Les ressources en sols

La Tunisie est confrontée à une convergence de facteurs d'origines naturelle et anthropique qui sont à la base de l'état de dégradation assez avancée des sols. Cet état de dégradation est matérialisé essentiellement à travers l'érosion hydrique, éolienne et la salinisation. Le grand défi auquel la Tunisie est confrontée aujourd'hui dans ce domaine consiste à contenir et freiner ces fléaux tout en préservant aux terres leur capacité de production végétale. Les actions préventives visant une gestion rationnelle des terres doivent être combinées avec les actions curatives de bonification, de réhabilitation et de restauration moyennant des

aménagements adéquats. Tel est le grand enjeu pour une gestion durable des terres, qui ne peut se faire sans la préparation de conditions favorables nécessitant un environnement institutionnel approprié, une organisation de la population, un apurement foncier, et des moyens financiers en mesure de couvrir les actions prioritaires de conservation pour inverser le phénomène de dégradation.

Caractéristiques et répartition géographique des sols : par son bioclimat varié allant de l'humide au saharien et sa géologie offrant des affleurements rocheux diversifiés, la Tunisie dispose d'une gamme assez riche de sols bien différenciés par leur fertilité et leur sensibilité à la dégradation. Trois grandes régions se distinguent par la nature de leurs sols et les modes d'exploitation de leurs terres.

La Tunisie septentrionale : il s'agit d'une région à potentialité agro – sylvo - pastorale, elle se distingue par la diversité de ses sols, nous y distinguons essentiellement : (1) des sols acides sur alternance d'argile et de grès, non calcaires, peu épais mais assez riches en matière organique et relativement stables occupés par une forêt de chêne Zeen et de chêne liège, (2) des sols calcaires profonds occupant les versants marneux très sensibles à l'érosion hydrique, (3) des sols peu épais sur roche calcaire occupant les sommets des collines et sur glacis encroûtés des piedmonts et (4) des sols épais, stables, et fertiles des nombreuses plaines plus ou moins étendues.

Toutes ces catégories de sols sont confrontées à de graves problèmes d'érosion hydrique inhérente au labour et à la mise en culture des terres en pente, au surpâturage des parcours et à la pratique d'assolements inadéquats en sec et en irrigué où l'intégration de l'élevage est quasi absente. Le manque de restitution organique sous forme de fumier ou de paille accentue l'appauvrissement des sols en humus et entraîne leur dégradation aussi bien physique que chimique. Les sols des plaines sous irrigation risquent la dégradation chimique - la salinisation- suite à l'irrigation à partir des eaux saumâtres sans drainage suffisant pour lessiver les sels.

La Tunisie Centrale : cette région de la Tunisie est à prédominance agro-pastorale, elle est couverte à parts presque égales par les sols lourds des plaines alluviales dont une grande partie est halomorphe, les sols encroûtés calcaires squelettiques des grands glacis et les sols profonds et légers qui étaient occupés par les riches parcours d'antan. Ces différentes unités sont confrontées à trois problématiques majeures : (1) l'extension de l'arboriculture dans les steppes sableuses déclenchant l'érosion éolienne, (2) la mise en culture des parcours naturels et alfatiers entraînant le rétrécissement des parcours et par voie de conséquence leur surpâturage et (3) le développement démesuré de l'agriculture irriguée à partir des eaux dégradées de plus en plus saumâtres provenant des nappes surexploitées aboutissant à la salinisation secondaire des sols.

La Tunisie méridionale : il s'agit d'une région essentiellement à vocation pastorale, elle se distingue par ses sols arides, légers et vulnérables à l'érosion éolienne. Ils sont dominés par la présence de gypse. La mise en culture de certaines steppes méridionales par le développement de l'oléiculture et de la céréaliculture est à l'origine de certaines formes de désertification des parcours naturels qui par la déflation se transforment en reg de pierres, et par les accumulations en dunes de sable.

L'occupation des sols à l'échelle nationale : les terres agricoles fertiles en Tunisie ne dépassent pas le tiers de la surface totale du pays, elles sont évaluées à environ 4 700 000 hectares. Plus de 60 % de la surface agricole utile évolue dans un milieu aride où le sol se trouve dans un équilibre précaire menacé par l'érosion hydrique et éolienne. Dans les trois grandes régions, appartenant aux milieux subhumides, semi-arides et arides, la dégradation des terres est généralement accentuée par l'action anthropique. En effet, l'inventaire de l'occupation des sols mené en 1995 a révélé que celle-ci ne correspond pas réellement et de manière systématique à la vocation des terres. Beaucoup de terres marginales, évaluées à plus d'un million d'hectares, sont cultivées et une grande partie des sols sableux vulnérables à l'érosion éolienne dans les milieux arides sont labourés accentuant ainsi les différents phénomènes de dégradation des sols.

L'érosion et la désertification : la désertification d'une manière générale menace la durabilité des ressources en sol. Les pertes de terres annuelles sont évaluées à 23 000 hectares, dont 13 000 ha de façon irréversible. Ce sont les terres cultivables du nord et du centre du pays au-dessus de l'isohyète 200 mm qui sont les plus menacées par l'érosion forte et moyenne. Le centre-est et le Cap Bon le sont à un degré moindre. Cela représente globalement 1,2 million d'ha touchés par l'érosion hydrique soit 25 % des terres cultivables du pays. Pour le sud, on estime à plus de 50 % des terres en dehors des déserts naturels qui sont confrontées au phénomène de désertification à travers l'ensablement et le décapage superficiel. Tous les facteurs anthropiques de dégradation avec ceux d'origine naturelle produisent un effet de synergie sur la dégradation des ressources en sols.

Mesures de conservation des sols et perspectives : les actions de conservation des eaux et des sols (CES) ont toujours été en Tunisie une préoccupation majeure des agriculteurs. Les travaux de CES traditionnels les plus frappants sont ceux des "Meskats" du Sahel, des "Jessours" des Matmatas et des "M'gouds" dans la plaine de Kairouan. Ces travaux faits et gérés par les agriculteurs eux-mêmes ont montré pleinement leur efficacité.

Depuis 1960, l'État par le biais de la Direction Générale des Forêts puis de la Direction de CES (1983) a pris en charge les travaux de CES qu'il continue à entreprendre jusqu'à présent. On estime à plus d'un million d'hectares les superficies traitées. La CES à vocation sociale dans le but de créer de l'emploi a prévalu dans les années 60, celle à vocation d'aménagement dans les années 80 et celle à vocation de développement a vu le jour au début des années 90 avec la nouvelle stratégie nationale de CES 1990-2000.

Après plus de quarante ans de CES, l'analyse de tous ces travaux de lutte antiérosive montre qu'à long terme la pérennité et la valorisation des aménagements ne peuvent pas être assurées par la seule approche planificatrice. Les travaux CES n'ont été acceptés par les concernés que dans la mesure où ils apportent un bénéfice immédiat aux agriculteurs. La stratégie nationale de la

conservation des eaux et des sols tente de plus en plus de remédier à ce déficit de non-participation de la population à travers la plus grande implication des bénéficiaires pour une prise en charge des aménagements, le renforcement des activités de suivi d'évaluation et d'encadrement technique, la modulation des aménagements en fonction des exploitants et des systèmes de production. Cette stratégie prévoit la protection de près d'un million d'hectares par l'aménagement des terres de pente, la mobilisation des eaux de ruissellement, l'entretien et la sauvegarde des aménagements. Les effets directs de l'aménagement antiérosif des terres en Tunisie sont perceptibles notamment après les grandes pluies où on constate une réelle amélioration de la situation puisque la fréquence des grandes crues a diminué partout, au nord et au centre du pays. Ce constat vient s'ajouter à l'amélioration du niveau des rendements des terres traitées.

3- Les ressources forestières et pastorales

Les forêts et les parcours couvrent en Tunisie, d'après le dernier inventaire forestier national, respectivement 830 000 ha et 487 000 ha soit un total de 1 317 000 ha. La population forestière est estimée à environ un million d'habitants soit une densité de l'ordre de 0,9 hab. /ha. Les superficies forestières et pastorales cumulées à l'échelle nationale ont évolué de 400 000 ha à l'indépendance à plus de 1 300 000 ha actuellement et ceci de la manière suivante. Les principales forêts tunisiennes sont localisées dans la région de Kroumirie au Nord Ouest, elles y sont constituées de chêne-liège et de pin maritime, dans les régions de Mogods au Nord, de Siliana et de Kasserine au centre, où elles sont à prédominance de pin d'Alep et dans les régions du Cap Bon où elles sont constituées essentiellement de pin de pignon. Les forêts constituent un patrimoine de valeur certaine du point de vue de la biodiversité, mais également d'un point de vue économique. Le couvert végétal contribue également à la stabilisation des sols et par conséquent à la lutte contre l'érosion et la désertification.

Cependant et de manière générale, la flore tunisienne a subi au cours des temps et jusqu'à nos jours un appauvrissement certain provoqué par les défrichements, les incendies, les sécheresses

prolongées ainsi que les activités de pâturage excessives. Sa fragilité est accentuée par celle des sols et des écosystèmes de façon générale. La flore tunisienne se compose de 5 500 espèces et sous-espèces réparties en : (a) formations forestières essentiellement concentrées dans le Tell et sur les hauts massifs de la Dorsale, (b) formations steppiques étendues à l'ensemble du Centre Sud du pays, (c) pseudo steppes et pseudo sylves sahariennes et (d) plusieurs formations spécifiques de milieux humides et des milieux salés.

D'après les données de la FAO, dans son édition de 2009, les surfaces forestières répertoriées en Tunisie couvrent environ 7% de la surface totale du pays juste après le Maroc (9%) et devançant largement les autres pays maghrébins. Ce taux demeure toutefois très en dessous de celui des pays de la rive nord de la méditerranée. Toutefois, la Tunisie paraît relativement performante par rapport à l'ensemble des pays de la région et de l'Afrique. Un fléchissement est toutefois à remarquer au cours des cinq dernières années, l'évolution qui était en moyenne supérieure à 4% par an au cours des années 90 a chuté en dessous de 2% ces dernières années. Malgré l'effort de reboisement, qui paraît avoir légèrement reculé au cours de ces dernières années, vingt mille hectares de forêts et maquis ont été reboisés en 2005, soit un accroissement théorique de l'ordre de 2% du couvert végétal par an. Il est à craindre que cet effort n'arrive pas à compenser la perte globale du couvert végétal. En effet, seuls 20% des reboisements effectués arriveraient à s'établir de façon durable, à quoi il convient aussi de soustraire les pertes dues aux incendies.

Le couvert végétal naturel constitué de forêts et de parcours a subi et continue à subir une dégradation qualitative par l'appauvrissement de la flore et quantitative par la régression localisée des surfaces et des rendements des surfaces boisées. La dynamique et le rythme d'évolution des formations végétales sont mal connus, méritant des études plus approfondies. La régression concerne essentiellement les formations naturelles. Le reboisement effectué depuis l'indépendance a largement compensé le manque en couvert végétal, mais malheureusement ne remplace pas la

dégradation de la diversité biologique. Les forêts naturelles couvraient 3 millions d'hectares au début de l'ère chrétienne pour chuter au niveau de 368 000 ha avant l'indépendance. Aujourd'hui elles couvrent autour de 830 000 ha soit 5,1 % de superficie totale du pays. Ce taux de forêt est jugé insuffisant, la Direction Générale des Forêts vise son amélioration en programmant durant le 11ème Plan le reboisement de 200 000 ha de forêts et de parcours, soit une moyenne de 20 000 ha par an.

D'une manière générale, la croissance démographique qu'a connue la Tunisie au cours des dernières décennies, accompagnée d'une croissance économique relativement élevée, a entraîné une pression humaine sur les ressources végétales, pression à l'origine d'importantes perturbations écologiques. Les différentes pressions anthropiques se sont accrues avec la désorganisation de la transhumance et la sédentarisation, responsable de l'extension des terres cultivées au détriment des parcours. L'exploitation de la végétation à de multiples fins constitue souvent l'unique revenu de la population rurale, celle-ci est en partie cantonnée dans une forêt qui constitue sa principale source de revenus et en partie attachée à un parcours qui se rétrécit de plus en plus ne répondant plus aux besoins fourragers de leurs animaux. Cette évolution entraîne des défrichements des formations végétales pour les convertir en terres agricoles et un surpâturage inévitable appauvrissant les parcours en espèces annuelles et pérennes et contribuant à la dégradation physique des sols. Ce phénomène se reproduit particulièrement et de manière visible sur les terres marginales des piedmonts et djébels occupés par une population dense. Les aléas climatiques sévères ne font qu'augmenter la vulnérabilité de la couverture végétale à la régression.

La question est alors comment assurer une cohabitation entre la population et le couvert végétal naturel le moins dégradé possible, comment satisfaire une population et améliorer ses conditions de vie tout en conservant durablement la couverture végétale, sans atténuer son rôle dans la protection des sols, la purification de l'air et la conservation de la biodiversité ? La stratégie sylvo - pastorale mise en place et actualisée prévoit par

décennie le reboisement d'environ 320 000 ha et l'aménagement pastoral de 2.200.000 ha de parcours. Malgré l'ambition marquée de la stratégie, les résultats observés demeurent mitigés. Pour améliorer ces résultats et assurer la durabilité des reboisements forestiers et des aménagements pastoraux, l'administration est en train de modifier son approche d'intervention. Elle vise la responsabilisation individuelle et collective des usagers par l'application de l'approche participative et l'abandon progressif de l'intervention massive de l'état.

4- La biodiversité continentale

La Tunisie recèle une grande diversité de milieux naturels qui ont permis le développement et l'enrichissement d'une diversité biologique et la différenciation d'écosystèmes aussi bien continentaux que marins. La pression exercée sur le milieu naturel durant la deuxième moitié du 20ème siècle, due à un accroissement démographique et à une gestion et une utilisation allant à l'encontre de la durabilité des ressources naturelles, a entraîné une régression de la diversité biologique. Cette régression est provoquée d'une part par la détérioration de l'habitat suite au développement de l'agriculture aux dépens des formations végétales naturelles et d'autre part, par une exploitation souvent excessive de certaines espèces animales.

En termes de recensement de la faune, il faut noter que les invertébrés constituent des espèces peu connues en Tunisie. Seuls les gastéropodes avec 27 espèces et les scorpionides avec 10 espèces sont les plus étudiés. Plusieurs centaines d'insectes sont connues suite aux études détaillées en liaison avec leurs impacts au niveau de la production agricole. Quant aux vertébrés, le peuplement des reptiles avec ses 63 espèces et les oiseaux avec 362, constituent une part importante de la richesse biologique. Les mammifères sauvages se distinguent par une originalité biogéographique et une diversité spécifique avec 78 espèces recensées. Le panorama de la biodiversité tunisienne décèle une grande richesse malgré les lacunes et les besoins d'inventaires plus complets. Il révèle aussi la grande fragilité des écosystèmes et le degré de dégradation d'origine anthropique. D'une manière plus précise, le constat

dressé au niveau de la stratégie de conservation de la biodiversité fait ressortir une insuffisance des capacités nationales en charge de la gestion de la biodiversité. Au niveau de la même stratégie, les auteurs caractérisent la biodiversité continentale tunisienne de la manière suivante :

- (a) une tendance évolutive régressive et une déperdition des ressources biologiques, une dégradation des écosystèmes et de leurs habitats. Ceci est valable aussi bien pour les écosystèmes forestiers que steppiques et marins,
- (b) une insuffisance de protection des milieux naturels des multiples atteintes anthropiques,
- (c) un appauvrissement préoccupant de l'agrobiodiversité et une altération des ressources génétiques locales
- (d) une conservation *in situ* et *ex situ* insuffisante,
- (e) une insuffisance des mécanismes de contrôle et de suivi et d'évaluation et
- (f) une dérive patente de plusieurs milieux terrestres et aquatiques vers la désertification.

Toutes les études signalent l'augmentation de la demande en produits naturels au niveau des forêts, des parcours et des zones agricoles comme première cause de dégradation de la biodiversité par suite de la croissance démographique et du développement croissant des besoins. La deuxième cause réside dans la pauvreté de certaines populations rurales dans un contexte de rareté de ressources vitales extra agricoles, poussant la population à décapitaliser le patrimoine des ressources naturelles pour assurer leur survie.

En ce qui concerne l'agro biodiversité, son épuisement au niveau variétal résulte du développement de l'agriculture commerciale intensive, la simplification des systèmes cultureux et l'usage déraisonné des intrants comme les pesticides et les engrais. L'adoption de nouvelles variétés et races plus productives a marginalisé l'utilisation et la conservation des variétés de races locales et a fini par aboutir à la disparition de certaines d'entre elles.

Également, certaines stratégies sectorielles n'intègrent pas de manière systématique la biodiversité ; dans plusieurs cas les objectifs s'avèrent contradictoires. A titre d'exemple, la stratégie céréalière qui vise l'autosuffisance en céréales ne tient pas compte de l'extension des cultures au détriment de la biodiversité dans les zones marginales. L'anthropisation des milieux terrestres, marins, côtiers et insulaires peut être considérée comme inéluctable en Tunisie. Les activités économiques peuvent cependant être menées d'une manière permettant la conservation de la diversité biologique, comme il est montré au niveau de la stratégie nationale de conservation et son plan d'action.

5- Le littoral

Le littoral de la Tunisie s'étend sur près de 1 300 km, dont presque 600 km de plages sablonneuses. D'une manière générale et en dehors de quelques sites très limités, le littoral tunisien est soumis à de fortes pressions. Il est en effet le siège d'une forte concentration urbaine et touristique : 65 % des agglomérations urbaines y sont implantées, soit environ 4 millions d'habitants et plus de 94 % des capacités hôtelières sont de caractère balnéaire. L'urbanisation du littoral tunisien est de l'ordre de 27% en moyenne, certains gouvernorats présentent un littoral fortement urbanisé, le cas de Monastir, plus de 70%, Ben Arous, Sousse, Mahdia et Sfax autour de 40%. La presque totalité de l'industrie tunisienne est également localisée sur cette frange littorale. Les industries lourdes ainsi que les plus importantes centrales d'énergie sont, dans leur grande majorité, concentrées sur le littoral ou sur des lacs en communication avec la mer, avec des apports directs de pollution.

Cet état d'artificialisation des rivages, localement non respectueux des exigences du milieu, associé à des phénomènes météorologiques exceptionnels cause une érosion et une régression du littoral, régulière et plus ou moins prononcée dans certaines localités. Les changements climatiques et particulièrement les risques d'élévation du niveau de la mer constitueraient, à l'avenir, de graves menaces sur cette frange fragilisée et tant convoitée.

Une détérioration de l'état du littoral tunisien entraverait fortement la qualité de vie de ses habitants ainsi que la durabilité des activités qui s'y développent et plus particulièrement tout ce qui concerne le développement urbain, le tourisme, l'industrie ainsi que les différentes activités portuaires. Ainsi et du fait que le sort d'une grande composante du développement tunisien est lié à celui du littoral en terme d'aménagement et de préservation, celui-ci doit faire l'objet dans l'avenir d'une plus grande attention et surtout d'une planification plus respectueuse de ses exigences, celle-ci s'articulerait essentiellement autour des objectifs suivants:

- (a) Planifier l'occupation du littoral de la manière la plus intégrée possible en assurant la cohérence entre les activités socioéconomiques entre elles d'une part et d'autre part entre ces activités et les besoins de la population en logement décent, déplacement, service et loisir ;
- (b) Cette intégration ne peut être réussie qu'à travers une planification globale et concertée et un arbitrage fort et conséquent entre les différents intervenants ;
- (c) Maintenir dans le cadre des programmes de développement urbain, une constante ouverture des villes tunisiennes de cette frange, sur le littoral et sur la mer d'une manière générale et ne jamais tourner le dos à cette richesse naturelle ;
- (d) Exploiter au mieux cette ouverture pour qu'elle constitue beaucoup plus un élément de valorisation qu'un élément de dégradation et de rupture. En effet, l'intégration de cet élément dans le paysage urbain permettra de mieux le maîtriser et donc de mieux le protéger ;
- (e) Veiller à préserver le domaine public maritime sur toute la frange littorale et particulièrement au niveau des concentrations urbaines souvent très convoitées ;
- (f) Valoriser les plages à travers leur protection, leur réhabilitation et surtout à travers leur utilisation et exploitation pendant les périodes estivales de manière respectueuse de leurs

- spécificités et de celles des habitants ;
- (g) Adapter le tourisme balnéaire, de plus en plus le principal exploitant du littoral, aux caractéristiques du milieu et surtout aux nouvelles aspirations de la population ;
 - (h) Réconcilier l'industrie située sur le littoral avec son milieu à travers essentiellement l'arrêt des rejets polluants dans le milieu naturel et surtout dans l'avenir à travers une révision de la politique nationale en matière d'installation d'activités industrielles directement sur le littoral ;
 - (i) Lutter contre l'érosion marine en apportant les solutions curatives nécessaires et les mieux adaptées dans les zones déjà affectées et en mettant en place des projets d'aménagement assez préventifs au niveau du reste du littoral ;
 - (j) Accorder une attention particulière aux écosystèmes littoraux à travers des projets de surveillance, de préservation et surtout de valorisation et
 - (k) Protéger et surtout valoriser les milieux insulaires tunisiens en tant que richesse naturelle et socioculturelle, élément d'équilibre de l'identité nationale et facteur de promotion de la qualité de vie.

6- Les ressources marines

L'aridité du climat caractérisant la Tunisie rend ses ressources marines d'autant plus précieuses, d'un point de vue patrimonial comme d'un point de vue économique. Deux de ces ressources semblent aujourd'hui menacées alors qu'elles jouent un rôle primordial pour l'équilibre des milieux naturels et la stabilité du tissu socio-économique : les herbiers de phanérogames et certaines ressources halieutiques.

L'importance des herbiers de phanérogames pour l'équilibre des écosystèmes marins et littoraux n'est plus à démontrer. La posidonie en particulier, espèce intégralement protégée au plan international, forme des prairies sous-marines denses qui servent de refuge et d'écloserie pour de nombreuses espèces

d'invertébrés et de poissons d'intérêt commercial. Ces prairies jouent en outre un rôle majeur dans l'enrichissement de l'eau en oxygène et de fixation des sédiments marins. Leur disparition entraîne non seulement une perte d'habitats d'espèces de poisson commerciales, mais aussi un affaissement du profil des fonds marins, suite au glissement des sédiments vers les profondeurs qui risque d'entraîner la disparition des plages dans les zones concernées. Malgré cette importance, peu de données existaient concernant leur étendue, état de santé et leur évolution le long des côtes tunisiennes. Or il semblerait qu'elles soient en régression, voire en voie de disparition, dans certaines portions du littoral.

Avec une production annuelle d'environ 100 000 tonnes déclarées, le secteur de la pêche fait vivre directement ou indirectement 100 000 personnes. Les tonnages débarqués se répartissaient en 2005, entre espèces benthiques pour 47%, espèces pélagiques de petite taille 46%, et 7% de diverses autres espèces dont les thons. Selon l'INSTM, les stocks exploitables s'élèveraient à environ 100 000 tonnes. Pour les autres espèces la situation est plus compliquée, elle dépend de la région et de l'espèce visée. L'état des stocks de certaines espèces à valeur commerciale serait donc dans une situation fragile. Malgré les incitations du gouvernement à développer le secteur des pêches, qui devraient logiquement conduire à une augmentation de l'effort de pêche, la production stagne et était même en régression de 2% en 2005 par rapport à 2004. Certaines espèces cibles mises sur le marché offrent des individus qui n'ont pas encore, ou à peine, atteint l'âge de reproduction. Si cette tendance s'avérait générale, ceci serait un autre indice sérieux de surexploitation. Enfin, la stratégie de gestion du secteur apparaît trop limitée : limitation du nombre de licences, contrôle des embarcations par satellite, tailles minimales des prises et réglementation des caractéristiques des engins de pêche et leurs zones d'exploitation, installation de récifs artificiels. Seul un véritable plan de gestion cohérent, global et intégré du domaine maritime en général et de la pêche en particulier permettrait d'enrayer les tendances négatives amorcées.

7- Lutte contre les nuisances en milieu urbain

L'assainissement des eaux usées : la Tunisie s'est engagée depuis le milieu des années 70 dans un programme ambitieux et continu d'assainissement des eaux usées. Les investissements dans ce domaine ont évolué d'un plan à l'autre de manière continue et croissante depuis le milieu des années 70 jusqu'à nos jours. Ces investissements qui ne dépassaient pas les quelques millions de dinars jusqu'au début des années 80, sont aujourd'hui de l'ordre de 600 millions de dinars au niveau du onzième plan.

L'assainissement a porté dans une première étape sur les villes côtières et s'est généralisé progressivement à d'autres villes à l'intérieur du pays. Aujourd'hui 157 communes sur 262 sont prises en charge par le réseau public de l'assainissement au niveau d'une centaine de stations d'épuration. Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement public a considérablement grimpé depuis le début des années 80 pour passer d'un peu plus de 100 000 en 1981 à actuellement plus de 1 400 000 soit l'équivalent de plus de 6 millions d'habitants.

En même temps le taux de raccordement dans les zones d'intervention de l'Office National de l'Assainissement est passé d'un peu plus de 40% en 1975 à environ 88% aujourd'hui. Également et en terme de performance de l'assainissement en Tunisie, le décalage entre le taux de collecte et celui du traitement dans des stations d'épuration n'a fait que diminuer depuis les années 70 jusqu'à maintenant. Les eaux collectées traitées ne représentaient au démarrage de l'assainissement en Tunisie que 20%, aujourd'hui cette part se rapproche pratiquement de 100%.

Malgré cet important effort technique et financier consenti dans le domaine de l'assainissement et les performances remarquables observées particulièrement dans les villes prises en charge par l'ONAS, nous constatons encore des zones entières dépourvues d'un système d'assainissement adéquat. Certaines régions présentent en effet encore des niveaux de branchement très bas, le cas de localités dans les gouvernorats de Médenine, de Gafsa et même de Sfax. Certains quartiers populaires et certaines cités

périurbaines sont encore dépourvus d'un système efficace de traitement des eaux usées.

En termes de performance technique de l'assainissement, il est à noter que le réseau de collecte des eaux usées apparaît localement peu performant, à cause essentiellement d'une sursaturation des réseaux existants due à un rythme d'augmentation du nombre de branchements souvent supérieur au rythme d'équipement de nouvelles installations et un retard en matière de préparation des ossatures des réseaux primaires et secondaires dans le cadre de la planification du développement urbain. En même temps, au niveau de certaines stations de traitement, nous observons des rendements épuratoires relativement médiocres qui trouvent leurs origines dans l'inéquation entre les capacités de la station et les quantités/qualités d'eaux usées qu'elle reçoit, mais aussi dans l'état de vétusté de certaines anciennes stations. Cette situation impose à l'ONAS de lourds investissements en matière de réhabilitation des stations d'épuration, aujourd'hui environ la moitié des stations nécessite des programmes d'extension ou de réhabilitation.

Par ailleurs, les modalités techniques d'assainissement développées en Tunisie engendrent des quantités importantes de boues. Celles-ci ne font pas aujourd'hui l'objet d'un traitement systématique et généralisé, un important retard est constaté au niveau d'une gestion rationnelle et durable de ces boues. Elles sont actuellement utilisées presque de manière exclusive au niveau de l'épandage agricole avec persistance de risques sanitaires et de dégradation des ressources naturelles. La recherche de nouvelles applications s'impose de plus en plus.

Nous constatons également un retard manifeste au niveau de la gestion des eaux usées industrielles du fait que certains industriels demeurent encore non branchés à cause d'un prétraitement inefficace ou même absent ou bien du fait que les unités industrielles soient éparpillées, ce qui entraîne des schémas de raccordement et de traitement complexes et coûteux. De plus, la tarification actuelle, qui ne pénalise pas le pollueur de manière proportionnelle à sa charge polluante, n'incite pas la mise à niveau des industries polluantes, notamment par la mise en place d'unités de prétraitement.

Pour ce qui est du milieu rural, il est à noter que celui-ci souffre de sérieuses défaillances en terme d'assainissement des eaux usées, d'autant plus que les ruraux abandonnent de plus en plus les modes de traitement traditionnels, qui ont été souvent jugés efficaces, le taux de branchement en milieu rural, ne dépasse pas 5% à l'échelle nationale.

La gestion des déchets solides : la gestion des déchets a bénéficié au cours des vingt dernières années d'une prise de conscience progressive dictée par des impacts de plus en plus visibles sur l'environnement et des problématiques de plus en plus saillantes particulièrement en milieu urbain. Après une première organisation du secteur de la gestion des déchets dans le cadre de la loi organique des communes, nous avons observé une évolution significative à travers trois étapes importantes (a) la mise en place du programme national de gestion des déchets à partir du début des années quatre-vingt-dix, (b) la promulgation de la loi-cadre sur la gestion des déchets en 1996 et récemment (c) la création d'une agence nationale de gestion des déchets.

- (1) Le programme national de gestion des déchets, appelé couramment PRONAGDES, est venu apporter une solution catégorique et à caractère curatif à l'impact des déchets sur l'environnement en substituant aux dépotoirs sauvages des décharges contrôlées dans les principales communes du pays. La première décharge dans le cadre de ce programme est déjà fonctionnelle depuis quelques années et reçoit l'ensemble des déchets du grand Tunis, neuf autres décharges à l'intérieur du pays sont également en cours d'exploitation et permettent actuellement de traiter convenablement plus de 80% des déchets ménagers et assimilés produits à l'échelle nationale et en zone urbaine.
- (2) La deuxième étape dans le processus d'organisation du secteur s'est matérialisée à travers la promulgation d'une loi-cadre sur les déchets, celle-ci a annoncé de manière claire l'esprit et la philosophie de la gestion des déchets que la Tunisie souhaite mettre en place. Cette philosophie s'appuie sur trois principes essentiels, la réduction de la

production des déchets, la valorisation des déchets et enfin l'enfouissement dans des décharges contrôlées de la partie ultime qui ne pourra plus faire l'objet d'un mode de valorisation. Deux obligations guident l'esprit de la loi, d'une part l'obligation d'élimination des déchets pour tout détenteur et d'autre part l'obligation de récupération des déchets dont le producteur est responsable.

Cette loi-cadre sur les déchets, à travers ses principes et ses obligations, a révolutionné le paysage de la gestion des déchets et a apporté dans la foulée une série de mesures et de procédures qui ont, toutes, tendance à réduire l'impact des déchets sur l'environnement et à en faire de plus en plus un bien valorisable à dimension économique. Toutefois, la dynamique suscitée par cette loi a mis en évidence de manière de plus en plus claire les défaillances et les lacunes qui caractérisent actuellement le secteur de la gestion des déchets, nous pensons à ce niveau aux aspects relatifs au dysfonctionnement institutionnel qui entrave la mise en place d'une gestion intégrée des déchets, les difficultés quant au recouvrement des coûts de la gestion des déchets et le faible niveau d'implication de certains acteurs dans les différentes étapes de la gestion des déchets.

- (3) L'agence nationale de gestion des déchets, récemment créée, doit se donner, avec ses principaux partenaires, pour mission principale de surmonter les défis qui se présentent dans le domaine et de promouvoir la gestion intégrée et durable des déchets. En effet, le Tunisien à travers l'évolution de son mode de consommation, devient de plus en plus un producteur de déchets. La production actuelle journalière par habitant à l'échelle nationale est en moyenne de 0,8 kg. Cette quantité cache d'une part, une grande imprécision car la Tunisie ne dispose pas d'un système de quantification des déchets et, d'autre part, une grande disparité entre les régions et les saisons. Ces déchets sont en grande partie constitués de matière organique. À la fin du onzième plan, en 2011, les prévisions annoncent des

taux de traitement des déchets ménagers urbains dans des décharges contrôlées de l'ordre de 90%.

La situation des déchets ménagers en milieu rural n'est pas, malheureusement, aussi avancée que celle en milieu urbain; il n'existe pas à l'heure actuelle, sauf quelques exceptions très rares à caractère individuel, de système approprié de gestion des déchets domestiques produits en milieu rural. La gestion des déchets domestiques en milieu rural, demeure approximative et même anarchique. Les déchets sont soit accumulés, loin des regards, dans des zones inexploitées comme les cours d'eau et les dépressions, soit enfouis sous terre à l'extérieur de l'agglomération. Cette situation est, souvent, à l'origine d'atteintes aux ressources naturelles et à l'environnement. D'une manière générale, les quantités de déchets produites par habitant au niveau du monde rural sont inférieures à celles produites en milieu urbain. Cette différence en quantité est de plus en plus marquée au fur et à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains vers le rural isolé. Sur la base des rares réflexions effectuées récemment sur les déchets en milieu rural, on admet que les quantités de déchets ultimes produits en milieu rural décroissent très rapidement de 450 g/hab/j en zone rurale périurbaine jusqu'à à peine 40 g/hab/j en zone totalement rurale et isolée. Sur la base d'une quantité approximative et moyenne de l'ordre de 270 g/hab/j, la quantité totale de déchets ménagers ultimes produits à l'échelle nationale par la population rurale, estimée à environ 3 480 000 au recensement de 2004, serait de l'ordre d'un millier de tonnes par jour.

- (4) En ce qui concerne les déchets industriels, actuellement une station de traitement est entrée en exploitation dans la région de Zaghuan, elle assurerait le traitement d'environ 60% des déchets produits à l'échelle nationale. Seulement, cet acquis majeur en terme de traitement des déchets industriels ne doit pas cacher les défis que le secteur doit surmonter à l'avenir afin de faire de la gestion des déchets industriels

une activité réellement protectrice de l'environnement, techniquement réalisable et économiquement viable.

En conclusion à cette partie, nous pouvons avancer que, à l'avenir, les efforts en matière de gestion des déchets seront certainement orientés vers l'amélioration de la performance de la collecte des déchets dans les villes et par conséquent de leur propreté, vers l'identification et la mise en place de solutions techniquement et économiquement viables de gestion des déchets en milieu rural, ainsi que vers le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs tant privés que publics qui agissent dans ce domaine. Aussi et d'une manière générale, le recouvrement des coûts de la gestion des déchets, actuellement très faible, constituera également à l'avenir l'un des défis majeurs pour la mise en place d'une vraie gestion durable des déchets.

La lutte contre la pollution atmosphérique : La pollution de l'air d'une manière générale en Tunisie n'est pas encore considérée comme une problématique environnementale majeure. En effet, et à l'exception de certaines agglomérations urbaines où l'air est occasionnellement et ponctuellement affecté par des polluants industriels ou en provenance d'un important trafic routier, les conditions atmosphériques sont jugées satisfaisantes dans la plupart des villes tunisiennes. Toutefois et malgré cet état de fait, des situations critiques apparaissent à proximité d'installations industrielles particulièrement polluantes ou dans quelques centres urbains à forte intensité de circulation. Afin de réduire les impacts négatifs de cette pollution sur les populations concernées, des mesures concrètes ont été mises en œuvre au cours de la dernière période, parmi lesquelles nous rappelons ci-après les plus importantes :

(1) Le développement d'une stratégie qui vise à :

- (a) Prévenir, éliminer et limiter l'émission de gaz nocifs dans l'atmosphère ;
- (b) Identifier et contrôler les secteurs et les régions susceptibles de connaître de graves problèmes de pollution atmosphérique ;

- (c) Procéder aux inventaires d'énergie en vue de réaliser des économies d'énergie et limiter la pollution qui en découle,
- (d) Instaurer et développer la gestion équilibrée de la qualité de l'air ;
- (e) Élaborer un cadre réglementaire et juridique et définir un certain nombre d'objectifs qualitatifs. Ce cadre réglementaire a été renforcé en 2007 par la promulgation de la loi n° 2007-34, relative à la qualité de l'air. Cette loi vise à prévenir, limiter et réduire la pollution de l'air et ses impacts sur la santé de l'homme et sur l'environnement, elle vise également à fixer les procédures de contrôle de la qualité de l'air, afin de rendre effectif le droit du citoyen à un environnement sain et assurer un développement durable ;
- (f) Établir des normes de la qualité de l'air et des valeurs maximales pour les émissions des sources fixes et mobiles ;
- (g) Élaborer un programme national de promotion de l'utilisation des carburants propres ;
- (h) Procéder à l'acquisition et l'installation des moyens de contrôle de la qualité de l'air ambiant et des émissions polluantes de sources fixes ou mobiles ;
- (i) Proposer des solutions appropriées, le soutien matériel et l'assistance technique pour l'acquisition d'équipements de prévention et de réduction des émissions.

(2) Réaliser un ensemble de projets et d'actions spécifiques de dépollution atmosphérique, tel que la fermeture de trois unités industrielles (l'usine NPK à Sfax, l'usine de furfural à Mahdia et une usine de liège à Mégrine), la dépollution atmosphérique à Gabès et à Sfax et la reconversion de certaines unités industrielles au gaz naturel ...

II - ANALYSE PROSPECTIVE THÉMATIQUE

La précédente analyse rétrospective nous a permis de dégager les principaux enjeux de la dimension environnementale du développement durable en Tunisie : la gestion durable des ressources naturelles constitue le principal défi à venir. Dans la présente section, nous avons opté, compte tenu des délais et des moyens mis à notre disposition, d'effectuer une analyse prospective simplifiée des trois secteurs prioritaires suivants : (A) l'eau, (B) la mer et ses ressources et (C) l'énergie. Pour chacun de ces thèmes nous examinerons successivement (1) la détermination des principaux enjeux, (2) les contours d'un scénario tendanciel et ceux d'un scénario alternatif et (3) les mesures permettant de corriger les insuffisances, de saisir les nouvelles opportunités et de relever les défis en perspective à court et à plus long termes.

A - La Gestion des Eaux en Tunisie

1- Détermination des principaux enjeux

La durabilité du système de l'eau en Tunisie et du développement socioéconomique d'une manière générale est tributaire d'un accès continu et durable de la population à une eau de qualité. L'accès à l'eau suppose une disponibilité de cette eau en quantité suffisante et en qualité acceptable et conforme aux normes d'usage et suppose également un pouvoir d'achat minimum permettant à la population, et plus particulièrement la plus démunie, d'y accéder. Des efforts importants ont été entrepris en Tunisie afin d'assurer à toutes les tranches de la population un accès à une eau potable. Le milieu urbain est totalement desservi, et un effort doit être maintenu pour généraliser dans les prochaines années l'accès de la population rurale à une eau de qualité et à des coûts supportables pour la communauté.

Le développement des périmètres irrigués : la Tunisie, à travers ses pouvoirs publics et particulièrement le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, a pu mettre à la disposition de l'agriculture des quantités d'eau croissantes au cours des cinquante dernières années. Les périmètres irrigués ont ainsi évolué de manière significative.

La satisfaction des besoins en eau des secteurs industriel et touristique : les deux autres secteurs de développement du pays à savoir le tourisme et l'industrie ont également accédé de manière continue aux ressources en eau sans que cette dernière ne constitue réellement une entrave au développement des activités dans ces deux domaines.

Le secteur industriel consomme actuellement environ 130 millions de m³ d'eau, vers l'an 2030, la demande en eau atteindra environ 203 millions de m³, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 2% et ce, à partir de 1996. La part du volume distribué par le réseau SONEDE atteindra 48 millions de m³ sur la base d'une évolution annuelle de +1%. Le reste sera prélevé directement par les industriels et il est évalué à 155 millions de m³ avec une évolution annuelle de +2,3% durant la période 1996 à 2030. Cette demande sera satisfaite à raison de 171 millions de m³ des eaux souterraines et 32 millions de m³ des eaux de surface.

Pour ce qui est du secteur touristique, celui-ci a observé au cours des dernières décennies une évolution moyenne de l'ordre de 7 100 lits par an, faisant ainsi passer sa capacité à 393 000 lits en 2030. Pour une consommation moyenne de 345 litres par jour et par lit installé et pour une évolution du rendement du réseau de distribution de 74% en 1996 à 90% en 2030, la demande en eau touristique sera de l'ordre de 41 millions de m³. Pour satisfaire cette demande, il est prévu d'utiliser 21 millions de m³ des eaux de surface (51%), 14 millions de m³ des eaux souterraines (34%) et le reste sera assuré par le recours aux ressources non conventionnelles, soit 15% de la demande touristique.

a- L'amélioration continue de l'offre en eau

La stratégie de mobilisation des eaux de surface élaborée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques à la fin des années 80 est en fait un prolongement des trois plans directeurs du Nord, du Centre et du Sud élaborés auparavant. Cette stratégie a fixé un programme de réalisation physique d'ouvrages hydrauliques qui vise la mobilisation totale des eaux de surface.

Ce programme d'actions a été amorcé lors du VIIIème plan de développement, 1987-1991 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Il en ressort en particulier que la mobilisation des ressources en eau de surface devrait atteindre son maximum à l'horizon 2015 avec un volume de l'ordre de 2 500 000 m³.

L'amélioration de l'offre en eau non conventionnelle : des programmes et des activités de promotion et de développement des eaux non conventionnelles ont été entrepris en Tunisie au cours des dernières décennies, ils ont concerné essentiellement les eaux usées traitées ainsi que le dessalement des eaux saumâtres. Ces programmes visent essentiellement à améliorer le stock d'eau disponible, à augmenter par conséquent l'offre en eau et à répondre ainsi favorablement à une demande de plus en plus croissante.

La promotion de l'économie de l'eau : l'économie de l'eau constitue une composante essentielle de la stratégie à long terme en Tunisie. Elle est censée se développer afin de minimiser les pertes d'eau à tous les niveaux, de la source d'eau jusqu'au lieu de consommation et de maximaliser son niveau d'exploitation. Au niveau de l'économie de l'eau, nous distinguons essentiellement deux aspects qui ensemble définissent le niveau d'exploitabilité de l'eau traduit couramment en terme d'efficience, il s'agit du niveau de perte de l'eau au moment de son transport et du niveau de son utilisation en terme de productivité et de rendement.

La perte dans les réseaux de distribution et de transport de l'eau demeure significative et ce malgré les efforts entrepris dans ce domaine, au cours de l'année 2003, elle est encore égale à 22%, 15%, 28% et 17% respectivement au niveau des ménages, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

Par rapport au deuxième aspect dans le domaine de l'économie de l'eau et qui est relatif au gaspillage et à la bonne utilisation de la ressource en terme de rendement, nous illustrons cet aspect à travers le rapport entre les quantités d'eau consommées dans un secteur donné et la création de richesses correspondantes traduites en PIB. Cet indicateur traduit le niveau de rendement de l'eau dans certains secteurs économiques, dans notre cas nous avons

retenu l'agriculture, l'industrie et l'ensemble des secteurs. À travers cet indicateur, nous devons suivre le niveau de création de valeur ajoutée supplémentaire grâce à une meilleure utilisation de l'eau. Des évolutions ont été remarquées à ce niveau pour le cas de l'agriculture, en effet l'indicateur a chuté de 1,04 en 1996 à 0,8 m³/DT en 2004, soit sur 8 ans une réduction ou bien une meilleure efficacité de l'usage de l'eau dans l'agriculture de l'ordre d'environ 25%. Nous ne retrouvons pas cet effort dans les autres secteurs et particulièrement dans celui de l'industrie.

Les données auxquelles nous avons abouti dans ce domaine confirment une performance notable et significative dans le domaine de l'agriculture au cours des dix dernières années. Seulement et de l'avis des experts, cette performance demeure en dessous des capacités et des potentialités dans le domaine. L'évolution des superficies équipées en matériel d'économie d'eau a réalisé un accroissement au cours de la dernière décennie, en effet, 75% de surfaces irriguées sont équipées par les nouvelles techniques d'irrigation en 2005, contre 37% seulement en 1995. L'installation d'équipements permettant l'économie de l'eau dans les périmètres irrigués a connu une évolution remarquable, favorisée par les encouragements de l'État consentis aux investissements dans ce domaine. Le rythme d'installation d'équipements permettant l'économie d'eau portera la superficie totale équipée à 405 000 hectares en 2011.

La lutte contre la pollution des eaux : la lutte contre la pollution hydrique n'a commencé à gagner en intérêt en Tunisie, que suite à une prise de conscience de l'effet de cette pollution sur l'homme et les ressources naturelles. En effet, cette prise de conscience a mûri à la fin du siècle dernier avec l'effort national entrepris pour la lutte contre les maladies à transport hydrique éradiquées en Tunisie telles que : le choléra et la typhoïde ... À cela, il faut ajouter le fait que le développement social et économique de la Tunisie se fait accompagner de plus en plus d'une politique orientée vers l'amélioration du cadre de vie du citoyen tunisien. Parmi les programmes initiés à cette époque, nous citons :

- (a) le programme de protection de la qualité des eaux des barrages, initié depuis les années 1970 avec particulièrement

ceux du bassin versant de la Medjerda pour les eaux continentales et le projet d'assainissement des 11 villes au niveau de la vallée de la Medjerda,

- (b) le programme d'amélioration de la qualité des eaux du lac de Tunis pour les eaux marines et
- (c) le projet de dépollution du littoral de Sfax, Taparura pour les eaux marines et la nappe.

Ces programmes onéreux pour le contribuable sont largement justifiés par leurs retombées louables sur la santé de l'homme, son cadre de vie ainsi que sur le milieu naturel d'une manière générale. Seulement, et malgré les efforts enregistrés, le développement socioéconomique du pays au cours des prochaines décennies risque d'aggraver la pollution au niveau des différents milieux récepteurs et plus particulièrement au niveau du milieu hydrique.

Il existe actuellement en Tunisie et d'après l'inventaire du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de 2004 plus de 700 sources de pollution, elles rejettent environ 160 millions de m³/an pour une qualité de DCO de l'ordre de 86 645 tonnes. Ce chiffre a certes chuté depuis 1995, date du premier inventaire au cours duquel la Direction Générale des Ressources Hydriques a inventorié pas moins de 1 400 sources de pollution. Cette performance est attribuée à l'effort entrepris en matière de dépollution au cours de cette décennie.

En effet et pour cette même année, sur les 263 millions de m³ de consommation d'eau domestique, 149 millions de m³ sont raccordés au réseau d'assainissement soit 57% de la consommation en eau potable produite par les ménages. La quantité des eaux usées domestiques non raccordée et rejetée dans le milieu récepteur correspond ainsi et au cours de la même année à 114 millions de m³, soit un taux de 43%. À ces quantités d'eaux usées domestiques rejetées dans le milieu récepteur, il faut ajouter environ une cinquantaine de millions de m³ d'eaux usées touristiques et industrielles rejetées également dans le milieu récepteur, ce qui aboutit à la quantité totale d'eaux usées rejetées qui est de l'ordre de 160 millions de m³ par an.

b- Les risques possibles de non durabilité

La Tunisie dispose en moyenne d'à peine 3 598 Millions de m³ de ressources en eau renouvelables soit l'équivalent, en 2006 et pour une population estimée à 10 126 000 habitants, d'environ 354 m³ par habitant et par an, tous usages confondus. Comparativement aux pays de la région, la Tunisie se situe presque au même niveau que les pays de la rive sud de la méditerranée. La disponibilité en eau par habitant, place la Tunisie parmi les pays les plus démunis en ressources hydriques du monde. Cette pénurie chronique en eau constitue de plus en plus une entrave sérieuse au développement socioéconomique. Elle sera de plus en plus marquée du fait que la disponibilité par habitant et par an observera au cours des prochaines années une décroissance significative, celle-ci est due d'une part à une augmentation de la population et d'autre part à une réduction de la part de ressources disponibles exploitables.

Une distribution des ressources en eau hétérogène sur les plans spatial et temporel : la Tunisie, en raison de sa situation géographique entre la Méditerranée et le Sahara, est un pays aride sur la majeure partie de son territoire. Cette aridité, conjuguée à la variabilité du climat méditerranéen, fait de l'eau une ressource à la fois rare et inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. La Tunisie reçoit en moyenne 230 mm/an de pluie, soit 36 milliards de m³/an. Ce volume se limite à 11 milliards de m³/an en année de sécheresse généralisée et peut atteindre 90 milliards de m³ en année fortement pluvieuse, soit un rapport de 1 à 8. La pluviométrie moyenne annuelle varie de moins de 100 mm dans l'extrême sud à plus de 1 500 mm dans l'extrême Nord-Ouest. Elle est en moyenne de 594 mm au nord, de 289 mm au centre et n'est que de 156 mm dans le sud du Pays. Le nord de la Tunisie est bel et bien le réservoir des eaux renouvelables du pays, il renferme la presque totalité des eaux de surface et plus que la moitié des eaux des nappes phréatiques, soit 59% du total, par contre le centre et le sud ne renferment que respectivement 18 et 23% du potentiel total, avec toutefois une part significative du potentiel du sud qui est considérée non durable.

Une salinité de plus en plus importante de la ressource en eau : les eaux disponibles en Tunisie dépassent facilement les standards

sanitaires ou agronomiques de salinité. À peine 50% des ressources en eaux présentent une salinité inférieure à 1,5g/l réparties au niveau de 72% des eaux de surface, 20% des nappes profondes et à peine 8% au niveau des nappes phréatiques. La qualité de la ressource est assurée essentiellement en Tunisie par les eaux de surface, elles offrent d'une part et directement les meilleures utilisations et servent souvent d'autre part à l'amélioration de la qualité des autres catégories d'eaux. La surexploitation de certaines ressources souterraines conduit de plus en plus et dans certaines régions à l'augmentation de la salinité des eaux. Ceci suppose que les proportions relatives aux trois classes de salinité vont avoir tendance à glisser progressivement vers les salinités les plus fortes, ce qui se traduirait par des proportions de plus en plus importantes au niveau des classes 2 et 3 au dépend de la classe 1. Le stock en eau exploitable ne nécessitant pas de traitement préliminaire avant utilisation risque de diminuer de plus en plus dans le temps. L'augmentation de la salinité des eaux entraînera soit un abandon d'une part de la ressource soit des investissements supplémentaires avant usage. Le stock en eau ayant une salinité acceptable et qui ne nécessite pas d'investissements supplémentaires avant usage doit être préservé.

Insuffisances et risques en relation avec la demande en eau

Une demande en eau de plus en plus croissante : à l'instar de la croissance démographique, le développement socio-économique génère une forte demande en eau potable pour répondre aux besoins de la croissance. Le développement socio-économique a tendance à susciter une demande supplémentaire en eau qui ira de pair avec l'amélioration du cadre et du niveau de vie de la population. Les études prospectives dans ce sens font apparaître les résultats suivants.

Une agriculture fortement consommatrice en eau : le secteur irrigué est le plus grand consommateur des ressources en eau. Il utilise 83% du potentiel en eau du pays. Il englobe les grands périmètres d'irrigation à partir des grands barrages, les petits périmètres à partir des eaux de puits et de forages et l'épandage des eaux de crues et des stations d'épuration. Les volumes alloués en 2004 ont été de 2 132 millions de m³, pour une superficie de

375 000 ha. Ils seront respectivement de 2 145 millions de m³ en 2011 et de 2 035 millions de m³ en 2030. La baisse prévue de la part de l'agriculture en matière de consommation d'eau pourrait être due essentiellement à trois facteurs : (a) la demande croissante de l'eau de bonne qualité par les autres secteurs induira une réallocation des volumes d'eau distribuée qui sera déterminée par le degré de valorisation de cette ressource, (b) l'économie d'eau en irrigation qui donnera de plus en plus des résultats significatifs et (c) la baisse de la consommation à l'hectare suite à l'application future d'une tarification rationnelle incitant les agriculteurs à utiliser de plus en plus des techniques d'économie d'eau et des variétés moins consommatrices d'eau.

La consommation moyenne à l'hectare passera de 5 323 m³/ha en 2010 à 4 355 m³/ha en 2030, soit un taux annuel de décroissance de 1%. En somme, l'agriculture demeure de loin le grand consommateur de l'eau. Toute utilisation efficiente passe par une maîtrise de la demande.

Des usagers encore peu conscients de la problématique et des enjeux de l'eau : malgré l'importance des enjeux dans le secteur de l'eau, on assiste à une faible conscience des usagers de la problématique de l'eau matérialisée par une demande domestique de plus en plus grande, une agriculture encore fortement consommatrice en eau avec une faible valeur ajoutée, une surexploitation des nappes d'eau souterraine, une consommation touristique demeurant élevée, etc. L'amélioration du niveau de vie et l'incitation à la consommation ont généré une demande additionnelle en eau pour tous types d'usagers bien que pour des finalités différentes. Il s'agit de la maximisation des profits pour certains et la satisfaction des besoins pour d'autres. On a tendance à dire qu'on devient moins sensible à la rareté d'une ressource tant que la demande en cette ressource demeure satisfaite. Les usagers sont appelés à prendre conscience de la problématique de l'eau comme ressource indispensable pour le développement qui se raréfie et qui est en partie non renouvelable. Une conscience collective est à développer permettant une optimisation de l'utilisation de l'eau.

Des ressources renouvelables fortement exploitées : les ressources renouvelables exploitables en Tunisie sont évaluées à 3 586 millions de m³, dont 2 100 millions de m³ d'eaux superficielles et 1 498 millions de m³ d'eaux souterraines. Les prélèvements totaux d'eau d'une manière générale ont beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Ils sont passés de 1 721 millions de m³ en 1990 à 2 408 millions de m³ en 2003.

Les prélèvements à partir des eaux renouvelables ont évolué de 1 198 millions de m³ en 1990 à 1 726 millions en 2003 soit une augmentation de 44% pendant la période 1990-2003. Les prélèvements à partir des eaux de surface sont passés de 186 millions de m³ en 1990 à 519 millions de m³ en 2003 soit un accroissement de 179%. Les prélèvements à partir des eaux souterraines renouvelables ont évolué de 1 012 millions de m³ en 1990 à 1 207 millions de m³ en 2003 enregistrant ainsi une hausse de 19%.

Le taux d'exploitation des ressources en eau renouvelables en Tunisie n'a fait que progresser au cours des dernières années. Actuellement plus de 1 700 millions de m³ de ressources renouvelables sont exploitées annuellement sur un potentiel exploitable renouvelable de l'ordre de 3 500 millions de m³ soit un taux d'exploitation très proche de 50%. Cet ordre de grandeur traduit la tension exercée actuellement sur l'eau en Tunisie. La majorité des pays de la rive nord de la méditerranée ont des taux d'exploitation qui n'excèdent pas 20%, c'est au contraire au niveau des pays de la rive sud que les taux deviennent importants et dépassent même 100%, le cas de la Libye, la bande de Gaza et à un degré moindre l'Égypte. Le taux d'exploitation des eaux renouvelables en Tunisie indique la nécessité de rationaliser la gestion des utilisations et des demandes en eau.

Insuffisances et risques en relation avec l'offre en eau

Un envasement des barrages entraînant une réduction des quantités retenues en eau superficielle : la Tunisie est caractérisée par un climat aride, matérialisé par des pluies irrégulières avec un régime souvent torrentiel conjugué à un relief accidenté et un

faible couvert végétal. Tant d'arguments qui font que la presque totalité de la surface du pays est constamment menacée par un phénomène d'érosion qui, en plus de la dégradation des sols, provoque l'envasement des ouvrages hydrauliques entraînant une réduction des ressources retenues au niveau des barrages. Sur une capacité actuelle des barrages de l'ordre de 2,2 milliards de m³, le taux d'envasement de cette capacité risque d'évoluer et de passer à presque 30% en 2015 et aux alentours de 60% en 2050, d'où le besoin de créer de nouveaux ouvrages de rétention afin de compenser cette perte due à l'envasement. Les calculs ci-dessus affichés portent sur la capacité actuelle des retenues qui sont de l'ordre de 2 200 millions de m³ et sur un envasement annuel estimé en moyenne à 17 millions de m³ de sédiments.

Une offre basée sur une part non négligeable des ressources non durables : les ressources non durables sont localisées essentiellement au niveau des nappes profondes, celles-ci représentent la plus grande part de ressources souterraines. Elles sont actuellement exploitées à un taux voisin de 90%. Elles présentent les caractéristiques suivantes : (a) elles sont localisées à plus de 60% dans le sud, (b) leur taux de renouvellement est très faible, il s'agit le plus souvent de nappes fossiles et (c) l'exploitation de ces nappes se fait de plus en plus à l'aide de pompage suite à la baisse de l'« artésianisme ».

Ces nappes contribuent actuellement à répondre à plus de 45% des besoins en eau, elles sont intensément exploitées localement et commencent à afficher des signes de dégradation de la qualité chimique de leurs eaux. Par rapport à la totalité des eaux utilisées, les eaux non renouvelables représentent en Tunisie environ 28% du capital consommé en eau conventionnelle. Cette part importante de l'eau en Tunisie qui a une caractéristique non durable nous interpelle sur l'avenir des activités qui en sont aujourd'hui tributaires, est-ce que ces activités vont disparaître avec l'épuisement de cette ressource fossile ? ou bien elles vont se convertir à d'autres activités moins consommatrices en eau ? ou bien elles vont utiliser des ressources en eau non disponibles actuellement telles que le dessalement des eaux de mer ? Tant de

questions importantes qui méritent des éclaircissements et des approfondissements.

La part de la consommation des eaux non conventionnelles dans le bilan hydrique demeure relativement limitée : sous cette appellation, nous qualifions les ressources en eau ayant subi un traitement particulier les rendant utilisables. Nous retrouvons dans cette catégorie en Tunisie particulièrement les eaux dessalées et les eaux usées traitées. En plus des petites unités industrielles de dessalement, c'est surtout pour l'eau potable que la SONEDE a entamé un programme de dessalement des eaux saumâtres pour améliorer la qualité des eaux distribuées dans les îles de Kerkennah et dans le sud pour les villes de Gabès et de Zarzis et l'île de Djerba. La quantité d'eau dessalée est passée à travers ce programme de 0,6 million de m³/an en 1994 à 21 millions de m³/an en 2004.

Pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées traitées et particulièrement en agriculture les quantités utilisées dans ce domaine sont passées à peine de 15 millions de m³/an en 1990 à 42 millions de m³/an exploitables en 2004 et ceci malgré des potentialités importantes disponibles qui sont de l'ordre de 200 millions de m³ en 2004, soit un taux de réutilisation maximum à peine de 21%. Ce potentiel atteindrait 440 millions par an à l'horizon 2030.

Pour ce qui est des quantités d'eau non conventionnelles réellement utilisées, elles ont été évaluées en 2004 à 21 millions de m³ d'eaux dessalées et à peine 29 millions de m³ d'eaux réutilisées traitées, soit un total de l'ordre de 50 millions de m³. Le taux d'utilisation des eaux non conventionnelles demeure ainsi en Tunisie de l'ordre de 2%. Les eaux non conventionnelles ne contribuent pas encore et de manière évidente à l'allègement de la charge exercée et sans cesse croissante sur les eaux conventionnelles. Une meilleure gestion des eaux en Tunisie dans une conjoncture marquée par un déficit de plus en plus important en eaux conventionnelles suppose une utilisation de plus en plus marquée de ressources non conventionnelles.

Insuffisances et risques en relation avec la gestion de l'eau

Une satisfaction de la demande en eau de plus en plus complexe et difficile : l'agriculture constitue en Tunisie le plus grand consommateur en eau, celle-ci sert à l'irrigation en intensif d'environ 400 000 hectares auxquels il faut ajouter 65 000 hectares d'irrigation d'appoint. Les études prospectives dans ce domaine confirment la part prépondérante de l'agriculture dans la consommation de l'eau au cours des prochaines décennies jusqu'à l'horizon 2030 avec toutefois un léger fléchissement au dépend d'autres activités et plus particulièrement le développement urbain et l'industrie. C'est à partir des années 30 qui correspondent globalement à l'équilibre entre les besoins globaux en eau et l'offre disponible que commencerait à se poser de manière significative la justification de la consommation de cette grande part en eau au niveau de l'agriculture et en même temps son niveau de rentabilité comparativement à d'autres activités moins consommatrices en eau et plus productrices.

Un arbitrage entre les différents usagers de plus en plus complexe : le Ministère de l'Agriculture apparaît actuellement comme le principal gestionnaire des ressources en eau en Tunisie, il assure en même temps la mise en œuvre de la politique nationale agricole dans le domaine de la production animale et végétale. Au niveau de l'élaboration des stratégies et des choix dans le domaine de l'eau, il est appuyé par d'autres départements et le gouvernement d'une manière générale et plus particulièrement ses différentes structures de concertation et de négociation comme les différents conseils des ministres ainsi que les différentes commissions multisectorielles.

Un comité national de l'eau, récemment créé, rassemblant l'administration et les différents usagers et élargissant de cette manière le niveau de concertation dans le but d'arbitrer la répartition de l'eau de la manière la plus efficace et la plus consensuelle, demeure encore malheureusement inactif. D'autres structures, de dimension multisectorielle, et dont la gestion de l'eau et sa répartition constituent également l'un des fondements les plus stratégiques, sont également assez peu actives, ce qui est

le cas du comité multisectoriel de l'aménagement du territoire et de la commission nationale de développement durable.

Cette situation rend l'arbitrage dans le domaine de l'eau, entre les différents secteurs socioéconomiques et entre les différentes régions, d'une part complexe et peu transparent et d'autre part assez centralisé. Cette situation risque de devenir de plus en plus complexe dans l'avenir à cause des difficultés sans cesse croissantes de conciliation entre l'offre et la demande. L'offre deviendra en effet de plus en plus limitée, difficilement mobilisable et de plus en plus coûteuse ; en même temps les besoins augmenteront et se diversifieront.

L'arbitrage sera par conséquent de plus en plus complexe, d'autant plus qu'il concernera aussi bien les aspects quantitatifs que qualitatifs. Les usagers, et chacun de son côté, chercheront à satisfaire leurs demandes en terme de quantités d'eau mais aussi en terme de qualité. Cet aspect qualitatif risque de peser de plus en plus sur l'arbitrage du fait que les potentialités en eau de bonne qualité risquent de diminuer à l'avenir.

Un système d'arbitrage transparent, performant et s'appuyant sur des informations fiables et précises est indispensable dans l'avenir.

Un modèle de gestion des eaux orienté pendant longtemps vers un effort de mobilisation beaucoup plus que vers un effort d'optimisation : depuis la mise en place des premières stratégies dans le domaine de l'eau en Tunisie, au cours des années 70 et jusqu'à nos jours, et afin de répondre aux besoins sans cesse croissants en ressources hydriques, les pouvoirs publics ont initié et développé des programmes et actions qui visent essentiellement à améliorer l'offre en eau et sa mise à la disposition des usagers. Ces programmes ont concerné particulièrement la mobilisation de la presque totalité des eaux de surface à travers la construction de barrages et de lacs collinaires au niveau des principaux bassins versants du nord et du centre du pays et la mise à disposition des usagers des potentialités en eaux souterraines à travers la prospection et la réalisation de forage au niveau des

nappes profondes et particulièrement celles du sud tunisien. En même temps, les pouvoirs publics ont engagé des programmes d'économie d'eau et particulièrement dans l'agriculture, principal consommateur de la ressource, ainsi que des programmes de développement de ressources non conventionnelles comme les eaux usées traitées et les eaux dessalées.

Si l'économie de l'eau a apporté des résultats significatifs en matière de réduction des quantités utilisées dans l'agriculture, à égale production, le développement des eaux non conventionnelles demeure au contraire peu développé. Sur d'autres plans, les efforts sont restés peu convaincants dans des domaines comme la consommation de l'eau au niveau des ménages et dans le secteur industriel qui, ensemble, consomme autour de 16% du potentiel en eau. La tarification a été retenue à ce niveau comme le principal outil de maîtrise de la consommation. Sur le même plan et au niveau de la planification du développement d'une manière générale, les choix retenus ont été souvent orientés vers la recherche de la mise à disposition du développement de quantités d'eau supérieures à ses besoins beaucoup plus que vers la recherche de son adaptation aux potentialités déjà existantes.

Une stratégie trop portée sur l'amélioration de l'offre de la ressource risque de mobiliser la majorité des acteurs dans ce domaine et de réduire par conséquent l'effort de recherche et de développement de toute approche qui viserait la gestion de la demande. La gestion de la demande a, certes, commencé en Tunisie depuis quelques années, elle doit cependant gagner très rapidement en importance pour se positionner déjà dans un premier temps au niveau de la gestion de l'offre et la dépasser dans un deuxième temps. Aujourd'hui, par rapport à la situation actuelle et après avoir exploité la presque totalité des possibilités en matière d'amélioration de l'offre en eau, est venu le temps de la gestion de la demande en eau. Celle-ci s'articulera essentiellement autour de l'adaptation et l'identification de nouveaux modes de développement conformes avec les potentialités hydriques de la Tunisie, mais également à travers le renforcement de l'économie de l'eau au niveau de tous les secteurs en travaillant d'une manière

durable sur le changement des comportements des différents usagers.

L'information dans le domaine de la gestion de l'eau demeure hétérogène et non standardisée : les informations dans le domaine de la gestion de l'eau sont extrêmement hétérogènes, les valeurs et les données varient souvent d'un document à un autre. Cette hétérogénéité découle de modes de calcul et d'estimations différents mais également, et chose importante, de définitions variables d'une institution à une autre et d'un auteur à un autre. Notre compréhension de certains concepts et de certaines classifications de l'eau varie souvent d'une analyse et d'une approche à une autre. Ceci amène souvent le lecteur à rencontrer des difficultés au niveau de la comparaison des résultats des différents documents et surtout au niveau de l'intégration de plusieurs données de sources différentes dans une analyse globale et intégrée. Le manque de standardisation des définitions et des données dans le domaine de la gestion de l'eau entrave sérieusement le suivi de la ressource de manière rigoureuse ainsi que l'évaluation des performances des différents programmes.

La mise en place d'un système cohérent, homogène, standardisé et surtout continu dans le temps en matière de données relatives aux ressources hydriques en Tunisie est un préalable à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion durable de la ressource.

Un niveau limité d'utilisation de l'eau en irrigué pour la production de produits agricoles à grandes valeurs ajoutées : malgré la superficie limitée des périmètres irrigués, le secteur irrigué revêt un caractère stratégique. En 2004, la production agricole en irrigué a été évaluée à 981 millions de dinars, correspondants à 31% de la valeur de la production agricole totale. Pour les productions stratégiques comme les céréales, l'irrigation complémentaire doit assurer la sécurité d'approvisionnement minimum.

L'objectif est que les cultures irriguées à forte valeur ajoutée doivent permettre de hisser la valeur de la production irriguée à

50% de la valeur de la production agricole totale. Le secteur irrigué, qui représente 83% de la demande en eau, demeure dominé par des spéculations à faibles valeurs ajoutées. Une situation vouée à changer à terme au profit de spéculations qui valorisent au mieux le facteur eau et ce, en tenant compte de la concurrence qu'exerceront les autres usagers et de la révision en cours de la tarification qui s'opère dans un objectif de recouvrement total du coût de l'eau. Pour l'agriculture, l'eau est un facteur de production incontestable notamment pour certaines spéculations maraîchère, arboricole et fourragère. Ce besoin est indispensable pour assurer l'intensification de la production agricole et faire face à la forte variabilité saisonnière et interannuelle de la pluviométrie qui caractérise le climat tunisien.

La part de l'eau dans les charges totales des cultures varie entre 10 et 15% et peut atteindre 20% dans certaines zones à forte consommation. Avec la révision des tarifs de l'eau et l'amélioration des taux de recouvrement attendue à la suite du transfert de la gestion des PPI aux Groupements de Développement Agricoles (GDA), les spéculations à faible valeur ajoutée sont vouées à disparaître des systèmes de production en irrigué.

L'agriculture irriguée doit sélectionner ses activités à l'avenir, et seules les productions qui valorisent l'eau au maximum devront se maintenir.

La tarification de l'eau d'une manière générale ne reflète pas encore la totalité des coûts sur les plans financier, environnemental et hydrique : le système tarifaire de l'eau potable, progressif et uniforme pour tout le territoire national selon les tranches de consommation trimestrielle, ne constitue pas un obstacle pour le développement socio-économique du pays. Les parts de dépenses en eau sont évaluées à 1,2% des dépenses moyennes par ménage, 1,5% des recettes touristiques et 1% des intrants industriels. Le secteur irrigué, par contre, bénéficie toujours d'un soutien partiel de l'État. C'est plutôt un choix stratégique pour assurer la sécurité alimentaire, la diversification et la consolidation de l'assise économique du pays et la fixation de la population rurale.

Le système tarifaire doit préserver les acquis précédents, tels que l'équité sociale, la santé et ne doit pas entraver le développement économique du pays tout en assurant l'équilibre financier du gestionnaire. Les objectifs de durabilité consistent à utiliser la tarification comme un moyen efficace de gestion de la demande et de subvention aux besoins de financement du secteur de l'eau. Étant donné l'augmentation des coûts de mobilisation des nouvelles ressources, l'intégration de l'investissement de base dans les structures tarifaires est une option à prendre en considération pour les années à venir. Quelle que soit la nature de la ressource en eau, la politique tarifaire, à moyen et long termes, devrait augmenter graduellement les tarifs pour couvrir le coût marginal total des nouvelles ressources.

La multiplicité des intervenants, essentiellement publics, entraîne souvent une complexité et un enchevêtrement dans la gestion de l'eau : la presque totalité des intervenants publics dans le domaine de la gestion des eaux est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques. Cette situation facilite une certaine coordination entre les différents acteurs. Le Ministère de l'Agriculture assure également un arbitrage entre les différents usagers concurrents ainsi qu'entre les régions afin de compenser les déficits structurels de certains gouvernorats. Un deuxième acteur non moins important intervient dans ce domaine, mais plus particulièrement dans les aspects relatifs à la qualité de la ressource, il s'agit du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

D'une manière générale, la coordination entre les aspects de gestion quantitative et les aspects de suivi et de contrôle de la qualité des eaux n'est pas encore optimisée. La structuration institutionnelle est marquée par l'esprit actuel en matière de gestion de l'eau et qui consiste à gérer l'offre beaucoup plus que la demande, les départements en charge de la mobilisation de l'eau sont apparents et bien individualisés contrairement à ceux qui doivent gérer la demande qui ne sont pas assez visibles. D'une manière générale, la structuration du fonctionnement institutionnel de la gestion de l'eau en Tunisie est assez verticale, elle se

subdivise en quatre niveaux essentiels depuis le niveau central ministériel jusqu'au niveau local avec implication des usagers ou de la population en passant par un niveau central exécutif et un niveau régional. La coordination horizontale est souvent assez dispersée du fait de la multiplication des structures et du manque de synergie entre elles.

Toutes les structures administratives existantes sont principalement orientées vers la mobilisation de l'offre et secondairement vers la gestion technique de l'environnement. Aucune structure n'est chargée de la dimension de la gestion de la demande et de la protection préventive de l'environnement. Il est urgent de donner à la gestion intégrée de la ressource la place de choix qui lui revient.

La prochaine étape en matière de gestion de l'eau doit être marquée par une restructuration institutionnelle plus adaptée aux enjeux futurs et plus en harmonie avec les nouveaux besoins.

La gestion de l'eau en Tunisie est quasiment dominée par l'intervention du secteur public, l'apport des acteurs privés et des usagers dans ce domaine demeure limité : à part le fait de pouvoir se constituer en associations d'intérêt collectif (AIC) en vue d'utiliser les eaux mises à leur disposition par l'Administration selon une réglementation bien déterminée, les intéressés ne participent pas directement à la prise des décisions majeures concernant l'administration du Domaine Public Hydraulique (D.P.H.) qui est exclusivement du ressort de l'Administration. Les seuls droits que le Code des Eaux leur reconnaît sont essentiellement ceux ayant trait soit au creusement de puits ne dépassant pas 50 m de profondeur et ne se trouvant pas dans des périmètres d'interdiction ou de protection, soit à l'utilisation des eaux pluviales tombées dans leurs fonds. La volonté politique est aujourd'hui à l'encouragement de la gestion participative et de gros efforts sont déployés à tous les niveaux de l'Administration pour aider à la prise en charge par ces AIC de l'exploitation et la maintenance des ouvrages de distribution d'eau. Il est donc impératif que les textes réglementaires puissent s'inscrire dans le sens de cette volonté.

Au-delà de ce niveau, la planification de la gestion de l'eau d'une manière générale et les actions de sa mise en œuvre gagneraient en performance avec une meilleure implication des principaux usagers. Une réflexion importante est nécessaire à ce niveau en vue de dégager les modes d'intervention et d'implication des usagers dans la définition de la politique et de la stratégie de gestion de l'eau en Tunisie. Cette implication doit être perçue comme un apport supplémentaire et surtout comme un gage d'une meilleure responsabilisation des usagers vis-à-vis de la ressource.

La conciliation entre mobilisation des eaux et préservation des écosystèmes n'est pas optimisée : dans le cadre de l'amélioration de l'offre en eau en Tunisie et afin de répondre aux besoins des différentes activités, les pouvoirs publics ont entrepris depuis quelques décennies d'ambitieux programmes de mobilisations des eaux de surface de l'ensemble du pays. Ces programmes visent à mobiliser et à mettre à la disposition du développement la totalité des eaux de surface. De ce fait, toute goutte d'eau qui ruisselle à la surface doit finir son parcours dans un ouvrage hydraulique de rétention. Cette orientation, axée exclusivement sur la rétention des eaux de surface dans des ouvrages hydrauliques dans le but d'améliorer les quantités d'eaux disponibles, a conduit les planificateurs à négliger souvent le fait que les eaux de surface jouent un rôle écologique et par conséquent socioéconomique dans des domaines autres que l'utilisation directe de la ressource.

Parmi ces domaines, nous pouvons citer les apports en eau et en sédiments au niveau des plages par le biais des cours d'eau exoréiques. Ces cours d'eau ramènent en effet au niveau du littoral les particules dont ce dernier a besoin pour son équilibre et son bilan sédimentaire, ces particules contribuent à compenser la charge sédimentaire perdue régulièrement par les différentes plages. Les cours d'eau ramènent également des particules nutritives indispensables au développement et à la croissance des différentes espèces marines. Avec la généralisation des barrages et des lacs collinaires sur l'ensemble des cours d'eau en Tunisie, les eaux de surfaces n'arrivent plus aujourd'hui sur le littoral tunisien

entraînant de ce fait des déficits sédimentaires sur les plages de quelques millions de mètres cubes annuellement.

Pour ce qui est des cours d'eau endoréiques, qui se jettent dans des dépressions à l'intérieur du continent telles que les lacs intérieurs, et depuis l'aménagement des ouvrages hydrauliques de rétention, la situation est devenue analogue à celle du littoral du fait que ces dépressions ne reçoivent plus les eaux de surface qui contribuaient autrefois à leurs équilibres.

Des études approfondies doivent être menées dans ce domaine pour démontrer les impacts réels tant écologiques que socioéconomiques engendrés par l'arrêt total de l'alimentation en eaux de surface des différentes dépressions en Tunisie.

Les eaux de surfaces jouent également un rôle important au niveau aussi bien de la relation et de l'équilibre entre les eaux et le sol qu'au niveau de l'alimentation des réservoirs souterrains, la mobilisation totale des eaux de ruissellement entrave cet équilibre.

2- Définition des scénarios

Deux scénarios essentiels sont retenus, un premier scénario tendanciel dans lequel les défis et les risques déjà présentés précédemment seront accentués ; les tendances au niveau de ce scénario seront globalement négatives et un deuxième scénario alternatif appelé souhaitable dans lequel nous observerons des changements notables au niveau des tendances et un regain pour une gestion durable des ressources en eau.

a - Le scénario tendanciel

Les tendances les plus négatives qui continueront à s'accroître au cours de ce scénario tendanciel sont les suivantes :

- (a) une demande en eau de plus en plus croissante et des difficultés à équilibrer l'offre et la demande,
- (b) l'agriculture continue à consommer la plus grande part des potentialités en eau sans forcément promouvoir les spéculations à grande valeur ajoutée,

- (c) les usagers continueront à ne pas être totalement conscients des principales problématiques et des enjeux de l'eau,
- (d) les ressources renouvelables continueront à subir de fortes pressions avec des niveaux de surexploitation de plus en plus élevés particulièrement pour les eaux souterraines,
- (e) les ressources fossiles et particulièrement au sud continueront à subir des prélèvements et des pressions de plus en plus fortes,
- (f) la salinité des eaux souterraines, et suite à une surexploitation excessive, augmentera continuellement,
- (g) la part des ressources non conventionnelles dans le bilan hydrique demeurera faible,
- (h) la gestion intégrée et participative des ressources en eau demeurera limitée et
- (i) l'administration demeurera l'acteur principal de la gestion de l'eau avec une faible implication des différents usagers.

b- Le scénario alternatif souhaitable : le scénario souhaité est celui de la promotion de la gestion intégrée et durable des ressources en eau, il doit permettre à la Tunisie à l'horizon 2040 de disposer d'une ressource en eau accessible et suffisante pour assurer son développement socioéconomique. Ce scénario s'articule autour de quatre domaines, physique et environnemental, social, économique et institutionnel ; il est constitué de sept objectifs stratégiques qui se déclinent en 16 programmes, il est synthétisé dans le tableau ci-après.

| Scénario Souhaité : La durabilité du système de l'eau en Tunisie | | |
|--|---|---|
| Objectif principal : La Tunisie doit disposer d'une ressource en eau accessible et suffisante pour assurer un développement durable | | |
| Domaines du Développement Durable | Objectifs stratégiques | Programmes |
| Physique et environnemental | Préservation des ressources en eau disponibles | Lutte contre la pollution des eaux |
| | | Lutte contre la surexploitation des eaux souterraines renouvelables |
| | | Réduction et maîtrise de l'exploitation des eaux souterraines fossiles non renouvelables |
| | Renforcement de la mobilisation du potentiel en eau | Amélioration de la maîtrise des eaux de crues exceptionnelles |
| | | Développement de l'infiltration des eaux de surface |
| | | Développement de la mobilisation locale et décentralisée de l'eau |
| | Développement des eaux non conventionnelles | Promotion et développement du dessalement des eaux marines |
| | | Valorisation de la réutilisation des eaux usées traitées |
| | Intégration de la dimension écologique dans le système de l'eau | Amélioration des connaissances en matières de besoins en eau écologique |
| | | Planification des nouveaux projets de mobilisation de l'eau sur la base des besoins écologiques |
| Social | Accessibilité de la population à l'eau potable | Maintien de la durabilité de l'accessibilité financière à l'eau |
| | | Garantie d'une eau potable en quantité suffisante et en qualité homogène et standard |
| Economique | Economie et valorisation des ressources en eau disponibles | Renforcement des programmes d'économie d'eau |
| | | Développement des programmes de valorisation de l'eau |
| Institutionnel | Implication des usagers et renforcement de la coordination entre les opérateurs | Amélioration de l'implication des usagers dans la gestion de l'eau |
| | | Renforcement de la coordination entre les opérateurs et les usagers |

B - La mer et ses ressources

1- Détermination des principaux enjeux

L'exploitation du domaine maritime est un secteur stabilisant, puisqu'il participe hautement à la création d'emplois en Tunisie, que ce soit à travers le secteur de la pêche, des transports, du tourisme ou de l'industrie. Afin de préserver la durabilité de la mer, de ses ressources et des professions rattachées, la Tunisie ne devrait-elle pas se soucier davantage du milieu marin ?

a- Les acquis à préserver et les opportunités

a1 - Pêche : avec son littoral étendu et ses îles nombreuses, le Tunisien a toujours été proche de la mer, soit pour y transiter soit pour l'exploiter. Les produits de la mer ont constitué une **source d'entrée d'argent** pour la Tunisie punique, romaine, hafside ou ottomane. Aujourd'hui, et avec une politique de formation et d'enseignement mise en œuvre depuis les années 70, la Tunisie dispose de **nombreux cadres, chercheurs et enseignants** spécialisés dans les sciences de la mer, ce qui a contribué à pouvoir disposer d'estimations de stocks d'espèces exploitables de mieux en mieux affinés. Ces estimations concernent les groupes principaux d'espèces et aussi leur distribution par région marine. Enfin, la contribution de la pêche au Produit Intérieur Brut est d'environ 1,4%.

La pêche des espèces benthiques : le niveau d'exploitation des espèces benthiques est différent selon les espèces et les régions :

- *Au sud*, le rendement horaire moyen serait de 23,6 kg/h. Les captures sont représentées principalement par des poissons benthiques, faiblement par des crustacés et encore plus faiblement par des céphalopodes. Les rejets d'espèces commerciales ont été évalués à 40%. **La plupart des espèces sont surexploitées**. Pour les crustacés, les deux espèces représentants ce groupe à savoir la crevette royale et la crevette blanche continuent à cohabiter dans le même biotope.
- *Au nord*, golfe de Tunis compris, le rendement est voisin

de 50 kg/h. Les captures totales sont représentées par 82% de produits commercialisables, et les rejets commerciaux représentent 18%, particulièrement dans le golfe de Tunis qui constitue des nurseries pour un grand nombre d'espèces à haute valeur commerciale. **La majorité des espèces sont sous-exploitées.**

- *À l'est*, le rendement moyen est de 47 kg/h, les rejets de très jeunes poissons sont estimés à 45%. En deçà de l'isobathe des 50 mètres, les rejets sont les plus importants, ils atteignent 49%. **L'état d'exploitation est globalement optimal.**

La pêche des espèces dites « petit pélagique » : les prospections de l'année 2000 ont montré que le potentiel exploitable a atteint 101 519 tonnes ; la sardine est la plus représentée parmi ces espèces. Des campagnes de prospections révèlent l'existence d'un grand potentiel exploitable en petits pélagiques, il serait plus que le double des débarquements actuellement réalisés. Les ressources en petits pélagiques des eaux tunisiennes seraient encore **sous exploitées.**

a2 - Aquaculture et biotechnologies : les techniques aquacoles sont de mieux en mieux maîtrisées, toutefois ce secteur n'évolue pas avec la célérité attendue par les autorités publiques et ce malgré l'existence d'un important potentiel identifié. La production actuelle annuelle est d'environ 3 700 tonnes, soit 3% de la production halieutique, avec un potentiel de production annuel de 20 000 tonnes et une valeur des exportations de 43 millions de dinars par an. Le secteur de l'aquaculture offre actuellement plus d'un millier d'emplois directs et permanents. Cette activité d'aquaculture est effectuée au moyen de l'une des techniques suivantes :

Un élevage intensif : l'essentiel de la production est réalisé soit par l'élevage en béton soit en offshore dans des cages circulaires dont le nombre croît ces dernières années,

Un élevage extensif : la pisciculture continentale en Tunisie consiste en l'exploitation et la

valorisation des eaux des barrages à travers leur empoissonnement en alevins de « mulot » et le transfert de certaines espèces comme le sandre et les carpes lesquelles seront pêchées par la suite par l'octroi d'autorisation aux pêcheurs habitants aux alentours de ces barrages ;

La conchyliculture : consiste en l'élevage des moules et des huîtres suspendus sur des tables d'élevage ou encore sur des filières flottantes. Ces deux techniques d'élevage sont pratiquées dans la lagune de Bizerte. Cette lagune est ouverte sur la mer et son eau est marine.

La Tunisie a adopté une stratégie visant globalement à porter dans les prochaines années la production de la pisciculture à 10,5 mille tonnes. Le montant des investissements s'élève à environ 51 MD. Ces investissements sont destinés à la réalisation de projets axés vers l'élevage de poissons en mer ouverte et cages flottantes. Sept sites d'aquaculture seront opérationnels dès 2016. L'État est disposé à faire de substantielles remises fiscales et d'incitations financières en faveur des investissements dans cette filière.

Par ailleurs, la Tunisie a accompli des progrès en biotechnologie marine, ainsi que dans la détermination du génome de quelques espèces d'intérêt patrimonial ou bien dans l'étude et l'analyse de composés biologiquement actifs à partir d'organismes marins.

a3 - Littoral et écosystèmes marins d'intérêts : le littoral bénéficierait à l'avenir d'une approche plus cohérente, notamment à travers le recours systématique à une gestion intégrée des zones côtières et l'adoption d'une nouvelle loi promulguant la création et la gestion des aires marines protégées. Les habitats et l'écosystème marin sont mieux étudiés, donc normalement mieux appréciés et leur fonctionnement mieux interprété, cela est vrai pour leurs composantes physique et chimique, mais aussi pour

celles biologique et écologique. Par ailleurs, la Tunisie a souscrit à de nombreux accords, protocoles, conventions et traités, tant bilatéraux que régionaux ou multipartites, dont le but est d'une part de mettre un terme à la dégradation de l'état de l'environnement marin et littoral, et d'autre part d'inciter à la conservation de la biodiversité et à la gestion rationnelle des ressources.

b- Les insuffisances et les risques possibles

Si l'agriculture est avant tout une action de « culture » et de production agricole, elle diffère principalement de la pêche, qui est plutôt une action de « cueillette ». De ce fait, cette dernière nécessite une vision au long terme capable d'assurer sa durabilité. **La pêche a été pensée comme une activité basée sur une «production» alors que c'est une activité de « cueillette »** issue de l'exploitation d'espèces marines. Cette conception a eu des implications à la fois en aval de la filière, sur l'organisation commune du marché et en amont, sur l'aménagement de l'activité de pêche en mer. Il est aisé de constater que la gestion durable de la mer et de ses ressources, **manque d'une vision d'ensemble** cohérente, globale et intégrée ce qui se traduit par des politiques sectorielles.

L'approche éco systémique pour la gestion du milieu marin n'est pas appliquée, c'est plutôt l'approche par objectif qui fait loi, alors que nous savons pertinemment que la pêche affecte l'ensemble de l'écosystème en jouant un rôle vital dans sa structure et son fonctionnement.

En outre, les **estimations des stocks** sont basées sur les modèles globaux et ne tiennent généralement pas compte des paramètres biométriques qui, eux, sont utilisés par les modèles analytiques. L'absence de statistiques fiables de la production halieutique et la méconnaissance de la réelle pression effectuée par l'activité de la pêche sur l'écosystème marin rendent très aléatoire toute prévision à long terme des stocks halieutiques.

La pêche pose aussi la problématique environnementale dont dépend la pêche elle-même. La taille de la flottille a doublé au cours des dernières décennies ce qui a eu pour conséquence **d'épuiser**

les stocks. De plus, les pratiques actuelles de pêche génèrent de très **grandes quantités de rejets.** Enfin, certaines activités de pêche sont plus destructrices que d'autres car elles déplacent des quantités énormes de poissons et d'organismes marins conduisant à un **changement de la dynamique de la chaîne alimentaire de ces écosystèmes.**

Est-ce que le salut viendrait de la production aquacole ? Une étude au niveau mondial a montré que la demande des produits de la mer des pays en voie de développement augmenterait alors que celle des pays développés resterait inchangée. L'augmentation de la demande de produits de la mer serait compensée par celle de l'aquaculture et non par la production de la pêche. Les exportations nettes des produits de la mer des pays en développement vers les pays développés continueraient mais à des niveaux plus faibles puisque la demande locale deviendrait de plus en plus importante. Ainsi beaucoup d'espoir est porté vers **l'aquaculture**, toutefois cette dernière **porte aussi certains risques sur l'environnement :**

- L'intensification de l'activité aquacole impliquerait une croissance des mouvements d'animaux aquatiques d'une partie vers une autre du globe et par suite des risques de « *spread* » accidentel et de fléaux ;
- Les effluents pollués de cette industrie sont souvent rejetés directement en mer ;
- Il faut s'attendre à une forte augmentation de la demande de produits de transformations et par suite à une pression importante sur les stocks sauvages à partir desquels sont issus ces produits ;
- Le nombre des espèces d'élevage qui s'échapperont des lieux de cultures augmentera ce qui causerait un risque de « contamination » de plus en plus important des stocks sauvages.

En outre, la **recherche en biotechnologie** aquatique semble assez déconnectée de la réalité de terrain, ne tenant pas compte de la ressource, de ses stocks et de l'état de son environnement.

Enfin, l'importance de la répartition des bénéfices et de la responsabilisation des gestionnaires locaux nécessite de redéfinir notre « Vision » de la « Région » : comment définir ce territoire ? Comment la Région doit-elle intervenir ? Quelle est la part des bénéfices qui lui reviendrait après/lors de l'exploitation de ses ressources ? Localement, comment intéresser ou dédommager la population autochtone ? On voit bien qu'il y a un questionnement à propos de la **qualité de gouvernance régionale**, car l'usage de ses ressources génère des bénéfices économiques, financiers et sociaux qui sont pour la plupart gérés par l'État. Il ne s'agit pas de remplacer ce schéma de fonctionnement, mais de l'adapter pour une meilleure répartition de cette richesse, impliquant une plus grande responsabilité et plus de devoirs des habitants de la région concernée, ainsi qu'une redistribution plus équitable des richesses engendrées.

c - Enjeux économiques, financiers et sociaux

Bien que la Tunisie soit signataire pratiquement de l'ensemble des accords et textes régionaux et internationaux traitants de l'exploitation du milieu naturel et de ses ressources, cela n'a pas empêché leur détérioration quantitative et qualitative. En effet, le décalage tant stratégique que juridique persiste entre les engagements et les réalisations, nous signalerons en particulier :

- Un besoin d'équilibrer la balance commerciale impliquant une pression accrue sur ces ressources ;
- Une nécessité de rapprocher l'investisseur de son investissement pour espérer une répartition plus équilibrée des ressources et une meilleure distribution des dividendes ;
- La stabilité sociale est le plus souvent privilégiée au détriment des équilibres environnementaux ;
- L'absence de valorisation du rôle et des services des habitats : valeur financière et économique, et «capitalisation» des indicateurs.

2- Définition des scénarios

a- Le scénario tendanciel

Un futur sans convictions, tel serait le scénario tendanciel

qui prolongerait dans le temps l'évolution actuelle avec en particulier :

- (a) une poursuite de la dégradation de l'environnement marin,
- (b) une fragilisation de la production halieutique,
- (c) des modes de consommation de plus en plus agressifs,
- (d) un accroissement de l'urbanisation du littoral et de sa population et
- (e) une amplification des clivages régionaux.

Les perspectives de développement de la mondialisation et du libre échange avec l'Union Européenne risquent par ailleurs d'engendrer un accroissement des convoitises pour l'exploitation des ressources naturelles induisant des modèles de production non soutenables pour les stocks exploitables et encore moins pour les habitats et l'environnement marin qui les hébergent.

Enfin, les exportations des produits de la mer ont contribué à réduire le déficit du commerce extérieur de la Tunisie au cours des deux dernières décennies. Le besoin croissant de rééquilibrage du commerce extérieur risque d'induire une exploitation tous azimuts de la mer et de ses produits.

b- Le scénario alternatif souhaité

Ce scénario constitue une vision stratégique durable et réfléchie qui devrait permettre à la Tunisie de relever les défis annoncés par le scénario tendanciel. Sa réalisation comprend dix mesures simples qui devraient être soutenues et appuyées par une politique volontariste de l'État et qui nécessiteraient également le retour à un mode de vie et de consommation plus responsable des citoyens. Ces dix mesures sont décrites brièvement ci-après.

1. Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles rares ou fragiles.
2. Garantir la sécurité alimentaire en quantité et qualité suffisantes, tout en favorisant le régime ancestral méditerranéen, équilibré pour l'homme et son environnement.
3. Structurer les voies d'exploitations de l'espace maritime et de

ses ressources. Ceci implique la mise en place de politiques visant à mieux définir et soutenir l'espace rural-littoral vis-à-vis des espaces urbain, touristique ou industriel.

4. Décentraliser certaines décisions reconnues de dimension locale ou régionale par le développement d'enquêtes publiques soignées et par la mise en place éventuelle de nouveaux modes de concertation locale et ce, afin d'obtenir l'adhésion de la majorité des acteurs, en vue d'une meilleure redistribution des richesses accompagnée d'une pleine responsabilisation des populations dans la gestion de leurs ressources naturelles.
5. Estimer la valeur écologique, mais aussi économique et socioculturelle de la mer et son littoral : les biens et les services les plus précieux - ceux fournis par la nature - sont mal ou pas du tout mesurés. Par contre, certaines activités qui polluent ou épuisent le capital naturel sont comptées comme des contributions au bien-être économique. L'économie des écosystèmes n'est encore qu'une discipline naissante, elle peut cependant aboutir à de nouvelles formes de gouvernance.

À partir de l'identification d'éléments marins/littoraux écologiques clefs, il faudrait déterminer et sélectionner une série d'indicateurs, spécifiques à chacun de ces éléments. Un modèle qualitatif, basé sur la cartographie des atouts et des menaces, permettrait à la fois de comprendre les moteurs et les pressions de ces éléments et de prédire leur évolution au cours des 20 prochaines années. Une fois ces indicateurs établis, il reste à les mesurer puis à simuler leur comportement. Ainsi, il sera possible de prévoir leur évolution face à des processus comme le changement climatique.

6. Créer des aires marines protégées (AMP) en Tunisie : le sommet de Johannesburg a demandé aux pays côtiers de prévoir la création d'AMP sur 20% de leur littoral. Ce qui revient pour la Tunisie à créer (a) 400 km de linéaire côtier

ou marin protégé et (b) des zones protégées par des récifs artificiels. Lors de ce même sommet, il a été demandé aux États de recourir aux mécanismes et autorités existantes afin d'établir avant 2009 pas moins de 5 aires marines protégées en haute mer et cela en conformité avec la législation internationale. Au vu de certains résultats préliminaires de la recherche, la Tunisie pourrait proposer des zones comme le Banc Hallouf au large de Monastir. À cet effet le protocole de la convention de Barcelone présente l'outil régional par excellence puisqu'il prévoit la création des Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen.

7. Promouvoir des investissements « plus propres » par la mise en place d'outils et de mécanismes financiers au bénéfice des populations du littoral et en faveur des activités liées à l'exploitation durable des ressources marines.
8. Accorder une priorité à la redéfinition des priorités de l'enseignement, de la formation et de la recherche, afin d'assurer la durabilité du système mis en place, avec notamment une approche globale vis-à-vis des questions liées à la gestion de ces ressources naturelles vivantes et de leur environnement.
9. Lancer un programme technologique et industriel d'envergure autour de la valorisation maritime à travers des programmes mobilisateurs en tirant le meilleur parti des compétences scientifiques et industrielles nationales et étrangères, du potentiel d'innovation existant, du savoir-faire et de l'expérience accumulés. Afin de mieux structurer l'effort public et de canaliser l'offre industrielle.
10. Créer un ministère du patrimoine et de l'économie marine : en charge de la protection de la mer et de son littoral, il gèrera aussi tout ou partie des activités ayant un impact important sur la mer et le littoral. Ce ministère assurera le redressement économique, la modernisation et la compétitivité des activités maritimes de la Tunisie dans un contexte de la mondialisation des échanges. Enfin, ce ministère évitera à la

fois une dispersion des mesures législatives et réglementaires ainsi qu'une dichotomie juridique et administrative entre la terre et la mer.

C - L'énergie

1- Détermination des principaux enjeux

a- Les acquis à préserver et les opportunités à saisir

Une certaine maîtrise de la demande : avec la création de l'agence de maîtrise de l'énergie, la Tunisie a opté depuis les années quatre-vingt pour une politique de rationalisation de la demande d'énergie. L'effort s'est porté en priorité sur le secteur industriel. Cette politique a permis de réduire l'intensité énergétique de un à deux points de pourcent par an au cours de ces deux dernières décennies.

Un accès quasi général à l'énergie électrique : actuellement le taux d'électrification des ménages a dépassé 99%. Il est quasi général pour les milieux urbains et semi-urbains et près de 99% pour le milieu rural alors qu'au moment de l'indépendance seul un ménage sur trois était alimenté par le réseau public d'électricité.

Une subvention de l'énergie au profit des activités et catégories sociales les plus sensibles : plusieurs produits – la bouteille de butane, le pétrole lampant, le gaz de ville et l'électricité – sont subventionnés par l'État. Le niveau des subventions a atteint ces dernières années l'équivalent de la dette publique soit environ 3% du PIB. Ce choix a permis d'une part de venir en aide aux couches sociales les moins favorisées tout en réduisant les risques de déforestation anarchiques et de faciliter l'émergence d'une industrie tunisienne moderne.

Les programmes récents de mise en valeur des énergies renouvelables et de déploiement du réseau gazier : les disponibilités en quantités suffisantes de gaz naturel sont relativement récentes. Actuellement, moins d'un ménage sur quatre est alimenté en gaz naturel. Depuis le milieu des années deux mille, le gouvernement s'est donné comme objectif d'alimenter, avant 2016, toutes les zones industrielles, les communes les plus importantes en nombre

d'habitants et près de la moitié des ménages. La contribution des énergies renouvelables commerciales au bilan énergétique est actuellement inférieure à 1%. Dernièrement, avec le « plan solaire tunisien », le gouvernement s'est donné comme objectif d'atteindre, dans cinq ans, une production d'énergie renouvelable équivalente à 5% de la consommation nationale d'énergie.

Un intérêt de l'Europe pour importer de l'électricité renouvelable du Sud : depuis 2009 trois projets de dimension régionale ont été annoncés. Le Plan Solaire Méditerranéen a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation des pays de la région à l'horizon 2020. Desertec initié par un consortium allemand ambitionne de produire jusqu'à 15% de la demande européenne d'électricité en exploitant l'important potentiel d'énergie solaire des pays sud-méditerranéens à l'horizon 2050. Enfin, le projet Transgreen, dernièrement annoncé par la France, se propose d'interconnecter tous les pays méditerranéens par un câble électrique sous marin. Par ailleurs, un projet d'interconnexion électrique entre le Cap Bon et la Sicile est en cours d'études avancées.

Des opportunités offertes par les crédits carbone : la plupart des pays industrialisés se sont donné comme objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'Europe en particulier a annoncé sa volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% à l'horizon 2020. L'exportation d'électricité verte ou la production pour compte d'électricité conventionnelle peut bénéficier des « crédits carbone ».

b- Les insuffisances et les risques possibles

Déficit énergétique structurel : depuis le début des années quatre-vingt-dix la balance du commerce extérieur du secteur de l'énergie est déficitaire et le bilan énergétique national est négatif depuis le début des années deux mille. Ce déficit pourrait s'aggraver dans le cas d'une maîtrise insuffisante de la demande et ou d'un non renouvellement persistant des réserves.

Non-renouvellement des réserves d'hydrocarbures : les plus importantes réserves de pétrole et de gaz ont été découvertes

en Tunisie au cours des années soixante et soixante-dix. Depuis le milieu des années quatre-vingt les réserves connues exploitables d'hydrocarbures baissent continuellement. De nouvelles découvertes sont régulièrement annoncées, mais leur taille ne semble pas suffisante pour compenser la consommation intérieure. L'intensité et la qualité des recherches de ces deux dernières décennies n'ont pas permis de compenser la production des anciens gisements.

Faible diversification du bouquet énergie : jusqu'au début des années quatre-vingt la consommation d'énergie était composée pour plus de 80% de produits pétroliers. Actuellement et grâce aux deux principales sources de gaz naturel – celle du gazoduc transtunisien et celle des gisements du golfe de Gabès – la consommation nationale est composée pour moitié de gaz naturel et pour moitié de produits pétroliers donc quasi exclusivement d'hydrocarbures. La part des autres formes d'énergie commerciales est négligeable. La diversification de l'offre d'énergie primaire, par le recours à d'autres formes d'énergie que les hydrocarbures, permettrait à plus long terme de mieux sécuriser l'approvisionnement du marché domestique.

Dépendance significative vis-à-vis du gaz en particulier importé : bien que moins coûteuse que les produits pétroliers équivalents, l'utilisation du gaz naturel est contraignante car elle exige des investissements lourds et leurs amortissements sur des dizaines d'années. Ces investissements nécessitent une source fiable pendant trois décennies. L'électricité est actuellement produite quasi exclusivement à partir du gaz naturel qui provient pour moitié d'Algérie et pour moitié de gisements tunisiens. Les réserves connues exploitables des gisements tunisiens permettraient - au stade actuel des connaissances - de répondre à la demande domestique pendant encore environ une décennie.

Utilisation de l'énergie moyennement efficace : l'intensité énergétique – quantité d'énergie nécessaire pour la production d'une certaine valeur ajoutée – est retenue comme principal indicateur d'efficacité énergétique. Comme signalé plus haut, l'intensité énergétique a été réduite de 1 à 2 points de pourcent

par an au cours des deux dernières décennies permettant ainsi à la Tunisie de se situer parmi les pays sud méditerranéens les plus performants. Nonobstant ces résultats la Tunisie reste encore moins performante que la plupart des pays de l'Europe du Sud et ce malgré une consommation moyenne par habitant des plus faibles de la région.

Subvention de l'énergie non ciblée ayant un impact élevé sur le budget de l'État : la subvention de l'énergie a atteint ces dernières années des niveaux équivalents à ceux du déficit budgétaire. Plusieurs produits sont subventionnés. La subvention profite à toutes les activités économiques et à toutes les couches sociales. Ainsi, le plus gros de la subvention profite aux couches sociales les plus nanties. Certains pays, par exemple la Turquie, ont mis en place une politique de vérité des prix faiblement taxée, les subventions aux couches sociales les plus sensibles étant directement versées aux bénéficiaires.

Subvention des prix génératrice de distorsions & de barrières à la mise en valeur des énergies renouvelables : Plusieurs produits, tels que la bouteille de butane, le gaz de ville, l'électricité ou le pétrole lampant, sont subventionnés au niveau des consommateurs par l'État. Les taux de subvention peuvent atteindre 50% pour certains produits. Certaines énergies renouvelables, comme le chauffe-eau solaire à usage domestique et l'électricité éolienne, sont économiquement rentables et pourraient avantageusement se substituer à certaines énergies conventionnelles. La subvention non ciblée constitue une barrière à la mise en valeur de ces énergies renouvelables.

De plus, le degré de subvention n'est pas uniforme : certains produits sont sensiblement plus subventionnés que d'autres. Le pétrole lampant, par exemple, a été beaucoup plus subventionné que les carburants ou d'autres combustibles. Initialement, la subvention du pétrole lampant avait pour objectif de venir en aide aux populations à faible revenu en vue de lutter contre le déboisement anarchique. Une proportion importante du pétrole lampant a été détournée vers d'autres utilisations telles que le transport.

Non-aboutissement des projets d'intégration régionale des réseaux électriques : l'intégration régionale des réseaux électriques des pays du Maghreb et de l'Europe du Sud présente un double avantage pour les pays de la région : elle permettrait d'une part de réduire les coûts d'accès à l'électricité et d'autre part de mettre en valeur le potentiel important d'énergies renouvelables des pays du Sud. La réalisation de cette intégration bute sur de nombreux problèmes : tarifaires, règlementaires, techniques et surtout politiques, au Sud comme au Nord.

2- Définition des scénarios

Dans le cadre de la présente section nous nous sommes limité à deux principaux scénarios (a) un scénario tendanciel en tenant compte des « tendances lourdes » observées au cours des dernières décennies tout en intégrant les évolutions plus récentes et (b) un scénario alternatif « souhaitable », quasi idéal, qui permettrait de préserver les acquis, de corriger les insuffisances, d'anticiper les mesures et actions qui permettraient de saisir les opportunités et de se préparer aux mutations du contexte régional et international.

a- Le scénario tendanciel : de l'analyse rétrospective effectuée en première partie et des insuffisances et risques possibles identifiés ci-dessus, le scénario tendanciel se caractériserait probablement par :

- (a) Une poursuite des politiques actuelles de transport, d'urbanisation et de construction, politiques peu économes en énergie ;
- (b) Une réduction de l'intensité énergétique au rythme annuel moyen de 1% à 2% et accroissement annuel moyen de la demande d'énergie au rythme d'environ 3%. Cette tendance ne permettrait pas d'atteindre à moyen terme des niveaux de performance comparables à ceux des pays du sud de l'Europe en matière d'efficacité énergétique ;
- (c) Un maintien des monopoles qui constituent une barrière à un meilleur accès aux services énergétiques et à la mise en valeur des énergies renouvelables ;

- (d) Une poursuite de la baisse des réserves nationales d'hydrocarbures et par suite une aggravation du déficit et de la dépendance énergétique ;
- (e) Un maintien d'une très faible intégration régionale réduisant les opportunités de développement des énergies renouvelables ou de bénéficier d'une réduction des coûts d'accès à l'énergie résultant de l'effet de taille ;
- (f) Une très faible contribution des énergies renouvelables au bilan énergétique et par suite une moindre diversification du panier énergétique et une fragilisation de la sécurité énergétique du pays ;
- (g) Une dépendance plus grande vis-à-vis du gaz importé : la part du gaz naturel dans le bilan énergétique national n'a cessé de croître particulièrement pour la production électrique. La moitié de la consommation nationale de gaz naturel est importée. L'absence de nouvelles découvertes de gaz naturel entraînerait une aggravation de la dépendance aux importations pour un secteur stratégique tel que la production électrique ;
- (h) Une poursuite de la politique actuelle de subventions non ciblées avec un risque d'une aggravation de l'impact des subventions sur le budget de l'État dans le cas d'une augmentation du déficit énergétique et/ou d'une augmentation importante des prix internationaux des hydrocarbures importés ;
- (i) Enfin, au cours des dernières années, se dessine une tentation par le nucléaire civil. Il faut préciser que le nucléaire civil ne constitue pas une réponse efficace et viable aux besoins énergétiques du pays au moins au cours des deux ou trois prochaines décennies.

b- Le scénario alternatif

Le scénario tendanciel, que nous venons de décrire, présente des risques d'aggravation de certaines déficiences et des menaces possibles du fait de l'évolution du contexte international et

régional. Le scénario alternatif, dont nous esquissons ci-après les principales mesures, permettrait de faire face à ces défis.

- (a) Mise en valeur du potentiel d'énergies fossiles et renouvelables avec pour objectif le rééquilibrage de la balance énergétique à l'horizon 2020 ;
- (b) Diversification des fournisseurs et du bouquet énergétique en vue de réduire la dépendance vis-à-vis d'une même source d'approvisionnement, d'atteindre un niveau significatif de contribution des énergies renouvelables au bilan énergétique et de réduire la dépendance vis-à-vis d'une même forme d'énergie ;
- (c) Généralisation de la politique de maîtrise de la demande d'énergie aux secteurs du transport et des bâtiments avec pour objectif d'atteindre une intensité énergétique du même niveau que celui des pays euro méditerranéens ;
- (d) Mise en place progressive d'une politique de vérité des prix et de subventions ciblées ;
- (e) Réalisation des interconnexions électriques avec l'Europe et concrétisation de l'intégration régionale des parcs de production et de transport de l'électricité avec pour objectif d'échanger avec les pays de la région jusqu'à 10% de la consommation nationale d'électricité ;
- (f) Fédérer les ressources des pays du Maghreb pour une mise en valeur et une exploitation commune du potentiel exceptionnel d'énergie solaire de la région. À terme l'énergie solaire constitue une alternative de taille aux énergies minérales : charbon, pétrole, gaz naturel et nucléaire. L'énergie solaire pourrait répondre aux besoins du Maghreb y compris pour le dessalement de l'eau de mer et de répondre en bonne partie à la demande européenne d'électricité.
- (g) Mise à profit de la position géographique de la Tunisie en vue d'assurer le transit de l'excédent d'électricité renouvelable des pays du Maghreb vers l'Europe.

3- Plan d'action - ébauche d'une feuille de route

a- Les actions et réformes à court terme : nous distinguons trois ensembles de mesures à court terme, à savoir :

• ***Des mesures de rééquilibrage de la balance énergétique :***

- (1) Élaborer un Atlas des ressources fossiles et renouvelables ;
- (2) Ajuster la fiscalité et la réglementation en fonction de la qualité de ces ressources et des objectifs de leur mise en valeur ;
- (3) Renforcer les attributions d'évaluation, de promotion et d'opérations des entreprises publiques ;
- (4) Séparer les attributions relevant de l'Administration de celles des opérateurs publics ;
- (5) Rééquilibrage des rôles entre opérateurs privés et publics.

• ***Des mesures de diversification des fournisseurs et du bouquet énergétique :***

- (6) Mise en valeur des ressources nationales et - ou diversification des fournisseurs de gaz naturel ;
- (7) Concrétisation du projet de la nouvelle raffinerie ;
- (8) Mise en valeur des ressources nationales des énergies renouvelables éoliennes et solaires en particulier avec des objectifs clairement affichés d'intégration ;
- (9) Instaurer un régime de concessions au profit des producteurs indépendants pour la mise en valeur des énergies renouvelables ;
- (10) N'envisager le nucléaire que dans le cadre d'une optique de maîtrise de toutes les composantes de la filière.

• ***Et des mesures de généralisation de la politique de maîtrise de la demande d'énergie :***

- (11) Revue des politiques de transport et d'urbanisme avec

une optique d'efficacité et d'utilisation rationnelle de l'énergie ;

(12) Poursuite, et même renforcement, de la politique de maîtrise de la demande d'énergie du secteur industriel.

b - Les actions et réformes à plus long terme : trois ensembles de mesures sont suggérés à plus long terme.

• ***Des mesures d'instauration progressive d'une politique de vérité des prix*** :

(13) Suppression progressive des subventions de l'énergie ;

(14) Mise en place d'un système d'aides ciblées au profit des activités et des populations les plus sensibles ;

(15) Ajuster les tarifs de cession de l'électricité produite par les indépendants en fonction du coût évité de l'opérateur historique.

• ***Des mesures en faveur d'une intégration régionale*** :

(16) Exploiter les interconnexions existantes avec les pays voisins ;

(17) Achever et ou réaliser les projets d'interconnexions avec les pays du Maghreb et l'Italie ;

(18) Échanger avec les pays voisins jusqu'à 10% de la consommation nationale d'électricité ;

(19) Fédérer les ressources des pays du Maghreb pour une mise en valeur du potentiel exceptionnel d'énergie solaire de ces pays :

• ***Et des mesures d'ancrage de la Tunisie comme pays de transit*** :

(20) Prospector les marchés de la demande d'électricité de l'Europe du Sud ;

(21) Préciser avec les pays de la région les conditions de transit ;

(22) Avec des opérateurs européens, mettre en valeur

des gisements d'électricité renouvelable destinée à l'exportation ;

- (23) Création d' « autoroutes » pour le transport de l'électricité renouvelable, et solaire en particulier, vers l'Europe du Sud.

CONCLUSION

La communauté scientifique internationale semble unanime sur l'existence d'un réchauffement de la planète et sur ses probables conséquences sur l'environnement. Ce changement climatique serait dû aux émissions excessives de Gaz à Effet de Serre dont en particulier celles du CO₂ du fait de l'accroissement de la consommation d'énergies fossiles, pétrole et gaz en particulier. Ces scientifiques ne sont cependant pas unanimes sur les origines et les causes de ce réchauffement.

Les pays grands consommateurs d'énergie seraient donc les premiers responsables de ce réchauffement de la planète. La plupart des pays grands consommateurs d'énergie se sont engagés à réduire leurs émissions de GES à l'exception des USA, de la Chine et de l'Inde. Mais, principe de précaution oblige, l'utilisation économe, rationnelle et efficace de l'énergie devrait être la règle pour les pays en développement.

L'analyse rétrospective de la dimension environnementale du développement durable en Tunisie a souligné la priorité qu'il faudrait accorder à la gestion durable des ressources naturelles. L'analyse des secteurs de l'eau, de l'énergie, de la mer et de ses ressources en Tunisie a fait ressortir plusieurs points et tendances communes, dont en particulier :

- (1) Un effort important et louable de mobilisation des ressources naturelles a été enregistré au cours des premières décennies après l'indépendance.
- (2) L'exportation des produits de la mer, de l'eau virtuelle sous forme de primeurs et, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, de pétrole a constitué une source précieuse de devises.

- (3) La contribution des ressources non conventionnelles (énergies renouvelables, eaux usées, dessalement de l'eau et ressources pélagiques) est encore très faible.
- (4) Les moyens mis en œuvre pour la mise en valeur de ces ressources naturelles ont atteint leurs limites, les ressources mobilisées plafonnent voir déclinent ou se dégradent.
- (5) Dans certains cas, la surexploitation des ressources halieutiques et des nappes d'eau a dégradé d'une manière irréversible la ressource.
- (6) Les populations directement intéressées par l'exploitation de l'eau ou des ressources halieutiques ne sont pas associées au processus de gestion de la ressource alors que les ponctions excessives préjudiciables à la ressource ne sont pas sanctionnées.
- (7) Le consommateur ne paye pas à sa juste valeur le produit prélevé et de ce fait n'est pas incité à économiser la ressource, en particulier pour l'eau et l'énergie.

Gestion participative rationnelle et mise en valeur des ressources non conventionnelles constituent à terme les principaux défis et les nouveaux enjeux du développement durable des ressources naturelles, dont en particulier l'eau, en Tunisie.

Tunis, le 06 janvier 2011



LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA PROBLEMATIQUE DE LA SÉCURITÉ

Ahmed OUNAIES

INTRODUCTION : L'ÉTAT MODERNE TUNISIEN

Deux conceptions de l'État ont dominé les pays arabes au lendemain des indépendances : d'une part **l'État fondé sur l'identité**, qui renvoie à la communauté ayant prévalu dans le passé sous l'Empire Ottoman ou les Empires Abbasside et Omeyyade ; cette conception crée pour l'État arabe une astreinte transnationale pour autant que les questions liées à la communauté identitaire sont en jeu ; d'autre part **l'État territorial**, entité juridique qui s'appuie sur le droit international et qui ne revendique pas plus, mais pas moins, que les droits reconnus aux États constituant la société internationale.

L'option de l'État territorial est à la base de l'État moderne tunisien. Deux autres sources définissent cette modernité : le principe d'ouverture et l'impératif du développement. Ainsi s'expliquent l'option du bilinguisme, le Plan décennal de scolarisation (octobre 1958), le Plan décennal de développement économique et social (1962-1971) : autant d'expressions d'une même option fondamentale. A ces choix politiques s'ajoutent la méthode de mise en question et la volonté de modernisation, expressément affirmées par les dirigeants tunisiens. La modernité est aussi culture du progrès et volonté de renouvellement.

Deux exemples significatifs en politique extérieure : la proposition de règlement du conflit israélo-palestinien et l'option du Grand Maghreb. C'est au cours de la tournée qu'il a effectuée dans les capitales du Moyen-Orient en février-mars 1965 que

le Président Bourguiba a avancé la proposition de règlement du **conflit israélo-palestinien** sur la base de la résolution de partage adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 29 novembre 1947. La portée de la démarche tunisienne se distingue par quatre éléments : d'abord l'appréhension du conflit dans sa dimension internationale et la mise en question du fond d'arabisme tel qu'il était exploité par les dirigeants politiques du Moyen Orient. D'autre part, le recentrage de la question palestinienne : le cœur du problème étant non pas le rapport entre Israël et les pays arabes, mais le règlement de la question palestinienne. Par ailleurs, l'effort de recherche de la paix, même s'il faut y mettre un prix, par opposition à l'impasse qui perpétue le drame du peuple palestinien, victime de l'agression et victime de l'inconsistance des dirigeants arabes. Le dynamisme de la Tunisie fait contraste avec l'esquive et le vide politique qui caractérisait la Ligue Arabe à l'époque. Enfin, l'effort de compréhension de l'adversaire : comme auparavant avec la France, les dirigeants tunisiens s'efforçaient de se poser le problème de l'adversaire afin de rechercher la brèche, le moindre mal, le compromis honorable. La démarche se distingue par la rationalité, le réalisme et le pragmatisme, indépendamment du caractère arabe du conflit.

L'option du Grand Maghreb, objectif stratégique, est le seul pour lequel la Tunisie admet des compromis de souveraineté. Le Grand Maghreb obéit au triple enjeu du *projet de société*, de la *sécurité régionale* et de la *capacité de négociation mondiale*. La Tunisie indépendante ne s'en tient pas à une approche évolutive qui s'attache à améliorer l'acquis dans les structures héritées du passé, ce que le Maroc par exemple a privilégié, mais vise une rénovation radicale : l'accession aux normes universelles de notre temps.

Ce projet a forcé la société à se mettre en question : l'ordre social sera réformé dans ses fondements. À la différence de l'ordre céleste qui relève du divin, l'ordre social doit procéder de la volonté de l'homme. C'est l'homme, par la force de la raison, qui doit déterminer les conditions de la vie en société. Il est la source de la législation et le garant de l'ordre collectif qui commande

la coexistence des citoyens. L'homme de notre temps ne saurait s'astreindre à un ordre social imposé, et au surplus figé, même s'il se prévaut de l'autorité de l'islam. C'est l'homme universel qui est au cœur du projet. S'il est vrai que des prescriptions coraniques fixent des limites à la marge d'initiative du législateur, l'effort d'intelligence et d'interprétation doit trancher les dilemmes. Tel est le principe du projet de société tunisien. Tout part de ce principe : la liquidation des *Habous*, la fin de la famille patriarcale et de l'allégeance tribale, le nom patronymique (et non plus tribal), le Code du Statut Personnel, la popularisation des techniques de contrôle des naissances, la suppression du voile, la généralisation de l'enseignement, l'unification du système judiciaire, la fixation du calendrier lunaire au moyen du calcul astronomique... y compris le maintien de l'enseignement de la langue française afin de mieux accéder aux voies de la modernité. L'homme doit être maître de son destin sur terre.

Dans notre région, c'est un principe révolutionnaire. Les pays du Machrek, indépendants 10 ou 20 ans avant nous, ne l'ont pas réalisé parce qu'ils ne l'ont pas conçu. Ce n'est pas un enjeu idéologique ou politique, c'est une révolution philosophique qui reflète une évolution de civilisation, en ce sens que la société tunisienne s'est déjà hissée à un niveau d'exigence où le principe d'égalité et le principe de responsabilité sont intériorisés et deviennent fondateurs de l'ordre social. Toute entrave à ces principes universels est retardatrice. Ce projet de société n'aurait pas été menacé, comme il l'est aujourd'hui, si les sociétés du Maghreb avaient entrepris la même révolution philosophique : le Maghreb aurait effectué un bond en avant si ses dirigeants avaient partagé la même méthode de mise en question et la même volonté de modernisation.

La deuxième composante du Grand Maghreb est le souci de la sécurité régionale. Les rapports sous cet angle se sont dégradés dans le temps : en plus du fondamentalisme qui mine l'esprit de la modernité, l'un des facteurs qui menacent désormais la stabilité du Maghreb – le conflit du Sahara Occidental – échappe à la maîtrise des Maghrébins eux-mêmes. La troisième composante est la

promotion d'une capacité de négociation supérieure, à l'image des ensembles régionaux qui voient le jour en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. L'édification du Grand Maghreb, sur les bases posées à Tanger en avril 1958 puis à Tunis dans le cadre du Comité Permanent Consultatif du Maghreb aurait donné à nos pays une position supérieure dans les stratégies des puissances avant et après la chute du mur de Berlin.

Seul le Grand Maghreb peut acquérir une capacité de négociation compétitive. Il était fondé, dans le prolongement du projet de société, à assumer un rôle dans le renouvellement des valeurs de l'islam et la renaissance de la pensée islamique. Les centres historiques qui avaient tenu ce rang au Proche Orient et en Asie étaient en crise. L'affaiblissement des grandes métropoles universitaires arabes, la faiblesse générale du monde islamique et l'échec du Grand Maghreb expliquent en partie les déviations et les doctrines chaotiques qui ternissent les valeurs islamiques. Le Maghreb peut encore se hisser à ce rôle, à la fois pour tirer les enseignements des cinquante années passées, pour renouveler et réinterpréter les acquis et pour redonner un sens à la centralité de notre civilisation. Le Maghreb a vocation à poser sa propre contribution comme il l'avait fait en son temps en Andalousie. Cette œuvre qu'aucune autre région n'est en mesure d'assumer dans le tableau présent du monde arabe et islamique, doit être l'œuvre du Maghreb dans la logique d'un projet moderniste régional.

I - GEOPOLITIQUE DE LA TUNISIE

La Tunisie se situe, au cœur de la Méditerranée, à la frontière de deux aires de civilisation distinctes dans leur structure et dans leur dynamique. Au Nord, l'Europe poursuit la consommation de sa victoire contre l'adversaire communiste et accélère sa marche vers l'intégration. Cette dynamique se déploie dans un champ où n'existe plus aucun adversaire défini et où se dessinent les prémisses de la révolution postmoderne. Les pays du Maghreb, unis depuis 22 ans dans un ensemble régional, l'UMA, restent assujettis à des conflits territoriaux, bloqués par des révolutions

inachevées de la modernité et de l'équilibre politique, soumis à une dépendance structurelle sur les plans économique et sécuritaire et captifs d'un modèle archaïque du pouvoir. A l'inverse de la dynamique européenne, ils continuent d'agir en ordre dispersé, dans une logique de coexistence, non de convergence ni d'interdépendance.

Le flanc saharien du Maghreb, à son tour, se caractérise par la faiblesse des États riverains du Sahel (Soudan, Tchad, Niger, Mali et Sénégal) impuissants à réaliser le décollage économique ni à déployer une défense crédible de ces espaces totalement découverts. En raison de ce vacuum sécuritaire, cette zone qui constitue une ceinture de sécurité pour les pays du Maghreb est devenue une source de dangers naturels et politiques. Le niveau des menaces s'est élevé avec la résurgence des révoltes touaregues, l'extension du terrorisme (enlèvements et assassinats) et l'introduction des circuits de la drogue. Il faut encore craindre l'apparition, à tout moment, de stratégies malveillantes de la part d'acteurs externes.

La montée en puissance de l'Europe, basée sur une coopération multilatérale structurée, fait contraste avec le tableau régional en Méditerranée où ne fonctionne aucune institution multilatérale pan régionale et où persistent trois foyers d'instabilité : les Balkans, le polygone arabo israélien et le triangle Grèce Turquie Chypre. L'occupation indéfinie par Israël des territoires palestinien, syrien et libanais, maintient la tension, alimente l'extrémisme et la violence dans l'ensemble de la région et aggrave les sentiments de rejet et de rancœur contre les pays européens et les États-Unis, estimés alliés et complices d'Israël.

Quatre paramètres définissent le cadre géopolitique de la Tunisie :

- Elle fait partie d'une région semi-aride menacée par l'avancée du Sahara ;
- Elle participe de l'univers arabo-islamique, fortement identifié sur les plans culturel et religieux, mais économiquement dépendant et politiquement fragmenté;

- C'est dans le bassin occidental de la Méditerranée que la Tunisie déploie l'essentiel de son activité. Ce champ est marqué par l'emprise de structure de l'Union Européenne sur les pays du Maghreb ;
- Historiquement, la capacité stratégique ainsi que la prospérité et la paix dans les deux régions, arabe et européenne, ont toujours affecté le destin du Maghreb.

Le trait dominant du Maghreb est que, sans être en guerre, il n'est pas en paix. Sur un fond de rivalité entre l'Algérie et le Maroc, des conflits interétatiques et intra étatiques ainsi que l'impact de l'extrémisme islamique entraînent une militarisation persistante et un état d'alerte anti terroriste. Les conflits s'accumulent sans perspective de règlement, trahissant une *tactique de pourrissement*. L'assainissement de la scène maghrébine ne peut être isolé de l'indispensable aménagement des rapports intermaghrébins, dans le but de surmonter la rivalité et la fragmentation, d'édifier un ensemble régional en mesure de nous épargner la marginalisation et l'insignifiance, de contribuer à l'essor de la culture arabe, de restaurer les relations fécondes avec le Sahel africain et d'établir avec l'ensemble européen des rapports mieux équilibrés. À ces impératifs, s'ajoute le souci de faire face aux menaces de caractère endogène : Démographie, Désertification, Développement, Démocratie. L'esprit qui commande ces stratégies tient autant à la *rationalité politique* qu'au *choix de société*.

Les multiples tentatives réalisées avant et après l'éclatement du conflit sahraoui dans le but d'édifier un ensemble maghrébin montrent que les pays concernés, tout en étant attachés au principe de l'unité du Maghreb, ne partagent pas un même *concept* du Maghreb. Les jalons de ce processus : la Conférence de Tanger (avril 1958), la crise mauritanienne (été 1960), la guerre algéromarocaine d'octobre 1963, la création du CPCM (décembre 1963), la défection de la Libye (septembre 1969)... n'ont pas suffi à mûrir une démarche consensuelle assez clairvoyante pour prévenir les écueils et les blocages et pour inspirer une même vision.

L'issue de la question du Sahara détermine la carte politique

du Maghreb : 5 ou 6 États ? Il est indispensable de soustraire le conflit aux instances extérieures et de s'efforcer de le régler entre Maghrébins : rien ne justifie que le destin du Maghreb soit tranché par des puissances extérieures. Les frontières étant, dans une large mesure, une œuvre coloniale, deux principes doivent prévaloir : l'intérêt supérieur du Maghreb et le sens du compromis. En dernier ressort, un référendum général de tous les Maghrébins pourrait trancher.

L'émergence de l'extrémisme islamique illustre un malaise profond dans l'ensemble des sociétés islamiques. Des problèmes latents d'ordre politique, social et humanitaire, parfois des problèmes de mœurs indûment associés à l'islam et longtemps négligés, ressurgissent dans des conditions dramatiques et, largement médiatisés, font de l'islam une civilisation indistinctement archaïque et décadente : excision, égorgements barbares, lapidation de l'adultère, tenues vestimentaires imposées et discriminatoires, incertitude des calendriers, législations rétrogrades, absence de dialogue et refus du débat... bref, une crise des valeurs. Au-delà de l'indignation qu'elle inspire au reste du monde, la crise précipite l'indispensable réforme des sociétés islamiques et leur nécessaire insertion dans la civilisation de notre temps.

L'extrémisme est aussi le révélateur d'un échec politique et l'expression d'une exaspération. Dans toute société, des confrontations peuvent s'accompagner d'explosions sociales et d'excès individuels, mais jamais de violences organisées et durables comme en Algérie pendant dix ans. L'issue ne tient pas tant au choix des gouvernants qu'au *choix de société*. La stratégie opposable à l'extrémisme islamique ne consiste pas seulement à réprimer la violence, mais à mettre en œuvre une authentique politique de réforme, à trancher les décisions de fond et à affronter loyalement le débat, sans exclusive, sur les problèmes de société. Comme en toute entreprise de réforme, il faut ouvrir le débat et le maintenir sur le terrain de la raison. Pour être cohérente et efficace, la stratégie doit associer la société civile, admettre la contradiction et la libre expression, s'astreindre au réalisme et s'appuyer sur les principes de tolérance, de modernité et de courage politique.

Le Maghreb est considéré comme une région à « potentiel migratoire élevé » du fait de la conjonction de deux facteurs : la pression démographique – la proportion importante des jeunes de moins de 20 ans – et le faible taux de croissance économique. Un troisième facteur interfère pour aggraver « l'incitation à émigrer » et pour élever la méfiance européenne à l'égard des colonies maghrébines : les contraintes politiques (répression des libertés ; persistance de la lame de fond islamique intégriste ; terrorisme). Le champ de l'émigration maghrébine s'établit dans deux zones de concentration : l'Europe Occidentale et, depuis les années 1970, les pays pétroliers du Golfe. La région ouest-européenne reste la zone de destination première. Le déclin démographique prolongé en Europe Occidentale et la conversion progressive, depuis 25 ans, des pays d'émigration traditionnelle (Italie, Grèce, Espagne et Portugal) en pays d'immigration, font de l'Europe une zone de concentration critique, quelle que soit l'évolution de la demande d'immigration à l'intérieur du marché européen lui-même.

La désertification est un enjeu stratégique dans la mesure où elle met en question les équilibres vitaux du Maghreb. La moitié désertique du Maghreb n'est pas seulement une cassure physique et économique du paysage, c'est aussi une menace rampante contre le milieu qui dicte un recentrage spécifique des stratégies nationales et régionales ; c'est également un défi de civilisation dans la mesure où le retard des Maghrébins dans cette épreuve vitale trahit globalement leur faible contribution à la science et à la technologie.

Une course aux armements d'une ampleur exceptionnelle est lancée au Maghreb à partir de 2006. Quelles menaces sur le théâtre maghrébin justifient une telle course ? Le réarmement de l'Algérie en particulier, tel qu'il est révélé entre 2006 et 2009, pose le problème de la sécurité régionale. Il est difficile d'identifier à l'échelle du Maghreb une menace pouvant déterminer, à cette date, des commandes de plus de \$15 milliards. Le volume et la nature de l'armement ne recoupent que très partiellement les exigences de la lutte contre le terrorisme qui, en effet, sévit dans les périphéries urbaines et dans le Sahara algérien. Or, l'armement aérien, terrestre

et maritime, objet des commandes successives, n'est pas en rapport avec une menace de cette nature. Quelle est donc la destination de cet armement ? Comment évaluer sa pertinence et sa priorité compte tenu de l'ampleur des programmes économiques, sociaux et culturels exigibles par ailleurs ? Les facteurs d'évaluation qui ont conclu à une telle commande concernent l'ensemble des voisins dans la mesure où l'appréciation stratégique algérienne est une composante inséparable de la perception stratégique maghrébine. Comment justifier la non-concertation entre Maghrébins en matière de sécurité régionale ?

La dimension arabe de la politique extérieure de la Tunisie s'est affirmée dans un contexte difficile en raison de l'hégémonie qu'exerçait alors l'Égypte nassérienne sur la Ligue Arabe. Salah Ben Youssef, l'ancien Secrétaire Général du parti Néo Destour, réfugié politique au Caire, avait monté à six reprises, entre 1956 et 1958, des complots contre le gouvernement tunisien, dont certains avec la complicité des services égyptiens. De ce fait, la Tunisie a différé son adhésion à la Ligue Arabe. C'est seulement le 1er octobre 1958 qu'elle entrait à la Ligue, grâce aux bons offices du nouveau régime irakien consécutif à la révolution du 14 juillet 1958. L'Irak avait alors tenté d'assainir les relations inter arabes et de renforcer la Ligue en tant qu'instrument de coopération et d'action pan arabe. Mais au lendemain du discours que présente le chef de la délégation tunisienne devant le Conseil de la Ligue le 11 octobre 1958, où il justifie le retard de la décision d'adhésion de la Tunisie par la politique d'hégémonie qui s'exerce sur la Ligue Arabe et dont elle doit s'affranchir, la Tunisie est à nouveau attaquée par la propagande nassérienne. Elle rompt le 16 octobre les relations diplomatiques avec l'Égypte et boycotte la Ligue Arabe. En définitive, la Tunisie n'a guère réussi au cours des premières décennies à faire prévaloir au sein du monde arabe une politique de coopération fondée sur les principes de coopération régionale, de rationalité, de réalisme et de confiance.

II - LA POLITIQUE ETRANGERE

Jusqu'au tournant des années 1990, cinq grands axes gouvernaient la politique étrangère de la Tunisie : la décolonisation ; le choix

occidental ; le soutien et le renforcement des Nations Unies ; le développement économique et social ; le Maghreb.

La Tunisie indépendante s'estime en devoir de combattre l'ordre colonial, ordre foncièrement injuste et discriminatoire. Sur le plan interne, ce combat s'imposait tant que l'armée française occupait des bases dans le pays et que les attributs de la souveraineté n'étaient pas parfaitement transférés au jeune État indépendant. Le même combat s'impose tout autant dans l'ordre international marqué par la persistance du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique du Sud.

Le discours politique tunisien établit la distinction entre l'ordre colonial d'une part et la nation française d'autre part, qu'il n'identifie pas au système colonial dans la mesure où elle reste la nation porteuse d'une culture de l'universel et qu'elle est le centre d'une civilisation fondée sur l'idée de progrès et qui cultive la science et la technique, moteurs du progrès. En situant le phénomène colonial dans son contexte historique, on constate le déséquilibre immense qui sépare, dès le milieu du XVIIIe siècle, les puissances industrialisées et scientifiquement évoluées et les sociétés faibles ou affaiblies qui avaient connu, avant la colonisation, soit un retard de développement soit une chute de leur force économique, culturelle et politique. Cette faiblesse explique que ces sociétés soient devenues une proie pour les puissances émergentes avides de conquêtes. Saisir les causes profondes du phénomène permet de s'attaquer au mal à la racine : le développement économique, scientifique et technique. C'est ainsi que la Tunisie liait le phénomène du colonialisme au problème du sous-développement et qu'elle s'efforçait de se reconstruire non pas dans le défi de l'Occident, mais en coopération étroite avec les puissances occidentales et notamment avec la France. C'est par une décision libre et souveraine que l'enseignement de la langue française était maintenu dans la réforme de l'éducation afin de favoriser l'accès aux sources du progrès de la science et de la modernité, et que l'initiative de la communauté francophone était lancée sur la scène diplomatique en étroite coopération avec les pays africains et asiatiques affranchis de la colonisation française.

La polarisation Est Ouest dominait la scène internationale. Les impératifs de libération nationale, de sécurité et de développement seraient-ils mieux assurés dans l'allégeance et la coopération avec le camp de l'Est ou avec le camp occidental ? Pour la Tunisie, le choix est tranché bien avant l'accession à l'indépendance. La lutte de libération nationale s'est développée dans la logique d'une évolution – non d'une rupture – des rapports avec la France, afin d'aboutir à l'indépendance dans l'amitié et la coopération. Si les contradictions de la politique française ont poussé la Tunisie à l'affrontement et à la confrontation, elles n'ont jamais déterminé la rupture, encore moins le choix du camp adverse.

Les choix stratégiques sont essentiellement culturels. La Tunisie fait le choix du modèle qui prévaut dans les sociétés européennes qui lui sont familières, telles que la France, la Belgique, la Suisse ou la Suède. Ce modèle est fondé sur l'État de droit et sur une certaine conception de l'Homme, de la liberté et du progrès qui est tout le contraire du modèle social prévalant dans le camp communiste. Les luttes et les contradictions inhérentes au modèle démocratique sont surmontables par le recours aux ressources du droit et des valeurs éthiques et culturelles qui lui sont propres. De tels recours sont inconcevables dans le modèle communiste, ainsi que l'a illustré la crise hongroise d'octobre 1956. La Tunisie annonce son adhésion à la doctrine Eisenhower pour le Moyen-Orient dès sa proclamation en janvier 1957.

Le développement économique et social est la vraie réponse aux menaces qui visent la sécurité et l'intégrité du pays. La Tunisie a adopté la méthode de planification pour tenter de surmonter la faiblesse de ses ressources : Plan Décennal de Scolarisation mis en œuvre en octobre 1958 et Perspectives Décennales de développement économique et social 1962-1971 mises en œuvre à partir de 1962. Les Plans ultérieurs ont soutenu cet effort qui se poursuit encore aujourd'hui. Cette politique fondée sur des choix nationaux a constitué une base de mobilisation nationale et de promotion de la coopération internationale. Elle a été soutenue par les principaux partenaires occidentaux et par les institutions internationales. La méthode de planification sur le long terme

a inculqué aux élites le souci du développement global, de l'optimisation des ressources et de la coopération internationale.

La Tunisie a pris l'initiative du premier sommet maghrébin en octobre 1956. Le roi Mohamed V a accepté de se rendre à Tunis pour tenter d'élaborer avec le Premier Ministre tunisien et les chefs de la Révolution algérienne une formule de règlement politique de la question algérienne. Ce premier sommet a été frustré par le détournement de l'avion transportant la délégation algérienne de Rabat à Tunis. Les étaient fragiles tant que le colonialisme subsistait à nos frontières, que l'indépendance de l'Algérie n'était pas reconnue et que l'armée française disposait de bases au Maghreb.

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie et de l'évacuation des bases étrangères, la pertinence du Grand Maghreb s'imposait encore davantage pour harmoniser les politiques régionales, résoudre les problèmes de frontières et jeter les bases d'une intégration économique rendue indispensable face à l'essor du Marché Commun européen, notre partenaire majeur.

Cependant, divers facteurs ont éloigné cette perspective avant et après l'indépendance de l'Algérie : les contentieux frontaliers, le principe de l'indépendance de la Mauritanie, les regroupements politiques africains (Groupe de Casablanca incluant le Maroc et l'Algérie et Groupe de Monrovia incluant la Tunisie, la Libye et la Mauritanie), les choix stratégiques divergents de politique intérieure et de politique extérieure, les interférences négatives de l'Égypte nassérienne... Lors de la guerre d'octobre 1963 qui a opposé les armées marocaine et algérienne, la Tunisie s'est opposée au pont aérien décidé par l'Égypte à l'appui de l'Algérie ; en revanche, le cessez-le-feu décidé par l'OUA avait très vite mis fin aux combats. Aussitôt, la Tunisie relance le projet du Maghreb sous l'angle de l'intégration économique. Le projet prend corps sous l'autorité des Ministres de l'Économie qui créent un Comité Permanent Consultatif du Maghreb appelé à élaborer des études et à ménager les voies d'intégration des marchés, des industries et des services. Le CPCM, installé en octobre 1964 à Tunis, a fonctionné près de quinze ans. Il a créé le Centre d'Études Industrielles et 18

Comités sectoriels spécialisés ; il a réalisé 56 études sectorielles et 28 études de caractère général.

Parallèlement au processus du CPCM, la Tunisie a pris l'initiative de la Conférence des Ministres de l'Éducation incluant la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Libye. Après trois sessions, la Libye s'est retirée et a annulé la session qui devait se tenir à Tripoli en 1970. L'initiative appelée à compléter l'effort d'organisation du Maghreb et qui avait commencé l'étude d'unification des programmes et des manuels scolaires s'est aussi arrêtée.

L'Union du Maghreb Arabe, scellée à Marrakech le 17 février 1989, a connu un bon départ en ayant tenu six sessions du Conseil de la Présidence entre janvier 1990 et avril 1994 et 18 sessions du Conseil des ministres entre 1990 et 1995. En décembre 1995, un échange de lettres entre les ministres des Affaires Étrangères du Maroc et de l'Algérie, centré sur le conflit du Sahara, a déterminé une longue pause. Des sessions ministérielles ou techniques ont repris ponctuellement cinq ans plus tard sans entraîner pour autant le redémarrage effectif de l'Union. Pour la Tunisie, le nouveau contexte international dicte encore plus impérieusement la nécessité du Grand Maghreb.

III - LE NOUVEL ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Deux développements qualifient l'environnement international au cours des vingt dernières années : une nouvelle structure et une nouvelle dimension de l'art militaire connue sous le nom de Révolution Militaire (en anglais RMA ou *Revolution in Military Affairs*). La fin de la Guerre froide a eu pour conséquence de mettre un terme à la polarisation des relations internationales et aux équilibres idéologique, économique et stratégique. La phase de transition a développé une nouvelle catégorie de paramètres :

- Unification du marché international – ou Mondialisation – sur la base du libéralisme économique et sous l'autorité de l'OMC, en voie de devenir une organisation universelle ;
- Unification du champ politique, fondée sur le libéralisme

politique, la démocratie pluraliste et les Droits de l'Homme dans leur acception universelle ;

- Unification du champ stratégique avec un Directoire collégial regroupant le G-8 et les autres membres permanents du Conseil de Sécurité, sous l'autorité de fait des États Unis.

Le nouvel environnement international se distingue par la suprématie de ce groupe d'États qui s'affirment d'eux-mêmes comme le centre de délibération et de décision pour les questions qui touchent à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de Sécurité devient pratiquement un organe de formalisation et de légalisation de ses arbitrages. Les autres États sont reclassés en fonction de leur insertion dans ces nouveaux paramètres : leur marge d'influence équivaut à la taille relative de leur marché à peine corrigée par des facteurs ponctuels liés aux intérêts directs des puissances dominantes. L'émergence de *groupements régionaux* prend ainsi une valeur stratégique dans l'échelle des nouveaux paramètres. La non-intégration de la Tunisie dans un cadre multilatéral efficace en mesure d'élever sa capacité de négociation tend à la marginaliser. La question se pose de déterminer quel cadre multilatéral crédible s'offre à la Tunisie dès lors que le projet du Maghreb est gelé.

La projection de la Révolution Militaire sur la région MENA (Afrique du Nord / Moyen Orient) détermine trois conséquences majeures sur le plan stratégique :

- 1- La région MENA obéit à un statut *périphérique* dont le centre reste l'espace Euro Atlantique, principal pourvoyeur économique, technologique et militaire, principal garant de la stabilité régionale et siège exclusif de la RMA ;
- 2- Israël conserve une *avance militaire* inhérente à son niveau de développement industriel et d'intégration technologique Euro Atlantique, liée également à l'ambiguïté de son statut nucléaire et à l'engagement des États Unis de lui conserver une « pointe d'avance » (*military edge*) sur l'ensemble de ses voisins. Ce tableau ne saurait changer fondamentalement

avant l'avènement de la paix globale israélo-arabe et avant un délai de transition permettant de consolider la nouvelle structure de paix dans la région ;

- 3- À mesure que s'aggrave l'écart des niveaux d'armement entre les acteurs du même théâtre, les parties défavorisées sont acculées à compenser leur déficit en accélérant les acquisitions d'*armement conventionnel* et en s'efforçant d'explorer le potentiel des *réponses non conventionnelles* : arme nucléaire, armes chimiques et biologiques, résistance populaire, maquis, terreur, violence individuelle et vraisemblablement la combinaison de ces moyens. Cette course au rééquilibre des capacités stratégiques maintient dans la région un niveau de militarisation élevé, tout en aggravant les asymétries dominantes.

L'architecture de sécurité régionale s'inscrit dans la triple problématique de l'inefficacité de la défense collective arabe, de la persistance de la polarisation arabo-israélienne et de la centralité de l'Espace de Sécurité Européen. A l'échelle du Maghreb, le tableau se complique par le facteur de la rivalité stratégique persistante entre le Maroc et l'Algérie et par l'émergence du terrorisme. La réponse d'ensemble au dilemme régional tient à la garantie sécuritaire Euro Atlantique.

L'apparition du terrorisme dans les années 1980 sous une appellation islamiste introduit dans la scène maghrébine une donnée qui n'a pu être éradiquée, mais qui s'est au contraire restructurée et étendue aux confins sahariens. Après l'apaisement de la guerre civile algérienne (1991-1999), les résidus des groupes de combattants ont continué à commettre sporadiquement des actes de violence dans les villes et dans les campagnes. Les nouvelles guerres lancées par les États-Unis en Afghanistan en novembre 2001 et en Irak en mars 2003 ont relancé le phénomène et formé un mouvement de combattants islamistes maghrébins entre les fronts asiatiques et l'Algérie. Cette évolution a abouti à un regroupement progressif à l'ombre du mouvement Al Qaïda. Le premier groupe au Maghreb à se placer sous l'autorité d'Al Qaïda en septembre 2006 est le GSPC (Groupe Salafiste pour

la Prédication et le Combat), organisation algérienne fondée en 1998 ; le 27 janvier 2007, le groupe change de nom et devient Al Qaïda dans les pays du Maghreb Islamique (AQMI). La nouvelle formation, qui compterait un millier de combattants, étend son action à l'ensemble du Maghreb, y compris en Tunisie, introduit de nouvelles méthodes (attentat suicide et prise d'otages) et s'implante en particulier dans le nord du Mali. L'extension de la menace dans le Sahel africain où sévissent déjà la contrebande des armes et le trafic de drogue a dicté des mesures internationales et régionales. Dans cette lutte, l'Algérie est le siège d'une certaine coordination avec trois pays de la région (Niger, Mali et Mauritanie) excluant les autres pays maghrébins.

IV - LES CONDITIONS D'UNE STRATEGIE SECURITAIRE POUR LA TUNISIE

Une stratégie nationale de sécurité exprime tout autant la somme des contraintes dictées par la géographie et l'environnement que l'élément subjectif de l'esprit et de la volonté d'une nation. La stratégie exerce une sélection et une mise en relation de ces éléments *au service d'un dessein* qui exprime une volonté de dépassement du champ politique. La dynamique et la consistance de la stratégie ne peuvent être ainsi que des termes relatifs. La *dynamique* se mesure au rapport des deux pôles : la volonté de dépassement et la capacité de résistance du champ ; la *consistance* de la stratégie se mesure à la hauteur de l'ambition nationale, à la capacité de mobilisation, à l'audace du dessein, à la volonté d'agir dans l'histoire et de marquer la civilisation de son temps.

Située au cœur des deux grands axes arabe et européen qui commandent le destin de la région, la Tunisie est la mieux dotée pour en concilier les exigences et pour en assumer les vertus. Au nord, l'univers ouest-européen, foyer d'une civilisation prépondérante et toujours en marche, représente un partenaire majeur totalisant 3 / 4 ou plus des échanges extérieurs, des investissements étrangers, des revenus du tourisme et de la concentration de notre communauté à l'étranger, tout en exerçant un attrait culturel profond sur un large pan de la société tunisienne. Au Sud, la Tunisie s'assimile

à l'univers arabo-islamique caractérisé par deux traits essentiels : espace dépendant sur les plans économique, technologique et sécuritaire et, sur le plan culturel, société en crise du fait d'une révolution inachevée de la modernité. L'*interpénétration* de ces deux univers, intériorisés par la société tunisienne et par l'environnement maghrébin, entretient une *dualité des valeurs et des attitudes*, source de malaise et de tensions.

L'univers ouest-européen, composé d'États très anciens, territorialement stabilisés et culturellement identifiés, a entrepris et achevé trois révolutions :

- la révolution industrielle et l'émergence d'un modèle sociopolitique porteur de la mentalité industrielle ;
- la révolution civile, ayant abouti à délimiter les champs respectifs du politique et du religieux préservant l'intégrité respective des deux ordres, et à fonder sur le libre choix du citoyen l'arbitrage des problèmes de la vie collective ;
- la révolution transnationale qui, sans sacrifier la spécificité culturelle, transfère au profit de diverses entités régionales l'exercice d'une part croissante de la souveraineté.

De ce fait, et tout en traversant à son tour une crise qualifiée de postmoderne, l'Europe élève ses choix stratégiques à des catégories illustrant un concept de l'avenir radicalement affranchi de ces litiges. L'univers arabo-islamique n'a pas achevé la révolution élémentaire de la modernité, en ce sens qu'il n'a ni formé un modèle de modernité propre ni, à l'instar de certaines sociétés asiatiques, adapté dans un nouvel équilibre le modèle européen. La dualité des valeurs et des attitudes induites dans les sociétés maghrébines par l'interpénétration des deux univers produit une société d'amalgame et de confusion. Trancher ce nœud est un impératif préalable : **surmonter l'impasse laïque** et fonder le citoyen comme responsable et **maître de son destin**. La société est habilitée à construire sa modernité lorsque le citoyen est maître de ses choix.

La deuxième limitation tient au fait que la région sud-méditerranéenne, fragmentée et non organisée, ne peut aspirer à

un rythme de progrès significatif qu'au prix d'une harmonisation progressive, au moins du champ maghrébin. La persistance de litiges territoriaux, l'aggravation des dépendances extérieures, l'absence d'institutions régionales efficaces livrent l'ensemble des pays à une structure de pur rapport de forces et réduisent la marge de prévisibilité stratégique.

La troisième limitation procède de la dépendance globale de l'économie. Le seul apport de ressources financières n'est guère suffisant. Le modèle du Plan Marshall (1948-1952) qui avait permis aux économies européennes ruinées par la guerre de se redresser grâce à des crédits massifs n'est pas applicable dans la mesure où les économies maghrébines ne sont pas accidentées, mais arriérées. Cette contrainte oriente les choix stratégiques vers des catégories d'aspiration où le développement économique est subordonné à des exigences qui concernent, au-delà du financement, l'organisation de la société, le haut niveau culturel des dirigeants, la gestion des ressources humaines et matérielles et la qualité de la gouvernance.

V - LES TERMES D'UNE STRATÉGIE NATIONALE

Une stratégie tunisienne de sécurité signifie la conciliation de quatre objectifs :

- Assurer un développement économique et social continu, garant d'une sécurité durable ;
- Favoriser l'évolution de l'État et de la société dans des conditions compatibles avec le libéralisme et l'économie de marché ;
- Assurer la sécurité nationale dans le respect des intérêts essentiels des acteurs opérant dans le champ d'interdépendance commun ;
- S'insérer dans la civilisation de notre temps et contribuer à son évolution.

L'esprit de cette stratégie est de se prononcer sur le choix de société, de trancher les options pendantes. Au sein du Maghreb, l'aptitude au changement, la vertu de souplesse et de flexibilité, la tradition réformatrice, l'exigence de cohérence et de modernité

sont les plus fortes dans la société tunisienne parce qu'elle est la mieux intégrée, la plus urbanisée, la moins retardataire et celle où l'expérience politique, tout en étant diversifiée, était constamment la plus modérée. Le statut de la femme, la généralisation de l'enseignement, l'ouverture aux langues étrangères sont autant d'illustrations de cette aptitude.

La dynamique de réforme requiert à la fois une démarche volontariste et constructive en direction du Maghreb et le ferme soutien des élites maghrébines. Il est vrai que les acteurs, au sein du Maghreb, ne sont pas tous acquis aux mêmes convictions, ni unis dans la même vision de l'avenir national et régional. C'est l'un des éléments de freinage. Mais c'est le propre d'une stratégie de défier les résistances retardataires. La volonté s'exerce dans la conviction que le choix juste s'impose et s'imposera et que l'action loyale révèle dans le temps la validité de la stratégie qui l'inspire. Le bon choix n'est ni offert, ni facile, ni immédiatement accessible. Il consiste à établir le lien entre plusieurs séries d'évolutions et à anticiper sur les évolutions du futur. Quel progrès dans l'avenir hors la démocratie et l'économie de marché ? Quelle communauté de civilisation hors le Maghreb ? Quelle garantie de sécurité hors l'Europe ?

1 – Évolution conceptuelle et juridique

Pendant les derniers quatorze siècles, le cours de l'Histoire a rangé la société tunisienne dans la mouvance de la civilisation arabo-islamique, au voisinage immédiat de l'Europe et sans autre alternative que l'affrontement ou la coopération entre ces deux ensembles. Entre eux, le cours de l'Histoire a rarement établi un rapport de parité. Si les rapports ont davantage obéi à des stratégies de domination, c'est que la conquête territoriale était estimée possible et réalisable. Or, ce levier a cessé d'être un facteur stratégique. La décolonisation et les autres guerres de libération ont dissuadé les puissances européennes de renouveler les aventures d'invasion ou d'occupation. Une évolution conceptuelle et juridique a consolidé ce fait de civilisation. L'évolution du système international a contribué à la stabilisation des États et au dépassement de la conquête territoriale comme but de guerre.

L'expansion territoriale, après avoir marqué l'histoire de la colonisation, est aujourd'hui délégitimée en Europe et dans les Amériques où elle a cessé de représenter une source de violence. Elle ne subsiste que dans les cas rares de création de nouveaux États : Israël et Serbie. En revanche, l'agression motivée par la volonté d'absorption reste forte à l'intérieur d'une *Umma* se réclamant d'une même civilisation : la menace interarabe reste réelle au Maghreb, au Machrek et dans le Golfe. Elle exprime sur le mode violent tantôt l'exigence d'union en réponse à l'appel d'une grandeur passée, tantôt l'exigence d'édification d'une Nation puissante en mesure de tenir la gageure face aux Nations non arabes estimées rivales ou ennemies. Ignorant les catégories du droit (processus fédératifs ou communautaires), la politique interarabe aborde cette problématique avec des catégories régressives.

À l'exclusion d'une menace Nord-Sud, la menace résiduelle dans la région MENA procède de trois sources : la non normalisation des États Israélien et Palestinien ; l'unification contrariée de la Nation Arabe ; la menace endogène. À moins d'un recentrage du potentiel panarabe, la réponse à ces menaces tient à la garantie sécuritaire Euro Atlantique.

2 - Garantie passive

La sécurité et la stabilité de la Tunisie, comme de l'ensemble des pays de la région, sont appréhendées comme une composante de la sécurité européenne. Cette réalité s'inscrit dans la stratégie Euro Atlantique indépendamment de la diplomatie des pays cibles. La portée proclamée de cette stratégie est de maintenir l'équilibre régional, notamment la capacité des États à assurer leurs fonctions et à préserver leur souveraineté. En cas de défaillance d'un des États proches, l'Europe prendra des mesures collectives de défense et d'assistance, suivant l'ampleur des risques civils, humanitaires et militaires.

Cette conception offre certes une garantie qui peut être estimée suffisante dans une logique de simple durabilité de l'État, avec ou sans contrepartie. La Tunisie bénéficierait ainsi par le seul jeu

de la géostratégie européenne, de l'assurance de non-agression, doublée de l'assurance du maintien de l'équilibre régional contre toute tentative de modification par la force. Or, le rapport de *non-réciprocité* assure une garantie passive, mais fragile. En revanche, le rapport *contractuel* pose des intérêts communs dont les variations sont évaluées en commun. Le rapport de *solidarité* seul est durable dans la mesure où il se fonde sur une communion de valeurs. Dans ce sens, le *seuil de garantie* est de fonder nos rapports sur des intérêts convergents et négociés, d'assumer activement notre part de la sécurité nationale et régionale et de crédibiliser notre adhésion aux valeurs communes. La garantie ultime de sécurité de la Tunisie tient, à ce jour, à un pacte non écrit avec l'Europe et, jusqu'à une certaine mesure, avec les États-Unis. Un jour prochain, ce pacte sera écrit et formalisé.

3- Un ensemble euro – maghrébin

Le Maghreb est très présent dans les Accords de Partenariat respectifs conclus par la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Les Accords visent notamment (Article 3 § 2c) « à la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans la région méditerranéenne et au Maghreb en particulier ». Le Partenariat multilatéral avec l'Union Européenne et les Dialogues Méditerranéens initiés par l'OTAN et l'OSCE développent une dynamique Euro Maghrébine à la fois économique, sécuritaire et de civilisation. Le rapport fragmenté à l'Europe ne manquera pas de buter sur ses propres limites, d'appeler son propre dépassement et de poser la nécessité d'une sécurité commune.

Précisément, le Dialogue 5+5 s'est doté d'une Conférence des ministres de l'Intérieur, d'une Conférence des Ministres de la Défense et, le 17 mai 2009, d'un Centre d'Etudes Maghrébines de Recherches et d'Etudes Stratégiques qui tiennent tous des sessions périodiques dont les agendas sont orientés sur la sécurité et la défense. Une telle structure complète, avec l'ensemble du Maghreb, les trois piliers du Partenariat « politique et de sécurité ; économique et financier ; social, culturel et humain ». Un tel cadre constitue la base d'une relation stratégique. En attendant l'assainissement des rapports inter maghrébins, un processus

d'approfondissement permettra d'élaborer une "base de sécurité commune". À terme, la relation stratégique des dix pays du bassin occidental de la Méditerranée pourrait être fondée sur des engagements et des instruments explicites et réciproques. L'option optimale est de négocier cette relation en tant que Maghreb uni.

Conclusion. Toute option stratégique est un dépassement. Le parcours historique de l'Europe, des États Unis et du Japon est significatif. S'ils forment aujourd'hui des pôles de puissance alors que les Empires coloniaux et l'URSS ont tous sombré, c'est qu'ils ont tiré le juste enseignement de leur histoire et de leurs adversités, admis le principe de leur interdépendance et effectué le nécessaire dépassement des différences de culture, de tradition et de foi. Leur puissance véritable procède moins d'une alliance militaire que d'une haute conscience de leur vulnérabilité et d'une commune adhésion à des valeurs intemporelles : le principe de liberté, l'ordre démocratique et un même concept de l'Homme. Ils puisent dans cette communion de valeurs une solidarité supérieure.

VI - L'ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE EN 2040

Compte tenu de cette étude, nous pouvons tenter de cerner l'évolution de la Tunisie dans son environnement géopolitique à l'échéance de 2040. Au départ, nous nous fixons deux préalables méthodologiques.

- 1- La société du futur aura, comme toute société plongée dans l'histoire, ses tensions, ses aspirations, ses déséquilibres et ses contraintes : il n'y a pas de société idyllique. Les évolutions que nous envisageons portent plutôt sur les rapports des citoyens avec les institutions, les libertés et l'environnement géopolitique et écologique, dans une logique de modernité ;
- 2- La notion de rupture est strictement méthodologique : toute société offre une pluralité de possibles ; l'évolution concrète privilégie tel ou tel possible suivant l'importance des facteurs du moment et, notamment, la qualité des élites au centre du pouvoir. La Tunisie présente un potentiel de progrès et de modernité très fort comme elle présente un potentiel de

régression et d'archaïsme pas tout à fait surmonté ; de ce fait, l'évolution prend appui sur le présent tout en ayant sa part de rupture et sa part de continuité.

Quatre paramètres commandent l'évolution de la Tunisie au cours des prochaines décennies.

D'abord, l'évolution endogène du système politique tunisien : autant de facteurs peuvent induire une ouverture démocratique et progressiste que de facteurs pouvant entraîner, par une série de glissements, un durcissement autoritaire qui deviendrait difficile à surmonter par des voies politiques ;

Puis, le processus d'intériorisation du libéralisme économique et politique qui, depuis 20 ans, constitue la principale référence du discours politique et des mesures économiques aussi bien en Tunisie que dans l'ensemble des pays du Maghreb. La doctrine libérale fondée sur le pluralisme, l'esprit de compétition et la liberté de choix est au fondement du Partenariat Euro Méditerranéen ; l'admission réelle ou superficielle du libéralisme sous tous ses aspects dépend du niveau social et culturel global de la société et, notamment, du niveau culturel des dirigeants politiques. L'impact très fort des expatriés tunisiens (au nombre d'un million) et la diffusion des outils de la modernité – l'éducation, l'information concurrente véhiculée par des chaînes de télévision accessibles au grand nombre, l'ouverture sur Internet (1 million et demi d'internautes), la diffusion du téléphone portable – constituent, à l'appui du discours libéral, un **catalyseur** puissant du potentiel démocratique et du dynamisme modernisateur au sein de la société tunisienne ; Ensuite, la fragilité du système tunisien pris isolément. La stabilité, la sécurité et la croissance de la Tunisie tiennent certes à ses atouts et à son dynamisme propre, mais aussi à l'interaction avec son environnement maghrébin, européen et mondial ;

Enfin, le facteur d'accélération des mutations géopolitiques de notre environnement. Si des pesanteurs et des archaïsmes subsistent dans la société et dans les mœurs, le système présent des relations internationales dicte un rythme d'évolution qui

détermine inéluctablement les réformes des institutions et les progrès des pratiques et des libertés. La prise de responsabilité, en ce domaine, est de plus en plus affirmée sur le plan international.

Fidèle à une tradition arabe persistante, le système politique tunisien est porté au paternalisme et à l'auto glorification. C'est avec réticence qu'il admet la mise en question ou qu'il accepte la pertinence de réformes inspirées du courant des élites modernistes de la Tunisie, d'autant qu'il se proclame toujours le fruit d'une volonté nationale quasi unanime. Néanmoins, les mises en question déterminées par les grandes évolutions internationales, telles que le passage au libre échange, le relâchement progressif de la gestion étatique de l'économie, l'adoption de l'économie libérale et les implications qui lui sont inhérentes, sont généralement endossées dans un esprit de réalisme. C'est dans ces limites qu'on peut projeter les évolutions de la Tunisie à l'horizon 2040.

Nous concevons ainsi quatre scénarios :

D'une part, le glissement tendanciel entraîne, dans un contexte politique rigide, une stagnation économique, la perte de confiance, l'apparition du clientélisme et de la corruption, la restriction des libertés, la censure des médias, la régression de la morale publique, l'appauvrissement social, l'étouffement des élites, le dessèchement culturel, la montée en puissance de l'alternative islamique, formant une crise politique larvée qui pourrait s'étendre sur plusieurs années : c'est le scénario de sclérose ;

D'autre part, une crise globale marquée par une oligarchie politique et économique, la chute des investissements, le délabrement des infrastructures, la désintégration sociale (enrichissement d'une minorité, misère de la majorité), un taux de chômage croissant, la coupure avec la base sociale, la généralisation de la corruption et du parasitisme, un régime policier, un système judiciaire inféodé au pouvoir exécutif, des médias contrôlés et voués au culte de la personnalité, une chute grave du niveau éducatif ; dans cette hypothèse, le redressement démocratique est rendu difficile, c'est la voie ouverte aux coups d'État en chaîne : le scénario de crise ;

En troisième lieu, une dictature de type populiste ménageant les conditions de reprise des investissements et les garanties de fonctionnement de l'économie libérale, tout en imposant d'autorité la limitation des libertés et le contrôle policier absolu. Cette forme d'autorité assumée se distingue par l'apologie de la rationalité économique, l'éthique de probité, la répression de la corruption et le souci de la promotion sociale ; c'est le scénario paradoxal ;

Enfin un saut qualitatif, fruit d'un progrès démocratique réel et d'une élévation notable du niveau culturel et social global et qui, par ailleurs, tire le meilleur parti de l'éveil populaire, des évolutions technologiques et des ouvertures du système régional maghrébin, euro méditerranéen et africain : c'est le scénario optimal.

Les deux extrêmes sont également possibles. Exposons ces deux cas.

Les grands équilibres induits en Tunisie et dans les pays voisins par les investissements économiques, sociaux et éducatifs, la croissance des échanges de chacun des pays du Maghreb avec le marché européen, le développement substantiel des infrastructures industrielles et énergétiques, le bond technologique en Tunisie même, induisent un saut qualitatif caractérisé par la réduction de la pauvreté et des déséquilibres régionaux, un taux d'emploi supérieur, une amélioration des services sociaux et des prestations de l'administration, une gestion économique transparente, une élévation soutenue du système éducatif et de l'encadrement universitaire, une presse de haut niveau, une détente sociale et politique. Une nouvelle Constitution garantit l'exercice effectif et inaliénable des libertés fondamentales et fixe aussi fermement les conditions du pluralisme et de l'alternance. Les institutions de la société civile tiennent leur rôle d'équilibre dans la balance des pouvoirs et reflètent la réalité du pluralisme ; les partis politiques s'expriment dans les médias nationaux, animent des programmes de formation et d'encadrement dans la jeunesse et concourent massivement aux échéances électorales ; les organisations non gouvernementales associant les élites nationales animent des activités culturelles et sociales ; celles qui représentent des

secteurs liés aux champs médiatique et judiciaire (journalistes, avocats et magistrats) ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme bénéficient d'un rayonnement particulier en veillant sur le respect des principes constitutionnels et sur la conformité des pratiques nationales aux Conventions internationales. Ce scénario souhaitable reste possible.

Le fait même du développement stable et prévisible de l'économie tunisienne peut susciter des ambitions visant à accaparer les ressources nationales au profit d'une minorité. L'accession au centre du pouvoir d'une minorité déterminée peut entraîner l'altération de la gouvernance, modifier l'équilibre des pouvoirs, instituer un système policier, contrôler l'information et les médias et manipuler les élections dans le but d'assurer la perpétuation de la minorité et de dissimuler les abus de situation, en particulier le détournement des ressources et la privatisation intéressée du domaine de l'État. Les glissements successifs aboutissent à ménager l'affairisme et la corruption, aggraver les inégalités et les déséquilibres, compromettre la confiance et les investissements, affaiblir le système éducatif et les prestations sociales, creuser le fossé entre riches et pauvres, fragiliser la classe moyenne, compromettre l'indépendance de la justice, paralyser les garanties constitutionnelles et provoquer des tensions sociales génératrices d'instabilité et de révolte.

Un tel processus entraîne inéluctablement une chute des normes éthiques et de la gouvernance : d'abord une régression des normes dans l'université et dans le système éducatif ; ensuite, une chute dans le classement mondial et régional relativement au rating économique, au système éducatif, à la liberté de la presse ainsi qu'à la transparence et à la corruption ; enfin, l'intégrité même de l'État est atteinte : outre la généralisation de la corruption et l'apparition des milices, certains secteurs de l'État deviennent sources de provocations visant à compromettre délibérément la sécurité publique afin de mieux justifier la nécessité d'un système policier fort, sinon totalitaire, et son corollaire, la suspension des libertés et des garanties judiciaires. C'est le scénario de crise.

Ce tableau possible de la Tunisie en 2040 serait-il compatible

avec l'environnement européen ? Nous pensons qu'il serait toléré dans la mesure où il s'inscrit dans la spécificité des régimes arabes qui font bloc dans les ensembles méditerranéen et africain. Certes, la régression ne saurait s'enraciner ni entraîner des effets durables si les pressions conjuguées des résistances intérieures, du voisinage maghrébin et de l'impact européen s'exerçaient dans le sens du redressement éthique et politique, en vertu du respect impératif des règles démocratiques et dans l'intérêt de la stabilité régionale. Ce tableau est ainsi étroitement lié à une évolution également négative de l'environnement maghrébin et européen. Il risque de plonger la Tunisie dans une crise à long terme et de produire des effets profonds si les pays voisins à leur tour subissent des régressions de gouvernance et si l'environnement européen traverse aussi un cycle de crises d'envergure ou un relâchement de la rationalité politique.

Les scénarios que nous envisageons s'inscrivent dans des évolutions géopolitiques que nous analysons dans cinq développements.

1- D'abord, l'état du grand Maghreb en 2040

Deux facteurs commandent la dynamisation du projet Maghrébin : d'une part, une convergence suffisante des sociétés quant au processus de sécularisation, c'est-à-dire quant au modèle de la famille et quant à l'autonomie de la législation par rapport à la *charia*, ainsi qu'à l'affirmation des libertés individuelles. Nous n'avons pas l'assurance que cette convergence se vérifie dans la mesure où des forces conservatrices ou régressives sont à l'œuvre de bout en bout du Maghreb et que l'avance prise par la Tunisie est elle-même menacée. L'autre facteur est l'option fondamentale de l'Algérie. L'issue du conflit saharien, quelle qu'elle soit, ne suffit pas à déterminer la résurrection du Grand Maghreb dans la mesure où ce conflit est lui-même l'indice d'une stratégie globale algérienne visant l'ensemble des pays de la région.

Nous projetons ainsi trois hypothèses.

- a** - Dans le cas de la non-convergence sociétale et de la persistance de la rigidité algérienne, nous voyons, dans

une première hypothèse, une évolution de l'ensemble maghrébin sous trois axes :

- à l'Ouest, une intégration progressive entre le Maroc et la Mauritanie, avec un développement important de la coopération régionale en direction de l'Afrique de l'Ouest, dans le but de renforcer la façade atlantique et de promouvoir les courants d'échange avec les Amériques ; les États-Unis favorisent l'édification de cet ensemble ;
- un processus de coopération intensifiée à l'Est entre la Tunisie et la Libye, avec un développement accru des courants d'échange avec les pays du Sahel africain, notamment le Tchad et le Niger ; ces deux pays recèlent des ressources énergétiques et minières importantes et sont appelés à une phase de croissance rapide dans les prochaines décennies ;
- en Algérie, un développement accéléré du système économique conjointement avec le durcissement politique, avec le maintien d'un taux d'armement élevé.

Ainsi, le gel du processus maghrébin n'empêche pas les pays concernés de promouvoir des *dynamiques intermédiaires* afin de surmonter le cloisonnement et la taille réduite du marché. Dans ce cas, les trois unités (Maroc-Mauritanie ; Tunisie-Libye ; Algérie) entretiennent des rapports de bons voisinages et maintiennent, là où les frontières sont ouvertes, la fluidité des échanges touristiques et commerciaux, mais à l'ombre de politiques concurrentes et de menaces de crises ; les relations économiques sont marginales, les politiques extérieures divergentes, le taux d'armement oscillant pour l'ensemble entre moyen, supérieur et élevé ; les rapports de sécurité sont tournés vers l'extérieur.

- b -** La deuxième hypothèse se base sur l'ouverture politique de l'Algérie : nous concevons alors une revitalisation du traité de Marrakech, c'est-à-dire la convergence progressive entre les cinq pays dans le sens de l'intégration régionale

graduelle incluant le processus de sécularisation, tandis que le duo Tunisie Libye évolue vers une coopération toujours plus étroite. Le libre échange entre les cinq pays est avancé, les produits industriels et agricoles circulent sans restriction, des entreprises privées mixtes fournissent sans restriction le marché maghrébin, les marchés extérieurs et la Zone Arabe de Libre Echange. Dans cette hypothèse de *l'intégration globale*, le développement du Grand Maghreb s'accompagne d'un progrès général de la sécularisation, de l'amélioration de la gouvernance, d'un accroissement des échanges culturels et universitaires et d'une nette diminution du taux d'armement. De même, les décisions d'ordre stratégique sont prises de commun accord.

L'émergence du Grand Maghreb crée un élan de confiance dans les pays du Sahel africain et favorise un courant d'échanges économiques et culturels. La coordination et la convergence des politiques au sein du Grand Maghreb développent également une évolution favorable relativement à nos rapports à l'Europe, à la politique méditerranéenne et aux relations d'ensemble avec les pays du Sahel africain ce qui, aujourd'hui, sur tous ces fronts, fait problème.

Jusqu'en 2040, l'évolution du Grand Maghreb se situerait dans cet horizon. Une étape qualitative supérieure – s'élevant par exemple jusqu'au marché commun – suppose une vision commune et une conceptualisation politique et stratégique plus avancée, fondée sur des institutions aux attributions supranationales (le Secrétariat de l'UMA installé à Rabat en octobre 1991 serait doté de compétences plus larges) et sur des réalisations intermaghrébines qui sont loin d'être mûres dans la vision des classes politiques respectives, par exemple : intégration des banques ; des compagnies de transport aérien et maritime ; des grandes unités industrielles ; des chaînes hôtelières et touristiques ; des Agences de communication et de téléphonie mobile ;

des Instituts de recherches hydrauliques, agronomiques, climatologiques, etc. ; des systèmes universitaires tels que les Instituts de Technologie, les Écoles d'ingénieurs et les Facultés de médecine ; création d'un Haut Commissariat pour l'énergie solaire, etc.

- c - Une troisième voie s'impose dans l'hypothèse du double blocage : l'Algérie et la Libye pourraient, soit de concert soit de manière indépendante, suspendre les échanges avec la Tunisie ou les soumettre à des conditions draconiennes. En toute hypothèse, la stratégie tunisienne peut échapper à la contrainte en s'efforçant de tirer avantage des ressources offertes par l'économie mondialisée pour élever son aptitude à la capacité compétitive totale et pour se brancher aux circuits délocalisés. À tout moment et à tous les niveaux, les opérateurs tunisiens pourront :

- * recevoir les commandes des donneurs d'ordre ;
- * conclure le marché avec les garanties de fiabilité nécessaires ;
- * assurer les importations consécutives dans les délais ;
- * exécuter la commande aux normes requises ;
- * livrer la commande à destination dans la marge de temps convenue.

Ce dispositif prolonge et perfectionne l'exposition déjà très large de l'économie tunisienne au grand marché européen. La taille de notre marché, la disponibilité d'une main-d'œuvre éduquée et jeune, l'expertise de plus en plus affirmée en matière électronique et informatique, l'ouverture maritime, le développement des parcs industriels, l'admission de plus en plus large du libre échange, la pénétration progressive de firmes internationales et d'institutions bancaires qualifient la Tunisie pour l'insertion dans le marché mondial. À ce titre, la part de la production délocalisée et des services occupera une place prépondérante dans l'économie tunisienne. Une telle évolution requiert une mise à niveau globale incluant le développement de la législation, des assurances et du système judiciaire, la modernisation douanière et bancaire, l'infrastructure de communication et de transport ainsi que la garantie de non-interférence des circuits parasites, de

quelque source et de quelque nature que ce soit. Dans ce système, expression évoluée de la modernité et du libéralisme économique et politique, la praxis est aussi importante que l'institution. A ce prix, un statut avancé auprès de l'UE serait justifié.

Si la géopolitique classique est soumise aux impératifs du voisinage et de l'espace en général, la géopolitique moderne permet de s'affranchir relativement des contraintes spatiales et de cumuler, dans le meilleur des cas, les avantages du voisinage et de la délocalisation. La limite de cette option tient à l'aggravation des écarts entre voisins relativement à la modernité et au niveau de vie. De tels écarts constituent une source de frictions et de menaces et dictent des dispositifs de sécurité accrus en rapport avec des partenaires européens.

2- Deuxième développement : le Sahel africain

Le Mali, le Niger et le Tchad recèlent des gisements énergétiques et miniers appelés à hisser l'importance économique et stratégique du Sahel africain (pétrole, gaz, uranium, or et, accessoirement, phosphate, cuivre et étain). La zone du Sahel émergera comme un pôle de développement fixant l'intérêt de l'Europe et des autres puissances. En toute hypothèse, l'essor économique et politique du Sahel bénéficiera aux pays du Grand Maghreb qui trouveront dans ce nouveau pôle un champ d'expansion et un élément d'équilibre régional propre à renouveler la géopolitique de la région sur tous les plans : les échanges économiques, la sécurité, la stabilité, les communications, l'énergie, l'environnement, etc. L'ouverture des pays du Sahel aux pays du Maghreb est subordonnée au facteur de confiance : la crainte de l'hégémonie ou d'une politique de puissance les détourne vers les partenaires extra régionaux d'Europe, d'Amérique ou d'Asie.

En raison de ses ressources, la zone du Sahel pourrait connaître une phase de croissance rapide et sur une longue période, fondée sur des institutions stables et sur une politique de développement économique rationnelle et ouverte à la coopération régionale et internationale. Ce tournant aurait des effets bénéfiques sur le plan intérieur : accroissement des investissements économiques

et sociaux, développement des infrastructures, résorption du chômage, réduction de la pression migratoire, élévation importante du niveau de production et de consommation, échanges économiques et culturels substantiels avec l'environnement maghrébin et européen ; sur un autre plan, une plus grande sécurité grâce à un maillage plus étroit de l'administration territoriale et à des moyens plus efficaces pour combattre et éliminer les réseaux criminels et terroristes implantés dans la zone.

La zone du Sahel africain pourrait également, en raison même de la valorisation potentielle de ses ressources, être exposée à des menaces intérieures et extérieures : instabilité des régimes politiques et risques d'implosion et de fragmentation. Les stratégies malveillantes dirigées au cours des dernières décennies contre l'intégrité du Maroc et du Soudan pourraient se prolonger dans la zone du Sahel. En cas d'effondrement politique ou d'éclatement de ces pays, les conséquences atteindront inévitablement les pays du Maghreb. A la faveur de l'affaiblissement des États et de l'extension de l'insécurité, trois dangers sont à redouter : * diversification et renforcement des réseaux criminels et terroristes, * une percée plus forte du trafic illicite (drogue, armes, divers équipements, etc.), * les flux migratoires et les réfugiés en masse. Il est clair que les problèmes induits par l'instabilité du Sahel africain ne sauraient être surmontés grâce à l'assistance des seuls pays voisins et que les puissances extra régionales seraient impliquées, avec ou sans le consentement des pays du Maghreb.

3- Troisième développement : le rapport à l'Europe

Au cours des prochaines décennies, l'Union Européenne poursuivra le processus d'élargissement et prendra les mesures d'adaptation induites par les nouveaux équilibres et les charges consécutives. Deux phases de développement sont concevables pour la restructuration de l'Union, élargie à 30 États ou plus. D'une part, le fait même de l'élargissement à cette échelle peut déterminer des recentrages sous régionaux autour de pays pivots. D'autre part, en raison de l'évolution de l'ordre mondial dans un sens polycentrique où les principaux pôles de puissance (États-Unis,

Chine, Russie, Japon, Brésil, etc.) auront l'avantage de l'unité de décision, il est vraisemblable que l'UE s'efforce de combler pour sa part cette lacune par des mécanismes institutionnels centraux qui réduisent la lenteur et la dispersion de la décision politique. Dans quelle mesure de tels développements affecteraient-ils les pays du Grand Maghreb ?

En toute hypothèse, l'Union européenne élargie reste un pôle économique dominant et s'efforce de conserver sa part prépondérante dans le marché méditerranéen et africain. Elle développe en conséquence une politique méditerranéenne et africaine plus structurée et plus étroitement encadrée en raison de la compétition internationale plus vive. Elle tient à manifester aussi fermement sa capacité de pôle organisateur grâce à la pénétration des normes économiques et juridiques, au potentiel d'intervention financière, à la projection de puissance et aux garanties d'ordre sécuritaire. Elle affirme son souci constant pour la stabilité géopolitique, la modernisation économique, la promotion de la gouvernance et le respect des Conventions internationales d'ordre humanitaire.

Avec les pays du Maghreb en particulier – y compris la Libye – les relations sont apaisées et intensifiées, avec des systèmes de communication plus denses, des liaisons aériennes et maritimes plus étroites et des connexions énergétiques plus développées, notamment des gazoducs et des interconnexions électriques. La demande européenne d'énergie verte, d'origine solaire, trouve dans le Maghreb un marché complémentaire d'intérêt réciproque. La présence européenne est plus diversifiée sur les plans économique, technologique et culturel. Des projets multilatéraux sont conduits avec la participation européenne dans l'énergie, l'hydraulique, l'environnement et l'enseignement supérieur. Des entreprises intermaghrébines avec des participations européennes se développent dans le marché maghrébin. L'intérêt accru pour le tourisme saharien génère des chaînes hôtelières à capitaux mixtes. Des universités européennes sont ouvertes dans certaines grandes villes du Maghreb. Les programmes communs de recherche scientifique, les échanges universitaires et la coopération

technologique sont développés et ouverts à la collaboration des pays du Sahel africain.

Trois aspects s'imposeront relativement aux pays du Grand Maghreb :

- L'Union européenne sera amenée à alléger ses servitudes budgétaires. Les programmes euroméditerranéens connaîtront des ajustements impliquant le rééquilibrage des charges. Les ressources dévolues à l'assistance, si elles se maintiennent, seront vraisemblablement symboliques et limitées à la recherche et au champ universitaire ;
- Le format ultime de partenariat s'établirait plus étroitement avec les pays latins dans le cadre des 5 + 5. Ce maillon prendra une forme plus structurée et des compétences plus étendues ;
- À part le cercle latin, certains États membres tiendront à affirmer leur présence dans le bassin occidental de la Méditerranée, notamment la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suède et la Turquie.

4- Quatrième développement : la sécurité et la coopération stratégique

L'effort de structuration sous régionale au sein du Maghreb développe la confiance, réduit les risques d'infiltration terroriste et entraîne une amélioration des conditions générales de sécurité nationale et de sécurité régionale.

Les infrastructures nouvelles d'énergie solaire réparties dans les zones sahariennes des cinq pays améliorent les conditions de sédentarisation et d'habitat, favorisent la production d'eau douce, réhabilitent les oasis et les zones intermédiaires et offrent des conditions d'encadrement et de sécurité supérieures.

Un nouveau système de sécurité multilatéral associant les pays du Maghreb, les pays du bassin occidental de la Méditerranée et les pays du Sahel africain élabore des programmes communs de recherches et de formation centrés sur la région, incluant le littoral atlantique et méditerranéen et l'espace saharien contigu.

L'OTAN qui assume un rôle global sur un théâtre mondial élargi, développe des programmes de coopération réguliers de formation et des exercices terrestres et maritimes avec les cinq pays du Maghreb y compris la Libye et avec le Sahel africain. Parallèlement, le Dialogue 5 + 5 assume des responsabilités directes dans les programmes de sécurité régionale.

5- Cinquième développement : les puissances du troisième cercle

Le positionnement stratégique des États-Unis en Algérie et en Libye est significatif ; il ne saurait fléchir tant que ces pays recèlent des ressources énergétiques consistantes ; les États-Unis s'efforceront d'étendre à l'ensemble du marché maghrébin le statut de libre échange en vigueur avec le Maroc depuis janvier 2006 afin d'acquérir, du moins formellement, une position commerciale égale avec l'Union Européenne. La pression américaine constituera un facteur supplémentaire pour réduire la réticence algérienne et favoriser la relance du Grand Maghreb. Les États Unis et le Canada s'efforceront de répandre la formule des universités américaines déjà présente au Maroc et de hisser résolument le statut de la langue anglaise.

En Algérie et en Libye, la Chine occupe des positions importantes d'autant plus que sa contribution aux grands travaux d'infrastructure en Algérie et dans l'ensemble de la région lui confère une avance sur les autres puissances. Une pénétration dominante de la Chine, sur les plans technique et démographique, deviendrait également concurrente pour la Tunisie. La course aux matières premières incite l'ensemble des puissances extérieures à accroître leur intérêt pour la zone du Sahel africain où la Chine est déjà solidement implantée. Les ressources halieutiques sur la côte atlantique retiennent l'intérêt de toutes les puissances. La perspective d'un pôle de croissance dans le Sahel africain élève les enjeux pour l'ensemble de la région.

Cependant, si l'impact des pays européens proches reste déterminant dans l'évolution interne des pays du Maghreb, la compétition des puissances d'Asie et d'Amérique ne représente pas une variable déterminante.

CONCLUSION

- Cette étape de l'évolution nationale accroît les chances de surmonter les séquelles d'archaïsme qui entachent les institutions et les pratiques et d'accéder en conséquence à la modernité ;
- L'évolution régionale renforce la pénétration de la Tunisie dans le tissu économique maghrébin au sens large ainsi que l'interaction de l'ensemble maghrébin avec les principaux partenaires européens ;
- Dans cet ensemble, la Tunisie et la Libye prennent une plus grande avance dans la coopération bilatérale et dans la connexion au système européen ;
- Les pays du Grand Maghreb occupent une position plus importante dans le bassin méditerranéen et auprès des pays du Sahel africain ;
- Mais le Maghreb n'atteindra pas le niveau de partenariat stratégique avec l'Union Européenne ni avec les principales puissances mondiales tant qu'il ne se dotera pas d'un marché unifié et surtout d'institutions communes jouissant d'attributions supranationales au moins sur le plan économique.

Ahmed OUNAÏES, le 28 décembre 2010

APPENDICE : DE LA RÉVOLUTION TUNISIENNE À LA RÉVOLUTION ARABE

Les révolutions qui ont éclaté depuis janvier 2011 dans les pays arabes ouvrent la voie à un processus démocratique et, sans doute, à un aggiornamento arabe. La démocratisation répond à la fois à la volonté profonde des peuples concernés et au jugement dominant, tout au long des vingt dernières années, que les pays arabes traversent une phase d'immobilisme politique, à l'ombre de régimes autoritaires aux lendemains incertains. Les transitions démocratiques dans deux pays – la Tunisie et l'Égypte – et les révoltes contrariées dans huit autres – l'Algérie, le Maroc, la Libye, l'Égypte, le Yémen, Bahreïn, la Jordanie et la Syrie – témoignent de la réalité d'une fracture culturelle et de la détermination générale de changer l'ordre politique qui prévaut depuis la fin de l'ère coloniale. L'ampleur du mouvement, la portée des changements et l'esprit modernisateur annoncent la volonté générale de réformes touchant aux institutions, aux législations et aux pratiques, inaugurant un tournant majeur de l'ordre régional.

Le sursaut révolutionnaire, parti de Tunisie, est censé refonder les institutions sur le respect des valeurs et hisser l'Etat aux normes de notre temps. Le coup d'État du 3 août 2005 en Mauritanie contre le président Muawiya Ould Taya, au pouvoir depuis vingt et un ans, visait les mêmes objectifs, mais il n'a pas été assez médité, sans doute parce qu'il était conduit par un homme du système. C'est la révolution populaire tunisienne qui a réalisé la brèche: l'onde de choc a retenti dans tous les peuples du Maghreb, du Machrek et du Golfe. Les dirigeants prennent conscience que le fait populaire est capable désormais de changer le pouvoir. Le problème de la démocratisation est désormais posé de l'intérieur des sociétés arabes. Le *statu quo* est irrémédiablement mis en cause. Sans doute est-il encore temps, pour les pays épargnés, d'entreprendre les réformes indispensables par la loi, de crainte qu'elles ne s'imposent par la violence.

1- Les causes profondes

Les pays arabes ayant accédé à l'indépendance au siècle dernier ont connu des révolutions, parfois aboli la monarchie (Égypte,

Tunisie, Irak, Yémen, Libye) et ont tous entrepris des politiques de développement économique et social sans réussir à construire la démocratie. Les révolutions du XXI^e siècle se sont imposées en raison de l'échec des régimes qui, tout en marquant quelques avancées sur le plan économique, ont réprimé les droits et les libertés du citoyen, détourné les ressources de l'État et refusé la loyale représentation populaire. Ces exigences prennent désormais une importance cruciale. Les soulèvements de 2011 sont plus que des protestations ponctuelles, ils ont le souffle d'une véritable révolution, résistent à des répressions féroces et mobilisent des forces politiques répondant à des motivations partagées par toutes les couches de la société. Le fait que l'onde de choc, partie de Tunisie, ait aussitôt atteint les sociétés du Maghreb et du Machrek trahit l'ampleur de la tare historique accumulée dans l'ensemble de la région et qui tient moins à la forme du régime ou aux conséquences de la grande guerre israélo-arabe qu'à la défaillance des États et au retard culturel de la majorité des dirigeants.

Comme dans l'Union Soviétique des années 1980, la revendication démocratique manifeste l'accession à un standard économique et social assez élevé pour poser non le problème économique mais le problème moral et politique. En dépit d'une élévation générale du niveau de vie, le blocage du système politique trahit un incroyable aveuglement : les dirigeants, apparemment, ne voient pas que le népotisme, la censure, le trucage des élections, l'extension de la corruption, la justice domestiquée, les médias stipendiés, le culte de la personnalité, la perpétuation au pouvoir, le déséquilibre régional... ruinent la confiance dans l'État et nourrissent la haine et le rejet. Tel est pourtant, dans les républiques plus que les monarchies arabes, le standard des présidences stagnantes qui courent leurs vingt ans, trente ans, quarante ans de pouvoir et qui en redemandent.

Quant au fond, trois facteurs distinguent les régimes secoués par les violences : l'inégalité sociale et politique, la confusion des pouvoirs et la défaillance éthique.

- L'enrichissement fulgurant, les niveaux de consommation très inégaux entre les individus et les écarts flagrants de

développement économique entre les diverses régions du même pays trahissent des déséquilibres intolérables. Quand les distorsions s'étendent encore aux droits politiques, le pacte social est rompu. Dans ce contexte, les révoltes arabes expriment la volonté d'en finir avec le mépris, la résignation et la peur.

- La séparation des pouvoirs est la base de l'État moderne. Les régimes contestés ont multiplié subterfuges et coups de force pour faire plier les pouvoirs législatif et judiciaire à la volonté de l'exécutif et permettre l'exercice du pouvoir absolu par un seul homme.
- Enfin, l'État assume une fonction d'exemplarité : autant le respect des valeurs conforte l'État, autant la chute des valeurs ruine ses fondements et rompt le lien qui unit les citoyens dans la sacralité qu'il représente. Or, les témoignages abondent sur la misère morale des hauts dirigeants : la cupidité, l'hypocrisie, la prévarication au plus haut niveau expliquent le discrédit des institutions et l'ampleur de la corruption. Le domaine de l'État, la douane, la contrebande sont l'apanage de quelques familles. Avidité, rapacité, extorsion, rien n'arrête les dirigeants pour s'enrichir aux dépens du bien public et au mépris de l'honneur. En Tunisie, la probité, l'austérité et le désintéressement du Président Bourguiba, en son temps, avaient rejailli sur l'État, mais l'exemple n'a guère persuadé son successeur qui s'est sali par la recherche du profit pour lui-même et pour sa clientèle.

Dans les révolutions en cours, le rôle de l'armée, direct ou indirect, est décisif. L'issue des révolutions présentes est déterminée par l'effet conjugué du facteur populaire et du facteur militaire. Quand l'armée fait corps avec la police, la révolution est brisée ; quand elle s'abstient de concourir à la répression, le régime vacille. En outre, l'État ne peut plus sévir à huis clos : les réseaux internet, les téléphones portables et les chaînes de télévision ont développé une capacité de médiatisation et de mobilisation déjouant toutes les censures. En 2010, la Tunisie compte plus de

2,2 millions d'internautes. Le facteur technologique esquisse une nouvelle génération de révolutions.

2- La révolution tunisienne

En 2008 et 2009, deux mouvements sociaux éclatent en Tunisie, d'abord dans le bassin minier de Gafsa (janvier-juin 2008) puis, dans le sud, à Bengardane (août 2009). Ils sont durement réprimés par les services de sécurité. Arrestations, condamnations, persécutions, tel est le lot des jeunes insurgés et de leurs familles. Les élections générales du 24 octobre 2009 aboutissent néanmoins à la réélection de Zine Ben Ali pour un 5^e mandat présidentiel avec un taux de 89,6 % des voix. Aux élections précédentes, le taux était supérieur à 90%.

À nouveau en 2010, le 17 décembre, une manifestation populaire éclate à Sidi Bouzid, dans le centre de la Tunisie, et prend rapidement le souffle d'une révolte. L'événement détonateur est le suicide par le feu de Mohamed Bouazizi, jeune chômeur diplômé improvisé marchand de légumes à qui la police municipale a confisqué sa marchandise. En un élan de protestation, la nombreuse jeunesse éduquée et désœuvrée à l'exemple de Bouazizi se rassemble devant le siège du gouvernorat et réclame le droit au travail et la dignité. La police attaque les manifestants et tente de les disperser par la force. Mais ils résistent et recommencent le lendemain. Au bout d'une semaine d'agitation sans relâche, et malgré la répression et les arrestations, le mouvement gagne les villes proches puis les provinces du sud et enfin tout le pays. Deux relais locaux – les cellules syndicales de l'enseignement et le corps des avocats – favorisent l'extension du mouvement et lui confèrent une portée nationale qui élève les enjeux. La révolte prend les proportions d'une révolution aux mots d'ordre politiques : « le peuple veut la chute du régime ».

Le 28 décembre, le Président de la République admet dans un discours public la légitimité de la protestation des jeunes tout en exigeant le retour au calme et en menaçant de poursuites les auteurs de troubles. Mais bientôt, le 13 janvier, au bout de quatre semaines d'affrontements sanglants entre la police et les manifestants jusqu'au cœur même de la capitale, il admet publiquement son

erreur et promet un changement politique radical. Le lendemain, il quitte brusquement la scène et trouve refuge, avec sa famille, en Arabie Saoudite.

Un gouvernement d'union nationale, formé et dirigé par le Premier Ministre en exercice, occupe aussitôt le centre et, coup sur coup, met en œuvre des décisions qui changent la scène politique : séparation de l'État et du parti qui avait longtemps monopolisé le pouvoir, levée de la censure, libération des prisonniers politiques, amnistie générale, délivrance du passeport aux nombreux Tunisiens qui en étaient privés, octroi du visa aux partis politiques, adhésion à une série de conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, recours à la justice régulière pour juger toutes personnes coupables de violation de la loi sous le régime déchu, mandat international pour l'arrestation du président en fuite et des membres de sa famille, etc. En outre, le gouvernement installe trois Commissions nationales indépendantes, l'une pour recommander des réformes politiques et institutionnelles, l'autre pour évaluer le phénomène de la corruption et de l'enrichissement illicite et pour recommander des mécanismes de prévention, la troisième pour établir les faits et les responsabilités dans les troubles consécutifs au 17 décembre. Il annonce enfin la préparation des élections générales avec la participation d'observateurs internationaux.

D'emblée, la révolution tunisienne s'affirme dans le respect des institutions. La lame de fond qui a emporté l'ancien président élimine une sorte de tumeur parasite au cœur de l'État. C'est par une politique déterminée d'ouverture et de réforme et dans le respect de la Constitution que le gouvernement transitoire s'attache à restaurer les libertés, à réparer les dommages, à résorber et sanctionner les abus et à stabiliser le pays. L'effort de redressement tend à rétablir la confiance dans les institutions, à réaliser un programme social d'urgence et à dresser un programme de relance économique. L'effort politique tend à ouvrir, au sein de la grande famille tunisienne, un débat national permettant de transposer en termes politiques les aspirations, les revendications et les griefs longtemps étouffés et à organiser, dans les six mois, des élections présidentielles.

Pendant cinq semaines, des incidents armés et des actes de pillage menacent la sécurité des citoyens et la stabilité du nouveau pouvoir. L'arrestation des dirigeants de l'ancienne sécurité présidentielle met fin à cette tentative de contre-révolution qui, à tous égards, était sans lendemain. Parallèlement, un mouvement social dirigé par la centrale syndicale UGTT et certains dirigeants politiques bloque le siège du gouvernement, exigeant le départ des ministres de l'ancien régime, la dissolution des deux chambres du Parlement, l'abolition de la Constitution et l'élection d'une nouvelle Assemblée constituante. Sur cette base, un ajustement intervient le 27 février : l'ancien **premier** ministre est remplacé par une personnalité indépendante ; la Constitution est abolie ; les élections, fixées au 24 juillet, porteront sur une Assemblée Constituante chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Ces mesures renforcent la rupture radicale avec l'ancien régime sans changer la nature de la révolution. Le bilan général des victimes s'établit à 300 morts et près de 700 blessés.

La dévolution du pouvoir à l'autorité civile témoigne que l'État est fondamentalement solide et que la longue parenthèse despotique n'a guère altéré sa légitimité. La société tunisienne a connu en 50 ans des réformes fondamentales qui, par la vertu du cumul, ont abouti à l'émergence d'une société avancée dans l'ordre de la modernité. Aucun des pays du Maghreb ou du Machrek n'a avancé autant ni de façon aussi cohérente dans l'effort de modernisation. L'aspiration démocratique s'inscrit dans un processus long, continu et pertinent qui a changé la société et constitué les bases de la citoyenneté. Les allégeances tribales, sectaires ou confessionnelles relèvent du lointain passé. La révolution tunisienne s'est imposée au nom de la citoyenneté, de la liberté et de la dignité.

3- La révolution arabe

La démocratisation du monde arabe pose le problème général de la cohérence de l'ordre régional. Au lendemain de la révolution tunisienne, les monarchies et les républiques pétrolières, mises en alerte, s'empressent d'élever leur niveau de défense intérieure : c'est la réponse à court terme. Mais la réforme démocratique

pourrait s'effectuer graduellement, en une transition maîtrisée, par le moyen de la loi. L'ouverture politique annoncée le 9 mars par Mohamed VI, roi du Maroc, témoigne d'une stratégie de libéralisation conséquente commencée en l'an 2000, dès le début de son règne. L'annonce consécutive par le Président Bouteflika, le 15 avril, de la révision de la Constitution algérienne et de nouvelles ouvertures concernant les partis, les associations et le code électoral, obéit à la même logique. À tous égards, la montée en puissance du facteur populaire et l'appropriation par la jeunesse des outils de mobilisation moderne changent la politique.

Quatre grands facteurs déterminent le succès de la transition démocratique. D'abord, le processus de modernisation de la société. La révolution n'aboutit pas nécessairement à la démocratie. À cette fin, elle doit lever dans une société porteuse ancrée dans la modernité. La Tunisie, à ce titre, se prévaut d'une avance qui la distingue dans le contexte régional. Elle a accompli une première révolution civile dont les vertus imprègnent la société jusqu'à nos jours. Les fondateurs de l'État moderne tunisien ne s'étaient pas contentés, en récupérant la souveraineté nationale au milieu des années 1950, de gérer une société archaïque. Habib Bourguiba et ses compagnons ont réformé la société dans ses profondeurs en instituant l'égalité entre l'homme et la femme, le contrôle des naissances, l'élimination des persistances tribales, la généralisation de l'enseignement et le maintien de deux langues, l'arabe et le français, du cycle primaire jusqu'à l'université. Ces réformes ont mis fin à la famille patriarcale, institué le sens de l'autonomie individuelle, amorcé l'élan vers la laïcité et formé la base de la société moderne. La révolution de la modernité a pris racine dans cette phase fondatrice. La deuxième grande réforme a consisté dans la politique de planification du développement économique et social qui a institué la rationalité et la globalité de la démarche du développement, conçue comme une œuvre progressive qui se déploie par étapes, de sorte que les plans successifs s'enchaînent et obéissent à une vision à long terme. Cette démarche, amorcée en 1962, se poursuit jusqu'à nos jours à travers les plans quinquennaux.

La troisième grande réforme, celle de l'ouverture économique, la fin de la gestion étatique de l'économie et l'admission du libre échange, s'est affirmée au milieu des années 1990, sans être accompagnée de la libéralisation politique permettant la démocratie et l'extension des libertés. Cependant, même réduite à sa portée économique, la révolution libérale tunisienne a permis de tirer avantage de l'économie de marché grâce à la privatisation progressive des divers secteurs, à la diversification de l'économie et à la mise à niveau de l'appareil de production. Ces réformes, vigoureusement soutenues par l'Union Européenne, ont modernisé la législation, hissé la capacité de production et d'exportation, développé les services et enraciné l'esprit de compétition. La révolution populaire de janvier 2011 a complété la réforme libérale dans sa dimension politique. Elle a achevé la course historique de l'État bourguibien. La Tunisie a ainsi enchaîné les séquences qui, par la vertu du cumul, ont abouti à l'émergence d'une société avancée dans la voie de la modernité. Elle est aujourd'hui habilitée à aspirer légitimement à la démocratie.

L'histoire de l'Égypte témoigne à son tour d'un processus de modernisation entrepris dès l'aube du XIXe siècle et qui s'est poursuivi, par le fait de l'État central, en un mouvement continu d'ouverture culturelle, de réformes sociales et de diversification économique qui l'habilitent désormais à accéder à la démocratie. Le fait que les soulèvements en Tunisie et en Égypte aient pu rapidement aboutir à renverser les pouvoirs despotiques et élever l'aspiration populaire au rang d'une exigence démocratique s'explique par le processus de maturité historique de l'État et de la société. L'acquis reste cependant fragile du fait de l'ampleur des exigences sociales, des défis sécuritaires et de la problématique de la laïcité. Le retour d'un régime autoritaire n'est pas écarté.

Peut-on présumer des transitions démocratiques dans les autres pays arabes où ont éclaté des soulèvements populaires ? Il est clair que le déni des libertés et la longévité abusive au pouvoir des plus hauts dirigeants (33 ans au Yémen, 40 ans pour le premier ministre de Bahreïn, 42 ans en Libye) déterminent des réactions profondes de rejet. Cependant, au-delà de la révolte, Bahreïn, le

Yémen et la Libye présentent dans les structures sociales et dans la législation des anachronismes qui sont loin de favoriser un élan modernisateur. Le poids de la famille patriarcale, du statut de la femme, du facteur tribal, du sectarisme religieux pèse sur les libertés, prolonge l'archaïsme des mœurs et freine l'émergence de l'individu. Or parallèlement, l'extension de l'éducation et des nouveaux médias initient les jeunes aux catégories de la modernité et à la foi dans l'égalité, les entraînent à conquérir leur autonomie et à combattre l'abus d'autorité. Ainsi, tout en conservant des structures sociales obsolètes, les sociétés assimilent plus ou moins parfaitement les éléments du progrès, subissent des fragmentations culturelles et vivent des tensions croissantes contre des systèmes politiques sclérosés. Globalement, elles traversent des phases très inégales de l'accession à la modernité. L'aggiornamento, dans ces pays, sera nécessairement long et tourmenté.

Deuxième facteur : poursuivre l'œuvre de modernisation, renforcer l'esprit de tolérance et fonder l'ordre social sur les principes universels. Les sociétés arabes d'avant-garde auront la responsabilité de trancher les dilemmes paralysants qui ont bloqué jusqu'à l'aube du XXI^e siècle la question des libertés individuelles : l'émancipation de la femme, le statut du citoyen athée ou non musulman, l'égalité des droits dans le mariage, dans l'héritage, dans les élections, etc. La réforme électorale en Tunisie a déjà consacré le 11 avril le principe de la parité parfaite entre l'homme et la femme. Il est clair que les sociétés démocratiques seront inéluctablement confrontées à la question de la place relative de la religion dans l'État et dans la législation. Plusieurs conséquences découlent de la réponse que les pays islamiques apporteront, globalement ou individuellement, à cette problématique. La Tunisie et l'Égypte sont fondées à l'aborder en toute responsabilité. Le potentiel révolutionnaire d'une nation se mesure moins à sa capacité destructrice (la révolution détruit l'impur, l'archaïque, l'obsolète) qu'à sa capacité créatrice : des réformes créatrices et progressives fondées sur la raison, la science et l'esprit de notre temps, doivent libérer décisivement l'homme arabe de l'archaïsme, de l'intolérance et du dogmatisme. Rien ne s'oppose à la fixation du calendrier lunaire sur la base du calcul

astronomique. La révolution arabe doit prendre acte des acquis de la science, garantir les libertés individuelles et promouvoir un modèle de société arabe moderne et démocratique. Sans un progrès substantiel dans tous les domaines, la révolution arabe ne comptera pas plus qu'un printemps éphémère et sans lendemain.

Le troisième facteur est l'harmonisation régionale. La cohérence et la solidarité entre les régimes autoritaires arabes ont favorisé l'immobilisme. La Déclaration en 13 points, approuvée par le sommet de la Ligue Arabe à Tunis le 23 mai 2004, intitulée "processus d'évolution et de modernisation" et qui porte sur un programme de réformes globales, est restée lettre morte. La Déclaration souligne cependant la prise de conscience générale de la nécessité de réformes globales. Dans ce contexte, l'effet d'entraînement est inévitable : depuis janvier 2011, la région est secouée par des assauts de revendications politiques qui ne cèdent plus devant la répression. La tension est générale, la mobilisation populaire très vive, aggravée parfois par le chaos économique et le déchaînement de la violence : il est clair que l'élan est irréversible. La rigidité caractéristique des régimes arabes est à l'épreuve : les dirigeants se mettent à l'écoute, recherchent le compromis, se montrent flexibles, même si la tentation de la répression n'est toujours pas surmontée.

Les régimes autoritaires redoutent les poussées révolutionnaires dans leur voisinage. Aussi le Colonel Kadhafi a-t-il d'emblée accueilli la chute du président tunisien par des déclarations hostiles. Il s'est empressé de fournir des facilités aux agents du régime déchu dans leurs tentatives de déstabilisation du gouvernement transitoire, avant d'éprouver dans son propre pays le même élan populaire de rejet. Deux terroristes lourdement armés (un libyen et un algérien) sont arrêtés le 14 mai dans le Sud tunisien ; huit autres (tunisiens, algériens et libyens) sont accrochés le 18 mai dans le Nord Ouest ; rattachés à l'AQMI (Al Qaïda dans le Maghreb Islamique), ils s'étaient infiltrés à travers la frontière algérienne. En fait, tous les États sont en alerte, le front intérieur devenant brusquement vulnérable. Le choc culturel provoqué par les révoltes en chaîne est puissant. Dans le malaise, le sommet

régulier de la Ligue Arabe est renvoyé *sine die*. Tandis que les résistances durcissent au Yémen, en Syrie et en Libye, les pays du Golfe resserrent les rangs et élaborent une stratégie de défense en s'appuyant plus étroitement sur les puissances occidentales.

Le quatrième facteur est l'environnement extérieur. Les révolutions entraînent inéluctablement un ajustement de l'ordre régional. L'exemple des pays d'Europe centrale et orientale est éloquent. Dans cette partie de l'Europe, la transition démocratique commencée avec la fin du système soviétique était longtemps souhaitée par l'autre partie : elle fut donc vigoureusement soutenue par la communauté occidentale. À terme, c'est un bouleversement géopolitique qui a pris naissance et qui a changé le théâtre régional et mondial. Quatre institutions avaient alors offert un cadre propice de référence et de soutien : l'OTAN, la Communauté européenne, la BERD et le Conseil de l'Europe. La transition, voulue par les peuples concernés, était ainsi soutenue dans toutes ses implications par la solide architecture européenne et transatlantique. Les velléités hégémoniques de la Russie – et bientôt de la Serbie – sont ouvertement combattues. D'autre part, au sein même des pays libérés, le tissu social et politique était suffisamment intégré pour admettre le libéralisme dans toutes ses conséquences. La dynamique particulière de chaque pays trouvait ainsi dans l'ordre européen un garant sécuritaire, un catalyseur politique et un soutien économique en mesure d'accélérer le processus de la révolution libérale. La transition, portée globalement par le système européen, s'est néanmoins étendue sur quinze ans.

Pour l'Europe, le tournant Sud Méditerranéen était également souhaité : la politique euro-méditerranéenne ne visait pas moins que la conversion des futurs partenaires au libéralisme économique et politique. Cette vision européenne a dominé la décennie 1990 et contribué à terme, grâce aux stratégies d'accompagnement, à la levée des premières révolutions arabes. Le craquement observé en janvier 2011 dans le bloc sud méditerranéen est certes l'expression d'une volonté essentiellement nationale, mais c'est aussi le résultat d'un processus de libéralisation pressant auquel

le partenaire européen a travaillé sans relâche. Ce tournant dicte désormais un nouvel axe de la politique arabe de l'UE avec pour objectifs de réussir la transition. Tant que la Tunisie et l'Égypte, rejointes peut-être par d'autres, tiendront le cap, la politique européenne de voisinage devra être aménagée de sorte que les pays démocratiquement émergents soient soutenus et prémunis contre les risques de régression et contre les dérives islamistes. Au sein de la Commission européenne, la perception de ce nouvel axe était sensible dès les premiers jours de février, avec la pleine conscience que la transition s'étendra sur plus de dix ans. Il est clair que les précédents Est européens font partie de l'acquis stratégique de l'Union.

Pour les États-Unis et pour le G-8, l'engagement devra s'inscrire dans la logique de la *Déclaration de Sea Island* du 9 juin 2004 qui préconise un faisceau de réformes au profit du grand Moyen Orient, aux niveaux de la gouvernance, de l'éducation, du statut de la femme, de la société civile, de l'emploi et de la modernisation technologique. C'est en prévision de cette session du G-8 que les États-Unis avaient fait pression sur plusieurs États arabes afin de convenir d'une stratégie commune de réforme et de modernisation, aboutissant à la Déclaration de Tunis du 23 mai 2004. En toute cohérence, la diplomatie américaine avait aussitôt organisé en accord avec les ministres arabes un cadre de concertation intitulé "*Forum pour un avenir commun*" présidé successivement par les Secrétaires d'État Colin Powell, Condoleezza Rice et Hillary Clinton. Mais en dépit de plusieurs sessions organisées périodiquement dans diverses capitales de la région, ce Forum n'a fait que durcir le refus en bloc des régimes arabes d'admettre la moindre évolution démocratique. L'initiative, aujourd'hui, retrouve un certain crédit. Elle pourrait constituer un catalyseur en faveur des transitions susceptibles de se matérialiser par la loi, non par la violence.

Plus au fond, la crise libyenne, l'intervention militaire occidentale et les aménagements consécutifs du Conseil de Coopération du Golfe éclairent les véritables enjeux de la révolution arabe et son impact dans l'avenir. Elles révèlent une mise en question du système politique arabe.

4- Une révision de l'ordre arabe

Le 22 février, une semaine après le déclenchement de la révolte à Benghazi, la Ligue Arabe suspend la participation de la Libye et déclare illégitime le régime de Kadhafi. Cette mesure fait voler en éclats la solidarité formelle entre pays arabes. Or, le consensus porte plutôt sur l'élimination de Kadhafi que sur la dynamique de démocratisation. La résolution suivante du 12 mars va plus loin en invitant le Conseil de Sécurité à décider une zone d'exclusion aérienne dans l'espace libyen. À travers une telle demande, les pays arabes en appellent en fait aux puissances occidentales pour hâter le changement de régime en Libye. Ces puissances, implantées déjà en Irak et dans le Golfe, avaient devancé l'appel en déployant des agents en Libye et n'attendaient qu'une caution symbolique des pays arabes pour assumer ouvertement l'ingérence. Leurs infiltrations précoces jettent un doute sur l'autonomie de la révolution libyenne ; l'intervention militaire aggrave la suspicion. La caution de la Ligue arabe, qu'ils sollicitaient vivement, leur ouvre la voie pour valider l'intervention et pour étendre plus solidement leur implantation au Maghreb. Cette entrée en force vise à contrôler les ressources du pays et à évincer des puissances concurrentes de la Libye de demain ; elle révèle également l'impuissance des pays arabes à réaliser par eux-mêmes le changement souhaité en Libye. C'est une première limitation de la révolution arabe.

Si en août 1990 le sommet arabe du Caire avait sollicité l'intervention d'une coalition dirigée par les États-Unis dans le but de restaurer la souveraineté de Koweït, victime d'une agression caractérisée de la part de l'Irak, le recours se justifiait alors par la logique de la défense souveraine des États. Mais l'invitation en mars 2011 d'une coalition occidentale à changer le régime politique en Libye trahit une impuissance interne tout en conférant un privilège exorbitant à des puissances dont le rôle dans la région est déjà prépondérant même si, au niveau populaire, il est largement décrié. L'option, déterminée par les pays du Golfe, pose un jalon supplémentaire dans l'édification d'un nouveau lien stratégique arabo occidental aux avantages réciproques.

L'engagement de la coalition occidentale en Libye dans l'abstention presque totale des pays de la région exprime l'embarras général des pays arabes devant une double contradiction : d'une part, la nécessité d'en finir avec le régime de Kadhafi et la réticence à s'engager militairement à cette fin ; d'autre part, la nécessité d'admettre l'intervention militaire occidentale tout en sachant la défiance populaire à l'égard de ces mêmes puissances. Ces contradictions pèsent plus sensiblement sur les deux pays voisins de la Libye, la Tunisie et l'Égypte qui, tout en ayant accédé à la communauté des États démocratiques, s'abstiennent paradoxalement d'assumer la défense de la révolution libyenne.

L'intervention militaire des puissances occidentales, décidée formellement au nom de *la responsabilité de protéger la population civile* trahit une autre contradiction. Car ces mêmes puissances avaient ignoré ce principe quand les peuples libanais et palestinien, dépourvus de la moindre défense aérienne, subissaient en 2006 et en 2008/9 des bombardements dévastateurs. Ces puissances s'étaient alors opposées expressément au cessez-le-feu, endossant ainsi la destruction délibérée de la population civile. Leur zèle soudain pour la protection du peuple libyen est suspect alors même que les menaces sont toujours actuelles contre le peuple palestinien. Au sein du monde arabe et dans le fond des consciences, ces puissances renient la portée universelle de leur doctrine, cautionnent l'expansionnisme et le colonialisme d'Israël et renforcent sciemment les bases de l'instabilité régionale. Les embarras inter européens dans l'intervention militaire en Libye, - l'Allemagne et la Russie étant réticentes - , l'engagement strictement aérien et maritime, surtout pas terrestre, traduisent la conscience claire que la base populaire arabe les rejette, exige qu'ils se tiennent à distance, les condamne irrémédiablement pour leur politique discriminatoire.

Faut-il établir un lien entre la percée de la révolution arabe et l'apparente conversion des États européens membres du Conseil de Sécurité qui, le 18 février, avaient voté en bloc en faveur du projet de résolution qui exige d'Israël qu'il arrête toutes ses activités d'implantation de colonies, qualifiées d'*illégales*, et qu'il "*respecte pleinement toutes ses obligations juridiques contrares*

au droit international à cet égard ” ? La Déclaration publiée le même jour par la France, la Grande Bretagne et l’Allemagne, alors que les États-Unis opposaient leur veto à l’adoption formelle de la résolution, affirme que les négociations entre les Palestiniens et Israël “devront aboutir à un accord sur les frontières des deux États, sur la base des lignes du 4 juin 1967, avec des échanges de territoire équivalents » et que Jérusalem soit la « future capitale des deux États ” ; les trois pays concluent qu’ils ont pour objectif “l’accueil de la Palestine au sein de l’Organisation des Nations Unies en tant que membre de plein droit en septembre 2011.”

En toute logique, les États occidentaux qui prétendent soutenir l’aspiration des peuples arabes au progrès et à la démocratie et qui cautionnent la politique de discrimination et d’impunité d’Israël ne pourraient contenir plus longtemps la contradiction. Pas plus que l’exception arabe, l’exception israélienne ne saurait persister dans le nouveau contexte. Or, ni la réconciliation inter palestinienne le 4 mai, ni les tournées ultérieures de Mahmoud Abbas dans les principales capitales européennes ne semblent ébranler les blocages fondamentaux. Dans leur politique palestinienne, les puissances occidentales s’en tiennent au principe de non égalité des peuples. Ces puissances qui poussent leurs avantages dans la région ne sauraient aspirer à un rôle d’avenir en continuant à se dérober aux principes d’égalité et de justice qui font aujourd’hui la révolution arabe.

CONCLUSION

Dans un contexte extrêmement mobile, trois axes majeurs déterminent les évolutions régionales telles qu’elles s’esquissent au lendemain de janvier 2011: l’irrésistible aspiration démocratique ; la résistance des monarchies ; la conquête d’une zone d’influence garantissant aux puissances occidentales leurs intérêts stratégiques.

A ce stade, la révolution arabe n’a pas inspiré une commune vision et n’a pas sonné l’heure de la grande explication ni entre frères arabes ni avec les voisins et les partenaires ; à court terme, elle risque d’aggraver les divisions : la région n’avance guère vers une plus grande unité. Les acteurs restent dispersés

tandis que la dynamique démocratique fait son œuvre en un processus d'instabilité créatrice. La Libye post Kadhafi se joindra logiquement au partenariat euro-méditerranéen et ouvrira la voie à la normalisation générale euro arabe. Si l'émergence de régimes démocratiques, actuellement en gestation, introduit une nouvelle démarcation sur la scène arabe, le rapport des forces n'en sera pas nécessairement affecté. En revanche, les partenaires extérieurs hisseront les pays démocratiques au rang d'une plus haute responsabilité internationale.

Les monarchies du Golfe ont pris la mesure du choc qui, par le seul fait populaire, a renversé des régimes solidement établis dans deux États arabes aux traditions étatiques très anciennes, la Tunisie et l'Égypte, et déclenché des révoltes radicales au Yémen, en Libye et en Syrie. Dans les monarchies hachémite et alaouite – la Jordanie et le Maroc – l'alerte est chaude. Qu'en est-il des pays du CCG ? Sur leurs gardes depuis la révolution iranienne trente ans auparavant, ils observent la montée du radicalisme dans leur voisinage. Le nouveau régime égyptien pourrait devenir le centre d'une stratégie révolutionnaire sur le modèle de l'Iran de Khomeiny. Dans l'échelle des menaces déjà identifiées, les velléités hégémoniques de l'Iran et le terrorisme islamique sont cernés et relativement maîtrisés, mais deux faits nouveaux consécutifs à la vague révolutionnaire restent préoccupants : à Bahreïn, la combinaison de la révolte populaire et de la revendication de la communauté chiite pose le problème du front intérieur. Les six pays ont réagi à temps pour étouffer la révolte et pour dissuader les médias occidentaux de focaliser l'attention sur Bahreïn ; mais la menace, pour autant, est loin d'être écartée. Au Yémen, pays intimement rattaché à la péninsule arabique, le soulèvement des masses contre le régime du Président Ali Abdallah Salah tient depuis quatre mois tandis que l'initiative de règlement tentée par le CCG a échoué. Ayant difficilement surmonté l'an dernier une dissidence tribale qui avait ébranlé le régime, le Yémen compte aussi une communauté zaydite, branche locale de la secte chiite, qui donne prise aux influences iraniennes. L'agitation dans ce pays doit être rapidement maîtrisée, l'effet de contagion étant redoutable.

La situation dicte une évaluation fondamentale de la sécurité et de la stabilité générales. Le sommet de Ryadh du 10 mai prend des mesures radicales : la lame de fond révolutionnaire doit être stoppée ; les monarchies arabes font corps pour assurer leur intégrité et leur stabilité. La Jordanie et le Maroc sont invités à rallier le CCG. Un émissaire est dépêché à Sanaa pour une ultime mise en garde. D'autres démarches suivront pour tenter de hâter la fin des affrontements en Syrie et en Libye. Les liens stratégiques avec les puissances occidentales seront renforcés. Contrastant avec l'effacement prolongé de l'Union du Maghreb Arabe et le malaise qui mine la Ligue Arabe, l'offensive du CCG est appelée à renouveler la géopolitique de la région et à affirmer une centralité politique qui veille à prémunir l'intégrité de la région.

Enfin, le retour en force de l'Europe, voulu par les Européens et souhaité par les pays du CCG, n'est pas seulement un paradoxe de l'Histoire soixante ans après les guerres de libération coloniale dont les séquelles ne sont pas totalement dissipées, mais aussi l'indice d'une conscience profonde des liens d'avenir dans l'Euro-Méditerranée de demain. L'offensive occidentale en Libye a d'abord commencé avec le déploiement d'agents américains, britanniques et français dans le sud libyen et en Cyrénaïque, conjointement avec l'infiltration de combattants arabes autour de Benghazi, dotés d'armes et de drapeaux aux effigies de la monarchie senoussie. Commencé en février, ce flux s'est poursuivi après le déclenchement de l'insurrection le 17 février 2011 : l'élimination de Kadhafi répond aux intérêts bien compris du peuple libyen, des pays du Golfe et des puissances occidentales. La résolution du Conseil de Sécurité votée le 17 mars a permis de redéfinir le rôle de ces agents en les qualifiant d'experts chargés d'entraîner les combattants libyens et de faciliter les repérages des cibles militaires à l'intention des opérations de bombardement. Trois pays, la France, l'Italie et le Royaume Uni reconnaissent successivement le Conseil National de Transition installé à Benghazi. Les fonds libyens gelés dans les capitales occidentales sont reconvertis au profit du CNT qui, de surcroît, reçoit le 12 mai l'annonce des premières livraisons d'armes à partir des États-Unis.

L'offensive des puissances occidentales transcende *le principe de la protection de la population civile*. La genèse de la crise montre que c'est leur implantation dans le pays qui prime. Dans cette logique, la Libye sera amenée à réviser les conditions sévères des contrats pétroliers conclus avec le régime de Kadhafi et à offrir des facilités aux puissances occidentales. En plus des bases aériennes et maritimes américaines et françaises installées dans le Golfe persique – à Doha, Manama et Abou Dhabi – et des bases éventuelles en Irak, une présence renforcée sera vraisemblablement déployée en Libye, incluant peut-être le commandement américain AFRICOM. La chute de Tripoli marquera un tournant. La nouvelle configuration, qui favorise les pays du CCG et qui justifie la persistance des bases terroristes dans le Sahel africain, pose les jalons d'un rapport plus structuré avec l'OTAN et annonce, à terme, un pacte de défense.

Cette projection serait-elle compatible avec l'esprit de la révolution arabe ? Les lendemains de la révolution déterminent une rationalité politique plus exigeante relativement aux engagements de principes. L'intervention des puissances occidentales à l'appui de la révolution libyenne et les priorités des pays du Golfe suffiront-elles à cautionner, au Maghreb et au Machrek, une relation stratégique majeure avec ces puissances ? Ces puissances devront, en toute responsabilité, faire leur part du chemin, revoir les bases éthiques de leur politique arabe, admettre le principe d'égalité des peuples, cesser l'amalgame fallacieux entre terrorisme et résistance à l'occupation. Une politique claire et sans équivoque à l'égard de la Palestine et de l'ensemble des territoires occupés, y compris le Golan et Jérusalem, leur permettra d'asseoir un statut loyal de partenaire stratégique dans la région.

Le monde arabe reste, en dépit de l'élan démocratique puissant des élites et de la jeunesse, et en dépit des sacrifices, un champ largement contrasté, dépendant, convoité, mais pour une part conscient de ses tares et résolu à se hisser aux normes de notre temps. Le XXI^e siècle s'annonce riche d'épreuves et d'espours.

Ahmed OUNAÏES, le 02 juin 2011

Géopolitique de la Tunisie 2040

| | V1 | V2 | V3 | V4 | V5 | V6 | V7 | V8 |
|--|---|---|---------------------------------------|--|--|---|---|-------------------|
| Politique | Gouvernance | Les libertés | Tradition arabe persistante | Les Elites | Séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) | Elections | Partis politiques | |
| Economique | Processus d'intériorisation du libéralisme économique | Développement économique | Corruption | Volume des investissements | Qualité et niveau des infrastructures - Energétiques ; - Industrielles ; - Agricoles. | Taux de chômage | Echanges économiques (nature et volume) | Domaine de l'Etat |
| Social et humain | Système éducatif | Nature et rôle des médias | Relation du pouvoir à la base sociale | Equilibres sociaux (riches et pauvres) | Niveau culturel | Nature des ONG | Classe moyenne | |
| Religieux | L'extrémisme religieux | Sécularisation | | | | | | |
| Militaire et sécuritaire | Forces armées | Forces de sécurité intérieures : - Police ; - Garde Nationale | Milices | Dispositifs secrets | | | | |
| Acteurs extérieurs et environnement international | Les équilibres mondiaux | L'état du Grand Maghreb | Sahel africain | Le rapport à l'Europe | La coopération stratégique | Les puissances du troisième cercle (USA, Chine, Russie, Allemagne, Grande Bretagne, OTAN, etc.) | Conventions internationales sur les Droits de l'Homme | |

| Scénario 1 : Scénario de sclérose | | Scénario 2 : La crise | | Scénario 4 : Scénario optimal | |
|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Variables | Configuration d'Etat | Variables | Configuration d'Etat | Variables | Configuration d'Etat |
| Développement économique | Stagnation | Corruption | Généralisation | Les libertés | Garanties et pratiques |
| Corruption | Apparition | Volume des investissements | Chute | Les élites | Adhésion |
| Les libertés | Restriction | Qualité des infrastructures | Délabrement | Séparation des pouvoirs | effective |
| Nature et rôle des médias | Censure | Equilibres sociaux | Désintégration | Elections | Libres et transparentes |
| Gouvernance | Régression de la morale publique | Chômage | Élévation | Développement Economique | Soutenu |
| Relation du pouvoir à la base sociale | Démagogie | Relation du pouvoir à la base sociale | Rupture | Corruption | Dénoncée et sanctionnée |
| Volume des investissements | Faible | Forces de police | Abusives | Volume des investissements | Elevé |
| Equilibres sociaux | Appauvrissement | Milices | Apparition | Qualité des infrastructures | Excellente |
| Classe moyenne | Usure | Séparation des pouvoirs | Confusion des pouvoirs | Système éducatif | Haut niveau |
| Les élites | Etouffement | Nature et rôle des médias | Contrôle total par l'Etat | Rôle des médias | Libres et critiques |
| L'extrémisme religieux | Montée en puissance | Système éducatif | Chute | Equilibres sociaux | Intégration |
| Forces de sécurité | Soumises au pouvoir | Extrémisme religieux | Réprimé | Classe moyenne | En croissance |
| Dispositifs secrets | Montée en puissance | L'état du Grand Maghreb | Rigidité | Extrémisme religieux | Alternative librement exprimée |
| L'état du Grand Maghreb | Coopération sélective | Sahel africain | Non coopération | Forces de sécurité | Soumises à la loi |
| Sahel africain | Non coopération | Rapport à l'Europe | Coopération minimale | L'état du Grand Maghreb | Intégration |
| Rapport à l'Europe | Coopération modérée | Puissances du 3 ^{ème} cercle | Condamnation | Sahel africain | Coopération |
| Conv. Intles Droits de l'Homme | Violation | Conv. Intles Droits de l'Homme | Violation | Rapport à l'Europe | Coopération avancée |

LE ROLE DES MEDIAS DANS LE RENOUVELLEMENT DU PROJET MODERNISTE TUNISIEN

Abdelkrim HIZAOUI

Toute œuvre moderniste doit mobiliser des processus et des relais de médiation suffisamment efficaces pour agir sur les mentalités et substituer de nouvelles valeurs à celles qui étaient traditionnellement ancrées dans la société. En Tunisie comme ailleurs, l'étude de la genèse et du devenir du projet moderniste passe nécessairement par l'examen du rôle des médias, partenaires et leviers du changement social.

Avec le déclin de l'Empire Ottoman et la montée des périls au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, les pouvoirs et les élites turques et arabes s'engagent dans un processus de réformes globales dans l'espoir de *moderniser* leurs systèmes politiques et leurs structures étatiques et sociales. Evoquant les idées et les initiatives réformistes qui ont secoué les élites intellectuelles et religieuses arabes dès la seconde moitié du XIXe siècle, Christiane Souriau, auteur d'une étude de référence sur la presse maghrébine, constate que « *c'est par le journal bien plus que par le livre que tout ceci a pénétré au Maghreb* »¹. Dans la même perspective, l'historien Hafnaoui Amayria a publié un ouvrage au titre évocateur sur « *La presse et le renouvellement de la culture, la Tunisie au XIXe siècle* »².

1 Souriau-Hoebrechts Christiane, *La Presse maghrébine: Libye-Tunisie-Maroc-Algérie*, CNRS, Paris, 1975, 369 p.

2 Amayria Hafnaoui, *Assahafa wa tajdid athaqafa, Tunis fil qarn attasi* 'achar , MTE, Tunis, 1994, 364p.

Ce livre montre que le contrôle de la circulation des nouvelles est avant tout un enjeu de pouvoir, ce qui explique l'ambivalence de la presse, à la fois relais de la parole gouvernementale et expression de la dynamique sociale. Historiquement, la « Renaissance » arabe (*Nahdha*) était concomitante de l'émergence de la presse arabe et les journaux ont été le lieu de toutes les confrontations idéologiques et politiques entre les tendances réformistes-modernistes d'une part et les courants conservateurs-traditionalistes d'autre part.

Un bilan critique est par définition centré sur les dysfonctionnements et les lacunes, car c'est un cumul de déficits qui est à l'origine de « l'essoufflement du projet moderniste tunisien », dont la pertinence s'impose à nous avec la force de l'évidence. La communication en général et la communication médiatisée en particulier constituent un enjeu majeur dans tout projet moderniste.

Comme l'enseigne le philosophe allemand Jürgen Habermas, théoricien du concept d'*espace public*, le développement de la presse correspondait initialement au besoin des premières phases de la modernité, notamment à celui des commerçants en informations régulières et sûres. C'est ainsi que l'expérience européenne d'un espace public est à la fois la résultante du développement des échanges marchands et de celui des journaux. La théorie de l'espace public trouve sa légitimité dans la promesse d'une vie sociale régulée par la délibération collective, c'est-à-dire par la libre discussion des problèmes politiques et par la formation progressive d'une *opinion publique* de plus en plus influente. Habermas récuse le récit libéral de la modernité, en considérant que ce n'est pas l'autonomisation du champ économique (grâce au jeu du marché) qui a libéré la société civile de la double tutelle étatique et religieuse, mais bel et bien l'émergence de forums où les membres de la société ont appris en commun à penser par eux-mêmes.

Ce n'est donc pas par hasard que la parution du premier périodique tunisien, *ar-Raïd at-Tunissi*, en juillet 1860, est citée parmi les actes fondateurs du modernisme tunisien, à côté du Pacte Fondamental de 1857 et de la Constitution de 1861.

I - LA PRESSE TUNISIENNE, ACTEUR ET TÉMOIN DU COMBAT RÉFORMISTE ET DE LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE (1860-1956)

1 - Aux origines de la presse tunisienne

Au XIXe siècle, la dynastie husseinite qui régnait en Tunisie n'était plus rattachée à l'Empire ottoman que par une allégeance symbolique, mais les seigneurs d'ascendance turque de la « Régence de Tunis » demeuraient à l'écoute d'Istanbul et dans le sillage politique de l'Empire. A cette époque, une série de réformes politiques et administratives était adoptée dans le but d'adapter l'Empire aux normes occidentales. Cette œuvre de « modernisation » était exprimée principalement par la Charte de Gul-Hané et de la Constitution de 1856. Leur adoption en Tunisie n'a pas tardé puisque le Pacte Fondamental '*Ahd al Aman* a été proclamé en 1857 et la Constitution en 1861.

En 1859, le gouvernement autorise un commerçant anglais nommé Richard Holt, à « établir une presse d'imprimerie à Tunis et à publier une gazette en arabe et en italien qui donnerait à ses clients des informations commerciales, des renseignements statistiques ... à l'exclusion de tous sujets d'ordre politique ». Mais cette autorisation fut vite retirée au motif que le journal « soulevait des protestations parmi les consuls » et il fut décidé de le remplacer par un périodique gouvernemental³.

Le journal officiel *ar-Raïd at-Tunissi* (L'Indicateur Tunisien) a été lancé le 1^{er} juillet 1860 dans la foulée de cet élan moderniste, sous l'impulsion du ministre réformateur Khayreddine Bacha. La parution de ce périodique gouvernemental a même précédé celle de son homologue ottoman, *al Jawa'ib*, hebdomadaire bilingue arabe - turc lancé à Istanbul le 31 mai 1861 par le libanais Farès Chidiaq, considéré comme « le père de la presse arabe ».

A ses débuts, *ar-Raïd* était un hebdomadaire de langue arabe de quatre pages. Il comprenait deux parties : l'une réservée aux communications du gouvernement, l'autre, sous le contrôle du

3 Souriau-Hoebrechts Christiane, *La Presse Maghrébine*, p. 34.

Grand Conseil, était consacrée aux informations politiques, économiques et littéraires. Lors de la Révolte des tribus contre le pouvoir beylical en 1864, plus connue sous le nom de « Révolte Ben Ghedhahem »⁴, *ar-Raïd* garde le silence sur ce qui fut pourtant la plus grande insurrection jamais déclenchée contre le pouvoir beylical. À l'exception de Tunis et du Cap Bon, l'ensemble du pays était en proie aux troubles et à la désobéissance. Les informations sur l'insurrection se répandent à l'étranger notamment par le biais des résidents étrangers et des rapports établis par les consuls. La presse européenne s'en empare et l'exploite en fonction des intérêts politiques de chaque journal. L'hebdomadaire *Al Jawa'ib* précité s'étonne du silence de son homologue tunisien et regrette d'être obligé de reprendre les versions orientées relatées par les journaux européens. De son côté, le français Mansour Carletti, chargé de la direction technique de l'imprimerie et du journal, répercute sur les colonnes d'*ar-Raïd* la frustration des lecteurs qui reprochent à ce dernier de « ne rien publier sur les événements intérieurs qui sont à leurs yeux bien plus importants que toutes les autres informations, qu'elles soient internationales ou scientifiques ». Ce n'est que plusieurs mois après le déclenchement de l'insurrection qu'*ar-Raïd* sort de son silence et traite de cette crise, par la plume du directeur de la publication, le Général Hussein en personne, qui était en même temps le Président du Conseil Municipal de Tunis et le soutien politique de Khayreddine.⁵

Dans un article de deux pages, le Général Hussein, qui s'était pourtant opposé à l'augmentation de l'impôt *Majba* à l'origine de la révolte, condamne l'insurrection et s'attache à discréditer son chef, Ali Ben Ghedhahem, le qualifiant de « charlatan » à la personnalité « instable ».

Dans cet article, la dimension sociale de l'insurrection est totalement évacuée au profit d'une vision caricaturale qui fait des insurgés un « ramassis de voyous » (*safalah, rou 'aa*).

Ce moment fondateur de la presse tunisienne contient les

4 Du nom de son initiateur et guide, Ali Ben Ghedhahem.

5 Amayria Hafnaoui, op. cit. p. 71 et s.

germes des principaux ingrédients de ce que sera la politique gouvernementale en matière de presse : méfiance à l'égard de la propriété privée des journaux, extraversion (on se positionne par rapport à ce qui est écrit à l'étranger sur la Tunisie), monopole de l'information politique, censure et embargo sur l'information relative à la contestation politique et aux troubles sociaux.

Mais si le parallèle semble osé, on constate que près d'un siècle et demi plus tard, le mouvement social qui a secoué la région du « bassin minier » autour de Redeyef (janvier - juin 2008) a fait l'objet du même « black-out » de la part des médias dominants que l'insurrection de 1864.

2 - Le double combat de la presse tunisienne de l'instauration du Protectorat à l'indépendance : 1881-1956

La première mesure imposée à la presse par le colonisateur français a été de réduire *ar-Raïd at-Tunissi* à un simple relais publiant les décrets et autres décisions du gouvernement, supprimant par là même les rubriques non officielles contenant les informations de services et les échos de l'activité culturelle.

Le premier code « tunisien » de la presse est adopté par décret en octobre 1884, au lendemain de l'occupation. Censé étendre à la Régence l'application du code français de juillet 1881, le code tunisien rétablit néanmoins, sous prétexte d'adaptation locale, les entraves à la liberté de publication supprimées par la loi française : lourd cautionnement préalable imposé aux directeurs de journaux, répression des attaques contre les autorités, interdiction du journal à la discrétion du Premier Ministre, etc. Malgré ces entraves, de nombreux titres arabophones sont créés, même si la plupart n'ont pu avoir qu'une existence éphémère. Le record de longévité est détenu par le quotidien *Zohra*, du cheikh Abderrahmane Snadli, dont le premier numéro paraît en 1880 et qui a survécu jusqu'en 1957.

Une rapide revue de l'histoire de la presse tunisienne au lendemain de l'occupation coloniale permet de constater que la pratique du journalisme était indissociablement liée à la revendication nationaliste d'une part et à l'engagement moderniste

d'autre part. On prenait en effet de plus en plus conscience que pour libérer le pays, il fallait d'abord libérer l'homme de l'ignorance et de l'obscurantisme qui l'ont rendu « colonisable ». C'est ainsi que Abdelaziz Thâalbi, nationaliste de la première heure qui fonda en 1920 le Parti Destourien, était quasiment un journaliste professionnel, puisqu'il publie dès 1895 *Sabil ar-Rachad* et collabore ensuite avec d'autres journaux, notamment avec *Le Tunisien*, dont il rédigeait la page arabe.

L'autre grande figure qui incarne le journalisme militant n'est autre que Ali Bach Hamba, fondateur en 1907 du premier journal tunisien de langue française, *Le Tunisien*, qui se distingue par un programme revendicatif incluant à la fois le droit des Tunisiens à la participation politique et « à l'instruction obligatoire en arabe et en français ».

A la charnière des deux siècles, le mouvement réformiste tunisien s'exprimait déjà fortement dans les journaux arabophones à l'image de *Habib al-Oumma* (1906) pour le réformisme politique et *Murchid al-Oumma* (1910) pour le réformisme religieux.⁶

La période de l'entre-deux guerres constitue un tournant majeur dans l'évolution du courant moderniste tunisien. C'est en effet au cours des années trente que la confrontation intellectuelle entre le courant réformateur moderniste et les tendances traditionalistes a été la plus virulente. L'ouvrage du syndicaliste Tahar Haddad *Imra'atouna fi ach-chari 'ati wal mujtama'* (la femme tunisienne dans la religion et dans la société) a cristallisé cette confrontation autour de la question à haut risque du statut de la femme. Le poète Abul Qacem Chabbi, de son côté, a mis son génie poétique au service de l'idéal du renouveau et de la quête de la dignité nationale. Christiane Souriau retrace ainsi cette opposition :

« La Tradition vénérable répliquait à la jeunesse dans « *An-Nadim* » (1921-1937) et « *Al Wazir* » (1920-1937) et c'est ainsi que débuta en Tunisie une lutte entre Anciens et Modernes qui

6 Souriau-Hoebrechts Christiane, op. cit. , p. 57.

déboucha bientôt sur le plan politique et entraîna des effets sensibles encore aujourd'hui ».

Les jeunes nationalistes dirigés par des universitaires rentrés de France tels que Mahmoud Materi et Habib Bourguiba appartenaient majoritairement à la petite bourgeoisie et n'allaient pas tarder à entrer en conflit avec leurs aînés, issus des grandes familles tunisoises. Le congrès de Ksar Helal du Parti Libéral Destourien consomme en 1934 la rupture entre les « Archéos » et les « Néos » destouriens. Les journaux étaient au cœur de la confrontation : les « Archéos », avec la complicité des autorités du protectorat, disposaient de *La voix du Peuple* et d'*al-Irada*, tandis que les « Néos » s'exprimaient dans *l'Action Tunisienne* et *al-Amal*.

C'est également à cette époque que le groupe *Jama'at taht as-sour* fut formé autour de journalistes et d'écrivains tels que Ali Dou'aji, Bachir Khraïef, Hédi Laâbidi, Bachir Laâribi, Ben Fdhila, etc. De son côté, le Parti Communiste Tunisien lance son journal *at-Taliâa*.

La victoire du Front Populaire aux élections de 1936 en France allait favoriser pendant deux ans l'éclosion de la presse nationale au point où on pouvait compter en 1937 plus de 40 titres tunisiens alors qu'il n'y en avait qu'une dizaine auparavant.⁷

Jusqu'à l'indépendance du pays en 1956, la presse nationale était constamment surveillée et censurée par les services du Résident Général français. C'est ainsi qu'à l'exception de courtes périodes en 1921, 1937 et 1947, la politique coloniale dominante était celle de l'autoritarisme et de la suspicion à l'endroit de la presse tunisienne, ce qui n'empêchait pas l'existence d'expériences journalistiques admirables et de débats publics intenses favorisés par un réel pluralisme des titres : une diversité et un dynamisme qu'on ne retrouvera que rarement au lendemain de l'indépendance.

⁷ Med Salah Mhidi, *Fousoul fi tarikh assahafa attounissiya, présenté par Ahmed Touili*, IPSI, Unité de recherche sur l'histoire de la presse, Tunis, 2009, 162p.

II - LA PRESSE TUNISIENNE À L'ÉPREUVE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE

La liberté de la presse a constitué un enjeu majeur pour les militants nationalistes qui ont déclenché la lutte armée afin de hâter la solution politique. Aussitôt le pays libéré des chaînes coloniales, les dirigeants nationalistes ont tout naturellement décidé d'adopter un nouveau code de la presse. Le Code de la Presse du 9 février 1956 est donc le premier texte relatif aux libertés publiques adopté par le nouveau pouvoir national à la faveur de l'autonomie interne, acquise après 74 ans de régime colonial. Adopté dans l'euphorie de l'autonomie interne et de la perspective de l'indépendance totale qui allait survenir quelques semaines plus tard, ce texte ne pouvait être que libéral. L'autorisation préalable et le cautionnement, les deux principales entraves à la liberté de la presse, sont supprimés.

Article 5 du Code : « **Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, après la déclaration prescrite par l'article 7** ».

Ce Code est le premier fruit de la souveraineté nationale retrouvée, il brise les chaînes imposées par le pouvoir colonial à l'expression nationaliste et porte le souffle de la liberté. On ne peut donc que s'étonner qu'il ne soit pas honoré au même titre que l'autre code adopté en août de la même année, le Code du Statut Personnel. S'il est vrai que le CSP a libéré la femme, il est aussi vrai que le Code de la Presse du 9 février 1956 a libéré la presse.

Un rapide panorama de la presse tunisienne en 1956 révèle qu'en dépit des contraintes techniques, financières et politiques, la presse tunisienne à l'aube de l'indépendance était diversifiée et pluraliste. En plus d'*as-Sabah* (1951), de *al-Amal* et de *l'Action* (1955), qui étaient les porte-parole du Néo Destour, il y avait au moment de l'indépendance une panoplie de journaux dont plusieurs n'allaient pas résister au nouveau contexte politique. C'est ainsi que les journaux français *Le Petit Matin* et *La Dépêche Tunisienne* allaient disparaître successivement en 1963 et en 1967. Seule subsiste *La Presse de Tunisie*, nationalisée en 1968.

Al Istiqlal, organe de l'Archéo-Destour, va disparaître en 1960. L'UGTT publiait *al-Ittihad* depuis 1957 ; le PCT publiait *at-Taliâa* depuis 1937.

TABLEAU DES PRINCIPAUX JOURNAUX EN 1957⁽¹⁾

| | Orientation | Langue | Tirage approximatif | Date de fondation |
|-----------------------------|--|-----------|---------------------|-------------------|
| <i>La Dépêche</i> .. | Quotidien de la colonie française. | française | 25.000 | 1887 |
| <i>Le Petit Matin</i> | Quotidien destourien. | française | 10.000 | 1923 |
| <i>La Presse</i> .. | Quotidien d'information. | française | 20.000 | 1938 |
| <i>Fantasia</i> | Hebdomadaire sans orientation politique. | française | variable | 1953 |
| <i>L'Action</i> | Hebdomadaire nationaliste de tend. destourienne. | française | 17.000 | 1955 |
| <i>As Sabah</i> .. | Quotidien nationaliste indépend. | arabe | 15.000 | 1951 |
| <i>Al Amal</i> | Quotidien officiel du Néo-Destour. | arabe | 15.000 | 1955 |
| <i>El Taliâa</i> ... | Hebdomadaire du P. C. tunisien. | arabe | 1.000 | 1937 |
| <i>Es Zeitouna</i> . | Hebdomadaire nationaliste de tend. destourienne. | arabe | 2.000 | 1951 |
| <i>El Istiqlal</i> .. | Hebdomadaire du Vieux Destour. | arabe | variable | 1953 |

PRINCIPAUX JOURNAUX EN 1957 (2).

(2) D'après M. Lelong, *Ibla* n° 79, 1957, p. 254.

Mais ces journaux étaient en sursis et il n'y avait aucun mécanisme pouvant aider à pérenniser leur existence en dehors de la tolérance de l'Etat. Habib Bourguiba, dans son discours

d'inauguration de l'Institut de Presse le 15 novembre 1956 fixe les limites de cette tolérance :

« Dans le cas où le gouvernement s'égaré dans des démarches sans issue, il est permis de lui en faire la remarque sur un ton amical et courtois ... de telles remarques, qui ne peuvent concerner que les moyens mis en œuvre ou la cadence des étapes à franchir, sont toujours les bienvenues.

Par contre, il n'est pas admissible, il est même dangereux que, sous couvert de liberté de la presse, on cherche à accréditer de fausses nouvelles, à tromper l'opinion, à attenter à l'ordre public, à renverser le pouvoir établi ... Dans ce cas, l'intervention du gouvernement devient obligatoire pour sauvegarder l'Etat ... »

III - L'ÉTOUFFEMENT PROGRESSIF DES JOURNAUX DISSIDENTS

1- Suspension d'*as-Sabah* (20 août 1957 – 20 mars 1958)

Comme la plupart des titres arabophones, *as-Sabah* se range dans le camp yousséfiste. Panarabiste et pro-nassérien, il dénonce à longueur de colonnes les pays arabes membres du « Pacte de Bagdad », provoquant les protestations de leurs ambassades auprès du gouvernement tunisien. *As-Sabah* ne reparaitra qu'en mars 1958, après avoir adopté une nouvelle ligne éditoriale progouvernementale.

2- L'affaire « *L'Action* »

Fondé par Bourguiba en 1932, « *L'Action* » était l'organe francophone du « Néo Destour ». Il est relancé par Béchir Ben Yahmed le 25 avril 1955, sous la forme d'un hebdomadaire, et connaît un succès immédiat. Après l'indépendance, la liberté de ton de « *L'Action* » à l'égard du jeune gouvernement national est remarquable, il réclame une réforme structurelle de l'économie, dénonce l'incompétence de certains ministres et se démarque de la diplomatie pro-américaine de Bourguiba en prônant le non-alignement.

L'audience de « *L'Action* » dépassait les frontières puisqu'il était lu en France, en Algérie et au Maroc et beaucoup de dirigeants nationalistes de ces pays signaient des articles sur ses colonnes, à côté de collaborateurs français comme Jean Daniel, Jean Rous ou Félix Garas. Mais Béchir Ben Yahmed était en même temps Secrétaire d'Etat à l'Information du premier gouvernement de l'indépendance et ses prises de distance par rapport à la ligne officielle l'amènent à démissionner de son poste et à se consacrer pleinement à la direction de « *L'Action* ». Le journal devient vite le porte parole de l'aile libérale du Néo Destour, ce qui exaspère à la fois Bourguiba et la tendance syndicale alliée de Ahmed Ben Salah.

Le 8 septembre 1958, suite à un article de Ben Yahmed déplorant les attaques gouvernementales contre Tahar Ben Ammar, ex-Président du Conseil et signataire de la proclamation de l'indépendance, un communiqué du Bureau Politique du Néo-Destour met fin à l'aventure de « *L'Action* » :

« Le Bureau Politique a examiné la situation créée par les prises de position de l'hebdomadaire « L'Action » sous la signature de son directeur Béchir Ben Yahmed, dans le but de jeter la confusion dans l'opinion en dénigrant systématiquement la politique du Président Bourguiba et en portant atteinte aux institutions ... et au régime républicain... Considérant que les menées dirigées contre le gouvernement ... constituent une entreprise destructrice, le Bureau Politique retire à la direction actuelle de cet hebdomadaire toute confiance et tout appui de quelque nature que ce soit ... »

La suspension fait grand bruit en Tunisie et à l'étranger. Mohamed Masmoudi est écarté du Bureau Politique du Néo Destour en raison de son soutien à l'équipe de « *L'Action* » et assiste aux côtés de Béchir Ben Yahmed et de Mohamed Ben Smaïl à l'Assemblée Générale de liquidation de la société propriétaire de l'hebdomadaire le 11 septembre 1958.

Le vide laissé par « *L'Action* » inspire à Ben Yahmed le projet de lancement d'un nouvel hebdomadaire, ce sera « *Afrique Action* », lancé le 19 octobre 1960, avec une vocation tiers-mondiste et une ambition africaine. Mais suite à un article intitulé « le pouvoir

personnel » critiquant la manière avec laquelle Bourguiba gérait le conflit franco-tunisien à propos de Bizerte, le journal doit s'arrêter et Mohamed Masmoudi, suspecté d'être l'auteur de l'article, est démis de ses fonctions de Secrétaire d'Etat à l'Information. La suite est connue : Béchir Ben Yahmed sera contraint à expatrier son projet journalistique rebaptisé *Jeune Afrique* à Rome puis à Paris.

3- L'interdiction de la presse de gauche : *at-Taliâa* et *Tribune du Progrès*

La Tunisie était, au début des années soixante, l'un des rares pays arabes à tolérer l'existence d'un parti communiste. L'organe du Parti Communiste Tunisien (PCT), *at-Taliâa*, paraissait depuis 1937 au nom de Mohamed Hédi Jrad. Quant à la *Tribune du Progrès*, dirigée par Dr Slimane Ben Slimane, elle exprimait la gauche non communiste et ne ménageait pas ses critiques à l'égard du pouvoir :

« ... C'est un fait que l'Assemblée Nationale n'engage pratiquement pas de débat de politique générale. Pourtant, les moyens techniques qu'offre la constitution ne manquent pas pour permettre à nos représentants ... de refléter ce que pensent les électeurs.

De même, la presse, à quelques exceptions près, ne remplit pas son rôle. Monocolore, elle ne tarit pas d'éloges dithyrambiques au lieu d'éclairer et de commenter. Ainsi, le peuple tunisien, si bien « organisé », si bien « représenté », n'a pratiquement pas voix au chapitre. » (Tribune du Progrès, novembre 1961).

Ces critiques de la presse de gauche agaçaient le pouvoir bourguibien qui choisit cependant de les ignorer en raison probablement du faible impact populaire attribué au PCT. Néanmoins, *at-Taliâa* et *Tribune du Progrès* étaient simplement en sursis et disparaîtront à la première crise grave du régime, la tentative de coup d'Etat découverte en décembre 1962. Le PCT a dénoncé très vite le complot, partant du principe selon lequel « les communistes flétrissent le recours criminel à l'assassinat politique, répudient les méthodes de complot comme étant étrangères à leurs conceptions ... » Mais le complot de décembre 1962 sonne le glas de la période transitoire qui concédait quelques espaces

aux discours critiques des courants minoritaires de la gauche et de « l'archéo destour ».

Les deux journaux de gauche sont interdits le 31 décembre 1962, à la faveur de l'émotion provoquée par la tentative de coup d'Etat, sans s'embarrasser de la grossièreté de l'amalgame ainsi opéré entre les diverses oppositions au pouvoir néo-destourien. Le 8 janvier 1963, c'est au tour du PCT d'être sommé de cesser toute activité. Dans la lancée, le Congrès de Bizerte du Néo-Destour consacre en 1964 son monopole absolu sur la vie publique, qui devait se maintenir jusqu'en 1981, avec un intermède « libéral » de 1969 à 1971.

IV - MONOLITHISME POLITIQUE VERSUS ASPIRATIONS PLURALISTES

Le pluralisme politique et médiatique adopté progressivement à partir de 1981 est l'aboutissement d'un processus de contestation sociale et politique entamé en 1977 et brutalement réprimé lors des événements sanglants du 26 janvier 1978.

Durant l'année 1977, la presse est à l'avant-garde des mouvements sociaux. L'hebdomadaire syndical « *ach-Châab* », organe de l'UGTT, qui a cristallisé les aspirations du mouvement social, adopte une ligne éditoriale critique et atteint des records de diffusion. Pour sa part, le groupe des « libéraux » obtient l'autorisation de publier l'hebdomadaire « *ar-Ra'i* », qui sera le porte drapeau des partisans des réformes politiques et des défenseurs de la démocratie et des droits de l'Homme. Rappelons que la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (la première en Afrique) est créée en mai 1977.

De son côté, l'organisation patronale UTICA décide de lancer son propre hebdomadaire pour faire pièce à celui de la centrale syndicale : ce sera *Al Bayane*, lancé en novembre de la même année. Le *Pacte National* initié par le premier ministre Hédi Nouira permet aux partenaires sociaux, les syndicats et le patronat, de jouer leur rôle à la faveur des espaces concédés par l'Etat. Les événements du 26 janvier 1978 sonnent le glas de cette politique avec la mise au pas de la centrale syndicale.

Au début des années quatre vingt, le nouveau gouvernement dirigé par Mohamed Mzali rétablit une marge de liberté suffisante pour permettre l'éclosion de nouveaux titres indépendants. C'est à cette époque que les journaux politiques et d'opposition font leur apparition. Il s'agit d'abord des organes hebdomadaires des partis nouvellement reconnus : *At-Tariq al Jadid* pour le Parti Communiste Tunisien (PCT), *Al Mostaqbal* et *Démocratie* pour le Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS) et *Al Wihda* pour le Parti de l'Unité Populaire (PUP). D'autres tendances politiques disposeront de journaux avant d'obtenir la reconnaissance légale. C'est ainsi que l'hebdomadaire *Al Mawqif* a été accordé peu après à la gauche non communiste provisoirement fédérée autour de Néjib Chebbi. La tendance islamiste modérée de Hmida Ennaifer et de Slaheddine Jurchi sera autorisée à publier la revue « 15/21 » et la gauche marxisante publiera le mensuel « *Outrouhat* ».

C'est durant cette période que de nouveaux titres indépendants de belle facture sont lancés, à commencer par *Le Phare* de feu Abdeljalil Bahi, *Le Maghreb* de Omar S'habou et *Réalités* de Moncef Ben Mrad. La nouvelle dynamique pluraliste de la presse tunisienne allait être ralentie par le raidissement politique consécutif aux « événements de Gafsa » (1980) et à la « révolte du pain » (1984), mais elle sera relancée par le changement politique du 7 novembre 1987 initié par le premier ministre et futur président Zine El Abidine Ben Ali. En effet, au lendemain de ce changement, deux formations politiques non reconnues sont autorisées à publier leurs journaux en attendant d'obtenir le visa légal : il s'agit de l'hebdomadaire *Al Fajr* pour le Mouvement de la Tendance Islamique et de *Al Badil* pour les communistes radicaux de Hamma Hammami. Ce printemps de la presse tunisienne allait durer jusqu'aux élections d'avril 1989 qui vont marquer un tournant dans la politique d'ouverture et rétablir progressivement l'hégémonie du parti au pouvoir sur la vie politique.

En 2010, plusieurs journaux indépendants et d'opposition qui existaient au lendemain du 7 novembre 1987 ont disparu et d'autres ont revu leur marge critique à la baisse. La plupart des nouveaux journaux parus après cette date adoptent une orientation assez clairement commerciale.

En guise de conclusion de la partie rétrospective, retenons que du fait de l'hégémonie de l'acteur étatique depuis l'indépendance, les médias tunisiens ont plutôt fonctionné comme des relais du discours dominant du Parti-Etat que comme « le lieu » du débat d'idées et de l'émergence des alternatives sociétales et citoyennes. La faible crédibilité qui en découle réduit considérablement la capacité de la presse tunisienne à exercer une quelconque influence sur les attitudes et les comportements des individus. Pour ceux qui en doutent, nous nous limiterons à signaler que l'évident regain de religiosité chez les Tunisiens s'est opéré à contre-courant des discours dominants véhiculés par les médias nationaux. C'est la prise de conscience des pouvoirs publics de l'inconsistance de leurs propres médias publics qui est à l'origine de la création, en septembre 2007, d'une radio religieuse privée (*Zeitouna FM pour le Saint Coran*), censée contrer l'influence menaçante des chaînes religieuses moyen-orientales.

Mais à la faveur de la révolution induite par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nouvelles pratiques médiatiques générées par Internet, l'individu, promu au rang de « cyber citoyen », acquiert pour la première fois dans l'histoire une réelle autonomie en matière de réception, de recherche et de diffusion des écrits et des images. C'est donc à travers le prisme des TIC que les extrapolations prospectives doivent être envisagées, ce qui n'est nullement aisé, en raison de l'imprévisibilité des innovations et des pratiques sociales liées aux TIC.

V - ELÉMENTS POUR UNE ANALYSE PROSPECTIVE

A - Potentiel et perspectives du paysage médiatique tunisien (PMT)

La réflexion prospective sur les médias et usages sociaux des moyens de communication prendra appui sur les points d'ancrage des tendances émergentes dont nous présentons ci-après celles qui nous semblent les plus significatives.

1- *Les anciens médias*

- La presse écrite : des quotidiens de moins en moins informatifs et politiques, de plus en plus commercialement

orientés et dépendants de la publicité, des hebdomadaires à contenu sensationnel visant un lectorat populaire, des journaux indépendants insignifiants, une presse d'opposition « assiégée » et harcelée ...

- L'audiovisuel : l'offre publique est modeste en termes de chaînes et de contenus, ce qui permet aux chaînes privées d'accaparer une part d'audience importante et des revenus publicitaires consistants. L'absence de cadre juridique et de repères déontologiques pour la communication audiovisuelle favorise abus et dérapages.

2 - Les nouveaux médias

A l'ère de la mondialisation des réseaux, la convergence technologique (informatique-téléphone-télévision) engendrée par la numérisation des contenus et des modes de transmission est en passe de bouleverser nos habitudes médiatiques et de révolutionner nos modes de production, de diffusion et de réception des informations et des idées.

A l'heure du multimédia et de l'interactivité, le web s'impose de plus en plus comme un média majeur et le cyberspace est devenu le lieu de tous les échanges. A côté des journaux électroniques et des éditions en ligne des médias classiques, un « journalisme citoyen » est en train de briser le monopole de l'information jusque là détenu par les institutions médiatiques et de contester aux journalistes la prétention de détenir l'exclusivité de la collecte et du traitement de l'information. Le débat entre ceux qui appellent à la mise en place d'un cadre juridique pour le journalisme électronique et ceux qui rejettent cette idée au nom de la liberté d'expression n'a encore pas dégagé de vainqueur.

3 - La montée en puissance de la communication

L'effacement progressif de l'Etat en tant qu'acteur économique dominant et les privatisations qui en ont résulté sont à l'origine d'une diversification sans précédent de l'offre de produits et de services. Dans ce nouveau contexte concurrentiel, la communication va occuper une place de choix. Il s'agit bien sûr de sa forme dure, la publicité, mais également de ses formes « soft » :

les relations publiques, la communication institutionnelle, le mécénat, le parrainage ... A la faveur de la globalisation des économies et de la profusion de nouveaux supports, notamment Internet, les chiffres de la communication vont exploser et une véritable « économie de la communication » se met en place. En Tunisie comme ailleurs dans le Maghreb, des filiales de firmes multinationales s'installent et la bataille pour le contrôle des gros budgets de communication, tels que ceux de la téléphonie mobile, font rage entre les agences de communication. L'absence d'un cadre juridique et d'un code de bonnes pratiques favorise, là également, les risques de dérapages.

4 - Vers une redéfinition des pratiques médiatiques

L'accès au Net bouleverse les pratiques médiatiques des franges les plus cultivées et les plus influentes du public. Les évolutions en cours ont toutes les chances de se confirmer dans un futur proche et certaines tendances sont visibles dans les pays les plus engagés dans la « société de l'information ».

- La recherche en ligne se fait par sujet et par événement, rarement par média, ce qui valorise l'article (ou produit médiatique) au détriment du support. Autrement dit, l'audience fidélisée par les anciens médias sera désormais « éclatée » et volage ;
- Les grands médias demeureront les principaux producteurs de contenus mais ils seront de moins en moins compétitifs et seront amenés à abandonner leur ancien modèle économique et à revoir à la baisse leurs contenus civiques devenus « contre productifs » ;
- Les nouveaux médias vont promouvoir les « citoyens-journalistes » au rang d'acteurs importants du marché de l'information ; les journalistes professionnels seront de plus en plus amenés à intégrer ces « amateurs » dans leurs processus de collecte des informations.

5 - Synthèse : Axes de l'analyse prospective pour l'horizon 2040

- Axe technologique : les innovations en cours préfigurent

les médias de demain qui seront de plus en plus accessibles, diversifiés et personnalisés.

- Axe politico juridique : redéfinition du rôle de l'Etat qui ne serait plus acteur mais régulateur ; quel statut pour les chaînes publiques ?
- Axe ressources humaines : Quelles compétences développer pour ces nouveaux médias ? Quels profils de formation pour ces nouveaux métiers ? Quelle évolution pour les journalistes et pour leur structure syndicale ?
- Axe contenus et consommation des médias : supports généralistes vs supports thématiques, marchandisation de l'offre, notamment pour le sport et les fictions...
- Axe économique : vers une concentration de la propriété des médias, les enjeux de la répartition des budgets de la publicité publique, l'ouverture au capital étranger, les tendances à l'intégration verticale et horizontale des entreprises médiatiques ...
- Axe politique et citoyen : perspectives pour les journaux indépendants et d'opposition, émergence de médias alternatifs citoyens.

B - Projections : Médias et modernité à l'horizon 2040

1 - Scénario I : les Médias au service des tendances régressives

La régression vers des pratiques de censure et d'instrumentalisation gouvernementale n'est pas à écarter en raison des facteurs suivants :

- Fragilité économique des supports médiatiques de plus en plus dépendants des ressources provenant de la publicité, de l'aide directe ou indirecte accordée par l'Etat, voire de donateurs privés. L'exiguïté du marché, la stagnation des investissements publicitaires, le faible lectorat pour la presse écrite, la concurrence des chaînes étrangères pour l'audiovisuel contribuent à la fragilité structurelle du secteur de la presse et des médias ;

- Inconsistance historique de la profession journalistique : identité professionnelle indécise, accès non protégé à l'exercice du métier, précarité et insécurité professionnelles notamment pour les jeunes journalistes, statut juridique et grille des salaires obsolètes, etc.
- Frontières poreuses entre le journalisme et les activités de communication commerciale et institutionnelle, ce qui facilite l'instrumentalisation des médias à des fins commerciales, politiques et/ou idéologiques et confessionnelles ;
- Déficits cumulés aux niveaux de la compétence professionnelle et du respect de la déontologie, ouvrant la voie à la corruption des médias et à la manipulation de l'opinion.

Ces facteurs défavorables peuvent être à l'origine des évolutions régressives suivantes :

- Effacement progressif du rôle de l'Etat en tant qu'acteur et législateur dans le processus de création, de fonctionnement et de suivi de la production et de la diffusion des nouvelles et des autres contenus médiatiques. Il n'y aura plus de structure gouvernementale chargée de l'information. Pour justifier cet effacement, on invoquera le principe de liberté de la presse, la privatisation de l'audiovisuel et la libéralisation économique du secteur ;
- Prise de contrôle des médias par des opérateurs économiques privés dans le cadre d'intégrations horizontales ou transversales qui pourront acquérir des positions dominantes et réduire dangereusement le pluralisme des médias audiovisuels ;
- Regain d'influence du conservatisme religieux sur les contenus éditoriaux à la faveur des pressions exercées par les tendances militantes de « l'islam politique » ;
- Résurgence de pratiques de censure et d'autocensure d'inspiration religieuse et révision à la baisse du rôle des médias dans la promotion des spectacles et des œuvres artistiques.

La variable démographique à l'horizon 2040 peut favoriser la probabilité de ce scénario pessimiste. En effet, les projections tablent sur un tassement de la pyramide des âges et un vieillissement de la population, ce qui s'accompagne par une influence plus grande du troisième âge, plus traditionaliste et conservateur que les franges les plus jeunes de la population. Il est certes simplificateur d'établir des corrélations entre l'âge et les prédispositions à la modernité, mais il est établi que les personnes âgées sont moins portées sur les attributs de la modernité, notamment les innovations technologiques. Les révolutions sont initiées par les jeunes attachés aux valeurs de liberté, de démocratie, d'égalité citoyenne et de tolérance, valeurs qui sont au cœur de tout projet moderniste. Qu'advierait-il si les jeunes sont moins nombreux et moins influents dans la société ?

2 - Scénario II : les Médias au service du projet moderniste

La Révolution du 14 janvier 2011 a opéré une rupture aussi salutaire qu'imprévue dans l'histoire de la Tunisie contemporaine. Portée par une jeunesse unie par le seul lien de la citoyenneté militante, la révolution contre la dictature a donné une forme moderne à la notion de « désobéissance civile » théorisée depuis le XVIIe siècle par les concepteurs de la « théorie du contrat social ».⁸ La « révolution citoyenne » est ainsi moderne « par essence », la révolte contre l'oppression étant plus inspirée par la théorie des droits de l'Homme que par la pensée traditionaliste musulmane qui déconseille la *fitna* et préconise l'obéissance comme moindre mal. Le recentrage opéré par les médias par rapport aux acteurs dominants (l'Etat et la société) depuis l'avènement de la Révolution permet d'envisager une contribution positive des médias au projet moderniste tunisien et de renouer ainsi avec le rôle de la presse dans l'essor d'une pensée moderniste dès le XIXe siècle. A l'appui de cette hypothèse « optimiste » quant au rôle des médias par rapport au devenir du projet moderniste tunisien, on peut invoquer les tendances suivantes qui préfigurent

⁸ Thomas Hobbes (*Léviathan*, 1651) puis Jean-Jacques Rousseau (*Du contrat social*, 1762).

des évolutions plus affirmées, même si leur prédictibilité demeure aléatoire :

- Depuis le XIXe siècle, les médias sont à l'origine de la diffusion et de la vulgarisation des idées nouvelles dans notre pays, notamment celles inspirées des divers courants de la pensée universelle. C'est par la presse (et l'imprimerie) que les idées réformistes, nationalistes, syndicalistes, socialistes, etc. ont trouvé leur chemin vers le public tunisien. Il y aurait ainsi comme une « nature moderniste » des médias et toute entreprise d'utilisation régressive des médias serait perçue comme « contre nature » ;
- Les innovations en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) continueront à faciliter l'émergence de « médias citoyens » et à permettre aux particuliers de contourner les anciens médias, de produire et de diffuser sur le web des messages qui renforceront la transparence et le pluralisme dans notre société ;
- Avec la fin du « volontarisme laïcisant » initié depuis l'ère Bourguiba, les mosquées se trouveront rétablies dans leur vocation religieuse traditionaliste et les canaux médiatiques seront perçus comme le lieu de déploiement du « contre-discours » où la pensée moderniste (pas seulement laïque) cherchera refuge ;
- L'économie de la communication et des médias aura connu un tel développement qu'elle imposera l'émergence de médias compétitifs et ouverts plus centrés sur les besoins concrets du public que sur le prosélytisme religieux ou nationaliste ;
- D'une manière plus générale, on assistera à une régression continue de la presse d'opinion qui sera de plus en plus marginale face aux grands médias généralistes, idéologiquement « neutres » et plus portés sur l'information et le divertissement que sur les débats de société ;
- Avec Internet, on assistera de plus en plus à un découplage entre l'information et le support, la notoriété du support sera moins décisive que la qualité intrinsèque de l'information.

L'exemple récent des révélations de « Wikileaks » le montrent bien, dans la mesure où les grands médias « de référence » sont allés chercher l'information sur un site web inconnu du public ;

- L'Etat nouveau, qui sera l'émanation d'une société démocratique et libre, sera amené à mettre en place des mécanismes de régulation des médias, qui garantiront plus de liberté, de pluralisme et de transparence, notamment au niveau de l'audiovisuel.

Enfin, en guise de synthèse à ces considérations prospectives sur ce que serait la Tunisie en 2040, à la lumière des évolutions et tendances en cours d'émergence au lendemain de la Révolution du 14 janvier 2011, c'est l'hypothèse optimiste, celle d'une contribution des médias à la redéfinition et à la consolidation du projet moderniste tunisien qui nous semble la plus vraisemblable.

Abdelkrim HIZAOUI, mars 2011

LA MODERNISATION DU SYSTÈME TUNISIEN DES RELATIONS PROFESSIONNELLES – BILAN ET PERSPECTIVES

Mongi TARCHOUNA

INTRODUCTION

Où va le système tunisien des relations professionnelles ? Qu'est-ce qui conduit spécifiquement - ou devrait conduire- les évolutions de ce système ? En quoi ce système se révèle-t-il inadapté aux relations économiques et sociales et en quoi reste-t-il une réponse pertinente de régulation économique et sociale et en termes de protection des droits fondamentaux de la personne au travail ?

Qu'est-ce qu'un système moderne de relations professionnelles ?

Identifié par référence à ses acteurs sociaux, le système des relations professionnelles met en présence les formes collectives du capital et du travail représentées par les organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs. Identifié par référence à son contenu et à ses fonctions, le système de relations professionnelles comprend les règles du jeu social régissant les rapports de dialogue, de négociation et de conflit entre les acteurs sociaux en vue d'une réglementation du système socioprofessionnel. D'une manière plus juridique, il est formé par quatre éléments constitutifs à savoir le droit d'organisation et la liberté syndicale, le droit de négociation collective, le droit de la représentation collective des travailleurs au sein de l'entreprise et le droit de l'action collective et des conflits collectifs du travail. Ces quatre éléments constituent

selon l'O.I.T les droits fondamentaux de l'homme au travail dont le droit syndical constitue l'épine dorsale car ce sont les syndicats qui dialoguent et négocient, qui déclenchent et gèrent les conflits et qui représentent les travailleurs. Sans la liberté syndicale effective, il est vain de parler de système de relations professionnelles et sans la liberté de dialogue et de négociation entre acteurs libres et indépendants, il est davantage plus vain de parler de système moderne de relations professionnelles. Le libre dialogue social apparaît ainsi comme le signe précurseur de la modernité en matière de relations professionnelles.

Adapter le système des relations professionnelles aux exigences économiques et sociales du moment est une nécessité impérieuse. Mais comment ? La libération des forces de négociation des acteurs sociaux est l'un des traits fondamentaux, peut être le trait le plus fondamental, d'un système de relations professionnelles conforme à la modernité avec toutes les spécificités de ce concept en matière de relations professionnelles notamment la nécessité d'une refondation du syndicalisme au regard du contexte économique social et politique du moment. Il s'agit, tout d'abord, de positionner chaque acteur du système des relations professionnelles : l'acteur syndical, le patronat et l'État.

L'acteur syndical

L'existence de syndicats libres et indépendants est la pierre angulaire de tout système moderne de relations professionnelles qui vise à concilier l'impératif de compétitivité des entreprises économiques et les aspirations des travailleurs au bien être. Le syndicalisme agit dans un contexte endogène et exogène complexe et semé de difficultés.

L'action syndicale est freinée par le chômage et le sous emploi et par « l'éclatement de la collectivité du travail » entre salariés stables et précaires qui compromettent l'action commune. Les salariés sont en majorité employés dans des petites et moyennes entreprises où l'adhésion syndicale est plus difficile. L'action syndicale doit faire face à la segmentation du marché du travail.

A ces facteurs endogènes s'ajoutent des facteurs exogènes.

Le mouvement syndical décline au profit d'autres mouvements sociaux comme les associations, les mouvements féministes, écologiques, etc... Les syndicats ont-ils la capacité de parler au nom des femmes, des précaires, des chômeurs, des jeunes primo-demandeurs d'emploi ou de formation ? Le recul du syndicalisme semble encore favorisé par l'avènement d'une économie duale : un secteur d'entreprises performantes utilisant des salariés qualifiés et bien rémunérés donc peu enclins au syndicalisme et un secteur composé d'entreprises marginales de services occupant des salariés mal payés et peu mobilisés pour le travail donc pour le syndicalisme. Par ailleurs, l'évolution idéologique générale, concrétisée par la montée de l'individualisme et le culte de la réussite financière, joue aussi contre l'engagement collectif et ses valeurs.

L'acteur patronal

Tout entrepreneur est contraint par les lois de l'économie libérale à maximiser son profit et à poursuivre une compétition sans fin dans un marché où la concurrence, tant interne qu'internationale, fait rage ; faute de quoi, il condamnerait son entreprise à l'échec. Cela signifie pour lui : limiter le coût de la force du travail et affirmer sa souveraineté de « décideur ».

Devant cette situation, le mouvement syndical patronal est appelé à évoluer sans cesse pour s'adapter aux données réelles de l'entreprise. Il s'agit de substituer au patronat archaïque, passif et retranché sur ses positions et laissant à l'État les responsabilités économiques et sociales, quitte à les accueillir comme des contraintes, un patronat plus dynamique, un patronat d'initiative. C'est le sens réel de la nécessaire autonomie des organisations aussi bien des travailleurs que des employeurs. L'autonomie des premières va de pair avec celle des secondes. Ceci place le rôle de l'État au centre du système des relations professionnelles.

L'État

Le volontarisme politique pour la promotion du système des relations professionnelles est une donnée centrale. Actuellement, l'avènement et la structuration d'un « sous-système social » - le

système des relations professionnelles, dont la fonction principale est de corriger les effets du fonctionnement du marché dans un sens plus humain, en vue d'assurer la cohésion sociale -, a entraîné la fin du mythe du « marché auto-régulateur » et de l'État-gendarme, de l'État-providence. C'est à la faveur de cette dialectique historique que l'État moderne va émerger comme principale instance régulatrice à la fois de l'économie et des rapports socio-professionnels. Il en résulte, tout d'abord, pour l'État une volonté de négociation et de concertation en tant qu'employeur, en tant qu'acteur à part entière du système des relations professionnelles. Ensuite, il en résulte pour l'État une volonté de promouvoir la négociation, entre les acteurs du système, à tous les niveaux, en tant que régulateur.

Sur le plan de la méthodologie de la production des normes sociales, il s'agit de situer la place de l'État et des organisations de travailleurs et d'employeurs. Un système moderne de relations professionnelles signifie le passage de la logique de production du droit social centralisé par l'État à la logique de production du droit négocié. Le modèle archaïque, tiré de la logique pyramidale, caractérisé par le « mythe de la loi à tout faire » a, actuellement, de moins en moins cours.

Quels repères méthodologiques pour l'étude du système des relations professionnelles ?

Le social constitue un domaine non unifié faisant l'objet d'analyses hétérogènes quant à leurs approches et leurs méthodes sollicitant les diverses disciplines des sciences sociales (droit, sociologie, économie, sciences politiques, histoire, philosophie). Cela pose des problèmes méthodologiques pour analyser les politiques sociales en général et le système des relations professionnelles en particulier.

La présente étude a pour objet de soumettre le système tunisien des relations professionnelles à une analyse socio-juridique en vue de tracer les évolutions du passé et du présent (Rétrospective) pour en dégager les perspectives possibles à moyen ou à long terme (Prospective).

PREMIÈRE PARTIE : RÉTROSPECTIVE

I - L'émergence du système des relations professionnelles dans le cadre colonial

En Tunisie, la naissance d'un système moderne de relations professionnelles est un phénomène relativement récent. A l'ère précoloniale, les relations professionnelles se déroulaient dans le cadre des corporations traditionnelles où l'autorité patronale est souveraine. C'est avec l'implantation coloniale que le phénomène collectif, le fait collectif précédant le droit collectif, est apparu. Il a imposé la consécration de la normativité du système des relations professionnelles.

1- La liberté syndicale

L'économie occidentale coloniale va entraîner un bouleversement du cadre corporatif ancien par l'apparition d'un salariat urbain qui va entrer, dès le début du 20^{ème} siècle, dans l'action collective en vue de la reconnaissance de ses droits collectifs particulièrement le droit syndical. La lutte ouvrière va être entreprise pendant le premier tiers du 20^{ème} siècle pour la reconnaissance du droit syndical (a) tout en imposant, avant même la reconnaissance juridique du droit syndical (en 1932) et du droit de la négociation collective (en 1936), le dialogue collectif par l'arme de la grève (b).

Partout dans le monde, le fait syndical a précédé le droit syndical. Historiquement, le droit syndical est un droit conquis au prix de longues luttes ouvrières car « ceux qui ont des intérêts professionnels communs sont poussés par une tendance naturelle à se grouper pour les défendre ». Cette remarque qui fait du droit syndical *un droit conquis et non pas concédé*, se trouve largement vérifiée dans l'évolution historique du syndicalisme tunisien. Cette conquête est passée par trois étapes principales :

- la tolérance des syndicats français de Tunisie,
- la répression des syndicats tunisiens, par la dissolution de la C.G.T.T créée par M'hammed Ali en décembre 1924.
- la reconnaissance du droit syndical par le décret du 16 novembre 1932 à peu près dans les mêmes termes que la loi métropolitaine de 1884.

La reconnaissance juridique de la liberté syndicale va constituer le tournant décisif dans l'élaboration d'un système moderne de relations professionnelles, au même titre que la métropole, et ce, par la consécration des droits des travailleurs à la négociation, à la représentation, et à l'action collectives.

2- La négociation collective

C'est en 1936 que les syndicats s'implantent et se développent, sous l'égide de l'Union Départementale - C.G.T., dans la presque totalité des secteurs et que la composante tunisienne du mouvement syndical s'affirme. Le renforcement du mouvement syndical ne tarde pas à donner ses fruits. Trois décrets beylicaux du 4 août 1936 sont promulgués au Journal Officiel Tunisien du 7 août. Les deux premiers décrets instaurent la semaine de quarante heures et les congés annuels payés dans le commerce et l'industrie et sous réserve d'arrêtés d'application. Le troisième décret instaure pour la première fois l'institution de la convention collective de travail dans les branches de l'industrie et du commerce.

Consacrant pour la première fois le syndicalisme dans sa fonction essentielle de négociation, la nouvelle législation a donné lieu à la conclusion de plus d'une centaine de conventions collectives entre 1936 et 1939. Ces accords collectifs, généralement complets, consacrent, pour la première fois, la primauté du droit collectif sur le droit patronal issu du contrat de louage de services, grâce à une technique juridique favorisant la convention collective de travail en tant que charte de la profession.

3- La représentation collective

Le droit conventionnel est la source première de la représentation du personnel dans l'entreprise puisque une grande part des conventions collectives prévoient et règlementent en détail l'institution des délégués du personnel en application directe de l'article 3 des Accords Matignon. Cette institution est généralement obligatoire pour les entreprises occupant dix salariés et plus. Les délégués sont élus par l'ensemble du personnel dans l'entreprise. Dans certains cas, un monopole syndical pour la présentation des candidats est prévu.

L'innovation la plus importante qui va marquer l'évolution des rapports du travail dans l'entreprise à partir de 1936 est l'introduction par le biais des délégués d'une ébauche d'un contrôle ouvrier au sein de l'entreprise. En effet, étant une institution permanente de représentation du personnel auprès de la direction, les délégués assument une fonction de présentation des doléances des travailleurs à l'employeur. Mais la fonction des délégués n'est pas limitée aux réclamations individuelles des travailleurs. Elle s'étend à tous les conflits individuels et collectifs touchant à l'application des conventions collectives.

Il ressort du droit conventionnel que les délégués du personnel ont une fonction de défense des intérêts individuels et collectifs de la masse de salariés et une fonction de négociation et de règlement des conflits qui surgissent dans l'entreprise.

Le droit conventionnel n'est pas allé jusqu'à consacrer l'exercice du droit syndical dans l'entreprise en raison de l'hostilité du patronat de l'époque à la pénétration du syndicalisme sur les lieux du travail. Cependant, ce droit a permis d'établir, pour la première fois, un contrepoids à la puissance économique de l'employeur en consacrant dans son existence juridique, le droit collectif du travail au sein de l'entreprise.

4 - L'action collective et le droit de grève

Comme c'est le cas dans la métropole, il n'y a eu, en Tunisie, aucun texte, entre 1936 et 1939, qui reconnaît ou interdit explicitement le droit de grève. C'est que ce droit fondamental est considéré comme un prolongement naturel de la liberté syndicale et un instrument de l'action syndicale pour la défense des intérêts professionnels.

II - Flux et reflux du système des relations professionnelles

A - Décadence et anomie du système des relations professionnelles (1939-1956)

La période 1936-1939 est incontestablement « l'âge d'or » du système des relations professionnelles. Mais la législation tunisienne du 4 août 1936, contrairement à la législation

métropolitaine, n'a pas historiquement constitué un point de départ pour une évolution continue et positive du système des relations professionnelles, mais plutôt un point de non-retour.

Après l'effort de guerre fourni par les travailleurs, les autorités manifestent leur volonté de mettre définitivement fin à l'expérience des années 1936-39 en adoptant, par un décret beylical du 5 novembre 1949, une législation qui favorise le blocage de la négociation collective et consacre d'une manière définitive une conception purement étatique de la convention collective de travail. Dans cette perspective, les années 36-39 restent, par rapport à toute la période coloniale et postcoloniale, un repère historique de l'autonomie normative des syndicats. L'interventionnisme autoritaire de l'État aura pour conséquence essentielle un effacement total des organisations professionnelles et des volontés collectives dans l'élaboration des normes du travail et une atonie complète de la négociation collective.

Le décret du 5 Novembre 1949 soumet la convention collective à une large tutelle étatique qui lui confère un caractère réglementaire accentué. Dès lors, le problème de la négociation collective, en tant que mode d'élaboration autonome du droit, ne se pose plus comme en 1936 par rapport au contrat individuel de travail et à l'individualisme classique, mais par rapport à la place que réclame l'État dans la fixation des normes du travail par les milieux professionnels. Cette problématique nouvelle découlant de l'intervention d'un troisième acteur dans les négociations collectives, et qui a surgi après la deuxième guerre, continue à dominer l'institution actuelle de la négociation collective d'une manière telle, que l'effectivité ou l'ineffectivité de cette institution sera conditionnée dans une large mesure par le degré et les formes d'interventions de l'État dans le processus d'élaboration des normes conventionnelles. Désormais, l'intervention de l'État, non seulement en tant qu'acteur mais aussi en tant que décideur de l'étendue de l'autonomie contractuelle et collective des organisations professionnelles, va modifier substantiellement le concept même de la négociation collective en ce que celle-ci n'intéresse plus exclusivement des intérêts purement privés et

corporatifs mais toute l'organisation sociale et économique. À ce titre, l'étude de la phase historique de l'évolution législative de la convention collective d'après-guerre est importante en ce qu'elle constitue l'amorce d'une véritable conception étatique de la négociation collective.

Celle-ci va être plus un procédé étatique et réglementaire qu'un instrument contractuel. La profonde pénétration de l'État, qui donne à la convention collective l'allure d'un règlement plutôt que d'un contrat, peut être systématisée au niveau de ses deux principaux stades. D'une part, l'État est omniprésent au stade de l'élaboration de la convention collective laquelle ne peut contenir des clauses relatives aux salaires. D'autre part, l'intervention de l'État est nécessaire pour sa validité juridique et son insertion dans l'ordre juridique par l'agrément étatique.

Par ailleurs, le système des relations subit une anomie totale. L'anomie signifie l'absence de normes fixant les règles du jeu et régissant le système des relations professionnelles. Dans la métropole, les droits collectifs, formant tout système moderne de relations professionnelles (liberté syndicale, droit de grève, droit à la négociation collective et droit de la représentation collective du personnel), sont érigés par le préambule de la constitution française du 27 octobre 1946 en droits sociaux fondamentaux constitutionnellement protégés. Au même moment où la normativité du système métropolitain des relations professionnelles est consolidée par la loi sur un fondement constitutionnel, le système tunisien tombe dans une situation d'anomie.

Tout d'abord, ce principe de la libre négociation collective, liberté fondamentale, est soustrait aux organisations syndicales tunisiennes par la législation du 5 novembre 1949. Ensuite, en Tunisie, et jusqu'à la fin du protectorat, aucune loi n'a consacré le droit fondamental des travailleurs à la détermination collective des conditions de travail et à la gestion des entreprises par l'intermédiaire de représentants élus. Ceci manifeste la volonté des autorités coloniales de freiner le développement du droit collectif du travail, et indirectement, leurs réserves sur le droit syndical dans l'entreprise. Enfin, le droit de grève demeure non reconnu par la loi.

En définitive, il s'est avéré que les années 1936-39 ont constitué une période circonstancielle pour la promotion du système des relations professionnelles car, contrairement au système métropolitain, le système tunisien n'a pas connu une évolution positive et un développement continu.

B - Hétéronomie du système de relations professionnelles (1956-1973)

Après l'indépendance, les relations du travail se situent dans un cadre économique, social et politique tout à fait nouveau. Le dirigisme étatique en matière économique et sociale pratiqué pendant la première décennie de l'indépendance et la tutelle politique sur les syndicats par leur inféodation au parti unique (P.S.D) ont constitué des facteurs essentiels à la stagnation du système des relations professionnelles.

La tutelle étatique sur les relations professionnelles a eu pour conséquence un effacement presque total des organisations syndicales dans le processus de création des normes du travail. Elle se traduit sur le plan juridique par le maintien de la conception étatique de la convention collective de travail, héritée de la législation coloniale, et favorisant au maximum la stagnation de la négociation collective et de l'ensemble des rapports collectifs du travail. En outre, elle se manifeste par une législation répressive de droit de grève et un gel quasi-total de la représentation collective.

1 - Effacement du principe de la libre négociation collective

Les limites d'ordre politique à l'autonomie de l'action syndicale, dans un cadre socio-économique défavorable à l'institution de la convention collective, constituent le facteur principal de la stagnation des rapports collectifs de travail en général et de la négociation collective en particulier, car la liberté d'action syndicale est le moteur et la dynamique des rapports collectifs de travail. En conséquence, le blocage de la négociation collective pratiqué depuis 1939 est prorogé après l'indépendance jusqu'à 1973 dans le cadre de la convention collective étatique dont les principes essentiels établis par la législation coloniale de 1949

sont maintenus par le Code du travail actuellement en vigueur. (Titre III, livre premier articles 31 à 53). La législation actuelle sur les conventions collectives est donc l'héritage de la législation coloniale de 1949, car les dispositions insérées dans le Code ne constituent qu'une simple codification des principes rigoureux et rigides de cette législation. En effet, l'État, encore hostile à la libre négociation collective, a trouvé dans les dispositions de la législation coloniale les instruments juridiques propices à la prolongation de la léthargie de la négociation collective et à l'exercice de sa tutelle sur cette institution. D'une manière très générale, les dispositions du Code maintiennent la stricte hiérarchie des conventions collectives. La validité de la convention de branche demeure subordonnée à l'agrément du ministre sans lequel elle ne pourra avoir aucun effet même entre les parties contractantes. La dernière manifestation de la tutelle étatique sur la négociation collective consiste dans le maintien –jusqu'à 1973– par les articles 51 et 52 de l'interdiction faite aux conventions collectives de contenir des dispositions relatives aux salaires, aux accessoires de la rémunération et à la classification professionnelle et au classement individuel des salariés. Les salaires et leurs accessoires restent, jusqu'à 1973, fixés autoritairement par l'État dans le cadre du décret du 4 Septembre 1943 maintenu en vigueur jusqu'à 1968. Le dirigisme étatique de l'époque a eu donc pour conséquence le retrait par l'État aux organisations syndicales de leur pouvoir et leur liberté de négocier collectivement les salaires dans le cadre des conventions collectives en raison des répercussions de ces derniers sur la politique économique.

Toutefois, durant cette période, l'État ne dispose pas seulement du monopole juridique de fixation des salaires mais de l'ensemble des normes du travail et ce, au détriment du pouvoir de négociation des organisations syndicales. Le droit du travail apparaît dans cette perspective comme un droit de création étatique, un droit hétéronome et non point un droit conventionnel issu de l'autonomie des volontés collectives et du libre accord des organisations professionnelles. L'interventionnisme législatif massif paraît limiter dans une très large mesure le rôle que pourrait jouer la négociation collective dans la fixation des normes du travail.

2 - Négation de la réalité conflictuelle des relations de travail et gel de la représentation collective

L'interdiction faite aux syndicats d'obtenir l'amélioration des conditions de travail par l'action négociatrice est complétée par des limites importantes à leurs actions directes par un encadrement rigide du droit de grève entraînant par là une paralysie presque totale de l'action syndicale et de l'autonomie des rapports collectifs de travail. En effet, après l'indépendance, il n'y a pas eu de texte reconnaissant explicitement le droit de grève. Mais ce droit est reconnu indirectement à travers le droit syndical, garanti par l'article 8 de la constitution de 1959, car la grève est un instrument de la liberté syndicale, et le droit syndical n'aura pas un grand sens si les travailleurs ne peuvent pas défendre leurs intérêts par l'action collective. En outre, le droit de grève est reconnu implicitement par le Code du travail qui vient le réglementer en lui apportant des limites sérieuses.

Le Code du Travail considère, en effet, que toute grève déclenchée avant le recours préalable à la conciliation et sans l'approbation de la centrale syndicale est une grève illégale qui entraîne des sanctions pénales graves et la rupture automatique des contrats de travail des salariés grévistes sans indemnités ni dommages et intérêts. Ces limites au droit de grève sont la traduction de la conception politique de la grève considérée dans le cadre d'une économie en voie de développement comme une arme particulièrement nuisible à la production et à la croissance économique. La centrale syndicale a pour tâche de maîtriser l'action de ses adhérents en faisant de la grève l'ultime recours. Avec les mesures législatives qui concrétisent cette conception politique de la grève, la réalité conflictuelle des rapports de travail se trouve, sinon niée, du moins reléguée au dernier plan. Ces réserves à l'égard du conflit ont leur origine dans la nouvelle conception que se font l'État et les organisations professionnelles des relations du travail. Celles-ci sont perçues comme étant de nature pacifique et non conflictuelle. C'est par la collaboration et l'entente entre le capital et le travail que les problèmes doivent être résolus. Sur le plan des rapports de travail, les instruments

juridiques de cette collaboration sont mis en œuvre par la loi n° 6031 du 14 décembre 1960 intégrée ultérieurement dans le Code du travail (anciens articles 157 à 169). Cette loi est conçue dans la perspective d'encourager la collaboration entre travailleurs et employeurs par le biais du comité d'entreprise auquel il est attribué un rôle consultatif en matière de gestion économique de l'entreprise « de manière à être associé progressivement à sa gestion et à son développement » (article 161). En outre, les limites à l'action syndicale ont eu pour conséquence une faible implantation des syndicats dans l'entreprise d'autant plus que la loi ignore l'action syndicale sur les lieux du travail, ce qui ne favorise guère la négociation collective. Ajouter à cela le gel pratique du comité d'entreprise et de l'ensemble du système de représentation collective des travailleurs dans l'entreprise.

En dernière analyse, l'étatisme et le dirigisme en matière économique et sociale ; le développement d'une législation sociale étatique ; la tutelle politique sur les syndicats et les limites apportées à leur action directe ; l'interdiction imposée aux organisations professionnelles de négocier librement les salaires et les conditions de travail et enfin une conception étatique rigide de la négociation collective avaient imposé une forte tutelle de l'État sur l'ensemble des relations du travail, entraînant la régression et le statisme du système des relations professionnelles en général et de la négociation collective en particulier. Les choses ne vont relativement évoluer qu'à partir des années soixante-dix avec les changements dans la politique économique et sociale de la deuxième décennie de l'indépendance marquée sur le plan des relations professionnelles par un tournant décisif et majeur dans l'histoire sociale de la Tunisie contemporaine : le renouveau de la négociation collective.

C - Autonomie surveillée du système des relations professionnelles (1973-1977)

À partir de 1970, le monde du travail va connaître une évolution et des mutations rapides dans un cadre économique et social tout à fait nouveau. Ce cadre dans lequel se situent les relations du travail aura pour conséquence essentielle un allègement partiel et

relatif de la tutelle étatique sur les syndicats et un renouveau du système de négociation tout en renforçant le caractère répressif du droit de grève et la fragilité du système de représentation.

1 - Le renouveau du système de négociation collective

Depuis 1970, on assiste à des efforts pour instaurer entre employeurs et salariés un rapport de négociation et développer le système des relations professionnelles sur des bases nouvelles. La volonté politique de l'État d'instaurer un dialogue entre les partenaires sociaux par le retour à la négociation collective et la conclusion d'un réseau relativement dense de conventions collectives apparaît comme le trait marquant de l'évolution récente du système des relations professionnelles. Ce renouveau de la négociation collective a résulté de la conjonction de plusieurs facteurs socio-économiques et idéologiques qui ont conditionné, dans une large mesure, le développement du syndicalisme.

Sur le plan économique, le phénomène le plus marquant de la deuxième décennie de l'indépendance réside dans le tournant libéral opéré dans les orientations générales. Après l'arrêt de l'expérience de la planification rigide et du système coopératif généralisé, consécutif à la « pause de réflexion » à la fin de l'année 1969, l'année 1970 va être l'étape d'une révision structurelle des options économiques dans le sens de l'encouragement de l'initiative privée. La nouvelle politique de l'industrialisation rapide et de la croissance économique « accélérée » donne lieu au développement progressif et relatif d'un salariat concentré dans les centres urbains. Parallèlement, la même politique engendre en l'espace de quelques années une nouvelle classe d'entrepreneurs nationaux et étrangers dont une partie ne perçoit pas la finalité sociale du capital privé et a tendance à ne voir dans la nouvelle conjoncture libérale que les moyens qui lui permettent d'accumuler des profits à court terme et au moindre coût. La vitalité des syndicats s'affirme progressivement avec un certain retour à leur fonction revendicative et à la suite de l'accès au marché de travail d'un salariat plus jeune, plus instruit, plus conscient de ses droits et déterminé à défendre ses intérêts. D'où des tensions

dans les relations entre employeur et salariés qui accompagnent l'inauguration de la nouvelle politique libérale.

L'action revendicative se traduit par des grèves sauvages et inorganisées touchant les secteurs clés (mines, transport) et qui préoccupent le gouvernement et le Parti. Face à cette situation, le gouvernement ressent la nécessité d'une nouvelle politique sociale permettant de concilier des intérêts de plus en plus divergents et d'éviter les conflits permanents et l'affrontement des intérêts corporatifs. Il trouve dans la politique contractuelle, prônée dans le cadre d'une idéologie globale de développement, le meilleur moyen pour introduire une organisation minimum des rapports socio-professionnels.

L'idée centrale de la nouvelle politique sociale consiste dans l'élaboration d'un « contrat social » à caractère moral entre l'État et les forces organisées du travail. Dans le domaine des relations professionnelles, le contrat social a pour objectif fondamental de mettre à la charge des organisations centrales de travailleurs et d'employeurs l'obligation de maîtriser les conflits sauvages et d'encadrer les relations de travail en exerçant sur leurs adhérents l'autorité nécessaire. La négociation entre les forces organisées du capital et du travail, qui doit être concrétisée par « des conventions cadre, régissant les relations entre employeurs et employés » en vue de jeter les bases d'un nouveau style de rapports professionnels, est présentée comme étant le volet essentiel du nouveau contrat social.

La notion abstraite du contrat social était par la suite précisée et complétée par la théorie du « Contrat de Progrès », fondant la nouvelle « politique contractuelle », qui devient à partir de 1974 la philosophie dominante prônée par le gouvernement. Ambitieuse dans ses termes et ses objectifs, cette théorie, élaborée par M. H.Nouira, a voulu faire de la centrale patronale et de la centrale syndicale des « partenaires sociaux » qui s'engagent avec l'État et le Parti dans un « dialogue » permanent et une « concertation continue » afin d'établir une plate-forme politique, économique et sociale pour tous les problèmes qui se posent dans la société tunisienne. Elle n'est pas conçue pour contractualiser les relations professionnelles uniquement, mais aussi les relations

économiques et politiques. Sur ce dernier plan, elle est la négation de la lutte des classes et du multipartisme. Dans le domaine des relations professionnelles cette théorie implique la négation de la lutte conflictuelle entre le capital et le travail. Ainsi, la nouvelle idéologie politique implique une volonté de contractualiser l'ensemble des rapports socio-économiques entre des partenaires sociaux « forts », « responsables » et « structurés ». Dans cette perspective, les organisations nationales, et plus particulièrement les deux centrales (U.G.T.T. et U.T.I.C.A), se voient attribuer la qualité de « partenaire » et ne doivent pas se considérer comme des « adversaires ». Elles doivent agir avec l'État à tous les niveaux et dans tous les domaines par la concertation et le dialogue.

L'État a un double visage, car il est même temps partenaire et arbitre. La double qualité de l'État est particulièrement illustrée dans les rapports socio-professionnels par la négociation collective. En tant que partenaire social, l'État est directement partie de la négociation collective en sa qualité d'employeur, peut être le plus grand. L'illustration en est donnée par la négociation de facto sur les conditions de travail et les salaires dans les entreprises publiques. Par ailleurs, la qualité de l'État-arbitre se manifeste particulièrement à l'occasion des négociations et de la conclusion des conventions collectives sous l'impulsion et le contrôle de l'autorité étatique. En effet, l'idée de réhabiliter la convention collective de travail en tant que mode d'organisation des rapports de travail est plus l'œuvre du gouvernement que le produit d'une lutte syndicale acharnée. Dans cette optique, la conclusion des conventions collectives est considérée comme étant la concrétisation et la manifestation la plus éclatante de la nouvelle politique contractuelle fondant la théorie du Contrat de Progrès.

La politique contractuelle s'est traduite dans le domaine des rapports de travail par la volonté d'établir entre les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs une relation de négociation sous l'impulsion et l'égide de l'État en vue d'arrêter par la voie conventionnelle les normes visant à établir une organisation minimum dans les relations professionnelles. La

première mesure prise, pour rendre à la négociation collective sa place dans le système socio-professionnel, consista dans la levée de l'interdiction de la libre négociation collective des salaires par un décret du 25 Mai 1973. Désormais, les salaires sont déterminés dans le cadre des conventions collectives sur la base d'un salaire minimum fixé par le gouvernement. Dans le même temps, une convention collective cadre, conclue entre l'U.G.T.T et l'U.T.I.C.A sous l'égide du gouvernement et agréée par un arrêté ministériel du 29 mai 1973, va servir de base aux négociations, entamées dans chaque branche professionnelle, qui ont abouti à la conclusion d'un réseau dense de conventions collectives sectorielles couvrant une grande partie des travailleurs de l'industrie, du commerce et de services.

2 - Le renforcement du caractère répressif du droit de grève

La volonté de cantonner le droit de grève dans les limites étroites a été renforcée au cours de la deuxième décennie de l'indépendance parallèlement à la réhabilitation de la négociation collective par deux lois complétant et modifiant les dispositions du Code relatives au droit de grève. Une première loi n° 73-77 du 8 décembre 1973 a, entre autres mesures, aggravé les sanctions pénales à l'encontre des salariés qui participent à une grève illégale (Les sanctions pénales étaient de un à trois mois et de 100 à 500D ou l'une de ces deux peines seulement). La même loi a institué la réquisition du personnel gréviste en cas de grève portant atteinte à « un intérêt vital de la nation » et a renforcé les sanctions pénales en cas de refus d'obtempérer à l'ordre de réquisition. Une deuxième loi n° 76-84 du 11 août 1976 a notamment institué le préavis de grève.

3 - La fragilité du système de représentation du personnel

A partir de la conclusion de la convention collective cadre se dessine un système dualiste de représentation collective du personnel où coexistent une représentation électorale et une représentation syndicale dans l'entreprise.

a - La représentation électorale : un recul

Dans sa version ancienne, le Code du travail avait prévu

l'institution d'un Comité d'entreprise dans les entreprises employant un minimum de cinquante salariés. Composé exclusivement de représentants élus du personnel et présidé de droit par le chef d'entreprise, le Comité d'entreprise avait théoriquement un pouvoir non négligeable de consultation dans le domaine économique « de manière à être associé progressivement à la gestion et au développement de l'entreprise (article 161 ancien, Code du travail) et un pouvoir de participation à la gestion des œuvres sociales (art 160 ancien du Code du travail). Dans les entreprises employant moins de cinquante salariés et un minimum de vingt, il est institué une délégation du personnel ayant les mêmes attributions que le Comité d'entreprise. Mais la convention collective cadre et les conventions collectives sectorielles ont ajouté une autre institution représentative élue dans les entreprises employant un minimum de vingt salariés : la commission paritaire consultative composée non plus exclusivement de représentants du personnel mais aussi d'un nombre égal de représentants de l'employeur dont il est le président de droit. Elle a des attributions consultatives essentiellement d'ordre disciplinaire et social à l'exclusion du domaine économique intéressant la gestion de l'entreprise. Cette institution consacre un recul de la représentation collective des travailleurs par rapport au comité d'entreprise aussi bien au niveau de sa composition qu'à celui de ses attributions. Pourtant, c'est cette institution qui va, en pratique, supplanter le comité d'entreprise qui a connu un gel total. C'est la même institution qui va être définitivement consacrée par la réforme du Code du travail en 1994.

b - La consécration fragile de la représentation syndicale dans l'entreprise

La représentation syndicale dans l'entreprise demeure, jusqu'à nos jours, non réglementée et ignorée par la loi. Mais cette abstention du législateur n'a pas empêché le fait syndical dans l'entreprise de s'affirmer progressivement et de devenir une réalité au point que la convention collective lui a consacré une ébauche de réglementation et d'institutionnalisation qui demeure, néanmoins, tout à fait insuffisante.

D - La rupture avec le système des relations professionnelles

1 - Le pacte social et la suppression de la libre négociation des salaires

Depuis le retour aux conventions collectives, le problème crucial du pouvoir d'achat des salaires n'a pas cessé d'être au centre des conflits sociaux en raison de la hausse du coût de la vie et de l'absence d'un mécanisme institutionnel d'ajustement des salaires. La conclusion des conventions collectives n'a pas résolu le problème en raison de la rigidité du système tenant à l'interdiction faite aux syndicats de demander la révision des clauses salariales avant l'échéance d'une période minimale de trois ans. Cette rigidité manifeste l'idée que le retour à la libre négociation collective constitue moins une libéralisation effective des salaires qu'un simple transfert partiel d'un pouvoir administratif, jusqu'à unilatéral, aux organisations professionnelles nationales. En réalité, à un blocage administratif des salaires pratiqué avant 1970, s'est substitué un blocage conventionnel. Cette situation n'a pas manqué d'entraîner une sorte de malaise social, notamment en 1975 et 1976, qui s'est traduit par la multiplication des grèves sauvages dans les entreprises publiques et privées. Réalisant les dangers que présente cette situation conflictuelle pour la croissance économique et l'entreprise du développement, le gouvernement a tenté de repenser le système de fixation des salaires en invitant la centrale syndicale à adhérer à un Pacte social conclu pour la durée du plan quinquennal (1977-1981) et qui institue le principe de l'ajustement des salaires au coût de la vie dans le cadre des « rendez-vous » annuels fixés au sommet en contre partie de l'engagement de la centrale à garantir la paix sociale et à agir sur ses membres pour ne pas revendiquer, pendant toute la durée du plan, la révision des clauses salariales contenues dans les conventions collectives. Il s'agit par cette formule de pousser la centralisation des négociations salariales au plus haut niveau.

Le Pacte Social est conclu sous la forme d'un « communiqué commun » publié le 19 janvier 1977 à l'issue d'une réunion « solennelle » groupant les représentants du gouvernement, du Parti Socialiste Destourien, de la centrale ouvrière (U.G.T.T.),

de la centrale patronale (U.T.I.C.A) et des employeurs agricoles (U.N.A). Il n'entre, ni par sa forme, ni par son contenu, dans aucune catégorie juridique de contrats ou d'accords collectifs. Ce texte non signé est un acte informel qui ne contient aucune terminologie juridique susceptible de le classer dans la catégorie juridique des accords collectifs. Ce n'est ni un contrat, ni une convention collective, même si au point de vue contenu, il a une structure contractuelle (engagements réciproques). C'est un simple constat, un acte qui consigne les résultats des pourparlers engagés dans une « réunion conjointe ». Il constitue tout au plus un simple engagement d'honneur liant les parties moralement, un « gentlemen's agreement » n'ayant aucune valeur juridique sanctionnée.

Au bout des quelques mois qui suivent la conclusion du pacte social, la centrale syndicale a réalisé que la formule pèse lourdement sur les salariés, car ce pacte vise à obtenir d'elle la garantie de la paix sociale sans octroyer la contrepartie nécessaire. Ce facteur, bien qu'on néglige de le souligner, a largement contribué à alimenter la crise entre l'U.G.T.T. et le gouvernement, crise qui a débouché sur les événements sanglants du 26 janvier 1978, l'éviction de la direction légitime de la centrale et l'installation d'une nouvelle direction qui n'a jamais pu obtenir l'adhésion des travailleurs. En fait, les grèves catégorielles déclenchées dans les entreprises et dont la somme a abouti à la grève générale lancée par l'U.G.T.T. en janvier 1978 a produit l'« évaporation » du Pacte Social.

La centralisation des négociations salariales au sommet par le biais du Pacte Social a pour conséquence essentielle de restreindre considérablement la libre négociation collective. L'objectif de ce pacte est de déplacer la fixation des salaires du cadre de la branche au niveau national dans lequel le gouvernement joue le rôle décisif. En provoquant une telle centralisation poussée, les partenaires sociaux escomptent limiter la hausse des salaires qui pourrait être provoquée par des revendications à l'échelle de chaque branche. Le principe émis en 1973 par la convention collective cadre et selon lequel les salaires sont fixés par la voie de la négociation collective dans le cadre des conventions

collectives, est en grande partie remis en question en raison de l'intervention autoritaire des partenaires sociaux au sommet. Dans ces conditions, par l'élévation des négociations salariales au sommet, le dirigisme change simplement de forme : au dirigisme étatique unilatéral pratiqué avant 1970 se substitue un « dirigisme contractuel » exercé par les organisations nationales et l'État sur les salaires. Or, ce dirigisme ne peut être bien perçu et accepté par les travailleurs s'il est exercé sur le seul élément salarial. Une politique de centralisation de la négociation collective n'est pas forcément mauvaise mais à condition qu'elle porte sur toutes les données objectives de l'économie et sur tous éléments de la vie économique.

La pratique des négociations salariales suivie en 1982 et 1983 montre que le gouvernement intervient dans les négociations salariales au sommet pour agir sur ces résultats dans le sens d'une modération des revendications salariales comme c'est le cas de l'accord du 18 février 1982 et du « compromis » du 11 février 1983.

En dernière analyse, les grandes « secousses » subies par la négociation collective (1978 et 1986) montrent à l'évidence que, si cette jeune institution commence à être ancrée dans les habitudes et les comportements des acteurs sociaux, il n'en reste pas moins qu'elle demeure encore précaire. Cette précarité est davantage accentuée par l'absence d'une liberté réelle de négociation. La rupture avec le système des relations professionnelles est totalement consommée à la fin de l'année 1986.

E - Les transformations du système des relations professionnelles

Au cours de la dernière période, l'évolution du droit du travail et de la protection sociale a été déterminée, dans la majorité des systèmes, par le problème du chômage. La crise de l'emploi a entraîné une remise en cause de la fonction protectrice classique du droit du travail. La thèse a été soutenue avec force que la véritable réponse au chômage devrait être une flexibilité des conditions d'emploi. Selon cette thèse, il faudrait libérer des « gisements

d'emploi » qu'une législation sociale trop contraignante aurait stérilisé.

Cette dernière tendance explique que presque partout dans le monde des voix exigent plus de souplesse dans les modes de réglementation des rapports de travail. On soutient que les exigences économiques nouvelles, dictées par la mondialisation du commerce, devraient conduire à adapter le droit social aux mouvements qui bouleversent les modes traditionnels de gestion des entreprises. Cette quête de flexibilité est le produit de la concurrence qui constitue un facteur de vie ou de mort pour les entreprises.

La Tunisie n'a pas échappé à ce mouvement général. Le cadre économique et social du système des relations professionnelles a subi des transformations à partir des années 90 du siècle dernier. Sur le plan économique, un plan d'ajustement structural est élaboré. Les principaux traits de ce plan sont le renforcement de la fonction du marché et de l'initiative privée, un désengagement de l'État de certaines activités marchandes ayant des conséquences négatives sur l'emploi et une ouverture de l'économie sur le marché extérieur. L'adoption d'une politique de mise à niveau de l'économie, dans le cadre de l'adhésion de la Tunisie à l'O.M.C et de la ratification de l'Accord d'Association et de Partenariat avec l'Union Européenne en 1995, ont rendu irréversible l'orientation de l'économie vers la libéralisation et l'ouverture.

Dans ce contexte, l'impératif d'innovation, imposé par une concurrence de plus en plus vive, aurait des conséquences sociales considérables particulièrement sur les formes d'emploi et d'organisation du travail et sur le volume du travail. Les formes d'emploi changent ; les emplois précaires (contrats à durée déterminée ; travail temporaire, sous-traitance, travail à domicile) se développent. Les formes d'organisation du travail à caractère pyramidal sont de moins en moins adaptées. C'est dans ce contexte que le thème de la flexibilisation du droit du travail, propagé un peu partout dans le monde, apparaît à l'ordre du jour sur la scène sociale tunisienne au début des années 90.

Le Code du Travail Tunisien a fait l'objet de deux réformes substantielles et complémentaires. La première réforme, opérée par la loi n° 94-29 du 21 février 1994, a touché au droit commun du licenciement, au règlement des conflits individuels et collectifs de travail, à la représentation du personnel dans l'entreprise, à l'inspection du travail et aux sanctions pénales du droit du travail. La deuxième réforme, réopérée par la loi n° 96-62 du 15 juillet 1996 a, essentiellement, introduit une réglementation des contrats de travail à durée déterminée et du travail à temps partiel et des modifications portant sur le droit du licenciement pour motif économique, les règles relatives à l'embauchage, les conditions de travail et de salaire.

L'esprit qui préside à ces deux réformes est la recherche d'une plus grande flexibilité des règles du travail pour les adapter au contexte de la mondialisation des échanges.

Par ailleurs, le système de négociation demeure largement centré sur la question salariale au détriment des autres questions qualitatives notamment l'emploi, la formation professionnelle, la précarité de l'emploi et la démocratisation des relations de travail au sein de l'entreprise. Concernant la question salariale, depuis les années 90 du siècle dernier, on a adopté, non sans réserve de la part de la base syndicale, la technique de la révision triennale des salaires dans le cadre des négociations de branches sur la base des accords tripartites au sommet pour encadrer les négociations salariales qui se déroulent, le plus souvent, dans un climat de tâtonnement et de menace latente à la liberté syndicale et au principe fondamental de la libre négociation collective.

DEUXIEME PARTIE – PROSPECTIVE

Liberté syndicale : pour une réglementation du droit syndical dans l'entreprise

Le droit syndical- constitutionnellement garanti, ne peut être efficace que s'il est opéré et aménagé par la loi, par l'État, seule autorité compétente pour garantir l'exercice effectif de cette liberté –droit par des sanctions civiles et pénales.

La condition fondamentale de l'authenticité du dialogue social, pilier de tout système moderne de relations professionnelles, passe par une reconnaissance du statut légal du syndicat dans l'entreprise qui n'est que le prolongement naturel du droit syndical reconnu par la loi.

I - La négociation collective

1 - Diversifier la structure de la négociation collective : négociateur à tous les niveaux

Le système des relations professionnelles est limité à la négociation normative de branche. Il demeure, jusqu'à nos jours, un système fortement centralisé, uniforme et concentré au niveau de la branche d'activité à l'exclusion des autres niveaux, descendant (l'entreprise) et ascendant (le niveau national et interprofessionnel). On peut estimer que la négociation normative de branche est de tradition dans le système tunisien des relations professionnelles. Elle a connu un essor non négligeable par la conclusion d'un réseau dense de conventions collectives (56 conventions) applicables à l'ensemble des secteurs non agricoles assujettis au cadre du travail. Ce réseau conventionnel est l'apport le plus important à l'enrichissement du système des relations professionnelles en ce que la convention collective nationale de branche constitue une véritable charte de la profession. Elle fixe les règles régissant l'ensemble des rapports individuels du travail, depuis l'embauchage jusqu'à la rupture du contrat de travail, en passant par les salaires et les classifications professionnelles, et des rapports collectifs, en légitimant la présence syndicale dans l'entreprise et en consacrant le syndicat de l'entreprise comme une institution représentative du personnel en tant que porte-parole

des travailleurs et interlocuteur de l'employeur tout en fixant les règles régissant l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.

La centralisation de la négociation normative au niveau de branche constitue actuellement une politique réaliste. Elle est conforme à la réalité industrielle du pays et s'accorde avec les données objectives de la structure sociale et professionnelle caractérisée par la prédominance de la petite taille des entreprises, et la structure fortement centralisée du syndicalisme patronal et ouvrier. Elle s'accorde aussi avec sa vocation protectrice des travailleurs les plus faibles syndicalement au niveau de l'entreprise en raison de la généralité de son application à la manière d'une loi.

Mais la centralisation de la négociation au niveau de la branche n'implique pas que sa structure soit condamnée à être immuable et uniforme. A l'heure actuelle, le problème consiste de moins en moins dans le choix du meilleur niveau de négociation et de plus en plus dans une diversification de la négociation à plusieurs niveaux selon les problèmes traités et les buts recherchés à travers l'institution de la négociation collective. La complexité des relations professionnelles devrait entraîner la promotion de la négociation collective à tous les niveaux au fur et à mesure que celle-ci se diversifie dans ses fonctions et son contenu. C'est ainsi que les négociations sur adaptation de la convention de branche à la réalité de chaque entreprise, sur la productivité, sur la participation et l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise, sur les accords de flexibilité des conditions du travail et des salaires, sur l'aménagement de la durée du travail ou sur la prévention ou le règlement des conflits collectifs de travail, ne peuvent s'accommoder qu'avec le niveau de l'entreprise. Inversement, les négociations sur la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, sur le chômage, sur les travailleurs sans emploi, sur la reconversion des salariés licenciés pour motif économique, sur les travailleurs précaires, ne peuvent avoir des résultats tangibles que si elles sont encadrées au plus haut niveau par des accords nationaux interprofessionnels dans lesquels l'État joue un rôle important en tant que partenaire à part entière. Il en est

de même pour les négociations sur les masses salariales globales et sur la répartition équitables des revenus.

Actuellement, la modernisation du système des relations professionnelles demeure largement tributaire de la promotion du principe de la négociation libre et volontaire érigé par la déclaration de l'O.I.T de 1998 en un droit fondamental de l'homme au travail. Ce principe implique la libre négociation à tous les niveaux et sur toutes les questions économiques et sociales intéressant le monde du travail.

2- Étendre le domaine de la négociation collective

« La reconnaissance effective du droit de négociation collective » est affirmée par la déclaration de l'O.I.T de 1998 sur les principes et droits fondamentaux du travail. Mais l'effectivité de ce droit demeure virtuelle pour une grande majorité de travailleurs. Elle est tributaire de l'extension des mécanismes de négociation à tous les travailleurs de tous les secteurs avec les adaptations nécessaires aux spécificités de chaque catégorie et de chaque secteur.

Le système des relations professionnelles souffre actuellement de plusieurs lacunes puisqu'à l'exception des secteurs non agricoles, d'autres secteurs et d'autres catégories de travailleurs ne sont pas encore couverts par la négociation collective notamment le secteur agricole et les catégories faibles de travailleurs.

3 - Pour un droit de la négociation dépassant le droit de la convention

Le droit tunisien ignore encore le droit de la négociation et se cantonne dans le droit de la convention collective. Pourtant, l'efficacité du système de négociation demeure largement tributaire de l'établissement, par la loi, « des règles du jeu », des règles procédurales qui conditionnent l'exercice effectif du droit de négociation et feraient échapper la négociation à la volonté du plus fort.

Les traits essentiels d'un droit moderne de la négociation consistent dans les mesures suivantes :

- 1 - Établir les critères objectifs de la plus grande représentativité des organisations syndicales auxquelles la loi, n'interdisant pas le pluralisme syndical, accorde un monopole de négociation des conventions collectives de travail.
- 2 - Instituer une obligation légale de négocier de bonne foi à tous les niveaux et les sanctions des pratiques déloyales.
- 3 - Prévoir l'organisation institutionnelle des modalités de négociation.
- 4 - Accorder aux négociateurs un droit à la formation et à l'information économique et sociale sur l'unité de négociation.
- 5 - Organiser la périodicité des négociations et instituer des règles régissant l'administration permanente des accords collectifs de travail et le règlement des conflits collectifs surgissant à l'occasion des négociations.

II - La représentation collective

La représentation collective est le signe précurseur de la modernité dans les relations professionnelles en ce qu'elle consacre la « civilisation de l'entreprise » et l'identité collective des travailleurs (A). Le concept de représentation collective couvre la représentation de type syndical et la représentation de type électoral (B).

1 - « Civilisation de l'entreprise » et identité collective

La modernité en matière de relations professionnelles consiste principalement à « civiliser » les relations sociales, c'est-à-dire, à substituer aux rapports de force des rapports de droit. Concernant l'entreprise, il s'agit de « civiliser » le pouvoir patronal exercé sur les salariés en le dotant d'un cadre juridique. Cette « civilisation » de l'entreprise signifie notamment l'invention de voies originales permettant d'introduire dans l'entreprise, en tant qu'entité sociale, les principes de liberté et d'égalité dans une micro-société démocratique organisée sur un principe de hiérarchie de pouvoir et de soumission aux ordres. La transposition de ces principes de la société civile dans l'entreprise donne à cette dernière une

légitimation nouvelle et lui confère une autonomie dans cette société en tant qu'entreprise citoyenne. L'introduction des libertés dans l'entreprise entraîne un développement des droits de l'entreprise faisant de celle-ci un espace normatif autonome. Ces libertés confèrent aux salariés la qualité de sujets libres dont ils sont dépouillés sur le plan individuel en raison de l'État de subordination qui caractérise le contrat individuel de travail. La pénétration de l'État de droit dans l'entreprise qui se concrétise par les libertés individuelles et collectives des salariés est le signe le plus pertinent de la modernité dans les relations professionnelles qui opère un changement du statut de l'entreprise dans la société civile. Ce statut n'est plus celui d'un espace où l'employeur exerce un pouvoir sans limite mais celui d'une entité économique et sociale juridiquement organisée. Loin de faire disparaître le pouvoir de l'employeur, un tel statut lui donne une légitimité nouvelle, celle d'un pouvoir fondé sur et par le droit.

L'identité professionnelle des salariés s'exprime en droit du travail par la reconnaissance d'institutions représentatives des travailleurs. Il s'agit ici de faire monter sur la scène juridique la collectivité des travailleurs pour la placer en face de l'interlocuteur patronal et rendre ainsi possible le dialogue social dans ses deux dimensions essentielles : la consultation et l'information des travailleurs sur les destinées de l'entreprise par la représentation électorale et la négociation par la représentation syndicale.

2 - Représentation électorale et représentation syndicale

a - La représentation électorale : la consultation

La représentation élue se réalise par l'institution de la commission consultative d'entreprise (C.C.E) ou par les délégués du personnel. La loi du 21 février 1994 a unifié les institutions représentatives du personnel en supprimant le Comité d'entreprise. Il n'existe plus dans l'entreprise qu'une seule institution : la C.C.E ou les délégués du personnel (articles 157 à 169, Code du travail).

La crédibilité de l'institution élue est tributaire de la satisfaction d'un certain nombre de conditions.

1°/- Mise en place : généraliser l'institution élue

- Dans chaque entreprise régie par le Code du travail, employant au moins quarante salariés permanents, doit être instituée une C.C.E.

- Dans les entreprises employant un nombre de travailleurs supérieur à 20 et inférieur à 40, il est élu un délégué du personnel titulaire et un délégué suppléant.

On constate à travers ces règles, que la petite entreprise, pourtant majoritaire dans la structure économique, est soustraite au droit de la représentation élue. Les entreprises employant moins de 40 salariés permanents sont dispensées de la C.C.E et celles de moins de 20 sont dispensées de toute forme de représentation élue. Le chef d'entreprise de moins de 20 salariés permanents dispose donc d'une autorité sans partage. Par ailleurs, les travailleurs non permanents subissent une discrimination non justifiable puisqu'ils ne sont pas comptés dans le seuil d'effectifs et ne sont pas éligibles.

La relation hiérarchique et autoritaire dans la petite entreprise constitue un signe d'archaïsme du système des relations professionnelles. L'abaissement de l'effectif à 20 salariés pour l'institution de la C.C.E et la mise en place de l'institution des délégués du personnel dans les entreprises de moins de 20 salariés sont des mesures indispensables pour une généralisation de la représentation élue.

2°/ Structure : pour une représentation exclusive du personnel

Au niveau de sa structure, la C.C.E est composée d'un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la direction. Mais le paritarisme de cet organe est faussé puisqu'il est présidé par l'employeur qui a la voix prépondérante en cas de partage. Cela risque d'ôter à l'institution sa crédibilité. La composition de cette institution par des représentants exclusifs du personnel tout en étant présidée par l'employeur, comme c'était le cas pour le Comité d'entreprise, serait de nature à affermir sa crédibilité.

3°/ Attributions : faire de l'institution élue une véritable instance de dialogue et de consultation en matière économique et sociale et en matière d'emploi

- Pour une obligation de consultation et d'information en matière économique

La grande lacune concerne les attributions économiques de la commission. Même si l'on n'envisage pas de lui confier une fonction de cogestion ou un partage de pouvoir de décision, il importe de lui donner un pouvoir suffisamment substantiel pour que les salariés s'y intéressent. Or, la loi se limite à lui attribuer un rôle d'information très vague en matière économique. Sur ce plan, il y a un recul net par rapport à la législation sur l'ancien comité d'entreprise et en vertu de laquelle celui-ci est consulté sur l'organisation économique de l'entreprise « de manière à être associé progressivement à sa gestion et à son développement » (article 161 ancien, Code du travail).

- Pour une obligation de consultation et d'information en matière d'emploi

Une autre insuffisance concerne les attributions de la Commission en matière d'emploi. L'institution d'une obligation juridique à la charge de l'employeur d'informer et de consulter les représentants du personnel sur l'évolution des emplois et des qualifications dans l'entreprise pour chaque année et sur les prévisions annuelles et pluri-annuelles en matière d'action de conversion, de formation, de recrutement et de titularisation des travailleurs temporaires est souhaitable.

- Pour une obligation de consultation et d'information en matière de prévention des licenciements économiques

Une intervention législative instituant une obligation de consultation et d'information des représentants du personnel sur le projet du licenciement économique et les mesures à prendre comme alternative au licenciement ne peut être que bénéfique pour le traitement des difficultés de l'entreprise car l'émergence contemporaine de l'entreprise,

en tant qu'acteur essentiel du système des relations professionnelles, se traduit par un auto-règlement des difficultés au niveau de l'entreprise.

- Statut juridique : attribuer à l'instance représentative la personnalité juridique

L'attribution légale de la personnalité juridique est un impératif de l'autonomie de l'instance représentative

b - La représentation syndicale : la négociation

1°/ La reconnaissance légale du syndicat dans l'entreprise en tant qu'institution représentative et la réglementation légale de l'exercice du droit syndical à ce niveau (V°infra).

2°/ Établir les règles organisant l'articulation entre la représentation élue et la représentation syndicale

L'association du syndicat dans la mise en place des institutions élues devrait être minutieusement organisée en lui attribuant un monopole de présentation des candidats à ces institutions du moins dans un premier tour.

3°/ Statut protecteur des représentants du personnel contre le licenciement : pour une protection efficace des libertés collectives dans l'entreprise

La loi prévoit une procédure spéciale de licenciement des représentants du personnel (loi du 12 avril 2007).

Aux termes de cette procédure, tout licenciement d'un représentant élu au syndicat doit être précédé de l'avis motivé du Directeur Général de l'inspection du travail. Tout licenciement intervenu sans l'avis préalable ou malgré l'avis défavorable au licenciement est considéré abusif, ouvrant droit au salarié représentant à des dommages-intérêts sauf s'il est établi auprès du juge une cause réelle et sérieuse de licenciement.

Il en découle que l'avis de l'autorité administrative lie l'employeur mais ne lie pas le juge.

Ce statut protecteur souffre de plusieurs insuffisances qu'il convient de combler.

1°/ Étendre la protection aux candidats aux élections professionnelles et aux représentants qui ont cessé leur fonction représentative pendant une certaine durée (trois ou six mois).

2°/ Appliquer la protection non seulement aux mesures de licenciement mais aussi à tout acte discriminatoire pour motif ayant un lien avec la fonction représentative comme la mutation, la rétrogradation et toute autre mesure de discipline touchant à l'emploi du salarié représentant

3°/ Étendre la protection au refus de renouvellement du contrat de travail à durée déterminée pour motif discriminatoire lié à la fonction représentative si le salarié représentant est temporaire.

4°/ Substituer à la procédure de l'avis motivé la procédure de l'autorisation préalable pour décider que tout licenciement du représentant non autorisé par l'autorité administrative est nul de plein droit entraînant la réintégration du salarié représentant dans son emploi et dans ses fonctions représentatives par un jugement en référé sous astreinte financière avec dédommagement du préjudice subi.

III – L'action collective : grève et conflit collectif de travail

La réalité conflictuelle est une donnée objective de tout système des relations professionnelles. Le conflit est inhérent à toute relation humaine (conflit sociaux, familiaux, conflit entre États etc...).

1. Une conception formaliste et répressive de la grève : pour une dépenalisation de la grève pacifique

La loi impose pour le déclenchement de la grève trois conditions : l'obligation de soumettre le conflit, avant toute grève, à la procédure de conciliation ; la formalité du préavis de dix jours et l'approbation de la grève pour la centrale syndicale. Toute grève ne remplissant pas ces trois conditions est illégale et entraîne des sanctions civiles qui consistent dans la perte de l'emploi sans indemnité et dans une peine d'emprisonnement et une peine d'amende. La pénalisation de la grève pacifique est une atteinte grave à une liberté collective fondamentale, et qu'il convient de supprimer.

2. L'ineffectivité des procédures légales de règlement des conflits collectifs : pour une articulation conflit / négociation

Il est généralement admis et démontré que les procédures légales de règlement des conflits collectifs du travail visant à l'instauration d'une paix sociale sont dans la pratique inefficace. Cette inefficacité trouve sa cause principale dans le fait que le conflit et ses modes de règlements ne sont pas rationnellement articulés sur la négociation.

Les procédures volontaires axées sur le droit, voire l'obligation, de négocier de manière permanente apparaissent comme le mode privilégié et efficace du règlement des conflits collectifs et un instrument de promotion de paix sociale.

D'une manière générale, le système des relations professionnelles demeure, dans sa globalité, précaire, en l'absence d'un véritable pacte social consacrant et affermissant le principe de la libre négociation collective sur toutes les questions économiques et sociales et l'autonomie réelle des acteurs de la négociation et du conflit tout en précisant les rôles respectives des partenaires sociaux dans la construction d'un système de relations professionnelles fondé sur la démocratie sociale, la liberté et l'égalité.

Mongi TARCHOUNA, décembre 2010



LE RELIGIEUX ET LE POLITIQUE DANS LE PROJET MODERNISTE TUNISIEN

Abdelkader ZGHAL

INTRODUCTION

Les trois textes de ce dossier consacrés aux rapports du religieux et du politique en Tunisie à l'époque moderne et contemporaine n'étaient prévus dans le projet initial de l'étude prospective ayant pour thème « le renouvellement du projet moderniste tunisien ».

La question des rapports entre le religieux et le politique dans le contexte de la modernité s'est immédiatement imposée comme l'objet d'un débat polémique extrêmement confus et systématiquement déformé par l'imaginaire d'une remise en cause des acquis de la modernité par des mouvements politiques qui se réclament de l'Islam. L'une des réactions les plus fréquentes à cette menace des mouvements islamistes était la revendication de la laïcité en tant que dimension constructive du projet moderniste tunisien. Cette dernière proposition a déclenché des réactions passionnées provenant de plusieurs tendances idéologiques.

Pour clarifier les éléments du débat sur ce concept de laïcité l'équipe de chercheurs de l'étude prospective sur le projet moderniste tunisien a chargé quatre historiens pour restituer les traits spécifiques des rapports du religieux et du politique en Tunisie à l'époque moderne et contemporaine. Ces quatre historiens sont : Abdelhamid Hénia, Fatma Benslimane, Hichem Abdessamed et Raouf Hassine Hamza.

Ces historiens ont constitué une équipe coordonnée par le sociologue Abdelkader Zghal pour situer leur travail historique

dans le contexte des polémiques sur les concepts de modernité, de laïcité et de sécularisation.

Je laisse au lecteur le soin de découvrir les résultats de leurs enquêtes.

Je voudrais toutefois signaler que le point de départ des débats internes de cette équipe était un consensus autour de l'opposition du point de vue théologique qui domine le discours d'un large secteur des néo-orientalistes qui se retrouvent dans cette citation de Bertrand Badie : « la culture islamique et la culture chrétienne romaine se distinguent l'une de l'autre comme deux types opposables. L'une repose sur les principes de l'unité, l'autre sur les principes de la différenciation : la première suppose une construction substantialiste du pouvoir, la seconde une vision relationnelle et hiérarchique, l'Islam renvoie à une étroite fusion du droit et de la loi, tandis qu'au contraire, le christianisme romain proclame leur dissociation » (Bertrand Badie, « Culture et Politique », Edition Economica, Paris, 1993, page 100).

Les textes de ce dossier sont la réfutation la plus explicite de cet imaginaire néo-orientaliste qui est, malheureusement, repris dans le discours de certains intellectuels islamistes.

Une dernière remarque relative au concept de laïcité. Il suffit de sortir des discours structurés par l'imaginaire social français de la laïcité pour se rendre compte qu'elle est un cas particulier strictement français de l'articulation du religieux et du politique qui prédispose à l'intolérance. L'éthique de la tolérance est la subversion cognitive la plus radicale de l'identification du concept de laïcité à une valeur à vocation universelle. Il est utile, dans ce contexte, d'évoquer cette proposition du philosophe anglais John Locke : « la nécessité où nous nous trouvons de croire sans connaissance et souvent même sur de forts légers fondements ... devrait nous rendre plus soigneux de nous instruire nous mêmes que de contraindre les autres à recevoir nos sentiments » (John Locke, « Lettre sur la tolérance », PUF, Paris, 1965, page XXIX).

I- RAPPORTS DU RELIGIEUX ET DU POLITIQUE EN TUNISIE À L'ÉPOQUE MODERNE (1574-1830)

Abdelhamid HENIA,

Université de Tunis, Laboratoire DIRASET

« L'islam et la Cité, l'Islam dans la cité... »¹ : les deux thèmes subsument les principales questions que l'on se pose à travers l'étude de la relation du religieux et du politique. L'une des caractéristiques majeures de la modernité réside dans le fait que le politique prend de plus en plus ses distances par rapport au religieux. Que peut nous apprendre le cas tunisien pour saisir la nature des rapports du politique et du religieux dans le cadre du projet moderniste en général ? Une telle caractéristique est rendue dans l'Occident chrétien et catholique par les catégories « sécularisation » et « laïcisation ». Peut-on transposer ces catégories, *in extenso*, dans d'autres aires culturelles, en l'occurrence en Tunisie ? Ce texte tente de répondre à ces questions fondamentales et à d'autres aussi, à travers l'élucidation des rapports du politique et du religieux dans le contexte tunisien entre la fin du XVI^e siècle et 1830, soit la veille des grandes transformations survenues avec le mouvement des réformes entreprises à partir du règne d'Ahmed Bey (1837-1855)².

1 C'est le titre de l'article de Robert Bistoffi, in *Confluences Méditerranée*, n° 32, hiver 1999-2000, p. 7-11.

2 Cette date constitue un tournant dans l'histoire de la Tunisie. Il est vrai que le début du renversement de la situation en Tunisie se situe vers 1815, comme l'a bien montré le professeur Cherif dans son article « Expansion européenne et difficultés tunisiennes... » (1970). Mais la date de 1830 marque, pour la Tunisie, le commencement d'un renversement total des termes d'échange avec les pays européens d'une manière générale. Elle est associée, certes, à la conquête de l'Algérie par la France, mais ceci n'est qu'un fait parmi d'autres. Le plus important pour la Tunisie est le traité du 18 août 1830, c'est-à-dire juste après la conquête de l'Algérie. Il impose, entre autres choses, la fin du monopole du beylik de Tunis en matière de commerce avec l'étranger. Les conséquences de cette nouvelle mesure sont néfastes pour les revenus du pouvoir beylical tunisien qui, pour compenser son déficit, accroît la pression fiscale, surtout dans les campagnes. D'autre part, le nouveau statut politique de l'Algérie a une forte et durable influence sur la vie des hommes et leur vision du monde en Tunisie (cf. Ahmed Abdesselem, 1973, p. 59).

De nos jours, les rapports du politique et du religieux sont nourris par des stéréotypes remontant à l'époque coloniale et plus en amont encore, quand on se place dans le contexte de la modernité strictement européenne. Poser le problème des rapports du religieux et du politique en terre d'Islam, c'est nécessairement partir d'un tissu conceptuel prédéterminé, d'une polarisation historiquement marquée et scientifiquement validée d'une certaine manière implicite ou explicite³.

Il s'agit pour nous de nous dégager d'abord des stéréotypes, et de traiter cette question du point de vue indigène⁴. Comment faire une lecture de cette question en partant de l'intérieur tout en étant nous-mêmes et totalement dégagés des catégories européocentriques qui nous empêchent, en fait, de penser correctement notre société d'une manière générale et la question du religieux et du politique en particulier ? Comment nous dégager du fardeau du « culturalisme en sciences sociales »⁵ ? Pour ce faire, le comparatisme avec le cas occidental est inévitable.

Notre démarche consiste à fournir, à partir d'exemples historiques contextualisés, les instruments essentiels pour cerner les caractères généraux de la dynamique des rapports du religieux et du politique en Tunisie au cours de la période délimitée. Les situations historiques rapportées sont choisies avec un soin particulier, parmi les moments où se manifestent d'une manière claire une confrontation, voire une tension, entre le politique et le religieux. C'est cette tension qui donne sens à la dynamique de ces rapports, tout comme elle sous-tend les changements qui surviennent dans les autres aspects de la modernité que connaît la Tunisie à l'époque.

C'est à partir donc d'une historicisation des pratiques politiques

3 Abdou Filali-Ansary, 1999.

4 À propos de l'indigénisation des sciences sociales, lire Imed Melliti, 2006 : « Une anthropologie « indigène » est-elle possible ? Réflexions sur le statut de l'anthropologie en Tunisie », in Arabica, tome LIII, 2, p. 163-176 ; Imed Melliti, « L'indigénisation des sciences sociales en Tunisie : un malentendu ? » (à paraître dans la revue de l'IRMC en 2011).

5 Samuel Bossart, 2002.

et religieuses léguées par l'histoire de la Tunisie que nous entendons tenter de comprendre le rapport du religieux et du politique. Cette approche historicisante est d'autant plus nécessaire que les débats sur l'islam, en Europe plus particulièrement, sont dominés par des discours contradictoires qui ont en commun de nier toute historicité aux questions qui se posent⁶.

Notre champ d'investigation est donc truffé de cas d'espèce contextualisés mettant en exergue ce qu'on pourrait qualifier de « sécularisation » (au sens du politique qui prend ses distances par rapport au religieux), d'autres montrent plutôt l'imbrication du religieux et du politique, enfin d'autres cas relatifs à la gestion politique du religieux. Tels sont les cas d'espèce qui structurent les scansion de ce développement.

A - L'imbrication du religieux et du politique

1. L'Islam « *dîn wa dawla* »

L'expression l'Islam « *dîn wa dawla* » (dans le sens de « religion et État »)⁷, rappelle, par certains de ses aspects, une autre, mais chrétienne : « donner à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ». Relevant de deux civilisations différentes, ces maximes appellent une explication et surtout une comparaison, dans la mesure où elles conduisent directement à poser la question du degré d'imbrication du religieux et du politique aussi bien dans le monde musulman que dans le monde chrétien. Peut-on les contextualiser, même approximativement ? Qu'impliquent-elles au juste au niveau des rapports du religieux et du politique ? Dans le monde chrétien, l'expression « Donner à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César » est souvent rappelée pour preuve de séparation du politique et du religieux. En est-il de même pour celle de l'Islam « *dîn wa dawla* » ?

La pensée moderniste occidentale tend à prôner l'idée de

6 Mondher Kilani, 2005, p. 44 et suiv.

7 Le professeur Chérif traduit l'expression « *dîn wa dawla* » par « religion et cité », évitant ainsi de traduire le mot « dawla » par « État » (Mohamed-Hédi Chérif, 1980a, p. 580).

la « sortie de la religion » ou d'avoir « mis la religion entre parenthèses »⁸, et à faire croire que ce chapitre est clos et implicitement érigé en destin mondial. On mesure, sur la base de ce discours, le degré de modernité (au sens valorisant du mot) des sociétés non européennes. Certains intellectuels dans le monde musulman tendent à se culpabiliser parce que les sociétés musulmanes n'arrivent pas à réussir la « sortie de la religion » à l'instar de l'Occident⁹. Il est important d'historiciser ces maximes et de savoir à quelle époque approximative on a commencé à les développer. Seraient-elles des constructions de chercheurs ou plutôt inventées à un moment donné par les acteurs sociaux ?

Il existe un ouvrage intitulé *Kitâbu al-dîni wa-l-dawlati fi ithbâti nubuwwati al-nabiyi Muhammad çallâ al-allâhu 'alayhi wa sallama* ; il est dû à la plume d'Alî Ibn Rabban al-Tabarî (décédé en 870 ap. J.C.). Écrit pour la défense de l'Islam. Cependant, il ne dit pas explicitement que l'Islam est « *dînun wa dawla* ». L'auteur parle en fait de « *Kitâbu al-dîni wa-l-dawlati* », (le livre du *dîn* et *dawla*). Le mot *dawla* ici ne peut être traduit par État. Dans *Lisân al-'Arab*, écrit par Ibn Mandhûr vers la fin du XIIIe siècle, le mot *dawla* désigne la rotation, le tour de quelqu'un dans quelque rôle, entre autres, dans l'exercice du pouvoir. La traduction du titre du livre en anglais par Camilla Adang est, pour le moins, ambiguë: *The book of religion and empire on the confirmation of the prophethood of the Prophet Muhammad, God bless him and grant him salvation*¹⁰. L'usage du mot « *empire* » ici pour traduire *dawla* est abusif. En tout cas, il est significatif de la difficulté que rencontre l'auteur pour traduire le mot *dawla* par État qui est, lui aussi tout comme pour le mot *empire*, impropre pour l'époque.

Le mot *dawla* ne commence réellement à désigner l'« État », au sens moderne du mot, qu'à partir du milieu du XIXe siècle. Force donc est de conclure que la maxime l'Islam « *dîn wa*

8 Mondher Kilani, 2005, p. 38.

9 Il faudrait d'abord justifier qu'il y a eu réellement une « sortie de la religion » en Occident.

10 In Camilla Adang, 1996 : *Muslim writers on judaism and hebrew Bible from Ibn Rabban to Ibn Hazm*, E. J. Grill, Leiden.

dawla » (“religion et État”) ne peut être que tardive, sans doute consécutive au débat qui a animé le mouvement de la *nahdha* à partir du milieu du XIXe siècle. D’où le débat que l’expression a suscité au cours de la période contemporaine.

Ainsi, pour Jabri, l’expression *dîn wa dawla* est d’inspiration européenne, née au milieu du XIXe siècle avec le mouvement de la *nahdha*. C’est une expression qui permettrait à ses usagers de légitimer l’existence d’une séparation entre l’État et la religion à l’image de ce qui se cultive en France, à titre d’exemple, surtout à partir de la Révolution française. La même expression est récupérée aussi comme slogan (*shi‘âr*) par les défenseurs de l’islam politique pour un usage diamétralement opposé. Elle est utilisée pour critiquer l’État qui prône la laïcité (*al-dawla al-madaniya*), dans le but de promouvoir un État islamique à l’instar de l’Iran après la révolution khomeyniste, ou de l’Afghanistan.

Elle serait une réponse à ceux qui défendent une séparation entre le religieux et le politique. Une telle interprétation trouve son écho chez John Bowker¹¹. Le même Jabri, mentionné plus haut, considère l’expression *dîn wa dawla* comme une fausse dualité tendant à suggérer une fausse réponse¹². En somme, la formule aurait servi à consacrer l’idée de l’imbrication du religieux et du politique et à son contraire. Chacun peut y lire un certain message et son contraire. C’est que le domaine religieux n’est pas statique et peut servir d’alibi pour tout. Devenu une devise, le binôme *dîn wa dawla* voit son utilisation polémique l’emporter sur la saine compréhension.

Quel que soit l’usage qu’on assigne à l’expression «*dîn wa dawla*», tout corrobore à la dater à une époque où l’on commence réellement à discuter du problème des rapports entre

11 “Islam is called *din al-haqq*, the religion of truth (Qur’an 61. 9 ; 28. 28). The entire system is sometimes referred to *din wa-dawla*, religion and state (combined), there being no distinction within Islam between religion and politics”, in Bowker, John, 1997: The Oxford Dictionary of World Religions, New York, Oxford University Press, p. 284. <http://www.themystica.com/mystica/articles/d/din.html>.

12 Muhammad ‘Âbid al-Jâbrî : « *al-Dînu wa-l-dawlâtu am al-’ahkâmu wa-l-sul-tatu* », voir : <http://www.aljabriabed.net/tajdid19.htm>

le religieux et le politique : faut-il séparer le politique du religieux ou inversement ? Une telle question ne peut avoir de sens que dans un contexte où l'on commence à débattre de cette question, principalement suite à la Révolution française. Tout ceci vaut donc pour la période de la *nahdha*, à partir du milieu du XIXe siècle. Qu'en est-il de la question de l'imbrication du religieux et du politique avant que l'on engage ce débat aussi bien dans le monde chrétien (avant la Révolution française) que dans le monde musulman ?

Les deux expressions (l'«Islam, *dîn wa dawla* » et « Donner à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ») sont des maximes issues de discours construits dans le contexte de la modernité telle qu'elle est vécue (différemment) par le monde occidental chrétien et le monde musulman. Elles ne s'expliquent que par le débat qui a cours dans ce contexte précis. Les deux expressions servent surtout à gérer les exigences de la modernité, à savoir la nécessité de pratiquer une certaine « sécularisation » surtout dans les affaires politiques. En tant qu'injonctions, les deux maximes n'ont de sens que dans un contexte où l'on a affaire à une réelle imbrication du religieux et du politique. Avant la Révolution française de 1789, un tel phénomène est tout à fait normal, aussi bien dans le monde chrétien que dans le monde musulman. Pour le cas tunisien, ce qui nous informe le mieux sur le degré d'imbrication du religieux et du politique est bien le « *'amal* de Tunis » (ou la pratique juridico-religieuse de Tunis). Quels enseignements peut-il nous donner sur cette question ?

2. Le '*amal* de Tunis

L'imbrication du religieux et du politique se manifeste dans plusieurs aspects de la vie sociale et politique de l'époque. Nous choisissons d'analyser la pratique juridico-religieuse de Tunis (ou '*amal* de Tunis) pour l'illustrer. Qu'est-ce que le « '*amal* de Tunis » au juste ? En quoi incarne-t-il une telle imbrication ? Commençons par l'exposé d'un cas d'espèce montrant la construction d'une nouvelle pratique juridico-religieuse à partir de la fin du XVIe siècle. Il s'agit du processus de légitimation de l'appropriation des *mawât* (terres mortes) qui appartiennent en principe à l'institution

charaïque du *Bayt mâl al-muslimîn* (littéralement Trésor des Musulmans).

Une des nouveautés introduites dans les pratiques juridico-religieuses à Tunis à partir de la fin du XVI^e siècle est l'appropriation par des particuliers des terres mortes qui relèvent en principe des prérogatives du *Bayt mâl al-muslimîn*. Il s'ensuit que le mot *mawât* est progressivement banni (ou presque) du lexique juridique de l'époque moderne¹³. Les *mawât* sont désignées, dans un premier temps, par "*ardh al-Makhzin*", puis à partir du XVIII^e siècle principalement, par "*ardh al-baylîk*". Chacune de ces notions correspond, en fait, à une phase particulière dans la dynamique du rapport qu'établissent les dirigeants ottomans à la terre morte. L'analyse de l'évolution sémantique qu'a connue le mot *hanshîr* à l'époque moderne, permet sans nul doute de rendre compte d'une telle dynamique.

Légitimer l'appropriation des *mawât* est une question fondamentale dans la logique du système en vigueur. Dans son action, le pouvoir ottoman a dû bénéficier d'abord d'un consensus général, particulièrement tunisois. Cette légitimation est acceptée et reconnue par les juristes, d'autant plus que les normes qui en résultent sont soumises à leur examen critique. Légitimées et reconnues sur le plan juridique, ces normes s'avèrent compatibles d'une part avec la pratique judiciaire locale dont le rite hanafite constitue l'une des principales composantes, depuis au moins la fin du XVI^e siècle, et le système social en vigueur, l'ordre tunisois en particulier, d'autre part.

En effet, parallèlement au processus qui aboutit à l'appropriation des *mawât* par l'État, ses dignitaires et les grandes familles maraboutiques, une pratique judiciaire, bien adaptée pour justifier l'existence de grandes propriétés constituées – du moins en grande partie – de terres mortes, se met progressivement en place. Les juristes tunisois (jurisconsultes ou *muftî*, juges ou *qâdhî*, notaires ou *'adal*) élaborent une nouvelle notion de propriété, perceptible

13 Nous avons eu l'occasion d'analyser amplement cette question dans notre travail (1999, p 45-205).

à travers les actes d'appropriation des biens-fonds. Souvent, elle est exprimée de la manière suivante : *ardh baydhâ mu'idda li-l-ihtrâth* (terre nue destinée au labour) ou encore *ardh baydhâ mu'idda li-l-izdirâ'* (terre nue destinée à la céréaliculture). L'accès à ces terres est strictement réglementé, dans le sens où la pratique juridique locale a forgé l'idée que leur utilisation, non autorisée, constitue un véritable délit : une usurpation (*ghaçb*) ou appropriation illicite (*ghawr*). Les expressions employées ont la particularité d'être toujours imprécises : elles servent surtout à en opacifier l'aspect *mawât* et à fonder la privatisation de ce qui appartient, en principe, au *Bayt al-mâl*. C'est ainsi que l'on assiste à la naissance des grands domaines fonciers, appelés *hanshîr* où s'interpénètrent les *mawât* et les terres vivifiées¹⁴.

Pour récapituler, il est vain de s'attendre à trouver dans les textes de l'époque une preuve que le mot *hanshîr* est, à l'origine, synonyme de *mawât*. Ce terme sert dans les textes – de type juridique surtout – comme un subterfuge, en ce sens qu'il permet d'opacifier le caractère *mawât* de certaines parties des terres faisant l'objet d'une appropriation privée.

Ce sont les conditions historiques des temps modernes qui amènent les élites citadines et politiques à porter un intérêt de plus en plus grand à la terre. Celle-ci devient pratiquement la principale source de revenus de cette catégorie sociale. Plus qu'une simple exigence du rite hanafite, la mainmise sur les *mawât* devient dans ces conditions la pierre angulaire du système édifié sous l'égide des Ottomans. Elle assure un contrôle plus serré de l'accès à la terre : ce qui autorise, avec d'autres moyens, un prélèvement du surproduit agricole d'une manière juridiquement justifiée.

D'après ce cas concret, le *'amal* de Tunis est, d'abord, l'effet d'une exégèse (*ijtihâd*) en matière de pratiques juridico-religieuses. L'imbrication concerne les dimensions, à la fois,

14 Le mot *hanshîr* est utilisé pour désigner à l'origine une terre fertile laissée à l'abandon. Ce n'est qu'à partir de cette époque que ce mot prend le sens de grand domaine appartenant à un maître et où se nouent des rapports sociaux tels que ceux définis par la présence des *khammâça*.

religieuses charaïques, coutumières, politiques et culturelles relevant de la vie citadine en général. A l'époque moderne, la pratique juridico-religieuse à Tunis est le produit d'une constante confrontation entre la loi charaïque et les usages imposés par les réalités politiques et sociales. En effet, le *'amal* est constamment soumis à la critique des protagonistes se réclamant ou se référant à chacune de ces dimensions : les hommes du *fiqh* à la fois malikite et hanafite, les exigences du droit coutumier, les hommes politiques et les populations citadines agissent tous sous la pression des exigences quotidiennes. De sorte que le *'amal* est constamment en reconstruction et en mouvement.

La résultante de l'imbrication du religieux et du politique incarnée par le *'amal* est l'adaptation des pratiques juridico-religieuses aux réalités locales de tous les jours, celles de la vie matérielle et économique des élites sociales et politiques. À l'arrière-fond d'une telle adaptation, il y a une demande sociale : celle des décideurs et des élites en premier lieu, celle des populations citadines d'une manière générale en second lieu.

Avec le *'amal* de Tunis, l'*ijtihâd* est inscrit dans un cadre totalement politique et territorial, de sorte que le *'amal* qui en résulte se nourrit du politique et épouse totalement le cadre de l'État territorial en construction à l'époque et le politique se construit à son tour par le développement d'une pratique juridico-religieuse. Tout se passe comme si l'exégèse en matière juridico-religieuse est dépendante du cadre politique. D'où la légitimité de l'idée de l'imbrication du religieux et du politique. De sorte que, dans la construction de cette pratique, s'imbriquent la dimension territoriale de l'État, celle de la culture citadine et la norme juridico-religieuse entretenue par la masse des *faqîh* et hommes de loi comme les notaires (*'adûl*) et autres. Parce qu'il est le produit d'un accord autour d'un certain nombre de normes et que, dans sa constitution, interviennent plusieurs acteurs politiques, sociaux et religieux (tant à l'échelle locale que centrale), un *'amal* contribue, indirectement, à construire un espace politico-culturel et, partant, étatique bien spécifique.

Le *'amal* de Tunis illustre, du moins jusqu'au XIXe siècle,

l'imbrication du politique et du religieux en Tunisie. Ainsi, sociétés civiles, oulémas et autorités politiques travaillent en étroite collaboration pour surmonter les (ou trouver des solutions juridico-religieuses aux) problèmes qui se posent au fur et à mesure. Cependant, à l'arrière-fond de cette collaboration, il y a une tension sociale qui balise tous les projets de reconfiguration de la norme juridico-religieuse. C'est dans ce sens que l'on peut dire que le 'amal de Tunis est lui-même le produit direct de cette tension qui traverse toute la période concernée par cette étude.

Il n'y a donc aucune scission entre le politique et le religieux. Cependant, si l'imbrication du religieux et du politique rattache le spirituel au temporel, elle ne les mêle pas totalement. Elle articule l'éthique religieuse au principe de gouvernement sans les confondre. C'est que l'Islam n'instaure pas nécessairement de confusion entre politique et religieux¹⁵. L'État dirige les prières qui se font au nom du commandeur des croyants (*amîr al-mu'minîn*), qui est à l'époque le sultan ottoman, et protège la religion, en même temps que la société profane dont il doit gérer les affaires¹⁶. Les oulémas produisent à leur tour le sens nécessaire pour doter l'État de la légitimité religieuse dont il a besoin. Le pouvoir cherche constamment à adapter la norme charaïque selon ses besoins pour s'assurer de la légitimité religieuse de son exercice. Religion et politique se sont toujours réciproquement instrumentalisées dans l'histoire et l'alliance entre politique et religieux n'est pas propre à l'Islam.

Il n'y a donc, à aucun moment, une coupure entre le politique et le religieux. La laïcité qui suppose la séparation totale des sphères est le résultat d'une tension entre le religieux et le politique propre au champ français. Elle n'est guère opérationnelle pour d'autres champs d'investigation, y compris l'aire européenne¹⁷ et *a fortiori*

15 Jocelyne Dakhlia, 1998 : *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'Islam*, Paris, éd. Aubier.

16 I. Ben Achour, 1992 : « *Islam et laïcité. Propos sur la recomposition d'un système de normativité* », dans *Pouvoirs, L'Islam dans la Cité*, Paris, P.U.F., septembre 1992.

17 Mondher Kilani, 2005.

dans le cas de la Tunisie au cours de la période de notre étude. L'idée de « l'autonomie des sphères » ne pose-t-elle pas, elle aussi, comme hypothèse préalable, la séparation du religieux et du politique, ou encore une « sortie de la religion » ?

En Tunisie, à l'époque qui nous intéresse, le religieux ne se conçoit pas en dehors du politique ; le politique ne se pense pas non plus sans le religieux. Il n'en reste pas moins que l'on assiste à une domestication de plus en plus forte du religieux par le politique¹⁸ ; elle se traduit concrètement par un processus de « sécularisation » des pratiques politiques. Que peut-on dire de la question de la « sécularisation » et de son processus historique en Tunisie ? Comment se manifeste-t-elle dans la vie politique et celle des institutions afférentes ?

B- De la sécularisation

Le propre de la catégorie « sécularisation » est qu'elle évoque l'idée d'un politique qui prend ses distances par rapport au religieux sans s'en détacher totalement¹⁹. Qu'en est-il de la question de la « sécularisation » dans notre champ d'investigation et comment sortir du piège ethnocentriste ?

La pensée moderniste dominante en Occident tend à prôner l'idée de la « sortie de la religion », avons-nous noté. On a cru que ce chapitre était clos et implicitement érigé en destin mondial. Se présentant comme le champion de la sécularisation et de la laïcité (bien que cette dernière soit désormais présentée comme le produit d'un débat franco-français), l'Occident fait usage (ou est nourri) de stéréotypes anciennement constitués et remontant, pour l'essentiel, à l'époque coloniale pour qualifier le monde musulman (et l'Islam tout court) de non sécularisé, voire incapable de l'être, et l'essence même de l'Islam en serait la cause. Ainsi, on parle d'« incompatibilité » de l'Islam avec ce qui fait l'originalité des sociétés européennes érigées à l'occasion comme étant des sociétés « judéo-chrétiennes ». D'où la construction

18 Nous reviendrons un peu plus loin à cette question.

19 Jean-Claude MONOD, 2002.

des deux images opposées, celle de l'Occident et celle du monde musulman ; images qui se renvoient l'une à l'autre. Un Occident laïc, sécularisé et doté de régimes politiques démocratiques d'une part, et un monde musulman profondément religieux jusqu'au fanatisme, générant des régimes antidémocratiques, nourrissant le terrorisme, l'absence de liberté individuelle et l'oppression des femmes, d'autre part.

Si l'on assiste aujourd'hui (dans le monde musulman en général) à la mise en place d'un processus de sécularisation, ce processus serait déclenché par (ou dû à l'œuvre de) la colonisation. Dans son article sur « Pouvoir religieux et pouvoir politique au Moyen Orient : de la tradition ottomane à la tradition réformiste », Pierre-Jean Luizard (2000) associe l'existence de la sécularisation dans la plupart des pays musulmans à l'aventure coloniale malgré le fait, comme il le précise, que la domination européenne dans ces pays « ne s'est pas faite au nom des idéaux laïcs » (p. 12). Faut-il admettre, comme Pierre-Jean Luizard le laisse entendre, que le projet de sécularisation dans le monde musulman est, lui aussi, commandé de l'extérieur ? Doit-on parler là aussi d'« importation » si l'on suit Bertrand Badie et Pierre Birnbaum²⁰ ou de « greffe » si l'on suit Jean-François Bayart²¹ quand ils parlent tous de l'État et de la modernité dans le monde musulman ?

Selon cette allégation, le phénomène de la sécularisation serait, d'une part, très récent dans l'aire musulmane et en Tunisie en l'occurrence, et, d'autre part, « importé » d'Europe par le biais de la colonisation. Une telle assertion ne résiste pas aux faits Il faut donc historiciser la sécularisation. C'est, nous semble-t-il, la meilleure façon de dépasser le discours européocentrique qui évacue toute historicité au phénomène. Nous préférons partir des cas d'espèce contextualisés pour mieux saisir le phénomène de sécularisation en Tunisie à l'époque moderne.

20 Selon B. Badie et P. Birnbaum (1978, 178 et 181) l'État en Afrique et en Asie serait un « pur produit d'importation », voir également B. Badie (1986 et 1992).

21 Bayart, J.-F. (éd.), 1996.

Disons d'emblée que les sociétés musulmanes, en Tunisie et ailleurs, ont toujours su générer, au cours de leur histoire, un espace politique plus ou moins dégagé du sacré. Mais c'est avec l'émergence d'une certaine modernité que le politique tend à prendre de plus en plus ses distances par rapport au religieux. Telle qu'elle est définie, la sécularisation représente l'un des aspects majeurs de la modernité d'une manière générale. Elle n'est guère spécifique à une aire culturelle particulière. Prise dans ce sens, cette catégorie pourrait être opérationnelle quand il s'agit de sociétés non européennes, musulmanes en l'occurrence. Pour montrer comment est vécue la sécularisation, nous focalisons nos investigations sur "le cercle de l'équité" dans un premier temps, puis sur un ensemble de pratiques introduites par le politique dans le champ qui relève en principe de la *charî'a*.

1. Le "cercle de l'équité" : quand le religieux est totalement évacué du politique²²

Le développement récent de l'intégrisme musulman a provoqué chez les spécialistes une focalisation accentuée sur les acteurs religieux, accréditant l'idée d'un enchevêtrement du religieux et du politique en Islam. Une telle idée, trop systématique, ne résiste pas à la confrontation des faits historiques. En effet, les faits montrent que les oulémas, quand ils ont affaire à la scène politique, se réfèrent souvent à une conception foncièrement séculière de l'ordre politique. L'usage dans la littérature sultanienne de la figure du « cercle de l'équité » en constitue une preuve²³.

Le « cercle de l'équité » se présente selon les séquences suivantes : « Il n'est pas de sultan sans armée, pas d'armée sans impôts, pas d'impôts sans prospérité des sujets, pas de prospérité des sujets sans justice, pas de justice sans sultan, et pas de sultan

22 Nous nous inspirons fortement ici d'une communication intitulée « De l'équité dans l'allégeance » présentée par Jocelyne Dakhlija dans le cadre du colloque « Villes et territoires au Maghreb : mode d'articulation et formes de représentation », organisé à Tunis les 18-20 septembre 1998, sous la coordination de Abdelhamid Hénia. Voir également Jocelyne Dakhlija (1998, chap. IV).

23 Sur la littérature sultanienne, voir A. Allam, 1991.

sans armée, etc. »²⁴. Il évacue totalement la dimension religieuse de l'exercice du pouvoir, en ce sens que l'ordre politique se définit sans qu'en aucun endroit la sphère religieuse intervienne de manière nécessaire dans cet équilibre. C'est une relation strictement séculière au politique.

Le « cercle de l'équité » est donc un système de maximes rapporté à une sagesse préislamique²⁵. La *Muqaddima* d'Ibn Khaldûn mentionne à plusieurs reprises le cercle de l'équité. « Lieu commun » du politique, il est présent en Tunisie dans les chroniques de la période moderne, sans cesse reproduit par les *'âlim* surtout proches du politique. Dans le même ordre d'idées, les ouléma insistent également sur la prééminence du principe de l'équité sur la vraie foi. On rappelle très souvent à ce propos les dires d'al-Ghazâlî : « un seul jour de justice d'un sultan équitable vaut mieux que soixante années de piété »²⁶. L'équité est donc prônée en dehors de toute considération de légitimité religieuse. Ainsi, le cercle de l'équité exprime une conception séculière, a-religieuse, du lien politique. Une telle conception ne peut apparaître si l'on se focalise sur des modèles de sainteté et de légitimité religieuse.

2. Incursion du politique dans le champ religieux

Si la figure du cercle de l'équité nous informe sur le processus de sécularisation d'une manière générale dans le monde musulman, le champ historique propre à la Tunisie au cours de la période moderne livre un certain nombre de cas d'espèce montrant comment un tel phénomène se met concrètement en place. S'il y a un objet où l'on peut réellement observer le phénomène de sécularisation, c'est bien l'examen du rapport qu'entretient le politique avec les institutions relevant en principe du domaine de la *charî'a*, comme le « *bayt al-mâl* », la justice (*al-qadhâ'*) et la

24 J. Dakhliya, 1998, p. 121 ; Marc Gaboriau attribue la codification de ce modèle aux théoriciens iraniens (2000, p. 23-24).

25 Transcender le temps islamique en remontant aux temps préislamiques, en principe temps tabous, s'observe également de plus en plus fréquemment chez les historographes tunisiens à partir du XVIIe siècle, voir nos articles (2010).

26 Cité in J. Dakhliya, 1998, p. 121.

diyya (ou la compensation du sang). Nous choisissons de focaliser dans ce qui suit sur le rapport qu'entretient le pouvoir politique en Tunisie de l'époque avec ces institutions qui ont bénéficié dès le début de l'Islam d'un travail de codification.

a. Quand les prérogatives du *Bayt al-mâl* sont usurpées par le *Bayt khaznadâr*

Nous partons de l'injonction rapportée par *Kitâb al-'ajwiba* de Qâsim 'Azzûm, mufti malikite à Tunis vers la fin du XVIe siècle : « *al-Hubusu wa jânib bayt al-mâl lâ yuhâzu 'alayhimâ bi-wajh* » (ce que nous traduisons par : « on ne doit en aucune manière s'approprier ce qui appartient aux fondations habous et au Trésor des Musulmans »)²⁷. Nous en déduisons une certaine colère chez certains *faqîh-s* de l'époque face aux pratiques illicites qui touchent à l'intégrité des fondations *waqf* et à l'institution de « *Bayt mâl al-muslimîn* ». L'injonction laisse entendre également l'existence d'un débat, sur la scène publique de l'époque, relatif à la manière de gérer ces deux vénérables institutions. En effet, ces dernières sont réputées pour être gérées selon les principes de la loi charaïque par excellence. Le « *Bayt al-mâl* », plus particulièrement, est supervisé en principe par le détenteur suprême de l'exercice du pouvoir. Cependant, la gestion quotidienne de ses affaires est strictement contrôlée par un corps d'hommes de loi avec à leur tête le *qâdhî* en exercice. Si c'est le cas, quel sens peut-on donner à cette injonction? A quel niveau se situe le dépassement de la norme charaïque et quelle en est la logique ?

Nous focalisons dans ce point sur les transformations que subit l'institution du *Bayt al-mâl*²⁸ et plus particulièrement sur l'usurpation de ses prérogatives par l'institution du *Bayt Khaznadâr* créée par les Mouradites au XVIIe siècle. C'est l'institution qui met fin pratiquement à l'essentiel des prérogatives du *Bayt al-mâl*.

27 Qâsim 'Azzûm, 2006, t. 5, p. 212.

28 Nous avons vu plus haut comment un processus est mis en place en Tunisie, dès la fin du XVIe siècle, aboutissant à l'appropriation pure et simple des terres mortes (*mawât*) qui, en principe, relèvent exclusivement du *bayt mâl al-muslimîn*.

Institution charaïque par excellence, le *Bayt al-mâl* est infranchissable par tout processus de sécularisation. Pour preuve, il est resté, jusqu'à sa suppression avec l'indépendance en Tunisie, le haut lieu où ne s'appliquent – du moins théoriquement – que les préceptes de la loi charaïque. Il n'est guère touché par les pratiques profanes. Les autorités politiques de la période moderne et coloniale, se sont abstenues d'éliminer le *Bayt al-mâl*, bien qu'il soit progressivement vidé de ses principales fonctions depuis les débuts du XVIIe siècle, avec la mise en place du régime beylical, mouradite d'abord, husseinite ensuite. Cependant, comme on peut le déduire de l'injonction rapportée par Qâsim 'Azzûm, ses prérogatives sont objets d'usurpation dès la fin du XVIe siècle. Le phénomène se précise d'une manière plus claire le jour où les Mouradites (1730-1702) procèdent à la mise en place d'une caisse centrale, nommée *Bayt khaznadâr*, dépendant directement de la personne du bey régnant. Elle n'est l'objet d'aucun contrôle charaïque, contrairement au *Bayt al-mâl*. Le *Bayt khaznadâr* draine tous les revenus collectés par le bey en tournée à l'intérieur du pays à la tête de la mehalla. Des revenus fiscaux, le *Bayt al-mâl* ne conserve désormais, et pour un moment seulement – c'est à dire jusqu'au règne de Husayn Bin 'Alî (1705-1735) – que ce qu'il avait l'habitude de percevoir au temps où il était supervisé par l'institution du Divan²⁹. Il s'agit de maigres revenus procurés par la taxe *al-jazâ'* et ceux procurés par la taxe locative sur les biens urbains de rapport dans la ville de Tunis. Ces taxes finissent par être abolies avec Husayn Bin 'Alî, qui les remplace par d'autres qui relèvent directement des prérogatives du bey, c'est-à-dire du *Bayt khaznadâr*. Progressivement, le *Bayt al-mâl* est réduit à ne s'occuper pratiquement que des biens-fonds en déshérence, soit de l'héritage de ceux qui meurent sans laisser un héritier mâle.

Évidemment, toutes les prérogatives du *Bayt al-mâl* sur les terres *mawât* sont usurpées par les autorités politiques,

29 Le Divan n'a eu la réalité l'exercice du pouvoir que pendant un court intermède, soit des débuts des années 1580 jusque vers 1598, au temps où l'exercice du pouvoir est collégial, au profit des hauts officiers turcs, les *bulukbâshiya*, puis, à partir de 1591, au profit du corps des raïs appelés *dey-s*.

pratiquement quelques années seulement après l'installation du pouvoir ottoman. La gestion des *mawât*, à partir de 1574, ne relève plus du *Bayt al-mâl*. C'est le pouvoir turc, représenté dans une première phase par le Pacha puis dans une seconde par le Divan turc qui supervisera une telle gestion. Avec la montée de l'institution beylicale et surtout au temps de Hussein Ben 'Alî (1705-1735), la gestion des *mawât* relève du bey. L'occultation du mot *mawât* au profit de celui de *hanshîr* en est une illustration éclatante³⁰.

Quant à l'institution habous, elle assiste, elle aussi, à une modification radicale qui finit par autoriser l'aliénation pure et simple des biens-fonds *waqf*. Elle est symbolisée par l'émergence de ce que l'on appelle à partir du XVIIe siècle *inzâl*³¹. *Toutes ces pratiques, qui touchent les intérêts matériels de ces deux vénérables institutions, expliquent la raison d'être de l'injonction rapportée par Qâsim 'Azzûm. C'est que la raison d'État semble à chaque fois l'emporter. Le même phénomène semble se vérifier également avec l'institution de la diyya.*

b. Quand la diyya charaïque est soumise à la raison d'État

Étymologiquement la *diyya* signifie ce qui est donné en compensation³². Son origine remonte aux coutumes préislamiques propres à l'organisation tribale de la société d'Arabie de l'époque. Dans ce contexte, la *diyya* est un substitut du droit de vengeance privée³³. L'Islam confirme l'institution en la fixant dans la législation coranique³⁴. Il en ressort que le bénéficiaire de la *diyya* est naturellement la victime ou ses ayants droit³⁵. Son montant est tarifé et fixé, sauf accord contraire des parties³⁶. Il n'est dû intégralement que si la victime est un Musulman de sexe masculin

30 Voir plus haut.

31 À propos de la pratique de l'enzel, lire notre travail (1999, p. 103-111).

32 E. Tyan, 1978, p. 350.

33 E. Tyan, 1978, 351 ; Alî Sâdiq Abû Hayf, 1932, p. 11-23.

34 E. Tyan, 1978, p. 351.

35 Alî Sâdiq Abû Hayf, 1932, p. 58.

36 E. Tyan, 1978, p. 351.

et de condition libre³⁷. La *diyya* de la femme est la moitié de celle de l'homme. Celle du *dhimmî* (protégé, Juif ou Chrétien) est du tiers ou de la moitié dans les opinions majoritaires ; les Hanafites admettent l'égalité. Ainsi, la *diyya* dans la législation islamique apparaît, tout à la fois, comme une réglementation du droit de vengeance privée, une mesure de répression et un moyen de réparation du préjudice. Telles sont les caractéristiques essentielles de la *diyya* telles qu'elles sont stipulées par le *char'* au début de la période islamique.

En Tunisie, à l'époque qui nous préoccupe, la *diyya* ne semble pas avoir conservé toutes ces connotations³⁸. Dès 1676-1677, date du registre fiscal le plus ancien qu'on ait aux *Archives Nationales de Tunisie*, la *diyya* (devenue simplement une imposition pécuniaire) est traitée comme un revenu du beylik. La totalité du montant des *diyya* va directement aux caisses centrales³⁹. Rien dans le registre ne prouve qu'une partie de la *diyya* soit donnée aux parents des victimes⁴⁰. Ainsi, telle qu'elle est conçue désormais dans le système beylical, la *diyya* devient une affaire de l'État. Ici, le paiement de la *diyya* ne signifie plus un substitut du droit de vengeance privée. Cela prouve que le droit de vengeance n'est plus une affaire privée. Il relève désormais de l'État. La réparation du préjudice revient par voie de conséquence à l'État ; tout se passait comme si le crime était perçu comme une atteinte à la raison d'État. Ceci s'explique par l'affermissement du pouvoir beylical à l'époque ; autrement on comprend mal comment il aurait pu réduire la *diyya* à sa simple expression répressive. En effet, le montant exorbitant de la *diyya* tend à dissuader les acteurs de commettre des homicides,

37 Alî Sâdiq Abû Hayf, 1932, p. 50-52 et 61-75.

38 Sur la *diyya* et ses pratiques en Tunisie à l'époque moderne, lire : A. Hénia, 1980, p. 244-248 ; M.-H. Chérif, 1984-86, t. 1, p. 220-229 ; J. Ben Tahar, 1995, p. 17-87.

39 Archives nationales de Tunisie, registre n° 1 (daté de 1676-1678), *passim*.

40 D'après Hammûda Bin 'Abdul 'Azîz qui achève son livre *al-Kitâb al-bâshî* (manuscrit de la Biblio. Nat. de Tunis, n° 351) vers 1777, les parents de la victime perçoivent de leur côté une *diyya* à part. Les documents ne laissent aucune trace d'un tel arrangement entre les parties en présence.

notamment dans les régions de l'intérieur où le pouvoir beylical est faiblement représenté.

Depuis le XVIIe siècle, le beylik a donc confisqué, à son profit, le produit de la *diyya* et en a fait un droit "régalien", source de revenus et moyen de pacification des campagnes et surtout d'affermissement du pouvoir étatique. Telle qu'elle est pratiquée, la *diyya* en Tunisie, au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, n'a plus rien à voir avec celle codifiée par la législation coranique. Ni les montants de la *diyya*, ni sa destination finale ne sont conformes aux préceptes de la *charî'a*. La raison d'État, encore une fois, l'a emporté. Sur ce plan donc, les titulaires du pouvoir politique en Tunisie au cours de la période indiquée ont nettement pris leur distance par rapport à la *charî'a*.

Au terme de cette enquête, il s'avère que la « sécularisation », catégorie produite par la modernité française, n'a pas connu la genèse d'une formulation équivalente dans la langue arabe. Une traduction récente est donnée au mot sécularisation : " *'ilmâniya*" ou "*dunyawiya*". Il existe une différence importante entre les processus de modernisation en Tunisie et en Occident d'une manière générale. En Europe, l'Église a constitué, au moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une force sociopolitique concurrente, voire dominante. Dans le cas des pays musulmans, en général, il n'existe pas un corps religieux fortement constitué et organisé comme l'Église catholique. On y trouve plutôt une longue tradition de cohabitation du religieux et du politique.

La comparaison des itinéraires des cas tunisien et français le montre bien. En France, la modernité a généré une coupure du politique (ou du moins un discours politique exhortant la coupure) avec l'Église, plus particulièrement avec la Révolution française de 1789. En Tunisie, la modernité n'a provoqué aucune coupure entre le politique et le religieux.

Cependant, c'est la raison d'État qui prend à chaque fois le pas sur la raison du *char'*. Que ce soit au niveau de la gestion des affaires relevant autrefois du *Bayt al mâl*, ou au niveau de certaines pratiques judiciaires comme la *diyya*, ou fiscales comme

le ‘*ushur*⁴¹, on note à chaque fois une distanciation entre ce que stipulent à l’origine les préceptes du char’ et le vécu de ces institutions. Le politique prend de plus en plus ses distances par rapport au religieux. C’est le fonds même de la sécularisation. Des expressions toutes faites sont entretenues par les ouléma pour justifier le caractère de plus en plus séculier de certaines pratiques politiques : « *li-l-dharûrati ahkâm* » (littéralement : « la nécessité impose ses lois [que la *sharî’a* n’autorise pas]”), ou encore « *al-dharûrât tubîhu al-mahdhûrât* » (« les nécessités autorisent les pratiques illicites »). C’est au nom de la *maçlaha* (ou “bien social”) que l’illicite est accepté. Qui décide de la nature de la *maçlaha* ? C’est évidemment une prérogative d’abord du titulaire du gouvernement des affaires des Musulmans à qui ces derniers ont accordé leur serment d’allégeance (ou *bay’a*). Le débat sur ce plan est constamment à l’ordre du jour. Une tension sociale entre les acteurs est, elle aussi, constante, même si elle n’apparaît pas au grand jour d’une manière fréquente. L’injonction rapportée par Qâsim ‘Azzûm, révèle indirectement l’existence d’un débat entre les *faqîh-s* de l’époque à propos de ce processus de sécularisation des institutions réputées jusque-là charaïques. Il n’en reste pas moins qu’une gestion politique des affaires du religieux est de plus en plus prégnante.

C- La gestion politique du religieux

En Tunisie, la position de l’homme de Dieu (‘*âlim*, *walî* et *murâbit* ou gestionnaire de la sainteté) par rapport au pouvoir politique n’a pas été uniforme durant les périodes historiques : il est parfois de son côté, d’autres fois, il est dressé contre lui. On distingue, en gros, deux grandes phases marquées par la nature de l’exercice du pouvoir. La première est marquée par un exercice plutôt polycentrique ; elle finit, en gros, avec le déclin du pouvoir hafside (XVIe siècle). La seconde est marquée par une formation

41 Dans la pratique fiscale en Tunisie à l’époque moderne, l’impôt ‘*ushur* (ou dîme) n’a de charaïque que le nom. D’une manière générale, ni son montant ni son mode de perception ne correspondent à ce qui est stipulé par les préceptes islamiques.

politique surtout étatique ; elle se précise plus particulièrement avec l'affermissement du pouvoir beylical mouradite (1630-1702) d'abord, husseinite ensuite (à partir de 1705). Comment se présentent les rapports du pouvoir politique avec les hommes de Dieu durant ces périodes ? Et quels enseignements peut-on en tirer pour mieux saisir les rapports du religieux et du politique dans la Tunisie moderne ?

1. Quand l'exercice du pouvoir est polycentrique

Dans la phase marquée par un système polycentrique, les Hafsides n'ont jamais pu imposer leur souveraineté sur un territoire déterminé. Les notables locaux, les *walî* et les '*âlim* constituent, chacun à sa manière et dans son domaine propre, un véritable contre-pouvoir plus ou moins fort vis-à-vis du prince. Les *walî* et les '*âlim*, plus particulièrement, constituent parfois des pouvoirs subversifs et redoutables⁴². Les saints et leurs zaouïas jouent le rôle de refuge (*malja*'), tant sur le plan matériel qu'immatériel, parfois contre le pouvoir des Hafsides. Ils tirent très souvent leur charisme de cette opposition. Ils se présentent comme les défenseurs des faibles et des démunis. L'une des dernières figures de saint répondant à cette image dans l'espace tunisois serait Abû-l-Ghayth al-Qashshâsh : s'il marque la fin d'une période d'exercice du pouvoir, il en annonce aussi une nouvelle.

2. L'épisode d'al-Qashshâsh et ses ambitions politiques⁴³

Abû-l-Ghayth al-Qashshâsh est un saint ayant vécu à Tunis au

42 N. Amri-Salameh (2006) montre dans son article comment les hommes politiques dans l'Ifrîqiya médiévale redoutent les malédictions des saints (*walî*).

43 Sur l'épisode d'al-Qashshâsh, nous sommes relativement bien renseignés. Outre le texte de Nûr al-Armâsh (al-Muntaçir ibn al-Murâbit ibn Abî Lihyâ al-Gafsî, 1998 : Nûr al-'armâsh fi manâqib al-Qashshâsh, étude et établissement du texte par Hussein Boujarra et Lotfi Aïssa, Librairie al-Atika, Tunis) qui informent d'une certaine manière sur al-Qashshâsh, sur son époque et ses protagonistes, nous disposons également des études qui éclairent suffisamment notre objet. Il s'agit des passages que consacre Ahmed Abdesselem à al-Qashshâsh (1973, p. 25-26, 149-153) ; de l'introduction de H. Boujarra et L. Aïssa consacrée à l'édition du texte Nûr al-Armâsh ; de la présentation critique de ce dernier texte due à la plume de Sami Bargaoui (1999) ; enfin de l'article de H. Boujarra (2006). Le développement que nous exposons ici puise dans ces différents textes. Cependant notre lecture des faits est globalement différente de celles de ces auteurs.

début de l'époque ottomane et décédé en 1622. Né vers 1550-1551, issu d'une famille tunisoise déjà maraboutique, le *walî* tunisois a construit son *leadership* au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Le contexte est marqué par l'absence d'un pouvoir fort. Les Turcs, installés à Tunis après leur victoire sur les Espagnols en 1574, ne tiennent pas encore les rênes du pouvoir, du moins jusqu'aux débuts du XVII^e siècle. L'heure est donc à l'exercice d'un pouvoir plutôt polycentrique.

Face à ce pouvoir ottoman vacillant, le saint entend préserver son *leadership* et défendre son autonomie. Il réussit à s'imposer « à ses contemporains, écrit Ahmed Abdesselem, par une puissance concrète, constituée, si l'on peut dire, par de nombreux et vastes domaines, par des relations politiques comprenant même le Sultan ottoman et, en Tunisie, par une clientèle nombreuse, reconnaissante ou intéressée, et un réseau d'agents et de correspondants couvrant tout le pays (...). A lire *Nûr al-armâsh*, on a l'impression que les mosquées et zaouïas de Tunis et de bien d'autres lieux, avec leurs biens habous, dépendaient souvent d'Abû-l-Ghayth ».⁴⁴

La zaouïa al-Qashshâshiya dispose d'un patrimoine foncier immense ainsi que de revenus provenant de ses fidèles tant de la ville de Tunis que des régions de l'intérieur. Une caravane⁴⁵ fait régulièrement le tour des zaouïas affiliées pour récolter ces offrandes (*futûh*). Les adeptes (*fqîr*) se chargent d'escorter les caravanes qui acheminent ces revenus de l'intérieur du pays. Les zaouïas, se réclamant de la protection du saint, s'étendent dans tout le pays. Il percevait en outre la *zakât* et le '*ushur* de ses "*ra'âyâ*" (sujets). Autant dire que ces revenus permettent au *walî* « de jouer un rôle primordial dans la vie sociale et politique de la cité. »⁴⁶.

Les sources montrent comment le *walî* joue un rôle dans la dynamique de la vie politique à Tunis, notamment dans la crise

44 A. Abdesselem, 1973, p. 152-153.

45 La caravane de la zaouïa al-Qashshâshiya rappelle la mahalla – colonne militaire – conduite par le Makhzen, deux fois l'an, depuis l'époque hafside pour collecter les impôts.

46 S. Bargaoui, 1999.

qui a conduit au coup d'État de 1591 provoquant un changement profond dans les structures de gestion des affaires politiques de la régence. Le *walî* a su mettre à profit l'absence d'un pouvoir central fort. Il a imposé également sa prééminence sur les autres zaouïas et sur les *'ulémâ* de son époque. Ces derniers ont mal accepté son surcroît de puissance, concrétisé par une mainmise sur la plupart des *waqf-s* des institutions religieuses dans la ville de Tunis et sa région⁴⁷. Une telle situation ne peut pas ne pas provoquer des réactions de la part des autorités politiques et des *'âlim-s* alliés au pouvoir turc. Le conflit est déclenché au grand jour quand émerge, pour la première fois depuis 1574, un *leader* qui prétend au monopole de l'exercice du pouvoir. En effet, dès 1598 'Uthmân dey impose son autorité à tous ses concurrents turcs. Il monopolise l'autorité politique et entend tarir les autres sources du pouvoir. Le conflit entre Qashshâsh et 'Uthmân Dey éclate à propos des questions fiscales. Celles-ci traduisent la dimension politique du litige⁴⁸. Il remet en cause le statut d'al-Qashshâsh et l'oblige à entrer en résistance. En interdisant au *walî* de prélever les taxes foncières⁴⁹, 'Uthmân dey entend lui retirer toute source d'allégeance à sa personne⁵⁰.

Désormais, une tension commande les rapports entre le saint et le pouvoir turc. Ce dernier cherche à monopoliser la centralité politique et à imposer sa suzeraineté. C'est à partir de ce minimum exigé que le pouvoir turc commence à composer avec les autres

47 H. Boujarra, 2006.

48 Tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier ont relevé cette dimension politique dans le litige qui a opposé al-Qashshâsh aux autorités turques de l'époque ; voir plus haut note 42. Boujarra et Aïssa ont attiré l'attention sur le fait qu'al-Qashshâsh ne cesse de tenter de mobiliser les Tunisois (« ta'lib al-shâri' » ou « mobiliser la rue », écrivent-ils p. 57). Les mêmes auteurs attirent l'attention sur les rumeurs que fait circuler le walî sur sa décision de quitter la ville de Tunis pour provoquer ainsi la colère divine [نشر إشاعة رحيله المقترنة بحلول الغضب الإلهي] (ibidem, voir aussi p. 59). La hijba est bien une action politique menée contre le pouvoir turc. Les éditeurs du Nûr al-Armâsh ont bien relevé le caractère subversif de la hijba du walî, mais n'attribuent à l'action aucun projet politique.

49 Nûr al-Armâsh, p. 273.

50 La pression du pouvoir turc tend à asphyxier la zaouïa d'al-Qashshâsh en sapant ses fondements matériels, voir H. Boujarra, 2006, p. 106.

forces sociopolitiques de la régence. Al-Qashshâsh ne veut pas se soumettre à la domination turque et reconnaître sa suzeraineté. Plutôt que de se « clientéliser » et prêter allégeance aux dirigeants ottomans, il préfère se retirer dans sa zaouïa et opter pour une auto-réclusion (*hijba*) en guise de protestation.

Auparavant, le *walî* fait connaître son intention de quitter Tunis avec le risque de la priver de sa *baraka*. Il s'est adressé à ses adeptes en ces termes : « Ô *fuqarâ'*, il n'y a pas d'échappatoire possible à une longue absence ; et notre retour n'aura lieu, *in shâ' Allâh* [si Dieu le veut], que lorsque nous aurons triomphé⁵¹. » Il prend la décision de s'enfermer dans sa zaouïa et de s'interdire tout contact avec le monde extérieur. La *hijba* (ou auto-réclusion), un procédé à caractère mystique, est utilisée par Abû-l-Ghayth al-Qashshâsh dans un but purement politique.

C'est cette dimension politique dans la vie et l'action du *walî* qui constitue le point focal de notre analyse. La dimension religieuse et sacrée du personnage ne sort pas de l'ordinaire du genre⁵². En effet, tout indique qu'al-Qashshâsh est bien animé d'une ambition politique et cherche à mettre en place un projet de pouvoir théocratique, confronté à un autre politico-militaire de type étatique. Les citoyens tunisois ont donc à choisir entre deux modèles politiques : celui d'al-Qashshâsh, fondé sur la sainteté miraculeuse, et celui des Turcs installés à Tunis depuis 1574, tirant leur force de la modernité de leurs techniques militaires, administratives et politiques, tendant à instaurer une centralité politique territoriale de type séculier et à tarir toutes les autres sources de pouvoir. L'un ne peut exister avec l'autre. Chacun prétend détenir la légitimité politique avec des assises sociales et des symboles de pouvoir. Porteur de la *baraka* et de la bénédiction divine, protecteur des faibles et des institutions religieuses, et disposant à la fois d'un capital religieux et matériel, Abû-l-Ghayth al-Qashshâsh mobilise toute une population de *fqîr* (ou adeptes) pour des fonctions multiples (actions du mysticisme, travaux

51 Cité in H. Boujarra, 2006, p. 106.

52 S. Bargaoui, 1999.

agricoles, maçonnerie, collecte des loyers ou taxe, collecte des offrandes, militaire pour le *jihâd* ou guerre sainte contre les mécréants, etc.). La zaouïa possède tous les signes et symboles que peut avoir un État en place : une *mahalla*, un drapeau ou étendard portant le slogan suivant : « *al-Qashshâsh walî al-Allâh* », dispose de biens-fonds consistants au point de provoquer la jalousie des Turcs. Par sa *hijba*, al-Qashshâsh cherche à théâtraliser son opposition au pouvoir turc, notamment à celui, très offensif, de ‘Uthmân dey, et à faire accepter son modèle d’exercice du pouvoir comme l’alternative à celui des Turcs. Tout se passe comme s’il poussait, par cette forme d’opposition, les populations de la ville de Tunis, mais aussi des autres villes où il a des adeptes, à prendre position en faveur du modèle politique qu’il représente.

Les populations citadines n’ont soutenu al-Qashshâsh d’aucune manière. Même si les populations continuent à vouer un culte pour le saint homme, elles restent profondément portées vers un régime politique de type moderne, plutôt séculier ; et le modèle turc en est la meilleure expression qui se présente à elles. Alî Thâbit, un des rares membres de l’élite politique d’origine autochtone de la ville de Tunis, ne cesse de manifester son opposition aux prétentions politiques d’al-Qashshâsh. Il défend bec et ongle le pouvoir des Turcs contre celui de la zaouïa.

Devant l’échec de son action pour imposer son modèle de gouvernement, al-Qashshâsh se résigne, sort de sa *hijba*, accepte de faire toutes les concessions possibles et se soumet aux réalités qui s’imposent à lui⁵³. La réconciliation avec la zaouïa rivale al-Bukriya de Bâb Souïka constitue la manifestation la plus éclatante de ce revirement. La zaouïa al-Bukriya, parfaitement soumise au pouvoir turc et alliée à lui tout autant que le reste des citoyens de Tunis et des autres villes, a en effet focalisé l’opposition à l’action d’al-Qashshâsh. La réconciliation est scellée par une relation matrimoniale engageant profondément l’avenir de la zaouïa al-Qashshâshiya et la famille du *walî*. Le saint concède de donner

53 La fin de la *hijba* se situerait au printemps 1621, soit un peu moins d’un an avant son décès (hiver 1622).

en mariage son unique fille et unique héritière à Tâj al-‘Ârifîn al-Bukrî⁵⁴. Avec une telle alliance, al-Qashshâsh accepte de fusionner sa zaouïa avec celle des Bukrî. Autant dire que désormais le *walî* n’envisage aucun avenir à ses ambitions politiques. Ainsi, l’avenir politique n’est plus dans le mysticisme et dans la théocratie, mais plutôt dans un modèle politique moderne, séculier. La soumission d’al-Qashshâsh est l’expression même de la domestication des hommes du sacré et du religieux par le pouvoir politique à Tunis.

3. Domestication des hommes de religion par le politique

A partir des années 1630, on assiste à la mise en place progressive d’un pouvoir centralisé, symbolisé par l’émergence de l’institution du bey, d’abord avec la dynastie Muradite jusqu’au début du XVIIIe siècle, puis celle des Husseinites à partir de 1705. Le pouvoir central dynastique arrive à son plus haut degré d’affermissement plus particulièrement vers la fin du XVIIIe siècle avec le règne de Hamouda Bâshâ (1782-1814). Le pouvoir beylical réussit à imposer sa domination sur un territoire avec des frontières délimitées, amoindrit ainsi les autonomies de toutes sortes et tarit les autres sources de pouvoir (tribal, maraboutique et autres). C’est dans ce contexte général que se réalise progressivement la domestication des hommes de religion : saints ou gestionnaires de la sainteté et ouléma.

Le ‘*âlim* et le *walî* se conçoivent, désormais, dans une logique étatique et exercent leur pouvoir dans la même logique. Avec l’affermissement des structures de l’État, les élites du savoir et de la sainteté finissent par s’inscrire dans des relations clientélistes avec le pouvoir en place, et contribuent, à leur manière et à partir de leur terrain propre, à renforcer l’étatisation. La domestication des élites du savoir religieux et des gestionnaires de la sainteté ne peut être interprétée comme une totale sujétion envers le politique, bien au contraire. Les élites religieuses et les gestionnaires

54 Au mariage de l’unique fille du walî, Um Hânî, avec Tâj al-‘Ârifîn al-Bukrî, ont assisté les symboles du pouvoir turc de l’époque : Yûsuf Dey, Murâd Bey, Rajab Bey, le Qâdhî afandî (Nûr al-armâsh, 74).

de la sainteté, désormais notabilisés⁵⁵, bénéficient d'une large autonomie. Désormais, la figure du *'âlim* et celle du marabout (*murâbit*) fonctionnent dans le cadre d'une logique d'État qui a ses propres exigences. Les liens personnels, qui prennent la forme de rapports contractuels, se concrétisent surtout dans les décrets de protection et de *tawqîr* accordés à ces élites. Pour celles-ci, cela signifie implicitement une allégeance au prince qui, en retour, leur doit protection matérielle et symbolique : il les préserve des empiètements possibles à leur autorité ; il leur garantit de ne pas être traités comme les gens communs (*'amma*) ; surtout, il leur donne accès à un certain *jâh*, c'est-à-dire à une certaine puissance dans la vie publique. S'inscrire dans le processus de formation de l'État moderne⁵⁶ est, pour les *'âlim* et les gestionnaires de la sainteté, une forme d'adaptation aux nouvelles conditions de l'exercice du pouvoir, tant à l'échelle de l'entité à laquelle ils appartiennent qu'à celle de la configuration sociopolitique globale.

Les sociétés citadines ont pratiquement opté pour le modèle politico-militaire turc, un modèle plutôt séculier, du moins jusqu'à une certaine limite. La domestication du religieux par le politique est, certes, initiée par le politique. Cependant, elle est aussi réalisée par l'action des populations citadines qui ont contribué, d'une manière insidieuse mais certaine, à sa réalisation. Ainsi, on assiste à la mise en place d'une conception de pratiques juridico-religieuses largement dominée par le pouvoir politique. Si un équilibre s'observe entre le religieux et le politique, c'est bien dans le cadre de cette conception. On ne peut pas en dire autant à une époque précédente où l'exercice du pouvoir est plutôt polycentrique. Alors le *'âlim* et le *walî* ne sont guère soumis au souverain, ils sont tout au plus ses alliés. La domestication des *'âlim* et *walî* s'est accompagnée de toute une manœuvre de

55 A. Hénia, 2006, p. 11-37.

56 - Nous nous inscrivons en faux contre l'idée européocentrique d'une « modernité étatique » ayant un chemin unique pour l'atteindre, inventée de toutes pièces par l'historiographie française nationale ou nationaliste au XIXe siècle qui a fait de l'État-Nation la forme achevée de l'histoire de l'État. Nous suivons ici P. Bourdieu, O. Christin et P.-E. Will (2000, p. 3-12.).

clientélisation. L'absence d'illusion sur la légitimité proprement religieuse du souverain a beaucoup aidé dans ce sens. La légitimité religieuse du bey est en fait tirée de sa capacité à assumer le pouvoir dans un cadre déjà établi, à rendre la justice et à protéger le « bien social » (*al-maṣlaha*) des Musulmans et le consensus (*'ijmā'*), avec une répulsion pour l'action violente minoritaire (la *fitna*). La légitimité du souverain et celle des ouléma semblent complémentaires. Cependant, il ne faut pas penser que le pouvoir politique n'a pas eu recours à des outils de légitimation en dehors du champ strictement religieux. Les exemples sur ce point ne manquent pas. Le discours de la réforme (*iṣlāh*) est exprimé par plusieurs mots du langage politique de l'époque. Le discours de la réforme *iṣlāh* est pratiquement présent depuis que la construction étatique commence à prendre forme à partir du XVII^e siècle avec le pouvoir muradite. Récurrente, la réforme est sans cesse remise à l'ordre du jour.

La domestication des ouléma et des gestionnaires de la sainteté, au cours de la période de notre étude, a fait que la politique est sans cesse envahissante dans les domaines relevant théoriquement du *char'* et du religieux en général. L'évolution connue par les institutions charaïques, comme le *Bayt al-mâl* et le Conseil du *char'* qui ont perdu leurs prérogatives au profit d'institutions de substitution créées par les hommes politiques, en est une preuve tangible. Les hommes politiques ne cessent d'agir pour monopoliser l'exercice du pouvoir, y compris celui de la justice. Il est vrai que cette fonction n'est guère étrangère aux prérogatives du prince ; traditionnellement, elle est fondamentale pour la légitimité de son pouvoir. Cependant, on a toujours distingué la justice politique, celle du prince et de ses agents, de la justice religieuse, celle des hommes de religion (*qâdhî, mufti, etc.*)⁵⁷. Progressivement, le Conseil du *char'* à Tunis finit par dépendre totalement de la personne du bey⁵⁸. Ce processus ne s'est jamais arrêté, et l'évolution parvient à son paroxysme au lendemain de

57 R. Brunschvig, 1965, p. 27-70.

58 Aïcha Kaïch, 2003.

l'indépendance de la Tunisie quand Bourguiba se présente de plus en plus comme exégète des préceptes de l'Islam, surpassant sur ce plan le corps religieux de l'époque. On assiste à cette époque à la disparition pure et simple de la justice religieuse.

CONCLUSION

Notre enquête sur les rapports du religieux et du politique en Tunisie à l'époque moderne a mis en exergue trois caractéristiques essentielles : une imbrication du religieux et du politique sans qu'ils soient totalement confondus, un processus de sécularisation des institutions et pratiques politiques sans cesse vivace, faisant que le religieux s'efface progressivement face au politique, et une domestication de plus en plus affirmée des ouléma et des gestionnaires de la sainteté par le politique. Ces trois caractéristiques dessinent les contours d'un modèle tunisien des rapports du religieux et du politique entre 1574 et 1830. N'ayant aucune portée universelle, ce modèle n'est certes pas exportable au reste du monde arabo-musulman. Le plus important est de constater qu'on est loin du modèle laïc représenté par le cas français, par exemple. Dans ce dernier cas, et sous l'effet du processus de modernisation, on aboutit au terme d'une longue évolution à consacrer, du moins au niveau du discours républicain, une séparation entre le religieux et le politique. Si les caractéristiques constatées plus haut peuvent se retrouver dans bien d'autres pays du monde musulman, il n'en reste pas moins que le cas tunisien présente, sur ce plan, des spécificités qu'il faudrait souligner. Elles se situent plus particulièrement au niveau du processus de sécularisation et de domestication du domaine religieux par le politique qui est, nous semble-t-il, très précoce en Tunisie.

À l'origine de cette spécificité du modèle tunisien, réside principalement la forte domination des sociétés citadines⁵⁹.

⁵⁹ Le taux de citadinité en Tunisie d'après des estimations réalisées à partir d'une documentation fiscale, est de l'ordre de 20 %, alors qu'au Maroc ce même taux n'est que de 10 % environ, et il est inférieur à 5 % en Algérie et en Libye. Voir, L. Valensi, 1969 ; A. Nouschi, 1980, p. 35-36.

Celles-ci, relativement puissantes et nombreuses par comparaison au reste des pays maghrébins, à titre d'exemple, imprègnent de leur influence économique, politique et culturelle une bonne part de l'espace tunisien. Elles ont constitué durant la période indiquée le vecteur du processus de modernisation des structures politiques, en l'occurrence l'affermissement du monopole de l'exercice du pouvoir au profit du régime beylical de type étatique⁶⁰. Les transformations que connaissent les rapports du religieux et du politique en Tunisie n'en sont qu'une manifestation. Elles sont aussi le produit d'un processus historique conflictuel, involontaire et largement inconscient conduit dans le désordre des affrontements et des compromis par les différentes forces sociopolitiques en présence dans la configuration tunisienne de l'époque.

Si la domination en Occident (chrétien catholique), et plus particulièrement en France jusqu'à la veille de la Révolution de 1789, est surtout celle de l'Église, dans le monde musulman, et en Tunisie plus particulièrement, elle est plutôt celle du politique. A titre d'illustration, on peut rappeler les acteurs principaux du processus d'individuation qui a permis l'émergence progressive du « sujet moderne ». En effet, les Temps modernes sont connus comme une époque où l'individu commence à émerger d'abord en tant que sujet du politique puis progressivement en tant que sujet politique. L'homme tente ainsi de s'émanciper et de s'ériger progressivement en position souveraine⁶¹. Il est connu que ce processus est initié et propulsé d'abord par l'action du christianisme en Occident⁶² ; en revanche, il est engagé par l'action du pouvoir politique en Tunisie⁶³. Par conséquent, on obtient, sur ce plan, des dynamiques diamétralement opposées en Occident et en Tunisie.

60 Nous avons eu l'occasion de développer ce point dans deux de nos travaux précédents (A. Hénia, 2008c et 2009).

61 Inutile d'insister ici qu'il y a, sur ce plan, un décalage chronologique entre les sociétés et plus particulièrement entre les processus d'individuation en Occident et en Tunisie.

62 Jean-Claude Monod, 2002.

63 Voir nos différentes études ayant porté sur le processus d'individuation en Tunisie (2001, 2008a et 2008b).

Ceci donne des comportements, vis-à-vis de la question des rapports entre le religieux et le politique, également opposés.

Parmi ces comportements, citons l'attitude dominante vis-à-vis du religieux et du politique en Tunisie et en France. Si dans ce dernier pays on a tendance à « diaboliser » l'Église et contre laquelle on lutte par un discours politique, au nom de la république⁶⁴, en Tunisie, en revanche, on « diabolise » plutôt le politique (l'État) qui fait souvent l'objet d'une fixation de la part de tous ceux qui entrent dans un mouvement de contestation. Mieux encore, dans ce pays comme ailleurs dans le monde musulman, les masses populaires ne trouvent pas mieux, pour exprimer justement leur opposition au pouvoir politique, que d'avoir recours très souvent aux arguments religieux (ou parareligieux).

On comprend alors pourquoi la dimension politique en Tunisie surplombe les réalités historiques. Est-ce pour cette raison principalement qu'elle retient tant l'attention des historiens plus que tout autre aspect ? En France, en tout cas, c'est plutôt le religieux et l'Église qui font l'objet d'une fixation auprès des acteurs sociaux d'une manière générale.

Abdelhamid HENIA, janvier 2011

64 Emilio Gentile, 2005 : Les religions de la politique : entre démocraties et totalitarismes, Editions du Seuil, Paris, 305.

Références bibliographiques

ABÛ HAYF (Alî Sâdiq), 1932: *Al-diyya fî al-sharî'a al-islâmiyya wa tatbîqihâ fî qawânîn wa 'âdât Misr al-hadîtha*, Le Caire.

ADANG, Camilla, 1996 : *Muslim writers on judaïsm and hebrew Bible from Ibn Rabban to Ibn Hazm*, E. J. Grill, Leiden.

ALLAM, 'Azziddîn., 1991 : *al-Sulta wa'l Siyâsa fî-l-adab al-sultânî*, Casablanca.

AMRI-SALAMEH, Nilly, 2006 : « La malédiction du saint. Du 'â' et situations de conflit dans l'Ifrîqiyya médiévale : Essai de typologie », in Abdelhamid Hénia (dir.) *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Publication de l'RMC & Maisonneuve et Larose, Tunis, 69-88.

'AZZÛM, Qâsim, 2006 : *Kitâb al-'ajwiba*, édition critique de Muhammad al-Habîb al-Hîla, 10 tomes, Publication de « Bayt al-Hikma », Carthage.

BADIE, B. et BIRNBAUM, P., 1978, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset.

BADIE, B., 1986, *Les deux États, pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Fayard, Paris.

BADIE, B., 1992, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, Paris.

BARGAOUI, Sami, 1999: « L'hagiographe et l'historien : les pièges de l'écriture », dans *Correspondances*, bulletin scientifique de l'IRMC, Tunis, n° 57, p. 3-10.

BAYART, J.-F. (éd.), 1996 : *La greffe de l'État*, Karthala, Paris.

BEN ACHOUR, Yadh, 1992 : « Islam et laïcité. Propos sur la recomposition d'un système de normativité », dans *Pouvoirs, L'Islam dans la Cité*, Paris, P.U.F., septembre 1992.

BEN TAHAR, Jamel, 1995 : *al-Fasâdu wa rad'uhu. al-Rad'u al-mâlî wa ashkâl al-muqâwama wa-l-çirâ' bi-l-bilâd al-tûnisiyya (1705-1840)*, Pub. de la Faculté des Lettres de la Manouba, La Manouba.

BENCHEIKH, Soheib, « Le voile de la musulmane, en France, c'est l'école laïque, gratuite et obligatoire », dans *Marianne et le Prophète*, éd. Grasset, 1997.

BISTOFLI, Robert, 1999-2000 : « L'islam et la Cité, l'Islam dans la cité... », in *Confluences Méditerranée*, n° 32, hiver, p. 7-11.

BIN 'ABDAL 'AZIZ, Hammûda : *al-Kitâb al-bâshî*, manuscrit de la Biblio. Nat. de Tunis, n° 351.

BIN ABÎ LIHYÂ AL-GAFSÎ (Al-Muntaçir Ibn al-Murâbit), 1998 : *Nûr al-'Armâsh fî manâqib al-Qashshâsh*, étude et établissement du texte par Hussein Boujarra et Lotfi Aïssa, Librairie al-Atika, Tunis.

BIN ABI LIHYA al-GAFSI (Al-Muntasir bin al-Murâbit), 1998 : *Nûr al-'Armâsh fî Manâqib al-Qashshâsh*, étude et établissement du texte par Hussein BOUJARRA et Lotfi AÏSSA, Librairie al-Atika, Tunis, 585 p.

BOSSART, Samuel, 2002 : « Pas de politique en terre d'Islam ? », in *Phares*, volume 2. <http://www.ulaval.ca/phares/vol2-ete02/texte02.html#41>

BOUJARRA, Hussein, 2006 : « 'Uléma' et awliyâ' dans l'Algérie et la Tunisie des XVIe et XVIIe siècles », in Abdelhamid Hénia (dir.) *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Publication de l'RMC & Maisonneuve et Larose, Tunis, p. 89-107.

BOURDIEU, Pierre, CHRISTIN Olivier et WILL Pierre-Etienne, 2000, « Sur la science de l'Etat », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 133, juin, p. 3-12.

BOWKER, John, 1997: *The Oxford Dictionary of World Religions*, New York, Oxford University Press, p. 284.

<http://www.themystica.com/mystica/articles/d/din.html>.

BRUNSCHVIG, Robert, 1965 : « Justice religieuse et justice laïque dans la Tunisie des deys et des beys jusqu'au milieu du XIXe siècle », in *Studia Islamica*, XXIII, p. 27-70.

CHERIF, Mohamed-Hédi, 1970 : « Expansion européenne et difficultés tunisiennes de 1815 à 1830 », in *Annales E.S.C.*, n° 3,

mai-juin, p. 714-745.

CHERIF, Mohamed-Hédi, 1980a : « Hommes de religion et pouvoir dans la Tunisie de l'époque moderne », in *Annales, E. S. C.*, n° 3-4, mai-août, p. 580-597.

CHERIF, Mohamed-Hédi, 1980b : « Pouvoir et hommes de religion en Tunisie de 1574 à 1881 », in *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Frantz Steiner Verlag GmbH, Wiesbaden, p. 421-424.

CHERIF, Mohamed-Hédi, 1984-1986 : *Pouvoir et société dans la Tunisie de H'usayn Bin 'Alî (1705-1740)*, pub. de l'Université de Tunis, 2 tomes.

DAKHLIA, Jocelyne, 1998 : *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'Islam*, Paris, éd. Aubier.

FILALI-ANSARY, (Abdou), 1999: « Muslims and Democracy », in *Journal of Democracy*, J. Hopkins UP, juillet.

GABORIAU Marc, 2000, « L'intégration des élites locales dans les empires musulmans de l'Inde. L'exemple moghol » in *L'Astrolabe*, revue de l'AFEMAM, n° 2, p. 23-36.

GENTILE, Emilio, 2005 : *Les religions de la politique : entre démocraties et totalitarismes*, Editions du Seuil, Paris, 305.

HENIA, Abdelhamid, 1980 : *Le Jérid. Ses rapports avec le Beylik de Tunis (1676-1840)*, Pub. de l'Université de Tunis, Tunis.

HENIA, Abdelhamid, 1999 : *Propriété et stratégies sociales à Tunis (XVIe-XIXe siècles)*, Pub. de l'Université de Tunis.

HENIA, Abdelhamid, 2001 : « La sujétion de l'individu dans le milieu tribal en Tunisie à la veille du Protectorat français », in Kirsi Virtanem (ed.), *Individual, ideologies and society : Tracing the Mosaic of Mediterranean History*, Tampere Peace Research Institute (Tapri), Research Reprt N° 89, pp. 179-194.

HENIA, Abdelhamid, 2008a : « L'individu entre la logique étatique et la logique communautaire : cas de la Tunisie à l'époque moderne (XVIIe-XIXe siècles) », in Mohamed Hédi Chérif et Abdelhamid Hénia (coord.), *Individu et pouvoir dans les pays*

islamo-méditerranéens, Publications de la Fondation Européenne des Sciences, chez Maisonneuve et Larose, p. 67-83.

HENIA, Abdelhamid, 2008b : « Dynamique du statut de l'individu en Tunisie (XVIIIe-XXe siècles), in Abdelhamid Hénia (sous la direction de), *Itinéraire d'un historien et d'une historiographie. Mélanges de DIRASET offerts au professeur émérite Mohamed-Hédi Chérif*. Ouvrage collectif, Publications de DIRASET et du CPU, Tunis, p. 157-176.

HENIA, Abdelhamid, 2008c : « Le città nel Maghreb in età moderna : vettore di modernità ? » (traduction italienne d'un article initialement rédigé en français - « Les Villes au Maghreb à l'époque moderne : vecteur de modernité ? »), in Enrico Iachelle e Paolo Militello (a cura di) *L'insediamento nella Sicilia d'età moderna e contemporanea*, Atti del convegno internazionale (Catania, 20 settembre 2007), Edipuglia, Bari, p. 143-165.

HENIA, Abdelhamid, 2009 : « *Hal shakkala al-Atrâku fi-l-bilâd al-tûnisiyya mahmala al-hadâtha ?* » (Les Turcs ont-ils constitué le vecteur de la modernité ?), in Abderrahim Benhadda, Abderrahman El Moudden et Mohamed Lazhar El Gharbi, *Transmission des idées et des techniques au Maghreb et Méditerranée*, Actes de Colloque organisé à Marrakech du 27 au 28 mai 2008. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Rabat, p. 157-178.

HENIA, Abdelhamid, 2010 : « Les catégories temporelles de l'historiographie tunisienne à l'époque moderne », in Fatma Ben Slimane et Hichem Abdessamad (coord.), *La périodisation dans l'écriture de l'histoire du Maghreb*, Actes de deux tables rondes organisées à Marrakech du 27 au 28 mai 2005 et à Tunis du 21 au 23 novembre 2005, pub de DIRASET et Editions Arabesques.

HERMET (Guy), 1994 : « Un concept et son opérationnalisation : la transition démocratique en Amérique Latine et dans les anciens pays communistes », dans *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1 (2).

JABRI, Muhammad 'Âbid : « al-dîn wa-l-dawla... am al-ahkâm wa-l-sult'a », in <http://www.aljabriabed.net/tajdid19.htm>

KABLY, Mohamed, 2004 : “*Hawla al-’içlâh wa ’i’âdat-al-içlâh bi-l-Maghrib al-waçît*”. *Al-Manâhil*. N° 69-70, janvier 2004, 7-26 ; le même texte est repris par l’auteur dans son ouvrage, 2006 : *Judhûr wa ’imtidâdât, al-hawiyya wa-l-lugha wa-l-’içlâh bi-l-Maghrib al-waçît*, Dâr Tubqâl li-l-Nashri, Casablanca, p. 53-68.

KAÏCH, Aïcha, 2003 : *al-Majlis al-shar’î bi-l-bilâd al-tûnisiyya khilâl al-qarn 17, wa 18, wa 19 mîlâdî*, DEA, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, texte ronéotypé, 167 pages.

KILANI, Mondher, 2005 : « Il faut déconfessionnaliser la laïcité. Le religieux imprègne encore les imaginaires », in *Journal des anthropologues*, n° 100-101, p. 37-47.

LUIZARD Pierre-Jean, 2000 : « Pouvoir religieux et pouvoir politique au Moyen Orient. De la tradition ottomane à la tradition réformiste », in *Confluences Méditerranée*, n° 33, printemps, p. 7-24.

MELLITI (Imed), « L’indigénisation des sciences sociales en Tunisie : un malentendu ? », (à paraître dans la revue de l’IRMC, en 2011).

MELLITI (Imed), 2006 : « Une anthropologie « indigène » est-elle possible ? Réflexions sur le statut de l’anthropologie en Tunisie », in *Arabica*, tome LIII,2, p. 163-176.

MONOD, Jean-Claude, 2002 : *La querelle de la sécularisation. Théologie politique et philosophies de l’histoire de Hegel à Blumenberg*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris.

NOUSCHI, André, 1980 : “La ville dans le Maghreb précolonial”, in *Système urbain et développement au Maghreb*, CERES Productions, Tunis, pp. 35-36.

TYAN, E., 1978 : « *Diyya* », art. in *Encyclopédie de l’Islam*, Nlle éd. tome II, p. 350-352.

VALENSI, Lucette, 1969 : *Le Maghreb avant la prise d’Alger (1790-1830)*, Flammarion, Paris.

II - LA TUNISIE À L'ÈRE DES RÉFORMES PRÉCOLONIALES. LE RÉFÉRENT RELIGIEUX ET SES USAGES

Fatma BEN SLIMANE

L'objectif de notre exposé est de voir comment la politique réformiste du XIX^e siècle a été pensée et imaginée par les intellectuels de l'époque. Il ne nous incombe pas de mesurer la part du religieux dans l'échec ou l'accomplissement du projet moderniste, notre ambition est de voir comment, dans un contexte particulier, celui de l'ingérence et des compétitions étrangères pour arracher le plus d'avantages dans un pays économiquement et politiquement affaibli, le référent religieux est mis à contribution par les uns et les autres dans l'imagination du devenir de la société tunisienne.

Après une rapide récapitulation des idées-forces de l'historiographie, nous tenterons d'examiner l'articulation entre politique et religion autour de deux thèmes correspondants aux deux premières phases du réformisme tunisien du XIX^e siècle. La troisième étape, celle marquée par l'empreinte de Khair-Eddine, fera l'objet d'investigations ultérieures.

Nous nous attacherons surtout à analyser les travaux de la commission d'explication du Pacte fondamental mise en place fin 1857, peu étudiés par les historiens jusque-là.

A. Politique et religion : les topiques de l'historiographie

1830, année de l'occupation de l'Algérie constitue un tournant significatif dans l'histoire de la Régence de Tunis et de ses relations avec les puissances européennes et l'empire ottoman. Cet événement met à nu la faiblesse militaire du pays, ainsi que sa fragilité économique et politique, face à une Europe devenue, grâce à ses révolutions et ses « grandes transformations », de plus en plus forte et envahissante. Il inaugure l'ère de la pénétration capitaliste européenne accompagnée d'une hégémonie politique marquée par l'ingérence de plus en plus manifeste des consuls dans

les affaires internes du pays. C'est l'ère de la mise en dépendance du pays dans une Méditerranée désormais dominée par l'Europe occidentale.

Cet événement eut également des retombées aussi graves sur les relations tuniso-ottomanes, puisqu'il s'est traduit chez l'État ottoman par une volonté manifeste, dans le cadre d'une politique plus globale visant à préserver ses territoires des convoitises étrangères, de réaffirmer son hégémonie sur ses régences, notamment lointaines. En 1835, et dans des circonstances dramatiques, il reprend ses droits sur la Tripolitaine après avoir mis fin à la dynastie Karamanli, et entend faire de même en Tunisie en projetant de reprendre le contrôle politique sur la dynastie au pouvoir.

Conscient des nouveaux défis, et dans le but de se prémunir contre les menaces qui pèsent sur les équilibres internes du pays, son autonomie, sa sécurité et l'intégrité de son territoire, le pouvoir beylical, en prenant appui sur les exemples égyptien et ottoman, entreprend, à partir des années 30, une série de réformes qu'il juge nécessaires pour répondre à ce que les sources de l'époque appellent « les exigences du temps présent ou les intérêts du pays »⁶⁵. Ces initiatives modernistes, qui vont se poursuivre jusqu'à l'établissement du protectorat en 1881, toucheront des domaines aussi divers que l'armée, l'enseignement, les institutions étatiques, la justice ...

Cet épisode de l'histoire de la Tunisie n'a cessé, depuis le XIX^e siècle, de nourrir l'imaginaire des intellectuels. Il a été l'objet de prédilection de chercheurs de divers horizons qui ont exploité un champ de réflexions, sans cesse renouvelé selon les contextes: comment se modernise l'État beylical ? Quelles sont les conditions qui ont présidé à l'émergence de la pensée moderniste en Tunisie? Dans quel contexte géopolitique ce modernisme s'est-il manifesté ? etc...

65 ما يقتضيه حال الوقت ، ما تقتضيه مصلحة بلادنا

L'historiographie postcoloniale qui traite de cette période⁶⁶, de l'un de ses aspects ou de ses acteurs⁶⁷, conclut, en général, à la faillite du mouvement des réformes⁶⁸. L'élément religieux occupe souvent une place non négligeable dans l'éventail des facteurs considérés comme responsables du non-aboutissement du projet moderniste tunisien du XIX^e siècle, notamment dans son volet politique⁶⁹.

L'expérience moderniste européenne et notamment française, son cheminement historique⁷⁰ sert toujours de modèle de référence: le processus de modernisation en Tunisie est souvent comparé implicitement ou explicitement à celui expérimenté en Europe⁷¹.

Dans sa lecture de cette expérience, l'historiographie postule l'existence d'un clivage entre deux catégories d'acteurs face au projet moderniste: une première, formée globalement d'hommes politiques, qui serait acquise aux idées européennes

66 -Les études traitant des réformes en Tunisie sont nombreuses le dernier en date est celui de Hedi Timoumi, *Tunis wa-t-tahdith*, edit Dar Mohammed Ali El Hammi, 2010. Voir aussi la bibliographie de cet ouvrage.

67 - Notamment Khair-Eddine ou Ahmed bey .

68 -Le mot échec revient toujours mais il est parfois relativisé à propos de certains domaines tels, par exemple, l'enseignement ou les réformes politiques notamment la constitution de 1861.

69 - Tawfik Bachrouh fait le constat suivant: « Tandis que la modernité européenne s'est construite sur un processus d'autonomisation du politique face au religieux, le projet moderniste tunisien s'est vu handicapé par l'imbrication des deux facteurs. Il reproche aux réformateurs de ne pas avoir eu l'audace de prendre de la distance par rapport au religieux puisque « dans leur quête de donner un sens à leur devenir ils proposent non pas un engagement dans un procès de destruction créatrice (destruction des valeurs traditionnelles) mais de contracter un modèle de développement expérimenté par d'autres qu'eux et centré sur le concept de progrès...», voir « Le réformisme tunisien, essai d'interprétation critique » in *Cahiers de Tunisie* n° 127-128, 1984.

70 - cette comparaison n'est que trop visible dans l'ouvrage de H. Timoumi où il dresse une liste des inventions européennes et américaines dans le but de mesurer le retard pris par un pays musulman qu'est la Tunisie. op.cit p.240 et suivantes.

71 - L. Carl Brown remarque que, contrairement à l'Europe, l'action, dans les réformes de Ahmed Bey, devance la réflexion. L. Carl Brown , *The Tunisia of Ahmed Bey, 1837-1855*, Princeton University Press, 1974.

et favorables aux réformes, et une seconde qui serait représentée par les hommes de religion attachés à la tradition et hostiles au changement.⁷²

Traditionalisme, rôle régressif de la religion face au processus moderniste, imbrication du religieux et du politique, voilà globalement comment le rapport religion-politique est perçu par l'historiographie. Bref, la thèse souvent avancée est celle qui affirme que la modernité serait une « greffe » qui n'a pas pu prendre à cause de la censure religieuse⁷³.

Cette historiographie postcoloniale tunisienne, à laquelle nous nous référons, a elle-même évolué dans un contexte où le fait religieux a changé de signification et d'usage dans le discours de l'État et de la société civile et politique progressiste née dans le sillage de la modernité bourguibienne.

L'idée de confusion entre religion et politique procède d'une certaine lecture des sources relatives à cette période, où le référent religieux est constamment invoqué, mobilisé, mis en avant dans toutes les étapes du processus moderniste entrepris par le pouvoir husseinite au XIX^e siècle⁷⁴.

Ibn Abi Dhiyâf par exemple, fait des recours répétitifs à des références religieuses pour critiquer le pouvoir absolu ou justifier une réforme. De son côté, Khair-Eddine s'évertue dans l'introduction de son livre *Aqwam Al Masalik*, à convaincre ses lecteurs de la légalité des innovations et de leur nécessité pour les pays musulmans. Il invoque tantôt les *Tanzimat* ottomanes, lesquelles ont reçu l'aval du Sheikh al Islam, tantôt l'orthodoxie musulmane et les efforts des Uléma (*ijtihad*) pour s'adapter à leur

72 - Exception toutefois de certains 'alim favorables aux innovations.

73 - Bachrouch, ibid p. 100. Dans sa lecture critique de cette expérience T. Bachrouch considère que « le progrès n'est pas retourné contre la religion mais doit s'accommoder avec elle ». P.103

74 - voir par exemple l'attitude d'Ibn Abi Dhiyaf face à l'abolition de l'esclavage en 1846 dans Chater Khelifa « Islam et réformes politiques dans la Tunisie du XIX^e siècle », in *Maghreb Review*, volume 13, n°1 et 2, 1988.

temps, ainsi que les périodes glorieuses de l'islam marquées par l'ouverture sur d'autres civilisations⁷⁵.

Le préambule du Pacte fondamental proclamé en 1857, à l'instar de celui des Tanzimats, insiste sur l'adéquation de ses principes avec les préceptes de la *shari'a*.

D'autre part, et sur un plan pratique, l'association des Ulémas à l'entreprise réformiste contribue à son tour au renforcement de cette idée de confusion. Ceux-ci sont souvent sollicités par le pouvoir pour participer aux réformes ou pour donner leur avis sur la conformité ou la non-conformité de celles-ci avec la *shari'a*⁷⁶.

La question dépasse le simple clivage entre deux groupes monolithiques ou deux cultures. Les hommes de cette époque, impliqués dans l'aventure des réformes, qu'ils occupent un poste politique ou qu'ils remplissent une fonction religieuse, partagent une même culture : la culture traditionnelle acquise dans les écoles ou les mosquées. Même ceux qui sont passés par l'École du Bardo, laquelle dispense parmi les matières enseignées un cursus religieux. Ceux d'entre eux qui connaîtront les capitales européennes ou Istanbul resteront marqués par cette culture. Jusqu'à la fin du XIX^e, rappelle A. Green, la majorité des intellectuels ont reçu leur formation de la part des 'Ulémas'⁷⁷. Le référent religieux est constamment réactivé par les élites politiques des deux bords. Mais ce qui distingue les attitudes des uns et des autres et détermine les divergences face aux innovations, c'est avant tout l'expérience politique et le rapport aux non-musulmans. « Zeitouniens et polytechniciens ont contribué incontestablement à des titres divers et dans une large mesure à la formation de groupe

75 Khairiddine, *Aqwam al masalik Fi Ma'rifati Ahwal Al Mamalik*, Van Krieken, Khayr al-Din et la Tunisie, 1850-1881, Leiden, 1976.

76 - Green justifie ce recours constant du pouvoir aux ulémas par la crainte de leur influence sur les populations, et cherche à se prémunir d'une réaction de leur part qui irait à l'encontre de ses projets et risque de les faire échouer.

77 - Arnold H. Green ; *The Tunisian Ulama 1873-1915, social structure and response to ideological currents*, Laiden 1978. Traduit en arabe par Asma Malla et Hafnaoui al ulama'u at-tunusiun ,

politique de réformateurs mais aussi à imprimer à la province tunisienne sa physionomie moderne » écrit Béchir Tlili⁷⁸.

Cela permet d'examiner le rapport religion politique, non pas sous l'angle de la dichotomie et de l'opposition, mais plutôt sous l'angle du dialogue et du débat au sein des élites engagées dans les réformes. Un dialogue qui, selon le contexte, prend les formes de compromis ou de tension, d'acceptation ou de contestation.

Certes, les tensions sont le résultat de deux regards différents. Cela ne veut pas dire obligatoirement que le croisement de ces regards est synonyme d'une opposition entre deux cultures et deux groupes d'acteurs différents. Ces tensions habitent chacun des points de vue et sont réactivées à la faveur des changements de contexte. Au reste, certains hommes de religion ont joué un rôle positif dans la réalisation des réformes qui leur a valu les éloges de leurs contemporains et « l'hommage » de l'historiographie contemporaine.

B- 1830-1855 : Des Uléma acquis au changement

Cette première phase des réformes correspond globalement à la période d'Ahmed Bey (1837-1855). Les innovations de cette époque sont, à l'instar de celles expérimentées à Istanbul ou en Égypte, essentiellement d'ordre technique, militaire et économique. Elles touchent également un domaine aussi sensible que l'enseignement. Ahmed bey prend l'initiative de créer l'école militaire du Bardo où il introduisit, pour la première fois, l'enseignement de langues autres que l'arabe, et des savoirs autres que le savoir religieux. L'enseignement et la direction de l'école étaient d'ailleurs assurés par un personnel étranger utilisant des manuels en langues étrangères. Le Bey entreprend de réorganiser l'enseignement dans la Grande Mosquée dans le but d'exercer un contrôle plus strict sur le travail et l'assiduité des enseignants dans cette vénérable institution⁷⁹.

78 - Tlili Béchir ; *Les rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident* (1830-1880), Tunis 1974, p. 503.

79 - cette période et son lot de réformes ont fait l'objet d'une multitude d'ouvrages à titre d'exemple L. Carl Brown, K. Chater, M. Abdelmoula ...

Faisant le bilan des réformes d'Ahmed Bey, Carl Brown considère que les Musulmans de l'aire méditerranéenne n'ont jamais expérimenté un emprunt aussi massif à la culture étrangère depuis l'époque abbasside, époque pendant laquelle intellectuels et hommes de pouvoir, furent confrontés à la pensée grecque et aux modes de gouvernement byzantins et sassanides.

Notant l'ampleur de l'emprunt à l'Occident sous Ahmed bey, Brown s'étonne de l'attitude de neutralité de l'establishment religieux qui d'habitude, selon lui, exerce un droit de regard sur les comportements et la morale sociale, et qui, dans ce contexte, aurait pu légitimer ou condamner les actions innovatrices du gouvernement. Mise à part l'initiative de l'abolition de l'esclavage en 1846, il constate que les autres réformes ne provoquent pas de réactions notables chez les Uléma. Ce silence des Uléma tient au fait que les actions de modernisation de cette époque ne perturbent en rien leur mode d'existence. Il ajoute que, dans cette phase de modernisation, les chefs religieux n'étaient ni les initiateurs d'une nouvelle pensée ni d'une action innovante. Brown les identifie à de simples réceptacles des décisions⁸⁰.

En effet, ni la création de l'armée régulière (*nizami*), ni celle de l'École du Bardo ou la réorganisation de l'enseignement n'ont suscité le mécontentement des Uléma. Mais l'analyse de C. Brown est assez sévère et par trop généralisatrice. Elle ne tient surtout pas compte du processus d'autonomisation du politique tout au long de la période ottomane. S'il est vrai que l'ensemble des innovations est l'œuvre du gouvernement, les Uléma n'étaient pas aussi passifs qu'il les décrit dans son ouvrage. En effet, certains Uléma ont clamé haut et fort leur soutien aux réformes et d'autres ont manifesté leur désapprobation.

Une lecture attentive des sources montre qu'il y a des oppositions dont les auteurs sont rarement nommés dans les écrits de l'époque. Ibn Abi Dhiyâf nous apprend par exemple que

80 - L'auteur cite des exemples divers d'initiatives prises par le gouvernement beylical telles que l'organisation de l'enseignement zeitounien, l'égalité entre les deux rites hanafites et malékite ..L.Carl Brown, the *Tunisia* ..op.cit, p.359.

certaines religieux étaient mécontents de la décision prise par le Bey d'abolir l'esclavage considérant qu'il a « interdit ce que Dieu a légitimé ». Cela n'a pas, pour autant, empêché le pouvoir de faire aboutir la réforme⁸¹.

Nous retrouvons également des échos de cette hostilité aux innovations initiées lors du règne d'Ahmed bey dans l'ouvrage du cadî Mohamed Ben Slama. Celui-ci approuve les initiatives militaires prises par le pouvoir et fustige « ceux dont l'attitude est faite de passivité, d'inertie et d'attachement à un passé et à des traditions hérités des ancêtres »⁸².

Éloge du changement

Ben Slama, cadî malékite, était un chantre de l'innovation, les commentaires qu'il développe dans l'introduction de son histoire concernant la politique du Bey régnant méritent qu'on s'y arrête⁸³.

Les notions de changement, de nouveauté, d'exigences du moment, d'organisation nouvelle, sont des termes récurrents dans la longue partie qui introduit son ouvrage. L'idée principale qu'il développe est la suivante : « savoir faire face à chaque situation nouvelle en adoptant la solution qui lui convient ». Il prend comme exemple les sentences charaïques qui sont selon lui des solutions à des problèmes nés de la situation du moment et de conclure « si les choses se passent ainsi pour les affaires divines que dire alors de celles d'ici-bas ? L'homme intelligent⁸⁴ est celui qui tient compte des circonstances qui entourent chaque problème et réussit à lui trouver la solution adéquate, l'idiot est celui qui se contente de dire nous avons trouvé nos ancêtres et nous leur

81 - Même pendant les moments forts de la révolte de 1864 le Bey Mohammed Sadok ne se pliera pas aux demandes des révoltés de rétablir l'esclavage.

82 - Ben Slama ; *Al 'Iqd Al munadh-dhad fi Akhbar al Mushir al Basha Ahmad*, manuscrit de la bibliothèque nationale n° 18.618.

83 - sur le personnage et son œuvre, voir Ahmed Abdessalam ; *Les historiens tunisiens des XVII, XVIII et XIX siècles*, essai d'histoire culturelle, Tunis 1974. Traduit en arabe par Beit El Hikma

84 - l'être de raison *al 'akil* dans le texte .

emboitons le pas... » Dieu, dit-il : «a fustigé les conservateurs et les fanatiques ».

Pour notre cadi, « fonder le neuf est plus grave et plus difficile que reconduire une coutume familière, somme toute un sentier battu ». Il ajoute : «... ce dont parlent les sages et s'enorgueillissent les vertueux c'est plutôt le fait de faire surgir les créations adéquates, *bada'i assawab*, à partir d'une situation inédite (nouvelle) c'est là qu'excelle l'intelligent (*labib*) et c'est cette épreuve qui marque la différence entre le prodigue (*an-najib*) et l'idiot (*ghabii*) ».

Le cadi en plus de l'éloge du changement, revendique la légitimité des innovations politiques, il répond ainsi à tous ses détracteurs qu'il taxe tour à tour, d'ignorants et d'idiot. Il donne au mot *bada'i*, pluriel de *bid'a*, de la racine *bada'a* c'est-à-dire inventer, innover, un sens diamétralement opposé à celui que l'on trouve chez certains Uléma qui parlent d'égarement et d'hérésie.

Plaidoyer pour l'autonomie de la Tunisie

La politique de réforme d'Ahmed bey avait pour but ultime d'affirmer l'autonomie de la Régence de l'extérieur et notamment de la tutelle ottomane. Le processus de formation de la territorialité dans la Régence de Tunis s'est poursuivi tout au long de l'ère ottomane et a contribué à l'émergence d'une entité politique jouissant d'une large autonomie sous le règne de la dynastie husseinite. La formation d'un État territorial constitue en soi une des formes de la modernité politique. Mais ce processus risque d'être compromis, comme nous l'avons précédemment signalé, par la politique de l'empire ottoman visant à reprendre ses droits sur ce qu'il considère toujours comme une de ses provinces. Dans ce contexte, ni l'adoption, sous Hussein bey en 1832, d'un drapeau différent de celui de l'empire, ni le refus de Ahmed Bey de se plier aux exigences de la Porte de payer un tribut annuel ou d'appliquer le texte des Tanzimat de 1839, n'ont été condamnés par les Uléma ou considérés comme une dissension par rapport à Dar Al Islam.

Ensemble, Uléma et hommes politiques apportent leur soutien au pouvoir beylical dans sa résistance aux menées ottomanes. Il est intéressant, dans ce sens, de noter que c'est le mufti malékite, Ibrahim

Riahi, qui sera chargé en 1838 d'une mission diplomatique délicate auprès de La Porte Sublime: convaincre les responsables ottomans du statut particulier dont jouit la Régence de Tunis. Plus tard, en 1842, ce sera au tour du secrétaire du bey Ibn Abi Dhiyâf de remplir une mission comparable : défendre diplomatiquement le refus de la cour husseinite d'appliquer les Tanzimat. La lettre qui servira à appuyer les revendications du *bach katib* est rédigée par le cheikh Ibrahim Riahi et adressée au Sheikh Al Islam 'Arif bey. Autrement dit, uléma et hommes politiques, en emboitant le pas au pouvoir, œuvrent ensemble pour l'émancipation du pays face au Califat ottoman.

Une ouverture sur un horizon politique nouveau ?

Autre fait important pour l'époque, le voyage d'Ahmed Bey en 1846 en France⁸⁵. Ce dernier fut le premier souverain musulman à visiter l'Europe. Les Uléma non seulement ne s'y sont pas opposés, mais sont venus la veille de son départ lui souhaiter bon voyage. Plus tard et pendant son absence, ils lui enverront des lettres ainsi qu'à certains membres de ses accompagnateurs pour demander de ses nouvelles.

Un petit événement nous semble significatif de l'ouverture sur d'autres manières de penser et de faire de la politique : Ahmed Bey demande au mufti hanafite Mhammed Belkhoja de lui expliciter « *Le monde comme un jardin* », un texte qui résume une sagesse célèbre issue du patrimoine antique (persan ou grec)⁸⁶. Belkhoja, s'appuyant sur Ibn Uqayl⁸⁷, commence son ouvrage par une définition des « *politiques charaïques* » comme étant « celles avec lesquelles les gens se rapprochent le plus du bien et s'éloignent le plus du mal même si elles n'ont pas été édictées

85 - Ibn Abi Dhiyaf rapporte qu'avant son départ pour la France, tout le conseil charaïque est venu lui souhaiter bon voyage. Voir Ithaf Ahl ezzamen Bi Akhbar Tunis wa 'Ahd Al Amane , Ad-dar Al 'arabiyya lilkitab, Tunis 1984, t.4. Le mufti hanafite Mohamed Bayram IV de même que le mufti hanafite Muhamed Belkhoja lui enverront à lui et à Ibn Abi Dhiyaf des lettres pendant son absence à Paris. Mss de la BN n.21784.

86 - que. désigne par « le cercle de l'équité ». voir Jocelyne Dakhliia ; *Le Divan des roi. Le politique et le religieux dans l'Islam*. Paris, 1998.

87 - savant hanbalite du XI siècle.

ni par le prophète ni par le Coran (la révélation) ». Introduire son livre par cette phrase est révélateur d'une inclination nouvelle vers la séparation entre le politique et le religieux, deux domaines de compétence complémentaires et distincts. Cette attitude a un précédent : on retrouve la même phrase dans le livre *Les Politiques Charaïques*, composé par le mufti Bayram I, à la demande de Hamouda Bacha (1782-1814), un autre souverain husseinite ouvert sur l'Europe et ses innovations.

On retrouve cette référence à la sagesse antique non musulmane chez le cadî Ben Slama, dans sa description du rapport entre le roi et ses sujets.

La curiosité relative à des sagesse attribuées aux Perses montre, selon Jocelyne Dakhli, le recours des Uléma à des références autres que l'Islam, et où le facteur religieux occupe une place mineure.

L'historiographie néglige des détails de la vie quotidienne qui peuvent être significatifs du changement des mentalités qui traduit l'adaptation des uns et des autres aux changements. Ces changements vont de certains comportements tels que les modes de saluer aux costumes⁸⁸ et aux décors des maisons et des palais.

Ce changement de modes concerne, bien évidemment, les classes dominantes et citadines qui s'inspirent des modes occidentales comme le décor de la salle du trône où fut reçu en 1842 le nouveau consul américain, qui, jusqu'au trône sur lequel s'assoit le bey, est de provenance européenne⁸⁹.

88 Il est question d'abord des changements des costumes et des modes vestimentaires à partir des années 30 pour les militaires et les fonctionnaires de l'Etat.

89 - Voir Brown, *the Tunisia of Ahmed Bey*, *op.cit.* L'adoption de ces nouveautés est interprétée excessivement par Carl Brown comme de « franchissement psychologique du Rubicon » remarque exagérée sans doute parce que l'ouverture sur l'Europe et notamment les modes italiennes (décors, meuble, tissu..) n'est pas un fait nouveau.

Les intellectuels musulmans font preuve parfois d'émerveillement devant les objets d'arts fabriqués en Europe. Un manuscrit (kunnech) conservé à la bibliothèque nationale comporte une lettre du cheikh Ibrahim Riahi dans laquelle il signale l'envoi à un certain sidi Mohamed en plus d'« un grand et somptueux tapis de fabrication turque, un très beau lustre, une véritable merveille fabriquée en pays chrétien ses parties sont démontées de telle manière qu'elles peuvent tenir dans un paquet » kunnech Mohamed el Manna'i BN ms n° 16589.

Il ressort de ce qui précède que l'attitude des Ulémas, face au train de réformes du souverain Ahmed Bey et face aux premières ébauches d'ouverture sur d'autres manières d'envisager la politique et son rapport au religieux, n'est pas toujours celle du « dos tourné » ni du « dos rond ». Ils sont surtout enthousiastes quand il s'agit d'emprunts purement techniques à l'occident et ne ménagent pas leur appui et leur propre contribution pour encourager le processus d'autonomisation de la Régence. Le corps des Ulémas, n'en déplaise aux conclusions hâtives d'illustres historiens, était bien partie prenante de la première étape des réformes. Qu'en est-il de la seconde étape ?

C. 1857-1864 : *Ahd al Amân*, un projet de société moderne

Nous aborderons ici les débats au sein des élites du pouvoir et du savoir à propos du devenir de la société tunisienne au moment et au lendemain de la promulgation du Pacte fondamental, d'une part, et la préparation de la constitution et des réformes judiciaires de l'autre. Ce moment peu étudié mérite qu'on s'y arrête : les acteurs avaient à s'accommoder avec le contexte et à confronter l'expérience européenne avec les réalités de la Régence, c'est-à-dire l'ensemble des codes de conduites, des lois qui régissent les rapports à l'État et à la religion.

Qu'est-ce que le « 'Ahd al Amân » ?

Les appellations attribuées à ce document, devenu une référence en matière de droit moderne en Tunisie, en disent long sur les problèmes posés par son contexte et son contenu: ses rédacteurs, dont Ibn Abi Dhiyâf, lui donnent le nom de *'Ahd el Aman*, tandis que les sources européennes le désignent par Pacte fondamental. Nous savons par ailleurs que cette charte s'inspire ou plutôt reprend le contenu des Tanzimat promulgués à Istanbul en 1856.

Les auteurs du document choisissent le mot « Amân » qui signifie sécurité et protection. Le thème de la sécurité est un

thème central dans cette charte. C'est aussi ce thème qui servira de base pour l'explication du pacte. Homme politique averti, Ibn Abi Dhiyâf était conscient que c'est le thème autour duquel il y aura consensus entre Uléma et hommes politiques⁹⁰.

Le texte qui sera élaboré plus tard et servira à expliciter le contenu du Pacte insistera sur le sens du mot sécurité octroyé aux sujets du Bey et aux Européens de la Régence ⁹¹. On sait que la notion de sécurité (ou de sureté pour reprendre les termes de l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme) réfère implicitement à la philosophie politique anglaise comme aux Lumières françaises. Hobbs en fait l'attribut premier du souverain censé protéger les citoyens contre leurs propres démons. La Révolution française a opéré une rétorsion de cet attribut pour en faire un droit du citoyen.

L'élément sécurité sera absent de la traduction française de cette charte, elle s'appellera pacte fondamental et non pas Pacte de sécurité. Ce choix renvoie très probablement au corpus de textes sur les droits fondamentaux élaborés par la pensée européenne pendant la période moderne, notamment aux XVIII^e et XIX^e siècles et qui constituèrent les bases de la modernité politique. Elle est dite fondamentale aussi parce qu'elle constitue la base sur laquelle s'effectuera l'ensemble des réformes politiques futures notamment la constitution et la réforme de la justice.

Cette charte a été élaborée dans un contexte de crise, sous la pression militaire et diplomatique de la France et de la Grande-Bretagne⁹². Le Bey finit par accepter le principe de l'élaboration

90 A.G.T. La chose se vérifie lorsque lors de la première réunion de la commission chargée d'expliquer les clauses de 'Ahd El Aman le texte fut lu et explicité. Il provoqua l'enthousiasme de tout le monde à commencer par Sheikh Al Islam Mohamed Bayram IV connu pour son scepticisme, qui promit d'en faire l'objet de son prêche du vendredi dans la grande mosquée de Tunis.

91 - A.N.T : explication des bases du pacte fondamental du 23 sept 1859 (samedi 25 safar 1276) la sécurité pour les sujets est explicitée en quatre chapitres : elle touche d'abord leur religion, ensuite leur personne puis leurs biens et enfin leur dignité.

92 Suite à l'affaire du juif Batu Sfez sujet du bey exécuté le 24 juillet 1857 pour blasphème.

d'un texte qui protégerait ses sujets. Le texte limite son pouvoir absolu et met théoriquement fin à la politique de l'arbitraire⁹³.

Le 9 septembre 1857 le Pacte fondamental fut solennellement proclamé devant un auditoire composé d'hommes politiques européens (consuls..) et tunisiens (ministres du bey) et les représentants des trois confessions présentes à Tunis, à savoir, les membres du conseil du *shar'a*, les représentants de l'église chrétienne (archevêque et évêque) et les représentants des Juifs. Cette assemblée préfigure les nouveaux rapports basés sur la tolérance et le vivre ensemble qui s'établiront désormais entre l'État tunisien et les différentes communautés vivant sur son territoire⁹⁴.

L'adoption du Pacte fut suivie par un événement d'une importance hautement symbolique. Le Bey à l'instar du sultan ottoman⁹⁵ renouvela sa *bay'a*, ou serment d'allégeance, en prêtant serment sur le Pacte fondamental. La légitimité de son pouvoir et de celui de ses successeurs reposera désormais sur ce serment : il s'engage à respecter les principes de '*Ahd al Amân* et de protéger les frontières du royaume (de la Tunisie) ce qui donne à ce document à la fois un caractère quasiment sacré, et un ancrage national.

93 Il lui résume ce nouveau rapport Etat/sujet auquel le bey devra désormais obéir par une image symbolique, Ibn Abi Dhiyâf serre ses deux mains autour de sa taille, le bey à son tour mimant le geste de son secrétaire mais en serrant plus fort ses mains signe d'une acceptation forcée.

94 - Le Pacte fondamental insiste sur les principes de sécurité pour tous les habitants de la Régence, son but ultime est de préserver les habitants quelle que soit leur appartenance ethnique ou confessionnelle contre l'arbitraire du pouvoir. Il établit l'égalité de tous devant la loi et l'impôt.

Il garantit les libertés religieuses et le droit des non musulmans à conserver leur croyance et leur droit au respect et à la tolérance.

Enfin il octroie aux Européens, au même titre qu'aux Tunisiens, le droit à la propriété et la liberté de pratiquer n'importe quelle activité économique.

Le pacte fondamental jette les bases d'une citoyenneté basée sur l'égalité, la liberté de conscience, où l'appartenance à l'Etat et au territoire prime sur l'appartenance confessionnelle. Il instaure également - sur le plan légal - la séparation du politique et du religieux.

95 - cette pratique déjà été faite par le sultan Abdelmadjid après la proclamation du khatt Gulhane .

En promulguant le Pacte fondamental, le Bey montre aux pays européens sa volonté d'honorer ses engagements, mais ce geste est aussi conforme aux désirs d'une partie de l'élite du pays qui voulait voir le régime politique et la société tunisienne à l'instar de l'État ottoman ou des états européens se libéraliser. Il se situe également dans un lent processus de sécularisation et de modernisation bien antérieur à cette date.

Rappelons d'abord que la classe politique était déjà au courant du vent des réformes depuis qu'Istanbul envoya à Tunis en 1840 le texte des Tanzimat connues sous le nom de Khatt Gülhane. Des débats autour de ces principes ont eu lieu aussi bien à Tunis qu'à Istanbul.

Le Pacte fondamental annonce l'avènement d'un nouveau modèle de société régi par le principe d'égalité entre ses différentes composantes. Il bouscule les traditions, abolit l'ancien ordre social basé sur la hiérarchie et la distinction sur fond d'appartenance religieuse. Celle-ci joue un rôle discriminant: les *dhimmi-s* par exemple sont reconnus comme Tunisiens mais soumis à des interdits divers qui les placent dans une situation d'infériorité par rapport à leurs concitoyens.

Comment les élites politiques réformistes et les hommes du *shar'a* ont-ils réagi face au modèle de société proposé par le Pacte fondamental? Le modèle social et politique annoncé sera régi par des lois qui ne s'inspirent pas du Coran ni des exégèses des fuqaha mais d'institutions fondées sur des lois humaines ou ce que les Uléma appelleront la raison (*al 'aql*.)

Comment passer d'une société hiérarchique basée sur des statuts divers à une société égalitaire, composée d'individus libres et responsables devant l'État ? Autrement dit comment s'élabore la citoyenneté ?

Auparavant, la Régence était régie par la norme islamique mais intériorisait une double hétéronomie parce qu'elle devait composer avec une double « altérité » :

- Une altérité intime, les *dhimmi*, ces Juifs tunisiens, sujets du bey mais qui ne jouissaient pas des mêmes droits que leurs

concitoyens. L'influence politique européenne leur ouvre de nouveaux horizons. Désormais, en se mettant sous protection européenne, ils peuvent s'émanciper de leur *dhimmitude* et échapper aux juridictions beylicales.

- Une altérité européenne, relevant des juridictions consulaires et devenue de plus en plus revendicative en matière de droit économique.

Un incident grave et relativement connu, va mettre en cause les principes du Pacte fraîchement promulgué. L'exécution expéditive sur ordre du Bey d'un Musulman ayant commis un meurtre dans son jardin, provoque à nouveau problèmes et remous et pousse la classe politique à convaincre le bey de la nécessité d'explicitier les clauses du Pacte.

Sous l'influence de ses proches conseillers, celui-ci décide de former une commission à laquelle incombera la tâche d'explicitier les principes de *'Ahd al Amân* et ce, pour lever toute équivoque. On peut souligner la légèreté du Bey qui semblait faire peu de cas du nouveau texte. Mais la volonté d'« explication » est problématique : pour qui et pourquoi expliquer ? Cette explication était-elle une tentative d'association des Uléma pour un improbable consensus ? Le Bey ou plutôt ses conseillers voulaient-ils en profiter pour entériner une exégèse plus souple du texte ? Les interrogations se bousculent.

Nous avons jugé utile de nous attarder un peu sur les travaux et les débats entre les membres de cette commission formée à égalité d'hommes politiques et d'hommes de religion.

Entre religion et politique : Ahd el Amân objet de controverses

Après un long échange, la commission fut composée⁹⁶ sur ordre du bey de quatre muftis des deux rites présidés par le cheikh Al Islam Mohamed Bayram et de cinq commis de l'État et du secrétaire du Bey Ibn Abi Dhiyâf. La présidence de cette commission est confiée à un ministre, donc à un éminent

96 A.N.T ; C. 118, D. 403, 26 nov. 1857.

homme politique, qui n'est autre que l'omnipotent Mustapha Khaznadar.

Les membres devaient débattre des clauses du Pacte fondamental en se référant aux avis des Uléma et en commençant par lire les Tanzimat ottomanes et les règlements en vigueur dans les autres pays (entendre Européens) et de rendre compte de tout cela au Bey⁹⁷.

La composition de la commission si finement dosée et la « feuille de route » qui lui est assignée semblent indiquer un double objectif : rassembler les élites politiques et religieuses sans mécontenter les grandes puissances (Ottomans et Européens). Objectif réversible : abonder dans le sens des puissances sans susciter l'hostilité des élites. Dans l'un comme dans l'autre cas, le Bey et ses proches conseillers tiennent à contrôler de bout en bout le processus d'« explication ».

Les hommes du Makhzen⁹⁸ entre appréhensions et détermination

La première réunion de cette commission a lieu au Bardo le 4 novembre 1857. Les personnalités politiques notamment Ibn Abi Dhiyâf, responsable de sa mise par écrit, Khair-Eddine, ministre de la marine et le premier ministre du Bey, Mustapha Khaznadar vont s'atteler à défendre les principes du Pacte. Il leur faut convaincre leurs interlocuteurs de la nécessité des nouvelles réformes, de leurs bienfaits et selon le grand ministre du bey, de leur utilité pour notre patrie⁹⁹.

Face au scepticisme manifesté par les Uléma, les membres du gouvernement se montrent déterminés à faire aboutir le projet. Rappelons que le cheikh al Islam, nous dit Ibn Abi Dhiyâf, traîne les pieds (*talakka 'â*) exprimant par là, et dès le départ, à la fois, son malaise et sa désapprobation ; mais il finira, sous la pression du Bey, par rejoindre la commission.

97 A.N.T ; C.118 D.406. 3 nov . 1857.

98 Ou pour reprendre la terminologie de l'époque, « les hommes de l'État et ses serviteurs » (*Ahl ad-dawla wa khuddamiha*), A.N.T ; C. 118, D. 403, 26 nov. 1857

99 - *maslahatu al watan* .

On rappelle aux Uléma d'abord l'ordre qui leur est adressé par le bey¹⁰⁰ : expliciter individuellement, et par écrit¹⁰¹ le point de vue du *shari'a* à travers les fatwa-s des *fuqaha* des principes du Pacte, dire la compatibilité ou non des principes du Pacte avec la *shari'a* sachant que « l'objectif n'est [autre] que l'agrément du *shari'a* ».

On insiste sur l'élargissement de l'éventail des propositions juridiques recueillies dans l'ensemble de la tradition musulmane en faisant recours « même à celles qui sont considérées comme faibles » et sur le fait d'aller au-delà des points de vues des deux rites officiels de la Régence (malékites et hanafite).

En exhortant les Uléma à élargir l'éventail des opinions charaïques, on cherche à accroître les chances d'un arrangement charaïque avec les principes énoncés par le Pacte. En même temps, on cherche à orienter les choix des Uléma, sinon à leur forcer la main, dans la perspective de l'acceptation du Pacte : « ce qui ne convient pas à la *shari'a*, dira Ibn Abi Dhiyâf à l'un des muftis, vous nous le signalerez pour qu'on puisse trouver une issue qui ne contredise pas la religion ». On ne parle pas d'interdiction, la *shari'a* devra cautionner le choix politique¹⁰².

Au niveau de la stratégie adoptée, on commence par la lecture des préambules du Pacte et de celui des Tanzimat, appréciés d'ailleurs par les Uléma, puisque le respect de la religion, le bien-être de la patrie et des personnes constituent la fin dernière du Pacte. On passe ensuite à la lecture du premier texte des Tanzimat ottomanes, celui de 1839, puis le texte du Pacte fondamental et enfin, le second texte de 1856 et le *manchûr* (décret) du Sultan à son premier ministre 'Ali Bacha concernant la création des

100 - présentant certainement leurs divergences d'opinions.

101 - Le bey et le cercle des réformistes qui le conseille entendaient ainsi forcer la main des récalcitrants d'une part et éviter la zizanie que risquait de provoquer des positions non consignées par écrit.

102 A la fin de la réunion le sahib et-taaba'a dira en s'adressant aux uléma que l'objectif (de l'explication) « est de se conformer et de suivre les prescriptions de notre religion, de ne point la contredire ... même en recourant aux références faibles et de tenir compte des nécessités politiques de notre temps ».

tribunaux. Mais, avant d'entamer la lecture de ces textes, Khair-Eddine prend soin d'explicitier le contexte de leur promulgation, à savoir « les impératifs du moment »¹⁰³ et la nécessité impérieuse pour la Régence de les adopter. Ces règlements émaneraient, selon lui, d'un choix délibéré du sultan traduisant son souci de justice et d'équité. Khair-Eddine élude délibérément la situation catastrophique de l'empire et les pressions exercées sur lui par les puissances européennes.

Les Tanzimat constituent ainsi une référence que les Uléma qui ne peuvent les réfuter, puisque non seulement, elles émanent du sultan Calife, mais sont aussi approuvées par les hautes autorités religieuses de l'empire telles que le Cheikh Al Islam Arif bey, personnalité éclairée, favorable aux réformes et appréciée de l'élite tunisienne¹⁰⁴. L'ordre de la lecture de ces textes permet d'inscrire le Pacte fondamental dans la lignée des Tanzimat, qui garantissent le droit de l'ensemble des sujets de l'empire à la sécurité, à l'égalité et à la liberté. Les seconds, tout en prenant appui sur les principes précédents, instaurent les tribunaux ou *majalis al Ahkam*.

Les Uléma et 'Ahd el Aman : du malaise...

Durant cette première rencontre, les attitudes des Uléma oscillent entre acceptation, incompréhension, crainte, scepticisme et opposition.

Autant les Uléma éprouvent de l'enthousiasme à la lecture des préambules de l'ensemble des textes, autant ils se montrent sceptiques concernant la teneur des articles¹⁰⁵. Le cheikh Bayram ne cache pas sa gêne notamment face aux articles qui se terminent de manière vague, imprécise « il m'est difficile de comprendre les

103 طلب وزير البحر قراءة التنظيم الثاني السلطاني بعد أن قرر الأسباب الموجبة لإصداره من السلطان بعد الأول بما اقتضته سياسته الوقت.

104 - Ibn Abi Dhiyaf, Histoire, t. 4.

105 Toutes ces introductions selon cheikh Al Islam sont tellement bonnes qu'elles peuvent faire l'objet d'un prêche, mais le problème (al kalam) ce sont les détails.. A.N.T, C. 118 D. 403, doc.18284.

détails » ou « comment pourrais-je savoir ce sur quoi vous allez vous mettre d'accord avec les puissances européennes.. »¹⁰⁶.

Certains, conscients des enjeux du moment, cherchent le compromis. C'est le cas du mufti hanafite Mhamed Belkhoja. Il fut le premier à proposer de ne pas se prononcer en cas de contradiction entre religion et principe du Pacte.

D'autres s'inquiètent : l'application des châtiments tels que la loi du talion, les flagellations... sera-t-elle abolie ? Et qu'entendre par affaire criminelle, ou par tribunaux civils (*mejaliss al hukm*) ? Et les questions d'héritage, de mariage... relèveraient-elles encore de la *Shari'a* : autrement dit, quelles seront les frontières entre la justice religieuse et l'autre justice qu'ils désignent aussi par « politique » ?

Les Ulémas manifestent leur perplexité face à des institutions nouvelles telles que la banque et surtout la question de l'intérêt qu'ils appellent *riba* et qu'ils rejettent parce que prohibé par la *shari'a*. Ibn Abi Dhiyaf tente de faire accepter la chose, en faisant référence à un mot en usage à Istanbul, celui de plus-value (*faidh*) que le célèbre cheikh l'islam 'Arif Bey approuve et juge licite.

Cependant les questions qui avivent les tensions, sont celles qui relèvent du rapport aux non-musulmans : comment tolérer l'égalité entre les différentes confessions ? Comment gérer la question des libertés religieuses accordées aux *dhimmi* (les Juifs sujets du bey) ou les droits économiques octroyés aux Européens ? La tension monte au sein de la commission, notamment entre le cheikh Al Islam et le ministre de la guerre Mohamed agha¹⁰⁷.

Nous pouvons imaginer, à la lumière de ce premier contact et des réactions initiales, les difficultés respectives auxquelles seront confrontés les Ulémas et les hommes politiques. Cette réunion

106 - A.N.T, C 118, D403, doc. 55.

107 - Le cheikh qualifie d'impolie la réponse du ministre au cheikh El Banna à propos des discriminations envers les Juifs tunisiens quant à leurs pratiques religieuses.

contient les germes de leur désistement futur et leur refus de continuer à participer aux réunions de la commission

... au rejet des principes de 'Ahd el Amân

Les points de vue des Uléma seront développés par écrit. Cela permet de suivre de plus près leurs positions vis-à-vis du nouvel ordre politique et social qui s'annonce.

L'ensemble des Uléma répond à l'appel du Bey en commentant les clauses du Pacte fondamental. Un seul, le Bach mufti malékite Ahmed Ben Hassine, tergiversera et finit par ne rien donner par écrit¹⁰⁸. La lecture des différents papiers a lieu le 19 novembre 1857. Dans son *Ithaf*, Ibn Abi DHIyaf dit que les points de vue des Uléma sont très proches (*taqarabu fi-il marma*), mais dans quel sens ? Il n'en dit rien. Les archives ont conservé deux documents explicitant 'Ahd El Amân, l'un est signé par le mufti hanafite Mhamed Belkhoja et le second est non signé¹⁰⁹. Quant à l'attitude du cheikh Al Islam, on peut la cerner soit à travers ses interventions lors de cette première réunion de la commission, soit à travers un manuscrit où il explicite sa position concernant plusieurs points en rapport avec le Pacte fondamental.

Les Uléma abordent dans leurs écrits trois questions essentielles :

1- La justice : soit la séparation entre tribunal religieux avec ses lois charaïques, et justice civile qui fonctionne selon ce qu'ils qualifient de « lois de la raison » et dont les verdicts sont, d'après eux, contraires au *shar'a*, d'où implicitement, sa nullité. **Tous les Uléma s'accordent donc sur la prééminence de la justice charaïque sur la justice civile :**

Les Uléma ne reconnaissent d'autre justice que celle fondée sur le *char'a*. Les sentences qui ne se réfèrent pas au *char'a* sont

108 Il prétendit n'avoir pas terminé la rédaction de son rapport, propose de le faire oralement mais devant l'insistance des membres de la commission il promet de s'y mettre puis finit par s'absenter la séance suivante.

109 Cela est faussement attribué à Bayram IV. L'auteur est très probablement Mohamed El Banna, toutes ses références étant puisées dans le corpus malékite

qualifiées de « politique » ou relevant de la « raison ». Ils font ainsi abstraction du fait que cette justice séculière était bien ancrée dans les pratiques judiciaires des princes et dans l'histoire de la Régence.

En fonction de cette définition de la justice comme **domaine réservé** du *shar'a*, l'équité, est ce que préconise la *shari'a* dans les litiges entre le Musulman et le « mécréant » (*kafir*).

2- Les relations avec les non-musulmans constituent un deuxième point de discorde.

Ces non-musulmans sont désignés par *dhimmi*, *kafir*, *musta'min* ou *harbi*. Ce lexique en dit long sur l'image que continue à charrier la culture de l'époque.

Leurs pratiques religieuses et leur coexistence avec les Musulmans continuent aussi à faire problème. Le mufti reste attaché à une tradition et à des schémas figés : il maintient que le non-musulman doit rester dans la dépendance et dans une situation d'infériorité consacrant ainsi la distinction et la supériorité de l'islam et du Musulman sur les autres communautés. Cette crispation sur la précellence musulmane¹¹⁰ s'explique justement par le fait que ces Musulmans n'ont plus la force et la capacité d'antan, lorsque les *fuqaha* élaborèrent le droit.

Les Ulémas sont unanimes pour garantir aux *dhimmi-s* la liberté de culte, comme le préconise l'article 4 de '*Ahd el Amân*, mais ils sont tout aussi unanimes pour leur interdire sa pratique publique¹¹¹. Si le *dhimmi* n'est pas obligé de changer de religion, il ne peut retourner à une autre religion lorsqu'il embrasse l'islam sous peine de tomber sous les lois charaïques c'est-à-dire la peine de mort. Enfin, ceux-ci doivent se distinguer des Musulmans par

110 - H. Timoumi qualifie cette précellence de narcissisme et d'égoïsme musulman.

111 - Il est interdit au *dhimmi* de boire du vin ou de montrer le rituel chrétien, auquel cas le vin doit être répandu et les cloches détruites. Il leur est interdit de manifester les rites de la mécréance *idhar sh'a'ir al kufir*, tel par exemple la lecture de la Thora à haute voix de telle manière qu'elle soit entendue par des Musulmans

le port de vêtements spécifiques qui consacre leur infériorité par rapport à ces derniers.

Le mufti du rite hanafite M'hamed Belkhoja est de temps en temps saisi par une subite conscience du contexte nouveau et des changements qui ont affecté la société. Evoquant ces *dhimmi-s*, il remarque qu'en Égypte, ceux-ci portent des vêtements somptueux que ne portent pas les plus illustres des Uléma musulmans, ne se distinguent pas du commun des Musulmans dans les bains et remplissent des fonctions importantes dans les finances et l'administration.

S'agissant des articles relatifs aux tribunaux mixtes, les muftis craignent l'hégémonie des « mécréants » sur les Musulmans, la question de l'égalité devant la loi étant considérée comme une question d'ordre politique.

3. La question des Européens.

S'agissant des Européens, et contrairement à ce que prévoit le Pacte comme droits (acquisition de biens immobiliers, abolition de toutes restrictions devant les différentes activités économiques), les Uléma entendent interdire aux non-musulmans certaines activités¹¹². Ces derniers, notamment les malékites, s'opposent à ce qu'ils continuent à vivre en terre d'Islam à moins qu'ils payent l'impôt de capitation¹¹³. Ils reconduisent en somme l'ensemble des interdictions prévues par la *shari'a* à leur rencontre¹¹⁴.

La fatwa malékite a un caractère anhistorique. À aucun moment son auteur ne fait référence au contexte historique qui n'est plus compatible avec tout ce qu'il rapporte. Le mufti fait totalement abstraction de la réalité et des multiples échanges existants entre Européens et Tunisiens. Une telle posture vise-t-elle à éluder jusqu'à la négation une situation devenue insoutenable où les

112 Tels que la fabrication ou la vente du pain, de l'huile et d'autres liquides, de laver les vêtements des Musulmans et souhaiterait leur départ comme l'a préconisé le chef du rite malékite .

113 - le mufti Belkhoja affiche la même attitude vis-à-vis de ceux qu'il désigne de must'amin

114 Tels que l'achat d'outils de guerre ou la construction des églises.

communautés non-musulmanes ont pris le dessus sur les Tunisiens dans leur propre pays¹¹⁵. Tout se passe comme si cette crispation est un ultime réflexe de défaite puisque « les jeux sont faits ».

Mais cette attitude n'est pas partagée par l'ensemble des Uléma. Deux tendances sont observables par rapport au contenu du Pacte. Belkhoja, le mufti hanafite, réputé plus modéré, adopte une attitude ambivalente, oscillant entre tolérance et interdiction. Il est, à la fois, dans une logique traditionnelle archaïque tout en étant hors d'elle, ayant conscience que cette logique n'a plus cours. Il semble conscient du poids des menaces qui pèsent sur le pays s'il n'applique pas les réformes proposées. Bien qu'il fasse usage comme son collègue d'un lexique désuet pour désigner les non-musulmans¹¹⁶, il rappelle continuellement que le contexte a changé, et évoque la diversité des points de vue pour que « le prince en soit averti ... afin qu'il choisisse la décision qui convient à son époque ». Après avoir rappelé, par exemple, les conditions de résidence des non-musulmans en terre d'Islam et des restrictions édictées par *fuqaha*, il dit : « tout cela est devenu aujourd'hui caduc ... l'autorité de l'Islam s'est affaiblie, la religion est minorée et on donne au *musta'min* (européen) le droit de propriété sous certaines conditions »¹¹⁷. Il rappelle que Dieu a donné aux Musulmans la possibilité d'avoir des relations pacifiques (*muwada'a*) avec « les gens de la guerre » ou (*ahl al harb*) c'est-à-dire les Chrétiens. Le souverain peut donc entretenir des relations avec eux s'il le juge utile.

Pour ce qui est des lieux d'habitation des *dhimmi*, Belkhoja ne sait pas trop si le prince doit les empêcher ou les autoriser à loger parmi les Musulmans. Il se contente de rappeler que les points de vue divergent et que c'est au prince de décider : « interdiction et

115 Cette attitude préfigure ce qui va plus tard prendre le nom de salafisme, qui en se crispant sur le passé refuse de voir la réalité en face et prône un retour sur un passé plus imaginaire que réel. Il est né de ce déséquilibre flagrant entre l'Europe et le monde musulman.

116 *Must'amin, kafir, harbi, dhimmi*.

117 كل هذا طوي بساطه في هذا الزمان الذي ضعفت فيه شوكة الإسلام و عاد الدين فيه غريبا ينادي أن للمستأمن أن يملك من العقار ويستمر الحال على ذلك لكن بشروط مقررة».

permission ne sont pas des valeurs absolues, tout est question de rapport numérique entre les deux communautés, d'utilité ou de préjudice, l'essentiel est de bien choisir la solution qui convient (*kias.*) »

Ce n'est donc pas un hasard si dans ce contexte M'hamed Belkhoja sera le plus consulté et accèdera plus tard à l'autorité de Cheikh Al Islam après le mort de Bayram en 1861.

Fin novembre et très peu de temps après l'exposition de leurs commentaires relatifs aux 11 chapitres du Pacte, les Uléma décident d'un commun accord de quitter la commission « sous prétexte, nous dit Ibn Abi Dhiyâf, que leurs fonctions religieuses ne leur permettent pas de débattre de questions politiques »¹¹⁸. Ils sont accablés par le secrétaire du Bey et accusés de faillir à leur devoir envers les Musulmans. *Toute l'historiographie, presque sans exception emboîtera le pas du grand chroniqueur.*

Que s'est-il passé au juste ? Et quelle est la portée de leur attitude ? Quelles significations donner à l'événement ?

En fait, les Uléma, sujets à de lourdes pressions politiques, se sont trouvés dans une impasse. Aiguillonnés par le sentiment du devoir, celui d'honorer leur engagement envers le souverain en éclairant par leurs connaissances les membres politiques de la commission et inquiets du danger que représente l'ingérence européenne, les questions qui se posent à eux les perturbent : comment adapter la *shari'a* aux principes du Pacte ? Comment lever les interdits et les restrictions qui frappent les Juifs et les Européens ? Comment leur interdire l'acquisition de biens quand on craint les représailles militaires de leurs pays qui peuvent être fatales pour la Régence¹¹⁹ ? Comment sortir de cet engrenage ?

Ces questionnements posent, entre autres, le problème de l'adaptation de la tradition à la nouvelle situation. Les questions des membres politiques s'adressaient principalement au Cheikh Al Islam et au mufti Belkhoja, tous deux appartenant au rite hanafite.

118 - Ibn Abi Dhiyaf ; Ithaf, op.cit , T.5.

119 - le mot utilisé était l'anéantissement *isti'sal*.

Avaient-ils pressenti que ces deux Uléma étaient, malgré tout, plus disposés au dialogue et au compromis que le reste des Uléma? À la question de cheikh Al Islam : « si un principe de *'Ahd El Amân* est contredit par la religion peut-il être abandonné ? », la réponse de Ibn Abi Dhiyaf est catégorique : c'est « non ! mais on essaye de limiter sa portée ». Tout cela exprime le malaise dans lequel se trouvent les Uléma¹²⁰.

Remarquons d'abord que les Uléma, malgré leur opposition manifeste aux principes du Pacte, ne prononceront jamais le mot d'interdit *haram*, ou illicite. Ils se contentent de dire : c'est contraire au *shar'a*, litote si significative de leur désapprobation ! Malgré les tentatives de trouver un compromis, les Uléma finiront par quitter la commission. Si le débat, dans sa première phase, était jalonné de tensions, il n'y a pas de rupture, les Uléma ont promis de répondre par écrit chaque fois que les membres en éprouvent le besoin.

Leur retrait de la commission est dans l'ordre des choses. La double pression des attentes du gouvernement et des injonctions européennes leur est insoutenable. Que l'exemple ottoman soit si proche et qu'il contredise leur irrédentisme, ne change rien à l'affaire. Le Pacte procède d'une décision avant tout politique, aux hommes politiques de gérer son application. Les Uléma reconnaissent leur incompetence dans un domaine qui leur échappe. Préférant le retrait à la confrontation et au risque de provoquer la colère du makhzen et des représentants des puissances, aux aguets. Les Uléma étaient conscients de la déchéance de leur magistère et sont résignés à constater un certain déclin de l'emprise religieuse sur le droit et les institutions qu'ils ne voulaient surtout pas cautionner. Du moins, pour l'heure puisque nombre de ces muftis finiront par rejoindre les tribunaux civils tant vilipendés.

Le départ des Uléma n'a pas provoqué de réactions ni d'émotion notable dans l'entourage politique du Bey. Celui-ci accepte leur

120 - Il est peu probable que le désistement des ulémas soit dû à un différent entre le Khaznadar et le cheikh Al Islam comme le préconise Chibani Belghith s'appuyant en cela sur le M. Snoussi dans *musamarat adh-dharif*.

décision, aucune sanction n'a été prise à leur rencontre, tous conserveront leurs fonctions jusqu'à la fin de leur vie. Les membres de la commission ont continué leur travail sans les Uléma. Mais surtout leur hostilité envers les principes de 'Ahd El Amân n'a pas empêché le pouvoir d'aller de l'avant dans la concrétisation des réformes consacrant les principes de la citoyenneté et de la sécularisation. En septembre 1858, le Pacte abolit l'ensemble des restrictions vestimentaires qui pèsent sur les Juifs et les autorise, comme le reste des sujets musulmans, à acquérir des biens¹²¹. Durant la même année, on décidera que les *habous* publics dans Tunis et sa circonscription, qui étaient auparavant sous l'autorité du *shar'a*, seront gérés par le conseil municipal. Ce fut le début d'un processus d'«étatisation» du *waqf*¹²², qui culminera en 1875 par la constitution de la *Jami'at Al awqaf*.

Entre-temps, l'activité dans la cour beylicale et les relations avec les puissances européennes ont continué, notamment, la collaboration à l'explication et à l'élaboration de la constitution et du Code pénal.

Les hommes du Makhzen et 'Ahd Al Amân : un pragmatisme dicté par les pesanteurs traditionnelles et la pression des grandes puissances.

À partir de décembre 1857, la poursuite de l'explication du Pacte incombera donc aux hommes politiques choisis par le bey pour leur expérience politique et diplomatique¹²³. La commission aura pour mission de débattre des points sur lesquels ont buté les membres du *shar'a*, à savoir, la distinction entre justice civile et justice religieuse, la question de l'émancipation des Juifs et enfin la question des libertés économiques accordées par le Pacte fondamental aux Européens.

121 - Cela provoque selon Ibn Abi Dhiyaf, la désapprobation des ignorants dans la capitale et ailleurs.

122 - Selon l'expression de Mongi Smida ; *khéreddine ministre réformateur* 1873 - 1877. Maison Tunisienne de l'Édition, Tunis, 1970.

123 - certains diplomates ont fait le voyage en France avec Ahmed Bey en 1846. (mais si vous ne dites pas qui ? à quoi sert la remarque ?)

Malgré leur appartenance à la sphère beylicale et les connaissances qu'ils ont acquises en matière d'expérience politique à Tunis ou ailleurs, la majorité de ces hommes restent fortement imprégnés par la culture traditionnelle. Cet état d'esprit est visible non seulement dans les débats mais aussi au niveau du lexique dont ils font usage pour désigner le non-musulman : il est identique à celui que nous avons relevé chez les Uléma¹²⁴. Mais cela les empêchera-t-il d'affronter les défis auxquels ils se trouvent confrontés ? Le débat continue, et la tension persistera entre les membres. Tous vont déployer beaucoup d'énergie, faire preuve de persévérance et une volonté manifeste de dépasser leurs difficultés en essayant de trouver un compromis entre préceptes religieux et « exigences du moment ».

En février 1858 par exemple, Mohamed, gouverneur de l'Arad, demande aux membres de la commission d'abolir l'usage du mot *dhimmi*¹²⁵ devenu selon lui anachronique. Il est suivi en cela par le ministre de la guerre, personnage énergique, ouvert et favorable aux réformes. C'est ainsi que le mot est remplacé par Juif. C'est là une véritable rupture avec un *statu quo* consacré par la religion.

Globalement les références des membres restants de la commission sont d'abord d'ordre religieux. Ces membres invoquent aussi bien les coutumes de la Régence que les écrits de *fuqaha* tels que le *Livre de la politique* d'Ibn Al Jawzi, ou les *Politiques sharaiques* de Mohamed Bayram I. Ce dernier ouvrage servira, par exemple, à résoudre le problème du témoignage ou (*ach-chahada*) du non-musulman.

D'autres références, moins religieuses, apporteront un secours précieux telles, par exemple, les Tanzimat ottomanes, l'organisation des tribunaux. On découvre, par exemple, qu'à Istanbul le témoignage du non-musulman est accepté et qu'on lui donne le nom de renseignement ou *istikhbar* au lieu du mot *chahada* à résonance religieuse, ce qui permet de contourner l'interdit religieux.

124 - à savoir kafir, dhimmi, mu'ahid, must'amin, ahl al harb, chrétien.

125 Terme utilisé par le pacte fondamental.

L'expérience française en matière d'organisation judiciaire constitue aussi une référence pour les hommes de la réforme. Le Pacte fondamental reste la référence par excellence et une garantie contre le retour à l'ancien ordre social, comme la discrimination contre les non-musulmans.

Enfin, toutes les décisions prises par cette commission sont soumises au bey Mohamed, à l'héritier du trône Mohamed Sadok et à d'autres personnages de la cour, la personnalité la plus importante étant le consul français qui donne son avis quant à leur compatibilité avec le Pacte.

La question judiciaire

Parmi les questions posées par le Pacte et qui vont diviser les membres de la commission, notons les crimes de sang, la validation des contrats de propriété mais surtout la question de l'apostasie (*ridda*). Une partie de la commission juge que ces affaires relèvent des compétences de la justice charaïques.

Khair-Eddine s'oppose à la majorité. S'appuyant sur les principes du Pacte, il propose que ces questions soient portées devant les tribunaux civils. Les compétences du tribunal *shar'a* s'arrêtent aux affaires personnelles. Son argument est de taille : il démontre l'extrême variété des fatwa-s dans chaque rite et parfois leurs contradictions au sein d'un même rite vis-à-vis d'une même affaire. Pour Khair-Eddine, une telle situation n'arrange ni les Musulmans ni les Européens. Prenant comme exemple le cas du meurtre, il montre que le verdict dans le rite malékite dépend du statut du mort (s'il est esclave, libre, etc..) ce qui n'est pas du tout le cas chez les Hanafites qui préconisent l'exécution de la loi du talion sans distinction de statut. De telles contradictions sont contraires à l'esprit des nouvelles lois qui tendent vers plus de clarté et de stabilité.

Les conversions constituent aussi un autre problème crucial. Tous, à l'exception de Khair-Eddine et du grand ministre du bey, plaideront pour classer cette question parmi les compétences du tribunal *shar'a*.

Les Juifs et l'accès à la citoyenneté

Dans sa chronique, Ibn Abi Dhiyâf considère les Juifs comme

des citoyens à part entière. Les choses n'allaient pas de soi au moment où on discutait de leur statut au sein de la commission. La hiérarchie induite par le statut de la *dhimma*, bien que légalement abolie par le Pacte fondamental n'entraîne pas sa disparition ni dans les pratiques ni dans les débats politiques. Il est à remarquer, d'abord qu'aucun des Juifs dont on discute le devenir n'est représenté dans cette commission et que le texte du Pacte les désigne par l'usage du mot *dhimmi*.

Après plusieurs discussions, et comme pour les Musulmans, on décide que tout ce qui regarde le statut personnel (mariages, successions, adoption...) reste aux mains des juridictions rabbiniques. Le reste des affaires sera examiné par les tribunaux civils.

Une partie de la commission continuera à considérer que le meurtre d'un Juif par un Musulman ne doit pas être puni de la même manière que lorsque la victime est musulmane. S'agissant de la question de l'apostasie (*ridda*), l'application du *shar'a* en la matière étant la peine de mort pour celui qui renie l'islam, Ibn Abi Dhiyâf rappelle les autres membres à l'ordre, en faisant référence au Pacte fondamental et au principe d'égalité devant la loi. De son côté, Khair-Eddine, anticipant la réaction des Européens, leur demande comment agir dans le cas d'un Juif converti à l'islam en pays étranger et qui, arrivant dans la Régence, décide de renier sa nouvelle religion.

Le problème de l'égalité se pose également pour la représentation judiciaire : un Musulman peut-il avoir pour « avocat » un non-musulman ¹²⁶? Peut-on accepter qu'un non-musulman puisse témoigner contre un Musulman ? Et le serment, en cas de délit, où doit-il se faire, dans les lieux de culte ou dans le tribunal ? Et s'il y a litige entre un Musulman et un Juif, comment accepter que ce dernier puisse entrer dans la mosquée pour prêter serment?

Tant d'autres questions demeurent lestées par les prescriptions religieuses. Les membres politiques, comme les Uléma,

126 - le mot utilisé est mécréant ou *kéfir*.

n'arrivent pas à tout remettre en cause. C'est souvent Khair-Eddine qui intervient pour les mettre devant leurs contradictions en arguant souvent que leur attitude peut être fatale aux intérêts des Musulmans. Restreindre par exemple la représentation de la défense à un Musulman devant un tribunal ne peut que nuire à ses intérêts. Pour lui « les Uléma se réfèrent à un corpus de lois hérité et n'ont aucune idée de la complexité des législations ». Il ajoute que les *oukil* non musulmans maîtrisent parfaitement le droit, et sont par conséquent plus compétents que les Musulmans. Le modernisme de Khair-Eddine s'adosse à un solide sens des réalités et du contexte géopolitique en particulier. Son voyage en France et son long séjour à Paris dans le cadre du procès Ben Ayed, lui ont permis de se familiariser avec les mœurs politiques et juridiques en Europe. Pour autant, il n'est pas question chez lui de nier le rôle de la religion mais de la faire évoluer dans un sens progressiste.

Il importe après cet examen rapide du rôle de la commission, de rappeler le rôle indirect joué par les représentants des puissances européennes. Ainsi, l'intervention du consul français est-elle souvent décisive dans l'élaboration du texte final comportant quatre paragraphes explicitant la notion de sécurité énoncée par le Pacte fondamental¹²⁷. Fin octobre 1858, ce consul attire l'attention des hommes politiques sur l'absence dans le chapitre relatif à la sécurité religieuse (dans sa première mouture) de toute allusion à l'étranger qui se convertit à une autre religion, exigeant le droit pour lui de garder sa nationalité d'origine et les privilèges qui s'y attachent.

Il interviendra plus tard, dans l'élaboration de la constitution, pour inclure au chapitre relatif à l'accès aux différentes fonctions de l'État, de la mention «quelle que soit sa religion» en plus de la nationalité tunisienne exigible du candidat. Khair-Eddine qui se chargera d'apporter cet amendement le justifiera ainsi : « pour

127 - l'ensemble des articles du pacte fondamental sont repris sous le thème de la sécurité et répartis en quatre chapitres à savoir : la sécurité de la personne en *nefs*, de la religion *ed-din*, des biens *el mal*, la dignité *al-'ardh*.

que les puissances étrangères n'interprètent pas cet article comme signe de fanatisme religieux qui serait à la base de l'exclusion de sujets des autres nations des fonctions étatiques ». La tunisianité prime sur la religion, il devient ainsi légalement possible pour un Juif tunisien d'accéder aux fonctions étatiques. Et c'est en référence à ce droit garanti par le Pacte fondamental et par la constitution, qu'Ibn Abi Dhiyaf interpellera plus tard le général Hussein président du grand conseil sur la non-élection au sein de cette assemblée de membre Juif. Toutefois, le changement des mentalités demeure un phénomène de longue durée.

Au total, après trois ans de débats et de discussions tournant autour du couple politique et religion une constitution moderne a pu voir le jour.

A la mort de M'hamed bey, le 23 septembre 1859, on rappellera au nouveau souverain Mohamed Sadok, de respecter en premier lieu le Pacte fondamental. On lui signifiera que son accession au pouvoir est tributaire du respect de cet engagement. Ainsi, et avant même l'enterrement de son frère, il prêtera serment sur le 'Ahd Al Amân et c'est seulement après qu'il recevra la *bay'a* (serment d'allégeance) des Uléma et des autres dignitaires présents.

Plus tard, lorsque Mohamed Sadok prendra connaissance de l'avancement des travaux de préparation de la constitution, du Code pénal et du désistement des Uléma, le nouveau souverain adoptera la même position que son frère : en substance, « la chose politique n'est pas de la compétence [des Uléma] ».

Il est aussi intéressant de voir comment, après avoir désigné les membres de la commission qui poursuivra les travaux, le Bey leur conseille d'abord de se renseigner sur les lois des autres pays pour que leurs lois soient « compatibles avec les intérêts présents de notre pays ». La compatibilité avec les principes de la *shari'a* sera seconde même s'il est question de ne pas en tenir compte en cas nécessité (*inda al-idhtirar li-yartakibu akhaffa adhdhararayn*)¹²⁸.

128 Ibn Abi Dhiyaf, *ithaf..Op.cit*, T 5 p. 20.

Conclusion

Après l'adhésion aux réformes techniques et militaires d'Ahmed bey, les Uléma ont-ils viré de bord ? Se sont-ils crispés sur leurs traditions dès lors que la dynamique réformatrice a gagné les institutions ? L'analyse des débats de la commission d'« explication » de 'Ahd al-Amân dont nous avons résumé les péripéties – et dont nous n'avons épuisé ni la complexité ni la richesse - permet de relever quelques faits qui viennent nuancer, voire infirmer les topiques de l'historiographie du mouvement réformatrice tunisien.

Certes, les Uléma finiront par « boycotter » les travaux de la commission, mais leurs positions n'étaient ni unanimes, ni totalement indexées sur la *shari'a*. De même, les politiques qui siégeront après la sortie des religieux n'étaient pas tous acquis à une sécularisation sans heurts des mœurs politiques et judiciaires. Tous étaient imprégnés d'une culture religieuse qu'ils s'efforçaient avec plus ou moins d'entrain d'adapter aux temps nouveaux. Les plus hardis étaient les chefs de file du réformatrice : Ibn Abi Dhiyaf, Khair-Eddine et Mohamed Agha.

La réforme se fera sans les Uléma, elle se fera sans affrontements au sein des élites, sans bouleversements de l'équilibre des pouvoirs. Ces réformes, dites constitutionnelles vont rehausser et confirmer institutionnellement les prérogatives de l'État et son emprise sur le corps des religieux et sur le magistère des hommes du *char'a*.

Le coup d'arrêt survenu en 1864 participe d'un changement de contexte.

Fatma BEN SLIMANE

III- POLITIQUE ET RELIGION DANS LA TUNISIE POSTCOLONIALE - BOURGUIBA ET L'INVENTION D'UN "MODÈLE TUNISIEN"

Hichem ABDESSAMAD

INTRODUCTION

Cette étude a pour point de départ une interrogation générale, celle relative à ce qu'on a appelé « l'exception tunisienne », à savoir, un modèle politique unique dans le monde arabe : est-ce une laïcisation qui avance masquée ou une réforme, somme toute limitée, où le droit tantôt devance l'évolution sociale tantôt la freine sans jamais sortir de l'épure islamique ?

Au-delà de l'État, qu'en est-il de la culture politique tunisienne « postcoloniale » ? On est tenté de dire qu'elle porte encore la marque de l'époque coloniale : celle de la bifurcation entre la performance politique et le réformisme velléitaire symbolisé par ce duel qui n'a pas eu lieu entre Bourguiba et Haddad. Cette affirmation mérite d'être mise à l'épreuve par une analyse des rapports entre la religion et la politique, entre le savant et le politique, entre l'État et la société ; ou plutôt une analyse des usages discursifs de ces couples dans le discours politique : gouvernant, dissident ou émanant de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile.

Cette interrogation entraîne une autre, plus resserrée, portant sur la portée des débats qui ont scandé les réformes touchant notamment le statut personnel : on a parlé à ce propos d'un « islam administré », voire « gallican », évoluant, sous la férule d'un État jacobin dont les audaces (lors de la première décennie de l'indépendance), les prudenances (au cours des années 1970) ou les crispations (lors de la première moitié des années 1980) étaient le fait d'un seul homme : Bourguiba, le charisme tenant lieu de sésame. Qu'en est-il vraiment ? Et s'il y avait eu un débat réel ? Et si la transaction était moins binaire qu'on ne le croit (un zaïm laïque face à des élites politico-religieuses archaïques) ?

L'exposé qui suit s'attachera surtout à la première séquence du "débat" à l'orée de l'indépendance et à sa généalogie.

Une évidence énigmatique

Il y a une énigme Bourguiba. C'est devenu un lieu commun. Il y a aujourd'hui un engouement pour le personnage qu'on doit surtout aux travaux de la Fondation Temimi dont les séminaires ont tenté d'aborder l'ensemble des facettes du leader disparu, sa « doctrine » et son action politique, sous la forme de témoignages et de communications plus ou moins approfondies. La plupart abordent directement ou indirectement la modernisation ambiguë dont il a été l'initiateur. Monarque charismatique, despote éclairé, modernisateur autoritaire, l'oxymore est la règle pour dire le personnage et résumer son œuvre. D'où vient pourtant l'impression que l'abord de l'homme – aussi bien par des plumes autorisées que par des novices, par des historiens confirmés que par des essayistes pressés –, de son héritage et de sa trace¹²⁹ suivent inmanquablement un circuit fléché comme si cette séquence si proche de notre histoire, longtemps intériorisée comme un tabou intime, se dérobe au regard de l'histoire.

Les plus sévères d'entre nous gardent toujours une part inavouable de « tendresse » pour ce gourou de notre modernité (encore un oxymore) dont des pans entiers s'effilochent sous notre regard impuissant. Cette résistance à l'histoire n'empêche pas la profusion de travaux juridiques sur les diverses facettes du Bourguibisme du gouvernement¹³⁰, portant évidemment sur le Code du Statut Personnel¹³¹, sur la Constitution ou sur les différents moments de la construction de l'État.

Il est significatif que les travaux qui s'esquissent focalisent sur le couple Bourguiba-Islam. Différentes communications d'inégale importance recueillies par la fondation Temimi, des

129 Pour reprendre le titre du colloque tenu à Aix en 2003 dont les actes ont été publiés sous le titre *Bourguiba, la trace et l'héritage*, Karthala, 2005.

130 On peut multiplier les exemples : Ali Mezghani, Slim Laghmani, Yadh Ben Achour, Sassi Ben Halima, Rafaâ Ben Achour...

131 Code du Statut Personnel.

ouvrages de non-spécialistes¹³², et le travail de Adnane Mansar¹³³ portent significativement sur la justice et les rapports tumultueux que Bourguiba a entretenus avec le *char'* et ses hommes.

Ce survol impressionniste de notre historiographie, de ses évitements et de ses réticences semble sans doute sévère et nous vaudra des « attentes au tournant ». Notre souci est surtout de contribuer à un travail collectif qui se pose d'emblée sur des rails porteurs. Cela suppose avant tout un regain d'intérêt pour un corpus à notre portée, trop souvent négligé.

Relire le corpus

Il y a plusieurs manières d'approcher la parole des acteurs d'une histoire : recueillir le discours qui affleure des vieux papiers et en faire état comme le reflet à peine terni par le temps qui passe. Ou alors le confronter au contexte en le considérant comme un témoignage partiel ou partial dont il faut par principe se méfier. Cette démarche soupçonneuse a longtemps bridé les historiens partagés entre le discours du témoin et la perspective relativisante du contexte. De la théorie du reflet on est passé à la théorie de la réfraction. À l'heure qu'il est, on assiste à un retour du pendule vers la revalorisation du discours des acteurs. La microstoria, en réintégrant la parole voire l'intentionnalité des acteurs dans l'élaboration du contexte, est pour beaucoup dans cette évolution.

Avec le discours bourguibien nous nous trouvons face à un cas de figure inédit : nous disposons d'abord d'un important corpus d'articles, de minutes de procès, de comptes rendus ponctuant le parcours bourguibien et dûment consignés dans la somme de Mohamed Sayah, agrémenté d'un commentaire introductif dont il est inutile de souligner le caractère laudateur puisqu'il s'agit d'une compilation à caractère hagiographique au sens strict : la geste biographique étant vouée à l'institution du culte de la personnalité. Il n'empêche, ce corpus a le mérite d'exister et constitue des archives sérieuses pour qui sait lire. À côté, nous disposons d'archives de

132 D'inégale importance là encore : *Bourguiba et l'Islam* بورقيبة والإسلام de Lotfi Hajji, Sud éditions, Tunis, 2004, explore des pistes intéressantes et fournit des documents précieux.

133 *L'État Bourguiba*, دولة بورقيبة, Faculté des Lettres et Sciences humaines de Sousse, 2004

plus fraîche date, plus concentrées : la relation, le compte rendu de l'itinéraire bourguibien « par la bouche » du combattant suprême dispensé aux étudiants de l'IPSI¹³⁴ fin 1973.

Les historiens ont souvent haussé les épaules et considéré les petites brochures du Ministère de l'Information comme le délire narcissique du monarque avant le crépuscule ; dans le meilleur des cas, comme d'amusantes anecdotes, en un mot comme de la pure propagande qui ne saurait se hisser à la dignité de l'archive. Pourtant, un retour sur le grand et le petit corpus, mis en vis-à-vis, peut être très instructif, à condition de s'arrêter sur les inflexions, les omissions, les biffures des traducteurs et des scribes scrupuleusement instruits par M. Sayah¹³⁵.

Un exemple : les textes relatifs à la grande affaire des naturalisations qui a enflammé le pays au printemps 1933, consignés dans le document I de la monumentale histoire du mouvement national (*Articles de presse 1929-1933*). Nous disposons en l'espèce d'une triple relation des événements qu'il est intéressant de reprendre dans l'ordre chronologique, plutôt dans l'ordre inverse de l'ouvrage : les articles de l'Action tunisienne, organe éponyme du groupe Bourguiba au sein du Destour permettent d'apprécier la violence de la charge de Bourguiba contre cheikh al-Islam Tahar Ben Achour auteur de la célèbre *fatwa*. Ces textes sont précédés, dans l'ouvrage, par la 4^{ème} conférence de l'IPSI prononcée le 9 novembre 1973 où il n'est à aucun moment fait mention de Sidi Tahar (dont le fils était entre-temps devenu Mufti de la République). L'introduction de Chedli Klibi est encore plus significative¹³⁶.

134 Institut de Presse et des Sciences de l'Information.

135 Une des manies de la propagande est de retoucher en permanence son propre discours.

136 « *La défense du voile ou du port de la chéchia n'était pour lui que prétexte à aborder le problème de fond : celui de la sauvegarde de la personnalité nationale face à la domination militaire, économique et morale. Même ses attaques contre le mouvement de naturalisation qui s'amorçait alors, n'étaient qu'une manière de défendre des valeurs rudement mises à l'épreuve par l'administration du Protectorat* », écrit Ch. Klibi en introduction du Document I, *Articles de presse, 1929-1933*, Dar al-Amal, 3^e édition, p. 12. On essaierait de « retoucher le discours bourguibien des débuts pour le rendre plus congruent avec son action et son discours après l'indépendance qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Que faut-il en conclure ? D'abord que le discours bourguibien est un *work in progress*, que le bourguibisme est une doctrine *a posteriori* écrite à plusieurs mains même si la cohérence discursive apparaît *in fine*.

On peut prendre d'autres exemples, comme le discours d'Ankara dans lequel Bourguiba prend à revers le vieux cliché l'assimilant à Atatürk. C'est Ahmed Mestiri qui va exhumer et souligner l'importance de ce discours¹³⁷ comme une prise de distance par rapport au laïcisme radical du « père des Turcs ». Mestiri tenait par-dessus tout à l'ancrage de l'œuvre bourguibienne dans la continuité de la Nahdha. Encore une fois, le bourguibisme est, pour ses adeptes, un phare aux lueurs ambiguës et changeantes.

C'est sur ce discours à trois paliers que s'appuie l'exposé qui suit. Il s'articule autour de deux axes : le premier traitant de la vision et du discours bourguibien sur l'Islam, le second s'intéressant corrélativement aux rapports, souvent tumultueux, qu'il a entretenus avec les hommes de religion, les *uléma*.

A- Un musulman positiviste ?

1- À la recherche d'un modèle : la IIIe République sans la laïcité ?

Bourguiba est plus un rhétoricien qu'un théoricien. L'affaire est entendue. Il l'a lui-même répété à plusieurs reprises. Il n'a rien d'un marxiste armé d'une vision *a priori* de la société et du monde et appliqué à l'inscrire dans la réalité sociale à coups de programmes et d'actions. C'est un homme pratique. Pourtant le bourguibisme existe ; on peut le déduire du filigrane des discours et de la cohérence d'une action.

Très tôt, Bourguiba a une « certaine idée » de la Tunisie, bricolée à partir d'une double formation acquise d'une rive à l'autre de la Méditerranée, de Sadiki à la Sorbonne. Ce Musulman de la troisième République (pour paraphraser Y. Ben Achour),

137 Lettre de A. Mestiri à la revue *Révolution Africaine* 1966.

imprégné du patrimoine de la *Nahdha*, a lu Ernest Renan. Dans la polémique qui l'a opposé à Durel, chef de file des Socialistes de Tunisie en 1929, il reprend quasiment mot pour mot la définition de la nation par l'auteur de *Qu'est-ce qu'une Nation ?* « *Ainsi l'unité du territoire, la communauté de croyance, de langue, de coutume, de passé, les joies éprouvées en commun, les rêves et les humiliations de même, tout cela ne contribue à créer pour M. Durel entre les enfants de ce pays aucun sentiment de solidarité, aucune idée de patrie* »¹³⁸ mais il s'empresse d'adjoindre à cette définition la dimension religieuse contre « *l'internationalisme utopiste* » de Durel qui « *n'aime pas les différences qui distinguent les hommes* ». Se démarquant du laïcisme (tardif) d'Ernest Renan, Bourguiba revendique « *les différences ethniques, les différences de mœurs, de coutumes, de croyances* » constitutives des entités nationales.

Le jeune publiciste, si rétif aux grandes théorisations,¹³⁹ avait le sens des nuances et préférait à l'époque parler de « *personnalité* » tunisienne plutôt que de nation. Une personnalité à prendre en bloc dont il faut préserver « *tous les attributs même décadents* »¹⁴⁰.

La passion du républicanisme à la française, des pères fondateurs de la III^e République est perceptible dans maints discours et causeries. Les références appuyées aux droits de l'Homme, lorsqu'il s'adressait aux « *prépondérants* » et dont on trouvera l'écho plus tard dans le préambule de la Constitution tunisienne en 1959, les évocations nostalgiques du pays de la Révolution et de Victor Hugo sont récurrentes et émaillent l'impressionnant corpus légué par le père de la République tunisienne. Qu'en est-il de la laïcité, ce « *socle de granit* » de l'idée républicaine en France¹⁴¹ ?

138 L'Étendard tunisien, 11 janvier 1929, « Le voile »

139 « Nous étions en pleine Byzance » dit-il plus tard en 1973, à propos de la polémique sur le voile.

140 4^{ème} conférence de l'IPSI, novembre 1973.

141 Cf. L'idée républicaine en France de Claude Nicolet, Gallimard, 1982..

Bourguiba est un laïc, affirme sans ambages Sadok Belaïd¹⁴². Avant de discuter cette affirmation forte, un bref retour sur le discours bourguibien avant 1956 s'impose. Nul ne conteste que les articles de presse, les harangues populaires du Combattant suprême avaient, à l'unisson des autres leaders du combat anticolonial, une résonance clairement religieuse. Le lexique comme la liturgie politique étaient conformes à la tonalité et aux modalités traditionnelles de lutte des Tunisiens, ces Musulmans, contre l'occupant : la *basmala*, l'invocation du *jihad* étaient la règle certes, mais il convient de suivre les inflexions du prêche bourguibien. Le jeune avocat revenu de sa Sorbonne s'est naturellement immergé dans le « bain maure » du Destour et emprunté le sabir islamisant de ses aînés. Témoins, ses diatribes contre le dévoilement des femmes. À cela près que cette fidélité était entrecoupée de discours d'une autre facture : s'adressant au vice président de la LDH, il écrit *« permettez à un militant nationaliste menacé dans sa liberté individuelle par des « mesures » ou des sanctions qui se préparent dans l'ombre des bureaux, permettez à un homme fortement imbu de la vraie culture française, qui a gardé malgré tout une confiance instinctive des droits de l'homme et du citoyen, de souhaiter la bienvenue sur une terre où il persiste à voir sa patrie »*¹⁴³.

Quelques années plus tard, il se livre à des attaques d'une rare violence contre la naturalisation et la pusillanimité du chaykh al-islam maliki coupable de ne pas appliquer les prescriptions du *chara'* (on y reviendra). En cette année 1933, Bourguiba donne l'impression de chausser les babouches des « vieux turbans » qu'il a, sa vie durant, poursuivi de son implacable ironie. À première vue, l'impératif religieux semble, à l'époque, conditionner et orienter le geste politique. Au vrai, c'est la montée en puissance du leadership de Bourguiba (l'affaire des naturalisations était le véritable baptême du feu du futur Combattant suprême) qui

142 « Avant d'être nationaliste, il a été un radical, c'est-à-dire un progressiste intransigeant sur les questions de la laïcité, des libertés et des droits de l'Homme », Interview accordé à l'hebdomadaire Réalités, 1er avril 2010.

143 Lettre ouverte à M. Guernut, l'Action Tunisienne, vendredi 5 mai 1933.

l'inclinait à se départir de son sens initial des nuances. Chez lui, avant comme après l'indépendance, l'enjeu politique prend la mesure de l'enjeu religieux, s'en accommode et le phagocyte littéralement.

2 - Les réformes après l'indépendance : un changement de pied ?

Les deux moments forts du « réformisme » bourguibien sont évidemment l'adoption du Code du Statut Personnel (CSP, le 13 août 1956) et la proclamation de la République (25 juillet 1957) dont l'articulation doit être soulignée : le premier balisant le second.

D'autres réformes essentielles vont scander cette séquence inaugurale du « si long règne bourguibien ». Elles sont connues : la liquidation des habous publics et privés (mars 1956@ juillet 1957) ; la dissolution des tribunaux charaïques (mai 1956) et rabbiniques (octobre 1957), le démantèlement de l'université zeitounienne (1958)... Et, pour parachever l'édifice, la promulgation de la Constitution (1^{er} juin 1959).

Mené tantôt à la hussarde, tantôt avec une certaine patience pédagogique (la Constitution et, d'une certaine manière, le CSP), ce chantier tous azimuts aboutira à la mise en place du nouvel État.

Contrairement à ses ministres chargés de faire campagne pour convaincre l'« opinion » de la réforme du CSP, à commencer par le ministre de la justice Ahmed Mestiri, Bourguiba ne s'embarrasse guère de prudences sémantiques. Dans son discours du 10 août 1956, il fait preuve d'une audace inédite dans les annales du réformisme tunisien : « *La raison fondamentale (en l'absence de texte explicite qui contredise notre démarche) est l'oppression des femmes et leur humiliation* », dit-il, avant d'ajouter que les principales dispositions du Code constituent « *une réforme radicale assimilable à une révolution (انقلاب)* ».

S'attardant sur les trois réformes essentielles à ses yeux (l'interdiction de la polygamie, l'instauration du divorce judiciaire, la fixation de l'âge du mariage avec l'obligation du consentement

mutuel) l'argumentaire du futur président de la République est puisé dans un registre nettement profane qui invoque la précellence du droit public (الحق العام) et des droits collectifs (حقوق الجماعة) sur les droits des individus. Un brin provocateur, il parle même des droits des femmes à la polyandrie comme un juste contrepois à la polygamie, si celle-ci devait perdurer. Minimisant l'opposition, il fait allusion à « *quelques hésitations et réserves* » de la part de certains *uléma*, et n'hésite pas à s'arroger le droit à l'*ijtihad* au même titre que les cheikhs récalcitrants.

L'horizon du CSP était la constitution d'un État qui se voulait moderne et dont il fallait fixer l'horizon résolument séculier quitte à bousculer les pouvoirs et les atavismes. Ou plutôt, il s'agissait de disputer à ces pouvoirs leur dernier pré-carré : le statut personnel dont dépend en partie la vocation de l'État. Comme on le verra plus loin, au moment de cette bataille, Bourguiba continuait une vieille guerre qui l'a opposé à l'aréopage des *uléma*.

À quelques mois d'intervalle du débat autour du CSP, va commencer, au sein du parlement naissant, la discussion autour des articles de la Constitution. Quelques échanges homériques eurent lieu notamment autour de l'article I et la fameuse mention de l'Islam qu'il comporte. L'ambiguïté, contingente ou délibérée du syntagme « *Sa religion est l'Islam* » (relatif à l'État) fait encore débat entre les juristes. Au cours des échanges parlementaires, Bourguiba donnait l'impression d'être au-dessus de la mêlée même si l'on peut supposer que rien ne pouvait se faire sans son assentiment. Rares sont ceux qui ont plaidé pour le caractère multiconfessionnel du pays¹⁴⁴ et la non-mention de l'Islam. Ils devaient capituler en rase campagne face aux tenants de l'identité islamique de l'État dont le bouillant Ali Balhouane, celui-là même qui fustigeait naguère les cheikhs de la Zeitouna, ces « colonnes adossées aux colonnes » de la Grande Mosquée.

144 Le député Mohamed El Ghoul est le seul à avoir plaidé pour une neutralité confessionnelle de l'État. Après avoir pris soin de réitérer son attachement à l'Islam, il a argué de sa crainte que le caractère musulman de l'État ne braque les citoyens non-musulmans.

Au moins aussi significatif que l'article premier, le préambule de la Constitution mérite qu'on s'y arrête : il y est d'abord question de la « *fidélité à l'enseignement de l'Islam* » qui réfère à une normativité éthique et ne préjuge d'aucune observance de la *chari'a*. L'allusion claire au Maghreb et à la « famille arabe » n'est suivie d'aucune allusion à la *umma* musulmane. L'énoncé, réduisant les cercles concentriques de l'appartenance, consacre une rupture d'importance. Jusque-là, c'est-à-dire tout au long de la lutte contre l'occupant français, l'instance islamique fonctionnait comme une médiation nécessaire et comme un hiatus entre l'identité nationale et la présence au monde. Elle conditionnait et biaisait l'horizon universel du destin national. La référence aux droits de l'Homme, pour être purement formelle – comme l'avenir le démontrera – vient confirmer le décrochage avec l'Islam comme source de normes constitutionnelles. On ne peut ici épiloguer sur les autres volets des débats de l'Assemblée constituante. Notons seulement qu'alors que les constituants étaient en délibéré autour de la citoyenneté des femmes - pleine ou minorée- et de leurs droits politiques, Bourguiba fermait le ban en décrétant le droit de vote des femmes¹⁴⁵ préfigurant ainsi une méthode de gouvernement qui « tolérait » la délibération à condition de ne pas s'y tenir. Au moment même où la réforme s'élaborait se dessinaient les prémises de l'autoritarisme.

L'élaboration de la Constitution, par son déroulement passionné et aussitôt escamoté, par sa teneur hybride mais d'un modernisme prononcé, s'emboîte avec le Code du Statut Personnel. Mis bout à bout, ils constituent le diptyque d'une modernisation institutionnelle véritable mais dont les amarres islamiques ne sont jamais franchement larguées.

Cette logique et le radicalisme qu'elle recèle ont souvent été assimilés à un laïcisme par la bande. Bourguiba s'en défendra explicitement dans un discours aussi célèbre que méconnu prononcé à Ankara le 25 mars 1965.

¹⁴⁵ Leur participation aux élections municipales de 1957, décret paru le 14 mars 1957.

Le vieil « opportuniste », au sens donné à ce terme en France aux débuts de la III^e République¹⁴⁶, est connu pour ses bravades, dont la plus connue est bien sûr la « sortie » de Jéricho. Cette même année 1965, le combattant suprême a prononcé, à Ankara même, un discours peu cité par les chercheurs qui insistent volontiers sur la parenté entre Bourguiba et le Ghazi post-ottoman et assimilent le premier à un disciple voire à l'alter ego maghrébin du père de la laïcité turque.

De fait, Bourguiba n'a jamais caché l'admiration que lui inspirait ce dernier et « *l'œuvre immense qu'il a accomplie pour la renaissance de la nation turque*¹⁴⁷, qui a rassemblé son peuple autour d'un seul emblème en clamant le mot magique de watan qui a le même sens dans les deux langues arabe et turque »¹⁴⁸.

Le mot est lâché : c'est le patriote, le leader à poigne et le rénovateur de la nation qui l'intéresse, pas l'homme de la laïcité. Car Bourguiba s'inscrit nettement en faux contre celui « *qui avait à l'égard du patrimoine religieux des positions critiques virulentes, qui croyait que la religion était un obstacle et non un moyen de dynamisation* » des peuples. « *Notre position, poursuit-il, sur la question est différente de ces jugements excessifs. Eu égard à notre expérience tunisienne et à l'aptitude et à la capacité à évoluer que l'on peut tirer de l'histoire de l'Islam* ».

Le passage le plus probant pour notre propos est le suivant : « *N'oublions pas que pour les Arabes, la religion a précédé l'État. Avant l'État, elle a légiféré. À côté de l'État et avec lui, elle doit inspirer, harmoniser. Nous tenons ces deux entités pour complémentaires, non pour contradictoires, et il nous paraît plus légitime de les unir que de les séparer. La création d'un État laïque en terre musulmane a été, indiscutablement, une nouveauté troublante pour la plupart des Musulmans. Et c'est à partir de là qu'un hiatus s'est produit entre la Turquie et les pays du Machrek et du Maghreb* »¹⁴⁹.

146 Fait de mélange de pragmatisme et de souplesse face aux légitimistes et aux royalistes et d'attachement à l'idée de République.

147 "Discours d'Ankara", *Al Amal*, Vendredi 26 mars 1965.

148 Ibid.

149 *Révolution africaine*, n°158, février 1966. C'est moi qui souligne.

En appelant à la complémentarité entre l'État et la religion et en invoquant explicitement les noms des pionniers de la réforme, J. Afghani, M. Abduh et M. Iqbal, Bourguiba défend sa méthode de réduction pacifique du religieux par le politique. L'omission du rôle de Tahar Ben Achour – et pour cause – et *a fortiori* celui de Thaâlibi, est assez parlante. Les deux hommes ont pourtant incarné respectivement la culture et la politique en terre tunisienne durant les premières décennies du vingtième siècle. En effaçant ces deux noms, Bourguiba s'attribuait l'entièreté de l'héritage du réformisme. C'est à un véritable plaidoyer *pro domo* qu'il se livre. Selon lui, et il l'a vigoureusement répété devant le parlement turc, les ressorts religieux de la mobilisation des peuples colonisés doivent être pris en compte, car ce n'est pas la foi religieuse qui engourdit les peuples, mais la marche de l'histoire qui, dans ses moments de décadence, entraîne la fossilisation et les crispations religieuses.

Il y a donc une facilité, voire un contresens, à assimiler Bourguiba à Atatürk. Lotfi Hajji a démonté finement le parallèle par une lecture croisée des discours du premier. On peut déceler dans ces discours que l'intérêt bourguibien pour le père de la nation turque, qui ne date pas des années 1960, trahit ce qu'il est possible d'appeler une tentation spéculaire. Atatürk renvoyait au leader tunisien une image fascinante à laquelle il ne voulait pas tout à fait ressembler.

Ainsi, en s'en prenant à l'autocratie d'Atatürk et à sa manière abrupte de violenter la société par la loi, il se pose *a contrario* en pédagogue de la réforme. C'est du moins l'image que l'homme du CSP entendait léguer à la postérité, omettant au passage les méthodes expéditives qu'il a appliquées à ses propres opposants parmi les *uléma*. Cette impossible autocritique se mue en critique de l'autoritarisme turc.

Le miroir Atatürk est censé renvoyer l'image d'un Bourguiba idéal : modernisateur et démocrate, Musulman et initiateur d'un nouveau cours séculier dans son propre pays par la grâce de la dialectique et de l'argumentation. Les deux hommes avaient chacun à sa manière le regard rivé sur l'occident, ses Lumières et

sa modernité. Mais alors que le premier n'a pas hésité à importer la laïcité suisse et à couper les ponts avec le monde – largement arabe – du Califat, le second a gardé les pieds solidement ancrés sur le terroir arabo-musulman. L'invocation de la question palestinienne devant le parlement turc n'est pas indifférente.

En effet, quelques jours auparavant, Bourguiba prononçait à Jéricho son fameux discours sur la question palestinienne provoquant la levée de boucliers que l'on sait. « *Nous autres arabes* » dit-il (*nahnou ma 'char al 'arab*) *sommes préoccupés par la cause d'un peuple victime d'une oppression* ». Ce « nous » si peu habituel chez le leader tunisien, surtout dans ce contexte, résonne aussi comme une revendication d'appartenance pérenne face au renoncement de son homologue turc à son espace « naturel ». Renoncement à soutenir les Palestiniens et abandon des Tunisiens naguère : « *la Turquie était parmi ceux qui se sont opposés à nos revendications, ce qui nous a profondément blessés* »¹⁵⁰.

La démarcation par rapport à la laïcité turque n'annonce en rien un recentrage. Le cap d'une sécularisation originale sera maintenu comme on peut le déduire d'un discours énergique et quasi testamentaire prononcé à l'aube du grand hiver de l'artisan de l'Indépendance.

L'ancien président de la ligue islamique de Médine, Ibn Baz a émis en 1974 une fatwa qu'il voulait accablante pour Bourguiba le traitant de mécréant (*kafir*) et d'apostat appelant les dirigeants musulmans à rompre toute relation avec lui. Par ses accusations, le mufti saoudien a attiré l'attention et rehaussé l'intérêt d'un discours passé quasiment inaperçu sur le moment. Il s'agit de l'allocution prononcée le 18 mars 1974 à l'inauguration d'une rencontre du CERES¹⁵¹ consacrée à « la personnalité tunisienne ».

Si le discours du 10 août 1956 avait une teneur clairement programmatique et si celui du 8 février 1961 (qui a déclenché la

150 Allusion à la requête tunisienne devant le conseil de sécurité de l'ONU en 1952.

151 Centre d'études et de recherches économiques et sociales.

querelle du Ramadan¹⁵²) ressortissait au genre très bourguibien de la provocation pédagogique, celui de 1974 apparaît comme une synthèse où il reprend toute la gamme et se livre à un exercice assez inédit alternant une relecture profane de l'islam primitif et un plaidoyer religieux pour son œuvre profane. Sans doute le contexte et l'auditoire l'ont-ils amené à déployer dans un geste ultime toute la palette de son art rhétorique. L'État – Bourguiba venait de démanteler un groupe d'opposition de gauche qui régnait sans partage sur l'université tunisienne, fleuron de l'œuvre du Combattant suprême. Et il n'était pas sans savoir que le CERES ne comptait pas que des bourguibistes : « *beaucoup d'entre vous étaient d'obédience marxiste* » lança-t-il mi-taquin mi-menaçant.

Comme d'habitude, l'improvisation bourguibienne ne livre sa cohérence *qu'a posteriori* : ce qui frappe en premier, c'est l'affirmation par le président (en exergue d'une énième péroraison sur le Code du Statut Personnel et l'abolition de la polygamie, assortie de citations coraniques) de sa volonté de « *faire tout son possible pour combler une lacune, à savoir l'inégalité dans l'héritage entre homme et femme et parachever ainsi son œuvre égalitaire avant la fin de sa mission* ». Après tout, ajouta-t-il « *les gouvernants en leur qualité de commandeurs des croyants ont le droit de faire évoluer les règles islamiques au gré de l'évolution du peuple et des transformations affectant la notion de justice et le mode de vie* ». Pourtant, Bourguiba venait d'essayer une fin de non-recevoir de la part des cadres de son propre parti sur le même sujet.

Au préalable, et revenant une nouvelle fois sur la question du

152 Rappelons que le Combattant suprême, au faite de sa gloire, a prononcé le 8 février 1961 un discours où il a appelé à renoncer au jeûne du Ramadan en cas de nécessité pour les besoins du « jihad suprême », celui du développement. Et joignant le geste à la parole il s'est mis à boire un verre de jus de fruit devant une assistance médusée. L'incident aura des suites, notamment la manifestation de Kairouan, organisée quelques semaines plus tard, en solidarité avec le cheikh Khlif, enseignant et imam de la mosquée Sidi Okba, muté pour avoir critiqué dans ses prêches du vendredi la « fatwa » hérétique de Bourguiba. La manifestation sera réprimée dans le sang.

voile, il lance à son auditoire jugé sans doute complice, du moins à ce propos : « *vous savez bien que je ne suis pas partisan du maintien du hijab, la preuve, j'ai appelé à le rejeter dès que j'ai eu le pouvoir (...) j'ai protesté contre le dévoilement avant l'heure, c'est-à-dire avant que les leviers de commande ne soient entre nos mains* ». Outre la défense et illustration de l'État-démiurge, ce retour quasi obsessionnel sur la question semble indiquer qu'elle opère dans ses souvenirs comme un péché originel, parasitant un parcours qu'il veut à tout prix cohérent.

L'autre thème dont on peut ramasser les bribes d'une digression à l'autre, c'est la foi réaffirmée dans la liberté du Musulman, voulue par Dieu lui-même. Une liberté qui l'autorise à se déprendre d'un certain nombre de mythes, quand bien même ils figurent dans les livres saints : ainsi de l'histoire du bâton de Moïse et autres balivernes de la même eau comme l'histoire des dormants de la Caverne. Et c'est dans le même esprit qu'il évoque le réalisme de Muhammad qui n'a pas hésité à intégrer les rites païens dans sa liturgie, comme le culte de la pierre noire, afin de s'assurer l'adhésion de certains Mecquois, et qui n'a pas rechigné à autoriser en certaines circonstances la rupture du jeûne. Même si le fondateur de l'Islam n'a pu, malgré son génie, empêcher les compagnons de se déchirer après sa mort. Sans jamais céder à une quelconque désinvolture, l'orateur brosse le portrait d'un prophète à hauteur d'homme, un homme d'État pour qui « *l'intérêt de l'État primait sur les obligations culturelles ('ibâdât)* ». Tout comme Bourguiba, est-on tenté de conclure.

B - Bourguiba et les *Uléma*

L'historiographie tunisienne du temps présent est en cours de construction. Elle a du pain sur la planche. L'histoire du « mouvement national », comme celle de la construction de l'État indépendant, est en butte à un certain nombre de vulgates colportées par ceux qu'on a pu appeler « les vaincus du Bourguibisme » (et leurs héritiers). Le bruit court, persistant depuis des lustres, de l'extrême gauche aux tenants de l'Islam politique, qu'une vieille haine a toujours animé Bourguiba contre les Zeitouniens. Les « arguments » ne manquent pas qui mobilisent immanquablement l'opposition atavique Sadiki-

Zeitouna, remontant aux réformes de Khayreddine. Cette animosité aurait été attisée par le long bras de fer avec les cheikhs et le ralliement supposé de ces derniers à Ben Youssef contre le chef du Bureau politique, après la tentation moncéfiste qui les a saisis alors que Bourguiba était réduit au silence dans son exil cairote.

La légende noire du bourguibisme convoque en vrac sa participation indirecte au martyre de Tahar Haddad, son acharnement contre les Ben Achour et les *baldi-s* zeitouniens, l'assassinat de Ben Youssef et, dernière initiative vengeresse, le démantèlement après l'indépendance de la Mosquée-université de l'Olivier. Les faits sont avérés mais leur sens est moins binaire qu'on ne le croit souvent.

D'abord, les tolbas de la Zeitouna, ce vivier du nationalisme, ont souvent été sensibles au discours du Destour en 1929, en 1933 et surtout lors des événements du 9 avril 1938. Après la création du journal *Saout at-Talib*, beaucoup de néo-destouriens y ont milité. Une histoire nuancée du mouvement étudiant est d'ores et déjà entamée par Mohamed Dhifallah qui fait un sort à beaucoup de simplifications.

Reste une constante dans le parcours de l'homme : le souci permanent de réduire le pouvoir des hommes de religion ou de ceux qu'il considère comme tels.

Bourguiba, Haddad et Tahar Ben Achour

Les thuriféraires du bourguibisme ont pris l'habitude de présenter leur idole comme l'exécuteur testamentaire de l'auteur de *La femme tunisienne dans la chariaa et dans la société*¹⁵³. *La promesse de l'opuscule de Haddad n'a-t-elle pas été tenue par Bourguiba ? L'implicite de ce propos étant que Bourguiba jugeait inopportun le combat autour du voile et préférerait y surseoir pour y revenir après l'éviction de l'occupant et la prise du pouvoir. C'est en partie vrai, mais en partie seulement.*

153 Cf. à ce propos les ouvrages de Jilani Ben Haj Yahia et Mohamed Marzouki, Tahar al-Haddad, hayâtuhu wa âtharuhu, et celui de Ahmed Doriî, Difa'an an al-Haddad, bakt katb al-kabt. Ce dernier répond en partie aux deux premiers qui lui semblent sous-estimer l'œuvre de Haddad au profit de celle de Bourguiba. Pour être dit à demi-mot, le dépit de l'auteur est transparent.

Les faits sont connus. En réaction à la conférence de Habiba Menchari, jeune féministe avant la lettre, le jeune dirigeant du Destour, fraîchement débarqué de Paris, publie un article retentissant¹⁵⁴ dont on n'a souvent retenu qu'une opposition alambiquée au discours de Mme Menchari. Il commence par railler la conférencière¹⁵⁵ puis, changeant de ton, il enchaîne : « Les mœurs d'un groupe, qu'il s'agisse de famille, de tribu ou de nation sont ce qu'il y a de plus inhérent, de plus irrémédiablement subjectif [...] en un mot ce qui le caractérise et le distingue de tous les autres, en un mot ce qui fait son individualité [...] avons nous intérêt à hâter, sans ménager les transitions, la disparition de nos mœurs, de nos coutumes, bonnes ou mauvaises et de tous ces petits riens qui forment par leur ensemble, quoi qu'on dise, notre personnalité ? Ma réponse étant donné les circonstances toutes spéciales dans lesquelles nous vivons, fut catégorique : non ! »¹⁵⁶

La moindre intonation de ce discours semble calculée : l'affirmation que le voile est constitutif de la personnalité tunisienne et le pari sur l'avenir : car Bourguiba prend clairement date : « L'évolution doit se faire, sinon c'est la mort. Elle se fera mais sans cassure, sans rupture, de façon à maintenir dans le perpétuel devenir de notre personnalité une unité à travers le temps, susceptible d'être perçue à chaque moment par notre conscience. [...] Le jour où la femme tunisienne, en sortant sans voile, n'éprouvera plus cette impression étrange qui est comme le cri de révolte de son atavisme inconscient, ce jour-là, le voile disparaîtra de lui-même sans danger, car ce dont il était le symbole aura disparu. »¹⁵⁷

154 *L'Étendard tunisien*, 11 janvier 1929, cet article signe « l'entrée sur la scène politique » du jeune Bourguiba comme il le dira plus tard dans une de ses conférences devant les étudiants de l'IPSI, le 9 novembre 1973.

155 « Une charmante jeune femme, venue, le visage découvert, nous attendre sur le sort malheureux de ses sœurs d'infortune privées d'air et de lumière, vivant sous le triple carcan de l'ignorance, du qu'en-dire-t-on et... du voile », Document I, op. cit.

156 *Histoires du Mouvement national*, articles de Presse, 1929-1933, Dar el Amal, 1982

157 Ibid.

Un an plus tard, lorsque Tahar Haddad, jeune « vieux turban » en dissidence, publie son ouvrage sanctionné par la fameuse cabale, lorsqu'il sera dépouillé de ses diplômes et de sa fonction de notaire, Bourguiba, jugeant sans doute qu'il a tout dit, s'enferme dans un mutisme assourdissant. Il laissera même à l'un de ses plus proches compagnons, le docteur Mahmoud Materi, le soin de se répandre en reproches contre le jeune cheikh coupable de « provocations » et d'atteinte à la « révélation divine ». ¹⁵⁸

Il brillera encore par son absence lors de la rencontre organisée notamment par les trublions du groupe Taht as-Sour pour soutenir Tahar Haddad. Claude Liauzu observe que Habib Bourguiba, invité par la Ligue des droits de l'Homme en 1931, ne fait aucune allusion aux persécutions subies par Tahar Haddad ¹⁵⁹.

À vrai dire, le *mano a mano* silencieux entre Bourguiba et Haddad n'était pas un face-à-face mais un dos-à-dos. Leurs discours respectifs s'inscrivaient dans deux temps différents : le temps culturel du zeitounien en guerre contre la polygamie et le voile emblème d'une tradition étouffante, et le temps politique du leader destourien dont il a esquissé les rythmes et les paradoxes dans un article célèbre, « Le durellisme ou le socialisme boiteux » ¹⁶⁰ : *Le rôle de l'élite n'est donc pas de forcer son allure au risque de se détacher complètement de la masse qu'elle a charge de guider. Bien des fois, si cette élite veut faire œuvre utile et durable – et non pas seulement du tapage et de la réclame dans l'unique intention de paraître à la page – bien des fois, dis-je, elle se trouve obligée de rebrousser chemin pour reprendre contact avec cette masse, non pour la flatter ou la laisser croupir dans la servitude comme affecte de le croire ce pauvre Nomane, mais pour la guider plus sûrement et avec plus de chance dans la voie du progrès* ». ¹⁶¹

158 *La Voix du Tunisien*, organe de Chadli Khayrallah.

159 « *Bourguiba héritier de Tahar Haddad ?* », in Habib Bourguiba, *La trace et l'héritage*, Michel Camau et Vincent Geisser (Dir.), Karthala, 2004.

160 *Histoires du Mouvement national*, *op. cit.* On n'insistera jamais assez sur le talent de plume, le trait incisif du polémiste et la verve du jeune publiciste dont on trouvera les échos dans les futurs discours du président de la République.

161 *Ibid.*

Aux yeux de Bourguiba, Haddad développe un discours littéralement incongru, hors de propos, anachronique, pré ou post-politique au lieu que la lutte anticoloniale suppose une autre éthique que celle de la morale – kantienne ou néo-zeitounienne – une éthique où les moindres actes sont soupesés au trébuchet de Machiavel. Alors que l'un est préoccupé de modernisation des mœurs, l'autre s'accommode des ruses politiques de la modernité. Ce duel qui n'a pas eu lieu, Bourguiba ignorant superbement Haddad, est la scène primitive d'une scission encore à l'œuvre dans le paysage politique tunisien entre l'intellectuel préposé aux vanités et à l'utopie, génie méconnu ou idiot utile, et le politique comptable de l'efficacité et voué à la conquête de la souveraineté qui, seule, réunit les conditions de possibilité de la réforme.

Peut-être faut-il ajouter que l'agacement implicite que Haddad inspirait à Bourguiba tient au fait que le zeitounien ne tenait pas sa place de zeitounien, qu'il perturbait le jeu que Bourguiba voulait binaire entre lui et les « archéos » de tous bords : destouriens de la vieille génération et *uléma* gardiens du temple. Haddad avait l'outrecuidance d'être à la fois un lettré de la Grande Mosquée, un admirateur de Thaâlbi et un réformiste radical. C'est cette parole réformiste qui s'émancipe de toute discipline politique qui était proprement insupportable à l'oreille du futur zaïm.

La grande affaire qui va révéler la stature de zaïm, meneur de foules et rompu à « l'agit-prop » au sens léniniste¹⁶², est celle des naturalisations qui est un peu la répétition générale de la grande dissidence du néo-Destour en 1934. Ce qui nous intéresse ici est qu'au cœur du tumulte qui va agiter la rue et la Grande Mosquée et mettre sens dessus-dessous la Résidence, le tribunal du *chara'* et les différents partis politiques, il y a un duel décisif entre le chef de file de l'Action tunisienne et le recteur de la Zeitouna nouvellement promu au titre de chaykh al-islam malikite.

Rappelons rapidement les faits : dans un contexte marqué

162 Acronyme russe de l'agitation-propagande : la propagande est l'ensemble des idées élaborées destinées à être diffusées dans l'avant-garde et l'agitation consiste à vulgariser ces idées pour les diffuser au sein des « masses ».

par l'hostilité grandissante contre les naturalisés et par le refus de leur inhumation dans les cimetières musulmans, la Résidence et les autorités beylicales s'en remettent aux *fatwa-s* des deux collèges, malikite et hanafite, du *chara'*. Chef de file du premier collègue, Tahar Ben Achour dont le prestige à l'intérieur comme à l'extérieur de la Grande Mosquée est jusqu'ici inentamé émet une fatwa qui va mettre le feu aux poudres : mi-théologien mi-politique, l'avis de Tahar Ben Achour commence par prendre acte du distinguo entre nationalité et religion, ce qui semblait avaliser la légitimité de l'inhumation des naturalisés dans les cimetières musulmans, avant d'ajouter comme pour se rattraper, la nécessité pour le naturalisé de renoncer à la nationalité française pour mériter l'accès au cimetière de ses coreligionnaires. Ce faisant, le cheikh s'adonne à une manière de « *fiqh* dans les limites de la raison » : la raison théologique épousant, en la circonstance, la raison politique. Il ne fallait pas plus pour déclencher l'ire de l'« opinion tunisienne » dont les porte-voix étaient avant tout les membres du groupe de l'Action Tunisienne menés par Bourguiba. Le vénérable cheikh n'était plus en « odeur de sainteté ». En refusant de se ranger clairement aux côtés de l'« opinion », il s'était mis à dos les étudiants de la Grande Mosquée, sensibles à la campagne des futurs chefs du néo-Destour. Le « crime » du cheikh était de s'empêtrer dans les nuances alors que la « rue » était chauffée à blanc et que le conflit favorisait les postures martiales et mettait en place une scène manichéenne opposant deux camps : les colonisés musulmans face aux colonisateurs et leurs complices de l'heure. L'entêtement de Tahar Ben Achour à refuser le *fiqh* lapidaire du cheikh Idriss, mufti de Bizerte¹⁶³ va le mettre en porte-à-faux et faire de lui, selon Bourguiba, « *Le grand responsable du malentendu qui s'est élevé entre le peuple et le gouvernement* »¹⁶⁴, dont la « *complaisance a failli mettre le pays à feu et à sang* »¹⁶⁵. Le Bourguiba qui tournait le dos à Haddad laissait entendre, *mezzo voce*, des convictions différentes des traditionalistes alors

163 Cf. L. Hajji, *Bourguiba et l'islam*, بورقيبة والإسلام, Sud éditions, Tunis, 2004

164 *L'Action tunisienne*, vendredi 17 mai 1933.

165 Ibid, 24 avril 1933.

que le détracteur du cheikh Tahar est plus tranchant. Rappelant la teneur d'une déclaration prononcée au congrès de la LDH en 1931, il écrit en pleine crise des naturalisations : «*La Tunisie, avons nous dit, pays où habite un peuple pacifique, ayant sa langue, ses institutions, ses traditions, sa religion et son histoire, gémit depuis un demi-siècle sous le poids d'un régime basé sur l'inégalité et l'arbitraire administratif, régime destiné à corriger la prédominance démographique de l'élément autochtone et hâter le jour où l'élément européen, devenant la majorité, assurera à la France la possession définitive du pays* »¹⁶⁶

Avec le recul, on mesure le caractère purement polémique du dernier passage, évoquant implicitement la menace d'effacement de la personnalité tunisienne que constituent les naturalisations. Dans un autre texte où il s'acharne à récuser la *fatwa* jugée complaisante, sinon scélérate, il écrit : «*Une déclaration toute platonique de renonciation à la naturalisation française – encore qu'elle constitue une injure à cette nationalité – ne saurait effacer à elle seule le fait matériel de sa naturalisation qui continue à donner toutes ses conséquences juridiques [...] Tant que ce fait matériel subsiste, tant que le naturalisé échappe à sa juridiction naturelle et à la loi du prophète, tant que la loi de son pays ne lui donne pas le moyen de manifester son repentir autrement que par une simple déclaration verbale, le naturalisé est en dehors de l'islam et aucune «*fétoua*» ne saurait l'y faire rentrer. Tous les jurisconsultes musulmans sont unanimes et formels sur ce point. L'islam étant un tout qu'il faut prendre en bloc, ou abandonner en bloc, on ne saurait le confondre avec les seules pratiques religieuses ou la «*chahada*»* »¹⁶⁷

Lotfi Hajji note malicieusement que Bourguiba, au cours de cette affaire, donne l'impression d'agir comme «*le zaïm d'un courant salafiste ; il va ainsi adosser sa légitimité politique sur une légitimité religieuse et populaire* »¹⁶⁸

166 Ibid, vendredi 5 mai 1933.

167 Ibid, jeudi 20 avril 1933. C'est l'auteur de ces lignes qui souligne.

168 *Bourguiba et l'Islam*, op. cit., p. 13.

En effet, le registre religieux du discours est ici ostensiblement assumé. Le fait est que le contexte était celui d'une contestation religieuse du fait colonial prenant pour cible une partie de la population qui, en optant pour la nationalité de l'occupant, s'est rangée objectivement de son côté. La colère populaire, de Bizerte à Tunis, ayant fait tache d'huile à l'intérieur, les subtiles distinctions entre religion et nationalité paraissaient hors de propos. Le cheikh Ben Achour, dont les sympathies pour le Vieux Destour étaient connues, s'en tenait en l'occurrence à une exégèse rationnelle des textes et s'évertuait à tenir sa place. Il jouait, comme dirait Sartre, à réaliser sa condition de mufti. Il s'enfermait dans une déontologie apolitique alors que pour Bourguiba, l'heure était à la politique, ou plutôt l'heure était politique.

Au reste, Bourguiba revenant sur cet épisode dans ses conférences de 1973 vend la mèche : « *l'occasion était en or, je l'ai saisie pour battre le rappel contre la politique de naturalisation (...) le peuple était très sensibilisé sur la question, j'en ai profité pour le mobiliser (...) l'événement faisait scandale et il agissait de façon salutaire sur l'état d'esprit de la population* » (...) *je ne pouvais mieux espérer. La perspective à effet de réduire au ghetto les naturalisés, devait dissuader à jamais les familles tunisiennes d'abandonner leur nationalité (...) d'autant plus que les naturalisés se recrutaient parmi une bourgeoisie traditionaliste très attachée à la foi ...* » Ce faisant, le chef de l'Action tunisienne faisait d'une pierre deux coups. Il battait du même geste en brèche le magistère religieux des *machayikh-s* prestigieux représentants de la bourgeoisie *baldi-e* que la promotion de Tahar Ben Achour à la fonction de cheikh-al-Islam malikite venait de renforcer. Le *politique* Bourguiba tenait par-dessus tout à ruiner le prestige du *savant* Tahar Ben Achour, quitte à lui subtiliser sa propre parole et à contester sa *fatwa* au nom de « *la loi du prophète* »¹⁶⁹

D'où cette configuration des rôles à front renversé entre le savant religieux et le politique laïcisant (ou supposé l'être). L'impératif

169 Bourguiba semblait dire : la conquête du Destour vaut bien une fatwa, mimant Henri IV : « Paris vaut bien une messe ».

bourguibien est, là encore, de réduire l'autorité que leur savoir confère aux grands *uléma*, notamment les cheikhs *baldi-s* qui officient à la Zeitouna et dont l'influence était encore vivace au sein du Vieux Destour. Ce n'est pas sacrifier à la psychologie sociale que de dire que l'avocat provincial, formé à Sadiki puis à la Sorbonne, ainsi que ses jeunes et fougueux compagnons, étaient des hommes pressés et ambitieux et voulaient en découdre avec l'autorité des « vieux turbans » de Tunis. Le conflit afaqi-s/baldi-s qui couvait à la Zeitouna avait ses prolongements sur la scène partidariaire, même s'il n'explique pas tout. Toujours est-il que dans cette bataille, le zaïm en herbe fait montre d'un rare sens de l'opportunité politique en retournant le discours religieux contre les religieux, sapant ainsi durablement leur ascendant à la Grande Mosquée et au-delà.

Bourguiba et le cheikh Jaïet ou la disgrâce finale des «uléma»

Après l'indépendance, le cas Jaïet est une leçon de choses tant il incarne les embarras, la résistance et finalement la disgrâce des *uléma*. Présent aux côtés du ministre de la Justice le 3 août 1956, à la conférence de presse tenue pour annoncer la mise en place du CSP, il était convié à célébrer l'efficacité retrouvée de sa Majalla grâce au CSP ; il n'était pas dupe du rôle de caution qu'on voulait le voir tenir. Il se contentera de la formule générale : « *tant que l'esprit islamique habitera les lois tunisiennes, le Musulman authentique ne peut que s'en réjouir* ». C'était moins de la langue de bois qu'une ellipse « à bon entendre ».

Cette attitude ne tardera pas à s'infléchir dès le 7 septembre 1956, lorsqu'en réponse à une demande de fatwa de la part de 83 citoyens, il affirme vouloir éviter les troubles (شغب) et la discorde (شقاق) tout en rappelant que pour ce qui est de « *la recherche de la vérité et la connaissance du jugement de Dieu [...], j'ai accompli mon devoir* »¹⁷⁰. Et de rappeler qu'il a envoyé une lettre datée du 20 août au ministre de la Justice demandant l'abrogation de 7 articles contrevenants au droit musulman dont l'article 18 interdisant la

170 . استجلاء الحق ومعرفة حكم الله، فإني قمت بالواجب .

polygamie et l'article 30 instaurant le divorce judiciaire. Autant dire les deux tiers du dispositif « révolutionnaire » annoncé par Bourguiba¹⁷¹.

Le deuxième acte de la fronde est celui de treize membres du tribunal du *chara'* dont le cheikh-al-islam hanafite Mohamed Abbas, le cheikh malikite Mohamed Bachir Nayfar rejoints plus tard par Mohamed Chadli Belkadhi et appuyés, sur les colonnes de l'*Istiqlal* par Mohamed Moncef al-Monastiri.

Il s'agit en l'occurrence du « baroud d'honneur » d'une cléricature (dans le double sens religieux et séculier) vouée à la déchéance qui, par cette ultime dissidence, tenait à marquer sa fidélité au « monde d'hier » et à refuser une adhésion indigne au nouveau cours qui se profilait inexorablement. Le chant du cygne d'une des dernières survivances de l'« ancien régime ».

La charge bourguibienne était rude et la riposte des clercs se fera en rangs dispersés : Fadhel Ben Achour et le sfaxien cheikh Mohamed Mhiri ont, comme on le sait, soutenu la réforme. Le cheikh al-islam Jaïet, après les premières contorsions, donnera en personne le signal de la fronde des magistrats du *chara'*. Entre les deux, Tahar Ben Achour, sans doute échaudé par une vieille expérience avec Bourguiba, observera une discrétion assez parlante.

M-A. Jaïet restera en place quelque temps, il sera même nommé au poste de Mufti de la République entre 1957 et 1961. Il sera mis à la retraite en 1961 après avoir critiqué la « sortie » de Bourguiba sur le jeûne.

Le duel avec le cheikh Jaïet et ses pairs peut être perçu comme le prolongement dans un contexte nouveau d'un vieux contentieux, comme le dernier épisode d'un long processus de dépossession du pouvoir qui a permis à Bourguiba de se poser en maître absolu, processus jalonné de coups de force, de polémiques, de travail de sape.

171 *Al-Istiqlal*, le 7 et le 14 septembre 1956.

Bourguiba avait pour lui une conscience aiguë des ruses de l'histoire. Plutôt pragmatique que démagogue, il était convaincu que, hors la politique, il n'y avait point de salut. Anti gramscien absolu, il a toujours cru que l'hégémonie politique décidait de tout : l'hégémonie sur tous les autres acteurs se déploie en spirale : la primauté du politique, l'hégémonie du Néo-Destour (préfigurée par le groupe de l'Action tunisienne) ; son hégémonie sur le parti comme zaïm incontesté. On peut le vérifier dans le rapport que le néo-destourien a imposé au syndicalisme (du coup de force contre Guenaoui en 1938 à l'alliance paternaliste avec Habib Achour en 1954), au Vieux Destour évidemment dont le grand leader Thaalbi sera réduit à la portion congrue, avant de finir dans l'anonymat, et bien sûr, avec le corps des *uléma* de toutes obédiences.

CONCLUSION

Invention d'un modèle, avons-nous dit ? Le chercheur est toujours guetté par la tentation de l'originalité à tout prix. Essayons de prendre acte juste des faits qui nous semblent établis.

Ce que Bourguiba a entrepris à l'orée de l'indépendance n'est pas une quelconque séparation du religieux et du politique, loin de là, mais l'inversion du rapport entre l'État et l'Islam. Pour être plus précis, il a rendu le processus d'inversion, entamé sur une durée plus longue, plus explicite et inscrit durablement dans les institutions. L'État avant la religion est un leitmotiv récurrent dans ses discours.

L'accélération de l'histoire dans les premières années de l'indépendance vient couronner un processus sourd qui s'est développé tout au long de la période coloniale et durant lequel le magistère des *uléma* s'est érodé et leur pouvoir gagné par un discrédit rampant ou bruyant.

Bourguiba s'y est employé comme pour préparer le coup de grâce à l'heure de l'indépendance.

Cette évolution ne pouvait advenir sans la position centrale occupée par le chef et sans les prérogatives qu'il s'est arrogé comme

architecte d'un « Islam selon l'État », (M. Camau) administré selon les normes d'un État sécularisé et dont les représentants sont, à proprement parler, domestiqués.

La sécularisation des mœurs étatiques et sociales n'entraînera pas l'extinction du discours religieux : la complémentarité du religieux et du politique revendiquée par Bourguiba dans son discours d'Ankara ne signifie ni syncrétisme ni dilution du référentiel religieux. Le discours du nouvel État sera marqué par l'ubiquité et l'alternance d'une pédagogie laïcisante et d'un discours de légitimation religieuse dont la prégnance deviendra patente à l'heure des dissidences.

La modernisation autoritaire a eu son État de grâce. Malgré l'apparente superbe des premières années, l'équilibre était instable et le couple précaire.

L'affolement répressif de la fin des années 1970 (pour nous en tenir aux premières décades de l'indépendance) va produire une autre politique de l'islam venue se superposer et brouiller le modèle. L'arabo-islamisation hâtive et anarchique de l'enseignement et du tissu associatif va faire le lit de l'islam politique dont une partie est issue du flanc de l'État Bourguibien. Il sera appelé à s'épanouir à la faveur d'un contexte géopolitique et social nouveau. Mais cela est une autre histoire.

Hichem ABDESSAMAD



SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Préface (Habib GUIZA) | 9 |
| Avant-Propos (Habib GUIZA) | 13 |
| Introduction (Ahmed OUNAIES) | 17 |
| Présentation (Tahar BENGUIZA) | 25 |
| | |
| PENSER LE PROJET MODERNISTE TUNISIEN | 37 |
| (Abdelkader ZGHAL) | |
| I - La première vague des projets modernistes | 38 |
| II - La deuxième vague des projets modernistes | 40 |
| III - Penser le projet moderniste tunisien | 42 |
| IV - La mutation du Néo-Destour en une institution étatique | 55 |
| | |
| LA MODERNITE TUNISIENNE | 57 |
| (Tahar BENGUIZA) | |
| I - Quête d'une modernité tunisienne | 63 |
| II - Essoufflement du projet moderniste tunisien | 77 |
| III - Le renouvellement du projet moderniste tunisien : la Tunisie et la société du savoir et de l'information | 81 |
| | |
| BILAN ET PROSPECTIVES DE LA CULTURE TUNISIENNE (Abdelmajid CHARFI) | 109 |
| I - La langue | 111 |
| II - L'enseignement | 117 |
| III - La religion | 129 |
| IV - Les arts et les lettres | 138 |
| V - L'identité et les valeurs | 145 |
| | |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSTITUTIONS (Mahmoud BEN ROMDHANE) | 155 |
| I - Le développement, un processus d'institutionnalisation | 155 |
| II - Développement institutionnel : la Tunisie en perspective ... | 157 |

| | |
|---|------------|
| A - Les premiers temps | 157 |
| B - De la crise au rétablissement | 162 |
| C - Les temps actuels ou la lente érosion institutionnelle et des capacités productives | 169 |
| III - La Tunisie à l'horizon 2040 : les deux scénarios | 171 |
| A - Le scénario défavorable : son contenu, ses résultats | 172 |
| B - Le scénario souhaitable : son contenu, ses résultats | 174 |
| IV - Développement et devenir du projet moderniste tunisien ... | 177 |
| LA QUESTION SPATIALE | 179 |
| (Amor BELHEDI) | |
| I - Position du problème | 181 |
| A - Les termes du problème : une dimension économique et sociopolitique | 181 |
| B - De la prise de conscience... à la structuration | 182 |
| II - Bilan – diagnostic | 188 |
| A - Les réalisations | 188 |
| B - Les limites et les blocages | 197 |
| III - La prospective | 227 |
| A - Le scénario tendanciel, probable | 227 |
| B - Le scénario volontariste, souhaitable | 235 |
| DEVELOPPEMENT DURABLE | 259 |
| (Karim BEN MUSTAPHA, Mustapha ELHADDAD & Samir MEDDEB) | |
| I - Analyse rétrospective | 260 |
| A - Le contexte international | 260 |
| B - Etat et gestion de l'environnement en Tunisie | 268 |
| II - Analyse prospective thématique | 294 |
| A - La gestion des eaux en Tunisie | 294 |
| B - La mer et ses ressources | 316 |
| C - L'énergie | 325 |
| LES RELATIONS INTERNATIONALES | 337 |
| (Ahmed OUNAIES) | |
| I - Géopolitique de la Tunisie | 340 |
| II - La politique étrangère | 345 |
| III - Le nouvel environnement international | 349 |

| | |
|--|------------|
| IV - Les conditions d'une stratégie sécuritaire pour la Tunisie | 352 |
| V - Les termes d'une stratégie nationale | 354 |
| VI - L'environnement géopolitique en 2040 | 358 |
| | |
| LE ROLE DES MEDIAS | 393 |
| (Abdelkrim HIZAOUI) | |
| I - La presse tunisienne, acteur et témoin du combat réformiste et de la lutte pour l'indépendance (1860 -1956) | 395 |
| II - La presse tunisienne à l'épreuve de l'indépendance nationale..... | 400 |
| III - L'étouffement progressif des journaux dissidents | 402 |
| IV - Monolithisme politique versus aspirations pluralistes .. | 405 |
| V - Eléments pour une analyse prospective | 407 |
| A - Potentiel et perspectives du paysage médiatique tunisien ... | 407 |
| B - Projections : Médias et modernité à l'horizon 2040 | 410 |
| | |
| MODERNISATION DU SYSTÈME DE RELATIONS PROFESSIONNELLES | 415 |
| (Mongi TAROUNA) | |
| PREMIÈRE PARTIE : RÉTROSPECTIVE | |
| | |
| I - L'émergence du système des relations professionnelles dans le cadre colonial | 419 |
| II - Flux et reflux du système des relations professionnelles .. | 421 |
| A - Décadence et anomie du système des relations professionnelles (1939-1956) | 421 |
| B - Hétéronomie du système de relations professionnelles (1956-1973) | 424 |
| C - Autonomie surveillée du système des relations professionnelles (1973-1977) | 427 |
| D - La rupture avec le système des relations professionnelles ... | 433 |

E - Les transformations du système des relations professionnelles ... 435

DEUXIEME PARTIE : PROSPECTIVE

I - La négociation collective438

II - La représentation collective441

III - L'action collective446

LE RELIGIEUX ET LE POLITIQUE DANS LE PROJET MODERNISTE TUNISIEN (Abdelkader ZGHAL) 449

I - Rapports du religieux et du politique en Tunisie à l'époque moderne (Abdelhamid HÉNIA) 451

A - L'imbrication du religieux et du politique 453

B - De la sécularisation 461

C - La gestion politique du religieux 470

II - La Tunisie à l'ère des réformes précoloniales. Le référent religieux et ses usages (Fatma BENSLIMANE) 487

A - Politique et religion : les topiques de l'historiographie 487

B - 1830-1855 : Des ulémas acquis au changement 492

C - 1857-1864 : Ahd al Amân, un projet de société moderne 498

III - Politique et religion dans la Tunisie postcoloniale : Bourguiba et l'invention d'un "modèle tunisien" (Hichem ABDESSAMAD) 520

A - Un musulman positiviste 524

B - Bourguiba et les ulémas 534